Recueil des actes administratifs

n° 562

TOME 1/3

REUNION DE 2022

SESSION PLENIÈRE des 13 et 14 octobre 2022

SESSION des 13 octobre et 14 octobre 2022

SOMMAIRE

TOME 1/3

Procès-verbal d'installation de Madame Armelle Nicolas 5

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22_DAJCP_SA_09 ... Désignations dans les commissions 6

22_DAJCP_SA_10 ... Désignations au sein des organismes extérieurs 9

22_DAJCP_SJCP_04 ... Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice 12

22_DAJCP_SPA_04 ... Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 16

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'EVALUATION

22_DFE_SBUD_04 ... Affectation du Résultat de l'exercice 2021 24

22_DFE_SBUD_05 ... Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2022 26

22_DFE_SBUD_06 ... Tarifs régionaux de l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ex-Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques-TICPE) – Reconduction de la majoration 137

22_DFE_SCOMP_02 ... Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre 139

DIRECTION DU CLIMAT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

22_DCEEB_03 ... Plan algues vertes 2022-2027
Projet de document relatif à la prolongation du Plan algues vertes sur 2022-2027
L'engagement du Conseil régional pour soutenir les projets de territoires des 8 baies algues vertes 142

TOME 2/3

22_DCEEB_04 ... Projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude –
Ajustement du périmètre d'étude, Approbation du projet de Charte et ouverture de l'enquête publique 573

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ

22_DIRAM_02 ... Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 988

TOME 3/3

22_DIRAM_03 ... La fibre pour tou·te·s « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire 1061

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

22_DIRECO_DAEI_01 ... Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2021 et Rapport annuel règlementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2021, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne 1075

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

22_DITMO_03 ... Création du Comité des partenaires du transport public régional 1105

DIRECTION DES PORTS

22_DP_03 ... Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce – Exercices 2016 et suivants – rapport n°2..... 1110

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22_DRH_10 ... Ressources humaines – Créations et suppressions de postes – Emplois permanents – Contrats de projet..... 1188

DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

22_DTP_01 ... Modification des statuts du Comité Régional du Tourisme de Bretagne 1192

VŒUX

Vœu du Conseil régional ... Pour la reconnaissance de la propulsion vélique comme énergie renouvelable 1201

Vœu du Conseil régional ... « Les quartiers politique de la ville des communes moyennes bretonnes : les conserver dans la géographie prioritaire pour y maintenir, développer des projets et ne pas décrocher « 1202

Vœu du Conseil régional ... Pour l'utilisation des eaux traitées dans les industries agro-industrielles conformément au droit européen 1204

Vœu du Conseil régional ... « Pour une réelle décentralisation des médias audiovisuels » 1205

ARRÊTES

2022-19/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER Président du CHSCT..... 1206

2022-20/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER Président du CT..... 1211

221027_ARM_CP_B-CC ..... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest..... 1215

221027_ARM_CONCAR-CC ... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau..... 1220

221027_ARM_CONQUE-CC ... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire du Conquet... 1223

221027_ARM_ROSCOF-CC.... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Roscoff-Bloscon..... 1226

2210_AR_CCEHM56-CC..... Arrêté fixant la composition des membres du Conseil Consultatif d'Exploitation de la Halle à Marée du port de pêche de Lorient..... 1229

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-PV131022NICOLAS-AU

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Procès-verbal d'installation

de Madame Armelle NICOLAS

Vu l'article L-360 du code électoral portant remplacement des conseillers régionaux ;

Vu la lettre de Monsieur le Président de la Région Bretagne en date du 25 juillet 2022 informant Monsieur le Préfet de la Région Bretagne de la démission de Madame Anne LE HÉNANFF de son mandat de conseillère régionale ;

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne informant Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne de la nomination de Madame Armelle NICOLAS comme membre de l'assemblée régionale, en remplacement de Madame Anne LE HÉNANFF ;

Le jeudi treize octobre deux mille vingt-deux à dix heures trente, en ouverture de la session plénière du Conseil régional de Bretagne, il a été procédé à l'installation de Madame Armelle NICOLAS au sein de l'assemblée.

Le 13/10/2022

Le Président,

M. Loïg CHESNAIS-GIRARD

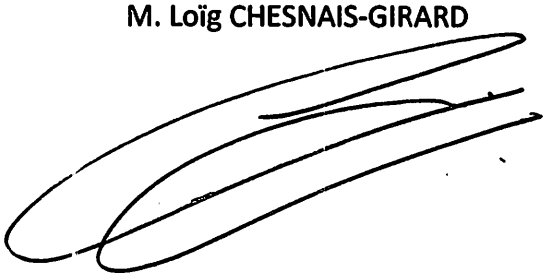

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_09-DE

n°22_DAJCP_SA_09

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 OCTOBRE 2022

DELIBERATION

Désignations dans les commissions

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le vendredi 14 octobre 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 12h55), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 10h10 et à partir de 11h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 12h15), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF (jusqu'à 11h et à partir de 12h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 12h), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 12h40), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (à partir de 12h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 10h45), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 11h30), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 12h50), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 12h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 12h55), Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Armelle NICOLAS), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Madame Christine PRIGENT de 10h10 à 11h00), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 12h15), Monsieur Loïc HÉNAFF (pouvoir à Madame Emilie KUCHEL de 11h à 12h35), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 12h), Gaëlle LE STRADIC (pouvoir à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 12h40), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 10h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_09-DE

LE BRUN), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Régine ROLLE à partir de 11h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 12h).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 4135-15 et suivants ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après en avoir délibéré, à 13h12 ;

DÉCIDE

A l'unanimité

- DE PROCEDER aux désignations dans les commissions par un vote à mains levées.

DÉSIGNE

- Les conseillers régionaux dans les commissions indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président,
Loïg CHESAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_09-DE

COMMISSIONS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS-ES
Commission formation, orientation et langues de Bretagne	Emilie KUCHEL Isabelle PELLERIN Olivier DAVID Forough DADKHAH Régine ROUE Christian TROADEC Yvan MOULLEC Agnès LE BRUN Stéphanie STOLL Aurélie LE GOFF Goulven OILLIC Nil CAOUISSIN	Carole LE BECHEC Olivier LE BRAS Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO Béatrice MACE Benjamin FLOHIC Kaourintine HULAUD Maxime GALLIER Aurélie MARTORELL Bernard MARBOEUF Gérard de MELLON Loïc LE HIR Ana SOHIER
	MEMBRE OBSERVATRICE : Gaby CADIOU	
Commission jeunesse, égalité et citoyenneté	Fortuné PELLICANO Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO Olivier LE BRAS Gaby CADIOU Maxime GALLIER Fabien LE GUERNEVE Anne PATAULT Renée THOMAIDIS Arnaud TOUDIC	Olivier DAVID Guillaume ROBIC Pierre POULIQUEN Katja KRUGER Agnès LE BRUN Stéphane ROUDAUT Marie-Pierre VEDRENNE Virginie d'ORSANNE
	MEMBRES OBSERVATEUR-TRICE-S : Kaourintine HULAUD, Christine PRIGENT, Gael BRIAND	
Commission culture	Gaëlle LE STRADIC Béatrice MACE Pierre POULIQUEN Guillaume ROBIC Mélina PARMENTIER Aurélie MARTORELL Alexandra GUILLORE Patrick LE FUR Julie DUPUY Christian GUYONVARC'H	Gaëlle NIQUE Fortuné PELLICANO Isabelle PELLERIN Anne GALLO Fabien LE GUERNEVE Marc LE FUR Anne LE HENANFF Astrid PRUNIER Aziliz GOUEZ Christine PRIGENT
	MEMBRES OBSERVATEUR-TRICE-S : Katja KRUGER, Kaourintine HULAUD, Benjamin FLOHIC	
Commission climat, transitions et biodiversité	Carole LE BECHEC André CROCQ Adeline YON-BERTHELOT Loïc HENAFF Delphine ALEXANDRE Denis PALLUEL Véronique MEHEUST Patrick LE DIFFON Olivier ALLAIN Florent de KERSAUSON Christine PRIGENT Valérie TABART	Gaby CADIOU Simon UZENAT Michaël QUERNEZ Arnaud LECUYER Stéphane PERRIN SARZIER Daniel CUEFF Isabelle LE CALLENNEC Stéphane de SALLIER-DUPIN Tristan BREHIER Renée THOMAÏDIS Goulven OILLIC Nil CAOUISSIN
	MEMBRE OBSERVATEUR : Paul MOLAC	
Commission économie	Gaël LE MEUR Laurence FORTIN Arnaud LECUYER Anne GALLO Daniel CUEFF Paul MOLAC Nicolas BELLOIR Isabelle LE CALLENNEC Anne LE HENANFF Marie-Pierre VEDRENNE Gilles PENNELLE Astrid PRUNIER Ronan PICHON Aziliz GOUEZ	Jérôme TRE-HARDY Gaëlle LE STRADIC Loïc HENAFF Arnaud TOUDIC Adeline YON-BERTHELOT Mélina PARMENTIER Gaëlle NICOLAS Olivier ALLAIN Anne PATAULT Aurélie LE GOFF Florent de KERSAUSON Claire DESMARES Gaël BRIAND Christian TROADEC
	MEMBRE OBSERVARTRICE : Gladys GRELAUD	
Commission aménagement et mobilités	Michael QUERNEZ Fanny CHAPPE Jérôme TRE-HARDY Gaëlle NIQUE Gladys GRELAUD Benjamin FLOHIC Kaourintine HULAUD Stéphane ROUDAUT Gaëlle NICOLAS Yves BLEUNVEN Tristan BREHIER Virginie D'ORSANNE Loïc LE HIR Gaël BRIAND	Delphine ALEXANDRE Gaël LE MEUR Laurence FORTIN Claudia ROUAUX Philippe HERCOUET Denis PALLUEL Paul MOLAC Patrick LE DIFFON Véronique MEHEUST Alexandra GUILLORE Stéphanie STOLL Gilles PENNELLE Julie DUPUY Valérie TABART
Commission finances, ressources humaines	Stéphane PERRIN SARZIER Simon UZENAT Claudia ROUAUX Philippe HERCOUET Katja KRUGER Marc LE FUR Stéphane de SALLIER-DUPIN Gérard de MELLON Bernard MARBOEUF Claire DESMARES Ana SOHIER	Fanny CHAPPE André CROCQ Forough DADKHAH Emilie KUCHEL Gladys GRELAUD Nicolas BELLOIR Yvan MOULLEC Yves BLEUNVEN Patrick LE FUR Ronan PICHON Christian GUYONVARC'H Régine ROUE
	MEMBRE OBSERVATEUR : Christian TROADEC	

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_10-DE

REGION BRETAGNE

n° 22_DAJCP_SA_10

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 OCTOBRE 2022

DELIBERATION

Désignations au sein des organismes extérieurs

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le vendredi 14 octobre 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 12h55), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 10h10 et à partir de 11h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 12h15), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF (jusqu'à 11h et à partir de 12h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 12h), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 12h40), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (à partir de 12h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 10h45), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 11h30), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 12h50), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 12h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 12h55), Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Armelle NICOLAS), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Madame Christine PRIGENT de 10h10 à 11h00), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 12h15), Monsieur Loïc HÉNAFF (pouvoir à Madame Emilie KUCHEL de 11h à 12h35), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 12h), Gaëlle LE STRADIC (pouvoir à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 12h40), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 10h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_10-DE

LE BRUN), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Régine ROL[illegible] à partir de 11h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 12h).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 4135-15 et suivants ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après en avoir délibéré, à 13h12 ;

DÉCIDE

A l'unanimité

- **DE PROCEDER** aux désignations dans les organismes extérieurs par un vote à mains levées.

DÉSIGNE

- Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président,
Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DAJCP_SA_10-DE

		Nouvelles désignations	
	Organisme	**Titulaires**	**Suppléants**
Nouveau	AG du Pôle européen d'innovation numérique (EDIH)	Jérôme Tré-Hardy	
Nouveau	Fonds GOCA3	Laurence Fortin	
Modification	Bretagne Commerce International	Armelle Nicolas	
Modification	Comité de suivi des fonds européens	Armelle Nicolas	
Modification	Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA)	Daniel Cueff Fanny Chappé Véronique Méheust	
Modification	Lycée polyvalent Jean Macé - Lanester	Delphine Alexandre Armelle Nicolas	
Modification	Lycée Professionnel Jean Guéhenno - Vannes	Simon Uzenat Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Modification	Lycée Général et Technologique Charles de Gaulle - Vannes	Simon Uzenat Anne Gallo	
Modification	EREA - Ploemeur	Gaëlle Le Stradic Armelle Nicolas	
Nouveau	IFA FORMASANTE - Brest	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFA FORMASANTE - Brest	Emilie Kuchel	
Nouveau	IFA PFPS CHU Rennes	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFAPFPS CHU Rennes	Olivier David	
Nouveau	IFA GHBS - Lorient	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFA GHBS - Lorient	Delphine Alexandre	
Nouveau	IFA Pluméliau-Bieuzy	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFA Pluméliau-Bieuzy	Paul Molac	
Nouveau	IFA IFPS - Fougères	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFA IFPS - Fougères	Stéphane Perrin-Sarzier	
Nouveau	IFA IFPS - Saint-Brieuc	Elisabeth Jouneaux-Pédrono	
Nouveau	IFA IFPS - Saint-Brieuc	Gaëlle Nique	

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCPSJCP04-DE

n°22_DAJCP_SJCP_04

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 octobre 2022

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.
Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE de 16h30 à 17h), Madame Kaourintine

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCPSJCP04-DE

HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER jusqu'à 14h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-7-1 ;

Vu les échanges en commission Finances, ressources humaines le 10 octobre 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 20h35 ;

A PRIS ACTE

des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCPSJCP04-DE

RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Du 18 mai au 29 août 2022

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE	AVOCAT	OBJET /ETAT DE LA PROCEDURE	SUITE
Nouveaux dossiers				
M. A.M. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête sollicitant la condamnation de la Région Bretagne au versement d'une somme en réparation des préjudices subis suite au sinistre survenu le 3 octobre 2020 par la cime d'un arbre qui s'est brisée et est tombée sur la timonerie du navire du requérant, navire constituant son lieu de résidence	En cours d'instruction
GAEC Frères Martin c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation contre la décision du 21 février 2022 par laquelle le président de la région Bretagne a refusé la demande du GAEC d'engagement en MAEC SPM2 BIO au titre de la campagne PAC 2021	En cours d'instruction
E. L.B. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête demandant la condamnation de l'Etat, et le cas échéant l'ASP et la Région, à la réparation de l'ensemble des préjudices causés par les retards et défaut de versement des aides MAEC (aides agroenvironnementales et climatiques financées par le FEADER) dues au titre des campagnes 2016 à 2019	En cours d'instruction
M. J.H. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation d'un titre de recettes de 23 400 € émis par la Région contre le requérant au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte fixée par un jugement du Tribunal administratif du 1er février 2021 dans le cadre d'une contravention de grande voirie	En cours d'instruction
M. T.M. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Cabinet Coudray	Requête en annulation contre la décision du Président du Conseil régional de mutation dans l'intérêt du service	En cours d'instruction

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCPSJCP04-DE

Dossiers jugés/clos

Mme C. B.P. c/ Région Bretagne	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Ordonnance du TA donnant acte du désistement de la requérante de son recours contre la décision régionale de refus de création d'un arrêt de car et de modification d'un itinéraire à destination du collège public de Plélan-le-Grand	Dossier clos
M. C. P. c/ Région Bretagne	Cour administrative d'appel de Nantes	Pas d'avocat	Arrêt de la Cour administrative de Nantes rejetant la demande d'annulation du jugement du TA de Rennes condamnant le requérant au paiement d'une amende de 1 500€ pour avoir stationné son bateau sans autorisation dans le port de Lorient	Possibilité de pourvoi en cassation jusqu'au 2 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DAJCP_SPA_04

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 octobre 2022

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE de 16h30 à 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRUGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER jusqu'à 14h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4231-8 ;

Vu l'avis de la commission finances, Ressources Humaines en date du 10 octobre 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 20h35 ;

A PRIS ACTE

des éléments détaillés dans l'annexe jointe.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Libellé CPV	Date de notification	Nature	Objet	Procédure	Montant	Titulaire	Code Postal du titulaire	Commune du titulaire
Ascenseurs, skips, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants	24/03/2022	Marché	M2022-90108 Remplacement ascenseur - Lycée J. Cartier St-Malo	Procédure adaptée	71 784,00 €	OTIS	92067	PUTEAUX
Bâtiments liés aux activités de transport	27/04/2022	Marché	Gestion et exploitation des gares routières de Quimper et Brest	Appel d'offres ouvert	598 508,75 €	GARES ROUTIERES PENN AR BED	29000	QUIMPER
Bâtiments modulaires préfabriqués	15/03/2022	marché subséquent	VN PONTIVY - INSTALLATION + LOCATION MODULAIRES - VESTIAIRES ET SANITAIRES	Procédure adaptée	12 267,00 €	COUGNAUD SERVICES	85035	LA ROCHE SUR YON
Bâtiments modulaires préfabriqués	15/03/2022	marché subséquent	VN PONTIVY - INSTALLATION + LOCATION MODULAIRES - VESTIAIRES ET SANITAIRES	Procédure adaptée	12 267,00 €	COUGNAUD	85000	MOUILLERON LE CAPTIF
Cartes pour l'achat de carburant	01/06/2022	Accord-cadre	FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ANNEXES A L'AIDE DE CARTES ACCREDITIVES	Appel d'offres ouvert	1,00 €	MOONGROUP	75008	PARIS 08
Cartes pour l'achat de carburant	01/06/2022	Accord-cadre	FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ANNEXES A L'AIDE DE CARTES ACCREDITIVES	Appel d'offres ouvert	1,00 €	TOTAL MARKETING FRANCE	92000	NANTERRE
Études de faisabilité, service de conseil, analyse	26/04/2022	Marché	Mission de Comité de suivi Breizh Park	Procédure adaptée	39 830,00 €	SEMBREIZH	35700	RENNES
Ferrures	19/04/2022	Accord-cadre	2022-90163/Fabrication et fournitures de ferrures en acier pour la construction de portes d'écluses	Procédure adaptée	200 000,00 €	FLERS ERGONOMIE METALLERIE FEM	61100	FLERS
Lampes de bureau	17/05/2022	Accord-cadre	ATALANTE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMINAIRES	Appel d'offres ouvert	200 000,00 €	WALDMANN ECLAIRAGE SAS	67116	REICHSTETT
Logiciels de gestion des investissements	01/03/2022	Marché	MS18_GECOPE_VSC sur ouvrages des ports de Brest, Molène et St-Malo_LOT1_AC2018-90490	Appel d'offres restreint	32 445,00 €	SARL NETISYS	06560	VALBONNE
Machines-outils	28/02/2022	Accord-cadre	AC 2022-90045 LOT 1 OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	Appel d'offres ouvert		FOUSSIER QUINCAILLERIE	72700	ALLONNES
Matériel électrique	01/07/2022	Accord-cadre	AC 2022-90256 Fourniture pièces détachées électriques et de ventilation	Appel d'offres ouvert	625 000,00 €	REXEL VANNES	56000	VANNES
Mobilier de bureau	10/05/2022	Accord-cadre	ACCORD CADRE FOURNITURE DE MOBILIERS : LOT 4 - MOBILIERS ESPACES DE REUNIONS, ECHANGES COLLABORATION	Appel d'offres ouvert	350 000,00 €	BUREAU CONCEPT	35530	NOYAL SUR VILAINE
Mobilier de bureau	11/05/2022	Accord-cadre	ACCORD CADRE FOURNITURE DE MOBILIERS : LOT 5 - MOBILIER DES ESPACES DE CONVIVIALITE	Appel d'offres ouvert	300 000,00 €	OUEST BUREAU BURO STE D AMENAGEMENT	35520	LA MEZIERE
Mobilier de bureau	24/05/2022	Accord-cadre	ACCORD CADRE FOURNITURE DE MOBILIERS : LOT 2 - RANGEMENTS	Appel d'offres ouvert	1 120 000,00 €	OUEST BUREAU BURO STE D AMENAGEMENT	35520	LA MEZIERE
Mobilier divers	22/06/2022	Marché	Mobiliers surcyclés pour le nouvel internat mutualisé de la Cité Kérich	Marché négocié sans pub ni mise en concurrence	1 200,00 €	RECYCLERIE UN PEU D'R	29200	BREST
Mobilier et équipements divers	10/05/2022	Accord-cadre	ACCORD CADRE MOBILIER - LOT 6 : PHONE-BOX, BOX DE REUNIONS	Appel d'offres ouvert	500 000,00 €	KINNARPS SA	44306	NANTES
Non disponible	01/01/2022	Marché	Entretien des ouvrages du port régional de l'île-de-Batz	Procédure adaptée	12 500,00 €	COMMUNE D ILE DE BATZ	29253	ILE DE BATZ
Non disponible	01/01/2022	Marché	Entretien des ouvrages du port régional de l'île-de-Molène	Procédure adaptée	3 850,27 €	ILE DE MOLENE	29259	ILE MOLENE
Non disponible	21/01/2022	Accord-cadre	Travaux pour l'entretien et la réparation du génie civil et les éléments d'usage des ouvrages portua	Procédure avec négociation	400 000,00 €	ENTREPRISE MARC SA	29200	BREST
Non disponible	21/03/2022	Marché	Remplacement des menuiseries extérieures J LOTH PONTIVY	Procédure adaptée	99 101,00 €	ATLANTIQUE OUVERTURES	44360	VIGNEUX DE BRETAGNE
Non disponible	21/03/2022	marché subséquent	IROISE Brest - remplacement colonne electrique Bat L + fibre	Procédure adaptée	44 218,59 €	SAITEL	29860	PLABENNEC
Non disponible	25/03/2022	Accord-cadre	PDPB_AMO JURIDIQUE_DROIT Public et commande publique	Appel d'offres restreint	400 000,00 €	ERNST ET YOUNG SOCIETE D' AVOCATS	92400	COURBEVOIE
Non disponible	05/04/2022	Accord-cadre	PDPB_AMO JURIDIQUE_DROIT PRIVE	Appel d'offres restreint	200 000,00 €	ARES	35000	RENNES
Non disponible	06/04/2022	marché subséquent	MS Batiment modulaire-Extension des locaux mis à disposition de la régie illevia	Appel d'offres ouvert	339 227,20 €	COUGNAUD	85000	MOUILLERON LE CAPTIF
Non disponible	20/04/2022	Marché	22 - TRANSPORT SCOLAIRE SPECIALISE ABC M.2022-90134	Procédure adaptée	429 737,56 €	SARL TRANSPORTS ABC	22110	ROSTRENEN
Non disponible	25/04/2022	Marché	Accompagnement innovation culinaire-carnet tendances_ phases 1 et 2	Procédure adaptée	15 350,00 €	VIRGINIE BREGEON DE SAINT QUENTIN	35430	ST SULIAC
Non disponible	02/05/2022	Accord-cadre	AMO étude des services numériques KorriGo	Procédure adaptée	214 000,00 €	SETEC ITS	75583	PARIS
Non disponible	02/05/2022	Marché	Réfection partielle logement infirmière J Curie Rennes	Procédure adaptée	37 574,78 €	ANGEVIN ENTREPRISE GENERALE	35039	RENNES
Non disponible	10/05/2022	marché subséquent	SUBDI29 - MISE AUX NORMES - BREHOULOU FOUESNANT	Procédure adaptée	97 600,00 €	SAITEL	29860	PLABENNEC
Non disponible	20/05/2022	marché subséquent	Rénovation du CDI au lycée Victor Hugo à Hennebont (56)	Appel d'offres restreint	139 006,05 €	SOGEA BRETAGNE B T P	35136	ST JACQUES DE LA LANDE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Non disponible	01/06/2022	Marché	TDN-PRELEVEMENTS ET SUIVI SEDIMENTAIRE	Appel d'offres restreint	15 260,00 €	ENVIRO-MER	56850	CAUDAN
Non disponible	09/06/2022	marché subséquent	MS13 Inspection détaillé môle abri ste Evette_AC2022-90130	Procédure adaptée	17 640,00 €	GINGER CEBTP SASU	35520	LA MEZIERE
Non disponible	15/06/2022	Marché	Fournitures de matériels pour la réfection de la chaufferie du lycée Charles de Gaulle à Vannes (56)	Procédure adaptée	70 625,26 €	SOFINTHER SAS	44340	BOUGUENAIS
Non disponible	17/06/2022	Marché	Mise en place d'un bouclage ECS au lycée J Loth à Pontivy (56)	Procédure adaptée	35 284,79 €	JEAN NOEL TEXIER SAS	56300	PONTIVY
Non disponible	17/06/2022	marché subséquent	Toiture cabine peinture J Crozet Port-Louis (56)	Appel d'offres restreint	2 240,12 €	SMAC	35039	RENNES
Non disponible	20/06/2022	Accord-cadre	Accord-cadre de coordination Sécurité et Protection de la Santé - Lot n° 5 : Ports maritimes du Fini	Appel d'offres ouvert	30 000,00 €	PLAN C - COORDINATION SPS	29900	CONCARNEAU
Non disponible	21/06/2022	marché subséquent	SUBDI29 - REMPLACEMENT TGBT - JEAN MOULIN CHATEAULIN	Procédure adaptée	24 767,05 €	SPIE OUEST-CENTRE	44818	ST HERBLAIN
Non disponible	23/06/2022	marché subséquent	Création du BTS SNIR Brocéliande Guer	Appel d'offres restreint	11 851,87 €	LAUTECH	29490	GUIPAVAS
Non disponible	27/06/2022	marché subséquent	SUBDI22 - MS - AC CFO/CFA - SSI PAVIE GUINGAMP	Appel d'offres ouvert	124 979,30 €	SPIE OUEST-CENTRE	44818	ST HERBLAIN
Non disponible	05/07/2022	Marché	Port de Lorient_Rive Gauche du Scorff _Diag infrastructures ex-appontement pétrolier et Condé Sud	Procédure adaptée	67 950,00 €	ANTEA	44323	NANTES
Non disponible	05/07/2022	Marché	Mission d'accompagnement pour l'organis. de l'Ackathon : casiers du GR34 et hébergements éphénmères	Procédure adaptée	39 400,00 €	OPEN TOURISME LAB-NIMES METROPOLE REGION OCCITANIE	30000	NIMES
Non disponible	19/07/2022	Marché	TDN_ETUDE RELATIVE A L AMELIORATION DU TAUX D ESCALE	Appel d'offres restreint	39 999,00 €	ARTELIA	56920	NOYAL PONTIVY
Non disponible	19/08/2022	Marché	Co-animation de 3 journées tourisme - Séquence 2 - Contrat de Destinations - Ateliers projets	Procédure adaptée	3 850,00 €	EVELYNE MAITRE	73350	MONTAGNY
Ossatures métalliques	25/05/2022	Marché	Travaux de réfection des systèmes de défenses sur les ducs d'Albe d'accostage du Quai Tonnerre	Procédure adaptée	957 703,00 €	TECHN ETUDE TRAVAUX INTERV SUBAQUATIQU	85170	BELLEVIGNY
Outils à main	28/02/2022	Accord-cadre	AC 2022-90046 LOT 2 OUTILLAGE A MAIN	Appel d'offres ouvert		LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
Ouvrages maritimes	24/05/2022	marché subséquent	MS15_PORT ST MALO_INSPECTION DETAILLEE MOLE DES NOIRES	Procédure adaptée	12 325,00 €	ACCOAST	56880	PLOEREN
Pièces pour appareils électroménagers	06/05/2022	Accord-cadre	AC 2022-90219 PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS CUISINE LOT 1 DPT 22	Procédure adaptée	12 500,00 €	ALLIANCE FROID CUISINE	35000	RENNES
Pièces pour appareils électroménagers	06/05/2022	Accord-cadre	AC 2022-90220 PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS CUISINE LOT 2 DPT 29	Procédure adaptée	12 500,00 €	ALLIANCE FROID CUISINE	35000	RENNES
Pièces pour appareils électroménagers	06/05/2022	Accord-cadre	AC 2022-90221 PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS CUISINE LOT 3 DPT 35	Procédure adaptée	12 500,00 €	ALLIANCE FROID CUISINE	35000	RENNES
Pièces pour appareils électroménagers	06/05/2022	Accord-cadre	AC 2022-90222 PIECES DETACHEES EQUIPEMENTS CUISINE LOT 4 DPT 56	Procédure adaptée	12 500,00 €	ALLIANCE FROID CUISINE	35000	RENNES
Poteaux d'arrêt d'autobus	02/05/2022	Marché	TIS35-M2022.90125 FOURNITURE MAINTENANCE ENTRETIEN POTEAUX ET MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE	Appel d'offres ouvert	74 561,83 €	SIGNAUX GIROD	39401	MOREZ
Prestations de services pour la collectivité	01/01/2022	Accord-cadre	Prestation accompagnement acquisition d'une solution CRM	Dialogue compétitif	87 800,00 €	ERNST ET YOUNG ADVISORY	69393	LYON
Prestations de services pour la collectivité	10/01/2022	Marché	Location d'espaces au Couvent des Jacobins pour les RTB 2022	Procédure adaptée	49 754,63 €	DESTINATION RENNES OFFICE DE TOURISME	35000	RENNES
Prestations de services pour la collectivité	08/03/2022	Marché	Production hors-série Revue Espaces politique touristique bretonne	Procédure adaptée	16 000,00 €	EDITIONS TOURISTIQUES EUROPEENNES	95000	CERGY
Prestations de services pour la collectivité	29/03/2022	Marché	Prestation ACSEL - 61 modules pour les EPCI	Marché négocié sans pub ni mise en concurrence	39 500,00 €	BANQUE DE FRANCE	75049	PARIS
Prestations de services pour la collectivité	05/04/2022	Accord-cadre	Formations_Démarche Entretien au naturel_(Lot 2)_LOGISTIQUE	Procédure adaptée	1,00 €	PROXALYS ENVIRONNEMENT	35235	THORIGNE FOUILLARD
Prestations de services pour la collectivité	05/04/2022	Accord-cadre	Formations_Démarche Entretien au naturel-(DEAN)_(Lot 1)	Procédure adaptée	1,00 €	LYCEE DU MENE ET CFA	22230	MERDRIGNAC
Prestations de services pour la collectivité	05/04/2022	Accord-cadre	Formations_Démarche Entretien au naturel-(DEAN)_(Lot 1)	Procédure adaptée	1,00 €	MAISON AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU FINISTERE	29460	DAOULAS
Prestations de services pour la collectivité	05/04/2022	Accord-cadre	Formations_Démarche Entretien au naturel-(DEAN)_(Lot 1)	Procédure adaptée	1,00 €	PROXALYS ENVIRONNEMENT	35235	THORIGNE FOUILLARD
Prestations de services pour la collectivité	05/04/2022	Accord-cadre	Formations_Démarche Entretien au naturel-(DEAN)_(Lot 2)_BILAN	Procédure adaptée	1,00 €	PROXALYS ENVIRONNEMENT	35235	THORIGNE FOUILLARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Prestations de services pour la collectivité	08/04/2022	Marché	FORAMTION SUR L ECONOMIE CIRCULAIRE DESTINEE AUX	Procédure adaptée	16 665,00 €	WIITHAA	75011	PARIS
Prestations de services pour la collectivité	13/06/2022	Marché	23e CGLE-2022_Prestations intellectuelles_(Lot 1)	Procédure adaptée	47 004,00 €	IDEAL CONNAISSANCES SAS	94276	LE KREMLIN BICETRE
Prestations de services pour la collectivité	13/06/2022	Marché	23e CGLE-2022_Prestations évènementielles_(Lot 2)	Procédure adaptée	22 992,00 €	IDEAL CONNAISSANCES SAS	94276	LE KREMLIN BICETRE
Prestations de services pour la collectivité	21/07/2022	Marché	Accompagnement à l'élaboration d'une méthodologie d'ateliers « vie étudiante »	Procédure adaptée	5 250,00 €	SUPER SUPER	35700	RENNES
Produits d'information et de promotion	13/05/2022	Marché	Contrat de réalisation de reportages photo pour la Région Bretagne	Procédure adaptée	10 000,00 €	GALIVEL FANCH	56410	ERDEVEN
Quincaillerie	28/02/2022	Accord-cadre	AC 2022-90047 LOT 3 QUINCAILLERIE / CONSOMMABLE	Appel d'offres ouvert		LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
Réalisation et entretien d'espaces verts	08/03/2022	Marché	ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS DES SITES DE LA REGION BRETAGNE SITUES SUR LE PORT DE LORIENT	Procédure adaptée	12 000,00 €	FEDERATION DES APAJH	56260	LARMOR PLAGE
Remise en état de bâtiments dégradés	21/04/2022	Marché	Mise en sécurité de la ME du Comte - Rennes	Procédure adaptée	32 843,37 €	ROC CONFORTATION	37390	CHANCEAUX SUR CHOISILLE
Rideaux, tentures, lambrequins et stores en textile	20/07/2022	Marché	FOURNITURE ET POSE DE STORES ET RIDEAUX - ATALANTE	Appel d'offres ouvert	117 424,02 €	ENJOYOURSPACE	44620	LA MONTAGNE
Services administratifs dans le secteur du tourisme	25/04/2022	Marché	Formation tourisme des 9 et 10 mai 2022	Procédure avec négociation	2 610,00 €	EVELYNE MAITRE	73350	MONTAGNY
Services administratifs dans le secteur du tourisme	28/04/2022	Marché	Accompagnement innovation culinaire-carnet tendances_ phase 2	Procédure adaptée	13 000,00 €	LUCIE BOLZEC	44115	HAUTE GOULAINE
Services administratifs dans le secteur du tourisme	28/06/2022	Marché	Nautik Deiz du 11/10/2022 - mise en place d'outils de communication	Procédure adaptée	3 320,00 €	MIND THE GAPP	35700	RENNES
Services d'accompagnement professionnel	01/07/2022	Accord-cadre	Stratégie et plan d'action de digitalisation	Procédure concurrentielle avec négociation	170 000,00 €	MASKOTT	43000	LE PUY EN VELAY
Services d'accompagnement professionnel	01/07/2022	Accord-cadre	Stratégie et plan d'action de digitalisation	Procédure concurrentielle avec négociation	150 000,00 €	VOYELLE	35510	CESSON SEVIGNE
Services d'assistance à la conception	09/06/2022	marché subséquent	Prestations complémentaires à la charte signalétique-Etudes support port Quiberon	Procédure adaptée	5 800,00 €	INTEGRAL DESIGNERS	75011	PARIS 11
Services d'assistance informatique	24/07/2022	Accord-cadre	Assistance à maîtrise d'oeuvre - Lot 2 : SI Data	Appel d'offres ouvert	3 060 000,00 €	ORANGE BUSINESS SERVICES	38330	MONTBONNOT ST MARTIN
Services d'assistance informatique	24/07/2022	Accord-cadre	Assistance à maîtrise d'oeuvre - Lot 1 : gestion de projets	Appel d'offres ouvert	2 200 000,00 €	ORANGE BUSINESS SERVICES	38330	MONTBONNOT ST MARTIN
Services de conseil juridique	19/01/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT 1 - Assist. jurid .& fin.	Appel d'offres ouvert		ESPELIA	75009	PARIS 09
Services de conseil juridique	19/01/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT 1 - Assist. jurid .& fin.	Appel d'offres ouvert		FCL	75002	PARIS 02
Services de conseil juridique	19/01/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT 1 - Assist. jurid .& fin.	Appel d'offres ouvert		FIDUCIAL LEGAL BY LAMY	69484	LYON
Services de conseil juridique	28/02/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT 3- Etudes/analyses techn. aéroportu	Appel d'offres ouvert		CGX AERO	81100	CASTRES
Services de conseil juridique	28/02/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT 3- Etudes/analyses techn. aéroportu	Appel d'offres ouvert		SETEC INTERNATIONAL	75583	PARIS
Services de conseil juridique	28/02/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT2 Etudes/analyses socio-éco aéroportua	Appel d'offres ouvert		BDO-BIPE ADVISORY	75016	PARIS 16
Services de conseil juridique	28/02/2022	Accord-cadre	AC Problématiques afférentes aux concessions port.&aérop. - LOT2 Etudes/analyses socio-éco aéroportua	Appel d'offres ouvert		SETEC INTERNATIONAL	75583	PARIS
Services de conseils financiers	07/07/2022	Accord-cadre	Prise de participation dans des sociétés commerciales	Procédure adaptée	1 050 000,00 €	FINANCE CONSULT	75009	PARIS 09
Services de conseils financiers	07/07/2022	Accord-cadre	Prise de participation dans des sociétés commerciales	Procédure adaptée	1 050 000,00 €	PARME AVOCATS	75017	PARIS 17
Services de conseils financiers	07/07/2022	Accord-cadre	Prise de participation dans des sociétés commerciales	Procédure adaptée	1 050 000,00 €	TERRES D EXPERTS	56100	LORIENT
Services de développement de logiciels spécifiques à l'industrie	23/02/2022	Marché	renouvellement équipements de contrôle des titres électroniques	Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables	98 080,00 €	KUBA	25000	BESANCON

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Services de développement de logiciels spécifiques à l'industrie	04/03/2022	Marché	Acquisition de matériel billettique BreizhGo RENNES PONTIVY	Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables	62 998,00 €	KUBA	25000	BESANCON
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation en langue : anglais, allemand, espagnol	Procédure adaptée	40 000,00 €	CCI TERRITORIALE ILLE ET VILAINE	35042	RENNES
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation à la conduite d'engins	Procédure adaptée	16 666,67 €	APAVE NORD-OUEST SAS	76130	MONT ST AIGNAN
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation aux écrits professionnels	Procédure adaptée	10 000,00 €	DIDALYSE	56880	PLOEREN
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation de prévention des risques liés au travail en hauteur	Procédure adaptée	8 333,33 €	APAVE NORD-OUEST SAS	76130	MONT ST AIGNAN
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation sur le handicap	Procédure adaptée	7 500,00 €	RETRAVAILLER DANS L OUEST	44300	NANTES
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation à la prévention du risque amiante	Procédure adaptée	6 944,17 €	APAVE NORD-OUEST SAS	76130	MONT ST AIGNAN
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Sensibilisation aux risques particuliers	Procédure adaptée	6 250,00 €	APAVE NORD-OUEST SAS	76130	MONT ST AIGNAN
Services de formation du personnel	01/07/2022	Accord-cadre	Formation aux interventions à proximité des réseaux	Procédure adaptée	3 333,00 €	CCI METROPOLITAINE BRETAGNE OUEST IRTEC	29000	QUIMPER
Services de formation du personnel	05/07/2022	marché subséquent	Coaching 4	Procédure adaptée	5 000,00 €	TRICAUD-CRISTEL SABINE	14000	CAEN
Services de formation professionnelle	05/06/2022	Accord-cadre	PREPA Clés 2020	Procédure adaptée	120 260,00 €	CLPS L ENJEU COMPETENCES	35651	LE RHEU
Services de formation professionnelle	05/06/2022	Accord-cadre	PREPA Clés 2020	Procédure adaptée	93 030,00 €	GRETA BRETAGNE OCCIDENTALE	29104	QUIMPER
Services de formation professionnelle	05/06/2022	Accord-cadre	PREPA Clés 2020	Procédure adaptée	67 690,00 €	CLPS L ENJEU COMPETENCES	35651	LE RHEU
Services de formation professionnelle	05/06/2022	Accord-cadre	PREPA Clés 2020	Procédure adaptée	54 110,00 €	GRETA BRETAGNE SUD	56321	LORIENT
Services de formation professionnelle	05/06/2022	Accord-cadre	PREPA Clés 2020	Procédure adaptée	37 170,00 €	GRETA BRETAGNE SUD	56321	LORIENT
Services de marketing	03/06/2022	Marché	Contrat de partenariat REGION BRETAGNE-ENERGY OBSERVER	Procédure adaptée	50 000,00 €	ENERGY OBSERVER	35400	ST MALO
Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres	02/05/2022	Accord-cadre	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES DE LA REGION BRETAGNE (HORS LYCEES) - LOT 3 PARIS	Appel d'offres ouvert	29 000,00 €	AOP	75008	PARIS 08
Services de production de films cinématographique et de vidéos et services connexes	26/04/2022	Marché	Prestations de production de vidéos-lot 1	Appel d'offres ouvert	500 000,00 €	DIGIPICTORIS	35000	RENNES
Services de production de films cinématographique et de vidéos et services connexes	26/04/2022	Marché	Prestations de production de vidéos éditoriales-Lot 2	Appel d'offres ouvert	200 000,00 €	PEPPER PROD	35000	RENNES
Services de promotion	07/04/2022	Marché	Prestations communication course nautique Guyader Bermudes 1000 RACE 2022	Procédure adaptée	22 000,00 €	EURL CHAPALAIN	29100	DOUARNENEZ
Services de promotion	26/04/2022	Marché	Production et réalisation de 10 film Breizh Biodiv	Procédure adaptée	20 000,00 €	M COM MARGUERITE	35410	CHATEAUGIRON
Services de promotion	16/05/2022	Marché	Marché de prestations de communication dans le cadre du Stunfest 2022	Procédure adaptée	15 000,00 €	3 HIT COMBO	35000	RENNES
Services de promotion	19/05/2022	Marché	Partenariat avec la SAS Under The Pôle pour le programme DEEPLIFE	Appel d'offres restreint	500 000,00 €	SAS UNDER THE POLE	29900	CONCARNEAU
Services de promotion	19/05/2022	Marché	Communication dans le cadre de l'édition 2022 Assises Port du futur	Procédure adaptée	12 500,00 €	CEREMA CTRE ETUDES EXPERTISE SUR RISQUES ENVIRON MOBILITE ET AMENAGEMT	69676	BRON
Services de promotion	29/05/2022	Marché	Prestation de communication dans le cadre de l'édition 2022 des Jeux de Bretagne	Procédure adaptée	30 000,00 €	COMITE D'ORGANISATION DES JEUX DE BRETAGNE	44000	NANTES

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Services de promotion	26/06/2022	marché subséquent	Conception du stand du SPACE 2022	Procédure adaptée	17 484,90 €	PUBVOLUME SARL	85600	MONTAIGU-VENDEE
Services de promotion	30/06/2022	Marché	Marché de prestations de communication dans le cadre du West Web Festival 2022	Procédure adaptée	25 000,00 €	EPOPEE EVENT SAS	29490	GUIPAVAS
Services de promotion de manifestations sportives	20/04/2022	Marché	Marche de prestations de communication Tour de Bretagne cycliste 2022	Procédure adaptée	36 500,00 €	LE TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE	22100	LE HINGLE
Services de promotion de manifestations sportives	21/04/2022	Marché	Prestations de communication course nautique TROPHEE BPGO ROUTE DES ILES DU PONANT 2022	Procédure adaptée	50 000,00 €	BREST ULTIM SAILING	29200	BREST
Services de promotion de manifestations sportives	21/06/2022	Marché	Prestations de communication dans le cadre de l'édition 2022 Course nautique PRO SAILING TOUR	Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables	40 000,00 €	UPSWING PROD	75010	PARIS 10
Services de promotion de manifestations sportives	22/06/2022	Marché	Prestations de communication course nautique FINISTERE ATLANTIQUE CHALLENGE ENFANCE	Procédure adaptée	44 000,00 €	BREST ULTIM SAILING	29200	BREST
Services de promotion de manifestations sportives	30/06/2022	Marché	Achat de prestations auprès du Club En Avant de Guingamp 2022-2023	Procédure adaptée	6 600,00 €	EN AVANT DE GUINGAMP	22200	GUINGAMP
Services de promotion de manifestations sportives	30/06/2022	Marché	Achat de prestations de communication auprès des Béliers de Kemper 2022-2023	Procédure adaptée	4 000,00 €	UNION JEANNE D'ARC PHALANGE QUIMPER 29	29000	QUIMPER
Services de promotion de manifestations sportives	01/07/2022	Marché	Achat de places VIP pour la saison 2022-2023 du Club Stade Brestois 29	Procédure adaptée	16 000,00 €	STADE BRESTOIS 29	29200	BREST
Services de promotion de manifestations sportives	12/07/2022	Marché	Achat de prestations de communication auprès du Cesson Rennes Métropole Handball 2022-2023	Procédure adaptée	43 000,00 €	LES IRREDUCTIBLES CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL	35510	CESSON SEVIGNE
Services de promotion de manifestations sportives	12/07/2022	Marché	Achat de prestations de communication auprès du Brest Bretagne Handball 2022-2023	Procédure adaptée	19 000,00 €	BREST BRETAGNE HANDBALL	29200	BREST
Services de promotion de manifestations sportives	12/07/2022	Marché	Acquisition de prestations de communication pour les 4 Jours de Plouay 2022	Procédure adaptée	12 500,00 €	PLOUAY CYCLISME ORGANISATION	56240	PLOUAY
Services de promotion de manifestations sportives	12/07/2022	Marché	Achat d'abonnements et de prestations de communication saison 2022-2023 du Rugby Club de Vannes	Procédure adaptée	6 400,00 €	SASP RUGBY CLUB DE VANNES SUD BRETAGNE	56000	VANNES
Services de promotion de manifestations sportives	19/07/2022	Marché	Achat d'abonnements et de prestations de communication auprès du FC Lorient saison 2022-2023	Procédure adaptée	17 960,00 €	ASS FOOTBALL CLUB LORIENT BRETAGNE SUD	56100	LORIENT
Services de promotion de manifestations sportives	19/07/2022	Marché	Achat de prestations de communication dans le cadre de l'édition 2022 du Rallycross de Loheac	Procédure adaptée	16 666,67 €	SPORTIVE DU RALLYCROSS LOHEAC	35200	RENNES
Services de promotion de manifestations sportives	25/07/2022	Marché	Achat de places en loges saison 2022-2023 Stade rennais football club	Procédure adaptée	49 520,00 €	STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB	35039	RENNES
Services de promotion de manifestations sportives	28/07/2022	Marché	Achat de billets pour la Coupe du Monde de Rugby France2023	Procédure adaptée	13 776,30 €	GIP FRANCE 2023	75009	PARIS 09
Services de réparation et d'entretien d'installations électriques de bâtiment	01/07/2022	Marché	CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CONTROLE D'ACCES ET INTRUSION	Procédure adaptée	16 666,67 €	HGO	35230	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
Services de santé et de sécurité	16/06/2022	Marché	AC2022-90247/ Mission de coordination SPS Lot 1 - CNB29	Procédure adaptée	200 000,00 €	PROJECTIO	56100	LORIENT
Services de santé et de sécurité	16/06/2022	Marché	AC2022-90248/ Mission de coordination SPS Lot 2 - BNB56	Procédure adaptée	200 000,00 €	AG COORDINATION	22140	CAVAN
Services de santé et de sécurité	16/06/2022	Marché	AC2022-90249/ Mission de coordination SPS Lot 3 - VIR35	Procédure adaptée	200 000,00 €	AG COORDINATION	22140	CAVAN
Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui	01/02/2022	Marché	AMO-TMA_DU PORTAIL DES DISPOSIFITS DE MARQUE ET DES SITES ANNEXES	Procédure adaptée	80 437,73 €	UGAP CENTRALE D ACHATS	77444	MARNE LA VALLEE
Services de traitement de données	02/06/2022	Marché	Photo-interprétation assistée par ordinat. de la donnée géograph. MOS FONCIER sur territ.	Appel d'offres ouvert	428 230,08 €	COLLECTE LOCALISATION SATELLITES	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
Services de traitement d'opérations et services de compensation	13/05/2022	Accord-cadre	Fourniture de chèques cadeaux en format papier pour les agents de la Région Bretagne	Procédure adaptée	5 000,00 €	UP	92234	GENNEVILLIERS
Services d'édition	29/04/2022	Marché	Réalisation ouvrage dans la collection Inspiration Patrimoine sur le futur PNR de la Rance	Procédure adaptée	33 295,00 €	LOCUS SOLUS	29150	CHATEAULIN
Services d'enseignement secondaire professionnel	19/07/2022	Accord-cadre	Démarche Qualycée Lot 1 - accompagnement et conseil	Appel d'offres ouvert	40,00 €	GALATA ORGANISATION SAS	35410	CHATEAUGIRON

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DAJCP_SPA_04-DE

Marchés triés par libellés CPV et date de notification

Services d'enseignement secondaire professionnel	19/07/2022	Accord-cadre	Démarche Qualycée Lot 2 - Audit et labellisation	Appel d'offres ouvert	30,00 €	ANGELINA CONSULTANTS	56270	PLOEMEUR
Services d'études de marchés	02/05/2022	Marché	MS8-EVALUATION-croisement trajectiores PCAE MAEC	Procédure adaptée	97 400,00 €	EDATER	34000	MONTPELLIER
Services d'impression et services connexes	04/05/2022	marché subséquent	Impression d'affiches sur les canaux de Bretagne	Procédure adaptée	1 341,00 €	PUBLITEX SERIGRAPHIE	29211	BREST
Services d'impression et services connexes	18/07/2022	marché subséquent	Impression d'affiches Campagne générique 2022	Procédure adaptée	8 413,00 €	PUBLITEX SERIGRAPHIE	29211	BREST
Services d'ingénierie	06/05/2022	marché subséquent	PDPB_MS2022-90232_AC2021-90525_AMO EXPERTISE QUAI EMR_MS2	Procédure adaptée	30 700,00 €	STRAINS	75012	PARIS 12
Services d'ingénierie géotechnique	06/04/2022	Marché	Réhabilitation Ex-appontement pétrolier - Reconnaissances géotechniques - Rive gauche Scorff LORIENT	Procédure adaptée	70 945,00 €	GEOTEC OUEST	44360	ST ETIENNE DE MONTLUC
Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes	18/05/2022	Accord-cadre	ACCORD CADRE MOBILIER - LOT 3 : ASSISES DES ESPACES DE TRAVAIL	Appel d'offres ouvert	715 000,00 €	BUREAU CONCEPT	35530	NOYAL SUR VILAINE
Système de surveillance vidéo	28/06/2022	Marché	TRAVAUX INSTALLATION SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LE SITE ATALANTE	Procédure adaptée	19 925,01 €	CIDEL SECURITE	35771	VERN SUR SEICHE
Travaux de câblage et d'installations électriques	06/01/2022	marché subséquent	MS 2022-90288 TRAVAUX PPMS LYCEE LA CLOSERIE ST QUAY PORTRIEUX	Procédure adaptée	131 137,92 €	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	29490	GUIPAVAS
Travaux de câblage et d'installations électriques	29/03/2022	marché subséquent	MS AC CFO/CFA - SSI bât K - J MONNET - QUINTIN	Appel d'offres ouvert	131 501,00 €	BRETAGNE SANITAIRE ELECTRICITE	22120	HILLION
Travaux de câblage et d'installations électriques	19/05/2022	marché subséquent	MS 2022-90259 TRAVAUX PPMS LYCEE CHAPTAL ST BRIEUC	Procédure adaptée	145 662,64 €	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	29490	GUIPAVAS
Travaux de câblage et d'installations électriques	19/05/2022	marché subséquent	MS 2022-90258 TRAVAUX PPMS LYCEE PIERRE LOTI PAIMPOL	Procédure adaptée	123 470,06 €	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	29490	GUIPAVAS
Travaux de câblage et d'installations électriques	19/05/2022	marché subséquent	MS 2022-90260 TRAVAUX PPMS LYCEE JEAN MOULIN ST BRIEUC	Procédure adaptée	119 858,09 €	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	29490	GUIPAVAS
Travaux de câblage et d'installations électriques	16/06/2022	Marché	TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET ANTI INTRUSION SUR LE SITE ATALANTE	Procédure adaptée	89 933,12 €	SOCIETE APPLICATIONS TECHNIQUES INDUSTRIELLES FRANCE	35520	LA MEZIERE
Travaux de câblage et d'installations électriques	27/06/2022	marché subséquent	MS 2022-90305 TRAVAUX PPMS LYCEE BREQUIGNY / EREA RENNES	Procédure adaptée	302 307,76 €	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	35650	LE RHEU
Travaux de construction	14/04/2022	marché subséquent	SUBDI29 - 22 QUIMPER 114 - THEPOT	Procédure adaptée	7 412,00 €	SMAC	35039	RENNES
Travaux de construction	28/04/2022	marché subséquent	SUBDI29 - 22 QUIMPER 104 - CHAPTAL - M.F	Procédure adaptée	11 177,25 €	SPIE OUEST-CENTRE	44818	ST HERBLAIN
Travaux de construction	06/05/2022	marché subséquent	SUBDI29 - 22 QUIMPER 130 - ROZ GLAS QUIMPERLE	Procédure adaptée	8 353,00 €	SMAC	35039	RENNES
Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil	07/03/2022	Marché	M2022-90050/Travaux d'évacutation, transport et mise en stock de sédiments	Procédure adaptée	25 400,00 €	TP BLANCHARD	35190	ST DOMINEUC
Travaux de construction de canalisations d'eaux usées	29/06/2022	Marché	Création et branchement du réseau d'eaux usées en refoulement de la ME de Gwaker	Procédure adaptée	49 905,00 €	SAS TOULGOAT	56110	GOURIN
Travaux de construction de chemins piétonniers	05/08/2022	Accord-cadre	Restauration des chemins de halage et de service du domaine public fluvial de la région bretagne	Procédure adaptée	400 000,00 €	COLAS CENTRE OUEST	29000	QUIMPER
Travaux de construction de déversoirs	10/03/2022	Marché	Travaux de mise en conformité des ouvrages vis-à-vis de la continuité écologique Lot 3	Procédure adaptée	537 866,00 €	ENTREPRISE MARC SA	35170	BRUZ
Travaux de maçonnerie	31/01/2022	Accord-cadre	AC2022-90009/Restauration des maçonneries d'ouvrages - Travaux courants Lot 3	Procédure adaptée	100 000,00 €	COLAS CENTRE OUEST	35410	CHATEAUGIRON

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_04-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SBUD_04

CONSEIL REGIONAL

13 octobre 2022

DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_04-DE

Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE jusqu'à 14h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame [illegible] (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC [illegible] (pouvoir donné à Madame Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON [illegible] (pouvoir donné à Madame Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER jusqu'à 14h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 03 octobre 2022 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 01 octobre 2022 ;

Vu les échanges en commissions « Finances, ressources humaines », « Économie », Aménagement et mobilités », « Formation, orientation et langues de Bretagne », « Jeunesse et citoyenneté » et « Culture » ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 14h35 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 62 797 922,20 €, intégrant l'excédent de fonctionnement de 2 283,60 € constaté à la clôture des comptes du syndicat mixte de la gare routière de Rennes suite à sa dissolution, en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 922, compte 1068) et de reprendre le résultat d'investissement de 33 632 997,46 € (ligne codifiée 001), lequel intègre le déficit d'investissement de 2 283,60 € constaté à la clôture des comptes du syndicat mixte de la gare routière de Rennes.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SBUD_05

CONSEIL REGIONAL

13 octobre 2022

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE [illegible] Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Mada[illegible] donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC [illegible] Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON [illegible] Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER jusqu'à 14h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 03 octobre 2022 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 01 octobre 2022 ;

Vu les échanges en commissions « Finances, ressources humaines », « Économie », Aménagement et mobilités », « Formation, orientation et langues de Bretagne », « Jeunesse et citoyenneté » et « Culture » ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 16h55 ;

DÉCIDE

Les groupes « Nous la Bretagne- Ni Breizhiz, centristes, démocrates, progressistes et Européens », « Hissons haut la Bretagne, Droite, centre et régionalistes », « Les Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breizh » et « Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires » s'abstiennent.

Le groupe « Rassemblement national » vote contre.

- **d'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2022 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable pour les crédits de paiement, et telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte l'équilibre du budget 2022 en dépenses et recettes à 2 086 530 267,30€ en mouvements réels et à hauteur de 2 670 585 428,96 € en mouvements budgétaires.

- d'OUVRIR ou **d'ABONDER** les autorisations de programme de 48 650 000 €, portant ainsi les autorisations de programmes ouvertes au budget de la Région Bretagne pour 2022 à 497 285 700 €.

- **d'OUVRIR ou d'ABONDER** les autorisations d'engagement de 83 876 000 €, portant ainsi les autorisations d'engagement ouvertes au budget de la Région Bretagne pour 2022 à 855 389 500 €.

- **de PROROGER** jusqu'en 2023 les autorisations de programme et autorisations d'engagement des programme 1110, 1120 et 1130 pour permettre l'achèvement du programme opérationnel européen 2014-2021 ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

- **de REPORTER** les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative.

- **d'AFFECTER** les dépenses relatives aux programmes de moyens (mission Autres dépenses) conformément à la finalité de chaque programme et à l'article 7 du règlement budgétaire et financier de la Région. Pour les programmes gérés hors AP ou hors AE, l'affectation porte sur les crédits de paiement.

- **de RÉDUIRE** la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées de 24 887 810,34 €.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

ANNEXE

Décision modificative n°1 pour 2022

Vote des AP et AE par chapitre

Chapitre	AP
900	-640 000 €
901	4 250 000 €
902	1 140 000 €
903	100 000 €
904	
905	16 000 000 €
906	31 300 000 €
907	
908	
909	-3 500 000 €
950	
Total	**48 650 000€**

Chapitre	AE
930	640 000 €
931	2 095 000 €
932	10 870 000 €
933	273 000 €
934	
935	-70 000 €
936	50 800 000 €
937	
938	18 400 000 €
939	868 000 €
944	
Total	**83 876 000 €**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :Région de Bretagne (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23350001600040

POSTE COMPTABLE : Payeur Régional

M. 71

Budget supplémentaire (3)
Voté par fonction

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8
D1 - Présentation des AP votées 9
D2 - Présentation des AE votées 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 13
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 14
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 15
C1 - Equilibre financier - Investissement 19
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 20
D1 - Balance générale - Dépenses 21
D2 - Balance générale - Recettes 23

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 25
A.900 - Services généraux 27
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 28
A.902 - Enseignement 29
A.903 - Culture, sports et loisirs 30
A.904 - Santé et action sociale 31
A.905 - Aménagement des territoires 32
A.906 - Gestion des fonds européens 33
A.907 - Environnement 34
A.908 - Transports 35
A.909 - Action économique 38
A.921 - Taxes non affectées 39
A.922 - Dotations et participations 40
A.923 - Dettes et autres opérations financières 41
A.925 - Opérations patrimoniales 42
A.926 - Transferts entre les sections 44
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 47
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 48
B.930 - Services généraux 51
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 53
B.932 - Enseignement 54
B.933 - Culture, sports et loisirs 55
B.934 - Santé et action sociale 56
B.935 - Aménagement des territoires 57
B.936 - Gestion des fonds européens 58
B.937 - Environnement 59
B.938 - Transports 60
B.939 - Action économique 63
B.940 - Impositions directes 64
B.941 - Autres impôts et taxes 65
B.942 - Dotations et participations 66
B.943 - Opérations financières 67
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 69
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 70
B.946 - Transferts entre les sections 71
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 72
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 73

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux 74
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage 75
A/902 - Enseignement 76

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

A/903 - Culture, sports et loisirs 77
A/904 - Santé et action sociale 78
A/905 - Aménagement des territoires 79
A/906 - Gestion des fonds européens 80
A/907 - Environnement 81
A/908 - Transports 82
A/909 - Action économique 85
A/930 - Services généraux 86
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 89
A/932 - Enseignement 90
A/933 - Culture, sports et loisirs 92
A/934 - Santé et action sociale 93
A/935 - Aménagement des territoires 94
A/936 - Gestion des fonds européens 95
A/937 - Environnement 96
A/938 - Transports 97
A/939 - Action économique 103

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées Sans Objet
B3 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 104
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 105

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
C2 - Subventions versées Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux Sans Objet
E2 - Arrêté - Signatures 107

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale	3354854	Nombre de m^2 de surface utile de bâtiments (3)	52640
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	28

Informations fiscales (N-2)		
	Région	**Pour mémoire, la moyenne nationale**
Potentiel fiscal /habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	331,94	
2	Produit des impositions directes / population	8,56	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	409,59	
4	Dépenses d'équipement brut / population	192,81	
5	Encours de dette / population (2)	423,9	
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	16.91%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	86.64%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	47.07%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	103.49%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.
(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

VI – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	2 393 731 860,88	2 470 923 168,09	19 239 612,45	A1	96 430 919,66
Investissement	1 070 949 908,70	1 090 046 304,53	(1) 14 538 885,23	A2	33 635 281,06
Fonctionnement	1 322 781 952,18	1 380 876 863,56	(2) 4 700 727,22	A3	62 795 638,60

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	224 435 267,30	III + IV	224 435 267,30	B1 0,00
Investissement	I	224 435 267,30	III	224 435 267,30	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	96 430 919,66
Investissement	**A2 + B2**	33 635 281,06
Fonctionnement	**A3 + B3**	62 795 638,60

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	**224 435 267,30**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	224 435 267,30
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	**224 435 267,30**
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	224 435 267,30
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	909	0,00
P.0312	Accompagner le développement de l'apprentissage	901	4 000 000,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	909	0,00
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	901	250 000,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	909	0,00
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	902	50 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	901	0,00
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	905	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	900	0,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	909	0,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	902	-1 000 000,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	909	0,00
P.0603	Développer le sport en région	903	0,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	900	-640 000,00
P.0209_1	Développer le système portuaire	908	0,00
P.0209_3	Développer le système portuaire	908	0,00
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	900	0,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	903	100 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	908	0,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc	907	0,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	909	0,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	909	0,00
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	902	0,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	900	0,00
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	908	0,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	908	0,00
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	905	0,00
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	902	590 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902	0,00
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902	0,00
P.9000	Patrimoine et logistique	900	0,00
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020	906	9 300 000,00
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022	906	22 000 000,00
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	907	0,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	907	0,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902	1 500 000,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	909	-3 500 000,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	903	0,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	905	16 000 000,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	903	0,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	903	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	909	0,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	908	0,00
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

TOTAL GENERAL	**48 650 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	939	0,00
P.0312	Accompagner le développement de l'apprentissage	931	0,00
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	939	718 000,00
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	931	0,00
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	939	0,00
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pr un emploi durable	931	-40 000,00
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance,la concertation et l'orient	931	135 000,00
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics	932	10 000 000,00
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	931	2 000 000,00
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	935	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	930	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	932	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	933	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	938	0,00
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	944	0,00
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	939	0,00
P.0308	Développer le numérique éducatif	932	0,00
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	939	150 000,00
P.0603	Développer le sport en région	933	0,00
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	930	540 000,00
P.0209_1	Développer le système portuaire	938	0,00
P.0209_3	Développer le système portuaire	938	0,00
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	930	100 000,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	932	0,00
P.0318	Développer les langues de Bretagne	933	177 000,00
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	938	16 400 000,00
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc	937	0,00
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	931	0,00
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	939	0,00
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	939	0,00
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	932	800 000,00
P.9003	Fonds d'intervention régional	930	0,00
P.1140	Mettre en oeuvre les fonds européens	930	0,00
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	938	2 000 000,00
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	938	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	935	0,00
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	932	0,00
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés	932	70 000,00
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	932	0,00
P.9000	Patrimoine et logistique	930	0,00
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020	936	1 300 000,00
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022	936	49 500 000,00
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	937	0,00
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	931	0,00
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	937	0,00
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	930	0,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932	0,00
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	939	0,00
P.9020	Ressources et expertises	930	0,00
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	933	84 000,00
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	935	-70 000,00
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	933	0,00
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	939	0,00
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	933	12 000,00
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	939	0,00
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	938	0,00
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**83 876 000,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	33 214 189,66	-418 807,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	224 435 267,30	224 435 267,30
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 33 632 997,46
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	257 649 456,96	257 649 456,96

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	87 698 000,00	87 698 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	87 698 000,00	87 698 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	345 347 456,96	345 347 456,96

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	48 102 000,00	-14 887 810,34	33 214 189,66	-10 418 807,80	10 000 000,00	-418 807,80
Crédits de fonctionnement votés	87 698 000,00	0,00	87 698 000,00	112 585 810,34	-24 887 810,34	87 698 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	135 800 000,00	-14 887 810,34	120 912 189,66	102 167 002,54	-14 887 810,34	87 279 192,20

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	**448 635 700,00**		**48 650 000,00**	**48 650 000,00**	**48 650 000,00**	**0,00**	**-640 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**1 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
AE VOTEES	**771 513 500,00**		**83 876 000,00**	**83 876 000,00**	**83 876 000,00**	**0,00**	**640 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**1 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**33 214 189,66**	**33 214 189,66**	**257 649 456,96**	**209 547 456,96**	**0,00**
90 Opérations ventilées	623 385 100,00	0,00	48 102 000,00	48 102 000,00	48 102 000,00		0,00
- en AP/CP (2)	622 235 100,00	0,00	46 925 000,00	46 925 000,00	46 925 000,00		0,00
- hors AP/CP (2)	1 150 000,00	0,00	1 177 000,00	1 177 000,00	1 177 000,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	308 654 111,00	224 435 267,30	-14 887 810,34	-14 887 810,34	209 547 456,96	209 547 456,96	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**33 214 189,66**	**33 214 189,66**	**257 649 456,96**	**231 254 456,96**	**0,00**
90 Opérations ventilées	141 250 350,00	0,00	26 395 000,00	26 395 000,00	26 395 000,00		0,00
- Recettes affectées	141 250 350,00	0,00	26 395 000,00	26 395 000,00	26 395 000,00		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	790 288 861,00	224 435 267,30	-90 398 730,00	-90 398 730,00	134 036 537,30	134 036 537,30	
954 Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00	787 000,00	787 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		62 797 922,20	62 797 922,20	62 797 922,20	62 797 922,20	
001 Solde exécution section investissement	0,00		33 632 997,46	33 632 997,46	33 632 997,46	33 632 997,46	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 393 198 761,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**6 237 000,00**	**1 670 000,00**
93 Services ventilés	983 684 900,00	0,00	81 461 000,00	81 461 000,00	81 461 000,00		1 670 000,00
- en AE/CP	798 054 900,00	0,00	76 461 000,00	76 461 000,00	76 461 000,00		100 000,00
- hors AE/CP	185 630 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00		1 570 000,00
94 Services communs non ventilés	409 513 861,00	0,00	6 237 000,00	6 237 000,00	6 237 000,00	6 237 000,00	
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 393 198 761,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**17 768 899,66**	**4 367 611,34**
93 Services ventilés	172 975 288,00	0,00	69 929 100,34	69 929 100,34	69 929 100,34		4 367 611,34
94 Services communs non ventilés	1 220 223 473,00	0,00	17 768 899,66	17 768 899,66	17 768 899,66	17 768 899,66	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite) — B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	**4 250 000,00**	**1 140 000,00**	**100 000,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**31 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	**2 095 000,00**	**10 870 000,00**	**273 000,00**	**0,00**	**-70 000,00**	**50 800 000,00**	**0,00**	**18 400 000,00**	**868 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**4 075 000,00**	**-1 000 000,00**	**50 000,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**31 300 000,00**	**0,00**	**1 177 000,00**	**-3 500 000,00**
90 Opérations ventilées	4 075 000,00	-1 000 000,00	50 000,00	0,00	16 000 000,00	31 300 000,00	0,00	1 177 000,00	-3 500 000,00
- en AP/CP (2)	4 075 000,00	-1 000 000,00	50 000,00	0,00	16 000 000,00	31 300 000,00	0,00	0,00	-3 500 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 300 000,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	31 300 000,00	0,00	-2 905 000,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	31 300 000,00	0,00	-2 905 000,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 100 000,00**	**13 270 000,00**	**303 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 800 000,00**	**0,00**	**10 600 000,00**	**2 718 000,00**
93 Services ventilés - en AE/CP - hors AE/CP	2 100 000,00 2 100 000,00 0,00	13 270 000,00 10 870 000,00 2 400 000,00	303 000,00 273 000,00 30 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	50 800 000,00 50 800 000,00 0,00	0,00 0,00 0,00	10 600 000,00 9 600 000,00 1 000 000,00	2 718 000,00 2 718 000,00 0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**11 022 112,00**	**228 654,00**	**12 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**50 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 498 723,00**
93 Services ventilés	11 022 112,00	228 654,00	12 000,00	0,00	1 000 000,00	50 800 000,00	0,00	0,00	2 498 723,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**48 102 000,00**	**26 395 000,00**
900 Services généraux	0,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	4 075 000,00	0,00
902 Enseignement	-1 000 000,00	-2 000 000,00
903 Culture, sports et loisirs	50 000,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	16 000 000,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	31 300 000,00	31 300 000,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	1 177 000,00	-2 905 000,00
909 Action économique	-3 500 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées	**224 435 267,30**	**124 036 537,30**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	4 832 270,00
923 Dettes et autres opérations financières	224 435 267,30	119 204 267,30
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**787 000,00**
954 Produits des cessions d'immobilisations		787 000,00
TOTAL	I **272 537 267,30**	II **151 218 537,30**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales		10 000 000,00		10 000 000,00
926 Transferts entre les sections		*-24 887 810,34*		*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement				*0,00*
TOTAL	III	**-14 887 810,34**	IV	**10 000 000,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**24 887 810,34**

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	33 632 997,46
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	62 797 922,20

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**257 649 456,96**	II + IV + VI + VII	**257 649 456,96**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**81 461 000,00**	**69 929 100,34**
930 Services généraux	1 670 000,00	4 367 611,34
931 Formation pro. et apprentissage	2 100 000,00	11 022 112,00
932 Enseignement	13 270 000,00	228 654,00
933 Culture, sports et loisirs	303 000,00	12 000,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	1 000 000,00
936 Gestion des fonds européens	50 800 000,00	50 800 000,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	10 600 000,00	0,00
939 Action économique	2 718 000,00	2 498 723,00
94 Services communs non ventilés	**6 237 000,00**	**42 656 710,00**
940 Impositions directes	0,00	424 902,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	31 303 087,00
942 Dotations et participations	0,00	3 790 164,00
943 Opérations financières	6 237 000,00	451 991,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	6 686 566,00
TOTAL	I **87 698 000,00**	II **112 585 810,34**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	*0,00*	*-24 887 810,34*
947 Transferts dans section fonctionnement	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*	
TOTAL	III **0,00**	IV **-24 887 810,34**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**24 887 810,34**

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**87 698 000,00**	II + IV + VI	**87 698 000,00**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'investissement – Total		**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**33 214 189,66**	**33 214 189,66**	**1 189 688 667,96**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**700 385 100,00**	**224 435 267,30**	**48 102 000,00**	**48 102 000,00**	**972 922 367,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 415,13	0,00	265 500,00	265 500,00	283 915,13
16	Emprunts et dettes assimilées	78 000 000,00	224 435 267,30	0,00	0,00	302 435 267,30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 054 798,28	0,00	-110 000,00	-110 000,00	14 944 798,28
204	Subventions d'équipement versées	352 781 570,41	0,00	45 925 000,00	45 925 000,00	398 706 570,41
21	Immobilisations corporelles	44 737 330,47	0,00	1 110 000,00	1 110 000,00	45 847 330,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	187 354 077,89	0,00	0,00	0,00	187 354 077,89
26	Participations et créances rattachées	375 000,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
27	Autres immobilisations financières	22 063 907,82	0,00	911 500,00	911 500,00	22 975 407,82
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***231 654 111,00***		***-14 887 810,34***	***-14 887 810,34***	***216 766 300,66***
925	*Opérations patrimoniales*	*100 000 000,00*		*10 000 000,00*	*10 000 000,00*	*110 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*131 654 111,00*		*-24 887 810,34*	*-24 887 810,34*	*106 766 300,66*
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
D1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 393 198 761,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**1 480 896 761,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 025 909 900,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**1 113 607 900,00**
011	Charges à caractère général	220 548 005,85	0,00	5 821 373,84	5 821 373,84	226 369 379,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 333 700,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	188 333 700,00
014	Atténuations de produits	24 508 748,00	0,00	0,00	0,00	24 508 748,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	581 669 676,12	0,00	75 526 192,16	75 526 192,16	657 195 868,28
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	1 140 000,00
66	Charges financières	12 851 000,00	0,00	1 350 434,00	1 350 434,00	14 201 434,00
67	Charges exceptionnelles	858 770,03	0,00	0,00	0,00	858 770,03
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***367 288 861,00***		***0,00***	***0,00***	***367 288 861,00***
946	*Transferts entre les sections*	*367 288 861,00*		*0,00*	*0,00*	*367 288 861,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'investissement – Total		**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**33 214 189,66**	**33 214 189,66**	**1 189 688 667,96**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**464 750 350,00**	**224 435 267,30**	**-73 216 730,00**	**-73 216 730,00**	**615 968 887,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000 000,00	0,00	4 832 270,00	4 832 270,00	29 832 270,00
13	Subventions d'investissement	129 671 880,00	0,00	26 395 000,00	26 395 000,00	156 066 880,00
16	Emprunts et dettes assimilées	298 000 000,00	224 435 267,30	-105 231 000,00	-105 231 000,00	417 204 267,30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 478 470,00	0,00	0,00	0,00	11 478 470,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00	1 287 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***467 288 861,00***		***10 000 000,00***	***10 000 000,00***	***477 288 861,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*100 000 000,00*		*10 000 000,00*	*10 000 000,00*	*110 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*367 288 861,00*		*0,00*	*0,00*	*367 288 861,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		62 797 922,20	62 797 922,20	62 797 922,20
001	Solde exécution section investissement	0,00			33 632 997,46	33 632 997,46

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes de fonctionnement – Total		**1 393 198 761,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**1 480 896 761,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 261 544 650,00**	**0,00**	**112 585 810,34**	**112 585 810,34**	**1 374 130 460,34**
70	Produits services, domaine, ventes div	13 951 200,00	0,00	0,00	0,00	13 951 200,00
731	Impôts locaux	30 069 862,00	0,00	424 902,00	424 902,00	30 494 764,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 028 330 500,00	0,00	31 303 087,00	31 303 087,00	1 059 633 587,00
74	Dotations, subventions et participations	171 797 369,00	0,00	72 374 099,00	72 374 099,00	244 171 468,00
75	Autres produits de gestion courante	7 284 200,00	0,00	1 301 947,00	1 301 947,00	8 586 147,00
76	Produits financiers	1 330 000,00	0,00	451 991,00	451 991,00	1 781 991,00
77	Produits exceptionnels	51 300,00	0,00	0,00	0,00	51 300,00
013	Atténuations de charges	1 680 219,00	0,00	43 218,34	43 218,34	1 723 437,34
945	Provisions et autres opérations mixtes	7 050 000,00		6 686 566,00	6 686 566,00	13 736 566,00
Sous total des opérations d'ordre		***131 654 111,00***		***-24 887 810,34***	***-24 887 810,34***	***106 766 300,66***
946	*Transferts entre les sections*	*131 654 111,00*		*-24 887 810,34*	*-24 887 810,34*	*106 766 300,66*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**623 385 100,00**	**0,00**	**48 650 000,00**	**48 102 000,00**	**48 102 000,00**	**46 925 000,00**	**1 177 000,00**	**671 487 100,00**
900	Services généraux	24 905 300,00	0,00	-640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 905 300,00
901	Formation pro. et apprentissage	10 420 000,00	0,00	4 250 000,00	4 075 000,00	4 075 000,00	4 075 000,00	0,00	14 495 000,00
902	Enseignement	189 195 000,00	0,00	1 140 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	0,00	188 195 000,00
903	Culture, sports et loisirs	16 516 000,00	0,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	16 566 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	64 507 500,00	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	0,00	80 507 500,00
906	Gestion des fonds européens	67 000 000,00	0,00	31 300 000,00	31 300 000,00	31 300 000,00	31 300 000,00	0,00	98 300 000,00
907	Environnement	9 901 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 901 000,00
908	Transports	156 628 700,00	0,00	0,00	1 177 000,00	1 177 000,00	0,00	1 177 000,00	157 805 700,00
909	Action économique	84 311 600,00	0,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	-3 500 000,00	0,00	80 811 600,00
92	**Opérations non ventilées**	**308 654 111,00**	**224 435 267,30**		**-14 887 810,34**	**-14 887 810,34**		**-14 887 810,34**	**518 201 567,96**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	77 000 000,00	224 435 267,30		0,00	0,00		0,00	301 435 267,30
925	*Opérations patrimoniales*	*100 000 000,00*			*10 000 000,00*	*10 000 000,00*		*10 000 000,00*	*110 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*131 654 111,00*			*-24 887 810,34*	*-24 887 810,34*		*-24 887 810,34*	*106 766 300,66*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**48 650 000,00**	**33 214 189,66**	**33 214 189,66**	**46 925 000,00**	**-13 710 810,34**	**1 189 688 667,96**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**0,00**
TOTAL	**1 189 688 667,96**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**141 250 350,00**	**0,00**	**26 395 000,00**	**26 395 000,00**	**167 645 350,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	8 145 600,00	0,00	0,00	0,00	8 145 600,00
902	Enseignement	34 005 280,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	32 005 280,00
903	Culture, sports et loisirs	1 128 000,00	0,00	0,00	0,00	1 128 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
906	Gestion des fonds européens	66 500 000,00	0,00	31 300 000,00	31 300 000,00	97 800 000,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	12 448 000,00	0,00	-2 905 000,00	-2 905 000,00	9 543 000,00
909	Action économique	16 523 470,00	0,00	0,00	0,00	16 523 470,00
92	**Opérations non ventilées**	**790 288 861,00**	**224 435 267,30**	**-90 398 730,00**	**-90 398 730,00**	**924 325 398,30**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	25 000 000,00	0,00	4 832 270,00	4 832 270,00	29 832 270,00
923	Dettes et autres opérations financières	298 000 000,00	224 435 267,30	-105 231 000,00	-105 231 000,00	417 204 267,30
925	*Opérations patrimoniales*	*100 000 000,00*		*10 000 000,00*	*10 000 000,00*	*110 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*367 288 861,00*		*0,00*	*0,00*	*367 288 861,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**500 000,00**	**0,00**	**787 000,00**	**787 000,00**	**1 287 000,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
954	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00	1 287 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**932 039 211,00**	**224 435 267,30**	**-63 216 730,00**	**-63 216 730,00**	**1 093 257 748,30**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**33 632 997,46**
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	**62 797 922,20**
TOTAL	**1 189 688 667,96**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = -640 000,00**

	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Actions relevant de la subvent° globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
	0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
DEPENSES D'EQUIPEMENT														
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**24 585 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**320 000,00**	**0,00**	**0,00**	**24 905 300,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS														
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 4 250 000,00**

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000 000,00**	**220 000,00**	**0,00**	**10 420 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**75 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 075 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**75 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 075 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 075 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 045 600,00**	**0,00**	**0,00**	**8 145 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 1 140 000,00**

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**11 135 000,00**	**0,00**	**0,00**	**148 545 447,00**	**23 114 553,00**	**0,00**	**6 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**189 195 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**-1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-1 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Budget de l'exercice (2)	**20 958 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 840 000,00**	**0,00**	**0,00**	**207 280,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 005 280,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 100 000,00**

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**9 026 000,00**	**5 040 000,00**	**2 450 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 516 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**1 128 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 128 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 0,00**

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 16 000 000,00**

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de dévelopt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 360 000,00**	**3 347 500,00**	**0,00**	**19 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**64 507 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 31 300 000,00**

	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**66 500 000,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**	**67 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	22 000 000,00	9 300 000,00	0,00	31 300 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**66 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**66 500 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	22 000 000,00	9 300 000,00	0,00	31 300 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnemt infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 048 500,00**	**0,00**	**0,00**	**3 300 000,00**	**4 931 500,00**	**621 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 901 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
		810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**24 775 998,38**	**19 766 344,31**	**0,00**	**994 014,02**	**5 462 228,42**	**6 710 714,87**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**911 500,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**911 500,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 500,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**2 300 000,00**	**2 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**17 554 664,58**	**0,00**	**9 957 335,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 407 400,00**	**11 000 000,00**	**156 628 700,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**265 500,00**	**0,00**	**1 177 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**265 500,00**	**0,00**	**1 177 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 500,00	0,00	1 177 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**433 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 915 000,00**	**100 000,00**	**12 448 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 905 000,00	0,00	-2 905 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = -3 500 000,00**

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**36 383 600,00**	**22 300 000,00**	**21 228 000,00**	**0,00**	**4 400 000,00**	**0,00**	**84 311 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**12 354 700,00**	**3 616 770,00**	**0,00**	**0,00**	**552 000,00**	**0,00**	**16 523 470,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**25 000 000,00**	**0,00**	**67 630 192,20**	**67 630 192,20**	**92 630 192,20**
10222	FCTVA	25 000 000,00	0,00	4 832 270,00	4 832 270,00	29 832 270,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	62 797 922,20	62 797 922,20	62 797 922,20

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**77 000 000,00**	**224 435 267,30**	**0,00**	**0,00**	**301 435 267,30**
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00
1641	Emprunts en euros	44 500 000,00	0,00	0,00	0,00	44 500 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	224 435 267,30	0,00	0,00	224 435 267,30
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**298 000 000,00**	**224 435 267,30**	**-105 231 000,00**	**-105 231 000,00**	**417 204 267,30**
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	298 000 000,00	0,00	-105 231 000,00	-105 231 000,00	192 769 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	224 435 267,30	0,00	0,00	224 435 267,30
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***100 000 000,00***	***10 000 000,00***	***10 000 000,00***
1318	*Autres subvent° d'équipement transf.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
204411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2128	*Autres agencements et aménagts*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21311	*Bâtiments administratifs*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
214	*Constructions sur sol d'autrui*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
2154	*Voies navigables*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
21571	*Matériel ferroviaire*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
21572	*Matériel technique scolaire*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
21578	*Autre matériel technique*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
217312	*Bâtiments scolaires (mise à dispo)*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
21831	*Matériel informatique scolaire*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
21838	*Autre matériel informatique*	*400 000,00*	*0,00*	*0,00*
21841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*20 000,00*	*0,00*	*0,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*20 000,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*4 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*20 637 327,79*	*0,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage tech.*	*40 000,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*73 007 672,21*	*10 000 000,00*	*10 000 000,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***100 000 000,00***	***10 000 000,00***	***10 000 000,00***
16873	*Dettes - Départements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
16874	*Dettes - Communes et intercos*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*99 950 000,00*	*10 000 000,00*	*10 000 000,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**131 654 111,00**	**-24 887 810,34**	**-24 887 810,34**
	Reprises sur autofinancement	**131 654 111,00**	**-24 887 810,34**	**-24 887 810,34**
13911	*Sub. transf cpte résult. Etat, établist*	1 000 000,00	0,00	0,00
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	1 200 000,00	0,00	0,00
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	250 000,00	0,00	0,00
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	100 000,00	0,00	0,00
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	22 000 000,00	0,00	0,00
139173	*Sub. transf cpte résult. FEOGA*	30 000 000,00	0,00	0,00
139178	*Autres fonds européens*	100 000,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement*	3 000 000,00	0,00	0,00
13932	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	39 950 000,00	0,00	0,00
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	34 054 111,00	-24 887 810,34	-24 887 810,34
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	**367 288 861,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**367 288 861,00**	**0,00**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	550 000,00	0,00	0,00
28033	*Frais d'insertion*	10 000,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	6 500 000,00	0,00	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	4 800 000,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	15 000,00	0,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	1 410 000,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	4 200 000,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	915 000,00	0,00	0,00
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	1 400 000,00	0,00	0,00
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	44 700 000,00	0,00	0,00
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	3 600 000,00	0,00	0,00
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	400 000,00	0,00	0,00
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	13 000 000,00	0,00	0,00
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	200 000,00	0,00	0,00
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	3 000 000,00	0,00	0,00
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	9 000 000,00	0,00	0,00
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	9 500 000,00	0,00	0,00
28041721	*SNCF réseau : Bien mobilier, matériel*	400 000,00	0,00	0,00
28041722	*SNCF réseau : Bâtiments, installations*	6 200 000,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
28041723	*SNCF réseau : Projet infrastructure*	23 300 000,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	9 000 000,00	0,00	0,00
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	20 000 000,00	0,00	0,00
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	41 000 000,00	0,00	0,00
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	25 000 000,00	0,00	0,00
280423	*Privé : Projet infrastructure*	700 000,00	0,00	0,00
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	5 800 000,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	3 000 000,00	0,00	0,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	57 000 000,00	0,00	0,00
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	3 600 000,00	0,00	0,00
2808	*Autres immobilisations incorporelles*	2 000,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	15 000,00	0,00	0,00
28128	*Autres aménagements de terrains*	3 200 000,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	1 100 000,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	6 000 000,00	0,00	0,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	1 300 000,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	3 800 000,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	700 000,00	0,00	0,00
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	250 000,00	0,00	0,00
28151	*Réseaux de voirie*	50 000,00	0,00	0,00
28152	*Installations de voirie*	300 000,00	0,00	0,00
28153	*Réseaux divers*	92 000,00	0,00	0,00
28154	*Voies navigables*	546 000,00	0,00	0,00
281571	*Matériel ferroviaire*	95 000,00	0,00	0,00
281572	*Matériel technique scolaire*	1 250 000,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	6 000 000,00	0,00	0,00
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	25 000 000,00	0,00	0,00
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	2 900 000,00	0,00	0,00
2817578	*Autre matériel technique (m. à dispo)*	45 000,00	0,00	0,00
281785	*Matériel de téléphonie*	120 000,00	0,00	0,00
28181	*Installations générales, aménagt divers*	80 000,00	0,00	0,00
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	300 000,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	5 578 861,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	6 200 000,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	2 000 000,00	0,00	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	1 500 000,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	300 000,00	0,00	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	115 000,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	250 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
2111	*Terrains nus*	0,00	0,00	0,00
2154	*Voies navigables*	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
21828	*Autres matériels de transport*	0,00	0,00	0,00
21838	*Autre matériel informatique*	0,00	0,00	0,00
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

III
A 951
A 954

DEPENSES

950
Dépenses imprévues

Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
1 000 000,00	0,00

RECETTES

951
Virements de la section de fonctionnement

Budget de l'exercice (1)	Vote de l'assemblée
0,00	*0,00*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954
Produits des cessions d'immobilisations

Budget de l'exercice (1) I	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III
500 000,00	787 000,00	787 000,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**983 684 900,00**	**0,00**	**83 876 000,00**	**81 461 000,00**	**81 461 000,00**	**76 461 000,00**	**5 000 000,00**	**1 065 145 900,00**
930	Services généraux	104 193 300,00	0,00	640 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00	100 000,00	1 570 000,00	105 863 300,00
931	Formation pro. et apprentissage	250 879 377,00	0,00	2 095 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00	252 979 377,00
932	Enseignement	183 609 000,00	0,00	10 870 000,00	13 270 000,00	13 270 000,00	10 870 000,00	2 400 000,00	196 879 000,00
933	Culture, sports et loisirs	37 616 123,00	0,00	273 000,00	303 000,00	303 000,00	273 000,00	30 000,00	37 919 123,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	7 398 500,00	0,00	-70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 398 500,00
936	Gestion des fonds européens	8 600 000,00	0,00	50 800 000,00	50 800 000,00	50 800 000,00	50 800 000,00	0,00	59 400 000,00
937	Environnement	16 540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 540 000,00
938	Transports	316 175 100,00	0,00	18 400 000,00	10 600 000,00	10 600 000,00	9 600 000,00	1 000 000,00	326 775 100,00
939	Action économique	58 673 500,00	0,00	868 000,00	2 718 000,00	2 718 000,00	2 718 000,00	0,00	61 391 500,00
94	**Services communs non ventilés**	**409 513 861,00**	**0,00**		**6 237 000,00**	**6 237 000,00**		**6 237 000,00**	**415 750 861,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	40 085 000,00	0,00		6 237 000,00	6 237 000,00		6 237 000,00	46 322 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 140 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	1 140 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	1 000 000,00
946	*Transferts entre les sections*	*367 288 861,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*367 288 861,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 393 198 761,00**	**0,00**	**83 876 000,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**76 461 000,00**	**11 237 000,00**	**1 480 896 761,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL
		I	II			III			IV = I + II + III
								TOTAL	**1 480 896 761,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**172 975 288,00**	**0,00**	**69 929 100,34**	**69 929 100,34**	**242 904 388,34**
930	Services généraux	2 621 319,00	0,00	4 367 611,34	4 367 611,34	6 988 930,34
931	Formation pro. et apprentissage	88 222 700,00	0,00	11 022 112,00	11 022 112,00	99 244 812,00
932	Enseignement	10 055 000,00	0,00	228 654,00	228 654,00	10 283 654,00
933	Culture, sports et loisirs	501 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	513 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	510 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 510 000,00
936	Gestion des fonds européens	2 250 000,00	0,00	50 800 000,00	50 800 000,00	53 050 000,00
937	Environnement	3 534 148,00	0,00	0,00	0,00	3 534 148,00
938	Transports	64 881 121,00	0,00	0,00	0,00	64 881 121,00
939	Action économique	400 000,00	0,00	2 498 723,00	2 498 723,00	2 898 723,00
94	**Services communs non ventilés**	**1 220 223 473,00**	**0,00**	**17 768 899,66**	**17 768 899,66**	**1 237 992 372,66**
940	Impositions directes	30 069 862,00	0,00	424 902,00	424 902,00	30 494 764,00
941	Autres impôts et taxes	992 330 500,00	0,00	31 303 087,00	31 303 087,00	1 023 633 587,00
942	Dotations et participations	57 816 500,00	0,00	3 790 164,00	3 790 164,00	61 606 664,00
943	Opérations financières	1 300 000,00	0,00	451 991,00	451 991,00	1 751 991,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	7 050 000,00		6 686 566,00	6 686 566,00	13 736 566,00
946	*Transferts entre les sections*	*131 654 111,00*		*-24 887 810,34*	*-24 887 810,34*	*106 766 300,66*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 393 198 761,00**	**0,00**	**87 698 000,00**	**87 698 000,00**	**1 480 896 761,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	**0,00**

TOTAL	**1 480 896 761,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 640 000,00**

	01	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT															
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**69 177 349,06**	**25 470 680,94**	**5 003 870,00**	**2 930 400,00**	**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 346 556,60**	**205 220,31**	**0,00**	**48 223,09**	**0,00**	**0,00**	**104 193 300,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**1 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 670 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 670 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Hors AE-CP	0,00	1 530 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT															
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**851 000,00**	**1 764 319,00**	**0,00**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 621 319,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**3 697 218,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**615 393,00**	**0,00**	**55 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 367 611,34**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**0,00**	**3 697 218,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**615 393,00**	**0,00**	**55 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 367 611,34**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 2 095 000,00**

	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**4 035 770,00**	**22 857 430,00**	**0,00**	**105 543 300,00**	**0,00**	**51 195 600,00**	**747 277,00**	**3 970 000,00**	**62 530 000,00**	**0,00**	**250 879 377,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**2 100 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**2 100 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 100 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**6 250 000,00**	**68 454 800,00**	**0,00**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 281 100,00**	**6 336 800,00**	**0,00**	**88 222 700,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**8 888 350,00**	**0,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 029 762,00**	**0,00**	**11 022 112,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**8 888 350,00**	**0,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 029 762,00**	**0,00**	**11 022 112,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 10 870 000,00**

	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**4 183 790,00**	**0,00**	**0,00**	**135 468 497,72**	**43 000 962,28**	**0,00**	**955 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**183 609 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 800 000,00**	**470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 270 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 800 000,00**	**470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 270 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	10 400 000,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 870 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 055 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 055 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**228 654,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**228 654,00**
Vote de l'assemblée (3)	**228 654,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**228 654,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs **AE (1) = 273 000,00**

	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**28 723 687,00**	**2 392 436,00**	**6 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 616 123,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**189 000,00**	**114 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**189 000,00**	**114 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	189 000,00	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**501 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**501 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale **AE (1) = 0,00**

	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = -70 000,00**

	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de dévelopt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 470 900,00**	**0,00**	**0,00**	**2 927 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 398 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**510 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**510 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 50 800 000,00**

	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**8 500 000,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**8 600 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	49 500 000,00	1 300 000,00	0,00	50 800 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 250 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnemt infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**369 536,67**	**0,00**	**0,00**	**4 500 000,00**	**8 215 463,33**	**3 455 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 540 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT											
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**444 148,00**	**0,00**	**0,00**	**3 090 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 534 148,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 18 400 000,00**

	80	81						
	Services communs	Transports en commun de voyageurs						
		810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**121 420 278,00**	**66 000,00**	**86 034 412,97**	**32 964 045,59**	**41 734 293,44**	**7 619 670,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 937 373,84**	**1 630 965,68**	**681 660,48**	**1 500 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 937 373,84**	**1 630 965,68**	**681 660,48**	**1 500 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	3 937 373,84	1 630 965,68	531 660,48	1 500 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**36 620 000,00**	**0,00**	**12 174 000,00**	**370 000,00**	**180 000,00**	**50 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
	821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**8 850 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 186 400,00**	**2 300 000,00**	**316 175 100,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 050 000,00**	**0,00**	**10 600 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 050 000,00**	**0,00**	**10 600 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	9 600 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**4 156 721,00**	**51 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 869 400,00**	**410 000,00**	**64 881 121,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 868 000,00**

	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**14 780 000,00**	**29 090 000,00**	**7 793 500,00**	**0,00**	**7 010 000,00**	**0,00**	**58 673 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**2 718 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 718 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**2 718 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 718 000,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	2 718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**30 000,00**	**370 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**717 976,00**	**1 539 377,00**	**0,00**	**0,00**	**241 370,00**	**0,00**	**2 498 723,00**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**717 976,00**	**1 539 377,00**	**0,00**	**0,00**	**241 370,00**	**0,00**	**2 498 723,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**30 069 862,00**	**0,00**	**424 902,00**	**424 902,00**	**30 494 764,00**
7311	Imposit° forfaitaire Entreprises réseau	28 285 000,00	0,00	424 902,00	424 902,00	28 709 902,00
73114		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73121	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	1 784 862,00	0,00	0,00	0,00	1 784 862,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**992 330 500,00**	**0,00**	**31 303 087,00**	**31 303 087,00**	**1 023 633 587,00**
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	204 507 000,00	0,00	798 000,00	798 000,00	205 305 000,00
733	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Fraction compensatoire de la CVAE	415 907 900,00	0,00	31 400 000,00	31 400 000,00	447 307 900,00
7332	Fraction LFI 2017	212 009 900,00	0,00	18 600 000,00	18 600 000,00	230 609 900,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	126 000 000,00	0,00	-20 000 000,00	-20 000 000,00	106 000 000,00
7382	Fracti° TICPE Accomp. réf. apprentissage	8 300 000,00	0,00	0,00	0,00	8 300 000,00
73841	Frais de gestion	14 264 000,00	0,00	-3 895 137,00	-3 895 137,00	10 368 863,00
73842	TICPE FPA	10 933 900,00	0,00	4 400 224,00	4 400 224,00	15 334 124,00
7388	Autres	407 800,00	0,00	0,00	0,00	407 800,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**57 816 500,00**	**0,00**	**3 790 164,00**	**3 790 164,00**	**61 606 664,00**
744	FCTVA	200 000,00	0,00	-111 613,00	-111 613,00	88 387,00
7454	Prélèv sur rec - Réforme apprentissage	5 440 000,00	0,00	0,00	0,00	5 440 000,00
7461	DGD	21 888 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888 000,00
74832	D.C.R.T.P.	16 999 300,00	0,00	9 891,00	9 891,00	17 009 191,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	263 300,00	0,00	-109 133,00	-109 133,00	154 167,00
74834	Dotat° compensat° perte frais gest° TH	10 654 000,00	0,00	0,00	0,00	10 654 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 371 900,00	0,00	105 882,00	105 882,00	2 477 782,00
74838	Autres attribut° péréquat° et compensat°	0,00	0,00	3 895 137,00	3 895 137,00	3 895 137,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**40 085 000,00**	**0,00**	**6 237 000,00**	**6 237 000,00**	**46 322 000,00**
6226	Honoraires	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 015 000,00	0,00	0,00	0,00	1 015 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
6542	Créances éteintes	1 000 000,00	0,00	4 886 566,00	4 886 566,00	5 886 566,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 500 000,00	0,00	0,00	0,00	9 500 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	1 350 434,00	1 350 434,00	1 350 434,00
6688	Autres	3 350 000,00	0,00	0,00	0,00	3 350 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 052,00	0,00	0,00	0,00	5 052,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	401 200,00	0,00	0,00	0,00	401 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
73913	Attributions de compensation CVAE	24 508 748,00	0,00	0,00	0,00	24 508 748,00
	RECETTES (6)	**1 300 000,00**	**0,00**	**451 991,00**	**451 991,00**	**1 751 991,00**
761	Produits de participations	100 000,00	0,00	319 991,00	319 991,00	419 991,00
7688	Autres	1 200 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00	1 332 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	3 547 857,40
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 197 423,40
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 350 434,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 se

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**1 140 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 140 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	938 600,00	0,00	0,00	0,00	938 600,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	201 400,00	0,00	0,00	0,00	201 400,00
	RECETTES	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**
65869	Remboursements frais de fonctionnement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**7 050 000,00**	**6 686 566,00**	**6 686 566,00**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	4 686 566,00	4 686 566,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	7 050 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**367 288 861,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**367 288 861,00**	**0,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	367 288 861,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
675	*Valeur comptable immobilisations cédées*	0,00	0,00	0,00
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5)	**131 654 111,00**	**-24 887 810,34**	**-24 887 810,34**
	Reprises sur autofinancement	**131 654 111,00**	**-24 887 810,34**	**-24 887 810,34**
7768	*Neutralisation des amortissements*	34 054 111,00	-24 887 810,34	-24 887 810,34
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	97 600 000,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT

95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

B 953

DEPENSES

952

Dépenses imprévues

Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
1 000 000,00	0,00

DEPENSES

953

Virement à la section d'investissement

Budget de l'exercice (1)	Vote de l'assemblée
0,00	*0,00*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Actions relevant de la subvent° globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	-110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-110 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emplois	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES		**75 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 075 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 075 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/302

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES		**-1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	-1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236	Avances aux EPLE sur immos régionales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/364

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de dévelopt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 000 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
				630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	22 000 000,00	9 300 000,00	0,00	31 300 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**22 000 000,00**	**9 300 000,00**	**0,00**	**31 300 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	22 000 000,00	0,00	0,00	22 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	9 300 000,00	0,00	9 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/307

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnemt infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transp ferroviaire régional de voyageurs	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**911 500,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 500,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**265 500,00**	**0,00**	**1 177 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 500,00	0,00	265 500,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**	**0,00**	**-2 905 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 905 000,00	0,00	-2 905 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-alimentaire	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-3 500 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	-3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 500 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes					05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales		
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
DEPENSES		**1 530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 670 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes						05 TOTAL BS
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales	relance (crise sanitaire)	
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 260 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 295 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	270 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	02 Administration générale						03 Sécurité	04 Actions interrégionales, européennes						05	TOTAL BS
		020 Administration générale collectivité		021 Conseil Régional	022 Conseil Economique et Social Régional	023 Conseil culture, éducation et environt	028 Autres organismes		041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	043 Action relevant de la subvention globale	044 Aide publique au développement	048 Autres actions internationales	relance (crise sanitaire)	
		0201 Personnel non ventilé	0202 Autres moyens généraux												
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**3 697 218,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**615 393,00**	**0,00**	**55 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 367 611,34**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	43 218,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 218,34
747	Participations	0,00	3 654 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 393,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	4 324 393,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Formation professionnelle						12 Apprentissage	13 Formation sanitaire et sociale	14 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
			111 Insertion sociale et professionnelle	112 Formation professionnalisante personnes	113 Format° continue des pers. rech. emploi	114 Formation des actifs occupés	115 Rémunération des stagiaires	116 Autres				
DEPENSES		**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000 000,00**	**0,00**	**2 100 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**8 888 350,00**	**0,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 029 762,00**	**0,00**	**11 022 112,00**
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	8 888 350,00	0,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029 762,00	0,00	11 022 112,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	27 Sécurité	28 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 800 000,00**	**470 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 270 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 070 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré				23 Enseignement supérieur	24 Plan de relance (crise sanitaire)	25 Sécurité	28 Autres activités périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	224 Participations à des cités mixtes					
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**228 654,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**228 654,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	228 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 654,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			32 Sports	33 Loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	37 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			311 Enseignement artistique	312 Activités culturelles et artistiques	313 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**189 000,00**	**114 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**303 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	40 Services communs	41 Santé	42 Action sociale	43 Plan de relance (crise sanitaire)	47 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Politique de la ville	52 Agglomérations et villes moyennes	53 Espace rural, autres espaces de dévelopt	54 Habitat - (Logement)	55 Actions en faveur du littoral	56 Technologies informat° et communicat°	57 Sécurité	58 Autres actions	59 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	61 FSE	62 FEDER	63 Autres		64 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
				630 FEADER	631 FEAMP		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	49 500 000,00	1 300 000,00	0,00	50 800 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**49 500 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**50 800 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	49 500 000,00	1 300 000,00	0,00	50 800 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/937

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions en matière des déchets	73 Politique de l'air	74 Politique de l'eau	75 Politique de l'énergie	76 Patrimoine naturel	77 Environnemt infrastructures transport	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 937 373,84**	**1 630 965,68**	**681 660,48**	**1 500 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	3 937 373,84	0,00	0,00	1 500 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630 965,68	531 660,48	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports en commun de voyageurs						
			810 Services communs	811 Transport ferroviaire régional de voyage	812 Gares et autres infrastructures ferrov.	813 Transports scolaires	814 Transports interurbains	815 Transports mixtes	818 Autres transports en commun
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	82 Routes et voiries						83 Plan de relance (crise sanitaire)	87 Sécurité
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	82 Routes et voiries							
		821 Voirie nationale	822 Voirie régionale	823 Voirie départementale	824 Voirie communale	825 Sécurité routière	828 Autres liaisons	sanitaire)	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 050 000,00**	**0,00**	**10 600 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 437 373,84
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	753 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162 626,16
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Article / compte par nature (1)	Libellé	88 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		881 Transports aériens	882 Transports maritimes	883 Transports fluviaux	884 Transports ferroviaires de marchandises	885 Liaisons multimodales	886 Infrastructures portuaires et aéroport.	888 Autres	
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – PRESENTATION CROISEE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

IV
A/939

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	90 Services communs	91 Interventions économiques transversales	92 Recherche et innovation	93 Agriculture, pêche, agro-industrie	94 Industrie, artisanat, commerce et autres	95 Tourisme et thermalisme	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**2 718 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 718 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	2 718 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**717 976,00**	**1 539 377,00**	**0,00**	**0,00**	**241 370,00**	**0,00**	**2 498 723,00**
747	Participations	0,00	717 976,00	237 430,00	0,00	0,00	241 370,00	0,00	1 196 776,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 301 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 301 947,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

IV

B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 175 600 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**78 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	30 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	44 500 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 500 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 000 000,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**97 600 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*97 600 000,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**175 600 000,00**	**224 435 267,30**	**0,00**	**400 035 267,30**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 404 267 331,00**	**14 919 270,00**	**VI 14 919 270,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**36 478 470,00**	**14 132 270,00**	**14 132 270,00**
10222	FCTVA	25 000 000,00	4 832 270,00	4 832 270,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	9 300 000,00	9 300 000,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	11 478 470,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		**367 788 861,00**	**787 000,00**	**787 000,00**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*550 000,00*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*6 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*4 800 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 410 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*4 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*915 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*1 400 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*44 700 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	*3 600 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*400 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*13 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	*9 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	*9 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041721	*SNCF réseau : Bien mobilier, matériel*	*400 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041722	*SNCF réseau : Bâtiments, installations*	*6 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041723	*SNCF réseau : Projet infrastructure*	*23 300 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*9 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*20 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*41 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*25 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*700 000,00*	*0,00*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*5 800 000,00*	*0,00*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*57 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*3 600 000,00*	*0,00*	*0,00*
2808	*Autres immobilisations incorporelles*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*3 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*1 100 000,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*6 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 300 000,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*3 800 000,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*700 000,00*	*0,00*	*0,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28151	*Réseaux de voirie*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Réseaux divers*	*92 000,00*	*0,00*	*0,00*
28154	*Voies navigables*	*546 000,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*95 000,00*	*0,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*1 250 000,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*6 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*25 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	*2 900 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817578	*Autre matériel technique (m. à dispo)*	*45 000,00*	*0,00*	*0,00*
281785	*Matériel de téléphonie*	*120 000,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*80 000,00*	*0,00*	*0,00*
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*5 578 861,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*6 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*2 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*1 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*300 000,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*115 000,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
954	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	787 000,00	787 000,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**419 186 601,00**	**224 435 267,30**	**33 632 997,46**	**62 797 922,20**	**740 052 787,96**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**400 035 267,30**
Ressources propres disponibles	VIII	**740 052 787,96**
Solde	IX = VIII – IV (4)	**340 017 520,66**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_05-BF

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents : 73
Nombre de suffrages exprimés : 83
VOTES :
Pour : 40
Contre : 8
Abstentions : 35

Date de convocation : 20/09/2022

Présenté par le président (1),
A Hôtel de Courcy, RENNES, le 13/10/2022
le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Hôtel de Courcy, RENNES, le 13/10/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

LOIC CHESNAIS-GIRARD	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, …).

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_06-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SBUD_06

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 octobre 2022

DELIBERATION

Tarifs régionaux de l'**accise** sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons

(ex-Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques-TICPE)

Reconduction de la majoration

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE de 16h30 à 17h), Madame

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221013-22_DFE_SBUD_06-DE

Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Mada[illegible] donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC [illegible] Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON [illegible] Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoi[illegible] DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER jusqu'à 14h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu la Constitution, notamment son article 72-2 ;

Vu la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code des douanes ;

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services, et notamment les articles L 312-1 et suivants ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article 94 de la loi de finances pour 2010 n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 octobre 2022 ;

Vu les échanges en commission « Finances, ressources humaines » le 10 octobre 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 17h ;

DÉCIDE

Les groupes « Hissons haut la Bretagne, Droite, centre et régionalistes » et « Rassemblement national » votent contre.

- de MAJORER, pour l'année 2023, le tarif de l'accise perçue sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ex- TICPE) applicable aux carburants vendus aux consommateurs finaux sur le territoire régional, mentionnée à l'article 94 de la loi de finances pour 2010 susvisée, à concurrence de :

  - ✓ 0,73 € par hectolitre s'agissant des supercarburants mentionnés aux indices d'identification 11 et 11 ter du tableau B du 1 de l'article 265 du Code des Douanes ;
  - ✓ 1,35 € par hectolitre s'agissant du gazole mentionné à l'indice d'identification 22 du même tableau B.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DFE_SCOMP_02-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SCOMP_02

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 octobre 2022

DELIBERATION

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 13 octobre 2022 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et à partir de 19h30), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 17h45), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD (jusqu'à 16h30 puis à partir de 17h), Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (à partir de 14h), Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 18h30), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER (jusqu'à 18h30), Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (jusqu'à 14h puis à partir de 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (jusqu'à 14h et à partir de 20h00), Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Armelle NICOLAS), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC de 17h30 à 19h30), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 17h45), Madame Gladys GRELAUD (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE de 16h30 à 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Véronique MÉHEUST à partir de 19h35), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ à partir de 19h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DFE_SCOMP_02-DE

DE SALLIER DUPIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madam[illegible] Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER [illegible] MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC à partir de 14h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 18h30), Monsieur Stéphane PERRIN SARZIER (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 18h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS à partir de 17h45), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO de 14h à 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Simon UZENAT (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC de 14h à 20h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération 22-DFE-SBUD-01 du Conseil régional en date des 24 au 26 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 octobre 2022 ;

Vu les échanges en commission « Finances, ressources humaines » le 10 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 20h35 ;

A PRIS ACTE

de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière du 24 février 2022.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DFE_SCOMP_02-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional - 13 et 14 octobre 2022

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis l'envoi de la convocation à la dernière session, il a été procédé dans le cadre de l'exercice 2022 aux transferts de crédits suivants :

Au sein de la section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
930 « Services généraux »	9011		60 000,00 €
938 « Transports »	9011	60 000,00 €	

Ces virements de crédits ne modifient en rien la capacité de la Région à engager de nouvelles actions sur les différents chapitres. Ils permettent juste de fluidifier le paiement des factures et des demandes de subvention parvenues à la Région.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DCEEB_03

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 octobre 2022

DELIBERATION

Plan algues vertes 2022-2027

Projet de document relatif à la prolongation du Plan algues vertes sur 2022-2027

L'engagement du Conseil régional pour soutenir les projets de territoires des 8 baies algues vertes

Le Conseil régional convoqué par son Président le 20 septembre 2022, s'est réuni le 14 octobre 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 12h55), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 10h10 et à partir de 11h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 12h15), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF (jusqu'à 11h et à partir de 12h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 12h), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 12h40), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (à partir de 12h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 10h45), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 11h30), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 12h50), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 12h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 12h55), Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame NICOLAS), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Madame Christine PRIGENT de 10h10 à 11h00), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 12h15), Monsieur Loïc HÉNAFF (pouvoir à Madame Emilie KUCHEL de 11h à 12h35), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 12h), Gaëlle LE STRADIC (pouvoir à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 12h40), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 10h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Régine ROUÉ à partir de 11h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 12h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 12h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu les recommandations portées au rapport conjoint de la Cour des comptes et de la Chambre régionales des comptes de Bretagne relatif à l'évaluation de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne (juillet 2021) ;

Vu sur les conclusions du rapport du sénateur DELCROS concernant la mobilisation du Programme des Interventions Territoriales de l'Etat (PITE) ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 octobre 2022 ;

Vu les échanges en Commission Economie et en Commission climat, transitions et biodiversité en date du 7 octobre et du 6 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 12h40 ;

DÉCIDE

Le groupe « Hissons haut la Bretagne, Droite, centre et régionalistes **», s'abstient.**

Les groupes « Rassemblement national », « Les Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breizh » et « Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires » votent contre.

- **D'**APPROUVER les orientations présentées en matière de lutte régionale contre les algues vertes et le document cadre du Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027 ;
- **D'APPROUVER** les projets de territoires des baies algues vertes et les maquettes financières pluriannuelles régionales ci-annexées sur la base desquels les contrats de territoire seront élaborés.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

SOMMAIRE

Rapport Plan algues vertes 2022-2027 _____ 4
Document cadre 2022-27 PROJET _____ 15
Synthèse projets de territoire _____ 30
Projets de territoires _____ 48
Projet de territoire Fresnaye avec maquette _____ 49
Projet Baie de Saint Brieuc _____ 93
Plan Financier Baie de Saint Brieuc _____ 245
Projet de territoire Douron-Lieue de Grève _____ 248
Maquette Lieue de Grève _____ 291
Maquette Douron _____ 292
Projet de territoire Horn Guillec _____ 293
Maquette _____ 307
Projet de territoire Quillimadec _____ 311
Maquette Quillimadec 22-24 _____ 341
Projet de territoire stratégie Douarnenez _____ 342
Maquette Douarnenez 22-24 _____ 398
Stratégie Baie de la Forêt 2022-2024 _____ 399
Maquette Baie de la Forêt 2022-2024 synthèse_____ 433

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité

Session du Conseil régional - 13 et 14 octobre 2022

Plan algues vertes 2022-2027

Projet de document-cadre relatif à la prolongation du Plan algues vertes sur 2022-2027

L'engagement du Conseil régional pour soutenir les 8 projets de territoires

Les algues vertes sont naturellement présentes sur de nombreux littoraux à travers le monde. Mais dans certaines zones côtières, elles se développent de manière excessive. Du printemps à l'automne, cette prolifération peut entraîner localement des échouages massifs communément appelés « marées vertes ».

La prolifération des algues vertes dépend de plusieurs facteurs :

- des nutriments présents en excès dans les eaux (nitrates et phosphore) ;
- de la morphologie des baies (peu profondes, fermées avec peu de courants) ;
- de la présence d'ulves au printemps (non dispersées par les tempêtes hivernales) ;
- et des conditions météorologiques (houle hivernale, conditions lumineuses, température de l'eau…).

Parmi ces différents facteurs, l'azote apparaît comme le seul facteur limitant et maîtrisable. Les quantités d'algues sont ainsi directement dépendantes de la quantité d'azote présente à l'exutoire des baies. De plus, l'azote est immédiatement dilué vers le large. Sa diminution à la source a donc un impact plus rapide que le phosphore, qui reste stocké en grande quantité dans les sédiments côtiers. La maîtrise des apports d'azote issues des activités anthropiques et particulièrement agricoles, et donc des concentrations en nitrates dans les cours d'eau se jetant dans ces baies et les secteurs de vasières, est alors le levier privilégié de lutte à la source contre la prolifération des algues et constitue la base du volet préventif. La contribution de l'assainissement non conforme aux flux d'azote arrivant en mer a été chiffrée à moins de 5%. Il s'agit toutefois d'un levier à mobiliser également pour lutter contre le phénomène.

Au-delà du phénomène des marées vertes en lui-même, qui impacte l'environnement et le paysage, l'enjeu sanitaire est également avéré. Lorsque les algues s'échouent et restent en haut de plage ou dans des vasières, elles peuvent entrer en putréfaction et produire un dégagement de sulfure d'hydrogène (H2S) toxique pour les êtres humains ou les animaux au-delà d'un certain seuil. Afin de réduire les risques, les collectivités locales, avec l'appui financier de l'Etat, ramassent régulièrement les algues échouées là où la situation le permet (volet curatif). Dans les cas où cela n'est pas possible techniquement, les sites présentant des risques sont interdit d'accès au public. Des panneaux d'information sont également mis à disposition des collectivités pour avertir les usagers le cas échéant.

Réduire significativement les échouages d'algues vertes sur le littoral breton est primordial pour le développement économique et l'attractivité de la Bretagne comme pour la santé des breton.ne.s et de l'environnement. C'est pourquoi la Région s'investit depuis près de 30 ans sur la reconquête de la qualité des eaux, et plus particulièrement dans le volet préventif de la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les algues vertes avec notamment la création du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA) en 1982 et la mise en œuvre, dès 2002, du premier programme PROLITTORAL par la Région, les Départements et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Huit bassins en amont des sites sableux présentant des échouages importants d'algues vertes ont été identifiés dès 2002 dans la cadre de ce programme pour y mener des actions de lutte contre la prolifération des algues vertes. Ils sont intégrés, et leurs périmètres étendus, dans les deux premiers Plans de Lutte contre la Prolifération des Algues Vertes (PLAV) et dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne successifs (2010-2016 et 2017-2021) afin d'y déployer des programmes d'actions spécifiques. Ces territoires sont toujours identifiés dans le projet de SDAGE 2022-2027.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Une évaluation de 10 ans de politique publique de lutte contre les algues vertes en Bretagne a été conduite par la Cour des comptes. Elle souligne les efforts engagés par tous les acteurs bretons, et constate une baisse significative de plus de 33% des concentrations en nitrate dans les cours d'eau bretons en 24 ans. Elle encourage également les acteurs à renforcer l'action dans la lutte contre un phénomène, qui au-delà des risques environnementaux et sanitaires que représentent les échouages d'algues vertes, contribue à donner une image négative du territoire et des efforts pourtant en cours sur les transitions en Bretagne.

Au vu des enjeux et des efforts à poursuivre, les préconisations émises dans le rapport d'évaluation doivent être appréhendées comme une opportunité à améliorer l'efficience de la politique conduite sur ce sujet.

Ainsi, la Région, qui s'est engagée, aux côtés de l'Etat, à prolonger sa participation dans la lutte contre la prolifération des algues vertes, conformément à une des préconisations du rapport, réoriente sa stratégie en s'appuyant sur le document cadre du plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027, les recommandations du rapport d'évaluation de la Cour des comptes (qui ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges en session du Conseil régional en juillet dernier), mais aussi sur les conclusions du rapport du sénateur Delcros concernant la mobilisation du Programme des Interventions Territoriales de l'Etat (PITE). Elle devra également articuler son action avec le renforcement de la réglementation en cours dans le 6ème Programme d'Actions Régional sur les nitrates (PAR 6), réponse de l'Etat à l'injonction du tribunal administratif de juin 2021 de renforcer le volet règlementaire.

1. Le plan algues vertes : rappel des principes **d'une action publique** partenariale et renforcée

1.1. **Un Plan partenarial porté par l'État, co-construit et co-financé, au caractère évolutif affirmé**

Le Plan algues vertes (PLAV) a été lancé par le Gouvernement en février 2010, suite à la mort d'un cheval en baie de Saint-Michel-en-Grève en août 2009. Piloté par l'Etat en région, ce Plan vise à assurer la sécurité sanitaire du public et des travailleurs en contact avec les algues, à assurer leur collecte et leur traitement, mais surtout à lutter à la source contre les algues en réduisant drastiquement les fuites de nitrates.

Dans le premier plan de lutte contre les algues vertes, le Conseil régional s'est positionné en tant que partenaire exigeant aux côtés de l'Etat, puis est devenu co-pilote dans le 2nd Plan. Les Conseils départementaux, les collectivités porteuses des projets des 8 baies algues vertes, les associations environnementales et la profession agricole sont associés aux instances de pilotage et de suivi du PLAV.

1.2. **Des projets de territoire, clés de voûte du volet préventif**

Ce volet repose principalement sur la construction à l'échelle de chacune des huit baies, d'un projet de territoire spécifique visant à diminuer drastiquement les fuites d'azote. Il est le fruit d'intenses concertations entre l'ensemble des parties prenantes, menées sous le pilotage d'élus locaux engagés dans la reconquête de la qualité de l'eau au travers de Commissions Locales de l'Eau ou d'EPCI porteurs de contrats de bassins versants.

Ces chartes de territoire algues vertes comportent un large champ d'actions, entre mesures agricoles et économiques individuelles (conseils, investissements, mesures agro-environnementales) et collectives, tant dans les domaines de l'aménagement (stratégie foncière agricole) que de la restauration des milieux (entretien et restauration du bocage, de zones humides). Celles-ci sont déployées au regard d'un objectif chiffré de baisse de la concentration de nitrates dans les cours d'eau, défini par les pilotes régionaux du Plan. Chaque baie a défini des objectifs chiffrés de réalisation d'actions, qui lui sont spécifiques, et qui doivent permettre d'atteindre les cibles de réduction des flux d'azote.

1.3. **Des moyens importants et spécifiques**

Le Plan algues vertes a été fortement doté de moyens d'actions, notamment au travers d'une enveloppe spécifique déployée par l'Etat dans le cadre du Programme d'Intervention Territorialisée de l'Etat (PITE), qui a permis de financer la prise en charge partielle des frais de ramassage supportés par les communes, ainsi que le volet préventif. Ces moyens ont été complétés par les financements de l'Agence de l'eau, de la Région, et du Département du Finistère et des Côtes d'Armor. La Région a ainsi engagé 10 M€ (hors assainissement) dans le PLAV2.

Les moyens de l'ensemble des partenaires ont ainsi permis de boucler les plans de financement proposés par les Baies, au regard de l'autofinancement des maîtres d'ouvrage. Dans ce cadre, des dispositifs spécifiques aux Baies ont été créés : chantiers collectifs de semis de couverts végétaux, Appel à projet PSE (Paiements pour Services Environnementaux), boucle vertueuse de la baie de la Lieue de grève, convention de mise en réserve foncière en baies

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

algues vertes contractualisée entre la Région et la SAFER… Des conditions de financement favorables ont ainsi été systématiquement réunies par l'ensemble des financeurs afin d'accompagner par des moyens plus élevés une exigence plus importante que dans les autres bassins du territoire.

2. Des évaluations de la politique de lutte contre les marées vertes qui identifient des marges de progrès **et incitent à prolonger et renforcer l'action**

2.1. Evaluation de la Cour et de la Chambre régionale des comptes sur 10 années de politique publique de lutte contre les algues vertes

Une formation inter juridictions de la deuxième Chambre de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes de Bretagne a réalisé une évaluation de la politique publique de lutte contre les algues vertes en Bretagne sur la période 2010-2019. Cette évaluation porte sur l'efficacité (objectifs poursuivis) et l'efficience (moyens mis en œuvre) de la politique et a fait l'objet d'un rapport public thématique publié le 2 juillet 2021, et présenté en session du conseil régional le 1er juillet 2022. Centrée sur la réduction significative de la prolifération des algues vertes, l'évaluation s'est donc portée sur trois objectifs opérationnels : faire évoluer l'agriculture vers des systèmes de production à très basses fuites d'azote ; reconquérir les zones naturelles (zones humides, prairies, haies, bocages) ; renforcer la connaissance scientifique du phénomène.

Le travail d'analyse de la Cour des comptes met en exergue les points suivants :

- **L'existence d'un consensus scientifique** sur la description, l'explication et les causes du phénomène (des apports d'azote essentiellement d'origine agricole, la réduction des flux d'azote comme seul levier pour limiter le phénomène), mais des incertitudes qui demeurent (explicitation du phénomène sur vasières, la fixation des niveaux de concentration et de flux de nitrates à atteindre dans chaque baie, l'impact du réchauffement climatique) ;
- Des résultats encourageants sur les sites sableux mais une tendance à la hausse sur les vasières (non inclues dans le périmètre du PLAV jusqu'à présent) ;
- Dans quatre baies, des objectifs fixés depuis 2017 qui ne permettent pas de respecter la **réduction de la biomasse algale et la Directive Cadre sur l'Eau** (Fresnaye, la Forêt, Horn Guillec, Guisseny) ;.
- Une baisse des concentrations de nitrates davantage due à 20 ans de politique publique de **restauration de la qualité des eaux, qu'au PLAV** dont la contribution n'est pas encore quantifiable. Il apparaît donc essentiel à la Cour des comptes de poursuivre et renforcer l'action sur un horizon plus lointain (2027 à minima), pour pouvoir percevoir un effet « PLAV » ;
- Des points forts en termes **d'opérationnalité sur les territoires** : le pilotage et la spécificité territoriale via les 8 chartes, la mobilisation du PLAV1, une bonne appropriation de l'enjeu Nitrate par les agriculteurs, des mesures qui trouvent leur public (Chantiers collectifs de couverts précoces, une bonne mobilisation du dispositif de soutien aux investissements agri-environnementaux) ;
- Un plan insuffisamment co**hérent avec d'autres politiques, et notamment avec les politiques** économiques (manque d'implication des acteurs des filières agro-alimentaires) et de gestion du foncier agricole. Sur ce dernier point, force est de constater que les mesures mises en place sur les baies (et notamment la constitution d'une réserve foncière et le financement d'une animation spécifique pour favoriser les échanges fonciers), n'ont permis des échanges que sur moins de 1% de la surface des 8 baies, du fait de freins d'ordres sociologiques et affectifs, et d'outils peu adaptés ;
- **Un manque d'articulation avec le volet régalien** : baisse des moyens de contrôle, absence de suivi spécifique des dossiers d'installation et d'agrandissement des exploitations, des ouvrages de stockages des effluents à mieux contrôler ;
- Des moyens financiers réellement engagés somme toute modestes, et dérisoires par rapport aux montants du premier pilier de la Politique Agricole Commune qui n'ont pas permis de changer de braquet.

La Cour des comptes conclut à la nécessité de poursuivre, sans interruption, les actions de **prévention des fuites d'azote d'origine agricole sur le long terme (au moins jusqu'en 2027)**, et **d'amplifier les actions engagées à destination des exploitants agricoles afin de faire évoluer le**s pratiques et systèmes agricoles tout en garantissant un équilibre économique viable. La nécessaire implication des filières économiques agroalimentaires est également mis en avant pour faire évoluer **durablement les pratiques et systèmes d'exploitation ag**ricole.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.1. Rapport d'information DELCROS : Un bilan en cohérence avec celui de la Cour des comptes

Sur les 20 années de politique publique de lutte contre les algues vertes menées en Bretagne, 10 ont été cofinancées par l'Etat au titre du Programme d'Interventions Territoriales de l'État (PITE) dans le cadre des deux plans algues vertes. Début 2021, le rapporteur spécial M. Bernard DELCROS a engagé une mission d'information afin de déterminer si le PLAV constituait un outil pertinent pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et économiques de long terme posés par les marées vertes. Cette mission d'information, bien que plus ciblée sur les financements du PITE et leur contribution à la lutte contre les algues vertes, rejoint les analyses de la Cour des comptes. Elle met particulièrement en avant la nécessité de maintenir les financements PITE qui sont jugés adaptés pour financer cette politique, notamment car ils permettent de gérer des crédits provenant de plusieurs ministères et un pilotage plus réactif au niveau local pour répondre aux spécificités du PLAV, et la nécessité de déployer des actions innovantes et ciblées vers le changement de pratiques et de mobiliser des outils financiers spécifiques (hors du droit commun) pour amplifier l'action.

3. Prolonger et renforcer l'action dans la lutte contre la prolifération des algues vertes au-delà de 2021 : pourquoi ?

3.1 Parce qu'il y a des résultats encourageants mais insuffisants

L'engagement de la Région sur l'enjeu de reconquête de la qualité des eaux en Bretagne est historique et partenarial. Les efforts engagés par tous les acteurs bretons depuis le début des années 90 pour diminuer les concentrations de nitrates dans les cours d'eau commencent à porter leurs fruits, même si l'on observe une certaine stabilité depuis 2014.

La Bretagne est la première région à sortir des contentieux Nitrates. Elle est investie depuis de nombreuses années dans la lutte contre la prolifération des algues vertes avec la création du CEVA ainsi que le lancement du programme PROLITTORAL dans les années 2000 afin d'engager des actions visant la limitation des fuites d'azotes dans les bassins contributeurs des flux arrivant dans plusieurs baies sableuses d'ores et déjà identifiées pour des échouages importants. Dans la suite logique des actions déjà menées, la Région a soutenu, et a été étroitement associée, à l'action de l'Etat au lancement du premier PLAV en recherchant à mobiliser des actions permettant de créer les conditions favorables au changement à travers les liens à l'économie ; elle a renforcé son action dans le second PLAV en étant co-pilote aux côtés de l'Etat.

Cependant les résultats restent insuffisants et le phénomène de prolifération des algues vertes dépend aussi des conditions météorologiques de l'année et de la morphologie de la baie. Sur les huit territoires identifiés pour d'importants échouages d'algues vertes sur sable, les agriculteurs doivent donc fournir des efforts supplémentaires pour réduire les flux d'azote arrivant dans les cours d'eau puis en mer, et atteindre des concentrations de nitrates bien inférieures à 25 mg/l dans les cours d'eau pour circonscrire les échouages d'algues vertes et atteindre le « bon » état ou l'état « moyen » des masses d'eau côtières au plus tard en 2027. Au-delà de cet enjeu de bon état des masses d'eau littorales, la question des échouages massifs d'algues vertes induit également un enjeu de santé publique. Il apparaît donc aujourd'hui essentiel de poursuivre l'engagement de la Région et d'accompagner les agriculteurs mais aussi les collectivités locales concernées par ces territoires.

3.2 Parce que la réponse des milieux et le changement des systèmes agricoles demandent un temps plus ou moins long

La politique en faveur de faibles fuites d'azote a besoin de temps (temps de réponse des milieux, temps nécessaire aux changements de systèmes agricoles, évolution des systèmes économiques, etc.) et doit être conçue pour durer. Par ailleurs, dans le cadre de la révision du SDAGE, l'atteinte du bon état en 2027 pour plusieurs masses d'eau côtières et de transitions impactées par les marées vertes a été jugé non envisageable dans les délais impartis. Une demande de dérogation pour leur affecter un « objectif moins strict » a donc été portée auprès de l'Union Européenne. Elle concerne cinq des six masses d'eau littorales concernées par les mesures du PLAV (masses d'eau côtières en état actuel moyen à médiocre) en raison du décalage important entre les actions nécessaires à l'atteinte du bon état et les effets attendus. Au vu des temps de réponse des milieux, des actions à engager sur le long terme, des résultats à atteindre concernant l'état des eaux littorales et des risques sanitaires encore présents chaque année, il apparait donc essentiel de prolonger et renforcer l'action à minima jusque 2027. Cette prolongation permettra également d'évaluer la réelle efficacité du PLAV.

Il est donc proposé d'inscrire l'engagement de la Région dans la durée, et à minima jusqu'en 2027 pour atteindre les objectifs de la Directive cadre euro**péenne et l'eau et réduire significativement** les risques sanitaires en aval.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4. Le cadre partenarial proposé par l'Etat pour un 3ème plan de lutte

Un document cadre précise la gouvernance, la stratégie et les leviers qui seront mobilisés dans le Plan 2022-2027. Il est annexé au présent rapport.

4.1. Une gouvernance rénovée

Afin de permettre une coordination et une animation efficaces du PLAV 2022-2027, plusieurs instances réuniront les acteurs de ce plan. L'Etat renforce notamment sa présence sur ce plan de lutte via un volet réglementaire plus important et une animation de proximité par les préfets de Département.

- Un comité de pilotage régional, instance décisionnaire

Ce comité régional réunit en son format plénier l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, les départements du Finistère et des Côtes d'Armor, ainsi que les acteurs locaux : EPCI porteurs des contrats de territoires, chambre d'agriculture régionale, associations environnementales. Il est proposé de l'élargir à l'ensemble des représentants des filières agricoles (dont les réseaux durables et les prescripteurs notamment).

Ce Comité régional valide les projets de territoires et les maquettes financières, réoriente si besoin les actions, et décide de l'application de mesures réglementaires en fin de phase contractuelle de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) là où les objectifs de résultats ne seront pas atteints. Il suit également la mise en œuvre du plan en s'appuyant sur un tableau de bord permettant de visualiser le rythme de mise en place des différentes actions programmées.

- Des comités opérationnels départementaux**, pour l'animation de proximité avec les** baies

C'est la nouveauté de ce Plan de lutte. Dans les deux départements ayant des baies algues vertes, un comité opérationnel se réunira régulièrement autours du préfet de département afin de suivre l'avancée des projets, baie par baie, et de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs départementaux. Il sera notamment l'instance privilégiée permettant de réaliser un suivi et un bilan des actions menées au titre des arrêtés préfectoraux ZSCE. Le conseil départemental, l'agence de l'Eau et le Conseil régional y sont invités.

4.2. Un renforcement du volet règlementaire dès 2021 sous l'égide de l'Etat

Suite à un contentieux porté en 2018 par l'association Eau et rivières de Bretagne (ERB) sur l'insuffisance de contraintes réglementaires spécifiques sur les baies Algues vertes dans le 6ème Programme d'Actions Régional (PAR 6) sur les nitrates, le tribunal administratif de Rennes a enjoint l'Etat, le 4 juin dernier, à renforcer ce programme dans un délai de 4 mois. Ce renforcement réglementaire imposé dans des délais très courts par le tribunal répond aux recommandations 9 et 10 de la Cour des comptes. Il enjoint au Préfet de Région de compléter le PAR 6 d'une part, par toute mesure de maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles dans les bassins versants situés en amont des sites littoraux concernés par les échouages d'algues vertes qui sera jugée suffisamment efficace pour pallier l'insuffisance constatée du programme sur ce point ; et, d'autre part, par la définition précise d'un mécanisme de mise en œuvre de mesures réglementaires contraignantes supplémentaires en cas de constat d'échec des mesures encouragées par le plan de lutte contre les algues vertes.

La proposition du Préfet est basée sur le postulat du maintien d'une activité agricole durable, le ciblage des mesures sur les situations les plus critiques et les exploitations qui ne se sont pas engagées dans le PLAV jusque-là vise à éviter l'approche de « punition collective » et reconnaître les efforts d'une majorité d'agriculteurs. Le PAR 6 est ainsi modifié, selon deux axes (arrêté modificatif du 18 novembre 2021) :

- Mise en place de mesures « socle ». Elles concernent le contrôle obligatoire des ouvrages de stockage et l'engagement dans les travaux de rénovation dans le cas de défauts constatés, l'utilisation de mesures de reliquats post absorption (RPA) pour cibler les situations inacceptables et la mise en place de mesures correctives en cas de dépassement des seuils définis (plan d'actions), le respect de seuils relatifs à la pression de pâturage pour les troupeaux laitiers, la mise en place de bandes enherbées élargies à 10 m.
- Mise en place de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) dans chacune des huit baies au plus tard au 31 août 2022, avec l'identification d'un mécanisme de bascule vers un dispositif plus contraignant en cas d'échec de la démarche volontaire. Chaque programme prévoit des actions assorties d'objectifs de résultats concernant la renaturation du paysage, le raisonnement du circuit de l'eau et les pratiques agro-environnementales. Après une 1ère phase contractuelle de 3 années, dans une logique d'approche individuelle et non collective, les agriculteurs qui ne se sont pas engagés et/ou n'ayant pas atteint les résultats, se verront contraints réglementairement à modifier leurs pratiques ou systèmes. Les agriculteurs qui auront atteint les résultats ne seront pas soumis au dispositif réglementaire.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Par ailleurs, l'État veillera à renforcer son action sur 2 axes complémentaires :

- un ciblage des contrôles pour une efficience maximale (sous-bassins versants prioritaires) ;
- un renforcement des moyens au sein des services de l'État, et une priorité absolue donnée à la mobilisation de ces moyens pour la mise en œuvre des contrôles sur les territoires à enjeux que sont les bassins versants algues vertes.

4.3. Un volet contractuel porté par les collectivités territoriales en accompagnement de la mise en place des ZSCE

Le volet volontaire des ZSCE peut faire l'objet d'accompagnements techniques et financiers. Pour cela, l'Etat souhaite s'appuyer sur les projets de territoire élaborés par les EPCI, et les contrats de territoires qui en découlent et définissent une stratégie et une feuille de route pour 3 années, renouvelables. Principal outil financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour accompagner les territoires dans la reconquête du bon état, les contrats de territoire ont été élaborés au niveau local en 2022 et sont destinés à être co-signés par l'ensemble des partenaires financiers.

Les actions seront déclinées selon 3 axes d'intervention afin d'obtenir de nouvelles baisses des concentrations en nitrates avec le principe d'une certification environnementale « système à basses fuites d'azote » : actions à l'échelle de l'exploitation (ouvrages de stockage), mesures de renaturation des espaces afin de limiter le transfert vers les cours d'eau (bandes enherbées, zones tampon, etc.) et amélioration des pratiques agro-environnementales (apport d'azote encadrée, couverture des sols, gestion des rotations, etc.).

4.4. La mobilisation et le financement d'outils contractuels pour faciliter la transition agricole

Le renforcement des outils contractuels et des aides spécifiques aux agriculteurs sera recherché dans toutes leurs composantes. Au moment du lancement du plan, sans préjuger des évolutions et améliorations à venir qui seront systématiquement recherchées, un certain nombre d'outils sont déjà identifiés :

- En 2022, des paiements pour services environnementaux (PSE), qui viennent poursuivre l'expérimentation lancée en 2021 sur certaines baies algues vertes ;
- En 2023, une nouvelle mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) « algues vertes » dans le cadre de la nouvelle PAC (politique agricole commune) ;
- Du conseil ciblé et une animation agricole en matière de gestion agronomique des fertilisants azotés ;
- Le développement des chantiers collectifs comme moyen de mise à disposition de méthodes innovantes d'interventions culturales, pour poursuivre l'amélioration des taux de couverture efficace des sols notamment, mais également élargis à d'autres techniques novatrices.

Le déploiement de ces nouvelles mesures contractuelles, ajouté aux mesures contractuelles de droit commun qui pourront bien entendu continuer à être mobilisées, vise à quadrupler le taux de surfaces contractualisées chez les agriculteurs des baies algues vertes, pour passer de 10 % environ en 2020-21 à 40 % en 2025.

4.5. La mobilisation d'autres politiques publiques en cohérence avec les objectifs du PLAV

→ Les outils de gestion publique du foncier agricole seront valorisés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de performance environnementale affichés dans le PLAV 2022-2027.

- Ceci passe notamment par la mobilisation de la SAFER dans les territoires des baies algues vertes. Le nouveau programme pluri-annuel d'activités 2022-2027 de la SAFER Bretagne a été rédigé en ce sens. Une action ciblée spécifique sera conduite lors des cessions de terrains agricoles situés dans ces territoires, tout particulièrement dans les territoires à enjeux de renaturation des espaces situés en fonds de vallée.
- Le schéma directeur régional des exploitations agricoles, qui encadre la délivrance des autorisations d'exploiter, devra être également être amendé afin d'établir une priorité d'atteinte des objectifs environnementaux lors de l'octroi de ces autorisations dans les territoires des baies.
- Le conservatoire du littoral et les conseils départementaux seront mobilisés pour étendre leur périmètre d'action visant à préserver et à acquérir des fonds de vallées dans les bassins versants algues vertes bretons.

→ La mobilisation des filières agricoles doit également être recherchée pour ce qui touche à leur champ d'action, l'accompagnement de l'évolution des pratiques des agriculteurs, coopérateurs ou clients de leurs entreprises. Cet accompagnement de leurs adhérents soumis à des enjeux environnementaux et réglementaires spécifiques doit se traduire par une mobilisation des filières amont à travers le conseil agronomique, mais également, l'appui au développement de solutions de productions plus économes en nitrates et plus durables.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6. Un accompagnement des scientifiques vers un appui plus transversal et la poursuite de l'amélioration des connaissances

Au démarrage du second plan, un groupe permanent de scientifiques issus de différentes disciplines a été mis en place pour accompagner sa mise en œuvre et apporter une expertise au fil de l'eau en fonction des besoins. L'animation de groupe est assurée par la cellule du Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB), groupement d'intérêt scientifique régional ayant vocation à favoriser les interactions entre acteurs des territoires et chercheurs et faciliter le partage et l'appropriation des connaissances. La première phase d'appui scientifique s'est concentrée sur l'identification des besoins des acteurs locaux et régionaux, l'accompagnement des élus, la mise à disposition des connaissances existantes et la définition de thématiques d'intérêt à approfondir. La communauté scientifique a été régulièrement sollicitée par les acteurs du territoire et la coordination du PLAV afin d'échanger, d'avoir un avis sur des situations particulières mais également de pouvoir transmettre les connaissances ainsi accumulées au plus près du territoire.

Le Creseb poursuivra son rôle d'intermédiaire entre les acteurs du PLAV et les scientifiques susceptibles de répondre aux questions qui pourraient apparaître au cours de la mise en œuvre du plan. La communauté d'experts mobilisés dans le cadre du PLAV2 pourra être complétée, en particulier sur les questions sanitaires en lien avec les émissions d'hydrogène sulfuré, ou sur d'autres questions qui émergeront au sein du COPIL ou au travers des acteurs locaux, afin d'éclairer les choix et les orientations du PLAV et de répondre aux enjeux spécifiques de certains territoires.

5. La stratégie de la Région dans le Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027

5.1. Un co-pilotage maintenu et conditionné à un engagement renforcé de l'Etat

De partenaire privilégié et exigeant lors du premier PLAV en ayant impulsé l'objectif de construction de projets de territoire allant au-delà du seul volet agronomique, la Région est devenue co-pilote aux côtés de l'Etat dans le second PLAV. Cependant, avec la reprise de la gestion des mesures surfaciques du 2nd pilier de la PAC et le renforcement réglementaire dans les baies algues vertes, la Région ne détient plus majoritairement les leviers de ce troisième Plan. Ainsi, l'évaluation portée par la Cour des comptes renvoie les leviers pour renforcer l'action dans les bassins versant algues vertes majoritairement vers l'Etat (évolution de la réglementation, évolution du schéma régional des structures, accroissement des contrôles, déploiement des MAEC adaptées aux systèmes agricoles en bassins algues vertes, etc.), tout en relevant le rôle essentiel des collectivités maîtres d'ouvrages des contrats algues vertes dans les différents territoires et la nécessité de poursuivre leur soutien technique et financier.

Au regard de l'impact des marées vertes en Bretagne, et au titre de sa compétence d'animation et concertation dans le domaine de l'eau, le Conseil régional réaffirme sa volonté de poursuivre son implication en tant que co-pilote aux côtés de l'Etat, au sein du Plan de lutte contre les algues vertes. Il attend cependant de l'Etat, qu'il affecte des moyens suffisants pour répondre aux besoins des territoires en matières de MAEC, et mette en place une politique de contrôle renforcée sur les baies algues vertes.

Pour contribuer pleinement au co-pilotage de ce plan, ainsi que le prévoit cet engagement politique, la Région renforcera ses moyens en adéquation avec cette ambition.

5.2. L'appui de la Région dans la dimension scientifique du PLAV

En tant que membre fondateur du CRESEB, la Région est très impliquée dans ses instances de gouvernance et assure par ailleurs le financement de la cellule d'animation et de coordination des travaux du CRESEB, qui assure l'appui scientifique du PLAV.

Le constat est fait que les leviers pour réduire les apports nitriques sont connus mais que leur adoption tarde à se généraliser. Des travaux d'acquisition de connaissances orientés sur les freins à la massification des pratiques et systèmes vertueux, de même que des projets visant à transférer auprès des acteurs économiques des connaissances, outils ou technologies permettant de réduire les apports en nitrates, seront donc encouragés. La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux actions du CEVA qui permettent de parfaire la connaissance du processus de prolifération et des facteurs qui l'influencent, éléments nécessaires à l'amélioration continue des modèles de développement des algues appliqués sur les baies algues vertes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

5.3. L'accompagnement des projets de territoires algues vertes portés par les collectivités locales

Avec la mise en place du volet réglementaire dans les huit baies algues vertes à l'automne 2022, les projets de territoires portés par les collectivités locales ont été construits afin d'accompagner au niveau local l'Etat dans la mise en œuvre des ZSCE, et les exploitants dans cette première phase volontaire de 3 ans.

Pour ce nouveau plan, sept projets de territoire algues vertes ont été élaborés par les collectivités locales pour les huit baies algues vertes. En effet, les collectivités locales porteuses des projets dans les baies de la Lieue de Grève et de l'Anse du Douron ont souhaité élaborer une stratégie et un contrat de territoire unique en raison de plusieurs éléments : un exutoire commun, et des similitudes en termes d'orientations agricoles ou des outils communs tels que le dispositif de la « boucle vertueuse ».

Les sept projets de territoires intègrent à la fois les objectifs de qualité d'eau fixés, la présentation du territoire et de ses enjeux, la stratégie envisagée, la feuille de route pour 6 ans et le programme d'actions. Les projets de maquettes budgétaires pour les trois premières années (2022 à 2024) y sont annexés. Suite à un bilan au bout des trois premières années, un second contrat formalisera le programme d'actions et les maquettes budgétaires pour les 3 années suivantes.

Les projets intègrent une série de mesures et de conseils qui seront proposées aux agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques ou leur système de façon à diminuer les fuites d'azote :

- Conseil agronomique pour augmenter l'efficacité des couverts végétaux et réduire les intrants azotés sur l'exploitation ;
- Engagement dans une MAEC système ou Nitrate ;
- Engagement dans un paiement pour service environnemental (PSE) ;
- Echanges amiables pour regrouper le parcellaire ;
- Restauration de zones humides, plantation de ceintures de bas-fonds.

Co-construits avec l'ensemble des parties prenantes, les projets de réécritures visent à accompagner les agriculteurs afin qu'ils ne soient pas soumis à un passage en phase réglementaire en 2026 et à répondre à l'objectif de réduction des flux d'azote fixé dans le SDAGE. La Région les accompagnera donc, en complément des financements de l'Etat, de l'Agence de l'eau et des Départements, sur les actions en lien avec ses compétences : coordination générale du plan et animation agricole, animation collective agricole, animation foncière, animation du volet milieux aquatiques, valorisation économique des produits, etc.

Les 8 projets de territoires, ainsi que des fiches synthétiques de présentation de ces projets sont annexées au rapport.

5.2. La mobilisation des leviers à la main de la Région pour accompagner les transitions agricoles

A compter de 2023, la Région ne disposera que de trois leviers au cœur de sa politique agricole pour favoriser le déploiement de l'agroécologie : le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), la dotation Jeune Agriculteur et Breizh Bocage. La mobilisation de ces leviers doit permettre d'accompagner les agriculteurs des baies algues vertes durant la phase contractuelle de la ZSCE1, afin qu'ils atteignent des résultats suffisants pour ne pas passer en phase réglementaire en 2026.

5.2.1. Un plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles au service des transitions

L'investissement dans la modernisation des bâtiments est un moment clé de la vie de l'exploitation agricole. Il va déterminer la mise en place d'un système pour 25 ans. Il est donc essentiel de s'assurer que cet investissement accompagne un système et des pratiques compatibles avec les enjeux économiques et environnementaux. Ainsi, l'accès aux aides à la modernisation des bâtiments d'élevage sera conditionné à l'engagement de l'agriculteur dans un contrat de transition agro écologique. Ce contrat permettra à l'agriculteur d'améliorer ses pratiques dans un ou plusieurs volets (Carbone, Phyto, autonomie protéique…). Concernant les baies algues vertes, l'agriculteur devra obligatoirement s'engager dans un volet basses fuites d'azote, en s'appuyant sur des outils existants dans les projets de territoires2, et l'expertise des comités départementaux qui suivant la mise en œuvre des ZSCE.

1 Zone Soumise à Contrainte Environnementale : la désignation en ZSCE justifie la mise en œuvre d'une action spécifique de nature réglementaire, au terme d'une phase contractuelle de 3 ans, si les résultats ne sont pas atteints
2 Quelques exemples d'engagements mis en place dans les baies : engagement dans une charte individuelle (pour les BV des côtes d'Armor), dans un conseil individuel spécifique PLAV, dans une Mesure Agro Environnementale et Climatique dite MAEC « Algues vertes », une MAEC « Elevage d'herbivores, MAEC « Biodiversité – Milieux humides », ou dans un Paiement pour Service environnemental validé par la baie

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

5.2.2. Un regard particulier porté sur **l'installation des Jeunes Agriculteurs**

Il paraît par ailleurs essentiel d'installer sur les baies algues vertes des agricultures compatibles avec les enjeux de ces territoires, notamment dans un contexte de renouvellement accru des exploitations sur les 10 prochaines années. Le parcours de formation devra notamment intégrer les leviers réglementaires mobilisés dans les baies algues vertes et les leviers d'actions vers les systèmes à basse fuite d'azote.

La convention de mise en réserve SAFER, permet de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur un parcellaire regroupé et ainsi de déporter un investissement foncier parfois lourd puisque la SAFER assure le portage des terres durant les premières années d'installation (les frais de portage étant financés par la Région). Elle fera l'objet d'une révision visant l'intégration de pratiques agro-écologiques.

5.2.3. La mobilisation de Breizh Bocage dans les ceintures de bas fond

Les zones humides, qui permettent de dénitrifier, jouent un rôle déterminant dans la réduction des flux d'azote arrivant en mer. Aujourd'hui, 20 à 30% des zones humides potentielles situées sur les baies algues vertes, sont cultivées. Leur restauration constitue donc un volet important du plan de lutte 2022-2027. La Région accompagnera les travaux de restauration et pourra également mobiliser le dispositif Breizh Bocage pour installer une ceinture de bas fond.

5.3. L'implication de la Région sur l'orientation et la mobilisation des outils du foncier au service de l'enjeu algues vertes

L'appui affiché de la puissance publique sur le levier foncier a constitué un élément qui a distingué le Plan algues vertes de la politique générale dans le domaine de l'eau. Cependant, il convient de tirer les enseignements du plan algues vertes sur ce sujet. En effet, cet outil n'a pas été un levier déterminant, car il existe d'autres freins d'ordre sociologiques et réglementaires.
Ainsi la révision du Schéma Directeur Régional des Structures Agricoles et du plan stratégique de la SAFER, constitue une condition préalable et nécessaire à un engagement régional efficace sur ce dossier. La Région appuiera notamment la prise en compte prioritaire de critères environnementaux dans les décisions d'attribution de foncier.

5.3.1. **Le renouvellement d'un partenariat avec la SAFER**

L'accès à un parcellaire regroupé reste essentiel pour développer des systèmes herbagers à basse fuite d'azote. Pour faciliter ce regroupement une convention de mise en réserve destinée à faciliter les échanges parcellaires, a été contractualisée entre la Région et la SAFER dans les 2 précédents PLAV. Des cellules foncières locale[3]élément indissociable de la mise en œuvre de la convention Région-SAFER, ont été créées dans toutes les baies qui disposent d'une stratégie foncière. La Région poursuivra son soutien à l'animation de ces cellules foncières, mais devant le constat de la Cour des comptes de la très faible efficacité de la convention SAFER, (250 hectares ont été mis en réserves entre 2016 et 2021), la Région souhaite réorienter ce partenariat vers un accompagnement à la restauration et remise en herbe des zones humides.

Les zones humides présentent de multiples fonctions écologiques, se traduisant par des services bénéfiques aux activités humaines et justifiant leur préservation ainsi que, dans la mesure du possible, leur restauration. Parmi ces fonctions, celle d'épuration des eaux suite à leur transit dans des zones humides, est une des plus intéressantes à valoriser. Cette fonction reste encore trop peu reconnue et utilisée, en particulier dans les zones rurales, où elle peut améliorer sensiblement la qualité de l'eau.
Si la restauration de zones humides drainées et cultivées constitue donc un levier efficace dans la réduction des flux de nitrates arrivant en mer, sa mise en œuvre nécessite d'accompagner les agriculteurs dans la restructuration de leur parcellaire, puisqu'ils diminuent leur surface cultivable. Cela implique d'adapter les système d'exploitation lorsque c'est possible, ou de retrouver des surfaces cultivables.
Les agriculteurs des baies algues vertes sont concernés dans le cadre de la ZSCE, par une obligation de remise en état et en herbe de 80 à 100% des zones humides potentielles cultivées. Pour certains, cela représente 30% de leur parcellaire. Au total, 2100 ha sont concernés par cette obligation sur les 8 baies Algues vertes, majoritairement sur les baies des Côtes d'Armor. La constitution de réserves foncières permettant de compenser la perte de terres cultivables, pourrait faire l'objet du prochain partenariat Région/SAFER.

3 Ces cellules composés d'élus locaux et de la profession agricoles, ont vocation à donner un avis sur les échanges et ventes de terres à l'œuvre sur leur territoire, dans le cas où ces mouvements fonciers peuvent servir les objectifs de lutte contre les algues vertes ; elles ne se substituent pas aux instances existantes que sont les CDOA notamment.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

5.3.2. Mieux observer pour mieux anticiper

Il existe des observatoires qui pourraient permettre d'anticiper et gérer les mouvements du foncier : le répertoire de l'installation/transmission de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et l'outil Vigifoncier de la SAFER. Cependant, faute d'animation et de moyens spécifiques pour les faire vivre en proximité très étroite au territoire, ils peinent à venir en soutien d'une prospective foncière. En appui des outils existants, le développement d'un observatoire régional du foncier agricole permettant l'identification des transmetteurs, des exploitations à céder et du parcellaire inhérent, constitue une véritable opportunité. Une cartographie actualisable viendrait concourir à l'amélioration des conditions de renouvellement des générations : transmettre les exploitations, maîtriser et sécuriser le foncier pour l'installation, installer de nouveaux agriculteurs. Le développement d'un tel outil implique un partage de données de la CRAB et de la MSA sur la base des déclarations d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA). La Région propose d'expérimenter la faisabilité d'un tel outil avec une ou deux baies qui déploient une stratégie foncière ambitieuse dans leur projet.

5.3.3. Initier une réflexion sur de nouvelles dynamiques et de nouveaux outils d'accompagnement

A ce stade, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne n'a pas déterminé les sujets du foncier et du bâti agricole au cœur de son PPI, ce qui n'est pas le cas dans d'autres Régions. Une analyse de la plus-value de cet outil dans le paysage des opérateurs existants sera conduite et viendra alimenter la réflexion en cours dans le cadre des Etats Généraux de l'installation/transmission.

5.4. Un rôle de mobilisation des acteurs du développement économique

Les acteurs impliqués dans le Plan algues vertes et la Cour des comptes font le constat d'un échec dans la mobilisation des acteurs économiques dans la mise en œuvre de projets de territoire à basses fuites d'azote, et interpellent logiquement l'Etat et la Région sur ce point. Le Conseil régional cherchera ainsi des modes plus pertinents et plus efficaces pour obtenir des résultats en matière environnementale en s'appuyant sur les opérateurs économiques agricoles.
Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur une demande sociétale de plus en plus forte pour des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et le développement de nouvelles filières en lien avec une agriculture agro-écologique. Ainsi, la Région a initié et poursuivra activement un dialogue avec les coopératives présentes sur les baies algues vertes, pour co-construire un contrat global de transitions (économique, environnemental et social), afin de faciliter, accélérer et massifier les transitions agro-écologiques nécessaires sur ces territoires. Ce contrat comportera notamment un engagement de la coopérative à engager ses adhérents dans des pratiques et systèmes agro-écologiques.

La Région dispose par ailleurs de dispositifs destinés aux porteurs de projets susceptibles de s'inscrire dans une logique de valorisation des produits agricoles, et ce, quelle que soit la taille des entreprises porteuses. Elle déploiera en fonction des besoins ses dispositifs de soutien au montage de projets, études de marché, aides à l'investissement matériel en les optimisant s'ils s'inscrivent dans la double logique économique et environnementale recherchée.

5.5. Des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu

Depuis le premier plan et précédemment à travers le programme Prolittoral, la Région accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre d'actions préventives visant la réduction des fuites d'azote sur les bassins versants contributeurs des flux dans les baies algues vertes. La Région demeurera un financeur important du Plan algues vertes 2022-2027 aux côté de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des Départements. Elle mobilisera des moyens équivalents à ceux de la période précédente (hors MAEC dont elle perd la gestion), et axera son action sur le volet préventif, tout en visant une efficience accrue des fonds déployés.

5.5.1. Le financement des contrats de territoires portés par les collectivités locales

Ainsi, au vu des efforts à poursuivre et de la volonté de rester aux côtés des collectivités locales, il est proposé de maintenir des enveloppes majorées spécifiques sur ces bassins versants au titre de la politique de l'eau, pour financer les projets de territoires des 8 baies concernées. Pour mémoire, les projets de territoires co-construits et validés localement doivent permettre d'accompagner la phase contractuelle de la ZSCE, et comprennent 2 volets :

- L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques impactantes sur la réduction des flux d'azote ;
- La restauration de zones humides de bas fond qui contribuent à la dénitrification.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

L'accompagnement de la Région s'orientera sur l'animation et la coordination des contrats de territoire, la mobilisation des agriculteurs et le conseil agricole, l'animation des cellules foncières et des échanges fonciers, les actions de sécurisation et de développement des productions locales à basses fuites d'azote, et enfin la communication et la sensibilisation. Cet engagement représente un montant de 4 M€ sur la période 2022-2027.

5.5.2. Les aides directes aux agriculteurs

Les montants financiers sont corrélés aux mesures non surfaciques qui restent aux mains des Régions (MAEC forfaitaire, matériel agri-environnemental, plan de modernisation des bâtiments d'élevage). En fonction de la dynamique de contractualisation sur les MAEC gérées par l'Etat, la MAEC forfaitaire qui vise l'autonomie protéique de l'exploitation pourrait être activée, et la Région pourrait venir abonder le financement de MAEC système sur ces territoires. Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux investissements agri-environnementaux, et mobilisera de manière renforcée le dispositif Breizh Bocage dans les zones de bas fond. Ainsi, près de 4 M€ seront engagés sur les dispositifs agricoles, en complément des aides apportées sur l'accompagnement des contrats de territoires portés par les collectivités locales, sur la période 2022-2027.

5.5.3. Le conditionnement des aides

Le levier de la Région réside essentiellement dans la mobilisation des acteurs économiques et le conditionnement des aides. Ainsi, l'accès aux aides du plan de modernisation des bâtiments d'élevage sera conditionné à l'engagement de l'agriculteur dans un engagement sur le volet Nitrate. Par ailleurs, les prescripteurs agricoles feront également d'une contractualisation spécifique au travers de contrats de progrès.

Il vous est proposé :

- **D'approuver le**s orientations présentées en matière de lutte régionale contre les algues vertes et le document cadre du Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027 ;
- **D'approuver les projets de territoires des 8 baies algues vertes** et les maquettes financières pluriannuelles régionales ci-annexées ;

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

PLAV
2022-2027

Document-cadre

PROJET

SOMMAIRE

Sommaire à ajouter dans le document final.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Résumé

Le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes lancé en 2010 a été prolongé en 2017 par un nouveau plan d'une durée de cinq ans. Les évaluations de cette politique publique, notamment celle réalisée par la Cour des comptes dont le rapport a été publié en juillet 2021, ont souligné les limites d'une action basée quasi-exclusivement sur le volontariat. Elle note la difficulté d'apprécier au bout de 10 ans la contribution du PLAV à la réduction des flux de nitrates vers les baies algues vertes. Les concentrations en nitrates dans les eaux des fleuves côtiers qui alimentent les baies ne baissent plus que faiblement depuis 2015-2016, mettant en évidence la **nécessité de passer à une nouvelle phase, en opérant un « changement de braquet » dans l'action publique collective.**

C'est ce à quoi s'attache le nouveau plan de lutte 2022-2027 dont le cadre, présenté ci-après, prend appui sur l'expérience acquise pour définir des principes et modalités d'actions renouvelés.

Ce plan s'inscrit dans un **nouveau contexte réglementaire**, avec notamment la validation du **Schéma directeur de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027** pour le bassin Loire-Bretagne qui définit pour chacune des masses d'eau le « bon état » à atteindre en 2027. Pour les baies algues vertes, les objectifs de réduction des flux d'azote à l'horizon 2027 susceptibles de faire reculer significativement et durablement le phénomène des échouages d'algues vertes en Bretagne, sont fixés à «30 % au moins », ce qui correspond à des réductions des teneurs en nitrates de 10 à 15 mg/litre selon les cours d'eau.

Ce plan de lutte est décliné en **quatre volets** complémentaires.

1/ Le volet préventif, volet primordial et essentiel du plan, vise à réduire les flux d'azote dans les cours d'eau, principal levier d'action pour réduire la prolifération des algues dans les baies. Il est reconduit et fortement renforcé. Une synergie est recherchée entre les volets contractuel et réglementaire visant notamment à permettre la **mobilisation de 100 % des agriculteurs** des territoires concernés.

Le 6ème programme d'actions régional nitrates (PAR 6) modifié fin 2021 instaure une **réglementation spécifique aux territoires des huit baies algues vertes**. Des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE), mises en place et adaptées de façon spécifique à chacun de ces territoires, définissent des **objectifs précis à atteindre** au terme d'une période volontaire de trois ans à travers la mobilisation des agriculteurs concernés, responsabilisés individuellement, en ciblant les situations prioritaires.

De nouveaux outils d'aides aux agriculteurs sont mis en place, notamment une MAEC spécifique « algues vertes » déployée en 2023 dans le cadre de la nouvelle PAC, des paiements pour services environnementaux (PSE) expérimentaux lancés en 2022 pour une durée de 5 ans, le tout se traduisant par des moyens budgétaires alloués fortement accrus.

Les outils de gestion publique du foncier agricole sont mobilisés ainsi que les filières économiques.

L'action collective est coordonnée à l'échelon local par de nouveaux projets de territoire algues vertes portés par les collectivités qui mettent en place un accompagnement renforcé du monde agricole. Les actions mises en œuvre visent d'une part l'amélioration des pratiques et des systèmes agricoles et, d'autre part, la renaturation des fonds de vallée pour leur redonner leurs fonctions d'espaces tampons, orientations prises en s'appuyant sur les résultats de travaux scientifiques..

2/ Un volet sanitaire est ajouté. Prenant appui sur les recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP), le volet sanitaire du plan de lutte vise à doter les collectivités des baies algues vertes d'outils de surveillance du risque sanitaire, à accompagner et informer les populations en cas d'émanations d'hydrogène sulfuré (H_2S), principal gaz toxique émis lors de la putréfaction des algues vertes échouées non ramassées, et à améliorer la prise en charge sanitaire des personnes potentiellement exposées.

3/ Le volet curatif vise à renforcer les mesures de ramassage des algues vertes, de manière à limiter leur putréfaction et les risques associés à l'exposition de la population à l'H_2S. L'élaboration de solutions de ramassage en mer et à terre est encouragée.

4/ Le volet connaissance est poursuivi et approfondi. Les travaux de modélisations des dynamiques de fuites azotées et de croissance des algues en mer notamment sont prolongés. Des recherches pluridisciplinaires liant sciences physiques et approches socio-économiques du changement seront également développées.

Enfin, la gouvernance du plan est révisée et renforcée, avec une nouvelle coordination départementale, animée par les services de l'État, devenant l'échelon de référence pour la définition et l'application des arrêtés des Zones soumises à contraintes environnementales, en articulation avec la coordination régionale du PLAV.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

I - CONTEXTE ET STRATÉGIE GÉNÉRALE

1 1 – Des constats partagés concernant la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne

1.1 Des échouages d'algues vertes qui persistent sur les côtes bretonnes et des flux de nitrates vers les côtes qui ne baissent plus

Ces dernières années, les échouages d'algues vertes connaissent globalement une légère tendance à la baisse. Cependant, les situations où ces échouages atteignent des niveaux élevés restent fréquentes et sont variables d'une année à une autre. La variabilité des échouages est à relier à plusieurs facteurs. Les conditions météorologique, climatiques ou la morphologie des baies ont un rôle important dans le mécanisme de prolifération des algues vertes, mais il est impossible d'agir sur ces paramètres. Les éléments nutritifs font également partie des facteurs importants. Le phosphore et le potassium étant présents en excès dans le milieu, le seul moyen de parvenir à réduire la prolifération des algues vertes consiste donc à réduire suffisamment les apports en azote (seul nutriment susceptible d'être limitant durant la croissance et le développement des algues vertes). Ceci implique d'atteindre dans la plupart des baies des teneurs en nitrates encore nettement abaissées par rapport aux teneurs actuelles.

Or, si une baisse significative des concentrations en nitrates dans les cours d'eau bretons a été observée depuis le début des années 2000 (les teneurs en nitrates, exprimées en percentile 90, sont passées de 52 mg/l en 2000 à 32 mg/l en 2015), la diminution est de plus en plus lente et un pallier semble avoir été atteint. Dans les bassins versants algues vertes, la dynamique observée est du même ordre. Infléchir cette dynamique suppose donc de se doter de nouveaux moyens d'action pour obtenir de nouvelles baisses nécessairement plus complexes à atteindre, au vu des progrès déjà observés.

1.2 Deux évaluations du PLAV publiées en 2021 qui orientent l'action publique

Deux rapports d'évaluation du PLAV ont été publiés en 2021, le premier réalisé par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne (rapport du 02 juillet 2021, https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-publique-de-lutte-contre-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne), le second conduit par le sénateur Delcros, vice-président de la Commission des finances du Sénat, portant sur une évaluation budgétaire des fonds PITE (programme des interventions territoriales de l'État) (rapport du 26 mai 2021 http://www.senat.fr/rap/r20-633/r20-633.html ainsi que le rapport sur le suivi des recommandations http://www.senat.fr/rap/r21-466/r21-466.html).

Ces deux évaluations, très convergentes, soulignaient le fait que « Les résultats obtenus au terme de près de vingt ans de politique de lutte contre les marées vertes en Bretagne, dont dix ans de « plans de lutte contre les algues vertes » (PLAV) cofinancés par l'État, sont réels mais ne sont pas à la hauteur des enjeux et nécessitent une ambition plus forte » (rapport Delcros) et qu'il faut « renforcer et étendre l'action engagée » (Cour des comptes).

Les recommandations formulées par ces deux évaluations ont servi de base à l'élaboration du nouveau plan de lutte 2022-2027. Parmi celles-ci :

- prolonger le PLAV jusqu'en 2027 afin de permettre une action dans la durée ;
- rechercher une synergie entre mesures réglementaires et actions volontaires, en amplifiant le recours à des outils contractuels et réglementaires spécifiques aux territoires algues vertes ;
- accroître les moyens, budgétaires et humains, notoirement insuffisants ;
- mettre en cohérence les autres politiques publiques (notamment celles touchant au foncier et aux filières économiques agricoles) ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- impliquer et mobiliser davantage les prescripteurs agricoles
- poursuivre l'amélioration des connaissances afin de toujours mieux lutter contre le phénomène ;
- améliorer la gouvernance et renforcer l'implication des acteurs locaux.

2 – Le cadre réglementaire du nouveau plan de lutte 2022-2027

2.1. Le SDAGE 2022-2027

Le SDAGE Loire-Bretagne, adopté en avril 2022, prévoit que des objectifs de réduction des flux d'azote soient fixés à l'échelle des SAGE à horizon 2027. Pour ceux possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes (disposition 10A-1), ces objectifs doivent atteindre a minima 30 % par rapport aux concentrations moyennes des années 2010 à 2012, voire jusqu'à 60 % selon les baies.

2.2. Le PAR 6 modifié

Modifié le 18 novembre 2021, le 6ème programme d'action régional (PAR) nitrate introduit conformément à la décision du tribunal administratif de Rennes du 4 juin 2021 des mesures spécifiques sur les bassins versants algues vertes bretons et la mise en œuvre d'arrêtés préfectoraux établissant un programme d'action sur les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).

Le PAR 6 modifié définit ainsi 5 actions spécifiques : l'obligation de procéder à un contrôle technique des ouvrages de stockage, la définition d'un seuil d'alerte pour les reliquats post absorption et la définition de mesures correctrices en cas de dépassement de ce seuil, l'élargissement de la bande enherbée ou boisée le long des cours d'eau, la suppression du surpâturage, des mesures spécifiques relatives à l'épandage des digestats issus de la méthanisation et l'introduction de programmes d'action sur les zones soumises à contraintes environnementales visant des améliorations sur les pratiques agro-environnementales et une renaturation du paysage et de raisonnement du circuit d'eau.

2.3. Les arrêtés préfectoraux établissant un programme d'actions (ZSCE)

Dans le cadre de la mise en application du PAR 6 modifié, les services de l'État ont coconstruit avec les acteurs locaux des arrêtés préfectoraux établissant un programme d'actions dans les zones soumises à contrainte environnementale dans les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère.

Issus de nombreuses réunions locales, ces arrêtés adaptés à chaque territoire définissent jusqu'à 5 axes de travail :

- la réduction des fuites d'azote sous parcelles agricoles visant une agriculture de précision ;
- le maintien d'une quantité minimale de couverture végétale au cours des périodes pluvieuses ;
- la gestion optimale des prairies ;
- la protection des zones humides et des cours d'eau ;
- les cultures maraîchères et de légumes de plein champ ;

ainsi que les indicateurs et les objectifs à atteindre d'ici 2025.

Les différentes actions inscrites dans ces arrêtés visent à atteindre les objectifs fixés dans les SAGE des différents territoires concernés pour 2027 et réduire les flux d'azote arrivant dans les baies.

Basé sur une logique contractuelle et volontaire, le programme d'actions défini dans les arrêtés préfectoraux pourra entrer dans une phase réglementaire au cas par cas à compter de 2025 à l'issue d'une évaluation de l'atteinte des objectifs et de la mobilisation des moyens d'accompagnement par les exploitations agricoles permettant d'acter une transition agroécologique de ces dernières.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Ainsi en 2025, en cas de non atteinte des objectifs et des indicateurs définis dans les arrêtés préfectoraux instituant des ZSCE, les exploitations concernées feront l'objet d'une décision réglementaire imposant la mise en place de mesures spécifiques relevant des 5 axes de travail mentionnés ci-dessus. Cette décision sera prise par l'État après une phase d'examen des situations de chaque exploitation, qui associera les collectivités et acteurs du territoire.

3 – Un nouveau plan de lutte contre les algues vertes qui traduit les ambitions communes

Afin de mener à bien l'ambition commune des collectivités locales et de l'État en Bretagne, le gouvernement a acté la prolongation du PLAV jusqu'en 2027. Cette décision s'accompagne, en réponse également aux remarques de la cour des comptes et du sénateur Delcros, de moyens supplémentaires tant au niveau financier qu'au niveau humain.

Ce plan se base à la fois sur un renforcement contractuel et réglementaire :

- via les contrats territoriaux de Bassin Versant signés avec l'Agence de l'eau et les collectivités locales, et la première phase contractuelle des arrêtés préfectoraux définissant les zones soumises à contraintes environnementales et les aides accordées spécifiquement aux exploitations présentes dans ces territoires de manière contractuelle
- via le SDAGE, le PAR 6 modifié et le cas échéant les arrêtés préfectoraux ZSCE pour le volet réglementaire

Ce nouveau plan reprend les 3 volets précédents : préventif, curatif et connaissance et s'enrichit d'un volet sanitaire permettant de prendre en compte les enjeux sanitaires liés aux algues vertes et leur putréfaction.

Ainsi que cela avait été voulu lors du plan précédent 2015-2021, le nouveau plan de lutte 2022-2027 sera évolutif afin de maintenir sa capacité à intégrer toute nouveauté ou innovation, qu'elle porte sur le champ des avancées scientifiques ou techniques, le déploiement de nouvelles méthodes ou de processus innovants ou de nouvelles modalités d'aides.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

II – UN VOLET PRÉVENTIF VISANT A RÉDUIRE LES FLUX DE NITRATES VERS LES BAIES

1 – Les bases du nouveau PLAV 2022-2027

1.1 Des travaux de modélisations de l'INRAE pour orienter l'action

Pour orienter l'action, il est souhaitable de disposer d'éclairages sur les voies à privilégier pour obtenir les résultats escomptés avec un maximum d'efficacité.

À la demande des services de l'État, un travail de modélisation a été réalisé par l'INRAE sur le territoire amont de la baie de Saint-Brieuc (https://www.creseb.fr/mars-tnt-modelisation-developpement-algues-vertes). Ces travaux, dont les résultats ont été rendus publics en 2021, visaient à apprécier les effets sur les flux azotés vers l'aval de scénarios de **mise en place** sur l'ensemble du territoire de **pratiques agricoles à très basses fuites d'azote** d'une part et de baisse des surfaces cultivées via notamment une **gestion différenciée des fonds de vallée.**

Cette modélisation a permis notamment de montrer que ces deux voies d'action, complémentaires, permettaient chacune d'espérer obtenir une **baisse des flux azotés de 30 % environ.** Ils ont également mis en évidence la dynamique d'atteinte de ces résultats : l'essentiel de la baisse des flux azotés (20 %) est atteint en 5 ans environ mais il faut attendre 10 ans en moyenne pour obtenir l'effet complet des changements mis en place. La Baie de Saint-Brieuc pouvant être considérée comme relativement représentative de la diversité des agricultures rencontrées sur l'ensemble des territoires des huit baies algues vertes, les résultats de ces travaux ont légitimé l'orientation de l'action pour les six années à venir du volet préventif du PLAV 2022-2027.

Sur ces bases, le volet préventif du plan algues vertes 2022-2027 est fondé sur une **double orientation :**

1/ des actions visant à améliorer les pratiques et les systèmes agricoles d'une part, dans le sens d'une **transition** agro-écologique massive **permettant de réduire les fuites en nitrates** à la parcelle à leur plus bas niveau ;

2/ des actions visant à renaturer les espaces de fonds de vallée afin de leur redonner toute leur capacité de zones tampons épuratoires.

1.2 Quelques principes d'action

Le volet préventif de ce nouveau plan de lutte contre la prolifération des algues vertes se fonde sur les principes suivants :

- centrer l'action sur la limitation des risques de fuites d'azote vers les masses d'eau littorales, en valorisant des solutions techniques éprouvées et en mobilisant des aides économiques adaptées ;

- cibler en premier lieu les exploitations agricoles les plus éloignées des systèmes à basses fuites d'azote et territorialiser les mesures de renaturation de l'espace en visant le maintien d'une activité agricole durable ;

- rechercher l'engagement de 100 % des agriculteurs des territoires concernés, dans leur diversité ; cet engagement doit passer par la recherche de synergies entre les volets contractuel et réglementaire.

2 – Des politiques publiques contractuelles pour faciliter la transition

Le renforcement des outils contractuels et des aides spécifiques aux agriculteurs devra être recherché dans toutes leurs composantes. Au moment du lancement du plan, sans préjuger des évolutions et améliorations à venir qui devront être systématiquement recherchées, un certain nombre d'outils étaient déjà identifiés.

2.1 – Le renforcement de la contractualisation de MAEC et de PSE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

De nouveaux outils sont mis à la disposition des agriculteurs des territoires des baies algues vertes, financés par des enveloppes dédiées :

- en 2022, des paiements pour services environnementaux (PSE), qui viennent poursuivre l'expérimentation lancée en 2021 sur certaines baies algues vertes.
- en 2023, une nouvelle mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) « algues vertes » dans le cadre de la nouvelle PAC (politique agricole commune).

En outre, les baies algues vertes sont identifiées comme prioritaires dans le cadre de la nouvelle PAC, avec une ouverture ambitieuse de la MAEC dite « herbivores » dans ces territoires. Le déploiement de ces nouvelles mesures contractuelles, ajouté aux mesures contractuelles de droit commun qui pourront bien entendu continuer à être mobilisées et la substituabilité rendue possible entre le programme d'actions des arrêtés ZSCE et les MAEC (« algues vertes », herbivores) visent à quadrupler le taux de surfaces contractualisées chez les agriculteurs des baies algues vertes, pour passer de 10 % environ en 2020-21 à 40 % en 2025.

2.2 – Des aides spécifiques mobilisées dans le cadre du PLAV

Sont également déployées dans le cadre du plan des dispositifs spécifiques en appui à l'évolution des pratiques agricoles des agriculteurs, à travers des actions de :

- diagnostic/conseil ciblé et animation agricole en matière de gestion agronomique des fertilisants azotés ;

- développement des chantiers collectifs comme moyen de mise à disposition de méthodes innovantes d'interventions culturales, pour poursuivre l'amélioration des taux de couverture efficace des sols notamment, mais également élargis à d'autres techniques novatrices ;

- dans certains territoires, un dispositif de « boucle vertueuse » permettant aux agriculteurs engagés dans une démarche d'évolution de leurs pratiques de bénéficier de prestations les accompagnant dans cette démarche ;

- financement d'investissements structurants (tels que des bâtiments de séchage de foins en grange, d'aménagements favorisant le pâturage, ou le remplacement de places de porcs sur caillebotis par des places sur paille).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.3 – La mobilisation d'autres politiques publiques en cohérence avec les objectifs du PLAV

→ **Les outils de gestion publique du foncier agricole** seront mobilisés afin de contribuer à l'ambition environnementale renforcée dans le PLAV 2022-2027.

- Ceci passe notamment par la mobilisation de la SAFER dans les territoires des baies algues vertes. Le nouveau programme pluriannuel d'activités 2022-2028 de la SAFER Bretagne a été rédigé en ce sens. Une action ciblée spécifique sera conduite lors des cessions de terrains agricoles situés dans ces territoires, tout particulièrement dans les secteurs à enjeux de renaturation des espaces situés en fonds de vallée.

- Le schéma directeur régional des exploitations agricoles, qui encadre la délivrance des autorisations d'exploiter, sera révisé en 2023. Sa révision visera notamment l'articulation avec l'atteinte des objectifs environnementaux des ZSCE.

- L'action des collectivités locales dans leur politique d'aménagement foncier permettant de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de leurs agriculteurs sera accompagnée notamment au travers de cellules foncières locales ou d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) porté par les Départements selon les volontés locales.

- Le conservatoire du littoral et les conseils départementaux seront mobilisés pour étendre leur périmètre d'action visant à préserver et à acquérir des fonds de vallées dans les bassins versants algues vertes bretons.

→ **La mobilisation des filières agricoles** doit également être recherchée pour ce qui touche à leur champ d'action, l'accompagnement de l'évolution des pratiques des agriculteurs, coopérateurs ou clients de leurs entreprises. Cet accompagnement de leurs adhérents soumis à des enjeux environnementaux et réglementaires spécifiques doit se traduire par une mobilisation des filières amont à travers le conseil agronomique, dans l'objectif final de maximiser la mobilisation des agriculteurs. L'appui au développement de solutions de productions plus économes en nitrates et plus durables, une valorisation des coproduits liés aux engagements environnementaux (bois, cultures pérennes, fourrage déshydraté…) pourra également être recherchée. À ce titre, les aides à destination des filières pourront être ciblées en prenant en compte ces enjeux environnementaux.

Un cadre dans lequel les filières seront amenées à se positionner pour permettre la mise en œuvre de ce plan de lutte contre les algues vertes chez leurs adhérents sera défini, et pourra prendre la forme de chartes d'engagement.

3 – Un renforcement de l'action de l'État

En s'appuyant sur les projets de territoire élaborés par les structures porteuses des baies , qui seront les moteurs de l'action à l'échelon local, l'État veillera à renforcer son action selon plusieurs axes :

- la mise en place sur chaque territoire de ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales) : la mobilisation de ce nouvel outil vise une responsabilisation individuelle des agriculteurs et l'engagement de tous au cours d'une première phase contractuelle. Celle-ci pourra déboucher sur une phase réglementaire pour les agriculteurs qui n'auront pas atteint les objectifs attendus.

- un ciblage des contrôles pour une efficience maximale ;

- un renforcement des moyens au sein des services de l'État en DDTM et DDPP, et une priorité absolue donnée à la mobilisation de ces moyens pour la mise en œuvre des contrôles sur les territoires à enjeux que sont les bassins versants algues vertes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

III – UN NOUVEAU VOLET SANITAIRE POUR MIEUX APPRÉHENDER ET GÉRER LES RISQUES LIES AUX ÉMANATIONS DE SULFURE D'HYDROGÈNE

1 – Les risques sanitaires liés aux émanations d'hydrogène sulfuré (H_2S)

Lorsque les algues vertes échouées ne sont pas ramassées, elles sont susceptibles de se décomposer sous 48 heures et de générer de l'hydrogène sulfuré, gaz toxique, incolore, plus dense que l'air et ayant une odeur caractéristique d'« œuf pourri » pour de faibles concentrations (de l'ordre de 0,005 ppm (parties par million). Les nuisances olfactives fréquemment liées à ce gaz ont un impact réel sur le bien être et la qualité de vie des riverains. Les risques sanitaires liés à ce gaz, qui vont de la gêne au malaise grave jusqu'au décès, sont fonctions de la concentration inhalée et de la durée d'exposition.

Afin de préciser le risque et protéger les populations, un inventaire complet des zones à risques sur le littoral breton a été réalisée par le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA). Outre les baies algues vertes, il permet d'identifier sur la région des sites présentant ou ayant présenté des zones de putréfaction d'algues vertes situés en dehors de ces périmètres dont des zones sur vasières (https://www.creseb.fr/programme-izar-rapport-final-2021/).

2 – Un plan d'actions pour suivre, informer et réagir en cas de danger avéré

Afin de mieux appréhender les risques liés à ces dégagements d'hydrogène sulfuré, le ministère chargé de la santé a sollicité le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) qui, dans son avis rendu en décembre 2021 complété en février 2022 (**https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1153**), préconise le ramassage des algues vertes sous 48 heures, la mise en place d'un réseau de capteurs d'hydrogène sulfuré et l'amélioration de l'information des publics susceptibles d'être exposés aux émanations de ce gaz. Le HCSP préconise également un seuil d'alerte fixé à 1 ppm.

Dans ce contexte, l'État à travers l'agence régionale de santé de Bretagne et les préfecture a entamé fin juin 2022 le déploiement d'un réseau de 12 capteurs. Ce réseau de capteurs se concentre sur les secteurs en baies algues vertes identifiés comme présentant le plus de risques face aux émanations d'hydrogène sulfuré (échouages massifs, difficultés de ramassage des algues vertes sous 48 heures, présence d'habitations à proximité…). La localisation des capteurs et leur nombre feront l'objet d'une évaluation et probablement d'adaptations à l'issue de la première campagne de mesures en 2022.

Les données collectées sont consultables par la population sur le site de l'opérateur chargée du suivi technique (Air Breizh en 2022). Une procédure d'alerte des populations en lien avec les collectivités locales est mise en œuvre en cas de dépassement du seuil d'alerte de 1 ppm par les préfectures de département concernées.

Concernant l'information relative à ce risque, des actions spécifiques sont menées tant auprès des habitants des secteurs concernés via différents moyens de communication relayés par les collectivités locales, qu'à destination des professionnels de santé afin de les sensibiliser à ce risque et à la conduite à tenir face à des patients présentant des symptômes susceptibles d'évoquer une intoxication à l'hydrogène sulfuré.

Concernant la problématique de l'exposition chronique de certaines populations proches des zones d'échouage, l'agence régionale de santé a structuré un dispositif de prise en charge et de surveillance avec le centre de consultation des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Rennes, qui doit permettre dans un premier temps de décrire le nombre de personnes consultant pour des symptômes chroniques, la nature des symptômes et le niveau d'imputabilité avec la présence d'algues vertes putréfiées.
L'analyse de ces éléments permettra de définir le cas échéant un projet de recherche clinique en lien avec les équipes hospitalo-universitaires.

Enfin, l'agence régionale de santé a travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés à la rédaction de protocoles de prise en charge de cas grave et de décès (humains et animaux) dans un contexte de suspicion d'intoxication aiguë à l'H2S en lien avec la décomposition d'algues vertes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Concernant la recommandation de renforcer le ramassage des algues vertes sous 48 heures, cette recommandation est reprise dans le cadre du volet curatif du PLAV.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

IV – LE VOLET CURATIF

Afin de répondre aux enjeux sanitaires exposés ci-dessus et aux spécificités de certaines zones d'échouage (difficultés d'accès, zones de rochers ou de galets, vasières...), le programme de ramassage des algues vertes par les collectivités se poursuit, avec un co-financement État. Ce dispositif se concentre principalement sur le ramassage mécanique des algues vertes avec leur évacuation vers des zones d'épandage ou de traitement.

L'approche actuelle montre cependant ses limites sur un certain nombre de secteurs particulièrement sensibles aux échouages massifs ou difficilement ramassables entraînant des fermetures de plages et des conditions sanitaires dégradées. Aussi, de nouvelles solutions sont en cours d'expertise afin de développer pour chaque site une ou plusieurs solutions de ramassage en recherchant les complémentarités entre elles : ramassage à terre/ramassage en mer, ramassage mécanique/ramassage manuel...

Un groupe de travail permettant d'étudier ces nouvelles techniques sera mis en place en associant des centres de recherche spécialisés. En parallèle, un budget sera dédié aux expérimentations pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place de nouvelles solutions. Après une phase d'essai, en cas de validation, elles pourront être déployées sur plusieurs sites en veillant à être orientées principalement sur les secteurs non ramassables depuis la terre.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

V – LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

1 – Des travaux de recherche conduits depuis plusieurs années dans le cadre du PLAV

Au lancement du PLAV2, la communauté scientifique (Inrae, L'Institut Agro, Universités, CNRS, BRGM, Ifremer, Ceva) a été mobilisée pour apporter un appui, intégré et ciblé, aux territoires et à la gouvernance régionale du plan et renforcer les connaissances sur certains aspects biophysiques du phénomène ainsi que sur les dimensions sociologiques, juridiques et économiques du plan d'actions, le tout sous la coordination du Creseb (Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne).

L'appel à projets "Eutrophisation en baies algues vertes » lancé en 2017 a permis de réaliser des études de portée régionale, visant une dimension opérationnelle:

1 - appréhender la circulation et la mémoire de l'azote au sein des bassins versants pour évaluer les temps de réponse et cibler les zones les plus contributrices (MORAQUI, DEMAiN)

2 - améliorer la modélisation du développement des algues vertes pour mieux prédire l'évolution possible de leur biomasse sur le littoral (MARS-TNT)

3 - caractériser les dépôts d'algues et leur potentiel d'émissions d'H_2S et mieux connaître le phénomène de prolifération sur l'ensemble du littoral breton (CARMA, IZAR, IMPRO).

L'ensemble des résultats de ces études a pu être présenté lors d'un séminaire en juin 2021 et est disponible sur le site du Creseb : https://www.creseb.fr/mieux-comprendre-phenomene-algues-vertes/

Au-delà de cet appel à projet, la communauté scientifique a été régulièrement sollicitée par les acteurs du territoire et la coordination du PLAV afin d'échanger, d'avoir un avis sur des situations particulières mais également de pouvoir transmettre les connaissances ainsi accumulées au plus près du territoire. L'ensemble des actions et réponses d'appui scientifique apportées au PLAV2 est valorisé et mis à disposition par le Creseb sur son site internet (www.creseb.fr/animer-le-partage-de-connaissances/algues-vertes-bretagne/) ainsi qu'un ensemble de contenus et documents référencés ayant attrait aux marées vertes (www.creseb.fr/recherche/?_mot_cles=maree-verte), en complément du site des pilotes du PLAV (www.algues-vertes.com).

2 – Poursuite de l'amélioration des connaissances sur la problématique des algues vertes et de la pollution par l'azote

Le PLAV 2022-2027 sera l'occasion de poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances déjà engagés à travers les appels à projets existants.

Dans la continuité des travaux de modélisation réalisés lors du PLAV2 sur la baie de Saint-Brieuc, la mise en œuvre sur l'ensemble des baies des modèles de simulation des flux d'azote à l'exutoire et de prolifération des algues vertes en conséquence (modélisation MarsUlves3D-TNT2) est programmée. Elle permettra notamment d'affiner, en termes de flux d'azote, les objectifs 2027 de chacun des territoires.

La programmation CIMAV des actions du CEVA permettra de parfaire la connaissance du processus de prolifération et des facteurs qui l'influencent, éléments nécessaires à l'amélioration continue des modèles de développement des algues appliqués sur les baies algues vertes.

Par ailleurs, le nouveau volet sanitaire du PLAV pourra nécessiter d'approfondir les connaissances en matière de surveillance et de santé humaine liées aux émissions de sulfure d'hydrogène.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Enfin, le constat est fait que les leviers pour réduire les apports nitriques sont connus mais que leur adoption tarde à se généraliser. Des travaux d'acquisition de connaissances orientés sur les freins à la massification des pratiques et systèmes vertueux paraissent souhaitables aux acteurs du PLAV, de même que des projets visant à transférer auprès des acteurs économiques des connaissances, outils ou technologies permettant de réduire les apports en nitrates.

Parallèlement, le groupe d'appui scientifique animé par le Creseb dans le cadre du PLAV2 travaillera sur une étude de préfiguration d'un projet de recherche-action fondé sur une approche systémique et interdisciplinaire dans une perspective à moyen-long terme. Le projet de recherche-action ambitionné porterait sur la co-construction avec les acteurs de territoires de trajectoires de transition agro-écologique et l'identification des conditions de leur faisabilité, et pourrait s'inscrire dans l'orientation des travaux de production de connaissances ci-dessus.

3 – Une communauté scientifique mobilisable au travers de l'appui du Creseb

Créé en 2011 à l'initiative de la Région Bretagne, le Creseb est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS). Plate-forme d'échange et de structuration des coopérations entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les acteurs scientifiques, le Creseb déploie des actions pour répondre à un besoin d'objectivation des connaissances intégrant les incertitudes associées mais également à un besoin d'articulation des connaissances scientifiques avec les savoirs de chaque acteur.

Au-delà des études déjà envisagées, le Creseb poursuivra son rôle d'intermédiaire entre les acteurs du PLAV et les scientifiques susceptibles de répondre aux questions qui pourraient apparaître au cours de la mise en œuvre du plan. La communauté d'experts mobilisés dans le cadre du PLAV2 pourra être complétée par le Creseb, en particulier sur les questions sanitaires, ou sur d'autres questions qui émergeront au sein du COPIL ou au travers des acteurs locaux, afin d'éclairer les choix et les orientations du PLAV et de répondre aux enjeux spécifiques de certains territoires.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

VI – LA GOUVERNANCE DU PLAN

1. Des instances de pilotage et de gouvernance adaptées aux enjeux

Afin de permettre une coordination et une animation efficace du PLAV 2022-2027, plusieurs instances réuniront les acteurs de ce plan.

1.1. Un comité de pilotage régional

Instance décisionnaire et de pilotage, ce comité régional réunit en son format plénier les responsables des différents partenaires contribuant au financement du plan (État, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor, Agence régionale de santé Bretagne), ainsi que les acteurs locaux (collectivités locales porteuses des contrats de territoires, associations environnementales, chambre d'agriculture régionale, voire d'autres acteurs du monde agricole si les actions conduites dans le cadre du PLAV le justifient).

Se réunissant au moins une fois par an, il aura à approuver le PLAV et sa maquette financière. Il validera les points d'avancements du PLAV qui seront dressés par les services compétents et indiquera éventuellement les nouvelles orientations. Cette instance sera également informée des avancées techniques, scientifiques et sanitaires.

Le secrétariat général aux affaires régionales de la préfecture de Bretagne assurera le secrétariat de ce comité de pilotage et la préparation de celui-ci en lien avec l'ensemble des partenaires.

1.2. Des comités opérationnels départementaux

Dans les deux départements ayant des baies algues vertes, un comité opérationnel se réunira régulièrement autours du préfet de département afin de suivre l'avancée des projets baies par baies et de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs départementaux.

Il sera également l'instance privilégiée permettant de réaliser un suivi et un bilan des actions menées au titre des arrêtés préfectoraux ZSCE.

Le secrétariat de ces comités opérationnels départementaux sera assuré par les DDTM concernées.

1.3. Des comités de baies

Au niveau de chaque baie, une ou plusieurs instances organisées par chaque collectivité porteuse du contrat de territoire en lien avec l'État, réunira l'ensemble des acteurs territoriaux afin d'assurer le suivi des actions inscrites dans chaque contrat et arrêté ZSCE. Un tableau de suivi sera tenu afin de pouvoir rendre compte aux différents comités départementaux et régionaux.

Le secrétariat de ces comités sera assuré par les collectivités locales porteuses des contrats de territoires.

1.4. L'appui scientifique

Vu les enjeux en matière de connaissance scientifique (agronomique, environnementale, sanitaire…), il semble nécessaire de s'appuyer sur des scientifiques et experts capables de suivre l'actualité scientifique, venant en appui du comité de pilotage. Comme précisé dans la partie portant sur le volet « connaissances » du PLAV, cette communauté sera mobilisée grâce à l'appui du CRESEB et pourra être saisie de problématiques spécifiques.

1.5. Une communication renouvelée

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Afin de renforcer la connaissance de ce plan et des actions portées par les différents partenaires du PLAV 2022-2027, une coordination de la communication sera engagée entre les différents partenaires et se traduira par l'actualisation du site internet interinstitutionnel : **http://www.algues-vertes.com**.

Une réunion spécifique annuelle pourra être mise en œuvre en particulier en amont de la saison d'échouage des algues vertes sur les côtes bretonnes afin de définir les modalités de communication.

2 – Modalités d'évaluation et de suivi

2.1 Un suivi de la prise en compte des recommandations émises

La Cour des comptes réalisera en 2024 un bilan d'étape sur les suites données aux recommandations et aux observations formulées par la Cour des comptes et la chambre régionales des comptes Bretagne dans leur rapport de 2021 .

Le Sénat devrait également réaliser régulièrement un suivi des recommandations formulées dans le rapport du sénateur Delcros de 2021.

2.2 Un suivi annuel par le COPIL

La mise en œuvre du plan fera l'objet d'un suivi annuel par le COPIL régional. Le COPIL s'appuiera sur un tableau de bord permettant de visualiser le rythme de mise en place des différentes actions programmées.

Ce suivi devra permettre également de rendre compte du déploiement des arrêtés préfectoraux ZSCE et de l'engagement des agriculteurs dans le plan dans chacun des territoires des baies algues vertes.

L'organisation régulière de ce COPIL permettra dès l'automne 2023 d'identifier au besoin certains ajustements nécessaires des modalités de mise en œuvre, ou de nouvelles pistes d'action.

2.3 Une évaluation à « mi-parcours » en 2025

Une évaluation intermédiaire sera réalisée en 2025, année de fin de la période contractuelle des ZSCE. Elle permettra d'analyser les résultats atteints sur le plan collectif et sur le plan individuel, et notamment les taux d'engagement des exploitations agricoles ainsi que les résultats atteints dans chacun des territoires. Elle s'appuiera également sur le bilan de la Cour des comptes réalisé en 2024.

Ces données seront présentées en COPIL et détermineront les suites à donner pour atteindre les objectifs du PLAV, y compris via de nouveaux moyens d'action s'ils s'avèrent nécessaires.

2.4 Une évaluation finale du plan en 2027-2028

L'évaluation finale réalisée à l'issue du plan 2022-2027 permettra de déterminer l'atteinte des objectifs fixés et les modalités de prolongation du plan si besoin.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe II

Fiches de synthèse des projets de territoire algues vertes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Baie de la Fresnaye

Le bassin versant de la baie de la Fresnaye se situe dans le périmètre du SAGE Arguenon - baie de la Fresnaye dans les Côtes d'Armor. Le principal cours d'eau contributeur en flux d'azote est le Frémur. Les autres cours d'eau du territoire sont : Rat, Clos, Ker Miton, Pont Quinteux.

Chiffres clés :

- Env. 10 000 habitants - 14 communes et 2 EPCI (Dinan agglomération pour 54% et Lamballe Terre et Mer pour 46%)
- 13 600 ha dont 8 800 ha de Surface Agricole Utile
- 165 agriculteurs en élevage laitier (30 %) et hors sols (32 % porcins et avicoles)

Evolution de la qualité des eaux

Les teneurs en nitrates et les flux sur le Frémur sont en baisse depuis les années 2000 : d'environ 30 mg/l en terme de concentration en nitrates et 20 kg d'azote par ha en terme de flux pondéré par l'hydraulicité[1]. Les nutriments restent néanmoins excédentaires vers le littoral.

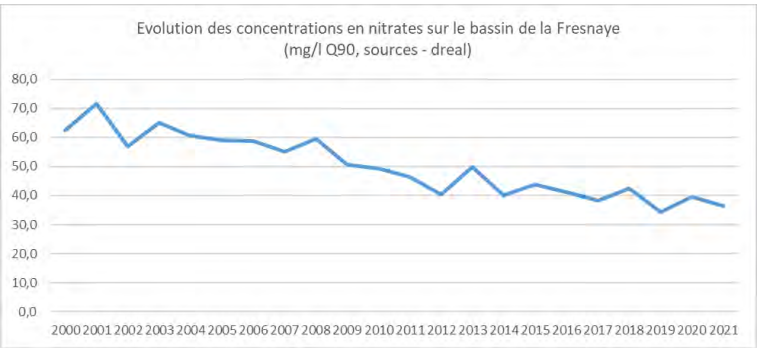

Evolution des échouages d'algues vertes et conséquences

Les surfaces échouées depuis 2002 ont connues des variations interannuelles importances. Absentes en 2006 et de 2010 à 2014, les échouages ont repris en 2015 et semblent en augmentation chaque année pour dépasser en 2021 les maximum mesurés depuis le début des suivis avec une moyenne de près de 90 ha couverts sur les 7 survols réalisés par le CEVA.

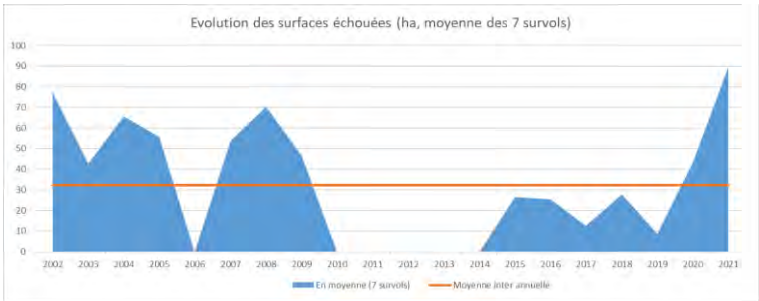

A l'arrêt depuis 2005, les opérations de ramassage à vocation de sécurité santaire ont repris en 2020. Sur cette baie, plusieurs secteurs impactés par des échouages (abords de ruisseaux, vasières, plages) ne peuvent faire l'objet de ramassages et sont donc régulièrement fermés au public en raison de risques de dégagement de sulfure d'hydrogène (depuis 2019, les sites du « moulin de le mer, du « clapet », des « Salines » et de « château serein » ont pu être impactés).

Gouvernance locale

Dinan agglomération assure la coordination et la gestion du projet. Le portage politique est lui partagé entre les élus des deux EPCI (Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer Agglomération) et ceux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye. La gouvernance locale s'organise à travers un « comité opérationnel de suivi » (COS), assurant une représentativité des acteurs. Il est chargé de suivre l'avancement du projet, d'assurer la cohérence des actions et d'évaluer les engagements au regard du projet validé. Il vérifie, à l'échelle de la Baie, l'adéquation des mesures proposées aux exploitants au regard des objectifs de la ZSCE et du projet de territoire et

[1] Mesure qui tient compte de la pluviométrie

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

formalise des avis d'opportunité sur les demandes d'aides aux investissement du PCAEA. La CRAB assure la maîtrise d'ouvrage des actions sur le foncier.

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Objectif nitrates pour le Frémur (principale rivière contributrice des flux d'azote) : 34 mg/l en 2027
- Objectif complémentaire durant la période printanière la plus sensible au développement des algues vertes (mai-août) : 22 mg/l en 2027
- Valeur guide de flux printanier : 7 tonnes d'azote issus des nitrates

Stratégie d'actions proposée pour 2022-2027

Le projet de territoire vise à réduire à horizon 2027 le phénomène de prolifération des algues vertes « à un niveau acceptable ». Pour atteindre les objectifs, la stratégie d'action du programme volontaire s'inscrit dans la poursuite de la dynamique engagée depuis le premier plan tout en s'articulant avec le dispositif de zone soumise à contrainte environnementale piloté par la préfecture des Côtes d'Armor. Au-delà des actions concernant la réduction des flux d'azote dans l'objectif de réduire les proliférations algales, le projet, intègre et/ou fait part des actions qui seront mises en œuvre pour réduire les autres pressions impactant le bon état des eaux (phytosanitaire, bactériologie, hydromorphologie, assainissement, etc.). Le projet est ainsi décliné en 5 volets thématiques portés par les différents acteurs (Collectivités, CRAB, CUMA/ETA, Etat, Conservatoire du littoral) :

- « Agricole », orienté autour de l'agronomie (accompagnement collectif « basses fuites d'azote, accompagnement individuels dans la prise en compte des mesures de la ZSCE[2], déploiement des chantiers collectifs), la transition des systèmes (mise en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE), et du PAEC), la diversification culturale et nouvelles filières bas intrants (animation territoriale), le foncier agricole etc. ;
- « Milieux et espaces stratégiques », tourné vers la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, des zones humides et du bocage ;
- « Connaissances », traduit par le suivi classique de la qualité de l'eau, une action de suivi des nitrates à haute densité (une cinquantaine de points) couplé à un diagnostic à haute résolution spatiale sur les zones les plus contributrices et par la modélisation EcoMars3D Ulves / TNT2 ;
- « Assainissement », en lien avec le profil conchylicole qui reprend les actions développées par les collectivités concernant l'assainissement collectif et non collectif ainsi que la gestion active des pollutions littorales ;
- « Curatif », qui comprend le ramassage des algues vertes pour la sécurité sanitaire mais aussi une expérimentation de ramassage en mer portée par l'Etat et du ramassage « préventif » en début et fin de saison afin de limiter le stock d'algues vertes alimentant la reprise des proliférations en début de saison.

Points notables du projet

- Identification d'objectifs chiffrés pour les différentes actions
- Transversalité du projet mis au regard des politiques du grand cycle et du petit cycle de l'eau, des politiques agricoles et alimentaires des collectivités locales
- Déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (une quarantaine d'agriculteurs)
- Mise en place d'une cellule foncière (nouveauté pour la baie) et volonté de mutualiser avec la Baie de Saint Brieuc sur la question des filières bas intrants
- Projet unique qui intègre d'autres enjeux de qualité des eaux (bactériologique, phytosanitaire, érosion, milieux naturels)
- Travail sur les marais rétro-littoraux

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 – 2024 à 2 752 100 euros (hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement). Le coordinateur du projet évalue à 2,8 ETP par an les moyens nécessaires pour animer le programme.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 134 430 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement
- 9 720 euros hors plan algues vertes

[2] Dispositif réglementaire de l'Etat lié au PAR 6 modifié.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Baie de Saint Brieuc

La Baie de Saint Brieuc est située sur le territoire du SAGE Baie de Saint Brieuc et comporte quatre grands bassins contributeurs : la Flora-Islet, le Gouessant, le Gouet-Anse d'Iffiniac, et l'Ic.

Chiffres clés :

- Environ 230 000 habitants – 72 communes
- 110 000 ha dont 58 000 ha de Surface Agricole Utile (60% du territoire)
- 1351 exploitations (Lait, Porcs, volailles, mixte lait–hors sol)

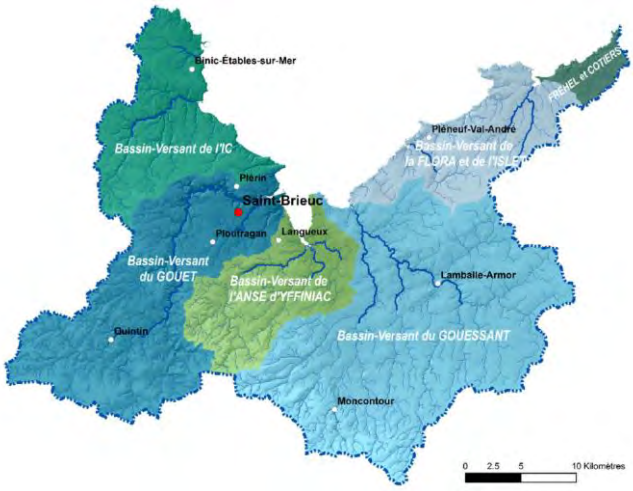

Evolution de la qualité des eaux

La charge issue des bassins versants a baissé d'environ 40% en ce qui concerne le flux d'azote entre 2000 et 2021 mais la dynamique ralentit depuis une dizaine d'années. Le flux estimé sur l'année hydrologique (octobre à octobre) 2020-2021 est de 1 413 tonnes.

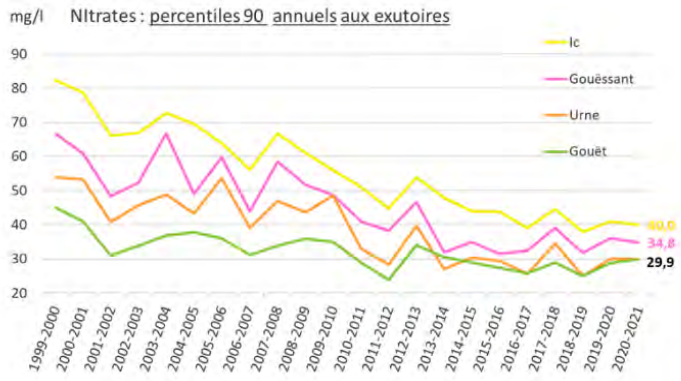

Evolution des échouages d'algues vertes et conséquences

Depuis 2002, la moyenne interannuelle des échaouges est de 205 ha. Comme pour les autres baies, les superficies sont variables d'une année sur l'autre. Le facteur « reconduction hivernal du stock » d'algues vertes est important sur cette baie et influence fortement le démarrage des saisons d'échouages.

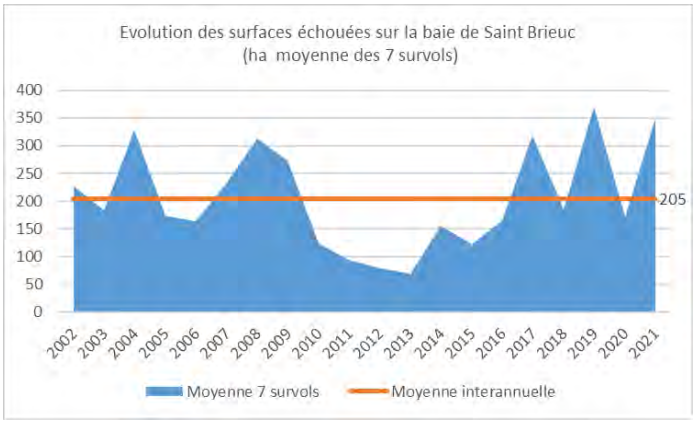

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les ramassages sont réalisés par les EPCI pour le compte des communes et les algues sont en majeur partie envoyées au centre de traitement de Kerval. Aussi, sur cette vaste baie, beaucoup de secteurs (rochers, vasières, secteurs non portants) ne peuvent bénéficier de ramassages d'algues et des plages ou certains accès sont régulèrement interdits sur tout ou partie des sites concernés (6 sites /plages en 2019, 4 en 2021).

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Flux d'azote annuel de 850 tonnes en 2027
- Flux printanier (mai-septembre) de 130 tonnes en 2027

Autres enjeux – problématiques

- Eutrophisation de la retenue de saint Barthélémy et de l'aval du Gouessant
- Morphologie des cours d'eau – continuité
- Phytosanitaire (Gouedic, aval du Gouet, Evron, Gouessant, Islet)
- Ressource en eau et inondation (plusieurs PPI)
- Eau potable : 4 captages prioritaires (4 nitrates, 3 pesticides) ainsi que plusieurs captages identifiés comme impactés par les métabolites (en particulier la retenue d'eau potable de St Barthélémy qui produit 16% de l'eau potable du département)

Stratégie d'actions proposée pour 2022-2027

Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite du projet de baie précédent et dans la mise en œuvre du SAGE. Concernant la lutte contre les algues vertes, la stratégie se base sur l'optimisation des pratiques culturales (fertilisation équilibrée au sens agronomique, amélioration de la couverture hivernale des sols) et les changements de système sur les secteurs sensibles et stratégiques (secteur de lames drainantes plus importants, zones humides, etc.).

Les actions se déclinent en 5 axes :

- Accompagner les exploitations en projet
- Favoriser une gestion efficiente de l'azote
- Améliorer l'efficacité de la couverture des sols
- Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant
- Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées (culture collective, filière, foncier, communication)

L'ensemble des outils disponibles sur le territoire seront mobilisés : MAEC, PSE, conseils individuels, accompagnements collectifs, animation sur le foncier agricole, animation des filières, etc.

Les autres actions concernent notamment :

- La réduction des transferts de pesticides
- La restauration de la continuité écologique

Points notables du projet

- Il s'agit de la baie la plus importance qui concentre près de 40% des agriculteurs à l'échelle des huit baies algues vertes
- Présence d'une multiplicité d'acteurs à coordonner (syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc, Lamballe Terre et Mer, Saint Brieuc Armor Agglomération, Chambre d'Agriculture, GAB 22, CIVAM, etc.)
- Identification d'objectifs d'évolution des pratiques agricoles
- Priorisation de secteurs (animation, déploiement des PSE en priorité sur les exploitations avec plus de 1,8 ha de zones humides à remettre en herbe ou avec 20% de zones humides dans la SAU)
- Présence importante de coopératives sur le territoire, une volonté du porteur pour travailler sur le volet filières (mobilisation d'une animation dédiée)
- Projet unique qui intègre d'autres enjeux de qualité des eaux (phytosanitaire, continuité écologique)

Gouvernance locale

Le contrat de territoire 2022-2027, projet de baie 2027, est coordonné par le Syndicat Mixte de la Baie (SMB) de Saint Brieuc (également structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE). Il porte certaines actions d'intérêt commun à l'échelle de la baie dans le cadre du projet (MAEC, PSE, volet filière et foncier). Les EPCI du territoire portent et coordonnent les actions dans les bassins versants (volets bocage, milieux aquatiques, aménagement interface cultures/cours d'eau, éducation et sensibilisation à l'environnement, accompagnement des communes et animation agricole hors plan de lutte contre les algues vertes) :

- Saint Brieuc Armor Agglomération en ce qui concerne les actions sur le Gouët, l'Anse d'Iffiniac, l'Ic et les côtiers,
- Lamballe Terre et Mer en ce qui concerne les actions sur le Guessant, la Flora, l'Isle et les Côtiers,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La coordination et l'animation collective agricole est portée par la CRAB, le GAB 22 et le CEDAPA. Les accompagnements individuels sont portés par les structures de conseil.

Le Comité de la baie de Saint Brieuc est l'instance de pilotage du contrat et est co-piloté par le Préfet des Côtes d'Armor et le Président du SMB. Il s'appuie sur des commissions spécifiques pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat (notamment la commission d'examen des soutiens aux exploitations : aides aux investissements, etc.). La CLE est régulièrement informée du déploiement des actions.

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 – 2024 à 8 831 998 euros (hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement). Le coordinateur du projet évalue à 15,15 ETP par an les moyens nécessaires pour animer le programme algues vertes.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 760 440 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement
- 191 793 euros hors plan algues vertes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Anse du Douron et baie de la Lieue de Grève

L'anse du Douron (appelé Anse de Locquirec dans le PLAV 1) et la baie de la Lieue de Grève sont à cheval entre les départements du Finistère et des Côtes d'Armor et font respectivement partis des SAGE Léon Trégor et Baie de Lannion. La masse d'eau littorale FRGC 10 impactées par les marées vertes est l'exutoire de ces deux sous bassins versants.

Chiffres clés :

Douron

- 6 500 habitants – 8 communes
- 11 100 ha dont 6070 ha de Surface Agricole Utile (54% du territoire)
- 157 exploitations (72% d'exploitations de ruminants (bovins viande et laitier)
- Cours d'eau principaux : Douron et Dourmeur

Lieue de Grève

- 13 500 habitants – 12 communes
- 12 800 ha dont 6 290 ha de Surface Agricole Utile (49 % du territoire)
- 139 exploitations (90 % des exploitations avec un atelier bovin, 72% avec un atelier lait)
- Cours d'eau principaux : Yar (cours d'eau le plus contributeur), Roscoat, Kerdu, Quinquis, Traou Bigot

Une trentaine d'exploitations se situe à cheval sur les deux bassins versants qui exercent par ailleurs une influence croisée l'un sur l'autre : le Douron apporte 30 % des flux d'azote sur la Lieue de Grève.

Evolution de la qualité des eaux

En moyenne, sur les deux principaux cours d'eau contributeurs, les teneurs en nitrates ont baissé de 29 % sur la Lieue de Grève et 19% sur le Douron entre 2009 et 2021 ; les concentrations restent hétérogènes selon les cours d'eau.

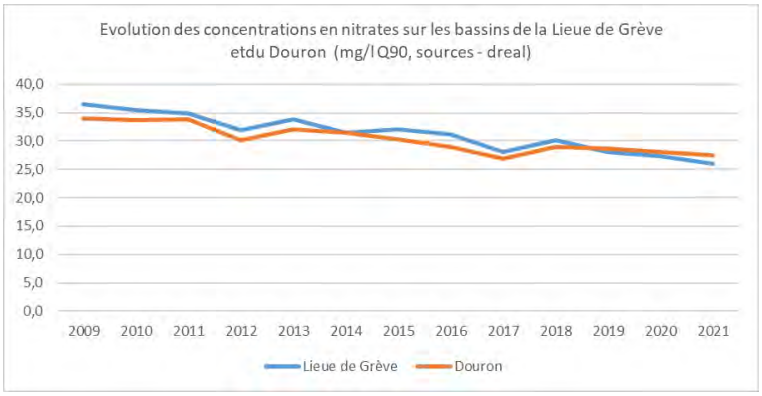

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

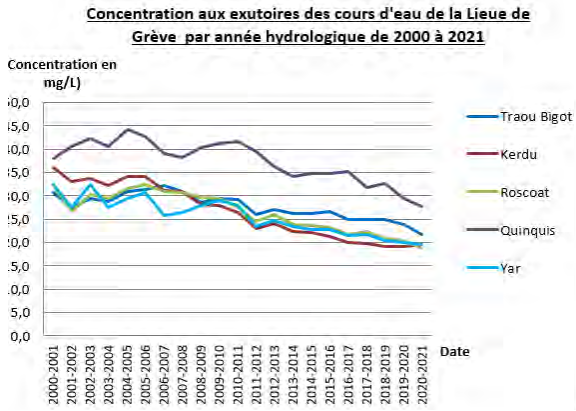

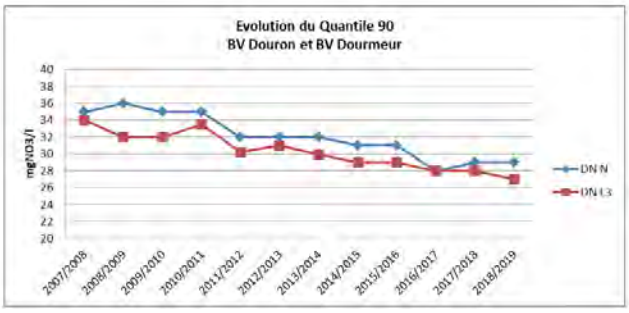

Evolution des échouages d'algues vertes

Une variation interannuelle importante est observée comme sur la plupart des baies avec une moyenne internuelle de 58 ha recouverts d'ulves pour la Lieue de Grève et 5,3 ha pour le Douron.

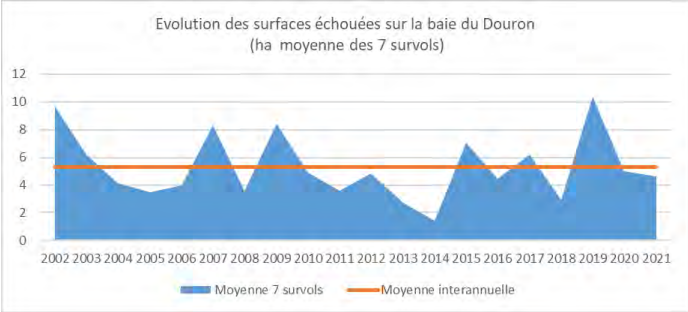

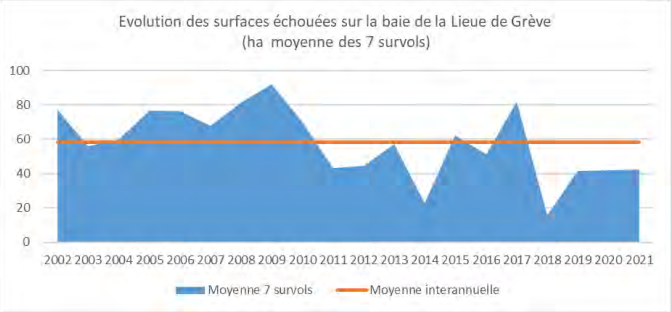

La totalité des algues sont ramassées par Lannion Trégor Communauté et les algues sont épandues sur les terres agricoles.

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Concentrations comprises entre 10 et 20 mg/l, équivalent à un flux d'azote annuel de 350 tonnes de N-NO3-NH4 en 2027 pour le Douron et la Lieue de Grève

Autres enjeux – problématiques

- Milieux aquatiques - continuité écologique sur la Lieue de Grève
- Problèmes de qualité bactériologique

Stratégie d'action proposée pour 2022-2027

La stratégie propose de poursuivre les actions qui ont fait leur preuve pour maintenir la dynamique engagée et la mobilisation des agriculteurs qui a été élevée sur ces deux territoires (80% de la SAU engagée). Elle est déclinée selon les axes d'actions suivants :

- ZSCE, avec le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre de la zone soumise à contrainte environnementale commune aux deux territoires (coordination, priorisation des exploitations, etc.)
- Agricole, avec la poursuite des accompagnements individuels et collectifs (coordination, accompagnements collectifs des agriculteurs, etc.) ainsi que du dispositif de la boucle vertueuse (dispositif permettant de reconnaitre les efforts et la contribution des agriculteurs à l'atteinte des objectifs) expérimenté depuis 2014 et son élargissement à d'autres prestations
- Milieux aquatiques, essentiellement sur les zones humides et pour la Lieue de Grève sur la continuité écologique
- Foncier, pour maintenir et développer les surfaces en herbe et travailler sur la renaturation des espaces (animation des échanges amiables, veille sur les opportunités, etc.)
- Circuits courts pour valoriser les productions locales en lien avec des pratiques environnementales vertueuses et maintenir les systèmes herbagers (intégrer les dynamiques et alimenter les Projets Alimentaires Territoriaux)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Points notables du projet

- Une volonté commune des EPCI porteurs des actions sur les bassins de la Lieue de Grève et du Douron de trouver des synergies et des mutualisations sur plusieurs actions (boucle vertueuse, portes ouvertes, démonstrations, etc.) qui s'est traduite par une stratégie et un contrat commun aux deux territoires
- Poursuite et amélioration du dispositif de la boucle vertueuse (dispositif présent uniquement sur ces deux baies)
- Une demande pour affiner les objectifs par cours d'eau en lien avec la communauté scientifique

Gouvernance locale

Lannion Trégor Communauté et Morlaix Communauté sont les deux collectivités porteuses du programme d'actions, respectivement sur les bassins de la Lieue de Grève et du Douron avec un co-portage politique. Au sein de chaque bassin les instances de travail et de concertation peuvent différer et leur articulation sera réinterrogée (Comité professionnel agricole, comité relais, comité des financeurs, groupe anse de Locquirec, commission environnement climat et eau des collectivités, etc.). En plus de ces lieux d'échanges spécifiques aux deux baies, trois instances communes entre les deux collectivités permettront d'échanger, de valoriser, de définir des stratégies communes et de coordonner les actions : la commission inter-sage « baie de Lannion et Léon-Trégor », le comité de pilotage « Douron-Lieue de Grève » et un comité technique.

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 – 2024 à 1 478 598 euros sur la Lieue de Grève et 1 475 616 euros pour le Douron pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre des actions (hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement). Les moyens nécessaires pour animer le projet de territoire algues vertes sont évalués à 2,5 ETP pour le Douron et 2,86 ETP pour la Lieue de Grève.

La participation prévisionnelle de la Région pour la Lieue de Grève pour la période 2022-2024 est de :

- 192 991 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement
- 10 314 euros hors plan algues vertes

La participation prévisionnelle de la Région pour le Douron pour la période 2022-2024 est de :

- 234 030 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Baie de l'Horn Guillec

La Baie de l'Horn Guillec est située sur le territoire du SAGE Léon-Trégor et comporte deux principaux cours d'eau contributeurs : l'Horn et le Guillec.

Chiffres clés :

- Environ 19 000 habitants
- 16 900 ha dont 11 201 ha de Surface Agricole Utile (66 % du territoire)
- 450 exploitations (systèmes légumiers de plein champs, mais aussi bovins et porcins)

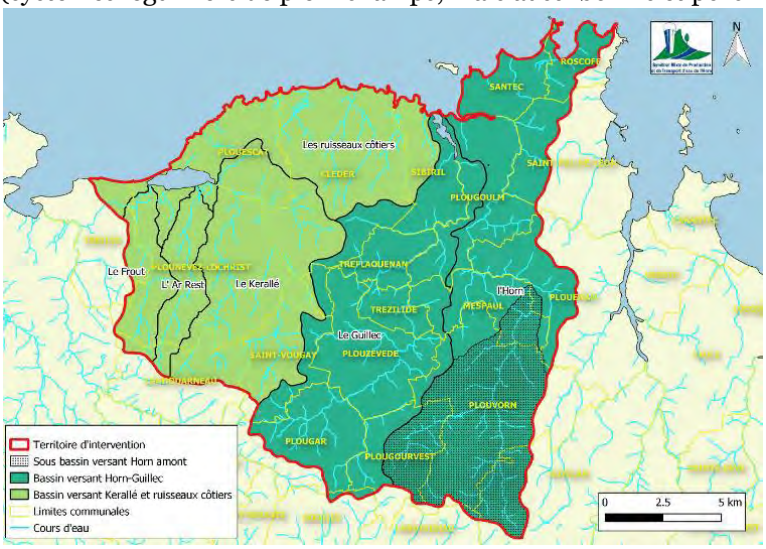

Evolution de la qualité des eaux

En moyenne, sur les deux principaux cours d'eau contributeurs, les teneurs en nitrates ont baissé de 28 % entre 2010 et 2021 mais restent à des valeurs très élevées (61 mg/l en 2021). Une baisse de 18% des concentrations en nitrates est encore attendue pour atteindre l'objectif de 50 mg/l de nitrates.

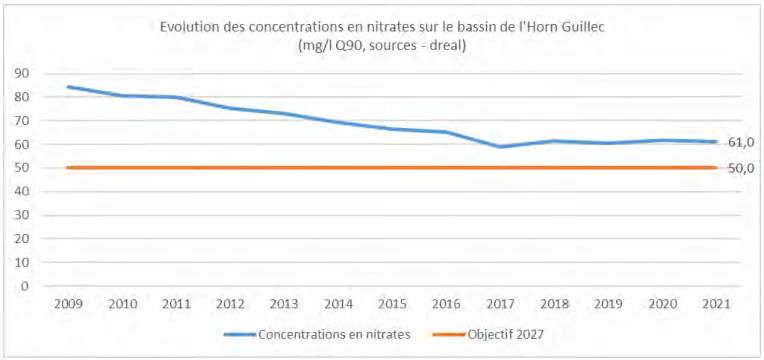

Evolution des échouages d'algues vertes

Une variation interannuelle importante est observée comme sur la plupart des baies avec une moyenne internuelle de 13 ha recouverts d'ulves. En 2021, les surfaces couvertes par les échouages étaient de 16 ha (moyenne des 7 survols).

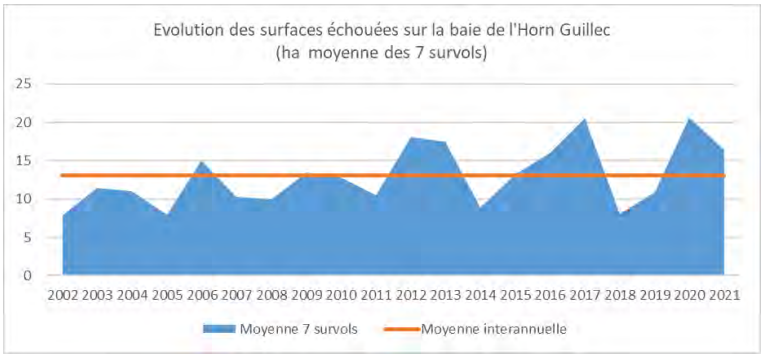

Les ramassages sont assurés par les communes (Santec, Plougoulm, Sibiril) et les algues sont épendues sur les terres agricoles. Aucune fermeture de plage n'est recencée en raison de risques sanitaires.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Concentrations inférieures à 50 mg/l de nitrates (percentile 90 – Q90) aux exutoires de l'Horn et du Guillec

Autres enjeux – problématiques

- Atteinte du bon état des masses d'eau de l'ensemble du territoire de l'horn, du Guillec, du Kérallé et des ruisseaux côtiers
- Erosion
- Phytosanitaires en lien avec la production de cultures légumières
- Morphologie et continuité écologique
- Eau potable : prise d'eau potable de l'Horn non conforme fermée en 2009 (captage prioritaire), tensions en terme de disponibilité de la ressource sur la prise d'eau du Coat Toulzach

Stratégie d'action proposée pour 2022-2027

Au regard des objectifs d'atteinte du bon état des eaux à atteindre pour les masses d'eau du secteur, la stratégie d'action est élaborée sur l'ensemble du territoire des bassins versants de l'Horn-Guillec et du Kérallé et des ruisseaux côtiers et ciblée en fonction des enjeux en présence :

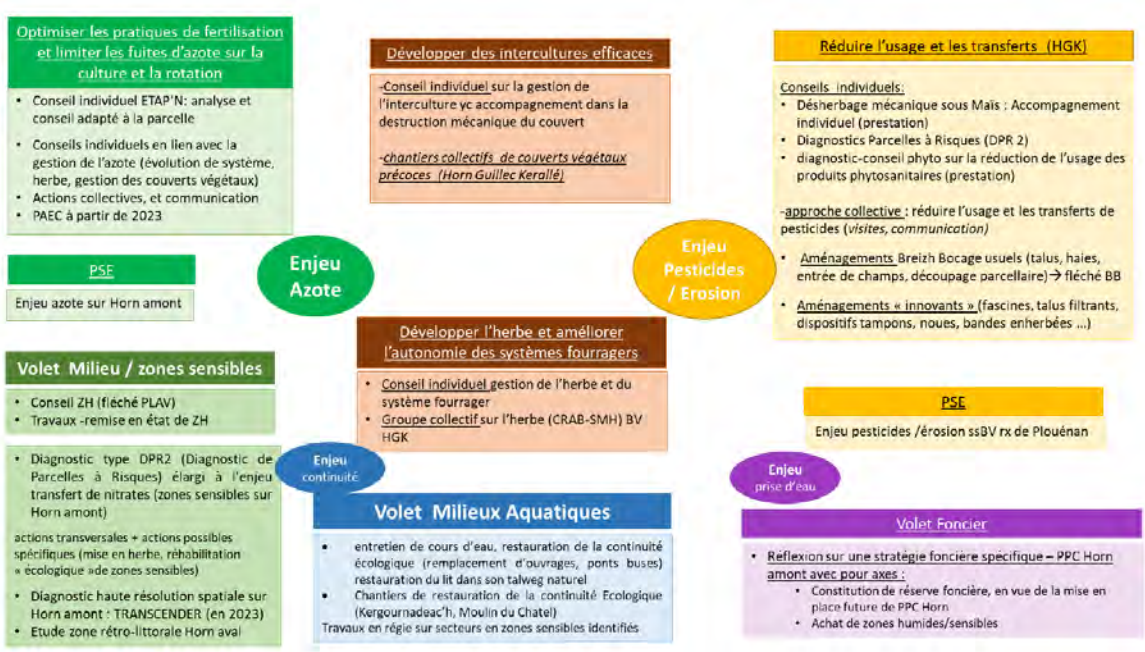

Points notables du projet

- Un ciblage des actions sur l'Horn amont au regard des enjeux d'approvisionnement en eau potable
- Mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur l'Horn Amont (enjeu nitrates algues vertes) et poursuite des PSE sur la problématique des phytosanitaires en systèmes légumiers (12 exploitants concernés)
- Poursuite de la mobilisation de l'outil Etap'N (dispositif constitué d'analyses d'azote et de conseils pour optimiser la fertilisation et ajuster les apports)
- Mise en œuvre d'une action spécifique aux serristes en lien avec la ZSCE (diagnostics rejets d'azote)
- Une partie des conseils individuels sera réalisé en régie
- Des enjeux hors algues vertes prégnants pris en compte pour l'atteinte du bon état des eaux sur l'Horn-Guillec, le Kerallé et les ruisseaux côtiers

Gouvernance locale

Le Syndicat Mixte de l'Horn, producteur d'eau potable, porte le projet de territoire algues vertes. Un comité de pilotage multithématique sera mobilisé et un comité technique (SMH, CRAB, DDTM 29, agriculteurs) sera chargé du suivi de la mise en œuvre du programme volontaire de la ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 - 2024 à 2 370 003 euros (hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement) pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions. Les moyens nécessaires pour animer le projet de territoire algues vertes sont évalués à 3.4 ETP et 3.06 ETP sur la partie hors algues vertes.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 173 091 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement
- 84 660 euros hors plan algues vertes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Anse du Quillimadec Alanan

L'anse du Quillimadec Alanan est située sur le territoire du SAGE du Bas Léon et comporte 2 cours d'eau principaux : le Quillimadec, principal contributeur d'azote et l'Alanan.

Chiffres clés :

- Environ 16 230 habitants – 12 communes
- 9 760 ha dont 6 500 ha de Surface Agricole Utile (66 % du territoire)
- 235 exploitations
- Diversité des systèmes de production, dominance des systèmes bovins lait (72% de la SAU), légumes (16%), hors sol et grandes cultures (13%)

Evolution de la qualité des eaux

En moyenne, sur les deux principaux cours d'eau contributeurs, les teneurs en nitrates ont baissé de 18 % entre 2009 et 2020. Les concentrations doivent encore baisser de 21 % pour atteindre l'objectif de 33 mg/l en 2027.

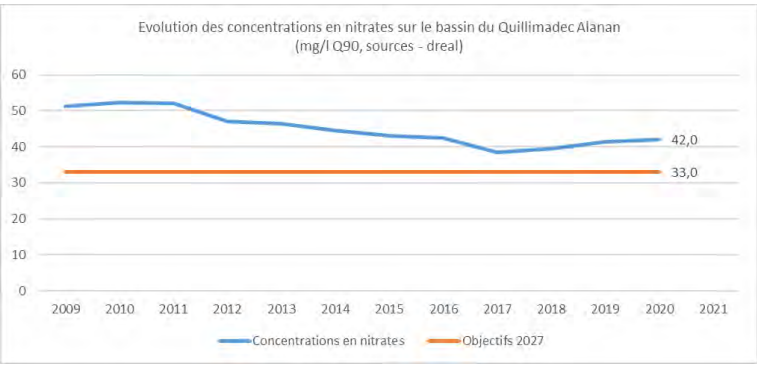

Evolution des échouages d'algues vertes

Les dernières années de suivi montrent une augmentation des surfaces d'ulves échouées dans la baie. L'année 2021 a enregistré les surfaces couvertes les plus importantes avec 20 ha échoués en moyenne sur les 7 survols.

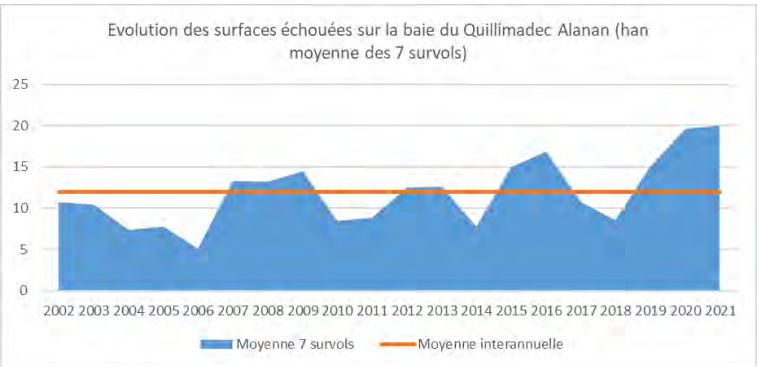

La collecte et le traitement des algues vertes sont réalisés par les communes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- 33 mg/l (percentile 90 - Q90) sur les cours d'eau du Quillimadec et de l'Alanan

Autres enjeux – problématiques

- Sensibilité des usages littoraux vis-à-vis de la qualité sanitaire des eaux : problèmes de qualité bactériologique (fermeture de 3 plages en baie de Tresseny)

Stratégie d'actions proposée pour 2022-2027

Un fort enjeu de maintien des systèmes herbagers (production laitière majoritaire sur le bassin versant avec une intensification des systèmes de production).

La stratégie d'action est basée sur :

- L'accompagnement individuel des agriculteurs : les paiements pour services environnementaux, etc.
- Des actions de vulgarisation des innovations et leviers pour limiter les fuites d'azote
- La poursuite de l'animation du volet foncier, co-piloté avec la chambre d'agriculture
- Un volet bocage et ceintures de bas fonds
- Un souhait de mobiliser les coopératives locales

Points notables du projet

- Développement des Paiements pour Services Environnementaux ciblé en priorité sur les exploitations laitières
- Une partie des diagnostics - conseils individuels sera réalisé en régie
- Une priorisation du volet Breizh Bocage sur les ceintures de bas fond

Gouvernance locale

La Communauté Lesneven Côtes des Légendes (CLCL) porte le projet de territoire algues vertes. Elle assure le pilotage, l'animation et la coordination des différents partenaires. La Chambre d'agriculture porte l'animation des actions sur le foncier et co-anime la concertation sur le bassin versant. Le Comité de pilotage est présidé par le vice-Président de la CLCL auquel est également associé la CLE du SAGE Bas Léon. Deux commissions thématiques sont mises en place sur le bassin versant afin de participer aux réflexions techniques et être force de proposition : une commission « agriculteurs référents » et une commission sur le foncier agricole.

Coût du projet

- L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 - 2024 à 1 259 123 euros (hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement) pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions. Les moyens nécessaires pour animer le projet de territoire algues vertes en interne sont évalués à 2.8 ETP.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 140 471 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Baie de la Douarnenez

Le territoire algues vertes de la Baie de Douarnenez est concerné par de nombreux petit cours d'eau. Il est inclus dans le périmètre du SAGE de la Baie de Douarnenez.

Chiffres clés :

- 23 communes – 6 EPCI
- 28 200 ha dont 16 887 ha de Surface Agricole Utile (59% du territoire)
- 354 exploitations
- Diversité des productions, présence de systèmes bovins et porcins

Evolution de la qualité des eaux

Une baisse notable des concentrations en nitrates est observée depuis les années 90 (diminution de 40% entre 2000 et 2020) pour atteindre en 2020 une moyenne de 27,2 mg/l.

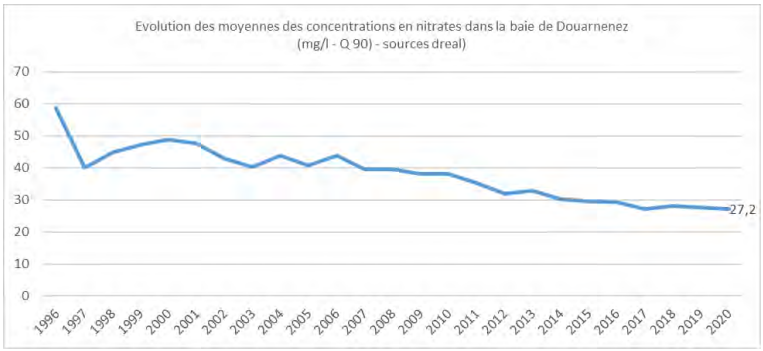

Evolution des échouages d'algues vertes et conséquences

Comme sur la plupart des baies, on observe une forte variabilité inter-annuelle des échouages. En moyenne, 30 ha sont couverts d'algues vertes échouées chaque année sur la période 2002-2021. En 2021, les surfaces couvertes par les échouages étaient de 15,7 ha (moyenne des 7 survols réalisés par le CEVA).

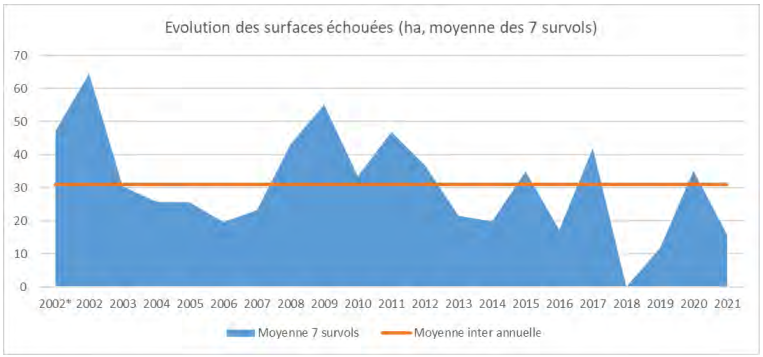

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

A partir de 2016, apparaissent des algues brunes et rouges. Le développement de ces autres espèces au détriment de l'ulve à pu être observé en particulier sur les années 2018 et 2022.

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Concentration de 15 mg/l en moyenne par cours d'eau sur mai-septembre d'ici 2027 pour 21 cours d'eau concernés
- Objectifs de flux d'azote pondérés par l'hydraulicité pour 2027 : 500 tonnes pour le flux annuel et 70 tonnes pour le flux printanier (mai-septembre).

Autres enjeux – problématiques

- Bactériologique (baignade, conchyliculture, pêche à pied)

Stratégie d'action proposée pour 2022-2027

La stratégie vise la réduction de la pression azotée, l'amélioration de la fonctionnalité et du pouvoir épurateur des milieux, l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures contractuelles de la ZSCE.

La stratégie proposée est basée sur les axes suivants :

- Renforcer l'approche individuelle auprès des agriculteurs : diagnostics, accompagnements (conseils, PSE, etc.)
- Dynamiser les échanges collectifs entre agriculteurs
- Mobiliser une approche globale pour la mise en œuvre d'une stratégie de reconquête des zones humides
- Assurer de la veille technique et scientifique pour mieux accompagner les agriculteurs et les élus
- Développer la communication et s'appuyer sur les sciences sociales
- Disposer d'un panel de leviers facilitateurs pour avancer sur les projets et leur donner une ouverture (pour créer un contexte économique favorable), avec les agriculteurs (valorisation économique des produits agricoles, …)

Points notables du projet

- Mise en œuvre des paiements pour services environnementaux dès 2021 sur le sous bassins du Ris (concerne 15 agriculteurs). Démarche étendue sur les sous bassins identifiés comme prioritaires dans le cadre de l'arrêté de ZSCE (Kergaoulédan, Stalas, Kerscampen, Trezmalaouen, Lapic, Sainte Anne et Ty Anquer) (entre 15 et 20 agriculteurs supplémentaires).
- Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie de reconquête des zones humides
- Poursuite des démarches engagées pour valoriser les produits locaux

Gouvernance locale

Le contrat de territoire algues vertes est porté par l'EPAB (Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la baie de Douarnenez) qui porte également l'animation et la mise en œuvre du SAGE de la Baie de Douarnenez. Trois instances seront installées pour piloter le projet : un comité de pilotage, instance de validation stratégique et financière (sous co-pilotage du sous préfet expert de haut niveau « Eau, algues vertes et transition agro-écologique)) ; un comité technique, instance de concertation, d'échanges, de propositions opérationnelles, (également sous co-pilotage du sous préfet) et un groupe relai, instance de concertation opérationnelle sur les questions agricoles.
Un comité de suivi de la mise en œuvre de la ZSCE sera également piloté au niveau local par la DDTM du Finistère.

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 - 2024 à 2 404 844 euros (hors PDRH et aides directes) pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions. Les moyens nécessaires pour animer le projet en interne de territoire algues vertes sont évalués à 8.2 ETP.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 183 767 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Baie de la Forêt

La Baie de la Forêt est située sur le territoire du SAGE Baie Sud Cornouaille et comporte six rivières contributrices : Minaouet, Moros, Saint Jean, Saint Laurent, Penalen, Pen ar Steir.

Chiffres clés :

- Environ 35 000 habitants – 8 communes
- 15 000 ha dont 7 317 ha de Surface Agricole Utile (48 % du territoire)
- 152 exploitations

Evolution de la qualité des eaux

En moyenne, sur les deux principaux cours d'eau contributeurs, les teneurs en nitrates ont baissé de 30 % (29% sur le Moros et 33 % sur le Saint Laurent) entre 2010 et 2021

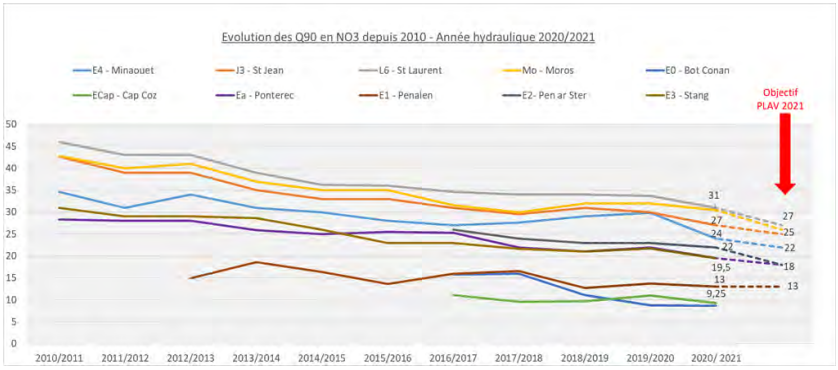

Evolution des échouages d'algues vertes et conséquences

Les deux dernières années de suivi montrent une nette baisse des surfaces couvertes d'ulves échouées dans la baie. En 2021, les surfaces couvertes par les échouages étaient de 0.47 ha (moyenne des 7 survols).

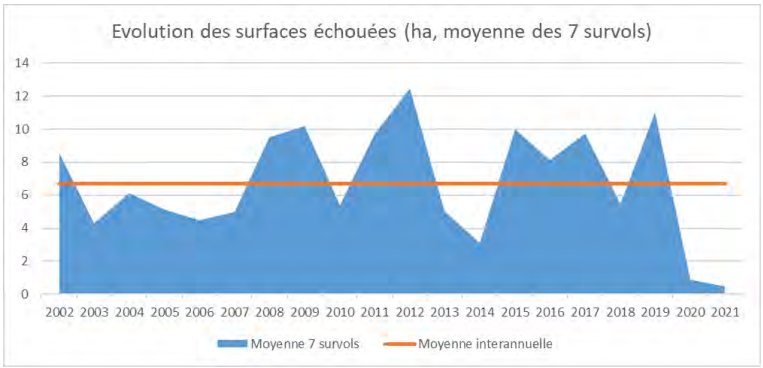

Ces éléments sont cooroborés par les données concernant les ramassages d'algues vertes : environ 280 et 1 200 tonnes ont été collectées en 2021 et 2020 contre environ 7000 tonnes les années 2019 et 2018.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Objectifs de qualité du projet de territoire 2022-2027

- Teneurs en nitrates entre 13 et 27 mgl.l-1 selon les cours d'eau

Autres enjeux – problématiques

- Atteinte du bon état sur le Dour Ruat
- Sensibilité des usages littoraux vis-à-vis de la qualité sanitaire des eaux

Stratégie d'actions proposée pour 2022-2027

La baie de la Forêt est la seule baie ayant bénéficié d'un plan de contrôle spécifique de la part de l'Etat sur les deux sous bassins identifiés comme prioritaires lors du PLAV 2. Il s'agissait d'une demande portée par les élus locaux comme condition de réussite pour atteindre les objectifs. Le projet de territoire s'inscrit donc aujourd'hui pleinement dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la phase contractuelle de l'arrêté de zones soumise à contraintes environnementales. La stratégie vise notamment à :

- Renforcer la synergie entre les actions contractuelles et réglementaires : accompagnement fort de la phase contractuelle de la ZSCE
- Poursuivre et développer les actions engagées lors du précédent PLAV: renforcement des accompagnements collectifs et individuels
- Accompagner financièrement les évolutions de pratiques agricoles : mise en œuvre de paiements pour services environnementaux et accompagnement à la contractualisation des MAEC eau
- Intégrer un volet milieux au Contrat de territoire : restauration de la continuité écologique sur le Dour Ruat,

Points notables du projet

- Identification d'objectifs agricoles supplémentaires à ceux des outils existants (part de SAU labélisée avec des produits issus des exploitations labellisées dans la restauration collective)
- Poursuite de la dynamique d'animation déjà en place sur cette baie après l'intégration du plan de contrôle spécifique dès le PLAV 2. Après un démarrage difficile en 2019, le travail d'animation porte ses fruits et les échanges avec les agriculteurs sont constructifs (bon démarrage des PSE, échanges sur la ZSCE) ; cela permet d'envisager un démarrage rapide des actions pour le nouveau plan
- La collectivité porte un PSE depuis 2021 sur les deux sous bassins prioritaires du Moros et du Lesnevard amont. 13 agriculteurs se sont engagés dans cette démarche pour un montant d'aides sur la période 2022-2026 de 651 000 euros dans le cas où les résultats seront bien atteints par les exploitants. La démarche est étendue sur l'ensemble de la baie en 2022 avec 25 exploitants supplémentaires dans la cadre de la poursuite du PLAV
- Ajout des deux volets non intégrés jusqu'alors dans la démarche : un volet milieux/ renaturation des espaces et un volet Breizh Bocage

Gouvernance locale

La mise en œuvre opérationnelle des actions sur la baie repose sur un partenariat entre les 2 EPCI du territoire :

- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) : assure l'animation du SAGE et la coordination des actions portées par les 2 EPCI, la mise en œuvre des actions milieux aquatiques ainsi que du volet relatif aux phytosanitaires non agricoles sur son territoire administratif et la mise en oeuvre du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt depuis fin 2018
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) (PLAV et Hors territoire PLAV): assure la maîtrise d'ouvrage du programme de lutte contre les contaminations bactériologiques de la mer Blanche, de l'anse de Penfoulic et des marais de Mousterlin, la mise en œuvre des actions milieux aquatiques ainsi que le volet relatif aux phytosanitaires non agricoles sur son territoire administratif

La gouvernance du projet de territoire s'appuiera sur 3 instances de concertation : une commission algues vertes, instance de pilotage et de coordination du projet, un comité de suivi de la mise en oeuvre des mesures de la ZSCE, un groupe de concertattion agricole.

Coût du projet

L'ensemble du projet est évalué pour la période 2022 - 2024 à 1 042 430 euros (hors PDRH, aides directes et acquisition du conservatoire du littoral) pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions. Les moyens nécessaires pour animer le projet de territoire algues vertes sont évalués à 4,1 ETP.

La participation prévisionnelle de la Région pour la période 2022-2024 est de :

- 140 714 euros pour le plan algues vertes hors PDRH, aides directes, coût du ramassage des algues vertes et traitement et assainissement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

PROJETS

DE

TERRITOIRES

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

PLAN GOUVERNEMENTAL
DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES
BAIE DE LA FRESNAYE

PROJET TERRITORIAL DE LA BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2027

PROGRAMME DE RECONQUÊTE DE LA QUALITE DES EAUX En baie de la FRESNAYE 2022-2024

DINAN AGGLOMÉRATION

Et ses collectivités partenaires :

LAMBALLE TERRE & MER Communauté de communes

Syndicat Mixte ARGUENON PENTHIEVRE

Avec le soutien financier de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

agence de l'eau Loire-Bretagne

Région BRETAGNE

Côtes d'Armor

Version finale en date du 31/03/2022
MAJ le 16/09/2022

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

PREAMBULE

Le présent dossier expose **la stratégie d'intervention** envisagée par les collectivités territoriales dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes pour réduire les proliférations algales en baie de la Fresnaye, durant la période 2022-2027, tel que présenté lors du comité opérationnel de suivi du 22 mars 2022.

Ce projet de baie présente :

- D'une part, la stratégie d'action du territoire avec :
  - Un rappel du contexte territorial
  - Une définition des **objectifs de résultats** attendus en termes de concentrations et de flux en nitrates aux exutoires,
  - Une définition des **objectifs de résultats de l'évolution territoriale attendue à l'horizon 2027 sur le bassin versant,**

- **D'autre part, les mesures envisagées pour réduire les flux d'azote et accompagner à la transition écologique, avec leurs indicateurs de suivi,**

- **Enfin, la maquette financière prévisionnelle** de ce programme pour la période 2022-2024,

Ce projet de baie s'inscrit :

- **Dans la continuité de la dynamique** engagée lors des précédentes programmations,

- **En accord avec les principales conclusions émises par les rapporteurs de la Cour des Comptes** en 2021, dans le besoin d'amplifier la mise en œuvre de ces programmes sur le long terme, pour accompagner au plus près les agriculteurs du territoire,

- **En articulation avec le dispositif de Zones Soumises à Contraintes Environnementales** (ZSCE) piloté par l'Etat,

- **Dans une approche multithématique.** Le projet décliné dans les pages suivantes constitue plus spécifiquement le volet « azote » d'un contrat territorial global, déclinant les actions à déployer à l'échelle des « grand et petit cycles de l'eau », pour tendre vers le bon état écologique des masses d'eau superficielles et littorales et réduire les proliférations d'algues vertes.

Ce projet de baie synthétise :

- **Les retours d'expérience** acquis dans le cadre des PLAV 1 et 2,

- **Les réflexions apportées lors des réunions de travail locales entre les partenaires institutionnels et agricoles, entre décembre 2021 et février 2022.**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

SOMMAIRE

I. STRATEGIE D'ACTION DU TERRITOIRE « BAIE DE LA FRESNAYE » 5

1.1) Présentation du territoire : 5
a) Localisation du territoire du PLAV Fresnaye : 5
b) Etat des masses d'eau présentes sur le PLAV Fresnaye : 5
c) Les systèmes d'exploitations de la baie de la Fresnaye : 6
d) Etat des proliférations algales : 6
e) Evolution de la qualité de l'eau au regard du paramètre « nitrates » : 7

1.2) Présentation de la gouvernance et de l'organisation des acteurs : 8
a) Représentation politique des collectivités : 8
b) Le comité opérationnel de suivi (COS) 9
c) L'organisation des acteurs du projet de territoire 10

1.3) Les objectifs du projet de territoire : 12

II. PLAN D'ACTIONS DU TERRITOIRE 14

2.1) Les actions du volet agricole : 15
a) L'agronomie 15
b) La transition des systèmes d'exploitation 18
c) La diversification culturale et la création de filières « bas-intrants » 19
d) La gestion du foncier agricole 20
e) Structures et matériels 21

2.2) Les actions du volet milieux et espaces stratégiques : 22
a) La restauration des cours d'eau et de leurs milieux annexes 22
b) La restauration du bocage et de la trame verte 23
c) La renaturation des zones humides remarquables 23

2.3) Les actions du volet « Connaissances » : 24

2.4) Les actions du volet « assainissement » : 28

2.5) Les actions du volet « curatif » : 30

2.6) Coordination de projet et cellule d'animation : 31

III. EVALUATION 34

IV. CHIFFRAGE PREVISIONNEL DU PLAN D'ACTION 34

3.1) Chiffrage globaux du projet de territoire : 34
3.2) Présentation des maquettes financières 2022-2024, par MO : 35

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

I. STRATEGIE D'ACTION DU TERRITOIRE « BAIE DE LA FRESNAYE »

La présentation du contexte du périmètre « algues vertes » du bassin versant de la baie de la Fresnaye proposée ci-après vise à assoir l'analyse des enjeux de ce territoire pour y définir les priorités d'intervention durant la période 2022-2027 concernant la réduction des flux d'azote, des proliférations algales, ainsi que les autres sources de pollution terrigène tel que les pesticides ou bactéries fécales.

1.1) Présentation du territoire :

a) Localisation du territoire du PLAV Fresnaye :

13 600
ha pour le BV contributeur

50
% de sols hydromorphe

166
km de cours d'eau

19
heures
(tps de transfert très rapide de l'eau des sources à la mer)

b) Etat des masses d'eau présentes sur le PLAV Fresnaye :

Masse d'eau	Etat Ecologique (2019)	Objectif visé	Echéance
Rance Fresnaye *(FRGR03)*	Bon	Bon	2021
Frémur d'Hénanbihen *(FRGR0035)*	Moyen	Bon	2027
Ruisseau de Matignon *(FRGR1444)*	Mauvais	Moyen	2027

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

c) Les systèmes d'exploitations de la baie de la Fresnaye :

165
Agriculteurs concernés (2019)

Prédominance des systèmes d'exploitation de type élevage et laitiers et hors-sols (porcines et avicoles)

8 837
ha de Surface Agricole Utile
(SAU = 65% du BV)

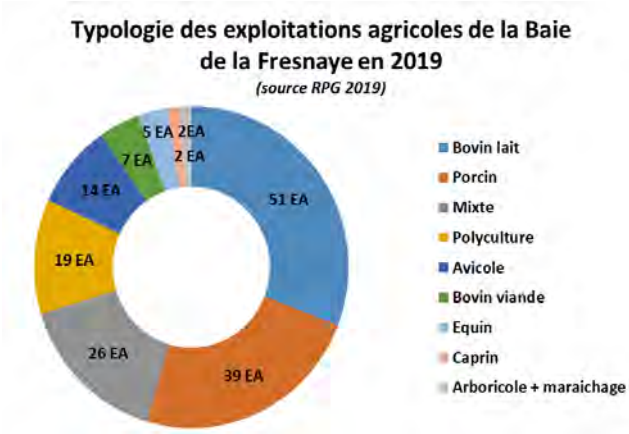

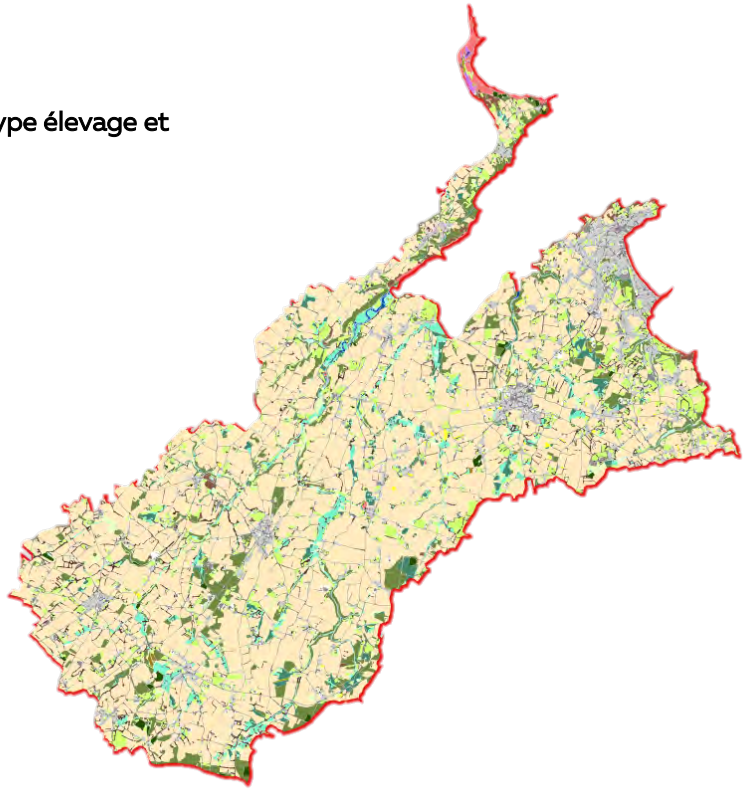

d) Etat des proliférations algales :

L'état des proliférations algales en baie de la Fresnaye est présenté par l graphiques suivants, proposés par le CEVA. Les données sont exprimées en Cumul des surfaces couvertes « Echouages + rideau ».

Absents depuis 2009 sur ce site, des phénomènes d'échouages d'algues vertes sont réapparues dès 2015, en début d'été 2015. S'accentuant depuis 4 ans, ces échouages présentent en 2021 des valeurs dépassant les maximums mesurés au début des années 2000.

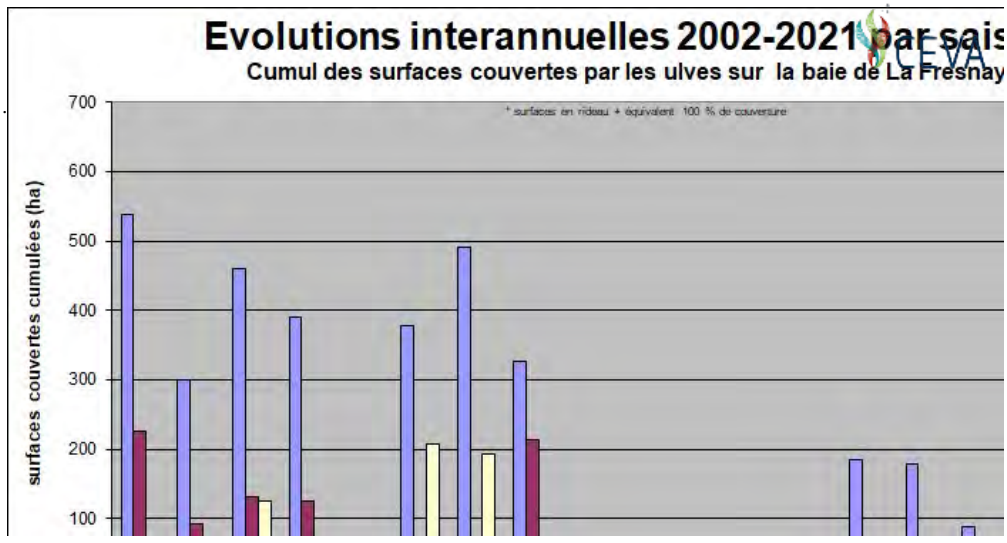

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

e) Evolution de la qualité de l'eau au regard du paramètre « nitrates » :

Constatée depuis le début des années 2000, une baisse des teneurs en nitrates et des flux est mesurée sur la rivière du Frémur d'Hénanbihen. En terme de concentration en Quantile 90, cette diminution sur les 20 dernières années représente un delta de plus de 30 mg/L, ou 20 kg d'N ha en terme de flux pondérés par l'hydraulicité.

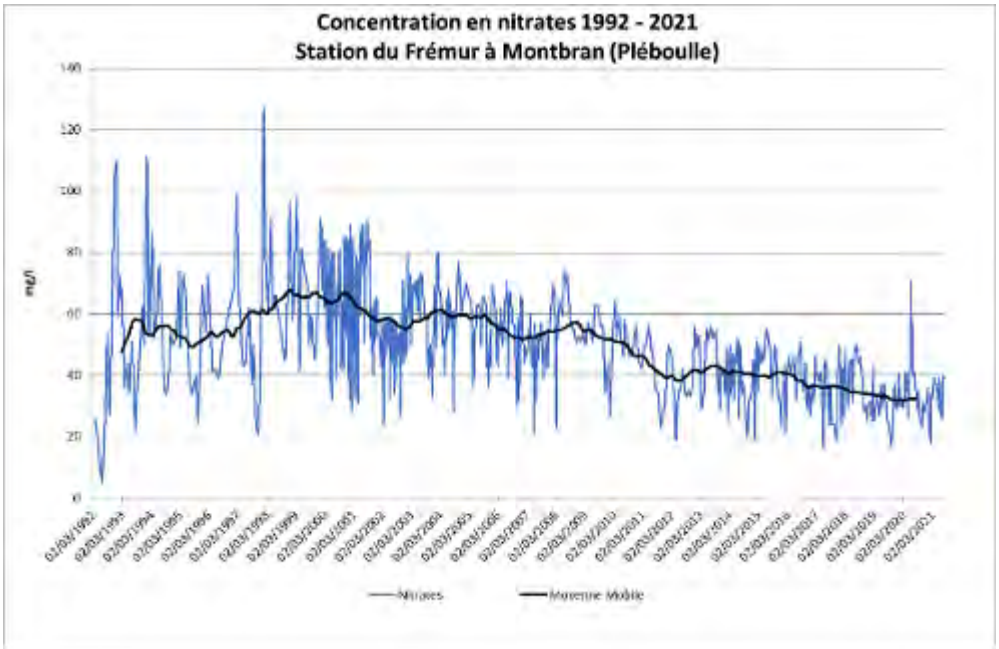

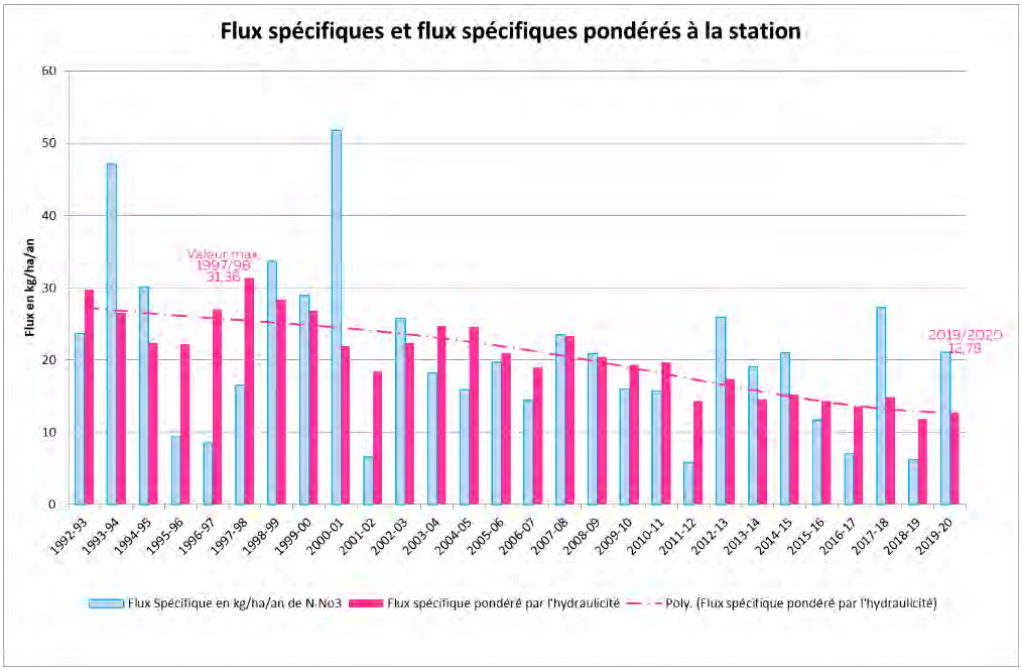

Ces valeurs traduisent toutefois une situation d'apport de nutriments excédentaires vers le littoral, générant une situation d'eutrophisation marine vers cette baie particulièrement sensible au développement algal.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1.2) Présentation de la gouvernance et de l'organisation des acteurs :

a) Représentation politique des collectivités :

Le découpage administratif du bassin versant de la baie de la Fresnaye se compose autour de 14 communes, et 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCIs)

COMMUNE	EPCI (PAV2)
LANDEBIA	DINAN AGGLOMERATION *(54% du PAV)*
MATIGNON	
FREHEL	
PLEBOULLE	
PLEVENON	
RUCA	
SAINT-CAST LE GUILDO	
SANT-POTAN	
HENANBIHEN	LAMBALLE TERRE & MER AGGLOMERATION *(46% du PAV)*
ST DENOUAL	
QUINTENIC	
HENANSAL	
PLURIEN	
PLEDELIAC	

Porteurs des précédents plans de lutte contre les algues vertes, et dans l'objectif de conserver une cohérence d'intervention à l'échelle d'une unité hydrographique et de mobilisation des moyens humains, les EPCIS se sont inscrits dans la poursuite de ce schéma organisationnel :

- Un portage politique partagé entre les élus de Dinan Agglomération (en chef de file), les élus de Lamballe Terre & Mer Agglomération et ceux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye.

- Un portage technique et administratif unique à l'échelle de la baie de la Fresnaye, assuré par les services de Dinan Agglomération, en lien étroit avec les services de Lamballe Terre et Mer Agglomération.

Des conventions d'entente entre ces structures viennent entériner ces modalités et les volumes financiers des actions sous la maîtrise d'ouvrage de ces collectivités .

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

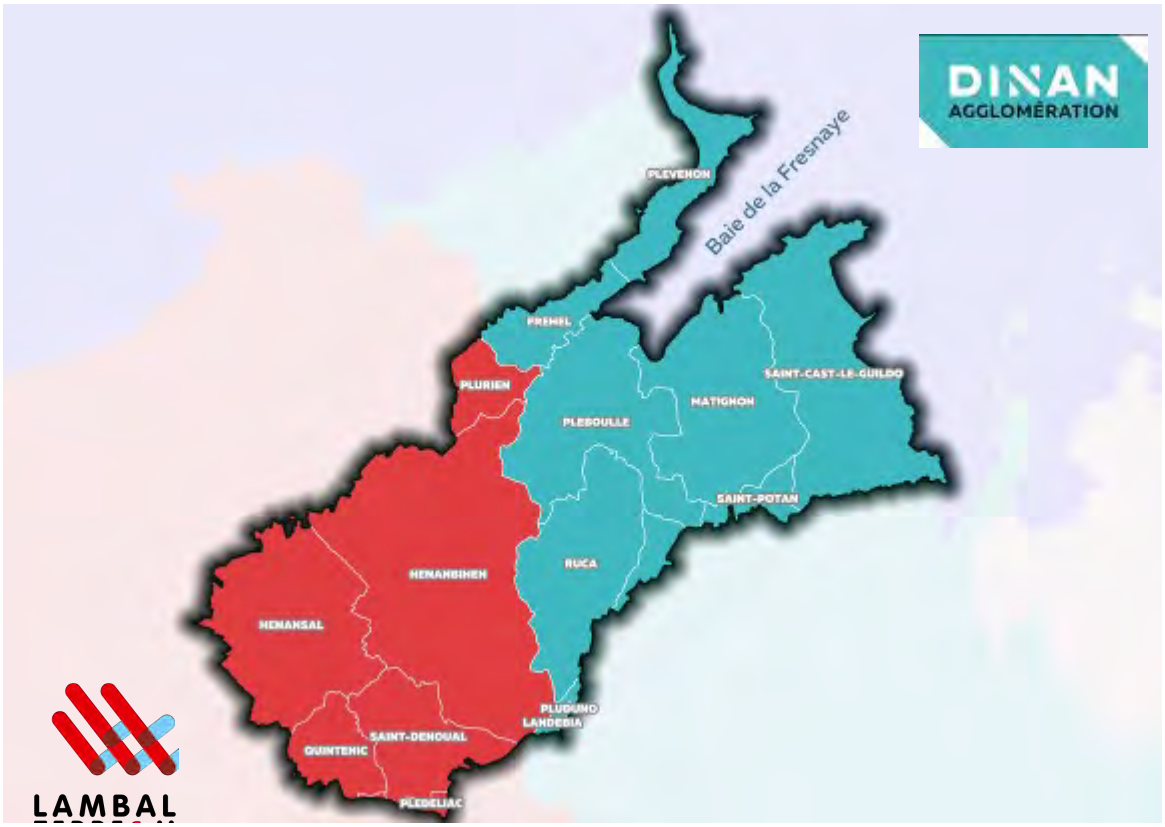

b) Le comité opérationnel de suivi (COS)

La représentativité des acteurs du territoire est permise par le « Comité Opérationnel de Suivi » (COS), dont la présidence est partagée entre les deux intercommunalités, en étroite collaboration avec le Président de la CLE du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye.

Le COS est l'organe de concertation locale de la baie. Cette entité multipartite :

- **Permet de garantir la représentativité locale** des acteurs dans la mise en œuvre du projet, et d'assurer un partage équitable et régulier des informations ascendantes (issue du terrain) ou descendantes (en provenance de l'échelon régional de pilotage*).*

- **Pilote dans sa globalité l'avancement du projet de territoire** de la baie de la Fresnaye, il assure entre-autre la cohérence des actions de chaque acteur au regard du projet de baie et l'ambition des engagements. Il vérifie l'adéquation des mesures proposées aux exploitants, au regard des objectifs de la ZSCE et de ceux du contrat territorial.

- **Étudie les demandes d'aides aux investissements en matériel** agro-environnementaux du (PCAEA) et formalise le cas échéant des avis d'opportunité.

La composition du COS pour la période 2022-2027 est la suivante :

- 2 représentants élus des collectivités maîtres d'ouvrage,
- 1 représentant de la CLE du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye,
- 2 représentants du Comité Professionnel Agricole de la Baie,
- 1 représentant des conchyliculteurs de la baie,
- Les représentants des organismes agricoles investis dans l'accompagnement individuels, et des structures coopératives soutenant les filières

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- 1 représentant élu de la Chambre d'agriculture,
- 1 représentant du Conservatoire du Littoral,
- 1 représentant des associations environnementales du territoire.

Ces représentants pourront être accompagnés de leur équipe technique.
Les partenaires institutionnels du plan sont conviés systématiquement aux réunions de ce comité de suivi, à savoir ceux :

- De la Préfecture de Région (Mission Interdépartementale et Régionale de l'Eau),
- Du Sous-Préfet Expert de haut niveau "Eau, algues vertes »
- Des Services déconcentrés de l'Etat : DRAAF, DREAL DDTM,
- De l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Du Conseil Régional de Bretagne,
- Du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,

c) L'organisation des acteurs du projet de territoire

Le prochain PLAV sera articulé autour :

- D'un axe réglementaire réactualisé qu'il s'agisse du Plan d'Action Régional « Nitrates » (dit PAR6 Bis) et des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) arrêtés par le Préfet,

- Et d'un plan d'actions volontaires coordonné par les collectivités.

Des dispositifs communs ou spécifiques viennent complétés les outils qui seront mobilisables par les acteurs agricoles.

Etant donné ce nouveau contexte, il est utile de rappeler les rôles de chacun de manière à garantir une lisibilité et une cohérence d'action sur le territoire. Le tableau ci-après présente le contour des missions de chacun : Etat, collectivités et structures de conseils agricoles.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ARTICULATION DE L'INTERVENTION DES ACTEURS DANS LE PLAV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2027

ROLE DES SERVICES DE L'ÉTAT	ROLE DES COLLECTIVITÉS	ROLE DES ORGANISMES DE CONSEIL
Mise en œuvre des mesures ZSCE et PAR 6 modifié + volet curatif	**Animation et mise en œuvre des contrats territoriaux + volet curatif**	**Accompagnement individuel des agriculteurs**
Les services de l'État définissent globalement les modalités de la ZSCE, assurent les contrôles et les remontées d'information des exploitations (indicateurs de suivi)	Les collectivités assurent l'accompagnement des agriculteurs, par l'animation et le développement des actions du projet de territoire et des actions relevant de leur maîtrise d'ouvrage, avec l'appui de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat. Les collectivités coordonnent collectivement la mise en œuvre du conseil individuel aux agriculteurs par le suivi global des plans d'actions.	Les organismes de conseil assurent l'accompagnement des exploitants et définissent un plan d'actions pertinent pour répondre aux objectifs ZSCE portés par l'Etat et du projet de territoire de la baie porté par les collectivités
Écrivent l'arrêté ZSCE en concertation avec les acteurs locaux Pour chacun des volets de la ZSCE, l'État fixe des objectifs et définit les conditions de mise en œuvre. Il décrit notamment les moyens disponibles, les mesures de substitution et les indicateurs d'évaluation.	Élaborent le contrat de territoire dont elles définissent les objectifs, les moyens techniques et financiers Coordonnent la mise en œuvre des actions du contrat territorial et en assure le suivi global dans toutes ses composantes.	Les organismes de conseil font l'objet d'un agrément auprès de la DRAAF. S'approprient les objectifs définis dans le projet de territoire et la ZSCE pour apporter un conseil agréé et en cohérence avec l'ambition collective de la baie. Ils remontent à l'Etat et la baie l'information des exploitants qui les ont sollicités pour la mise en œuvre du conseil
L'Etat assure l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre des ZSCE et du PAR 6 modifié **(Informations générales et notifications individuelles).** Il présente les structures de conseil pouvant les accompagner dans l'atteinte de leur objectif Il organise les réunions à mettre en œuvre, par baie ou zones, en lien avec les collectivités et organismes de conseils	Les collectivités assurent l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre du projet de territoire. Elles participent aux réunions organisées par l'Etat, en permettant d'exposer l'articulation du dispositif ZSCE et du projet de baie	Les organismes de conseils relaient en second niveau l'information globale des agriculteurs concernant l'existence des dispositifs ZSCE et du projet de territoire. Elles participent aux réunions organisées par l'Etat, en exposant leur possibilité d'offre de service en terme de conseils agréés.
Analyse et valide les chartes individuelles des exploitants	Sont destinataires des chartes individuelles validées par l'État et les analysent au regard du projet de territoire pour identifier des leviers d'actions complémentaires. Par les actions dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, elles accompagnent les agriculteurs dans l'accomplissement de leur charte, en leurs proposant des actions d'animation collective, de conseil individuel, de formation, d'accompagnement financier (MAEC, PSE, aide aux investissements, chantiers collectifs …)	Les organismes de conseils définissent avec les agriculteurs les plans d'actions individuels pour répondre aux objectifs ZSCE et définissent les leviers pertinents pour y arriver (MAEC, conseil, etc.). L'exploitant reste responsable de la mise en œuvre de ce plan d'actions et de sa communication auprès de l'État.
	Les collectivités pilotent le PAEC (et Les PSE) - Construction du projet, - Information aux agriculteurs du projet et les mesures, - Suivi du projet à l'échelle de la baie (suivi technique, réunions d'échanges avec prescripteurs …), - Ciblage avec réalisation de pré-diagnostics d'exploitation, et des diagnostics agro-écologiques (et plans de gestion), - Organisation des formations collectives des exploitants engagés (2 premières années d'engagement)	Vis-à-vis des MAEC, les organismes de conseils : - Information aux agriculteurs du projet et les mesures, - Pré-diagnostic les exploitations intéressées, - réalisation des diagnostics d'exploitation, - Aide à la contractualisation des MAEC
<u>Volet agronomique, gestion de prairies et couverture des sols :</u> L'état définit les niveaux de conseil agronomique attendus. Il cible les exploitants prioritaires, Il organise et finance avec l'AELB la campagne de reliquats (RPA ,RDD pour maïs, céréales et herbe) et proposent une priorisation annuelle des exploitations qui feront l'objet d'analyses de reliquats post-absorption au regard de critères de risque.	<u>Volet agronomique, gestion de prairies et couverture des sols :</u> Les collectivités n'assurent pas l'identification des exploitations prioritaires. Elles accompagnent les conseillers et exploitants, à leur demande, pour identifier les leviers pertinents pour des évolutions de système si nécessaires, ou la mise à disposition d'éléments d'expérimentation ou de réseau local (animation collective agricole du BV) Les collectivités accompagnent les agriculteurs vers des mesures de réduction des fuites et de transition agro-écologique. Les collectivités mettent en œuvre une animation foncière pour permettre aux exploitations de développer leur surface en herbe (accessibilité), ou de faciliter l'usage d'azote organique, en réduction du minéral	<u>Volet agronomique, gestion de prairies et couverture des sols :</u> Les organismes de conseil prennent connaissance des reliquats réalisés sur les exploitations suivies pour la mise en œuvre des conseils agronomiques cohérents, en adéquation avec les prescriptions de la cellule agronomique de la baie.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1.3) Les objectifs du projet de territoire :

Les objectifs du projet de territoire doivent concourir, à horizon 2027, à la réduction du phénomène de prolifération des algues vertes « à un niveau acceptable » par la réduction des flux de nitrates.

Des objectifs de qualité d'eau sont ainsi fixés, pour la rivière du Frémur, principal contributeur sur la Baie de la Fresnaye. Les données des autres cours d'eau (Rat, Clos, Ker miton et Pont Quinteux) resteront suivies pour conforter l'analyse des tendances observées sur le Frémur.

Fixés dans le dernier projet de territoire, les objectifs en terme de concentration sur le Frémur d'Hénanbihen restent établis, à l'horizon 2027 à hauteur de 32 mg/L, valeur des concentrations annuelles en nitrates exprimées en Quantile 90 (Q90)

Par analyse statistique linéaire, un objectif complémentaire en terme de concentration est ajouté durant la période la période printanière la plus sensible au développement des algues vertes. Il est fixé à hauteur de 22 mg/L pour le Frémur d'Hénanbihen (valeur moyenne exprimée en Quantile 90, exprimée sur la période mai-août).

Le graphique suivant expose les évolutions des teneurs mesurées et les projections linéaires de l'évolution des teneurs.

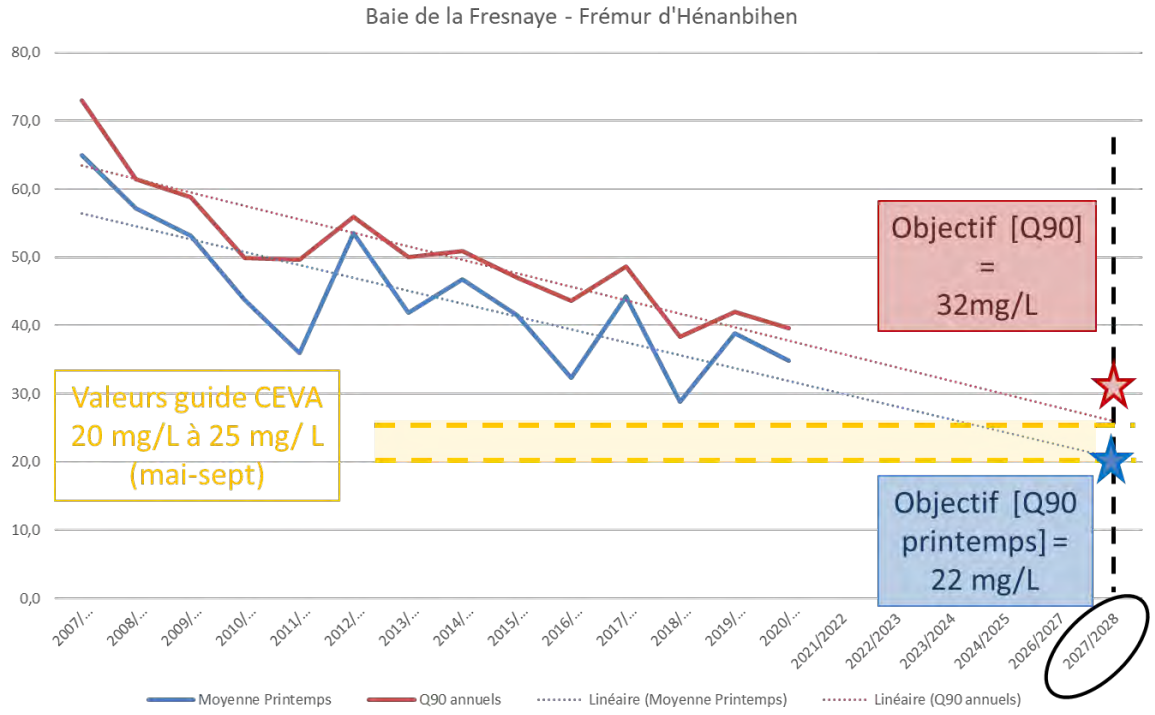

L'objectif de 22 mg/L répond en outre aux préconisations émises par le CEVA concernant les teneurs « cible » qui seraient à observer durant la période la période printanière la plus sensible au développement des algues vertes.

En effet, les analyses statistiques réalisées par le CEVA en mars 2022, consolident le scénario initial de diminution nette des proliférations algales avec des flux azotés moyens journaliers de l'ordre de 50 kg/j sur le Frémur d'Hénanbihen. Ceux-ci seraient obtenus en moyenne mi-juin pour des concentrations de 20 mg/l (25 mg/l si on se fixe ce même objectif au 1er juillet).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Ce niveau de 50 kg d'N/j à la mi-juin (ou 20 mg/L en concentration) donnerait ainsi un flux sur mai – août d'environ 6.2 tonnes d'N-NO3 sur la station de Montbran (Frémur seul, base hydrologie moyenne 1993-2020). Le même objectif de 50 kg d'N/j au 1er juillet donnerait quant à lui une concentration en nitrates de 25 mg/L, et un flux « mai-août » de 7.7 tonnes d'N-NO3.

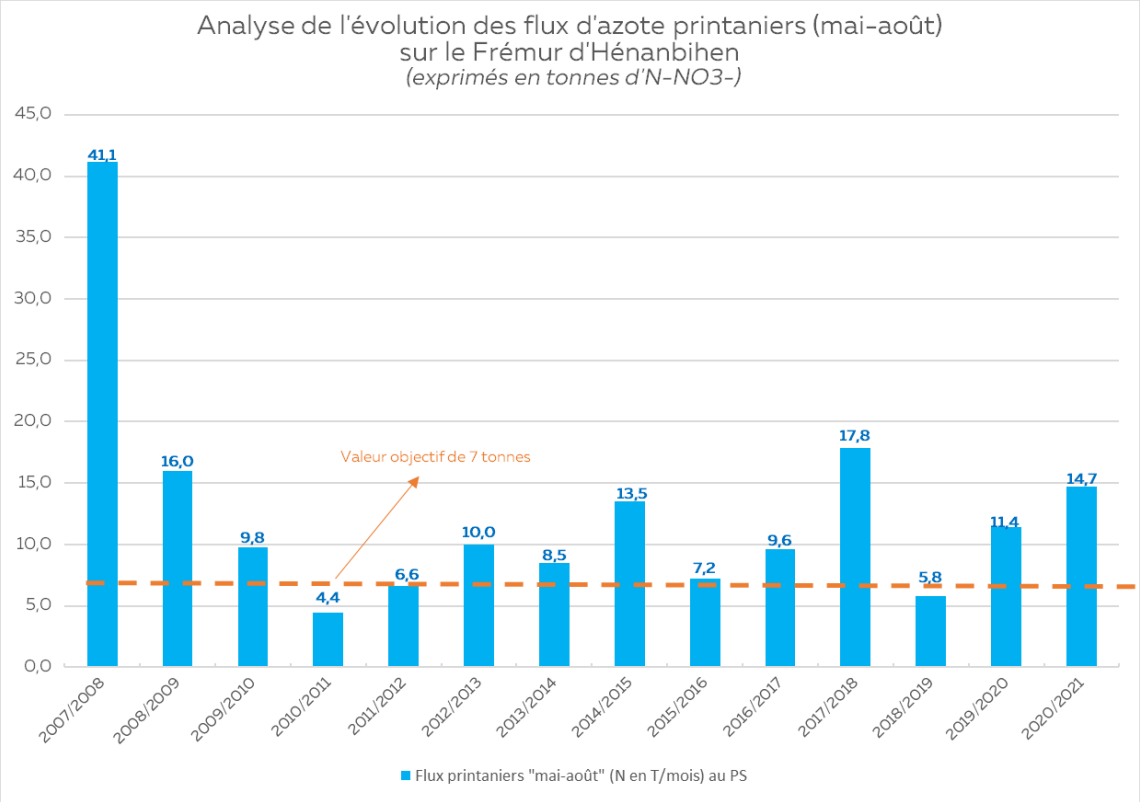

Il est ainsi proposer la valeur guide de 7 Tonnes d'N-NO3- pour les flux printaniers (mai-août) sur le Frémur d'Hénanbihen.

En synthèse, les 3 objectifs retenus pour le projet de territoire, concerne le Frémur d'Hénanbihen, sont les suivants :

- ✓ Concentration annuelle en nitrates, en Q90 = 32 mg/L
- ✓ Concentration moyenne en nitrates sur la période « mai-août », en Q90 = 22 mg/L
- ✓ Valeur de flux printanier sur la période mai-août = 7 Tonnes d'N-NO3-

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

II. PLAN D'ACTIONS DU TERRITOIRE

Afin de répondre aux objectifs du projet de territoire, il est proposé la déclinaison d'un plan d'actions en 6 volets thématiques.

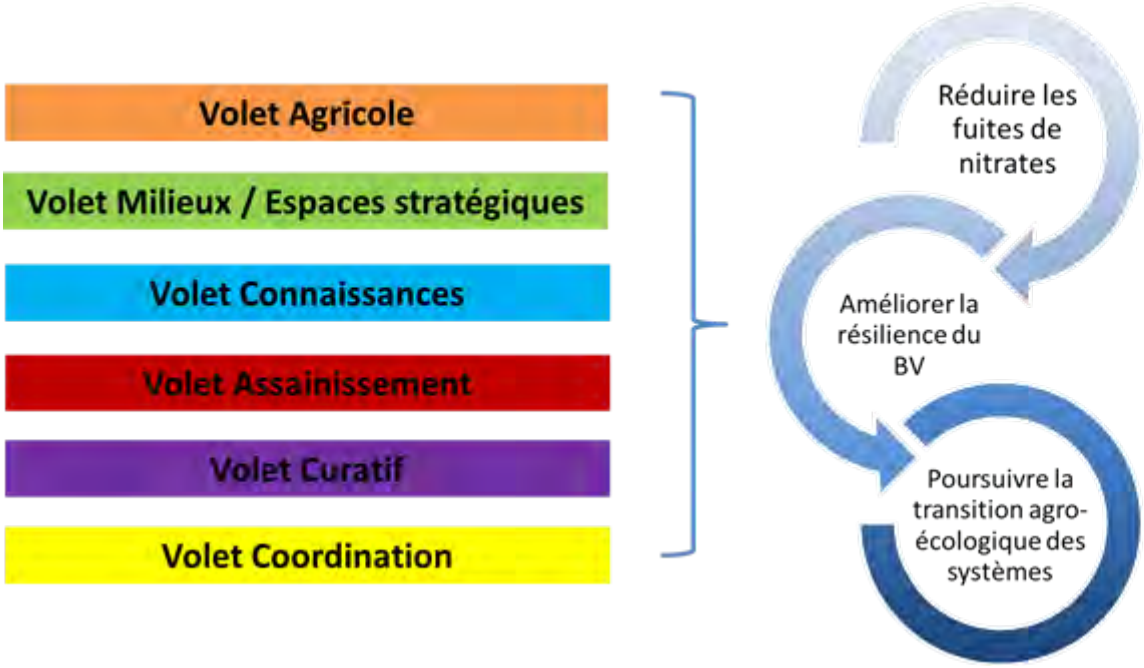

Ce plan d'actions doit permettre également aux agriculteurs d'intégrer une démarche proactive visant à répondre aux objectifs de moyens fixés dans l'arrêté ZSCE.

L'ensemble de ces mesures est présenté ci-après, par volet thématique, pour la période 2022-2024. Elles reprennent les actions portées par l'ensemble des maîtrises d'ouvrage : Etat, collectivités, agriculteurs, prescripteurs, CUMA/ETA, Conservatoire du Littoral et particuliers.

Cette présentation synthétique s'appuie sur les éléments de la maquette financière, détaillée présentée en fin de document.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.1) Les actions du volet agricole :

Les actions du volet agricole sont déclinées en 5 sous-parties :

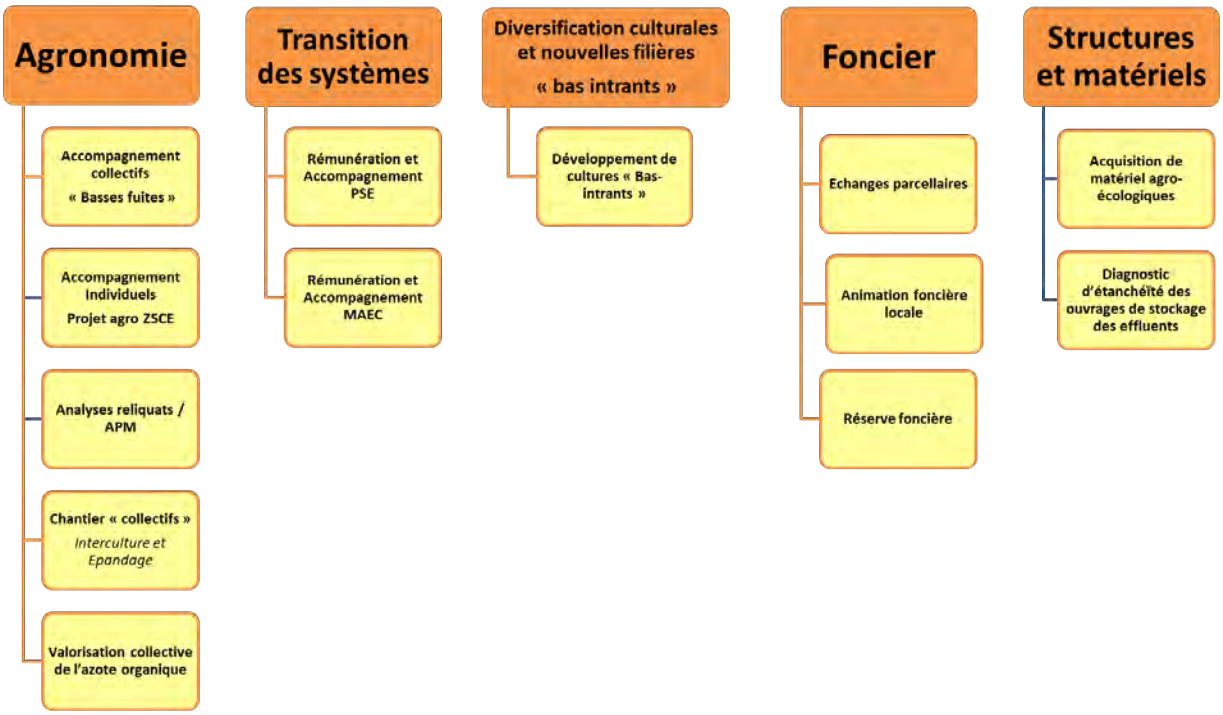

a) L'agronomie

➔ Les accompagnements collectifs « Basse fuites » :

Destinés à sensibiliser et faciliter la mise en place des mesures agronomiques vertueuses auprès des agriculteurs du territoire, ces accompagnements collectifs seront déclinés par des démonstrations, des rendez-vous « bout de champs », des groupes d'échanges techniques, des essais agronomiques, ou des suivis plus précis sur des parcelles sensibles telles que les parcelles drainées.

Ils aborderont les sujets de la maîtrise de la fertilisation, de la gestion de l'herbe, des successions culturales (dont couverture des sols) mais également des thématiques connexes concernant l'érosion et les transferts de pesticides.

Ces actions permettront entre autre d'établir un référentiel local permettant d'abonder les travaux de la cellule agronomique de la baie (cf. mesures ZSCE).
Environ 100 jours d'animation / an seront proposés pour cette mesure, avec un objectif de mobiliser 50 % des exploitants par ce biais.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

➔ Les accompagnements individuels :

Réalisés à la demande des exploitants, ces accompagnements individuels visent à :

- Elaborer le projet agronomique et la charte d'engagement individuel de l'exploitant Ils déclineront les mesures des 4 blocs de l'arrêté ZSCE : Réduction des fuites par l'approche agronomique (avec Sol-AID), couvertures végétales des sols, gestion du pâturage et renaturation des espaces stratégiques. Ces conseils seront encadrés par un cahier des

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

charges spécifiques établi par les services de l'Etat (DRAAF/DDTM). La réalisation de ces projets est attendu pour 70 % des agriculteurs soit environ 110 exploitants (80% des surfaces).

- Faciliter la mise en place de mesures de réduction de fuites de nitrates par l'établissement d'un conseil adapté : Diagnostic Agro-Environnemental, Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation, Accompagnement technique à la Gestion de l'herbe, Optimisation environnementale liée à un projet structurant, Accompagnement technique à la gestion de l'azote.
  La réalisation de ces conseils (hors CEI ZSCE) est attendu pour environ 50 exploitants.

Le schéma ci-dessous proposé par les services de l'Etat, expose plus particulièrement le processus de mise en œuvre de la ZSCE et de la Charte

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Structures de conseils agréées*

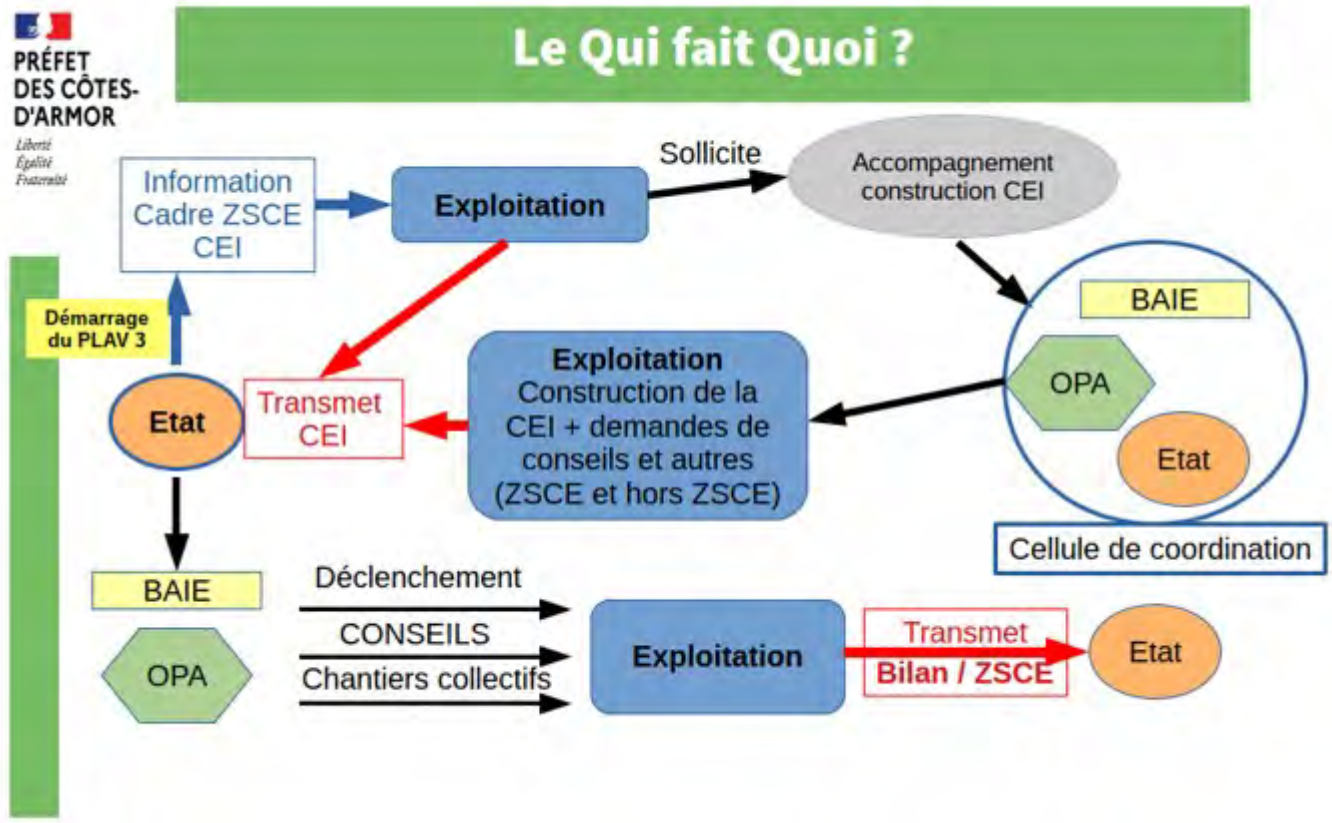

➔ Les analyses de reliquats / APM [1]:

Des pools d'analyses seront réalisés pour permettre aux agriculteurs et leurs conseillers agronomiques d'ajuster chaque poste de calcul de l'équilibre de fertilisation à la parcelle.

370 analyses seront réalisées annuellement pour les 85 exploitations identifiées sur les sous-bassins versants prioritaires du PAR6 bis modifié (cf carte ci-après)

[1] APM = Azote potentiellement minéralisable

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

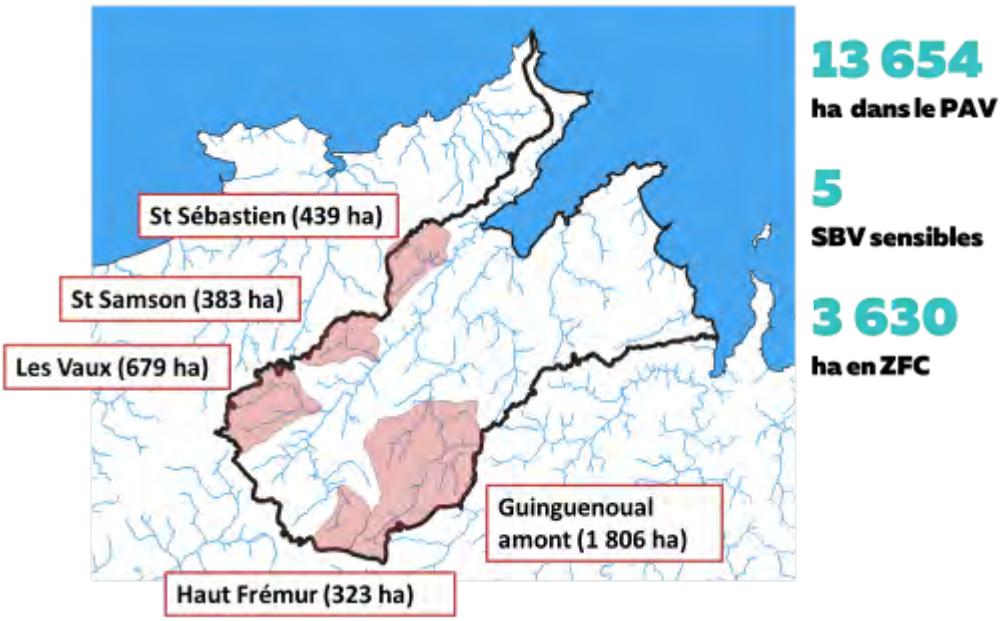

- *Maîtrise d'ouvrage : Etat*

➔ Les chantiers collectifs :

Pour permettre une mise en œuvre cohérente de certaines actions à l'échelle du BV et massifier leur déploiement, des chantiers collectifs réalisés par l'intermédiaire des CUMA/ETA du territoire sont envisagés.

- D'une part concernant, en reconduction du dispositif précédent, les semis précoces d'interculture (objectif de 2000 ha en 2023)
- D'autre part concernant les chantiers collectifs « optimisation de la fertilisation organique » (cf focus ci –après)

Les chantiers seront financés par le régime d'aide notifié de l'Etat (tels que déployé dans le PLAV 2). Un appui à la coordination du dispositif sera réalisé par des moyens d'animation dédiés.

- *Maîtrise d'ouvrage « Chantiers » : CUMA / ETA*
- *Maîtrise d'ouvrage « Coordination du dispositif » : Collectivités*

Focus sur les chantiers collectifs « optimisation de la fertilisation organique ».

Ces chantiers permettront de promouvoir 2 pratiques :

- D'une part la gestion des fumiers de bovins par la réduction des apports tardifs après le 01/04. Il s'agira de proposer une aide au compostage des effluents, dans le cas d'épandages tardifs et donc non valorisables efficacement par le maïs. L'estimation des surfaces concernées approche les 500 ha sur la baie.
- D'autre part les épandages sans tonne, par un soutien financier de la technique pour des parcelles situées à plus de 1km du site d'exploitation (= site de production des effluents). 50 000 m3 de lisier pourraient ainsi être épandus chaque année.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

➔ La valorisation de l'azote organique :

La valorisation collective et territoriale de l'azote organique est l'une des clés de réussite du projet de baie pour réduire les flux de nitrates, pour le territoire de la baie de la Fresnaye. L'action se développe autour :

- D'une animation territoriale spécifique d'échanges de déjections entre agriculteurs, dans la poursuite de la démarche expérimentale, complémentaire à la mise en œuvre de la simplification administrative des plans d'épandage,
- De la réalisation d'un diagnostic territorial sur les besoins nécessaires en termes de capacités de stockage d'effluents supplémentaires,
- De la promotion des aides à l'investissement (matériels d'épandage de précision, équipements compostage, couverture de fosse…),

Une base de 90 agriculteurs (30 donneurs pour 60 receveurs) avait été identifié comme potentiellement intéressée. L'objectif de mobiliser 50% d'entre eux (45) dans ce dispositif est proposé.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture de Bretagne*

b) La transition des systèmes d'exploitation

La transition des systèmes d'exploitation sera permise par 2 dispositifs : Les PSE et les MAEC (dont conversion à l'agriculture biologique). Par ce biais, il est visé un objectif de contractualisation de 40 % de la SAU de la baie, soit 85 exploitants environ.

➔ Les paiements pour services environnementaux (PSE) :

Afin d'inciter au développement de pratiques agro-écologiques, il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans la contractualisation de PSE. Définit au sein d'un projet Rance-Fresnaye, il est proposé aux exploitants de s'engager sur la réalisation des services suivants :

- Protection des chemins de l'eau situés en bord de champs par des bandes tampons enherbées ou fleuries,
- Gestion durable de la haie par des plantations ou de l'entretien adapté
- Amélioration de l'efficacité des couvertures des sols (Interculture et couverts pérennes),
- Développement des cultures vers le 0 herbicides et promotion du désherbage mécanique

25 agriculteurs ont contractualisé au travers du projet PSE-AELB 2021.

10 autres contrat ¨PSE sont attendus au travers du dispositif spécifique « Algues vertes » pour lequel Dinan Agglomération a déposé un second dossier en février 2022. Celui-ci sera déployé fin 2022, sous réserve d'accord de l'AELB).

➔ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) :

Issues du 2ème pilier de la PAC, 2 grands types de MAEC seront développés sur le territoire : les MAEC surfaciques et les MAEC forfaitaires. Celles-ci devront être précisées dans le cadre d'un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) pour lequel la collectivité porteuse du PLAV candidatera. En réponse aux objectifs du PLAV et de la ZSCE, une priorité sera donnée à la promotion du 1er niveau la MAEC

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

« gestion de la fertilisation - couverture - réduction des herbicides - grandes cultures ».

Pour faciliter l'accès des agriculteurs à ce dispositif, des moyens d'accompagnements seront proposés.

- D'une part pour l'animation générale du dispositif, le pré-ciblage des exploitants, la réalisation des diagnostics et la mise en place des formations collectives.

  ➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

- D'autre part pour la réalisation de conseils individuels visant à formaliser l'engagement des agriculteurs dans les MAEC, dans le respect des cahiers charges.

  ➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

Ces informations restent générales, dans la mesure où ce dispositif n'est pas définitivement calé au niveau régional, à la date de rédaction du présent rapport.

Pour l'ensemble de ces mesures « transition des systèmes » (PSE/MAEC), des liens forts seront créés avec les mesures visant la restauration et la gestion des milieux (bocage notamment).

c) La diversification culturale et la création de filières « bas-intrants »

➔ <u>Accompagnement local visant le développement de cultures "bas intrants" et de leurs filières locales :</u>

L'objectif de cette mesure est d'orienter les exploitants vers l'implantation de cultures bas-intrants dans les zones à enjeux. Il s'agit de cultures du type chanvre, sarrasin, protéagineux, colza associé mélanges prairiaux, silphie, miscanthus ; voire sur le reboisement d'espaces stratégiques.

Afin de promouvoir cette action, il est proposé la mise en place d'une animation territoriale spécifique (environ 25j/an) de manière à :

- Etablir un diagnostic de territoire sur la gestion de ces cultures sur le BV, en intégrant un recensement des « outils » et « structures » existant en termes de valorisation,
- De lister les trajectoires d'évolution possibles sur le territoire, en ciblant les zones stratégiques (lien avec ZSCE)
- De proposer un schéma de valorisation collective de la biomasse : énergie, alimentation, litières d'élevage …

Pour faciliter l'implantation de nouvelles cultures et leurs suivis, une enveloppe « expérimentation » est intégrée. Des liens seront à créer avec les réflexions menées sur la baie de Saint Brieuc sur les cultures bas intrants (mutualisation retour expérience)

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

d) La gestion du foncier agricole

L'une des recommandations formulées par la Cour des Comptes dans sa dernière évaluation concerne le développement des outils de gestion du foncier agricole et l'évolution des outils mis à disposition des projets de territoire pour y répondre.

La stratégie d'intervention foncière se justifie au travers de 2 axes, répondant aux objectifs de la ZSCE et au besoin de regroupement parcellaire permettant d'encourager les pratiques économes et respectueuses des ressources :

- Maintien ou rétablissement d'usages de nature à réduire les fuites d'azote vers le milieu dans les zones de bas fond (remise en herbe mais pas seulement, via des cahiers des charges environnementaux) ;

- Développement des surfaces en herbe, par l'amélioration de l'accessibilité au pâturage.

Au-delà de la gestion pérenne et raisonnée des espaces stratégiques, les enjeux du foncier pour le territoire de la baie de la Fresnaye concernent la transmission des structures favorisant la reprise d'exploitations au profit de projets durables.

Ces enjeux répondent aux objectifs plus larges de transition énergétique et à ceux de la stratégie agricole et alimentaire des collectivités.

Pour y parvenir, 3 leviers sont proposés.

➔ <u>L'appui aux échanges parcellaires :</u>

Prérequis de l'animation foncière, des jours d'animation dédiés aux échanges parcellaires individuels seront poursuivis, à hauteur de 30 jours /an. Le maintien de cette action permet de répondre aux sollicitations des exploitants au fil de l'eau et d'amorcer une réflexion plus large sur des secteurs à enjeux.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture*

➔ <u>L'animation foncière locale</u> :

Cette animation visera en premier lieu à :

- Créer une cellule foncière locale avec les acteurs du territoire : élus communaux et EPCI, agriculteurs, chambre consulaire, de la SAFER, des partenaires institutionnels ainsi que les groupements fonciers agricole (GFA) œuvrant sur le territoire,

- Suivre les mouvements de foncier agricole avec des outils du type « vigifoncier », dans l'objectif de proposer l'intervention des collectivités (via convention Région/SAFER le cas échéant, celle-ci n'étant pour lors non reconduite) pour la création d'une réserve foncière (environ 20ha),

- Mettre à jour les données d'éclatement ou de dispersion parcellaire sur le BV

- Réaliser une étude de faisabilité d'un dynamique d'échange parcellaire territoriale voire d'un aménagement foncier de type AFAFE,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Des moyens d'animation dédiés, mis à disposition les collectivités (Dinan Agglomération en lien avec Lamballe Terre et Mer), seront proposés à hauteur de 0.25 ETP

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

Il est à noter qu'un rapprochement entre cette politique d'installation foncière sera établi avec les actions installations / transmissions pouvant être portées par ailleurs dans le cadre des stratégies agricoles et alimentaires des EPCIs.

e) Structures et matériels

➔ Les investissements en matériels agro-environnementaux :

La promotion des aides aux investissements proposées dans le cadre du PCAEA (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) sera maintenue par les moyens d'animation agricole du territoire.

- « 411 a » : Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux
- « 411 b » : Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles

Les aides aux investissements structurants, via le dispositif spécifique PLAV, seront également promus : chemins d'accès au pâturage, boviducs, bâtiments de séchage de foin en grange, remplacement de places de porcs sur caillebotis par des places sur litière (paille)…

Pour ces dossiers, la baie émettra des avis, visant à analyser ces demandes aux regards des objectifs de territoire.

➔ Les diagnostics d'étanchéité des fosses :

Répondant aux objectifs du PAR 6 bis modifié, des diagnostics des ouvrages de stockage d'effluents seront réalisés sur des zones ciblés du bassin versant.

Il s'agira de contrôler l'étanchéité des ouvrages par un tiers certifié, avec obligation le cas échéant de remise en conformité.

57 sites d'exploitations sont ciblés pour cette action sur les zones prioritaires du bassin versant.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Etat*

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.2) Les actions du volet milieux et espaces stratégiques :

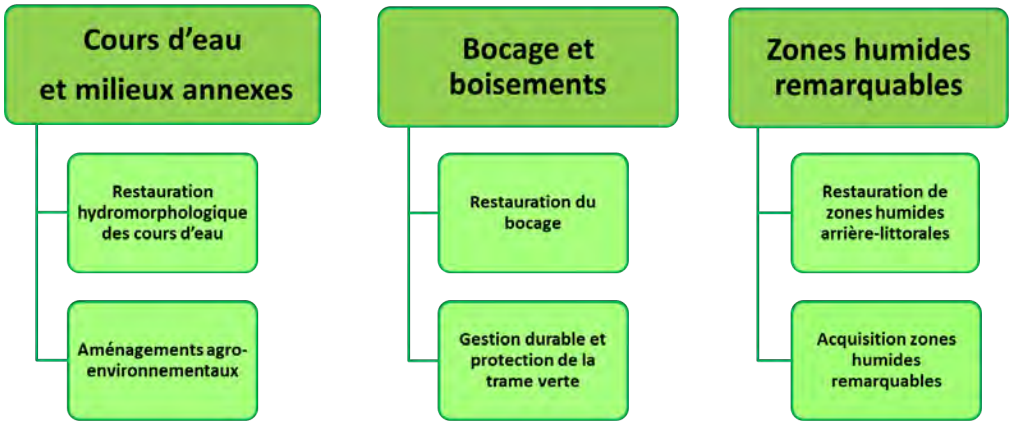

a) La restauration des cours d'eau et de leurs milieux annexes

➔ Le programme de restauration hydromorphologique des cours d'eau :

Le réseau hydrographique de la baie de la Fresnaye présente un linéaire de 196 km de cours d'eau, pour lesquels un premier programme de restauration a été conduit sur la période 2017-2021.

L'état des lieux de type REH 2016 mentionnait 80% des cours d'eau en « mauvais état » (envasement, incision, etc.), et 90% des cours d'eau cloisonnés par des obstacles à la continuité écologique.

Axé principalement sur 2 cours d'eau jugés prioritaires (Le Frémur et le Clos), le programme a permis la réalisation de travaux visant à améliorer la résilience de l'hydrosystème face aux apports de polluants du bassin versant.

Ainsi, 31 exploitants et 80 propriétaires ont pu participer au programme pluriannuel, permettant la réalisation de 90% des opérations prévues :

- 55 aménagements ponctuels : abreuvoirs, changements de buses, passerelles pour le bétail ou les engins…
- 11km de cours d'eau restaurés : remises en talweg, diversification des écoulements, etc.) ;
- Plus de 30km de cours d'eau « décloisonnés » ayant permis de restaurer de la continuité écologique et la migration des poissons

Poursuivant cette dynamique d'action, un programme quinquennal sera reconduit sur ce territoire, en poursuivant l'effort sur les têtes de bassin versant et les affluents du Frémur (2022-2023), et en amorçant des travaux sur le ruisseau du Rat et du Kermiton (2023-2027).

Une priorité sera donnée à la réalisation de travaux de remise en talweg, en cohérence avec les mesures ciblant les espaces stratégiques de bas-fonds définies dans l'arrêté ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Une enveloppe moyenne de travaux de 160 000 €/an sera allouée pour ces opérations.

- *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

➔ Les aménagement agro-environnementaux :

Action phare du précédent plan, il est proposé de reconduire les actions d'aménagements de bassins tampons en sortie de drains.

- *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

b) La restauration du bocage et de la trame verte

➔ Les opérations de restauration du bocage :

Affichant un retour de dynamique de plantation depuis 3 ans, avec la réalisation d'une dizaine de kilomètres /an, les opérations de restauration du bocage seront développées sur le territoire.

L'un des leviers de cette action revêt dans la constitution de commission communale de lutte contre l'érosion (méthode ascendante initiée par le SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye).

Il s'agira entre autre de doubler les réalisations annuelles (15 à 20 km), en focalisant les actions sur les zones à enjeux, dont les talus de ceinture des zones de bas-fonds. En cela, des accompagnements spécifiques seront proposés aux exploitants agricoles pour leur permettre de répondre aux objectifs de moyens fixés par l'arrêté ZSCE.

Les moyens de financement du programme Breizh Bocage seront appelés pour cette action.

- *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

➔ La protection et la gestion durable du bocage :

L'un des enjeux à venir est la pérennité du bocage existant et nouvellement planté avec une gestion durable et vertueuse des haies valorisables et mobilisables. En prospective, les collectivités engageront des démarches de gestion durable de la haie (plans de gestion durable des haies).

Il s'agira également de s'orienter dans une démarche de labellisation visant à définir des pratiques vertueuses d'entretien et permettre la création d'une filière de valorisation locale, avec traçabilité des approvisionnements pour la commande publique ou privée.

- *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

c) La renaturation des zones humides remarquables

➔ La restauration de la basse vallée du Frémur :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Projet datant de 1996, et ressorti en 2021, le projet de renaturation de la basse vallée du Frémur (Val St Cyr – Port-à-la-Duc) sera développé dans le prochain programme 2022-2027.

Ce projet multipartites (Collectivités locales, CD22, Conservatoire du Littoral, AELB, …) a pour objectif de développer le potentiel écologique de cette zone arrière littoral, en étudiant plusieurs orientations : Le développement de ses capacités épuratoires et/ou de ses fonctionnalités écosystémiques (biodiversité marine).

Pour cela des diagnostics faunes / flore complémentaires, des levés topographiques, une analyse du foncier et des opportunités d'acquisition doit être réalisé pour concevoir le programme de restauration et le plan de gestion le plus adapté pour ce milieu remarquable. Dès 2022, des moyens d'ingénierie à hauteur de 0,15 ETP seront mis à disposition pour concrétiser ce projet.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

➔ La maîtrise foncière des zones humides proche du rivage :

Une action ciblée sera conduite sur la maîtrise foncière des zones humides de bas-fonds situées en aval du bassin versant sur la périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral. (En cours de définition avec AELB).

545 ha seraient à acquérir au sein du périmètre d'intervention du conservatoire, représentant une enveloppe d'environ 2 150 000 €.

Dans le cadre du projet de territoire 2022 -2024, il est envisagé de cibler l'intervention sur 10% de ce périmètre, au droit des Basses Vallées du Frémur et du Rat, pour un équivalent d'environ 55 ha.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire du Littoral*

2.3) Les actions du volet « Connaissances » :

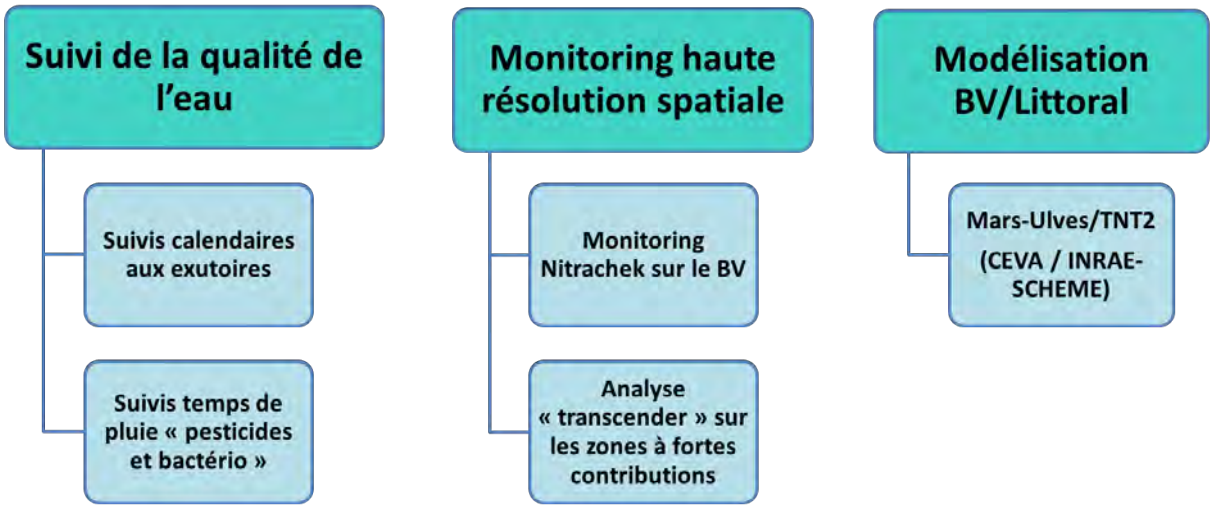

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

a) Suivis chronique de la qualité de l'eau :

Par cette action, il s'agira de suivre la qualité de l'eau afin de mesurer finement l'impact des actions déployées et l'atteinte des objectifs à horizon 2027.

- La réalisation des campagnes de suivi mensuels et calendaires de la qualité des exutoires des cours d'eau. 7 stations seront concernées (suivis complémentaires à ceux des réseaux institutionnels AELB/CD22)

CODE_SANDRE (Code local)	COURS D'EAU	PARAMETRES	FREQUENCE
04167600 (FRE2)	Frémur à Montbran	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois
04167650 (FRE1)	Frémur à Vaurouault	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	2/mois
04312022 (ST-SEB)	Le ruisseau de St Sébastien	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	2/mois
04167420 (CLO1)	Clos au Clos	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois
04312005 (RAT1)	Rat à Corbusson	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois
04312022 (KER 1)	Kermiton à Port St Jean	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois
04312011 (PQ1)	Pont Quinteux Plage 4 vaux	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	2/mois

- La réalisation des campagnes « temps de pluie » pour le suivi spécifique des molécules phyto/ bactério dans les cours d'eau.

CODE_SANDRE (Code local)	COURS D'EAU	PARAMETRES	FREQUENCE
04167600 (FRE2)	Frémur à Montbran	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot Phyto + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04167650 (FRE1)	Frémur à Vaurouault	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04312022 (ST-SEB)	Ruisseau de St-Sébastien à St-Sébastien	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04167420 (CLO1)	Clos au Clos	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot Phyto + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04312005 (RAT1)	Rat à Corbusson	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04312022 (KER 1)	Kermiton à Port St Jean	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois si > 10 mm
04312011 (PQ1)	Pont Quinteux Plage 4 vaux	NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot + E.Coli	1/mois si > 10 mm

La carte ci-après permet de localiser ces points de suivis de cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

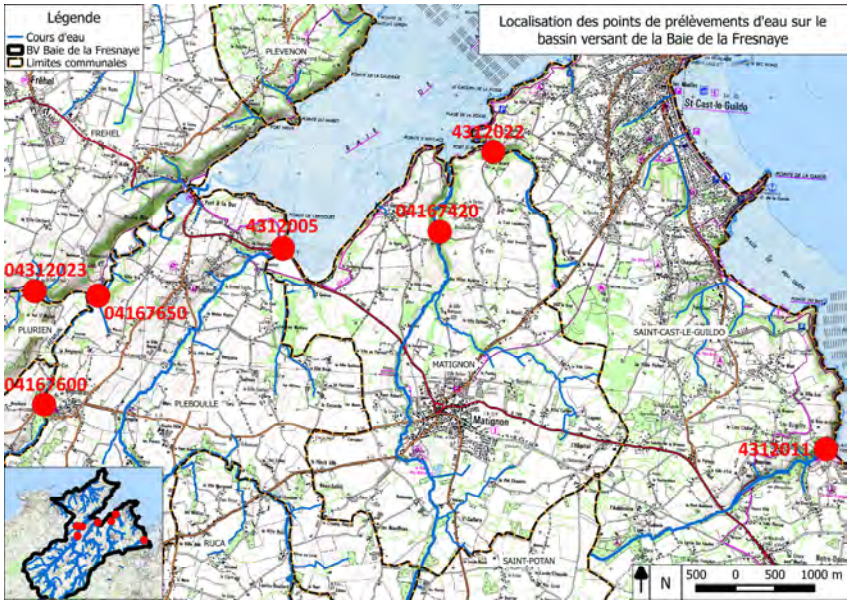

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

b) Le monitoring spatial de la qualité des cours d'eau :

La mise en place de cette action a pour objectifs principaux :

- D'identifier les zones les plus contributives sur le bassin versant,
- De localiser des sources de pollutions ponctuelles,
- De définir des zones prioritaires de renaturation des espaces proches du cours d'eau

Elle se déclinera en 2 leviers :

➔ Le monitoring « Nitrachek » d'une cinquantaine de points de référence du bassin versant (suivi réalisé en régie depuis 2012),

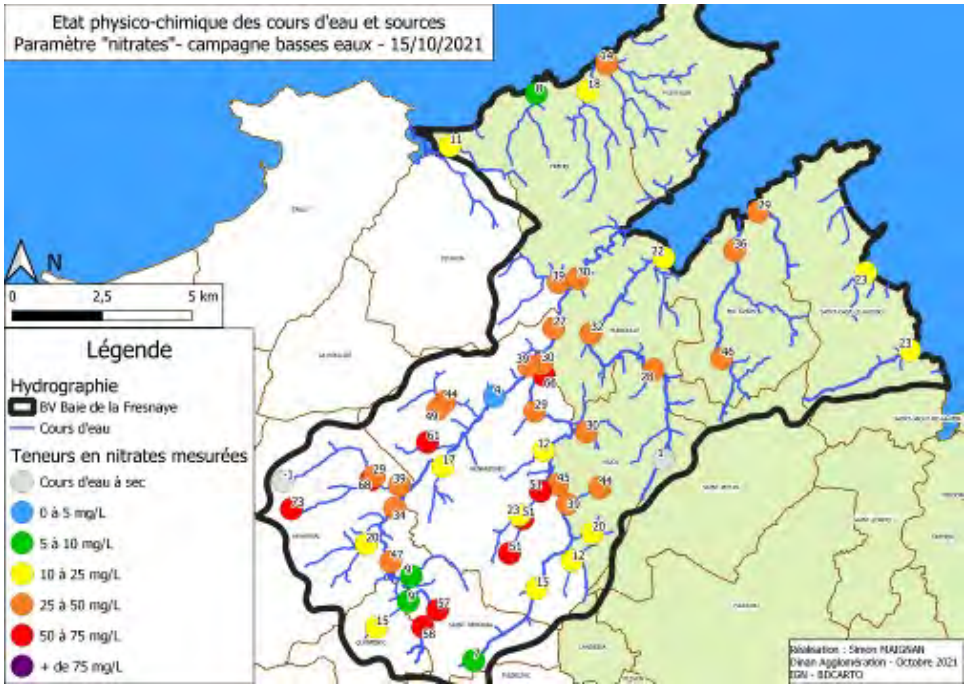

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

➔ La réalisation d'un diagnostic à haute résolution spatiale (de type transcender), sur les zones à plus fortes contributions, permettant d'identifier finement les « décrochages » de qualité d'eau, d'identifier les sources de pollution ou les zones de restauration potentielle de zones humides.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Dinan Agglomération*

c) La modélisation Mars-Ulves / TNT2 :

Envisagée par les services de l'Etat, l'INRAE et le bureau d'étude SCHEME, la mise à jour de la modélisation BV/Littoral sera réalisée sur la baie de la Fresnaye de manière à fixer les trajectoires plausibles de qualité de l'eau et leur impact sur les proliférations algales.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Etat*

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.4) Les actions du volet « assainissement » :

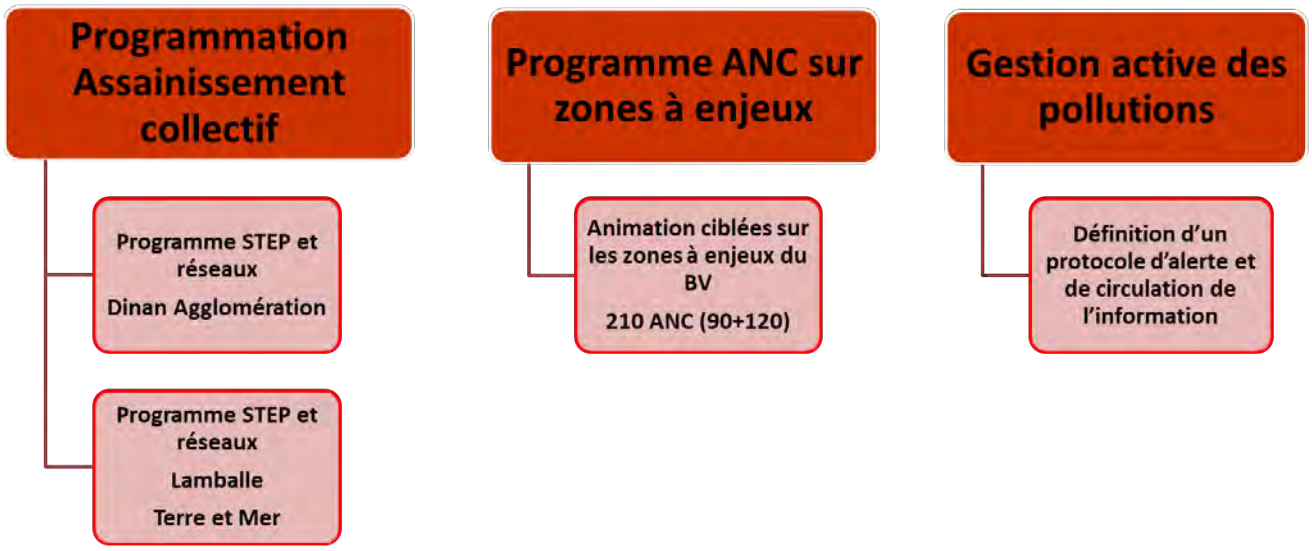

a) Les programmations d'assainissement collectif :

Les systèmes d'assainissement collectif du territoire sont présentés ci-dessous. Ils représentent un volume de traitement de près de 30 000 équivalents habitant, dont les rejets sont localisés sur le bassin versant.

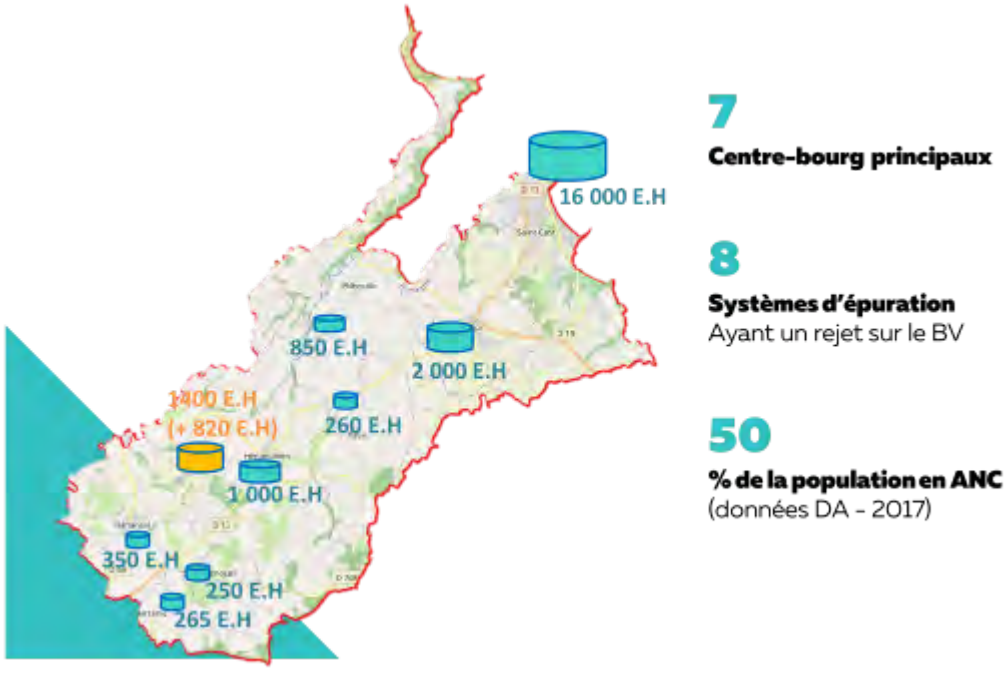

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

➔ Pour Dinan Agglomération les opérations envisagées sur la période 2022-2024, pour la baie de la Fresnaye, sont intégrés dans un accord de programmation à l'échelle de l'EPCI, restant en cours de définition avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les travaux concerneront les communes de Fréhel, Pléboulle, Ruca, Matignon, Saint-Cast-Le-Guildo.

Les actions qui seront menées dans ce programme seront les suivantes : Extension ou réhabilitation de réseaux, Construction ou équipements des postes de refoulement, amélioration des usines de traitements (UV, gestion des boues …), études hydrauliques, contrôle des branchements …

➔ Pour Lamballe Terre et Mer Agglomération les concerneront essentiellement la création de station d'épuration d'Hénansal – La bouillie.

b) Les programme de réhabilitation ANC sur les zones à enjeux

Faisant suite à la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole, plusieurs zones à enjeux ANC ont été identifiées comme prioritaires, au regard de leur impact potentiel sur la qualité de l'eau (bactériologie).

Ainsi près de 210 installations ont été localisées sur les communes de Plévenon, Fréhel, Pléboulle, Matignon, Hénanbihen et Saint-Cast-Le-Guildo.

Les 2 EPCIs concernés proposeront la mise en place d'un programme de réhabilitation destinées à mettre en conformité ces installations.

c) La gestion active des pollutions littorales

Le programme AMICO (Amélioration Microbiologiques des eaux Conchylicoles), pilotés par le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais, le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye et les EPCIs littoral de leurs territoires, a permis d'établir en 2020 un plan d'action spécifiques.

Rappelé, pour mémoire dans cette présente note, cette action permettra d'assurer, en situation de crise, l'interface au sein des différents services de l'agglomération (Cycles de l'eau, économie) et les professionnels, les communes et les services de l'Etat dans la gestion préventive et active des épisodes de pollutions des bassins conchylicoles.

Il s'agira de développer un système d'alerte visant à anticiper les risques de contamination des eaux littorales, de mettre à plat la procédure de circulation de l'information entre les différents acteurs (Etat, Collectivités et usagers), et d'évaluer l'impact des programmes d'investissements prioritaires des ouvrages d'assainissement identifiés sur les zones à « à enjeu conchylicole ».

Cette action est soutenue par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.5) Les actions du volet « curatif » :

Absents depuis 2009 sur la baie de la Fresnaye, des phénomènes de proliférations intenses et d'échouages d'algues vertes sont réapparues durant le printemps/été 2018. S'accentuant depuis 4 ans, ces échouages ont conduit les collectivités à prendre des mesures de gestion particulière, ceux-ci pouvant présenter un risque sanitaire pour les administrés (dégagement d'H2S).

L'ensemble des zones pouvant présenter un risque sanitaire en cas d'échouage est présenté sur la carte suivante :

Les communes littorales, de par leur pouvoir de police en la matière sont responsables de la sécurité et de la salubrité publique (Art. L. 2211-1 du code général des collectivités territoriales) et doivent intervenir pour sécuriser les zones à risque et entretenir, le cas échéant, leurs plages par l'évacuation des algues vertes potentiellement dangereuses lors de forts échouages.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Afin de coordonner les actions à l'échelle de la baie, Dinan Agglomération apporte son soutien en assurant un suivi régulier des proliférations et en déclenchant le cas échéant, les opérations de ramassage, de transport et de traitement des algues vertes échouées pour le compte des communes touchées.

A ce titre 0,1 ETP sont dédié en 2021/2022 pour ces missions. Selon l'évolution des proliférations ce temps pourrait être amener à augmenter.

a) Le ramassage préventif des algues vertes :

Il s'agit d'agir sur le stock d'ulves présentes en début de saison (mars / avril sur cette baie précoce) ou de fin de saison (août/septembre), de manière à limiter l'importance des blooms estivaux ou les phénomènes de reconduction interannuelle.

L'usage de matériel de type Surf Rake pourra être mis en œuvre par la collectivité et les ETA.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

b) Le ramassage curatif à vocation sanitaire :

Ces opérations consistent à intervenir sur des échouages massifs, non remobilisables, en bas de plage ou à proximité des zones de passage de riverains, et ce avant l'apparition des premiers signes de putréfaction.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

c) Le ramassage en mer :

Afin de développer les modalités de ramassage dans des zones particulièrement difficiles d'accès, une expérimentation va être conduite par l'Etat, en partenariat avec les collectivités des zones tests pour développer du matériel innovant permettant d'envisager du ramassage d'algues fraiches en mer ou dans le rideau d'eau (à faible profondeur). La baie de la Fresnaye sera l'un site d'expérimentation.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Etat*

2.6) Coordination de projet et cellule d'animation :

Pour concevoir, déployer et suivre la mise en place des actions du programme, une cellule de coordination et de gestion de projet est développée au sein de la structure porteuse du PLAV de la baie de la Fresnaye.

➢ *Maîtrise d'ouvrage : Collectivités*

La structure porteuse s'appuiera également sur des prestations d'animation territoriale, relavant de procédures de marchés publiques spécifiques.

Souhaitant maintenir son ambition d'action initiale, les moyens d'animation seront abondés de 1.2 ETP en interne, soit 3.8 ETP, et de 75 jours de prestations supplémentaires pour de l'animation thématique territorialisée, soit 217.5 jours au total.

Le dimensionnement de ces moyens et le détail des missions sont présentés ci-après.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Moyens de la cellule d'animation du projet de territoire en régie (interne)

		PAV 2017 - 2021	PAV 2022-2027
COORDINATION	**-> Coordination des actions du projet territorial** du bassin versant de la baie de la Fresnaye, en lien étroit avec LTM et SAGE et l'ensemble des partenaires du PLAV (0,5 ETP Coordo Générale + 0,5 ETP agricole) : - Animation du COS et participation aux instances de suivis départementales et régionales - Pilotage technique de la cellule d'animation PLAV Fresnaye - Analyses territoriales de l'évolution des systèmes agricoles et des milieux - Transmission des données pour élaboration des CEI ZSCE + réalisation des atlas cartographiques (160 agriculteurs), - Participation au développement des nouvelles actions travail sur les filières, le foncier, la biomasse ... - Lien avec les structures agricoles / CUMA-ETA (comité prescripteurs) , - Suivi des marchés de prestations agricoles, - Appui technique et administratif au dossier de demande d'investissement type PCAEA	0,9	1
SUIVI ECHOUAGES	**-> Animation** : - Réalisation des prospections de suivis de proliférations des algues vertes, - Lien avec les communes littorales en terme de gestion des risques : prise d'arrêté municiapaux, convention de gestion de services ... - Expérimentation et mise en œuvre du ramassage préventif - Pilotage (technique et administratif) des chantiers de ramassage des algues vertes en cas de risque sanitaire avéré - Suivi H2S - ARS - SANS PRISE EN COMPTE RAMASSAGE SANITAIRE ET PREVENTIF	0,1	0,1
SUIVI EAU	**-> Animation :** Ingénierie dédiée à la réalisation des suivis et/ou prestataires + gestion base locale + transmission des données (SAGE ou Conseil départemental) +> Suivis temps de pluie, calendaire ou pollution	0,1	0,1
BOCAGE	**-> Animation** : - Mise en œuvre des programmes de restauration et gestion durable du bocage et des espaces boisés. Identification, conception, et suivi des opérations. = Augmentation du volume de projets avec ciblage dans les espaces stratégiques. - Accompagnement à la labellisation des agris PSE, Réalisation de PDGH, - Gestion trame boisée : marquage avant intervention dans les espaces boisés publics ... - Expertise et avis de demandes individuelles (IOTA/URBA ...) - Contexte ZSCE : Accompagnement ciblé des agriculteurs pour la renaturation des espaces stratégiques	0,5	1
MILIEUX AQUATIQUES	**-> Animation** : - Mise en œuvre des programmes de restauration des cours d'eau et des zones humides, - Réalisation des inventaires complémentaires , - Suivis spécifiques, appui des communes et des exploitants sur la thématique ...	0,85	0,85
	-> Projet de renaturation de la basse vallée du Frémur :	0	0,15
FONCIER	**-> Animation thématique :** - Création d'une cellule foncière à l'échelle de la baie pour mise en réserves foncières, animation - Suivi « vigifoncier » et achat SAFER - Etude de faisabilité d'un aménagement foncier avec 1 ou 2 commune(s) volontaire(s) - Echanges parcellaires individuelles en lien avec agriculteurs et communes - Lien avec "Café transmission" organisée par les EPCIs	0	0,25
MAEC	**-> Animation thématique : (coordination)** : Pilotage du PAEC : Construction du projet, Information sur le projet et les mesures, Suivi du projet (suivi technique, réunions d'échanges...), réalisation des diagnostics d'exploitation (et plans de gestion), formation des exploitants engagés (2 premières années d'engagement)	0	0,2
PSE	**-> Animation thématique :** Pilotage, suivi et mise en paiement des engagements des agriculteurs dans le dispositif en année 1 (campagne 2022/2023)	0,15	0,15
		2,6	**3,8**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Moyens de la cellule d'animation du projet de territoire en prestation (externe)				
		PAV 2017 - 2021	**PAV 2022-2027**	
MAEC	**-> Accompagnements individuels MAEC (volet agricole)** des exploitants sur le volet agronomie et systèmes Accompagnements individuels auprès de 50 exploitations à hauteur de 0,5 jours / an / EA	5	25	**20**
PSE	**-> Accompagnements individuels** des exploitants Accompagnements individuels auprès de 35 exploitations à hauteur de 0,5 jours / an / EA	17,5	17,5	**0**
AGRO-BV	**-> Accompagnements collectifs** : Diffusion/ expé / groupes d'échange, mise en place de plateforme de démonstration, d'essais agronomiques en lien avec la thématiques azote	70	70	**0**
AGRO-BV	**->accompagnements collectifs** : Diffusion/ expé / groupes d'échange, mise en place de plateforme de démonstration, d'essais agronomiques en lien avec la thématiques pesticides/Erosion/Bactério Accompagnements au déshebage mécanique	30	30	**0**
FILIERE	**Accompagnement local visant le développement de cultures "bas intrant" et de leurs filières locales :** - cultures annuelles type chanvre, sarrasin, protéagineux , colza associée - cultures pluriannuelles type prairie, Silphie, Miscanthus, - boisements extensifs, agro-foresterie => réalisation d'un diagnostic de territoire et recensement des outils en place => réflexion sur la mise en place d'une gestion collective de ces espaces	0	25	**25**
AGRO-BV	**-> Coordination chantiers collectifs Interculture** Coordination des chantiers et mise en place de plateformes expé (25 à 30 jours)	20	25	**5**
AGRO-BV	**-> Coordination chantiers collectifs Epandage** Coordination des chantiers et mise en place de plateformes expé (25 à 30 jours)	0	25	**25**
		142,5	**217,5**	+ 75 jours d'animation

Ces nombres de jours sont exprimés par année d'intervention.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

III. EVALUATION

L'évaluation du projet de territoire sera réalisée au bout des 3 ans (fin 2024) de manière à envisager la programmation 2025-2027. Une analyse des trajectoires de données qualité d'eau et des proliférations algales sera proposée. En second niveau, un bilan technique des indicateurs de moyens sera proposé.

IV. CHIFFRAGE PREVISIONNEL DU PLAN D'ACTION

3.1) Chiffrage globaux du projet de territoire :

Le montant total des actions pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de lutte contre les algues vertes sur la baie de la Fresnaye s'élève à 17 008 400 €

MONTANTS DES ACTIONS ENGAGEES SUR LE PLAV FRESNAYE 2022-2024
(TOUTE MAITRISE D'OUVRAGE CONFONDUE)

	Montant globaux	Ratio %
VOLET AGRICOLE	6 396 900,00 €	37,61%
VOLET MILIEUX	1 568 500,00 €	9,22%
VOLET CONNAISSANCE	103 500,00 €	0,61%
VOLET ASSAINISSEMENT	8 550 000,00 €	50,27%
VOLET CURATIF	233 500,00 €	1,37%
VOLET COORDINATION	156 000,00 €	0,92%
TOTAL	**17 008 400,00 €**	

Le graphique ci-dessous expose la répartition des actions du projet de territoire par type de dispositif financier.

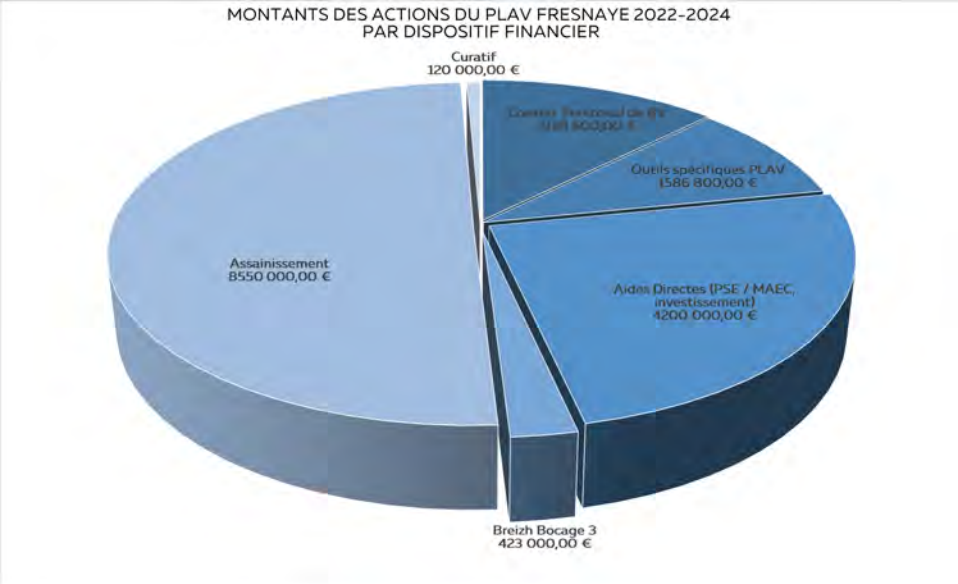

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Tableau global des actions « hors PDRB, Assainissement et curatif » (Modèle AELB)

Baie de la Fresnaye			Bénéficiaires de l'aide	
Actions (hors PDRB / Breizh Bocage et Volet curatif)				Montant Total
Actions mises en œuvre dans les projets de territoire	1	Coordination générale	structures porteuses (SP)	259 500 €
	2	Animation et travaux "milieux aquatiques"	SP	625 500 €
	3	Animation collective agricole	structures porteuses (SP), CRAB, prescripteurs	265 500 €
	4	Conseil individuel agricole	CRAB, prescripteurs	991 350 €
	5	Etudes, Evaluation	structures porteuses (SP), Etat	65 000 €
	6	Communication	structures porteuses (SP)	21 000 €
	7	Suivi de la qualité de l'eau	structures porteuses (SP)	58 500 €
	8	Foncier / animation	structures porteuses (SP)	33 750 €
	9	Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires, etc)	SP, acteurs économiques	140 000 €
	10	Acquisition foncière	SP, SAFER, Con. Littoral	20 000 €
	11	Valorisation des produits	structures porteuses (SP), acteurs économiques	70 500 €
	12	Chantiers collectifs + boucle vertueuse	ETA, CUMA	402 000 €
	13	Analyse et diagnostics	Etat	146 800 €
				3 099 400 €

3.2) Présentation des maquettes financières 2022-2024, par MO :

Le détail de la maquette financière est proposé dans les tableaux ci-après.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "COLLECTIVITES"

VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET AGRICOLE	AGRO - BASSES FUITES D'AZOTE	Accompagnements collectifs autour de la thématiques "Agronomie et réduction des fuites de nitrates"	113 400 €					50,00%	56 700 €	20,00%	22 680 €	10,00%	11 340 €	80,00%	90 720 €	20,00%	22 680 €
		Coordination chantiers collectifs Interculture:	40 500 €					60,00%	24 300 €	20,00%	8 100 €			80,00%	32 400 €	20,00%	8 100 €
		Coordination chantiers collectifs "fertilisation organique / épandage de précision"	40 500 €					60,00%	24 300 €	20,00%	8 100 €			80,00%	32 400 €	20,00%	8 100 €
	AGRO - REDUCTION DES TRANSFERTS BACTERIO ET PESTICIDES	Accompagnements collectifs autour de la thématique " Pesticides/Erosion/Bactério "	48 600 €					50,00%	24 300 €	20,00%	9 720 €	10,00%	4 860 €	80,00%	38 880 €	20,00%	9 720 €
		SOUS-TOTAL AGRO	243 000 €		0 €		0 €		129 600 €		48 600 €		16 200 €		194 400 €	20,00%	48 600 €
	TRANSITION DES SYSTEMES	Animation thématique :	21 000 €					50,00%	10 500 €	20,00%	4 200 €	10,00%	2 100 €	80,00%	16 800 €	20,00%	4 200 €
		Accompagnements individuels	28 350 €			50,00%	14 175 €	50,00%	14 175 €		0 €			100,00%	28 350 €	0,00%	0 €
		Animation thématique : Pilotage du PAEC :	22 500 €					60,00%	13 500 €	20,00%	4 500 €			80,00%	18 000 €	20,00%	4 500 €
		Réalisation des diagnostics	22 500 €					70,00%	15 750 €	10,00%	2 250 €			80,00%	18 000 €	20,00%	4 500 €
		Accompagnements collectifs	40 500 €					50,00%	20 250 €					50,00%	20 250 €	50,00%	20 250 €
		SOUS-TOTAL TRANSITION DES SYSTEMES	134 850 €		0 €		14 175 €		74 175 €		10 950 €		2 100 €		101 400 €	24,81%	33 450 €
	DIVERSIFICATION ET FILIERES	Accompagnement local visant le développement de cultures "bas intrant" et de leurs filières locales :	40 500 €					50,00%	20 250 €			20,00%	8 100 €	70,00%	28 350 €	30,00%	12 150 €
		Mise en place d'expérimentation	30 000 €					50,00%	15 000 €			20,00%	6 000 €	70,00%	21 000 €	30,00%	9 000 €
		SOUS-TOTAL DIVERSIFICATION ET FILIERE	70 500 €		0 €		0 €		35 250 €		0 €		14 100 €		49 350 €	30,00%	21 150 €
	FONCIER-TRANSMISSION	Animation thématique	33 750 €					60,00%	20 250 €	20,00%	6 750 €			80,00%	27 000 €	20,00%	6 750 €
		Réserve foncière	140 000 €											0,00%	0 €	100,00%	140 000 €
		SOUS-TOTAL FONCIER	173 750 €		0 €		0 €		20 250 €		6 750 €		0 €		27 000 €	84,46%	146 750 €
		SOUS-TOTAL AGRICOLE	622 100 €		0 €		14 175 €		259 275 €		66 300 €		32 400 €	59,82%	372 150 €	40,18%	249 950 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "COLLECTIVITES"

VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET RENATURATION DES MILIEUX ET DES ESPACES STRATGIQUES	MILIEUX ET ESPACES STRATEGIQUES	Animation technique MAQ	108 000 €					60,00%	64 800 €	20,00%	21 600 €			80,00%	86 400 €	20,00%	21 600 €
		Travaux de restauration MAQ	450 000 €					50,00%	225 000 €			30,00%	135 000 €	80,00%	360 000 €	20,00%	90 000 €
		Investissements agro-environnementaux	30 000 €					50,00%	15 000 €			30,00%	9 000 €	80,00%	24 000 €	20,00%	6 000 €
		Animation Bocage	135 000 €											70,00%	94 500 €	30,00%	40 500 €
		Bocage	378 000 €											80,00%	302 400 €	20,00%	75 600 €
		Travaux d'entretien / taille de formation	15 000 €											80,00%	12 000 €	20,00%	3 000 €
		Réalisation de plan de gestion durable	30 000 €											80,00%	24 000 €	20,00%	6 000 €
		Projet de renaturation de marais arrière littoraux	37 500 €					50,00%	18 750 €			20,00%	7 500 €	70,00%	26 250 €	30,00%	11 250 €
	SOUS-TOTAL MILIEUX ET ESPACES STRATEGIQUES		1 183 500 €				0 €		323 550 €		21 600 €		151 500 €	78,54%	929 550 €	21,46%	253 950 €
VOLET CONNAISSANCES	SUIVI QUALITE EAU	Animation / prélévement eau	13 500 €					50,00%	6 750 €			30,00%	4 050 €	80,00%	10 800 €	20,00%	2 700 €
		Analyses en laboratoire	45 000 €					50,00%	22 500 €			30,00%	13 500 €	80,00%	36 000 €	20,00%	9 000 €
		Suivis spatiaux de la qualité de l'eau	45 000 €					50,00%	22 500 €			30,00%	13 500 €	80,00%	36 000 €	20,00%	9 000 €
	SOUS-TOTAL CONNAISSANCES		103 500 €				0 €		51 750 €		0 €		31 050 €		82 800 €	20,00%	20 700 €
VOLET ASSAINISSEMENT	Assainissement des eaux usées	STEP et Réseaux DA	6 000 000 €														
		STEP et Réseaux LTM	2 200 000 €														
	SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT		8 200 000 €														
VOLET CURATIF - SANITAIRE	Ramassage des algues vertes sur la baie de la Fresnaye	Chantier de ramassage et de transports des algues vertes	30 000 €			100,00%	30 000 €							0,00%	0 €	100,00%	30 000 €
		Traitements des algues vertes	30 000 €			100,00%	30 000 €							0,00%	0 €	100,00%	30 000 €
		Chantier de ramassage et de transports des algues vertes	30 000 €			100,00%	30 000 €							0,00%	0 €	100,00%	30 000 €
		Traitements des algues vertes	30 000 €			100,00%	30 000 €							0,00%	0 €	100,00%	30 000 €
		Animation volet curatif	13 500 €			100,00%	13 500 €							0,00%	0 €	100,00%	13 500 €
	SOUS-TOTAL CURATIF		133 500 €				133 500 €		0 €		0 €		0 €		0 €	100,00%	133 500 €
VOLET Coordination générale (COORDO)	VOLET Coordination générale (COORDO)	Coordination des actions	135 000 €					60,00%	81 000 €			20,00%	27 000 €	80,00%	108 000 €	20,00%	27 000 €
		Communication générale	6 000 €							60,00%	3 600 €			60,00%	3 600 €	40,00%	2 400 €
		Sensibilisation et éducation	15 000 €							60,00%	9 000 €			60,00%	9 000 €	40,00%	6 000 €
	SOUS TOTAL COORDO		156 000 €				0 €		81 000 €		12 600 €		27 000 €		120 600 €	22,69%	35 400 €

	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	AELB		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
TOTAL DES OPERATIONSS "MO COLLECTIVITES" CTBV FRESNAYE 2022-2024	10 398 600 €														
TOTAL DES OPERATIONSS "MO COLLECTIVITES" CTBV FRESNAYE 2022-2024 (hors asst)	2 198 600 €				147 675 €		715 575 €		100 500 €		241 950 €	68,46%	1 505 100 €	31,54%	693 500 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "COLLECTIVITES"

VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "CHAMBRE D'AGRICULTURE"

VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET AGRICOLE	AGRO - BASSES FUITES D'AZOTE	Animation collective agricole Valorisation collective N organique	63 000 €														
		Conseils individuels agricole	45 000 €							80,00%	36 000 €			80,00%	36 000 €	20,00%	9 000 €
		SOUS-TOTAL AGRICOLE	108 000 €		0 €		0 €		0 €		36 000 €		0 €		36 000 €		9 000 €

	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
TOTAL DES OPERATIONSS "MO CRAB" CTBV FRESNAYE 2022-2024	108 000 €								36 000 €						

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

MAQUETTE FINANCIERE PLAV Baie de la FRESNAYE 2022-2027 Plan d'action 2022-2024 ACTION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "AGRICULTEURS"																		
VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET AGRICOLE	TRANSITION DES SYSTEMES	Aides directes PSE AELB 2021	1 650 000 €											100,00%	1 650 000 €	0,00%	0 €
		Aides directes PSE PLAV 2022	300 000 €											100,00%	300 000 €	0,00%	0 €
		MAEC	1 950 000 €														
	MATERIEL AGRO-ENVIRONNEMENTAL																
	SOUS-TOTAL AGRICOLE		3 900 000 €												1 950 000 €		0 €

	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
TOTAL DES OPERATIONSS "MO AGRIS" CTBV FRESNAYE 2022-2024	3 900 000 €														

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "CUMA / ETA"

VOLET	THEME	MESURES	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET AGRICOLE	AGRO - BASSES FUITES D'AZOTE		792 000 €			30,00%	237 600 €	70,00%	554 400 €					75,00%	594 000 €	25,00%	198 000 €
			90 000 €			50,00%	45 000 €	50,00%	45 000 €								
			282 000 €			1000,00%	2 820 000 €										
			120 000 €			100,00%	120 000 €										
	TRANSITION DES SYSTEMES		36 000 €			50,00%	18 000 €	50,00%	18 000 €								
	SOUS-TOTAL AGRICOLE		1 320 000 €				**3 240 600 €**		**617 400 €**						**594 000 €**		**198 000 €**

	PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
		%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
	1 320 000 €				3 240 600 €		617 400 €								

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "ETAT"

VOLET	THEME	MESURES	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET AGRICOLE	AGRO - BASSES FUITES D'AZOTE		92 700 €			50,00%	46 350 €	50,00%	46 350 €					100,00%	92 700 €	0,00%	0 €
	BATIMENTS		54 100 €			50,00%	27 050 €	50,00%	27 050 €					100,00%	54 100 €	0,00%	0 €
		SOUS-TOTAL AGRICOLE	146 800 €				73 400 €		73 400 €						146 800 €		0 €
VOLET CONNAISSANCES	MODELISATION		Pour mémoire			100,00%								100,00%		0,00%	0 €
		SOUS-TOTAL CONNAISSANCES															
VOLET RENATURATION DES MILIEUX ET DES ESPACES STRATGIQUES	ESPACES STRATEGIQUES ZSCE		20 000 €			50,00%	10 000 €	50,00%	10 000 €					100,00%	20 000 €	0,00%	0 €
		SOUS-TOTAL MILIEUX ET ESPACES STRATEGIQUES	20 000 €				10000		10000						20 000 €		0 €
VOLET CURATIF - SANITAIRE	Ramassage des algues vertes sur la baie de la Fresnaye		100 000 €			100,00%	100 000 €							100,00%	100 000 €	0,00%	0 €
		SOUS-TOTAL CURATIF	100 000 €				100 000 €								100 000 €		

	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
	146 800 €				183 400 €		83 400 €						266 800 €		0 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan d'action CTBV BAIE DE LA FRESNAYE 2022-2024
ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CONSERVATOIRE DU LITTORAL"

VOLET	THEME	MESURES	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET RENATURATION DES MILIEUX ET DES ESPACES STRATGIQUES	MILIEUX ET ESPACES REMARQUABLES		215 000 €														
			150 000 €														
	SOUS-TOTAL AGRICOLE		365 000 €		#REF!		#REF!		#REF!		#REF!		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
365 000 €														

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

MAQUETTE FINANCIERE PLAV Baie de la FRESNAYE 2022-2027
Plan d'action 2022-2024
ACTION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE "PARTICULIERS"

VOLET	THEME	MESURES	TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			TTC	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
VOLET ASSAINISSEMENT			350 000 €					30,00%	105 000 €							70,00%	245 000 €
			350 000,00 €						105 000 €								245 000 €

		TOTAL PREVISIONNEL 2022-2024	FEADER		ETAT		AELB		CRB		CD22		Total des aides publiques attendues toutes actions 2022-2024		Solde restant à la charge des maîtres d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
		350 000 €						105 000 €								245 000 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

SAGE de la Baie de Saint-Brieuc

Projet territorial de la baie de Saint-Brieuc 2022-2027

baie 2027

Document issu du Projet de Contrat Territorial déposé le 31 mars 2022

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE de la Baie de Saint-Brieuc

Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
La terre, la mer, l'avenir en commun

LAMBALLE TERRE & MER
Communauté de communes

DINAN AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR

GAB 22

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE

RÉSEAU AGRICULTURE DURABLE
cedapa

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Projet Territorial pour la Baie de Saint-Brieuc 2022-2027

1 Territoire et contexte 8
1.1 Territoire 8
1.2 Problématiques 10
1.3 Contexte de planification et de programmation 12
2 Enjeux 14
2.1 Qualité écologique des masses d'eau et paramètres déclassants 14
2.2 Les enjeux identifiés dans le SAGE approuvé le 30 janvier 2014 17
3 Objectifs 19
3.1 Les objectifs du SAGE 19
3.2 Les objectifs de 'baie 2027' et de l'arrêté Zone Soumise à Contraintes Environnementales .. 24
4 Stratégie et programme d'action 25
4.1 Les actions à l'échelle du SAGE et du Plan Algues Vertes 28
4.6 Protection des milieux aquatiques et actions agricoles hors-PLAV 88
4.7 Coordination 132
4.8 Assainissement collectif 143
4.9 Volets bactériologie 145
5 Suivi /évaluation 146
5.1 Bilans annuels et rapports d'activités 146
5.2 Suivi de l'atteinte des objectifs 147
5.3 Evaluation 148
6 Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche 148
6.1 Maîtres d'ouvrage : 148
6.2 Organisation de l'exercice des compétences et des interventions en matière de politique de l'eau sur le territoire 150

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Programme et fiches d'actions

4 Stratégie et programme d'action 25

4.1 Les actions à l'échelle du SAGE et du Plan Algues Vertes 28

4.1.1 Accompagner les exploitations en projet 29

ACCPT-SYST 29

ACCOMPAGNEMENT - Evolution Système 29

ACCPT-PRJT 31

ACCOMPAGNEMENT - Projet structurant 31

ACCPT-AIDE 33

ACCOMPAGNEMENT - Soutien 33

ACCPT-PSE 35

ACCOMPAGNEMENT - PSE 35

4.1.2 Favoriser une gestion efficiente de l'azote 37

AZOTE-FERTI 37

AZOTE - Conseils fertilisation 37

AZOTE-SOL 39

AZOTE - Connaissance sols 39

AZOTE-AUX 41

AZOTE - Alimentation animaux 41

AZOTE-CHAN 43

AZOTE - Chantiers collectifs fertilisation 43

4.1.3 Améliorer l'efficacité de la couverture des sols 45

COUV-CHAN-SEM 45

COUV - Semis intermédiaires précoces 45

COUV-HERB 47

COUV - Gestion herbe 47

COUV-ASSL 49

COUV - Assolements et rotations 49

COUV-AIDE 51

COUV - Soutien 51

COUV-CHAN-HER 53

COUV - Chantiers collectifs herbe 53

4.4.1 Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant 55

AMGT-SBAA 55

AMENAGEMENT - Animation et accompagnement technique Saint-Brieuc Armor Agglomération 55

AMGT-LTM 58

AMENAGEMENT - Animation et accompagnement technique Lamballe Terre et Mer 58

AMGT-SMB 61

AMENAGEMENT - Appui technique et coordination Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc 61

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.4.2 Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement 62
COLL-CRAB ... 62
ACTIONS COLLECTIVES – Chambre d'Agriculture de Bretagne ... 62
COLL-GAB-CEDAPA ... 64
ACTIONS COLLECTIVES - GAB-CEDAPA ... 64
COLL-INFO ... 66
ACTIONS COLLECTIVES - Agro'Info ... 66
FILI-CDC ... 69
FILIERES - Démarches qualifiantes ... 69
FILI-PROJ ... 71
FILIERES - Emergence ... 71
FILI-LUZ ... 73
FILIERES - Déshydratation luzerne ... 73
FONC-CRAB ... 75
FONCIER - Animation échanges parcellaires ... 75
FONC-AMGT ... 76
FONCIER - Réorganisation secteur cible ... 76
FONC-SMB ... 79
FONCIER - Mise en réserve foncière Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc ... 79
4.5.2 Développer une culture collective du changement 81
COMM-PLAV ... 83
COMMUNICATION PLAV – Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc ... 83
4.5.3 Volet curatif – Ramassage des algues vertes 85
CURA ... 85
CURATIF - Ramassage ... 85
4.5.4 Connaissance et suivi des milieux humides et du réseau hydrographique : mises à jour et diffusion du référentiel hydrographique, gestion des litiges et suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires 87
4.5.5 Interventions de l'association Terres et Bocages 87
4.6 Protection des milieux aquatiques et actions agricoles hors-PLAV ... 88
4.6.1 Ic et Côtiers, Gouët et Anse d'Yffiniac (IGA) 88
4.6.1.1 Réduire le transfert des phytosanitaires ... 89
TSFERT-SBAA ... 89
IGA-TRANSFERTS - Captage Saint-Brieuc Armor Agglomération ... 89
TSFERT-LAC ... 91
IGA-TRANSFERTS - Captage Leff Armor Communauté ... 91
4.6.1.2 Lutte contre les plantes invasives ... 93
INVA-SBAA ... 93
IGA-INVASIVES – Saint-Brieuc Armor Agglomération ... 93
4.6.1.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique ... 95

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

BERG-AAPPMA 95
IGA-ZHCE - Restauration berges AAPPMA de Saint-Brieuc Quintin Binic 95
ZHCE-SBAA 96
IGA-ZHCE - Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Saint-Brieuc Armor Agglomération 96
CE-SBAA 98
IGA-ZHCE - Grands ouvrages Saint-Brieuc Armor Agglomération 98
4.6.1.4 Communication, animation et sensibilisation à l'environnement 100
EEDD-SBAA 100
IGA-JEVI – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Saint-Brieuc Armor Agglomération 100
EEDD-COM-LAC 102
IGA-JEVI - Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Communes Leff Armor Communauté 102
EEDD-PUB-LAC 104
IGA-JEVI -Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Grand public Leff Armor Communauté 104
EEDD-SCO-SBAA 106
IGA-EEDD - Animations scolaires et grand public Saint-Brieuc Armor Agglomération 106
EEDD-SCO-LAC 108
IGA-EEDD - Animations scolaires Leff Armor Communauté 108
4.6.1.5 Suivi de la qualité de l'eau 110
SQE-SBAA 110
IGA-SQE - Suivi de la qualité de l'eau Saint-Brieuc Armor Agglomération 110
4.6.2 Flora, Islet et Gouëssant 113
4.6.2.1 Réduire le transfert des phytosanitaires 114
TSFERT-LTM-BV 114
FIG-TRANSFERTS – Bassins versants Lamballe Terre et Mer 114
TSFERT-LTM-AAC 117
FIG-TRANSFERTS – Captages Lamballe Terre et Mer 117
4.6.2.2 Lutte contre les plantes invasives 119
INVA-LTM 119
FIG-INVASIVES –Lamballe Terre et Mer 119
4.6.2.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique 121
ZHCE-LTM 121
FIG-ZHCE Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Lamballe Terre et Mer 121
CE-LTM 123
FIG-ZHCE – Grands ouvrages Lamballe Terre et Mer 123
FONC-LTM 125
FIG-ZHCE – Acquisitions foncières Lamballe Terre et Mer 125
4.6.2.4 Communication, animation, sensibilisation à l'environnement 126
EEDD-COM-LTM 126
FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement JEVI Lamballe Terre et Mer 126

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-PUB-LTM 128

FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Animations scolaires et grand public Lamballe Terre et Mer 128

4.6.2.5 Suivi de la qualité de l'eau 130

SQE-LTM 130

IGA-SQE – Suivi de la qualité de l'eau Lamballe Terre et Mer 130

4.7 Coordination 132

COORD-SMB 132

COORDINATION à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc (PLAV) Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc 132

COORD-SBAA 134

COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Saint-Brieuc Armor Agglomération 134

COORD-LTM 136

COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Lamballe Terre et Mer 136

COORD-LAC 138

COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Leff Armor Communauté 138

COORD-CRAB 140

COORDINATION globale agricole Chambre d'Agriculture de Bretagne 140

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Documents auxquels il est fait référence dans le Contrat Territorial 2022-2027

Diagnostic du projet baie 2027

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/007/963/7963783_5817_Tome-I-Diagnostic-Valide-CLE-31-03-2017-avec-annexes-.pdf

Le projet de SDAGE 2022-2027

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/le-programme-de-mesures.html

Programme d'action du Projet Baie 2027

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/007/963/7963785_4845_Tome-II-Le-projet-baie-2027-valide-CLE-31-03-2017-avec-annexes.pdf

SAGE de la Baie de Saint-Brieuc approuvé le 30/01/2014

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?NumPage=1&LangueID=1&IsMenuHaut=0&PagePersoID=34462

Evaluation du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale et Territoriale des Comptes de Bretagne

https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-publique-de-lutte-contre-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne

Le Contrat de Projet Etat-Région Bretagne (CPER) 2021-2027

https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Consultation-publique-contrat-de-plan-Etat-Region-Bretagne-2021-20272

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/doc/SRADDET/SRADDET.pdf

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc (ScOT)

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?LangueID=1&IsMenuHaut=0&PagePersoID=34204

XIème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne révisé (2022-2024)

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Agence/Pr%c3%a9sentation%20du%2011e%20prog

Etat des Lieux 2019 du SDAGE Loire-Bretagne

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/EDL2019-Erratum.pdf

Le Tableau de bord 2020 du SAGE Baie de Saint-Brieuc

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/PagePerso.asp?NumPage=1&LangueID=1&IsMenuHaut=0&PagePersoID=34504

La Stratégie du SAGE Baie de Saint-Brieuc adoptée le 9 novembre 2009

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/consulter/Images.asp?LangueID=1&dossierID=19345&AlbumID=267385

Profil conchylicole de la Baie de Saint-Brieuc

http://www.pays-de-saintbrieuc.org/documents/FTP/214/000/009/110/9110028_3362_Rapport_Profils_conchylicoles_SAGEBSB_2019_Version_suiteBureauCLE-5-07-2019.pdf

Pour des raisons de contraintes de pagination et afin de faciliter la diffusion du document, l'ensemble des documents annexes au présent document sont publiées séparément au liens ci-dessus

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1 Territoire et contexte

1.1 Territoire

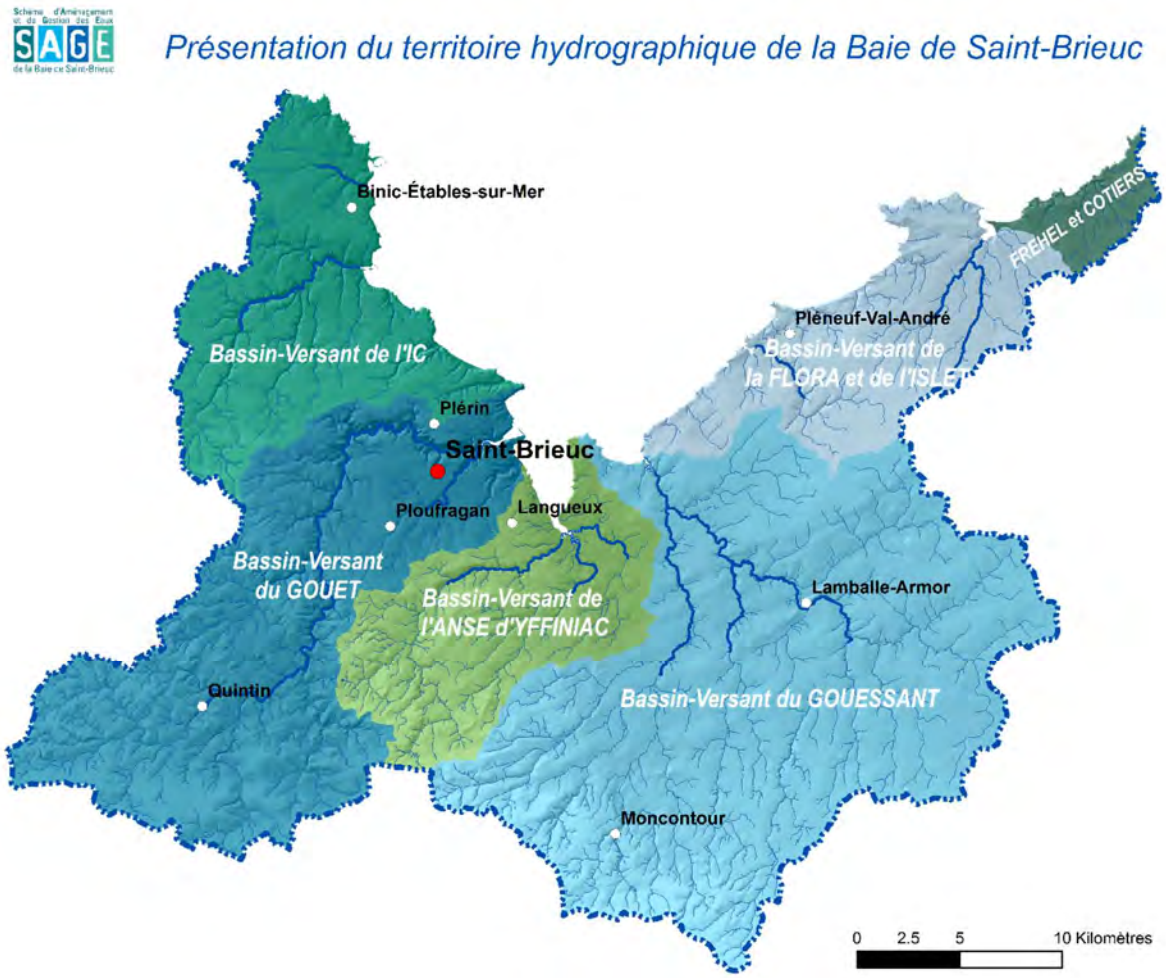

Carte 1 : Sous-bassins versants de la baie et collectivités maîtres d'ouvrages associées

Le territoire du contrat territorial correspond au périmètre du SAGE de la baie de Saint-Brieuc dans son intégralité qui représente 110 000 ha, recoupe le territoire de 72 communes totalisant 227 670 habitants (63 communes mentionnées dans l'arrêté de périmètre du SAGE, 47 en totalité et 16 partiellement). Il est composé des sous-bassins suivants :

- Le **bassin versant de l'Ic et des Côtiers** (dont le Ruisseau d'Etables-sur-Mer ou Ponto), pour 14 630 ha sur lequel 235 km de cours d'eau et 930 ha de zones humides[1] ont été inventoriés, recouvrant 14 communes totalisant 49 297 habitants, 4 appartenant à Leff Armor Communauté, 10 à Saint-Brieuc Armor Agglomération, sur lequel le **Saint-Brieuc Armor Agglomération** est maître d'ouvrage de la coordination de bassin-versant, volets bocage, milieux aquatiques, éducation et sensibilisation à l'environnement, accompagnement des communes et animation agricole hors plan de lutte contre les algues vertes ;

[1] Ces chiffres sont relatifs aux inventaires validés et intégrés au référentiel hydrographique du SAGE au 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Les **bassins-versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac** (Urne et ses Affluents), pour 39 266 ha sur lesquels 787 km de cours d'eau et 4 207 ha de zones humides ont été inventoriés, recouvrant 32 communes totalisant 140 000 habitants, (25 en totalité et 8 en partie), 26 appartenant à Saint-Brieuc Armor Agglomération ; 3 appartenant à Leff Armor Communauté, 3 à Lamballe Terre & Mer, sur lesquels **Saint-Brieuc Armor Agglomération** est maître d'ouvrage de la coordination de bassin-versant, volets bocage, milieux aquatiques, éducation et sensibilisation à l'environnement, accompagnement des communes et animation agricole hors plan de lutte contre les algues vertes.

- Les **bassins-versants du Gouëssant**, de la **Flora, de l'Islet et des côtiers**, pour 54 905 ha sur lesquels 801 km de cours d'eau et 6 224 ha de zones humides ont été inventoriés, recouvrant 27 communes totalisant 56129 habitants, (19 en totalité et 8 en partie), 27 appartenant à Lamballe Terre &Mer , sur lesquels **Lamballe Terre & Mer** est maître d'ouvrage de la coordination de bassin-versant, volets bocage, milieux aquatiques, éducation et sensibilisation à l'environnement, accompagnement des communes et animation agricole hors plan de lutte contre les algues vertes.

- Les **ruisseaux côtiers dits de Fréhel,** pour 2 136 ha sur lesquels 27 km de cours d'eau et 280 ha de zones humides ont été inventoriés, recouvrant 3 communes dont principalement Fréhel et Plévenon appartenant à **Dinan Agglomération,** maître d'ouvrage de la coordination bassin-versant, des volets bocage, milieux aquatiques, éducation et sensibilisation à l'environnement, accompagnement des communes et animation agricole hors plan de lutte contre les algues vertes.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc constitué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, en charge de la mise en œuvre du SAGE, qui porte également le Schéma de Cohérence Territorial, est chargé de la coordination des actions à l'échelle de la baie dans le cadre du projet baie 2027, ainsi que de la mise en œuvre de certaines actions d'intérêt commun à l'échelle de la baie.

L'hydrologie du bassin est très contrastée, en lien avec la répartition des précipitations et des formations géologiques : le Sud-Ouest (Gouët, Urne amont, Evron amont), sur formations à dominante granitiques, fortement arrosé (1 040 mm), dispose de réserves souterraines et de débits d'étiage plus soutenus, tandis que le Nord-Est et la frange littorale, caractérisée par des formations schisteuses, volcaniques et des placages limoneux, une pluviométrie de moins de 640 mm et les cours d'eau (affluents de l'Urne en rive droite, Gouëssant, Flora et Islet) sont marqués par des débits d'étiage sévères intervenant tôt dans la saison.

Le bassin-versant est un territoire marqué par une forte activité agricole (la SAU représente 60 % de la surface du bassin), il regroupe 1 351 exploitations (source : données PAC 2021).

A l'issue des travaux de la programmation précédente (suppression de 9 STEP sur le bassin), 68 stations de traitement des eaux rejettent sur le bassin, totalisant 461 655 équivalents habitants (EH) (49 de plus de 200 EH, 14 de plus de 2 000 EH).

L'essentiel des rejets se fait à proximité immédiate des eaux littorales (les STEP des communes littorales totalisent 70 % de la charge totale). La STEP de Lamballe, avec d'importantes industries raccordées, représente 80 000 équivalents habitants et rejette sur l'aval du Gouëssant.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1.2 Problématiques

L'activité agricole, économie dominante du territoire, induit des pressions sur la ressource en eau en matière de prélèvements, mais également de transfert de nutriments vers les cours d'eau (phosphore, azote), de contamination par les pesticides et de modification des conditions d'émergence et d'écoulement des eaux sur certaines des têtes de bassin (drainage, artificialisation des cours d'eau, mise en culture des zones humides, Ic, Affluents de l'Urne, Gouëssant, Islet en particulier – cf. diagnostic du projet baie 2027, chapitre 7)).

La population et les activités industrielles (agro-industrielles pour l'essentiel) sont concentrées sur la frange littorale ou immédiatement rétro-littorale, à la charge trophique s'ajoute alors sur les portions aval des cours d'eau, à proximité du littoral, une forte artificialisation de l'hydrosystème ainsi qu'une concentration des rejets.

Le littoral et ses usages représentent un enjeu fort (image et attractivité du territoire, économie touristique) sur le bassin. La baie de Saint-Brieuc est une baie sensible, marquée par une eutrophisation et le développement de marées vertes qui en résulte depuis le milieu des années 70. A ce titre, elle fait partie des « baies pilotes » du plan de lutte contre les algues vertes initié en 2011.

Si les efforts et investissements consentis par la profession agricole et les importants investissements faits en matière d'assainissement depuis le début des programmes d'actions dans le milieu des années 90 ont permis un net allègement de la charge trophique transportée par les cours d'eau (- 40 % globalement en ce qui concerne les flux d'azote entre le début des années 2000 et 2021), certains milieux aquatiques, où se concentrent les pressions, sont encore aujourd'hui dans un état préoccupant :

- Le **fond de la baie de Saint-Brieuc**, où les stocks de phosphore dans les sédiments et les conditions naturelles de la baie favorisent le maintien des proliférations d'algues vertes malgré des niveaux de concentrations en nitrates désormais basses sur les principaux cours d'eau sur la période sensible ;
- Les masses d'eau anthropisées soumises à eutrophisation : la **retenue de St-Barthélémy** (masse d'eau fortement modifiée), **l'aval du Gouëssant**, marqué par une succession de plans d'eau, des eaux qui se réchauffent, des sédiments enrichis au long de l'histoire récente de l'hydrosystème et d'importants flux de phosphore cumulés, sont le siège de proliférations récurrentes de cyanobactéries ;
- Des portions de cours d'eau en contexte urbain (**aval du Gouët**, **Gouédic**), où la morphologie fortement contrainte, les conditions hydrologiques artificialisées (imperméabilisation, artificialisation des régimes) impactent une richesse biologique potentielle importante (cours d'eau à salmonidés, frayères de saumons sur le Gouët) ;
- Des contaminations toujours préoccupantes en pesticides, en particulier sur le **Gouëssant** et l'**Islet**, en lien avec l'artificialisation des réseaux, leur étroite imbrication avec le parcellaire agricole, une importante proportion de surfaces drainées et l'ensemble des activités et pressions s'exerçant sur ces bassins. Cela se traduit également par la présence de métabolites, dont ceux du métolachlore, dans les eaux destinées à la consommation humaine au-delà du seuil de 0.1 µg/l dans la plupart des captages du territoire ;
- Des cours d'eau modestes (**Maudouve, Flora, Islet, Ruisseau d'Etables** ou Ponto) marqués par des charges en phosphore disproportionnées au vu de leur sensibilité.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Lors de l'adoption du SAGE la quantité de la ressource en eau n'avait pas été identifiée comme un enjeu majeur. Mais, si la qualité des eaux s'améliore nettement, l'évolution de la consommation en eau et des sécheresses sévères comme en janvier 2017 font craindre des pénuries de la ressource pour la production d'**eau potable** et des conflits d'usage pouvant entraîner une non atteinte du bon état écologique de masses d'eau du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc.

Le projet de SDAGE 2022-2027 identifie (disposition 6C-1) **4 captages prioritaires** sur le périmètre de la baie de Saint-Brieuc :

- La prise d'eau de l'Ic à PORDIC (La Trappe)
- La prise d'eau de l'Urne à TREGUEUX (Magenta)
- La prise d'eau du Gouëssant à SAINT-TRIMOEL (Haut-Gouëssant)
- La prise d'eau de la Ville Hélio à PLOURHAN (captage d'eaux souterraines).

Toutes ces prises d'eau sont revenues à la conformité à l'exception du captage de la Ville Hélio à PLOURHAN dont les taux de nitrates sont encore légèrement supérieurs à 50 mg/l. Il faut noter que, compte tenu de la stratégie départementale de gestion des ressources en eau, le captage de Saint Trimoël a été définitivement abandonné. La réouverture de la prise d'eau sur l'Ic n'est pas du tout acquise.

Les aires d'alimentation de ces captages sont incluses dans le programme d'action du projet 'baie 2027', Plan de Lutte contre les Algues Vertes sur la Baie de Saint-Brieuc.

Enfin de grands ouvrages pèsent sur la **continuité écologique** à l'aval des cours d'eau (barrage de St-Barthélémy constituant la principale ressource en eau potable du bassin (8 millions de m^3) et écluses du port du Légué sur le Gouët, Pont-Rolland désormais sans usage sur le Gouëssant, barrage de la Vallée également sans usages sur la Flora).

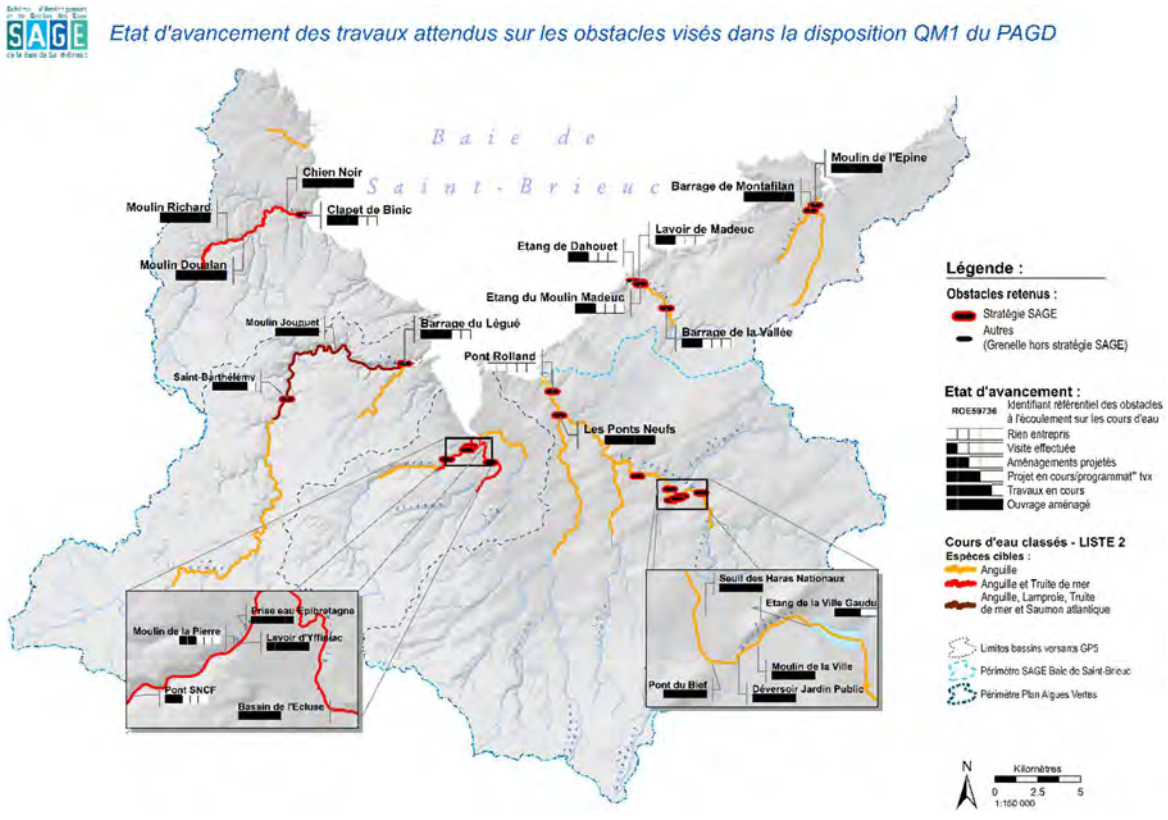

Carte 2 : Etat d'avancement des travaux sur les principaux obstacles présents sur le bassin (visés par la disposition QM-1 du PAGD)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1.3 Contexte de planification et de programmation

Le présent contrat 2022-2027 représente la mise en œuvre du SAGE approuvé le 30 janvier 2014 et le SDAGE 2022-2027 adopté par le Comité de bassin Loire Bretagne le 3 mars 2022, ainsi que la poursuite du projet « baie 2027 » dans le cadre du second plan de lutte contre les algues vertes en lien avec le projet d'arrêté ZSCE.

Il s'inscrit à la suite de plusieurs évaluations du Plan Algues Vertes dont celle de juillet 2021 conjointe de la **Cour des comptes et de la Chambre régionale et territoriale des comptes de Bretagne**. Dans le chapitre V de cette évaluation, sont préconisées notamment :

- La fixation d'objectifs de changements de pratiques agricoles évaluables ;
- La détermination du seuil de concentrations moyenne en nitrates permettant de diminuer de moitié les échouages d'algues vertes ;
- La publication de bilans annuels et d'un suivi financier ;
- Une meilleure implication des services départementaux de l'Etat ;
- La construction de mesures de lutte contre les fuites d'azote (en envisageant des MAEC évolutives) dans le cadre de la future PAC incitatives et accessibles à tous les types d'orientations et de cultures agricoles en s'appuyant sur l'expérimentation PSE (dont le contenu et le choix des indicateurs doivent être définis localement) ;
- L'intégration des filières agro-alimentaires par un conditionnement des aides accordées aux entreprises des filières agroalimentaires à des engagements contre les fuites d'azote et par la mobilisation d'outils de certification environnementale ;
- Une intégration des enjeux liés aux fuites d'azote dans la gestion du foncier agricole (révision du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles et une meilleure utilisation des mises en réserve et des échanges parcellaires qui pourraient aboutir à une expérimentation) ;
- Le recours à des zones soumises à contraintes environnementales fondées sur des logiques agronomiques.

Les conclusions spécifiques sur la Baie de Saint-Brieuc portent en particulier sur :

- Le besoin d'une généralisation des pratiques agricoles limitant les risques de fuites d'azote ;
- La mise en place d'outils financiers efficaces de réorientation des systèmes de production ;
- La nécessité d'une action coordonnée de la Région, de l'Etat, des acteurs économiques et du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour développer de nouvelles filières ;
- Le renforcement de la gouvernance avec une présence renforcée de l'Etat.

Le **Contrat de Projet Etat Région** (CPER) 2021-2027 signé entre l'Etat et la Région, le 15 mars 2022, participe aux actions et objectifs du présent Contrat Territorial.

Extraits : Dans le cadre de la valorisation de la dimension maritime de la Bretagne, l'État (au moyen de ses dotations territoriales ou ses opérateurs) s'engage à accompagner les projets portés par les EPCI concourant à limiter les pollutions marines, A cet égard les actions liées à la rénovation des réseaux d'assainissement, l'amélioration du traitement des eaux et la surveillance de la qualité de l'eau porteront une attention particulière aux zones conchylicoles.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Pour les transitions écologiques, le contrat de plan apportera un appui notamment à :

- L'eau et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, avec des moyens adaptés au maintien du bon état écologique lorsqu'il est atteint et à son atteinte partout ailleurs (la restauration des milieux aquatiques),
- La lutte contre les algues vertes et la diminution forte de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, 2 sujets qui relèvent de transformations volontaires des systèmes et filières agricoles et tout autant de dispositions réglementaires,
- La gestion quantitative, la conciliation des usages et la mise en œuvre de solidarités autour de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique et dans un souci de cohérence des politiques d'aménagement (SRADDET, SCoT).
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances d'observation et de connaissance environnementale et en particulier à l'observatoire régional de l'environnement, au Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne et Air Breizh.

Au-delà des soutiens financiers, le contrat de plan autorise les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires.

Pour la préservation de la ressource en eau dans le cadre du plan breton pour l'eau, les moyens suivants seront mobilisés :

Opérations	Participations (M€)	
	Etat (AELB)	Région
Restauration des milieux aquatiques		7 M€
Lutte contre l'eutrophisation des milieux (projets de territoires algues vertes)		5 M€
Action sur les systèmes d'assainissement coordonnée avec les politiques d'aménagement des territoires		Eco-conditionnalité des aides
Amélioration et partage de connaissances		2 M€
TOTAL	**80 M€**	**14 M€**

« Pour le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, le nouveau plan 2022-2027 est construit sur la recherche de synergies entre un renforcement de l'action volontaire et contractuelle d'une part et du cadre réglementaire d'autre part. Cette ambition renouvelée s'appuie sur la mise en œuvre de nouveaux outils d'accompagnement financier et d'une enveloppe budgétaire confortée par l'État. La Région mobilisera plus fortement le conditionnement des aides aux acteurs économiques et dans l'accès à ses dispositifs agricoles. La politique d'installation/transmission sera par ailleurs un levier mobilisé pour favoriser l'installation d'exploitations compatibles avec les enjeux environnementaux de ces territoires. Des Contrats de Transition Agro-Ecologique seront conclus avec ces exploitations. »

Enfin, la 1ère échéance du présent contrat correspondra à la fin du **XIème (2019-2024) programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**. La poursuite et l'actualisation du présent contrat seront interrogées au regard des modalités du futur XIIième progamme.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2 Enjeux

Les enjeux sur le bassin de la baie de Saint-Brieuc sont détaillés dans le PAGD du SAGE approuvé le 30 janvier 2014. Leur actualisation sur la période de programmation 2017-2021 repose sur :

- l'état des lieux 2019 du SDAGE réalisé à l'issue des suivis 2015-2017 ;
- le SDAGE 2022-2027 adopté par le Comité de bassin le 3 mars 2022 ;
- le tableau de bord 2020 adopté par la CLE le 17 décembre 2021 ;
- le projet 'Baie 2027', plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc adopté par la CLE le 31 mars 2017 et son évaluation par la Cour des Compte et par la Chambre Régionale et territoriales des comptes de Bretagne de juillet 2021 ;

2.1 Qualité écologique des masses d'eau et paramètres déclassants

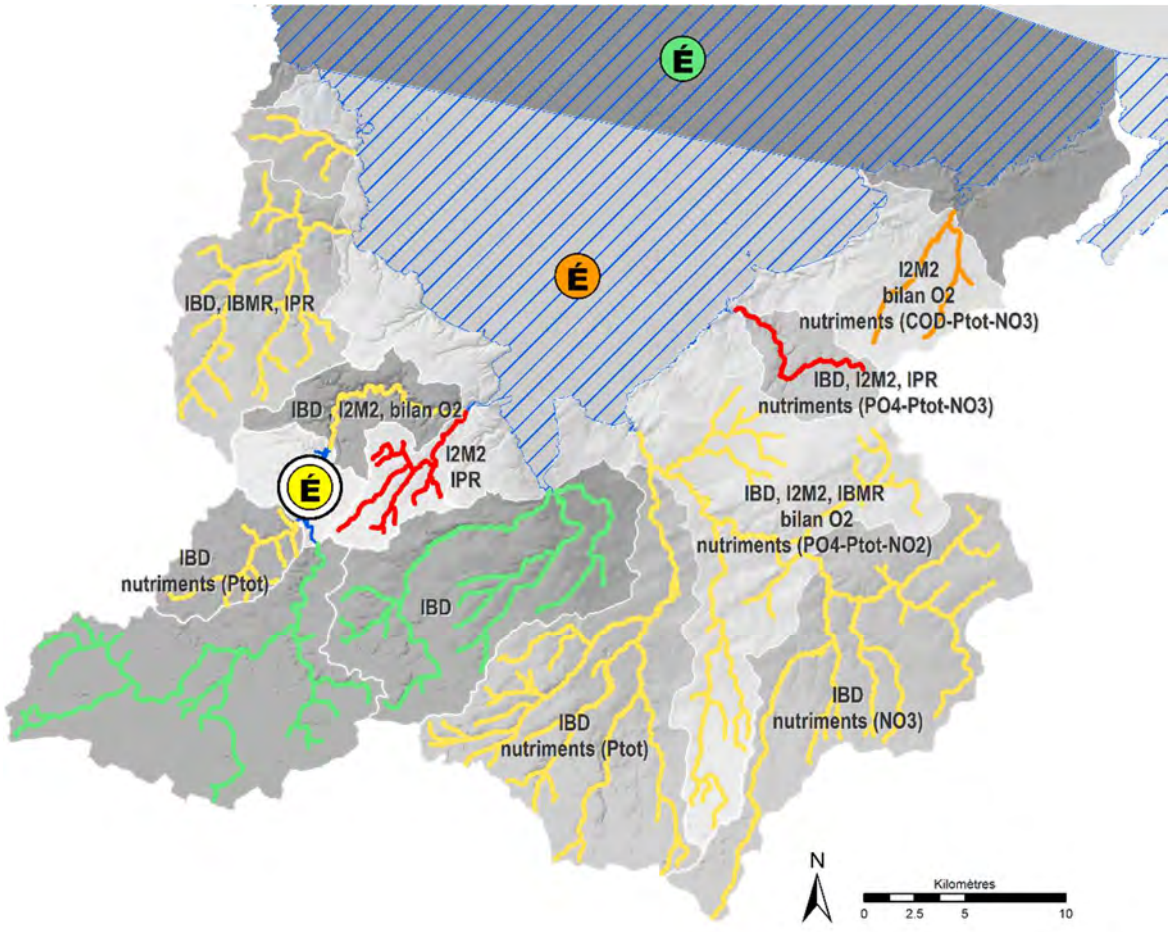

Carte 3: Etat des masses d'eau du SAGE Baie de Saint-Brieuc - Etat des Lieux 2019

Le tableau suivant détaille, pour chacune des masses d'eau déclassées sur la baie de Saint-Brieuc :

- l'objectif de bon état écologique fixé par le projet de SDAGE 2022-2027 ;
- l'état écologique évalué à l'issue du suivi pris en compte (Cf. Carte 3) ;
- Les paramètres déclassants identifiés ;

Dans le projet de SDAGE 2022-2027, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a introduit le principe des objectifs moins stricts (OMS). Il s'agit d'une dérogation à l'atteinte du bon état écologique en 2027, pour les masses d'eau fortement impactées par l'activité humaine ou dont les conditions naturelles sont telles que l'atteinte du bon état est impossible ou d'un coût disproportionné.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

type	code	Nom	Objectif	Etat écologique	Paramètres déclassant	Pressions causes de risque de non atteinte
Cours d'eau	FRGR0036	L'ISLET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	**OMS - moyen**		I2M2, Bilan O2, Nitrates, et Phosphore Total	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque pesticides, risque morphologique, risque hydrologique
	FRGR0037	LA FLORA DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	**2027**		IBD, I2M2, IPR, Phosphore Total, Phosphates, Nitrates, Nicosulfuron	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque micropolluants, risque morphologique, risque obstacles à l'écoulement, risque hydrologique
	RGR0038a	LE GOUESSANT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LAMBALLE	**2027**		IBD, Nitrates	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque pesticides, risque obstacles à l'écoulement,
	RGR0038b	LE GOUESSANT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LAMBALLE JUSQU'A LA MER	**OMS - moyen**		IBD, I2M2, IBMR, Bilan O2, Phosphore total, Phosphate, Nitrites, DIFLUFENICANIL	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque pesticides, risque micropolluants, risque morphologique, risque obstacles à l'écoulement, risque hydrologique
	FRGR0039	L'EVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEMY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUESSANT	**2027**		IBD, Phosphore total	Risque global, risque pesticides
	FRGR0042	L'IC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	**2027**		IBD, IBMR, IPR	Risque global, risque pesticides
	FRGR0041c	LE GOUET DEPUIS LA RETENUE DU GOUET JUSQU'A LA MER	**2027**		IBD, IBG/I2M2, Bilan O2	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque pesticides
	FRGR1432	LE MAUDOUVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU GOUET	**2027**		IBD, Phosphore total	Risque global, risque macropolluants ponctuels
	FRGR1436	LE GOUEDIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUET	**OMS - médiocre**		I2M2, IPR	Risque global, risque macropolluants ponctuels, risque pesticides, risque morphologique, risque obstacles à l'écoulement, risque hydrologique
	FRGR1448	LE RUISSEAU D'ETABLES-SUR-MER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	**2027**		IBD; IPR; bilan O2; nutriments (PO4-Ptot)	Risque global, risque morphologique, risque obstacles à l'écoulement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

type	code	Nom	Objectif	Etat écologique		Paramètres déclassant	Pressions causes de risque de non atteinte
plan d'eau	FRGL023	Retenue de St-Barthélémy (masse d'eau fortement modifiée)	**OMS - médiocre**			Nitrates, arsenic, cuivre et bio IPLAC	Nitrates
Eaux souter-raines	FRGG009	Masse d'eau souterraine baie de St-Brieuc	**2027**	Chimique	Quantitatif	Nitrates	Nitrates
Eaux côtières	FRGC05	Fond de baie Saint-Brieuc	**OMS - moyen**		Ulves		Nitrates

Tableau 1 : Etat, objectif, paramètres déclassant et actions prévues sur les masses d'eau déclassées de la baie de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.2 Les enjeux identifiés dans le SAGE approuvé le 30 janvier 2014

2.2.1 La qualité des eaux

Outre le respect des objectifs environnementaux définis aux horizons 2015, 2021 et 2027 par la Directive Cadre Européenne sur l'eau et précisés par le SDAGE, l'enjeu prioritaire du SAGE porte sur l'amélioration de la qualité des eaux, notamment des eaux littorales, du fait de la présence d'algues vertes en baie de Saint Brieuc. Cet enjeu a fait l'objet du projet '**baie 2027**' déposé dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes sur la période 2017-2021 et adopté par la CLE le 31 mars 2017.

Les actions promues dans ce projet (aménagement et gestion des milieux aquatiques et des interfaces cultures-cours d'eau, évolution des pratiques agricoles) entendent participer, outre la réduction des **flux d'azote** vers la baie, à la réduction des contaminations des cours d'eau par les **pesticides** ainsi que la lutte contre l'érosion et les transferts de **phosphore**.

L'état des lieux du SDAGE réalisé en 2019 identifie le Gouédic, l'aval du Gouët, l'Evron, le Gouëssant, et l'Islet comme masses d'eau pour lesquels l'atteinte du bon état à 2027 risque d'être compromise par la contamination par les **pesticides**.

Depuis 2015, le tableau de bord du SAGE identifie les sous-bassins de l'**Islet** et du **Gouëssant**, comme bassins où un plan d'action pesticides est nécessaire, conformément à la disposition 4A-2 du SDAGE. Un 1er travail a été mené dans le contrat précédent sur le sous-bassin versant du Chifrouët. Celui-ci sera poursuivi dans le présent contrat et un travail similaire va démarrer sur la Truite, autre sous-bassin versant du Gouëssant. Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération vont également déployer des actions afin de limiter les recours aux pesticides dans les périmètres de protections des captages en eau potable et dans les aires d'alimentation de ces captages dans le cadre du volet préventif des dérogations accordées par l'ARS pour la distribution d'eau potable contaminées par les métabolites de matières actives.

Une synergie sera recherchée avec les actions mises en place via le projet 'baie 2027' qui contribue également à la diminution des contaminations par les pesticides en améliorant les interfaces entre l'espace agricole et le réseau hydrographique et en incitant aux évolutions de systèmes.

2.2.2 La qualité des milieux aquatiques

L'atteinte de l'objectif de bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau est une priorité du SAGE en termes de restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et des zones humides.

Cette qualité implique de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, ainsi que leur renaturation en contexte urbain, et de limiter la création de plans d'eau. Elle implique également de préserver/reconquérir les zones humides du bassin versant.

Sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc, il faut distinguer ce qui relève des « **grands ouvrages** » présentant des obstacles majeurs à la continuité écologique et visés par la disposition QM-1 du PAGD, des actions relevant de la « petite continuité »[2], de la restauration morphologique et de l'amélioration des fonctionnalités des milieux associés (dont les zones humides).

Les grands ouvrages situés à l'aval des cours d'eau sont la propriété d'acteurs institutionnels. Les acteurs du présent contrat ne sont pas maîtres des décisions relatives à ces ouvrages et ne peuvent qu'accompagner les solutions d'aménagements les plus adaptées à la situation locale.

[2] On entend par « petite continuité » le travail nécessaire sur des obstacles de faible importance (buses, seuils) mais dont l'aménagement permet de rendre accessible aux populations piscicoles des chevelus importants en tête de bassin.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La mise en œuvre des autres actions sera étroitement liée aux actions concernant l'aménagement des interfaces cultures-cours d'eau visées par les fiches actions 4.1 (Ic et côtiers,Gouët et Anse d'Yffiniac) et 4.2 (Gouëssant). Toutes ces actions visent aujourd'hui, pour l'essentiel, les têtes de bassin-versant.

Pour les travaux visés par les Déclarations d'Intérêt Général (DIG), Saint-Brieuc Armor Agglomération prépare un dossier pour les bassins versants de son périmètre, l'Ic, le Gouët, et l'Anse d'Yffiniac. La DIG devrait être effective en mars 2023. Lamballe Terre et Mer prépare également une DIG pour ses interventions sur le périmètre du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

2.2.3 La satisfaction des usages littoraux et de l'alimentation en eau potable

La **satisfaction des usages littoraux** est une priorité forte du SAGE en raison du rôle socio-économique du tourisme et de la conchyliculture sur le territoire. Les principales perturbations sont liées à des contaminations bactériennes. Le bilan 2020 visé par la CLE le 16 décembre 2021 (Cf.tableau de bord 2020 du SAGE) a confirmé l'amélioration de tous les indicateurs de suivi de cet enjeu (qualité des sites de baignade, des sites conchylicoles ainsi que des sites de pêche à pied).

Cette amélioration a conduit à relativiser la nécessité de mettre en œuvre, en sus de la continuité des efforts de maîtrise et d'alerte concernant les déversements au milieu des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales, des diagnostics approfondis (profils conchylicoles et programmes préconisés sur la baie de Saint-Brieuc par les dispositions 10 D-1 et 10 E-2 du SDAGE).

La **satisfaction de l'usage lié à l'alimentation en eau potable**, identifiée par le SAGE comme menacée par la qualité des eaux sur le paramètre nitrates, n'est plus d'actualité avec un retour à la conformité de toutes les prises d'eau.

En revanche, la ressource en eau est maintenant menacée par la présence de métabolites de matières actives, dont ceux du métolachlore, dans les eaux destinées à la consommation humaine au-delà du seuil de 0.1 µg/l dans la plupart des cartages du territoire, et en particulier la retenue de Saint-Barthélemy qui produit 16 % de l'eau potable des Côtes d'Armor.

L'évolution de la consommation en eau et des sécheresses sévères comme en janvier 2017 font craindre des pénuries de la ressource pour la production d'**eau potable** et des conflits d'usage pouvant entraîner une non atteinte du bon état écologique de masses d'eau du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc. Le SDAGE 2022-2027 vise l'ensemble du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc dans sa disposition 7B-2, qui plafonne les augmentations des prélèvements à l'étiage. Il identifie trois secteurs où les nappes sont à réserver à l'alimentation en eau potable sur le périmètre du SAGE. Tous ces éléments ont poussé les membres de la CLE à solliciter une étude Hydrologie, Milieux, usage, Climat (HMUC) pour améliorer les connaissances et disposer des éléments nécessaires aux travaux de définition des règles de gestion. Ces travaux menés dans le cadre du suivi du SAGE devrait aboutir à une révision de celui-ci.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2.2.4 Les inondations

L'enjeu inondation du SAGE recouvre deux volets :

- la prévention des risques inondations et la gestion des zones inondables ;
- la gestion des eaux pluviales en contexte urbain et rural.

Les secteurs concernés identifiés dans le PAGD sont le **fond de baie de Saint-Brieuc** (risque inondation par les crues du Gouët et de l'Urne et submersion marine, impacté également par le ruissellement urbain), **Lamballe** (crue du Gouëssant) et **Binic** (crue de l'Ic et submersion marine). Aucun n'a été retenu dans les Territoires à Risque Important définis par le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne. Les Plans de Prévention des Risques afférents ont été arrêtés sur les secteurs de Lamballe et de Saint-Brieuc.

3 Objectifs

Le Contrat Territorial s'inscrit pleinement dans la stratégie du SAGE. Aussi les actions visent l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

3.1 Les objectifs du SAGE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Masse d'eau	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX (QE)				QUALITÉ DES MILIEUX (QM) (continuité écologique)	SATISFACTION DES USAGES (SU)	INONDATIONS (IN)
		Nitrates Objectif lié au Bon état du cours d'eau *Objectif lié à la Charte de territoire*	Flux d'azote total vers la baie (dont nitrates)	Phosphore / eutrophisation	Pesticides			
Islet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer FRGR0036	Bon Etat 2027	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2027*	Réduction des flux de nitrates annuels de 30 % sur 10 ans, à chiffrer.	P_{90} Ptot ≤ 0.2mg/l	< 0.1 µg/l par matière active et 0.5µg/l pour la somme des matières actives	Franchissabilité par les anguilles *Aménagement (passe à anguilles) ou suppression des ouvrages de Montafilan et du seuil du moulin de l'épine*	-	-
Flora depuis la source jusqu'à la mer FRGR0037	Bon Etat 2015	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2015*				Franchissabilité par les anguilles *Aménagement (passe à anguilles) ou suppression des ouvrages de l'Etang de Dahouët, du lavoir de Madeuc, du moulin de Madeuc et du barrage de la vallée*	-	-
Gouessant depuis Trébry jusqu'à Lamballe FRGR0038a	Bon état 2021	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2021* *Objectif de la Charte de territoire :* *P_{90} [NO3] ≤ 40.03mg/l à 2015** P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2021*	Réduction des flux globaux annuels d'azote de 30 % à 10 ans (<1 750 T), de 60 % à 2027, afin d'atteindre l'objectif global en baie de 850 T/an à 2027 *(flux printanier mai-septembre de 130 T)*			Franchissabilité pour les anguilles *Agir sur la franchissabilité des ouvrages modestes identifiés dans le cadre du Contrat Territorial*	Conformité des eaux brutes à la prise d'eau de St-Trimoël	Mise en place d'un Plan d'action et de prévention des inondations à l'amont du secteur à risque de Lamballe, Noyal et Plestan
Gouessant depuis Lamballe jusqu'à son estuaire FRGR0038b	Bon état 2021					Franchissabilité pour les anguilles (Ponts- Neufs et Pont-Rolland) Réduction de l'impact des ouvrages de Lamballe et de la Ville Gaudu sur la circulation piscicole et les problématiques d'eutrophisation en période d'étiage *Suppression ou aménagement des ouvrages de la ville de Lamballe* *Etude d'impact du plan d'eau de la Ville Gaudu* *Aménagement de la gestion hydraulique pour faciliter la dévalaison des anguilles sur les Ponts-Neufs* *Etude des aménagements possibles (y compris suppression) pour Pont-Rolland*	-	
Evron depuis Plémy jusqu'à la confluence avec le Gouessant FRGR0039	Bon état 2015	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2015*				Franchissabilité pour les anguilles *Agir sur la franchissabilité des ouvrages modestes identifiés dans le cadre du Contrat Territorial*	-	-

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Masse d'eau cours d'eau	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX (QE)				QUALITÉ DES MILIEUX (QM) (continuité écologique)	SATISFACTION DES USAGES (SU)	INONDATIONS (IN)
		Nitrates Objectif lié au Bon état du cours d'eau *Objectif lié à la Charte de territoire*	Flux d'azote total vers la baie (dont nitrates)	Phosphore / eutrophisation	Pesticides			
Urne et ses affluents depuis St-Carreuc jusqu'à son estuaire FRGR0040	Bon état 2015	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2015* ***Objectif de la Charte de territoire :*** ***P_{90} [NO3] ≤38mg/l à 2015***	Réduction des flux globaux annuels d'azote de 30 % à 10 ans (<1 750 T), de 60 % à 2027, afin d'atteindre l'objectif global en baie de 850 T/an à 2027 *(flux printanier mai-septembre de 130 T)*	P_{90} Ptot ≤ 0.2mg/l	< 0.1 µg/l par matière active et <0.5µg/l pour la somme des matières actives	Franchissabilité par les anguilles pour l'ensemble du bassin (dont viaduc SNCF) et pour les espèces holobiotiques à l'aval du Pont SNCF. *Action sur les petits ouvrages et les autres compartiments dans le cadre du Contrat Territorial.* *Viaduc SNCF : passe à anguilles, ouvrages à l'aval du pont SNCF : Suppression ou aménagement permettant la franchissabilité par la Truite de Mer, l'Anguille et les espèces holobiotiques (suivant les résultats du diagnostic)*	Conformité des eaux brutes à la prise d'eau de Magenta	Mise en place d'un Plan d'action de prévention des inondations à l'amont des secteurs à risque de St-Brieuc, Plérin, Langueux, Yffiniac, Hillion, la Méaugon, Ploufragan et Trémuson
Gouëdic depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Gouët FRGR1436	Bon Etat 2027	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2027*				Amélioration de la qualité morphologique en contexte urbain dans le cadre du Contrat territorial du bassin-versant du Gouët *(amélioration des compartiments berges, lit mineur, ligne d'eau et débit - en particulier l'atténuation des à-coups hydrauliques liés à la gestion des eaux pluviales - en tenant compte des spécificités liées au contexte urbain.)*	-	
Gouët, depuis la retenue du Gouët jusqu'à la mer FRGR0041c	Bon Etat 2015	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2015* ***Objectif de la Charte de territoire :*** ***P_{90} [NO3] ≤31.7mg/l à 2015***				Rendre effective la circulation piscicole au niveau du barrage du port du Légué (toutes espèces), quel que soit l'aménagement, d'ici 2017 Réduction du taux d'étagement de 10 % d'ici 2017	-	
Gouët depuis St Bihy jusqu'à la retenue du Gouët FRGR0041a	Bon état 2015					Petits ouvrages aménagés dans le cadre du Contrat Territorial	-	
Ruisseau de Maudouve depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Gouët FRGR1432	Bon Etat 2015					Petits ouvrages aménagés dans le cadre du Contrat Territorial	-	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Masse d'eau cours d'eau	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX (QE)				QUALITÉ DES MILIEUX (QM) (continuité écologique)	SATISFACTION DES USAGES (SU)	INONDATIONS (IN)
		Nitrates Objectif lié au Bon état du cours d'eau *Objectif lié à la Charte de territoire*	Flux d'azote total vers la baie (dont nitrates)	Phosphore / eutrophisation	Pesticides			
Ic depuis Trégomeur jusqu'à son estuaire FRGR0042	Bon état 2015	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2015* ***Objectif de la Charte de territoire :*** ***P_{90} [NO3] ≤48.5mg/l à 2015***	Réduction des flux globaux annuels d'azote de 30 % à 10 ans (<1 750 T), de 60 % à 2027, afin d'atteindre l'objectif global en baie de 850 T/an à 2027 *(flux printanier mai-septembre de 130 T)*	P_{90}Ptot ≤ 0.2mg/l	< 0.1 µg/l par matière active et <0.5µg/l pour la somme des matières actives	Améliorer la continuité écologique, en particulier sur la portion aval *Agir sur les ouvrages liés à l'ancienne prise d'eau du Chien Noir ainsi que ceux à l'amont et à l'aval (Moulin Richard, Moulin Doualan et clapets du port en particulier)*	Conformité des eaux brutes à la prise d'eau de l'Ic, réouverture de la prise d'eau.	Mise en place d'un Plan d'action de prévention des inondations à l'amont des secteurs à risque de Binic
Ruisseau d'Etables sur Mer depuis sa source jusqu'à la mer FRGR1448	Bon Etat 2021	P_{90} [NO3] ≤ 50mg/l à 2021*				-	-	-

Masse d'eau Plan d'eau	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX (QE)				QUALITÉ DES MILIEUX (QM) (continuité écologique)	SATISFACTION DES USAGES (SU)	INONDATIONS (IN)
		Nitrates Objectif lié au Bon état du cours d'eau *Objectif lié à la Charte de territoire*	Flux d'azote total vers la baie (dont nitrates)	Phosphore / eutrophisation	Pesticides			
Retenue du Gouët FRGL023	Bon potentiel 2021	***Objectif de la Charte de territoire pour le Gouët :*** ***P_{90} [NO3] ≤31.7mg/l à 2015***	Cf. Gouët	Satisfaction de l'usage Eau potable, limitation des apports de Phosphore au plan d'eau [Chlorophylle a] en moyenne estivale ≤ 5.7µg/l	< 0.1 µg/l par matière active et <0.5µg/l pour la somme des matières actives	Rendre effective la circulation piscicole au niveau du barrage de St-Barthélémy (anguilles), revoir les exigences réglementaires quant au classement du Gouët. *Evaluation et optimisation du fonctionnement de la passe à poissons sur St-Barthélémy pour l'anguille, concertation quant à l'optimisation de la gestion et le régime hydrologique du barrage.*	Conformité des eaux brutes à la prise d'eau de St-Barthélémy, adaptation de la filière si nécessaire (traitements algicides)	Cf. Gouët

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Masse d'eau côtière	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX	SATISFACTION DES USAGES	
		Flux d'azote total vers la baie (dont nitrates)	à 10 ans	à 2027
Fond de baie de St-Brieuc FRGC05	Bon état 2027	Réduction des flux globaux annuels d'azote de 30 % à 10 ans (<1 750 T), de 60 % à 2027, afin d'atteindre l'objectif global en baie de 850 T/an à 2027 *(flux printanier mai-septembre de 130 T)*	100% des sites conchylicoles et de pêche à pied en classe B sauf dans l'Anse d'Yffiniac 100% des sites de baignade au moins en qualité « suffisante » dès 2013 et 85 % au moins en qualité « bonne »	100 % des sites conchylicoles et de pêche à pied au moins en classement B 100 % des sites de baignade au moins en qualité « bonne »
St-Brieuc-Large FRGC06	Bon état 2015	Réduction des flux globaux annuels d'azote de 30 % à 10 ans (Islet)		

Masse d'eau souterraine	Objectif Ecologique SDAGE	QUALITÉ DES EAUX		BILAN QUANTITATIF
		Nitrates	Pesticides	
Baie de St-Brieuc FRG009	Bon état 2021	≤ 50 mg/l à 2021*	< 0.1 µg/l par matière active et <0.5µg/l pour la somme des matières actives à 2015	BON ÉTAT 2015

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.2 Les objectifs de 'baie 2027' et de l'arrêté Zone Soumise à Contraintes Environnementales

Dès sa mise en œuvre, 'baie 2027' a fixé des objectifs d'évolution de pratiques agricoles. La définition d'objectifs d'évolution de pratiques agricoles fait partie des recommandations de la Cour des Comptes. Aussi, les objectifs suivant de 'baie 2027' sont poursuivis :

Passer le taux de cultures pérennes dans la SAU globale de 30 à 36 %

Se rapprocher de l'équilibre du bilan azoté sur la baie, ainsi que sur l'ensemble des sous-bassins unitaires *(déf. des marges pour ces derniers en lien avec le mode de calcul : +/- 20 kg/ha)*

Modalités de calcul du bilan détaillées dans le Tome 1 Diagnostic, Chapitre 6.5.1 et Annexe 5)

Diminuer de 7 jours/ha le nombre moyen de jours de sols nu sur la SAU du bassin

Modalités de calcul du bilan détaillées dans le Tome 1 Diagnostic, Chapitre 6.4

moins de 5 % des exploitations "chez lesquelles des progrès sont encore attendus" en matière de reliquats azotés

passer de 2 à 8 % de la SAU en bio

Baisse de 1000 ha de céréales d'hiver

Moins de 10% des zones humides en culture

Ces objectifs ont servi aux discussions autour de la construction de l'arrêté ZSCE. Aussi, ils sont compatibles avec les actions de cet arrêté et permettront de suivre l'évolution des pratiques agricoles en lien avec le déploiement des actions de l'arrêté et du contrat territorial.

L'objectif relatif à l'évolution des reliquats au sein des exploitations sera rediscuté après l'adoption définitive de l'arrêté qui définira les modalités de déploiement des reliquats au sein des exploitations de la Baie de Saint-Brieuc.

L'objectif de baisse des céréales d'hiver va évoluer vers un objectif d'augmentation de la sole des cultures annuelles limitant les risques de fuites d'azote. La liste des cultures participant à cet objectif ainsi que l'augmentation de la sole visée doivent être débattues dans un prochain Comité de la Baie de Saint-Brieuc. Cet objectif sera relié notamment aux actions de développement de nouvelles filières (cf fiches FILI).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Enfin, l'arrêté ZSCE devrait fixer des objectifs de mobilisation. Les objectifs présentés lors du Comité de Pilotage Départemental du 17 mars 2022 sont :

- 80 % de la SAU engagés et/ou respectant les indicateurs de résultats
- 70 % des exploitations engagées et/ou respectant les indicateurs de résultats

4 Stratégie et programme d'action

Le présent contrat prévoit les actions relatives au futur arrêté de Zone Soumise à Contraintes Environnementales de la Baie de Saint-Brieuc, le projet 'baie 2027' et les actions morphologie des cours d'eau, zones humides liées et « petite » continuité écologique ainsi que les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, les actions envers les communes, des actions agricoles spécifiques et les actions sur le bocage. Au-delà des actions accompagnées du contrat, les agglomérations portent également des actions de lutte contre les inondations, de gestion du trait de côte et assument leur compétence assainissement avec un programme de modernisation de la collecte et du traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

La stratégie du SAGE adoptée le 9 octobre 2009 demande, sur l'ensemble du bassin versant, une optimisation des pratiques culturales se basant sur :

- Une fertilisation équilibrée au sens agronomique (optimisation des doses et des dates d'apports, objectifs de rendement en accord avec le potentiel des terres, pilotage de la fertilisation…) ;
- Une amélioration de la couverture hivernale des sols (allongement de la période de couverture, développement des semis sous couvert…)

Sur les secteurs sensibles (secteurs où les lames drainantes sont les plus importantes) et sur les espaces stratégiques (zones humides, zones humides potentielles… qui jouent un rôle important dans l'interception des fuites d'azote mais où le risque de fuites d'azote est aussi plus élevé), il est visé des changements de système.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

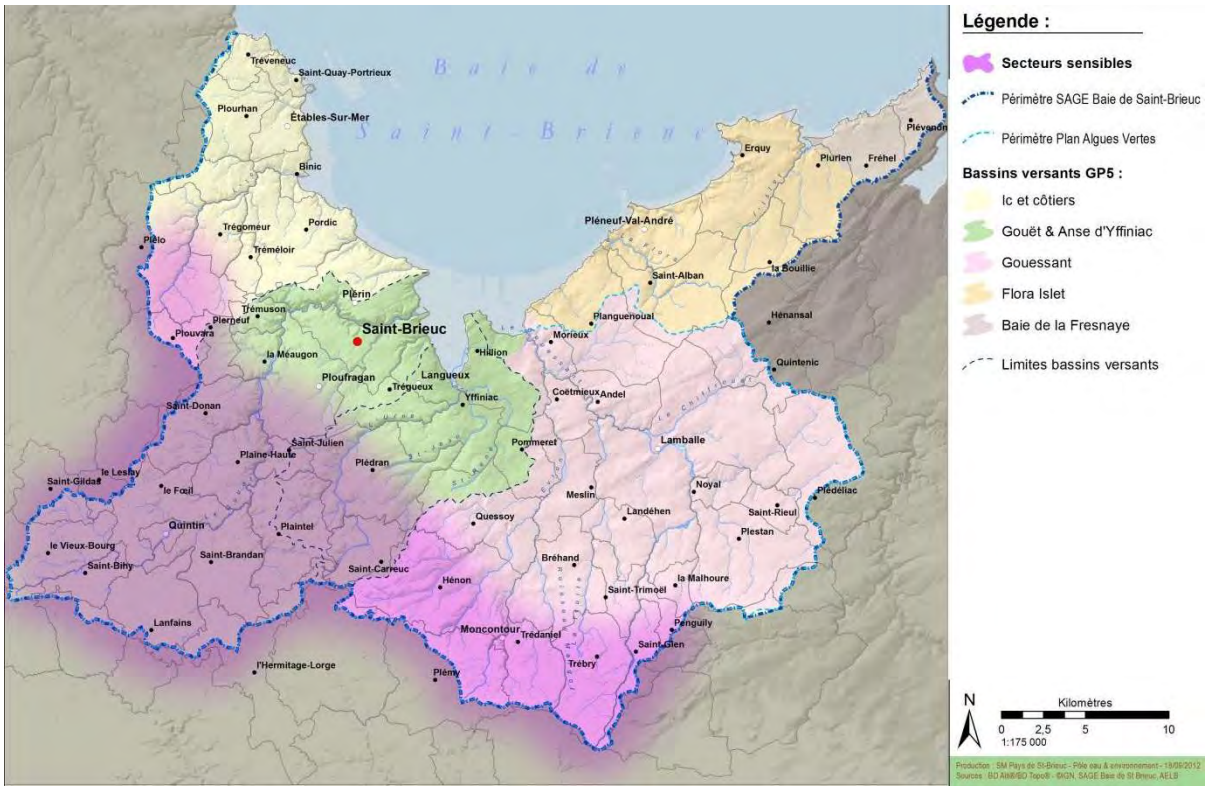

Carte 4: Secteurs sensibles sur le périmètre du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc (Extrait du PAGD du SAGE Baie de Saint-Brieuc arrêté le 30/01/2014)

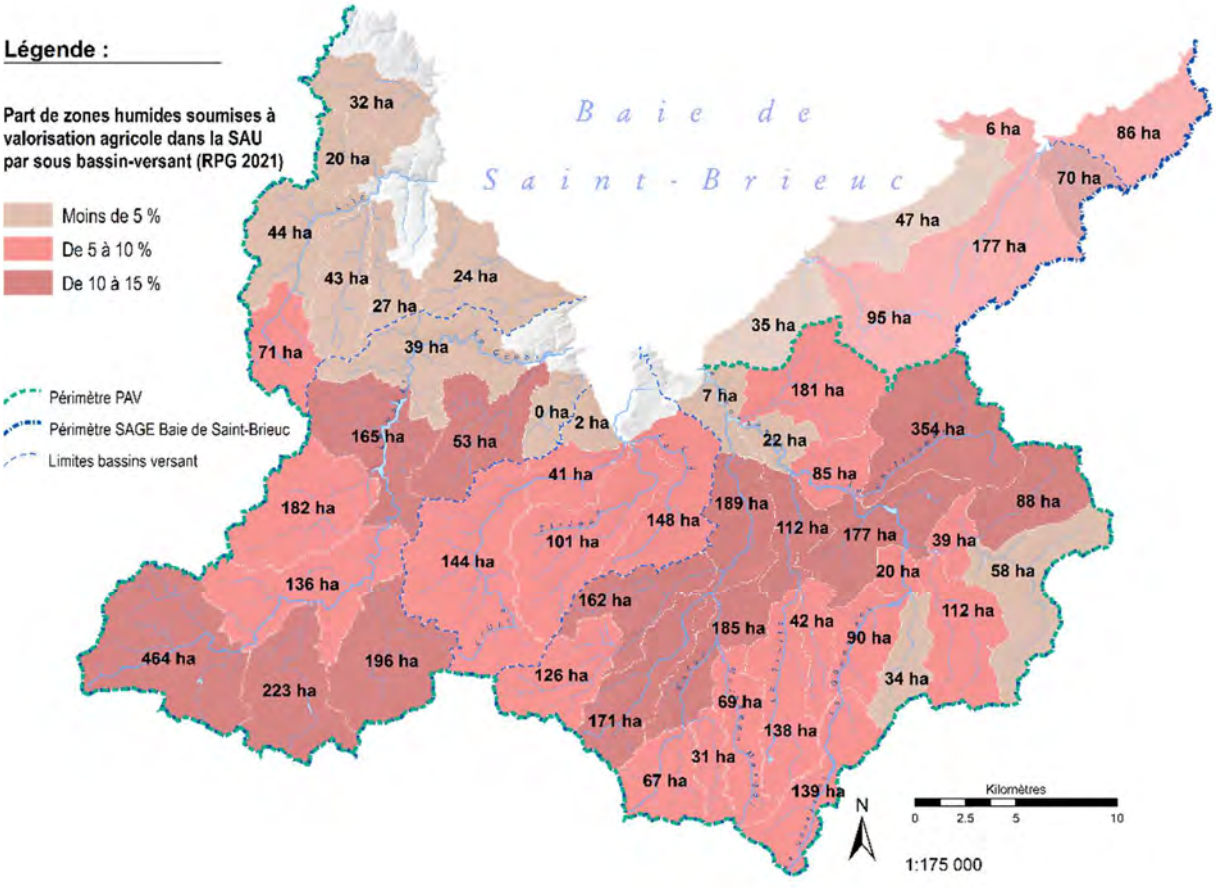

Carte 5: Part de zones humides soumises à valorisation agricole de la Surface Agricole Utile des sous-bassins versants

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

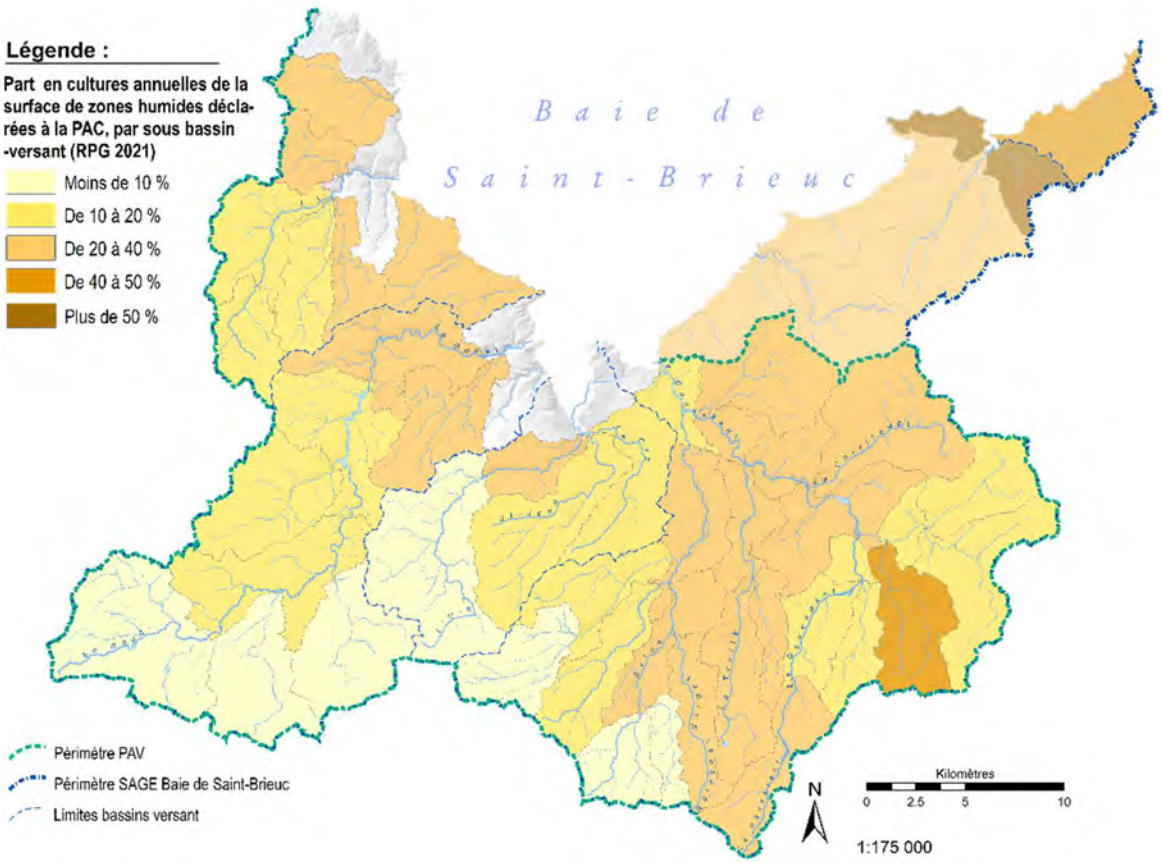

Carte 6: Part en culture annuelle de la surface de zones humides soumise à valorisation agricole (RPG 2021)

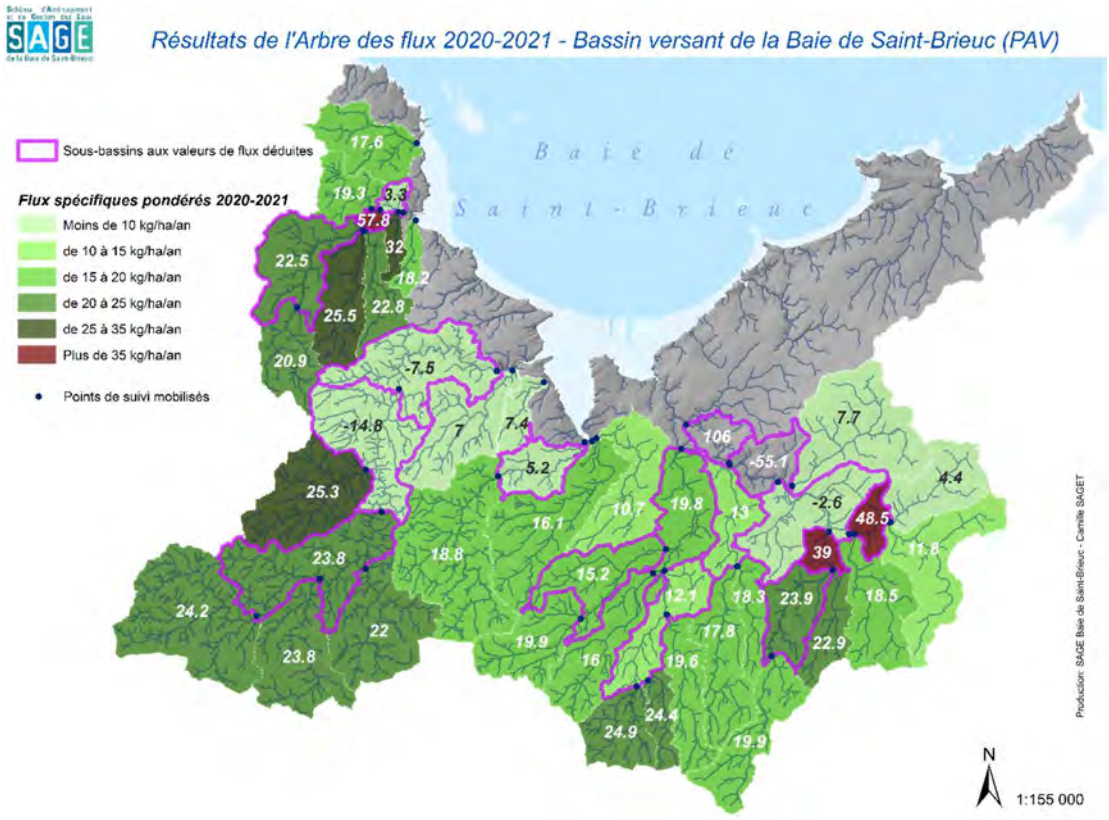

Carte 7: Résultats Provisoires de l'Arbre des Flux de Nitrates sur l'année Hydrologique 2020-2021 sur le bassin versant Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc - Source: Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les résultats provisoires de l'arbre des flux sur l'année 2020-2021 confirment que les flux d'azote sont plus forts à l'amont des bassins versants et valident l'actualité de la stratégie du SAGE.

Aussi, les actions associées au futur arrêté ZSCE qui visent surtout l'optimisation des pratiques de fertilisation et la bonne couverture des sols seront déployées sur l'ensemble du bassin versant. Il s'agira de répondre aux attentes des agriculteurs qui s'engageront dans le respect de l'arrêté ZSCE en mobilisant l'ensemble des outils disponibles (accompagnements techniques, accompagnement sur les aménagements de l'espace, outils de soutien comme les MAECs ou les PSE…). Les priorisations éventuelles des accompagnements liées à la ZSCE seront décidées en fonction du futur arrêté.

Les autres actions du Contrat Territorial accompagnant les évolutions des systèmes agricoles (accompagnements techniques globaux, MAECs système herbivores, volet foncier…) seront dirigées en priorité sur les secteurs sensibles et sur les zones où les espaces stratégiques représentent une part significative de la SAU. Ainsi, l'outil PSE est mobilisé sur la Baie de Saint-Brieuc pour accompagner en priorité les exploitations avec plus de 1 ha 80 de zones humides à remettre en herbe ou avec plus de 20 % de leur SAU identifiée en zones humides (cf lettre de candidature PSE de la Baie de Saint-Brieuc). Ces outils seront utilisés pour répondre aux sollicitations spontanées des agriculteurs du bassin versant.

L'organisation souhaitée par les acteurs du territoire et validée par le comité du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc du 25 mars 2022, confie :

- la coordination globale du contrat, le portage des outils MAEC et PSE, les volets filières et foncier au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc ;
- une déclinaison de cette coordination à l'échelle des bassins versants et les actions d'aménagement des interfaces entre l'espace agricole et le réseau hydrographique (notamment en lien avec les PSE et le MAEC) aux agglomérations ;
- une coordination agricole et la conduite d'animations collectives agricoles à la Chambre d'Agriculture, au Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) et au Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA)
- les accompagnements techniques des exploitations agricoles aux différentes structures de conseil qui signeront la charte du conseil algues vertes (leur rôle comme technicien référent au sens de l'arrêté ZSCE doit encore être précisé)

Les autres actions seront déployées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage, essentiellement par les agglomérations, de façon différenciée sur leurs bassins versants en fonction des enjeux.

4.1 Les actions à l'échelle du SAGE et du Plan Algues Vertes

Les actions se déclinent en 8 axes stratégiques suivants détaillés dans les fiches actions à suivre.

- 1. Accompagner les exploitations en projet
- 2. Favoriser une gestion efficiente de l'azote
- 3. Améliorer l'efficacité de la couverture des sols
- 4. Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant
- 5. Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées
- 6. Développer une culture collective du changement
- 7. Volet curatif - Ramassage des algues vertes
- 8. Connaissance et suivi des milieux humides et du réseau hydrographique

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.1.1 Accompagner les exploitations en projet

ACCPT-SYST	ACCOMPAGNEMENT - **Evolution Système**

Objectifs et enjeux

L'objectif est d'apporter un conseil pluridisciplinaire tout au long de la réflexion nécessaire à la construction et la mise en place du nouveau système de l'exploitation. Ce conseil stratégique peut s'envisager en conjuguant animations individuelles et semi-collectives. Il est à la fois technique et économique.

La réflexion sur l'évolution de l'exploitation est souvent longue et se réalise par étape (cf. Tableau de Bord, Bilan 2011-2015 de la Charte de Territoire, paragraphes II-8 et II-9 et annexe 3). L'accompagnement doit tenir compte de cette réalité et s'envisager aussi dans la mise en œuvre du projet pour conforter l'exploitation dans son nouveau fonctionnement.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- exploitations identifiées par les prescripteurs comme « en situation de bouger »
- exploitations visées par le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux
- exploitations dont l'assolement est proche des cahiers des charges des mesures systèmes et exploitations engagées dans une MAEC système lors de la programmation précédente

Sur la période précédente, 166 exploitations ont sollicité un accompagnement de ce type.

Durée : Cet accompagnement pourra intervenir sur 2 ou 3 campagnes. L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Cadre : Appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenu :

- Cet accompagnement comprendra aussi l'appui aux demandes d'aides potentielles (aides aux investissements…)
- Approche technico-économique pluriannuelle
- …

Conditions

Disponibilité des techniciens (en particulier référents) dans les structures

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement.

A travers les informations récoltées sur l'évolution des exploitations, il faudra démontrer que l'accompagnement conduit à des évolutions des exploitations favorisant l'atteinte des objectifs de la baie de Saint-Brieuc.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier

Le nombre de jours de conseils financés pour chaque exploitation sera déterminé par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 5 journées d'accompagnement (durée sollicitée en moyenne sur la période passée), dans 250 exploitations, soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 625 000 € (coût journée de 500 HT/j).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCI pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Nombre d'exploitations accompagnées signataires in fine d'une MAEC Système ou Conversion à l'Agriculture Biologique Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ACCPT-PRJT	ACCOMPAGNEMENT - Projet structurant

Objectifs et enjeux

Faire prendre en compte dans la réflexion de l'exploitant, à l'occasion d'un projet important et structurant, les enjeux particuliers du territoire de la Baie de Saint-Brieuc.

A la fois technique et économique, l'accompagnement doit appréhender le projet en amont et se poursuivre dans sa mise en œuvre et ses adaptations pour conforter l'exploitation dans son nouveau fonctionnement.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- agriculteurs en phase d'installation ;
- exploitations avec un projet structurant (construction d'un bâtiment, réorganisation foncière, agrandissement, diversification…) entraînant une réflexion sur le système d'exploitation ou le fonctionnement d'un atelier ;
- exploitations envisageant d'aménager, construire des installations pour réduire leurs consommations d'azote (alimentation de précision…), mieux gérer les effluents (stripping, méthanisation…) ou encore modifier la ration des animaux…

Sur la période précédente, 67 exploitations ont sollicité un accompagnement de ce type.

Durée : Cet accompagnement pourra intervenir sur 2 ou 3 campagnes. L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Cadre : Appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenu :

- Cet accompagnement comprendra aussi l'appui aux demandes d'aides potentielles (aides aux investissements…)
- Approche économique
- Une étude pourrait être menée sur les thématiques suivantes : meilleure collecte, stockage des effluents, traitement

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement.

A travers les informations récoltées sur l'évolution des exploitations, il faudra démontrer que l'accompagnement conduit à des évolutions des exploitations favorisant l'atteinte des objectifs de la baie de Saint-Brieuc.

Calendrier et prévisionnel financier

Durée : le nombre de jours de conseils financés pour chaque exploitation sera déterminé par la commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement dans 100 exploitations, soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 150 000 € (coût journée de 500 HT/j).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCI pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Nombre de jours par exploitation Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations) Nombre d'exploitations accompagnées signataire d'une MAEC	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ACCPT-AIDE	ACCOMPAGNEMENT - Soutien

Objectifs et enjeux

Mobilisation des dispositifs de financement existants

Pour favoriser une évolution des exploitations vers des solutions favorisant l'atteinte des objectifs territoriaux, outre le financement des appuis techniques, il est aujourd'hui possible de mobiliser :

- les aides aux investissements en matériel et bâtiment du Plan de Développement Rural Breton
- les Mesure Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- les aides des collectivités (aide à l'installation, autres aides aux agriculteurs…). Elles seront proposées dans la mesure où le projet de l'exploitation est en cohérence avec le projet territorial

Modalités de l'action

Exploitations soutenues :

- Exploitations ayant pris en compte dans son projet un ou plusieurs objectifs du projet de territoire « Baie 2027 »
- Exploitations adhérentes à une démarche de filière / marque de qualité reconnue par les acteurs du projet de territoire « Baie 2027 » (cf. fiche 5-1)

Conditions d'accès :

- Pour les MAEC ; respect du cahier des charges
- Pour les aides aux investissements, le dispositif régional prévoit pour les aides matériels un positionnement privilégié des exploitations engagées dans une démarche algues vertes (au même niveau que la signature d'une MAEC)
- Les demandes de soutien seront examinées par la commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles

Conditions

Disposer des cadres d'intervention (modalités, montants, budgets, articulation avec les autres dispositifs et la réglementation…) dans un calendrier permettant un déploiement en direction des agriculteurs et un temps de réflexion de ces dernier suffisant.

Calendrier et prévisionnel financier

MAE Systèmes et Bio (250 exploitations) : 1 415 000 € /an
Sur la base d'une progression de 50 % du nombre d'exploitation et de surface par rapport à la situation 2020 et le montant du 1er niveau de la mesure systèmes herbivores.
Point en attente de réponse : Au 15 septembre 2022, le budget alloué aux MAECs sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc n'est pas connu.

Aides aux investissements matériels (30 exploitations) : 400 000 €/an
Point en attente de réponse : Cette estimation est basée sur un doublement du nombre de bénéficiaires par rapport à la période 2016—2021. Cela suppose une liste d'investissements éligibles revue et élargie pour favoriser plus facilement les évolutions profondes dans les exploitations.
Au 15 septembre 2022, le budget alloué aux aides aux bâtiments pour trois années du contrat n'est pas connu.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Exploitations agricoles	Structures de conseil agricole pour le montage des demandes d'aides EPCI (aide à l'installation et autres aides aux exploitations agricoles) et pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations aidées Nombre d'exploitations accompagnées signataire d'une MAEC Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Pour chaque dispositif, l'autorité de gestion fournira un bilan annuel à l'échelle du SAGE et du territoire Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc. La liste des exploitations bénéficiaires et de leurs engagements sera communiquée au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ACCPT-PSE	ACCOMPAGNEMENT - PSE

Objectifs et enjeux

Dans le cadre de l'appel à projets porté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour déployer des dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux dans les bassins versants algues vertes, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc s'est porté candidat pour coordonner un projet visant à accompagner les exploitations qui ont plus de 1ha80 de zones humides cultivées et un taux de zones humides supérieur à 15 % dans leur SAU : Le nombre d'exploitations ciblées s'élève à 215.

Au travers des 3 indicateurs de résultats qui ont été définis en cohérence avec les futurs attendus de l'arrêté de Zones Soumises à Contraintes Environnementales ainsi que les mesures portées dans le cadre de la lutte contre les algues, le dispositif vise à accompagner 3 objectifs : la remise en cultures pérennes des zones humides ; la réduction du nombre de jours de sol nus ; la réduction des quantités d'azote minéral apportées.

L'enjeu est de soutenir financièrement - à compter de 2022, pour une durée de 5 ans - les exploitants agricoles possédant le plus de zones humides. Le montant moyen pourrait aller de 90 à 120 €/ha de SAU en fonction des ambitions fixées. Un plafond est fixé à 60 000 € par exploitation sur une durée de 5 ans dans le cadre du régime notifié par l'Etat – sa.55052. Les PSE ne sont pas cumulables avec les MAEC, les aides à la conversion à l'agriculture biologique ainsi que les chantiers collectifs. La possibilité de cumul avec les écorégimes est encore questionné.

Le dispositif devra constituer une opportunité en particulier pour des systèmes monogastriques, céréaliers ou laitiers trop éloignés des systèmes herbagers visés par les MAEC système. Ce sera l'occasion pour elles d'engager une réflexion plus globale sur leur exploitation.

Modalités de l'action

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, **coordinateur** de ce dispositif, assurera le lien avec les financeurs, informera et produira les supports de communication nécessaires aux structures de conseils pour présenter les PSE aux agriculteurs éligibles (envoi d'un courrier individualisé, production et impression d'une plaquette – *cf. volet communication*). Il portera les candidatures aux PSE auprès d'une **commission d'examen des soutiens** en vue de leur validation.

Une fois les contrats validés, il recueillera les **indicateurs** auprès des techniciens conseils ou des porteurs de projet et instruira les **paiements**. Un organisme agréé (prestataire) sera recruté pour assurer au moins 1 **contrôle** sur 5 ans dans les exploitations.

Au cours de l'année 2021, les structures de conseils agréées dans le cadre de Baie 2027 solliciteront les agriculteurs ciblés et accompagneront les agriculteurs candidats dans le diagnostic de leurs pratiques, la construction d'une trajectoire d'évolution vis-à-vis des indicateurs de résultats fixés, le calcul des montants qui seraient alloués en fonction de leurs objectifs et la définition de moyens qui leur permettraient d'atteindre ces résultats.
Les conseils seront pris en charge dans le cadre du PLAV (temps estimé 2 jours par exploitation). Une visite annuelle pourra permettre de poursuivre ou de consolider la progression entamée.

Les services de bassins versants (EPCI) seront aussi mobilisés pour réaliser un diagnostic et préconiser l'**aménagement des zones à risque de transferts**. (temps estimé 1 jour par exploitation).

Des opérations de contrôles seront réalisées par un prestataire agréé au moins une fois par exploitation sur la durée des 5 ans.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Une enveloppe financière allouée au bassin versant de la baie de Saint-Brieuc suffisante. La candidature sollicite les moyens financiers pour accompagner un **minimum de 70 exploitations**.

L'adhésion des agriculteurs au dispositif sera conditionnée par son intérêt vis-à-vis des MAEC et par la possibilité ou pas de cumuler le dispositif PSE avec les futurs **éco régimes**.

Une organisation devra être trouvée avec les services de l'Etat pour transmettre en priorité les **éléments déclaratifs** à la base de l'évaluation des indicateurs de résultats afin que les paiements soient calculés et instruits le plus rapidement possible.

Pour une pleine réussite, il sera important d'identifier les rapprochements possibles avec d'autres politiques conduites par les EPCI (**Plan Climat Air Energie Territorial et Plan Alimentaire Territorial**) ainsi que la Région (**Contrats de transition et de progrès** auprès des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires). D'autres liens pourraient être établis avec les projets de qualification et de filières soutenus dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes : label HVE, aide au maintien à l'AB, filière blé noir, luzerne, etc.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps de gestion administrative : 0.5 ETP /an soit 200 000 € sur 5 ans. (temps de coordination et d'animation du dispositif dans la coordination globale)
Prestation de contrôle : 45 000 € sur 5 ans

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	EPCI, Bassins versants, Partenaires Institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et Agence de l'Eau), Structures de Conseil

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche Pourcentage de zones humides remises en cultures pérennes Diminution du nombre de jours de sols nus Diminution des quantités d'azote minéral à l'échelle de la SAU	Plaquette d'information Calculatrice pour définir le montant des Paiements pour Services Environnementaux Dossier individuel de suivi par contractant

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.1.2 Favoriser une gestion efficiente de l'azote

AZOTE-FERTI	AZOTE - Conseils fertilisation

Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à pratiquer un pilotage très précis de la fertilisation et de différencier la « prise de risque » en termes d'objectifs de rendement en fonction des liens entre les parcelles et le réseau hydrographique.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- les exploitations visées par la ZSCE
- les exploitations sollicitant spontanément cet accompagnement

Sur la période précédente, 125 exploitations ont sollicité un accompagnement de ce type.

Durée : Cet accompagnement doit intervenir sur 2 ou 3 campagnes. L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Protocole régional de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne pour expliquer les valeurs de reliquats excessives.
- Les conseils dispensés peuvent être adossés à des outils permettant un meilleur pilotage de la fertilisation (coût compris dans l'accompagnement) :
  - Analyses de sols, Reliquat sortie hiver, mesures des concentrations en sortie de drains…
  - Mesures précisant l'usage des effluents (quantofix, analyse d'effluents, pesée d'épandeurs…)
  - Outils d'aides à la décision, bandes double densité
  - Bilan Réel Simplifié en élevage porcin
- Conseils pour un meilleur usage des effluents d'élevage
  - plus grand usage des effluents sur céréales et prairies pour réduire le recours aux engrais minéraux

Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
Le budget a été estimé sur une base moyenne de 2 journées d'accompagnement auprès de 800 exploitations (70 % des exploitations visée par la ZSCE). Soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 800 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCIs pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Outils complémentaires mobilisés Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AZOTE-SOL	AZOTE - Connaissance sols

Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à raisonner leurs objectifs de rendement, leurs pratiques de fertilisation en fonction des potentialités effectives des sols.

Cette connaissance fine des sols peut aboutir également à une réflexion sur une diversification des rotations.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Les éleveurs en phase d'installation
- les exploitations connaissant une profonde modification de leur parcellaire suite à une reprise, une restructuration foncière…
- Priorité aux territoires en lien avec des CUMAs, ETAs disposant du matériel adapté pour la fertilisation de précision
- exploitations sollicitant cet accompagnement

Sur la période précédente, aucune exploitation n'a sollicité ce type d'accompagnement. Cependant, compte tenu des attendus du projet d'arrêté ZSCE, des exploitations pourraient être amenées à mobiliser une telle approche.

Durée : 3 jours - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Ce type d'accompagnement mobilisera à la fois les items Diagnostic (pour la potentialité des sols) et Gestion de l'azote (fertilisation en lien avec cette connaissance du potentiel des sols) du futur cahier des charges de l'appel à projets relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes.

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Cartographie des potentiels de rendements et des potentiels des sols
- Etude de sols (ex : méthode Hérody)
- Conseils en termes d'objectifs de rendements et de pratique de fertilisation

Conditions

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement.
Temps disponible des techniciens dans les structures
Nombre d'exploitations intéressées

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement auprès de 50 exploitations. Soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 75 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCIs pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Accompagnements débouchant sur une réflexion plus globale sur les rotations de l'exploitation Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AZOTE-AUX	AZOTE - Alimentation animaux

Objectifs et enjeux

Réduire les recours aux sources azotées exogènes au territoire dans l'alimentation animale en optimisant les rations alimentaires, en développant l'alimentation de précision, en améliorant l'autonomie protéique des élevages…

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Les éleveurs sollicitant un accompagnement sur le sujet suite au diagnostic de leur exploitation
- les exploitations avec un coût alimentaire (concentrés/litre de lait, indice de consommation…) très supérieur à la moyenne
- les exploitations qui répondraient à leurs obligations via le projet de charte d'équivalence prévoyant l'alimentation de précision.

Sur la période précédente, 39 exploitations ont sollicité ce type d'accompagnement.

Durée : 3 jours sur 3 ans. L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Ce type d'accompagnement s'inscrira dans l'item Changement de système du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes.

Techniciens : Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.

Contenus : valuation économique des gains attendus et obtenus

Conditions

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement
Temps disponible des techniciens dans les structures
Nombre d'exploitations intéressées

Calendrier et prévisionnel financier

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement auprès de 60 exploitations. Soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 90 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCIs pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Evolution des achats de concentrés et gains en azote acheté Si l'accompagnement induit une évolution : Bilans Réels Simplifiés avant et après l'accompagnement Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AZOTE-CHAN	AZOTE - Chantiers collectifs fertilisation

Objectifs et enjeux

La fertilisation est une phase cruciale pour les rendements qualitatifs et quantitatifs de la culture ciblée. En ajustant les apports au plus près des besoins, il est possible d'atteindre un potentiel de rendement tout en limitant les fuites d'azote vers l'environnement. C'est l'enjeu de la mise en place de chantiers collectifs portant le déploiement d'outils de fertilisation performant sur le territoire (matériel et/ou technologie embarqué).

Modalités de l'action

Conduire des chantiers collectifs de fertilisation performante à même de contribuer à une limitation des pertes lors de l'épandage (pendillard, enfouisseur …) et/ou à une optimisation de la répartition et des apports au champ via le recours à des d'outils d'aide à la décision (OAD) ou d'autres technologies embarqués (analyseur en ligne, DPA - automatisation digitale des processus, …).

Exploitations visées (potentiel de 2 000 ha/an, environ 10 % de la sole céréales):

- Exploitations déléguant les chantiers à une structure de travaux agricoles (ETA/CUMA),
- Groupes d'exploitations sollicitant ce dispositif.

Durée : Les chantiers collectifs sont soutenus sur la durée du plan

Cadre :

Soutien apporté via les aides *minimis entreprise* versées directement aux CUMA et ETA et modalités de mise en œuvre dictées par l'arrêté régional annuel relatif à l'action.

La mise en œuvre de ces chantiers nécessitera une coordination pour :

- Communiquer à l'ensemble des prescripteurs et structures de travaux agricoles de la baie les informations relatives au dispositif ainsi que la procédure à suivre pour son déploiement,
- Echanger avec les ETA/CUMA sur la mise en place des chantiers (participation aux AG, information sur le dispositif, synthèse et préparation des actions, transmission des demandes de subvention, bilan des actions),
- Assurer le relais d'information entre les structures intervenant dans le dispositif.

Conditions

Assurer une organisation des chantiers pertinente.

Disposer d'opérateurs (CUMA et ETA) disposant des matériels et moyens humains nécessaires.

Identifier un nombre d'exploitations intéressées suffisant.

Point en attente de réponse : Le principe d'un accompagnement financier de ces chantiers collectifs n'a pas été statué au 15 septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier

Coût :

- Chantier d'épandage de lisier efficient : 80 € HT/ha
- Modulation de l'épandage minérale avec recours à un OAD : 30 € HT/ha

Objectifs de surface : 2 000 ha soit un budget travaux moyen annuel de 160 000 € (960 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Animation et organisation des chantiers : 0.2 ETP soit un coût annuel de 21 000 € (126 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
CUMA et ETA pour la réalisation des chantiers Chambre d'Agriculture pour l'animation et la coordination de l'action	CUMA et ETA réalisant les travaux

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Eléments fournis annuellement par le maître d'ouvrage : - Nombre d'exploitations bénéficiaires - Structures intervenant dans le dispositif - Catégorie de matériel utilisé - Par exploitation : o Pour chaque îlot : surface concernée	Liste des exploitations bénéficiaires et surfaces par type de chantier et par îlots (cf. exigences arrêté régional)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.1.3 Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

COUV-CHAN-SEM	COUV - Semis intermédiaires précoces

Objectifs et enjeux

Implanter précocement les couverts peut se révéler intéressant d'un point de vue agronomique. Un semi avancé de début septembre à mi-août permettrait une diminution des pertes en azote. Un semis précoce (dans de bonnes conditions d'implantation) permet un démarrage rapide du couvert, une production de biomasse accrue et les avantages agronomiques associés (ex : structure du sol, économie d'azote sur la culture suivante, stockage de carbone, limitation des adventices).

Modalités de l'action

Conduire des chantiers collectifs de semis d'intercultures afin de favoriser leur implantation précoce (après céréales, sous couvert …).

Exploitations visées (potentiel de 8 000 ha/an):

- Exploitations déléguant les travaux à une structure de travaux agricoles (ETA/CUMA),
- Exploitations pratiquant la succession maïs-maïs identifiées lors des diagnostics,
- Groupes d'exploitations sollicitant ce dispositif.

Durée : Les chantiers collectifs sont soutenus sur la durée du plan

Cadre : Soutien apporté via les aides *minimis entreprise* versées directement aux CUMA et ETA et modalités de mise en œuvre dictées par l'arrêté régional annuel relatif à l'action. Le semis devra intervenir dans les 15 jours après la récolte et avant les dates butoir du 7 août pour l'orge d'hiver et du 22 août pour les autres céréales.

La mise en œuvre de ces chantiers nécessitera une coordination pour:

- Communiquer à l'ensemble des prescripteurs et structures de travaux agricoles de la baie les informations relatives au dispositif ainsi que la procédure à suivre pour son déploiement,
- Echanger avec les ETA/CUMA sur la mise en place des chantiers (participation aux AG, information sur le dispositif, synthèse et préparation des actions, transmission des demandes de subvention, bilan des actions),
- Assurer le relais d'information entre les structures intervenant dans le dispositif.

Conditions

Assurer une organisation des chantiers pertinente.

Disposer d'opérateurs (CUMA et ETA) disposant des matériels et moyens humains nécessaires.

Identifier un nombre d'exploitations intéressées suffisant.

Ces chantiers ne sont pas cumulables avec les engagements Paiements pour Services Environnementaux et Mesures Agri Environnementales et Climatiques.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier

Coût :

- semis sous couvert de maïs : 65 € HT/ha
- semis précoce après céréales : 55 € HT/ha

Objectifs de surface : 8 000 ha soit un budget travaux annuel de 440 000€ (2 640 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Point en attente de réponse : Le budget alloué aux chantiers collectifs de semis de couvert n'est pas connu au 15 septembre 2022.

Animation et organisation des chantiers : 0.4 ETP soit un coût annuel de 42 000€ (252 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
CUMA et ETA pour la réalisation des chantiers Chambre d'Agriculture pour l'animation et la coordination de l'action	CUMA et ETA réalisant les travaux

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Eléments fournis annuellement par le maître d'ouvrage : - Nombre d'exploitations bénéficiaires, - Structures intervenant dans le dispositif, - Par exploitation : o Pour chaque îlot : précédent cultural, surface implantée, délai et date d'implantation.	Liste des exploitations bénéficiaires et surfaces par type de chantier et par îlot (cf. exigences arrêté régional)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COUV-HERB	COUV - Gestion herbe

Objectifs et enjeux

Les campagnes de reliquats depuis 2011 ont montré que les risques de fuites d'azote sont globalement moindres dans les rotations avec une prairie.

Néanmoins, des pratiques inadaptées peuvent provoquer des risques importants (surpâturage, mauvaise gestion du retournement de la prairie). Sur la Baie de Saint-Brieuc, les diagnostics ont montré que ces mauvaises pratiques étaient limitées (Bilan 2011-2015 de la charte de territoire, paragraphe II-12 et II-13).

L'accompagnement des exploitations à la gestion de l'herbe pourra favoriser le développement des surfaces en herbe et limiter les mauvaises pratiques. Une meilleure maîtrise de la culture de l'herbe est également indispensable aux évolutions vers des systèmes herbagers et l'engagement dans une MAEC systèmes herbivores.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Exploitations sollicitant cet accompagnement

Sur la période précédente, 62 exploitations ont sollicité ce type d'accompagnement.

Durée : 3 jours - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Thèmes :

- Gestion du pâturage
- Développement des surfaces en herbe et/ou de cultures fourragères pérennes
- Aménagement parcellaire pour favoriser le pâturage
- Gestion des retournements de prairies au sein de la rotation
- Gestion des parcelles surpâturées
- …

Conditions

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement.
Temps disponible des techniciens dans les structures
Nombre d'exploitations intéressées

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement auprès de 90 exploitations. Soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 135 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCIs pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Accompagnements débouchant sur une réflexion vers une évolution de système Evolution des achats de concentrés Evolutions de la sole d'herbe et de cultures fourragères pérennes au sein des exploitations accompagnées Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COUV-ASSL	COUV - Assolements et rotations

Objectifs et enjeux

En grande culture, les monocultures de maïs ou de céréales présentent les risques de fuite d'azote les plus importants. Ces risques de fuite diminuent lorsqu'on fait alterner au maximum cultures de printemps et cultures d'hiver car cela favorise l'implantation d'intercultures efficaces.

Il s'agit donc de sécuriser techniquement et économiquement l'introduction de nouvelles cultures favorisant cette alternance.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Exploitations adhérentes à des démarches de filière induisant l'introduction de nouvelles cultures, démarches validées comme contribuant aux objectifs du territoire par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations.
- Exploitations en démarche individuelle sollicitant cet accompagnement
- Exploitation pratiquant le semis direct avec couverture permanente des sols (agriculture de conservation)
- Exploitations souhaitant mettre en place des semis de cultures intermédiaires précoces, sous couverts de maïs, des intercultures courtes

Sur la période précédente, 65 exploitations ont sollicité ce type d'accompagnement.

Durée : 3 jours - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission chargée de valider les demandes d'aides des exploitants agricoles.

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes. Les accompagnements de cette fiche mobiliseront soit l'item « Changements de système » pour les travaux sur les rotations et les assolements soit l'item « Gestion de l'interculture » pour les travaux sur l'interculture.

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens agréés.
- Des échanges avec les techniciens des EPCIs seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Accompagnement dans la construction d'un assolement à 5 ans
- Analyse économique
- …

Conditions

Le futur cadre des accompagnements techniques devra permettre le déploiement de ce type d'accompagnement.

Disposer de la capacité à développer des filières de valorisation des nouvelles cultures

Nombre d'exploitations intéressées

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement auprès de 90 exploitations. Soit un prévisionnel financier sur 6 ans de 135 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)	EPCIs pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour la coordination globale, la coordination agricole et la mobilisation des techniciens

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Evolution de l'assolement avec le développement des surfaces des cultures visées (pérennes…) Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COUV-AIDE	COUV - Soutien

Objectifs et enjeux

Mobilisation des dispositifs de financement existants

Pour favoriser une évolution des exploitations vers des solutions favorisant l'atteinte des objectifs territoriaux, outre le financement des appuis techniques, il est aujourd'hui possible de mobiliser :

- MAE Création d'un couvert herbacé
- MAE Sols

Modalités de l'action

Exploitations soutenues :

- Exploitations ayant pris en compte dans son projet un ou plusieurs objectifs du projet de territoire « Baie 2027 »
- Exploitations adhérentes à une démarche de filière, démarches validées comme contribuant aux objectifs du territoire par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations.

Conditions d'accès :

- Pour les Mesures Agri Environnementales et Climatiques, respect du cahier des charges
- Les demandes de soutien seront examinées par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3)

Conditions

Les MAEc peuvent être jugées difficiles d'accès par les exploitants agricoles. Leurs réussite dépendra des cahiers des charges qui doivent être considéré comme accessible par les exploitants et induire en même temps des évolutions au sein des exploitations.

Calendrier et prévisionnel financier

MAEC 'Algues Vertes' : 1 760 000 M€/an avec une hypothèse d'engagement sur 20 % de la SAU et un montant moyen de 152 €/ha

MAE Création d'un couvert herbacé : 179 000 €/an pour 500 ha de zones humides reconverties (la moitié des surfaces encore cultivées) et le montant de la MAEc création de prairie à 358 €/ha

MAE maintien d'un couvert herbacé : 75 000 €/an pour 500 ha de zones humides reconvertie (200 hectares engagés sur la programmation actuelle) et le montant de la MAEc biodiversité – préservation des milieux humides à 150 €/ha

Point en attente de réponse : Au 15 septembre 2022, le budget alloué aux MAECs sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc n'est pas connu.

Les soutiens via des aides aux investissements matériel ou bâtiment sont comptabilisés dans la fiche ACCPT-Aide

Maître d'ouvrage	Structures partenaires/outils mobilisables
Exploitations agricoles	Structures de conseil agricole pour le montage des demandes d'aides

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations aidées, Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Pour chaque dispositif, l'autorité de gestion fournira un bilan annuel à l'échelle du SAGE et du territoire Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc. La liste des exploitations bénéficiaires et de leurs engagements parcellaires sera communiquée en charge de la coordination du projet.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COUV-CHAN-HER	COUV - Chantiers collectifs herbe

Objectifs et enjeux

De précédentes campagnes de suivi de parcelle ont montré que les risques de fuites d'azote sont globalement moindres dans les rotations avec une prairie.

Néanmoins d'implantation d'une prairie et sa gestion dans la durée engendre des coûts matériels et une charge de travail supplémentaire. Mettre en place des chantiers collectifs de récolte de l'herbe permettrait un gain de temps de travail pour les éleveurs et inciterait à l'augmentation de la part d'herbe dans la SAU.

Certains systèmes agricoles (systèmes granivores en particulier) ont par ailleurs peu ou pas de moyen de valoriser les couverts pérennes car :

- ce sont très fréquemment des petites surfaces à l'échelle de l'exploitation
- ces exploitations n'ont pas besoin de fourrages

La valorisation collective des secteurs sensibles permettrait de rationaliser les coûts et ainsi, de lever un des freins à leur conversion en herbe.

Modalités de l'action

Conduire des chantiers collectifs de fauche de l'herbe (à raison de 1 par îlot par an et par exploitation) en lien avec les structures de travaux agricoles sur le territoire. Possibilité d'inciter au ciblage sur des secteurs à enjeux (zones humides, ZNT …).

Exploitations visées (potentiel de 2 000 ha/an, environ 10 % de la surface en cultures pérennes) :

- La prise en charge des chantiers sera conditionnée par rapport l'augmentation passée de la part d'herbe et/ou à un ratio seuil d'herbe dans la SAU,
- Exploitations déléguant les travaux à une structure de travaux agricoles (ETA/CUMA),
- Groupes d'exploitations sollicitant ce dispositif,
- Incitation à la fauche avant retournement prairie (induisant une diminution des fuites).

Durée : les chantiers collectifs sont soutenus sur la durée du plan.

Cadre : soutien apporté via les aides *minimis entreprise* versée directement aux CUMA et ETA et modalités de mise en œuvre dictées par l'arrêté régional annuel relatif à l'action.

La mise en œuvre de ces chantiers nécessitera une coordination pour :

- Communiquer à l'ensemble des prescripteurs et structures de travaux agricoles de la baie les informations relatives au dispositif ainsi que la procédure à suivre pour son déploiement,

- Echanger avec les ETA/CUMA sur la mise en place des chantiers (participation aux AG, information sur le dispositif, synthèse et préparation des actions, transmission des demandes de subvention, bilan des actions),

- Assurer le relais d'information entre les structures intervenant dans le dispositif.

Point en attente de réponse : Le principe d'un accompagnement financier de ces chantiers collectifs n'a pas été statué au 15 septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Assurer une organisation des chantiers pertinente.

Disposer d'opérateurs (CUMA et ETA) disposant des matériels et moyens humains nécessaires.

Identifier un nombre d'exploitations intéressées suffisant.

Calendrier et prévisionnel financier

Coût :

- Chantier de récolte (enrubannage, d'ensilage …) : 300 €/ha

Objectifs de surface : 2 000 ha soit un budget travaux moyen annuel de 600 000 € (3 600 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Animation et organisation des chantiers : 0.2 ETP soit un coût annuel de 21 000 € (126 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
CUMA et ETA pour la réalisation des chantiers Chambre d'Agriculture pour l'animation et la coordination de l'action	CUMA et ETA réalisant les travaux

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Eléments fournis annuellement par le maître d'ouvrage : - Nombre d'exploitations bénéficiaires, - Structures intervenants dans le dispositif, - Par exploitation : o Pour chaque îlot : surface concernée, surfaces d'espaces tampons concernées	Liste des exploitations bénéficiaires et surfaces par type de chantier et par îlots (cf. exigences arrêté régional)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.4.1 Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

AMGT-SBAA	AMENAGEMENT - Animation et accompagnement technique Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

Animation, accompagnement technique des exploitations agricoles et réalisation d'aménagements pour une meilleure gestion des espaces stratégiques au sein de l'exploitation agricole et des interfaces cultures / réseau hydrographique (de la bande des 50 m à proximité des cours d'eau) pour réduire les risques de transfert et améliorer le tamponnement des flux de polluants.

La démarche menée doit-être collective et associer agriculteurs / conseil agricole et techniciens « milieux » de façon à concevoir globalement l'aménagement et les pratiques, cela auprès de l'ensemble des exploitations de la Baie, avec une priorisation des moyens auprès des exploitations les plus concernées / fonction du calendrier de l'arrêté ZSCE (objectifs 2025) et des outils financiers disponibles (démarchage PSE en 2022, MAEC à partir de 2023).

Les actions d'aménagements du bassin versant allant au-delà des objectifs de la ZSCE (travaux de déconnexion de drains ou de fossés, ralentissement des écoulements, franchissements de cours d'eau dans le cadre d'une gestion extensive des zones humides, remise du cours d'eau dans son talweg, protection des secteurs de source…) seront réalisées sur la durée du contrat territorial.

Modalités de l'action

1) Un porter à connaissance à tous (exploitants et conseillers agricoles) des espaces stratégiques de l'exploitation (cartographie et récapitulatif des surfaces en ZH à la parcelle), la situation vis à vis de la ZSCE, et de l'éligibilité / PSE-MAEC

2) Une priorisation des moyens d'accompagnement vers les exploitations les plus concernées, c'est-à-dire : **a) celles éloignées des objectifs** à atteindre sur le volet renaturation / espaces stratégiques de l'arrêté ZSCE (2022-2025) ; **b) celles ciblées par les outils financiers** (démarchage PSE en 2022, MAEC à partir de 2023) ; **c) celles situées à l'amont des bassins versants.**

Particularité du Gouët en amont de la retenue de St Barthélémy : **ce bassin conjuge les enjeux phosphore, azote, phytosanitaires (métolachlore).** L'idée est de continuer à mener de front les actions visant à lutter contre l'érosion et la dégradation des berges, et la protection des zones d'émergence et de bas-fond (blocage du ruissellement en amont, aménagements bocagers) ainsi que leur entretien (exportation des biomasses produites sur ces espaces), en complément de l'accompagnement des exploitants visant aux évolutions de systèmes (Cf. Fiches 1).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions conduites :

- Porter à connaissance de l'ensemble des exploitants agricoles et du conseil agricole de la localisation des espaces stratégiques (ZH effectives) sur l'exploitation, du niveau d'atteinte de la ZSCE, de l'éligibilité aux outils financiers (PSE, MAEC).
- Actions de sensibilisation des conseillers agricoles sur le volet « renaturation et zones humides » de la ZSCE et gestion des autres espaces stratégiques / aménagements possibles sur l'exploitation. Coordination à l'échelle du SAGE des différents intervenants des EPCI et du conseil agricole.
- Appui au conseil agricole et réalisation de diagnostics, si nécessaire, dans leur demande de soutien financier PSE, MAEC, investissements.
- Suivi des PSE et MAEC pour ce qui concerne les actions « milieux » et « biodiversité » (diagnostics, attestations, …).
- Programmation et réalisation des travaux d'aménagements sous MO EPCI. (Restauration de ZH, remise dans le talweg, franchissement, abreuvement, déconnexion de drains...). Conseil technique sur la réalisation d'aménagements si l'exploitant souhaite faire par lui-même.
- Accompagnements techniques ou réglementaires liés aux cours d'eau / ZH (abreuvoir, franchissements, chemin en zone humide).
- Interlocuteur du conseiller référent qui coordonne les actions / projets de l'exploitant et remonte les indicateurs.
- Participation aux commissions de soutien ou comité de Baie.
- Pour les exploitants volontaires, souhaitant réaliser des aménagements type talus (en lien avec le classement de leur parcelle / bande des 50 m à proximité de cours d'eau), discussion avec l'exploitant sur le projet souhaitable, programmation et suivi de travaux.
- Participation au travail sur la valorisation des prairies et cultures pérennes en zones humides et autres espaces stratégiques.

Conditions

Le dimensionnement des objectifs sur le volet « renaturation » de la ZSCE (bande des 50 m à proximité du cours d'eau) suppose de disposer d'un « état 0 » des parcelles concernées ou talus/bande enherbée non présents. Les travaux d'aménagements nécessiteront la mobilisation de financements.

Le dimensionnement du temps à passer pour la transmission aux agriculteurs et à leur conseiller des données relatives aux espaces stratégiques (carte et récapitulatif des surfaces par îlot), dépend de la capacité des structures de conseil et des agriculteurs à visualiser la donnée via leur logiciel propre ou une application web, ainsi que des règles de confidentialité sur le partage de données (estimation de 10 cartes générées par jour pour 550 exploitations pour SBAA par exemple).

De même, le niveau de sollicitations du technicien « milieu » par les agriculteurs ou leur conseiller référent est difficile à évaluer. La « simple » mise en herbe des zones humides effectives ne nécessitera pas de déplacement sur l'exploitation du technicien « milieux ». Dès lors qu'un agriculteur est intéressé pour échanger sur d'éventuels aménagements, ce déplacement est nécessaire.

L'harmonisation des formats et des données à transmettre, tant aux exploitants agricoles, qu'aux organismes de conseil, à l'échelle du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc nécessite une coordination entre structures.

Vigilance : dans l'estimation du temps de technicien « milieu », il n'y a pas de temps prévu pour les retours terrain sur la délimitation des zones humides effectives suite à des sollicitations d'agriculteurs ou de conseillers. La position du comité de la Baie devra être claire sur ce point.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier

2022 : porter à connaissance des espaces stratégiques sur l'exploitation aux exploitants et conseiller référent… (niveau 1 à 3). Priorité aux exploitations ciblées pour les PSE (été 2022), puis aux exploitations éloignées des mesures de la ZSCE et concernées par le déploiement des MAEC.

- Sensibilisation des conseillers référents / enjeux et accompagnements / aménagements sous MO Saint-Brieuc Armor Agglomération.

- Appui à l'engagement des agriculteurs concernés par le PSE.

2023-2027 :
- Transmission des cartes (exploitations restantes).

- Accompagnement des exploitations avec projet de MAEC, travaux...

- Réalisation des travaux ma et bocage.

- Suivi PSE, MAEC, travaux…

- Participation à la rédaction des articles « milieux » de l'agro-infos et des supports de communication.

Estimation du temps

A titre d'exemple, pour Saint-Brieuc Armor Agglomération (bassins versants de l'Ic, du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac) :

- estimation de 1,5 à 2 ETP « technicien MA ».

- estimation de 1 ETP « technicien bocage » (sur partie renaturation : discussion des projets et suivi de travaux).

- travaux MA : 105 k€ par an

- travaux talutage (1 000 km de cours d'eau => on estime à 200 km les travaux à réaliser (1/10ème du linéaire * 2 versants). 7 €/m * 200 km = 1 400 k€ sur 5 ans, soit 280 k€ / an)

base : talus nu = 4 €/m ; talus planté = 12 €/m, 3 entretiens = 1,5 €/m.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Structures de conseil agricole Chambre d'Agriculture 22 pour le foncier, la coordination technique agricole

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations rencontrées. Nombre d'exploitations accompagnées pour PSE, MAEC... Talus réalisés, aménagements réalisés Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations Participation aux objectifs territoriaux du contrat de la baie de Saint-Brieuc.	Cartographie des espaces stratégiques par exploitation Liste des exploitations accompagnées Cartographie des aménagements réalisés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AMGT-LTM	AMENAGEMENT - Animation et accompagnement technique Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

L'objectif est de réduire les risques de transfert et d'améliorer le tamponnement des flux de polluants. Cela passe par l'animation, l'accompagnement technique des agriculteurs et la réalisation d'aménagements pour une meilleure gestion des espaces stratégiques au sein de l'exploitation et des interfaces cultures / réseau hydrographique (bande des 50 m à proximité des cours d'eau, fossés).

La démarche menée doit-être collective et associer agriculteurs / conseillers agricoles et techniciens « milieux » de façon à concevoir globalement l'aménagement et les pratiques, cela auprès de l'ensemble des exploitations de la Baie, avec une priorisation des moyens auprès des exploitations les plus concernées mais aussi, en fonction du calendrier de l'arrêté ZSCE (objectifs 2025) et des outils financiers disponibles (démarchage Paiements pour Services Environnementaux -PSE en 2022, MAEC à partir de 2023).

Les actions d'aménagements du bassin versant compatibles avec les objectifs/indicateurs de la ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) ou allant au-delà de ces objectifs (travaux de déconnexion de drains ou de fossés, ralentissement des écoulements, franchissements de cours d'eau dans le cadre d'une gestion extensive des zones humides, remise du cours d'eau dans son talweg, protection des secteurs de source…) seront réalisées dans le cadre du contrat territorial.

Modalités de l'action

1) Porter à connaissance de tous (exploitants et conseillers agricoles) des espaces stratégiques de l'exploitation (cartographie et récapitulatif des surfaces en zones humides à la parcelle), la situation vis à vis de la ZSCE, et de l'éligibilité / PSE-MAEC

2) Priorisation des moyens d'accompagnement vers les exploitations les plus concernées, c'est-à-dire :

- **celles éloignées des objectifs** à atteindre sur le volet renaturation / espaces stratégiques de l'arrêté ZSCE (2022-2025),
- **celles ciblées par les outils financiers** (démarchage PSE en 2022, MAEC à partir de 2023),
- **celles situées sur des « secteurs cibles » (tête de bassin versant).**

Actions conduites :

- Porter à connaissance de l'ensemble des exploitants agricoles et du conseil agricole de la localisation des espaces stratégiques (ZH effectives) sur l'exploitation, du niveau d'atteinte de la ZSCE, de l'éligibilité aux outils financiers (PSE, MAEC).
- Actions de sensibilisation des conseillers agricoles sur le volet « renaturation et zones humides » de la ZSCE et gestion des autres espaces stratégiques / aménagements possibles sur l'exploitation. Coordination à l'échelle du SAGE des différents intervenants des EPCI et du conseil agricole.
- Appui au conseil agricole et réalisation de diagnostics, si nécessaire, dans leur demande de soutien financier PSE, MAEC, investissements.
- Suivi des PSE et MAEC pour ce qui concerne les actions « milieux » et « biodiversité » (diagnostics, attestations, …).
- Programmation et réalisation des travaux d'aménagements sous MO EPCI.
- Accompagnements techniques et/ou réglementaires sur les aménagements au sein des exploitations.
- Interlocuteur du conseiller référent qui coordonne les actions / projets de l'exploitant et remonte les indicateurs.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Participation aux commissions de soutien ou comité de Baie.
- Pour les exploitants volontaires, souhaitant réaliser des aménagements type talus (en lien avec le classement de leur parcelle / bande des 50 m à proximité de cours d'eau), discussion avec l'exploitant sur le projet souhaitable, programmation et suivi de travaux.
- Participation au travail sur la valorisation des prairies et cultures pérennes en zones humides et autres espaces stratégiques.

Conditions

Le dimensionnement des objectifs sur le volet « renaturation » de la ZSCE (bande des 50 m à proximité du cours d'eau) suppose de disposer d'un « état 0 » des parcelles concernées ou talus/bandes enherbées non présents. Les travaux d'aménagements nécessiteront la mobilisation de financements.

Le dimensionnement du temps à passer pour la transmission aux agriculteurs et à leur conseiller des données relatives aux espaces stratégiques (carte et récapitulatif des surfaces par îlot), dépend de la capacité des structures de conseil et des agriculteurs à visualiser la donnée via leur logiciel propre ou une application web, ainsi que des règles de confidentialité sur le partage de données.

De même, le niveau de sollicitation du technicien « milieu » par les agriculteurs ou leur conseiller référent est difficile à évaluer. La « simple » mise en herbe des zones humides effectives ne nécessitera pas de déplacement sur l'exploitation du technicien « milieux ». Cependant, dès lors qu'un agriculteur est intéressé, il s'agira d'échanger sur d'éventuels aménagements complémentaires en lien avec la gestion des espaces stratégiques (axe ZSCE). L'objectif pour LT&M est donc de rencontrer l'ensemble des exploitants.

L'harmonisation des formats et des données à transmettre, tant aux exploitants agricoles, qu'aux organismes de conseil, à l'échelle du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc nécessite une coordination entre structures.

Vigilance : dans l'estimation du temps de technicien « milieu », il n'y a pas de temps prévu pour les retours terrain sur la délimitation des zones humides effectives suite à des sollicitations d'agriculteurs ou de conseillers. La position du comité de la Baie devra être claire sur ce point.

Calendrier et prévisionnel financier

En 2022 : - porter à connaissance des espaces stratégiques sur l'exploitation aux exploitants et au conseiller référent… (niveau 1 à 3). Priorité aux exploitations ciblées pour les PSE (été 2022), puis aux exploitations éloignées des mesures de la ZSCE et concernées par le déploiement des MAEC

- Sensibilisation des conseillers référents / enjeux et accompagnements / aménagements sous MO LT&M
- Appui à l'engagement des agriculteurs concernés par le PSE.

2023-2027 : - Transmission des cartes (exploitations restantes).

- Accompagnement des exploitations avec projet de MAEC, travaux...
- Suivi des PSE, MAEC, travaux,…
- participation à la rédaction des articles « milieux » de l'agro-infos et des supports de communication.

Estimation du temps : 1.85 ETP en 2022 puis 2.35 ETP en 2023 et 2024 (soit 2.18 ETP/an)

Montant estimé de l'animation : 106 400 € / an

Montant des travaux/prestations estimé à 110 000 € / an (moyenne annuelle estimée sur la durée du contrat 2022-2027).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Structures de conseil agricole Chambre d'Agriculture 22 pour le foncier, la coordination technique agricole

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations rencontrées. Nombre d'exploitations accompagnées pour PSE, MAEC... Nombre d'aménagements réalisés Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations	Cartographie des espaces stratégiques par exploitation Liste des exploitations accompagnées Cartographie des aménagements réalisés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AMGT-SMB	**AMENAGEMENT - Appui technique et coordination Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**

Objectifs et enjeux

L'aménagement des bassins versants exige de relier les principes de fonctionnement des bassins versants et les réalités techniques, économiques et réglementaires des pratiques agricoles. Il suppose également une ingénierie poussée en appui et une capacité à tirer parti des retours d'expériences produits à plus large échelle.

Un accompagnement des techniciens en charge de ces actions dans les EPCI est nécessaire afin qu'ils bénéficient d'une mutualisation des retours d'expérience sur l'aménagement des espaces stratégiques, qu'il s'agisse d'aménagements hydrauliques, de restauration ou de gestion de zones humides (ralentissement des écoulements, tamponnement des rejets de drains avant cours d'eau et zones humides, déconnection de fossés, préservation des fossés secondaires ou cours d'eau au-delà de la réglementation, retrait de remblais, mise en herbe, aménagements bocagers, *etc*.).

Les techniciens en charge de ces actions dans les EPCI doivent également pouvoir bénéficier d'un soutien en termes de pré-ciblage des aménagements à réaliser sur la base de données cartographiques et de structuration des données afin de réaliser un suivi des aménagements mis en place.

Des journées de sensibilisation des techniciens dans les structures de conseil agricole seront également réalisées autour de partages d'expériences d'aménagements.

Modalités de l'action

Mobilisation du chef de projet, d'un ingénieur, d'un chargé de mission en géomatique

Retours d'expériences, animation du groupe de techniciens

Formations auprès des structures de bassin versant, des structures de conseil agricole, *etc*.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps d'animation et de coordination pris en charge par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc : 0.2 ETP soit 96 000 € sur la période 2022-2027 du plan.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	Structures de bassin versant Structures de conseil agricole Chambre d'agriculture Forum des marais atlantiques Cellule ASTER du CD 22 DDTM

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Jours/ an (formations, réunions du groupe de techniciens, actions de sensibilisation, *etc*.)	Base de données de suivi des accompagnements et aménagements réalisés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.4.2 Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement

COLL-CRAB	ACTIONS COLLECTIVES – Chambre d'Agriculture de Bretagne

Objectifs et enjeux

L'objectif des actions collectives est d'accompagner les exploitants de la baie de Saint-Brieuc dans l'évolution de leur pratique agricole. Pour ce faire, la Chambre d'agriculture organise des journées d'informations, des opérations de démonstrations, des réseaux de parcelles et anime des groupes d'exploitants. Ces actions permettent d'illustrer les évolutions de pratiques cohérentes avec les objectifs du projet Baie 2027, tout en offrant une visibilité sur leur faisabilité technique et économique et inciter les éleveurs à solliciter les accompagnements individuels proposés.

Ces actions pourront également mobiliser les exploitations engagées en Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) devant participer à au moins ½ journée d'échange de pratiques entre agriculteurs.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Toutes les exploitations des bassins versants de l'Ic, du Gouët, de l'Anse d'Yffiniac et du Gouëssant,
- La connaissance des exploitations mobilisées lors d'actions collectives et individuelles de la période 2017-2021 sera mise à profit pour cibler les invitations aux différentes opérations,
- Les informations sur les opérations organisées seront relayées via le service d'informations environnementales (cf. fiche 5-0-3),
- Certaines thématiques pourront être abordées selon les enjeux spécifiques à certains secteurs (typologie des exploitations, enjeux agro-environnementaux, caractérisation pédoclimatiques),
- Ces actions pourront également mobiliser les exploitations engagées en MAEC et devant participer à au moins ½ journée d'échange de pratiques entre agriculteurs sur la durée de leur engagement.

Contenus :

Les opérations pourront aborder l'ensemble des thématiques des accompagnements individuels et des évolutions attendues au sein des exploitations :

- Accompagnement aux évolutions de systèmes *(ex : conduite nouvelles cultures, rencontres filières …)*
- Gestion de la couverture des sols *(ex : gestion intercultures longues et courtes, semis sous couverts …)*
- Gestion de l'azote *(ex : outils d'aide à la décision, nouvelles technologies, bandes doubles densités …)*
- Gestion de l'herbe *(ex : gestion prairies et pâturage, nouvelles technologies …)*
- Gestion des espaces sensibles *(valorisation Bois Raméal Fragmenté - BRF…)*

Les actions collectives pourront se dérouler sous différents formats et feront l'objet de partenariats avec des structures spécialisées :

- Opérations de démonstration de matériels innovant,
- Bout de champs de cultures d'intérêts agro-environnementales,
- Visites d'exploitations ayant une trajectoire d'évolution système d'intérêt,
- Réseaux de suivi parcellaires,
- Groupes de discussions technico-économiques (lait, miscanthus, luzerne, …),

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Journées de formation auprès des exploitants et/ou auprès de structures d'enseignements agricoles (ex : pôle de formation de la Ville Davy, Lycée horticole de Saint-Ilan).

Information agricole :
Pour communiquer sur les actions engagées sur la Baie de Saint-Brieuc, un plan de communication sera défini et mis en place. Ce dernier permettra de sensibiliser les agriculteurs et divers publics aux enjeux agricoles et environnementaux du programme. Il sera aussi l'occasion d'informer sur les engagements et les réalisations des agriculteurs en faveur de la lutte contre les algues vertes.
Dans ce cadre la Chambre d'Agriculture créera divers supports en coordination avec les partenaires du plan (flashs, bulletins, articles de presses).

Conditions

Nécessité d'une bonne organisation pour ne pas « sur-solliciter » les agriculteurs sur des périodes précises et sur des thématiques proches.

Besoin d'une coordination inter-structures pour bien relayer les opérations organisées auprès des éleveurs.

Besoin d'une coordination pour assurer le déploiement pertinent et efficient d'actions faisant l'objet de multiples partenariats.

Calendrier et prévisionnel financier

Coût annuel : 1.1 ETP soit un coût annuel de 115 500€ (693 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Frais directs : 16 000 €/an (96 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Chambre d'agriculture de Bretagne	Structures de conseil agricole pour le relai de l'information auprès des agriculteurs EPCI Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations présentes aux différentes opérations Nombre d'exploitations sollicitant un accompagnement individuel suite à ces opérations	Supports utilisés, feuilles d'émargement, éléments de communication

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COLL-GAB-CEDAPA	ACTIONS COLLECTIVES - GAB-CEDAPA

Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à évoluer dans leurs pratiques afin d'initier un changement de système de production.

Des journées d'information, des opérations de démonstration seront organisées pour favoriser ces évolutions et inciter les éleveurs à solliciter les accompagnements individuels proposés.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Toutes les exploitations du bassin versant pour de nouvelles actions de sensibilisation autour des évolutions de système (la connaissance des exploitations acquise lors des précédentes périodes sera mise à profit pour cibler les invitations aux différentes opérations)
- Les exploitations qui auront contractualisé une charte d'engagement dans le cadre de la ZSCE.
- Les exploitations ayant intégré, au cours des deux premiers plans, les groupes d'échange sur la thématique des évolutions de système.
- Les informations sur les opérations organisées seront relayées via le service d'informations environnementales (cf. fiche 5-0-3).

Contenus :

- Les opérations pourront aborder l'ensemble des thématiques suivantes en lien avec les enjeux du contrat de territoire : évolution vers un système herbager, conversion à l'agriculture biologique, gestion du pâturage, gestion des rations alimentaires, aménagement du parcellaire, réduction des coûts de production, valorisation des produits…
- Les actions menées pourront prendre la forme de journées thématiques ouvertes aux exploitations du territoire, de portes ouvertes sur des exploitations, de formations, d'accompagnement de groupes.
- En particulier, des actions permettant de satisfaire à l'obligation de formation pour les éleveurs engagés dans les futures Mesures Agri Environnementales et Climatiques seront proposées.
- Dans le cadre du nouveau plan, des actions complémentaires sont envisagées : mise en place d'un partenariat avec des Lycées Agricoles dans l'objectif de proposer un programme d'interventions auprès des élèves sur les thématiques liées aux évolutions de pratiques et aux évolutions de systèmes.
- La création et l'animation d'un observatoire des prairies : l'objectif sera de créer un réseau de 10 à 15 prairies réparties sur l'ensemble de la baie et représentatives des différents types de prairies présentes sur le territoire. Ces prairies seront suivies principalement sur les critères de rendement et de pratiques de l'éleveur (fertilisation, gestion du pâturage et des fauches) et pourront servir de support pour des journées thématiques ou portes ouvertes ainsi que la rédaction d'articles techniques. Cet observatoire participera à la création d'une culture commune sur la thématique des prairies, en lien avec la cellule de conseils agronomiques de la baie.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

L'organisation doit permettre de ne pas « sur-solliciter » les agriculteurs sur des périodes précises et sur des thématiques proches.

Besoin d'une coordination inter-structures pour bien relayer les opérations organisées auprès des éleveurs.

Calendrier et prévisionnel financier

Coût annuel : 1 ETP et 5 000 € de frais extérieurs soit 510 000 € sur la période 2022-2027

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Pôle Inpact (GAB et CEDAPA)	Structures de bassins versants et de conseil agricole pour le relai de l'information auprès des agriculteurs, Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc , Chambre d'Agriculture, Lycées agricoles

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations présentes aux différentes opérations. Nombre d'exploitations sollicitant un accompagnement individuel suite à ces opérations.	Supports utilisés, feuilles d'émargement, éléments de communication.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COLL-INFO	ACTIONS COLLECTIVES - Agro'Info

Objectifs et enjeux

Communiquer des informations aux agriculteurs pour la mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles des pratiques attendues sur la baie de Saint-Brieuc.

Ce service accompagne les exploitants dans l'adoption de pratiques agronomiques cohérentes avec les objectifs du projet Baie 2027. Des référents de diverses structures de conseils participent à la construction et la validation des messages. Ce travail collaboratif permet ainsi de renforcer la culture commune des conseillers mobilisés sur le territoire.

Le service d'information « Agro'Info se doit d'être réactif pour assurer une diffusion cohérente avec les périodes culturales. Pour garantir la régularité des envois, le dispositif de communication ainsi que son contenu sont élaborés plusieurs mois à l'avance.

Modalités de l'action

Exploitations visées :

- toutes les exploitations du bassin versant de la baie de Saint-Brieuc

Les informations seront adressées par mail aux exploitations qui auront fait part de leur volonté d'adhérer à ce système d'informations.

Techniciens :

Les techniciens référents des différentes structures impliquées dans le projet baie 2027 seront mobilisés pour participer à la construction des messages adressés notamment pour déterminer les périodes d'interventions optimales.

Contenus :

Les informations diffusées aborderont l'ensemble des thématiques permettant de réduire les risques de fuites d'azote :

- Couverture du sol
- Gestion de l'herbe
- Cultures spécifiques
- Gestion de l'azote
- Evolution systèmes
- Gestion des milieux sensibles
- Démarche de labellisation
- Témoignage et nouvelles filières
- Appels à projets et calendrier des actions

Les messages ne seront pas un rappel de la réglementation mais une information permettant la plus grande efficacité de la pratique mise en œuvre pour limiter les risques de fuites d'azote

La Chambre d'agriculture de Bretagne assure la coordination de cet outil. Elle est chargée de :

- définir les sujets abordés et les messages en collaboration l'ensemble des prescripteurs, les structures de bassin versants et le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,
- organiser la récolte des observations, des informations nécessaires à la construction et au déclenchement des messages,
- co-construire/harmoniser les messages techniques avec les différents acteurs sur le territoire,
- compiler l'ensemble informations (documents techniques, invitations aux opérations collectives…) pour les diffuser à tous les exploitants enregistrées dans la base de diffusion.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

L'organisation mise en place devra être suffisamment réactive pour une diffusion au bon moment des messages auprès des exploitants.

Disponibilité des techniciens des différentes structures partenaires.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps de coordination : 0.1 ETP soit un budget annuel de 10 500 € (63 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Ce coût ne correspond qu'au besoin du maître d'ouvrage.

Point en attente de réponse : Le temps de mobilisation des techniciens référents des structures de conseil agricole sera à redéfinir en fonction du cahier des charges du conseil agricole en baie algues vertes et les rôles attendus des techniciens référents.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Chambre d'agriculture de Bretagne	Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc EPCI pour la prise en compte des enjeux « milieu » Structures de conseil agricole

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations abonnées aux bulletins Nombre d'articles et thématiques traités	Ensemble des informations communiquées – Lettre Agro'info

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Volet filière

Sur la période 2011-2015, la définition d'un volet économique dans le Plan de Lutte Contre les Algues Vertes avait pour objectif de réunir les « conditions nécessaires » aux changements dans les exploitations et de soutenir la transition agroécologique. Permettre aux agriculteurs de valoriser leurs efforts, sécuriser leur revenu en rémunérant la prise de risques et l'engagement environnemental et mettre en œuvre les évolutions souhaitées reste un enjeu majeur.

Certains acteurs économiques – dont les coopératives et les entreprises agroalimentaires - développent des projets innovants et mettent en place des stratégies intégrant les critères de durabilité – Démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale - à leur échelle et ainsi qu'en partenariat avec d'autres acteurs de filière. Ces projets présentent des bénéfices économiques et environnementaux pouvant contribuer à la lutte contre les algues vertes.

Les travaux réalisés dans le cadre du volet économique visent à identifier ces complémentarités et trouver des synergies d'actions qui permettront de conforter la double performance économique et environnementale des projets. De cette manière, il sera possible de valoriser les denrées issues d'exploitations engagées dans des démarches environnementales, l'image des agriculteurs qui les produisent et par-delà, celle des acteurs de la filière.

Dans le prolongement de ce qui a été fait entre 2017 et 2021, il s'agira d'appuyer, de favoriser et de soutenir la mise en œuvre de projets d'investissements, de filières et de labélisations qui peuvent avoir des retombées positives sur le bassin versant.

Le rôle du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, en tant que collectivité et coordinateur du PLAV, est de favoriser la mise en réseau et le dialogue d'acteurs économiques publics ou privés qui portent des initiatives pouvant contribuer à la transition agro-écologique du territoire. Concentrer ou faciliter l'atterrissage de ces projets nécessite un travail d'animation et de montage administratif permettant l'obtention de fonds d'appuis et d'investissements.

La mobilisation des collectivités compétentes en matière de développement économique et d'accompagnement des porteurs de projet est indispensable à cette coordination pour mutualiser les moyens et éviter de solliciter les opérateurs de toutes parts sur des enjeux et des mesures qui se recoupent et dont les résultats sont complémentaires en termes d'impacts pour le climat, l'eau, la biodiversité et l'érosion. Des liens seront à faire avec la Région pour dans le cadre de son projet de contractualisation avec les exploitations agricoles (contrats de transition agroécologique) et les industries agroalimentaires (contrats de progrès) sur le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc.

Concernant le sujet de l'approvisionnement local en restauration collective publique, suite à la promulgation de la loi EGALIM et aux dernières élections territoriales, les agglomérations, ainsi que la Région Bretagne et le Département 22 ont réaffirmé leur souhait de travailler sur la valorisation des produits locaux à leur échelle : Plan Alimentaire Territorial, Breizh Alim, outil Agrilocal.

Le SMB continuera de suivre les démarches mises en place pour rechercher des synergies vis-à-vis des enjeux de lutte contre les algues vertes et valoriser les produits ou filières développés dans ce cadre. Il est nécessaire d'assurer une transversalité entre les Plans Alimentaires Territoriaux, les Plans Climat Air Energie Territorial et le Plan de Lutte Contre les Algues Vertes. Pour le cela, le Syndicat devra être associé aux différents groupes de travail et réunions.

Deux axes de travail seront déclinés pour la prochaine période 2022-2027 :

- Promouvoir les démarches qualifiantes existantes (cahiers des charges, marques,…), œuvrant dans le sens des objectifs du plan,
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets de filières des opérateurs économiques.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FILI-CDC	FILIERES - Démarches qualifiantes

Objectifs et enjeux

Un certain nombre d'opérateurs économiques et associations (coopératives, industries agro-alimentaires, organisations de producteurs, associations, chambres consulaires…) proposent à leurs adhérents des démarches qualifiantes permettant de mieux valoriser leurs produits. C'est le cas de la COOPERL par exemple avec la labélisation HVE.

Pour chacune de ces démarches, un cahier des charges précisant les conditions de qualification ou d'entrée dans la démarche existe. Certains de ces cahiers des charges peuvent présenter des exigences en termes de pratiques agricoles qui pourraient correspondre aux attentes du plan de lutte contre les algues vertes en termes de baisse des fuites d'azote.

L'enjeu est donc de faire en sorte que ces cahiers des charges contribuant à l'atteinte des objectifs du projet de territoire puissent être mis en valeur et bénéficier d'un soutien (financier, moyens de communication, achats par les collectivités…).

Ce soutien pourra être défini individuellement en fonction des besoins spécifiques de chacun : moyens de communication en direction du grand public, de la restauration collective ; moyens de communication en direction des agriculteurs pour promouvoir l'adhésion à la démarche, etc.

Dans le cadre de l'arrêté de Zones Soumises à Contraintes Environnementales, les exploitations agricoles devront s'engager dans des démarches individuelles ou collectives de progrès. Que ce soit par le biais de chartes individuelles, de MAEC, de Paiements pour Services Environnementaux ou d'engagement dans une démarche de filière portée par les coopératives, beaucoup d'agriculteurs aspirent à une reconnaissance sociale de leurs efforts environnementaux.

Si ces derniers ne peuvent être valorisés par le biais d'une charte, d'une marque ou d'un label reconnu à large échelle, une campagne de communication pourrait être construite à l'échelle du bassin versant auprès des habitants et acheteurs publics / privés pour mettre en avant les engagements pris dans le cadre de la lutte contre les algues vertes.

Modalités de l'action

Il s'agira dans le cadre de cette action:

- d'identifier collectivement les démarches présentant un cahier des charges dont les critères participent à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du projet « Baie 2027 ». Le Comité de la baie de Saint-Brieuc validera ces démarches localement en fonction de la portée des projets étudiés.
- d'identifier les moyens qui pourraient être mobilisés pour faire en sorte que le dispositif 'plan algues vertes' apporte une réelle plus-value à ces différentes démarches : moyens de communication supplémentaires, activation des réseaux des partenaires du plan, aides financières pour les opérateurs et/ou les producteurs (parmi les dispositifs existants ou à créer), accompagnement spécifique des producteurs entrant dans les démarches (lien avec l'axe 1)...
- de mettre en œuvre les moyens identifiés pour appuyer le développement de ces démarches qualifiantes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Cette action sera profitable pour les opérateurs dans le cas où des moyens nouveaux sont effectivement mobilisables : Paiements pour Services Environnementaux par exemple.

Elle doit être en lien avec l'autre axe du volet économique ainsi qu'avec les autres volets du plan (notamment axe 1).

La coopération et la communication entre les services du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, des EPCI et de la Région seront garants d'une bonne articulation des projets et d'une mutualisation des moyens, ressources et contacts dans les entreprises.

Calendrier et prévisionnel financier

Cette action continuera d'être mise en place en 2022 et pour les six années à venir

Prévisionnel financier :

0.2 ETP du maître d'ouvrage

Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects communicationnels – 10 000 € sur les 6 ans

Production et impression de supports – 1 000 € par an

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	Dispositif d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de projets structurants (cf. fiche 1-1) Région EPCI Communes Structures de conseil

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de cahiers des charges étudiés et nombre contribuant à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du plan de lutte Nombre d'exploitations adhérentes à ces démarches et lien avec les évolutions de pratiques Nombre de structures ayant bénéficié d'une aide (financière, outils de communication, …) Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement	Liste des dispositifs mis en œuvre pour contribuer au développement des démarches qualifiantes Liste des adhérents aux démarches

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FILI-PROJ	FILIERES - Emergence

Objectifs et enjeux

Plusieurs acteurs agricoles et agroalimentaires du territoire mènent des réflexions sur des projets innovants, dont beaucoup présentent ou peuvent présenter un double bénéfice économique et environnemental pour le territoire. Afin de favoriser l'atterrissage de ces projets sur le bassin-versant de la baie de Saint-Brieuc, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'aides existants doivent être mobilisés.

Ce travail doit se mener à différentes échelles territoriales, l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc n'étant pas pertinente pour certains projets qui rayonnent à l'échelle régionale voire suprarégionale.

Modalités de l'action

Porteurs de projets visés :
Collectifs agricoles (coopératives agricoles, associations de producteurs,…)
Collectifs mixtes (exemple : producteurs-transformateurs - dont artisanat)
Entreprises de l'agroalimentaire

Travail préliminaire :

- Identifier les interlocuteurs au sein des EPCI et de la Région ainsi que les dispositifs de soutiens pour relier les projets portés avec les politiques économiques, alimentaires et de la lutte contre le réchauffement climatique de ces collectivités
- Réunir l'ensemble des acteurs agissant dans le champ de l'accompagnement des porteurs de projet et étudier les modalités de fonctionnement

Travail avec les porteurs de projet

Construire et animer un programme d'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projet, pour :

- créer un réseau et un espace de dialogue entre les différents acteurs de filières qui ne soient pas uniquement basées sur des relations commerciales
- Identifier les projets
- Définir les moyens de faire émerger les projets et d'aboutir à leur création (appui à la faisabilité technique, …)
- Favoriser l'interconnaissance, la mise en réseau, le partage des informations et l'aiguillage des porteurs de projet en lien avec les services économiques compétents de la Région et des agglomérations.

L'accompagnement de ces projets pourra aussi concerner l'accompagnement des producteurs impliqués dans ces filières, en lien avec les actions d'accompagnement proposées dans l'axe n°1.

Des projets de filières sont à l'étude sur le territoire sur des productions à basses fuites d'azote comme la luzerne, le blé noir, le lait, le miscanthus, le lin, etc.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Créer un espace de confiance pour les porteurs de projet. Définir les interlocuteurs et une configuration de travail pertinents.

Coordonner les différents acteurs de l'accompagnement pour une proposition homogène sur l'ensemble du territoire (besoin d'une tête de réseau).

Réussir à mobiliser les opérateurs économiques.

Calendrier et prévisionnel financier

Cette action se poursuivra en 2022 a minima pour la durée du plan de lutte
Prévisionnel financier
0.5 ETP par an du maître d'ouvrage
Financement d'expérimentation et d'études – 25 000 € par an

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	Chambres consulaires Dispositif d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de projets structurants (cf.fiche 1-2) Région / EPCI Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de structures accompagnées Nombre de projets mis en œuvre sur la Baie de Saint-Brieuc Nombre d'exploitations concernées par les démarches et lien avec les évolutions de pratiques (lien avec les accompagnements de l'axe 1) Surface en cultures bas niveaux d'intrants	'Memento' des projets

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FILI-LUZ	FILIERES - Déshydratation luzerne

Objectifs et enjeux

L'augmentation de la surface en cultures pérennes et la réduction du nombre de jours de sols nus sont deux moyens de limiter les fuites d'azote sous les parcelles.

La luzerne est une culture pérenne qui reste en place 4 à 5 ans. Elle présente de nombreux atouts vis-à-vis de la qualité de l'eau : couverture des sols en automne / hiver (période de lessivage), culture nettoyante, structuration du sol. En tant que légumineuse, elle est capable de fixer l'azote atmosphérique par fixation symbiotique. Elle ne nécessite pas ou peu de fertilisation.

Pour répondre aux objectifs du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes et à d'autres enjeux socio-économiques (autonomie des exploitations vis à vis du soja, développement économique local), Saint-Brieuc Armor Agglomération étudie la faisabilité d'une unité de déshydratation des fourrages sur son territoire ; unité qui permettrait de lever les freins au développement de la culture de luzerne (difficultés de conservation, difficultés techniques pour la culture et la récolte, absence de débouchés autres que pour les éleveurs de ruminants…).

L'investissement sera de l'ordre de 15 M€ pour l'usine, de 6 à 15 M€ pour la chaudière selon le combustible choisi et de 2 M€ pour le réseau de chaleur. Le montant et les financeurs seront affinés en fonction des scénarios choisis et des études réalisées.

Modalités de l'action

Le maître d'ouvrage Saint Brieuc Armor Agglomération étudie l'impact et la faisabilité d'une telle usine grâce à des études réalisées en interne ou par des prestataires extérieurs. Plus précisément, les éléments à déterminer avant fin 2022 sont les suivants :

- Dimensionnement de l'usine
- Dimensionnement de la chaudière
- Structure juridique de l'usine
- Impact sur les exploitations agricoles du territoire
- Sources de cofinancements (AAP, AMI) : le lien entre ce projet et le plan de lutte favorise l'éligibilité aux AAP/AMI
- Plan d'approvisionnement en fourrages à déshydrater et répartition sur le territoire
- Débouchés pour les fourrages déshydratés
- Plan d'approvisionnement en bois
- Business plan
- Impact de l'usine sur l'environnement
- Impact de l'usine sur le fonctionnement économique du territoire

Cette usine devrait permettre la déshydratation de 20 000 T de fourrages (principalement de la luzerne) entre mi-avril et mi-septembre ce qui correspond à une surface de 2 000 à 3 000 ha sur un rayon de 40 km autour de Ploufragan incluant l'ensemble de la baie de Saint Brieuc et d'autres territoires. En dehors de la période de récolte des fourrages, l'usine servira à la déshydratation de coproduits (cultures dérobées, maïs épis et plante entière, granulés de bois, autres coproduits comme le sarrasin).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

L'adhésion des agriculteurs autour de ce projet dépendra de son intérêt économique pour les exploitations. Pour le vérifier, des simulations économiques d'introduction de luzerne déshydratée dans plusieurs systèmes de production types de la zone d'approvisionnement est en cours avec l'accompagnement de la CRAB notamment.

L'adhésion des acteurs du développement agricole est également nécessaire à la mobilisation des agriculteurs.

Calendrier et prévisionnel financier

2022 :

- Réalisation d'un Business Plan par un bureau d'étude (25 000 €)
- Étude d'impact du projet sur l'environnement (bilan carbone, bilan sur les fuites d'azote) : 10 000 €

2023-2024 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (choix du maître d'œuvre, mise en place des statuts, appuis à la rédaction des dossiers d'ICPE, appui à la rédaction des contrats usine/agriculteur) (35 000 €)
- Étude de marché (15 000 €)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Organismes de conseil agricole – Baie 2027 Collectivités locales (EPCI voisins de SBAA, département, région…) Banque des territoires Acteurs de la filière bois Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Surface convertible en cultures pérennes grâce à l'unité en Baie de Saint Brieuc (2022) Surface convertie en cultures pérennes dans la baie de Saint Brieuc (2027)	- Business plan présentant le fonctionnement technique, juridique et économique de l'unité de déshydratation et de la chaudière associée. - Schéma d'approvisionnement et étude de marché sur les débouchés. - Carte localisant les agriculteurs intéressés par le projet et les surfaces qui seraient converties en cultures pérennes grâce au projet - Étude d'impact sur les exploitations agricoles - Étude d'impact environnemental et socio-économique de l'unité de déshydratation sur son territoire d'influence

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FONC-CRAB	FONCIER - Animation échanges parcellaires

Objectifs et enjeux

La restructuration du foncier agricole par le regroupement du parcellaire autour du siège de l'exploitation présente de forts enjeux en termes d'amélioration des pratiques agricoles. Elle permet en effet de favoriser le pâturage et d'encourager une meilleure répartition des épandages. Ces pratiques présentent par ailleurs d'autres enjeux en termes économiques, d'émission de gaz à effet de serre,…

Initiée en 2013 par la Chambre d'Agriculture, l'animation autour des échanges parcellaires se poursuivra dans le cadre du plan de lutte 2022-2027 afin de repérer et d'accompagner les agriculteurs désireux de restructurer une partie de leur parcellaire par des échanges fonciers.

Le travail de sensibilisation et de communication auprès des exploitants agricoles et des techniciens agricoles sera également poursuivi afin de mieux faire connaître les tenants et les aboutissants de telles démarches.

Ce travail autour des échanges parcellaires pourra être opéré de deux manières différentes. Soit dans un processus simple entre plusieurs agriculteurs dont les biens à échanger sont considérés comme équivalents et satisfaisants pour chacune des parties. Soit dans un processus où un apport de terres supplémentaires dans le jeu des échanges serait nécessaire pour satisfaire chacune des parties. Auquel cas un recours à une réserve foncière pourrait être pertinent et moteur.

Modalités de l'action

<u>Définir des territoires d'actions prioritaires en réalisant un état des lieux</u>

Pour ce faire, plusieurs données peuvent être croisées :

- âge des exploitants
- zones remembrées ou non/indice de dispersion parcellaire
- exploitations sans repreneur
- systèmes de production

L'analyse de ces paramètres pourra être complétée par les retours des techniciens intervenant dans les exploitations. La définition de ces territoires sera ensuite communiquée aux partenaires.

<u>Différentes approches</u>

- Approche individuelle : suite à une demande spontanée ou au repérage par un technicien,…
- Approche collective : lors de la révision d'un PLU ou de la constitution d'un PLUI, suite à la demande d'une commune ou d'un groupe d'agriculteurs
- Approche proactive sur les territoires d'actions prioritaires

<u>Animation des échanges suite aux mises en réserve foncière</u>

- Communiquer et sensibiliser

Réunions d'information, outils de communication dont presse agricole, à destination des agriculteurs

Actions de sensibilisation de l'ensemble des techniciens intervenant dans les exploitations sur la thématique de la restructuration du foncier, des échanges parcellaires,…

Actions de sensibilisation des conseillers à l'installation et à la transmission

- Cartographier les échanges
- Apporter un conseil sur l'évolution des pratiques suite aux échanges (fiches action 1)

Conditions

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Lever les freins administratifs : Mesures Agri Environnementales et Climatiques, plans d'épandage
- Prendre en compte les difficultés intrinsèques du travail autour du foncier (relations propriétaires/fermiers ; valeur des terres, historique familial,…)

Calendrier et prévisionnel financier

Cette action sera engagée, dans la continuité des plans 2011-2015 et 2017-2021 pour encore 5 années.

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.3 ETP soit un budget total sur les 6 années du plan de 189 000 €
Frais liés aux échanges (géomètre et notaire) sur une base de 10 échanges en propriété par an :

	Estimation des frais	**Budget sur 6 ans**
Echanges parcellaires	Notaire = 1 500 € /échange	90 000 €
	Intervention de géomètre = 2 000€ pour 20 % des échanges	24 000 €
	TOTAL	**114 000 €**

Pistes de travail
Soutien technique pour la mise à jour des plans d'épandage ?
Primes à l'échange (propriétaire ou locataire) ?

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor Organismes de conseil agricole pour les liens avec les accompagnements	Structures partenaires : CD22, Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, SAFER, Bassins versants, Conservatoire du Littoral Outils mobilisables : Financements du CD22 pour les frais des notaires/géomètre

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
-Nb d'hectares échangés en jouissance et en propriété -Type d'exploitations impliquées -Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations) -Nb de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement suite aux échanges	Etat des lieux des territoires prioritaires Carte de dispersion parcellaire Cartographie avant/après à l'échelle des exploitations et à l'échelle des territoires Nombre de réunions d'information, d'outils de communication,…

FONC-AMGT	**FONCIER - Réorganisation secteur cible**

Objectifs et enjeux

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Un nombre conséquent d'exploitants vont cesser leur activité dans les années à venir. Les parcellaires vont être amenés à changer de main. C'est un moment opportun pour agir sur la réorganisation des parcellaires, prioritairement dans les secteurs sensibles, en amont des bassins versants.

Ce travail peut intervenir soit en amont des transmissions, en travaillant avec les futurs cédants pour qui, avoir un parcellaire groupé, est un atout pour trouver un repreneur (surtout en système bovin) ; soit lorsque l'exploitation ne peut pas être transmise pour une installation. A ce moment-là, le foncier est mis en location ou en vente et servira à l'agrandissement d'autres structures. Le cédant cherchera alors à valoriser au mieux les bâtiments et la terre qu'il a en propriété (vente en direct, via des agences, montage sociétaire…) sauf si la SAFER intervient dans le cadre de négociation amiable pour ensuite mettre les parcelles en vente.

Dans ce cas, une mise en réserve permettrait de prendre le temps de contacter l'ensemble des exploitants du secteur pour proposer des échanges parcellaires. Si la réserve est conséquente en surface, elle pourrait être attribuée en partie aux exploitants en complément des échanges.

La réorganisation parcellaire réalisée peut aussi permettre d'installer un jeune sur le secteur alors que sans réorganisation et avec des transferts au fil de l'eau du foncier, ce ne serait pas possible.

Une démarche auprès des propriétaires pourra être envisagée si les exploitants motivés sont uniquement locataires.

Cette action a donc pour objectifs de profiter du moment où du foncier se libère pour réorganiser les parcellaires sur le territoire et permettre un rapprochement des parcelles par rapport aux sièges d'exploitation afin d'améliorer les rotations et d'avoir plus de surfaces accessibles en production bovine.

Modalités de l'action

- Repérage de secteur pilote où beaucoup de cessations d'activité vont intervenir dans les 5 ans
- Choix des secteurs à cibler en cellule foncière, information des élus locaux et des agriculteurs du territoire de la démarche en amont
- Prise de contact avec les cédants pour envisager des échanges parcellaires en amont ou, la mise en réserve de foncier
- Demande de mise en réserve des parcelles dont la SAFER peut avoir la maitrise dans ces secteurs prioritaires ou demander la préemption (?) au fil du temps pour avoir suffisamment de foncier
- Information à tous les exploitants du secteur de la mise en réserve
- Rencontre individuelle des exploitants pour envisager des échanges
- Rencontre avec les propriétaires si nécessaire

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions
Signature d'une convention entre la Région et la SAFER Création de réserve foncière permettant de prendre le temps de travailler à la réorganisation du parcellaire sur le territoire pilote.

Calendrier et prévisionnel financier
L'action peut se mettre en place dès l'année 2022. Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.2 ETP soit un budget total sur les 6 années du plan de 126 000 €

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor	Structures partenaires : Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, Mutualité Sociale Agricole, SAFER… Outils : Répertoire Départ Installation

Indicateurs de suivis	
- Nombre de contacts - Projets menés : hectares restructurés ou mis en réserve - Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations) - Nb de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement suite aux échanges	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FONC-SMB	**FONCIER - Mise en réserve foncière Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**

Objectifs et enjeux

La cellule foncière sera un outil au service des actions menées autour des échanges parcellaires. L'objectif est d'apporter plus de souplesse au processus d'échanges parcellaires en permettant d'intégrer des biens fonciers supplémentaires dans le jeu des échanges.
La cellule foncière aura donc trois rôles principaux :
1-Observer le marché du foncier sur la baie de Saint-Brieuc
2-Centraliser et croiser différentes données cartographiques
3-Proposer des réserves foncières dans le cas de projets allant dans le sens des objectifs du plan de lutte contre les algues vertes

Rappel des postulats de base, validés par les instances de coordination du Plan de lutte contre les algues vertes 2011-2015
-Tous les biens traités via la plateforme garderont une vocation agricole et seront, dans le cas d'acquisition, toujours rétrocédés à des agriculteurs du territoire.
-La plateforme foncière ne pourra être un outil permettant la compensation foncière pour les agriculteurs dont une partie du parcellaire serait déclarée en zone humide et ce afin d'éviter la déprise de ces terres.

- **Veille foncière**

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc bénéficiera par convention d'un accès au site Vigifoncier de la SAFER Bretagne. Ce dispositif permettra au Syndicat d'être informé des ventes de biens fonciers agricoles (notifications et appels à candidature SAFER) ayant cours sur le territoire. Les données transmises par Vigifoncier permettront de constituer un observatoire du foncier. Cet outil permettra également de repérer les biens sur lesquels la cellule foncière pourrait se positionner dans le cadre des projets de réserves foncières.
A noter que la convention Vigifoncier sera une convention annuelle qui pourra, en fonction des services réellement rendus au projet, ne pas être renouvelée.

- **Croiser les différentes données cartographiques** (cartographie des biens en vente avec le référentiel hydrographique, les PLU,…)
- **Constitution de réserves foncières**

Une réserve foncière pourra être constituée sur un territoire où l'on aura identifié la possibilité de réaliser des échanges parcellaires. Jusque-là les réserves se sont faites en fonction des opportunités de vente par la SAFER. Le ou les biens mis en réserve devront permettre à terme des améliorations de pratiques agricoles des bénéficiaires, en faveur d'une diminution des fuites d'azote. Le processus décisionnel de la cellule foncière préalable à la demande de mise en réserve, validé dans le charte de fonctionnement local sera mis à jour et à nouveau validé par la cellule technique et le comité de pilotage de la plateforme foncière. Dans le cadre de ces projets, La Cellule foncière demandera la possibilité d'activer la convention de mise en réserve.

Suite à la mise en réserve, un travail d'animation sur les échanges parcellaires sera nécessaire (FONC-CRAB)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Signature d'une convention entre la Région et la SAFER

Prendre en compte la réalité du marché foncier qui entraînera peu d'opportunités de mise en réserve dans le cadre de la plateforme

Difficultés : les projets de réserve foncière portés par les 'Baie algues vertes' ne présentent pas de priorité vis-à-vis des autres candidats potentiels

Calendrier et prévisionnel financier

L'animation de la plateforme (observatoire + positionnements pour des demandes de mise en réserve foncière) par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc est estimée à 0.2 ETP par an sur 6 ans soit un coût de 96 000 € sur la durée du plan.
Abonnement Vigifoncier : 13 500 € HT/an
Sur la base de deux mises en réserve de 5 ha à 6 000 €/ha par an, le budget de la réserve foncière, qui correspond aux intérêts du prêt contracté pour financer l'achat et les frais d'acte et le temps d'animation de la SAFER, est estimé à 40 000 € sur les 6 années du plan

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	Structures partenaires : SAFER, Chambre d'Agriculture 22, Conseil Régional, Bassins versants, Conservatoire du Littoral Outils : Vigifoncier (convention SAFER-Pays), Convention de financement Conseil Régional de Bretagne/SAFER (temps d'animation SAFER + portage financier des réserves foncières)

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Veille foncière -Nombre de notifications / d'Appels à candidature reçus (+ha correspondants) -Nombre de biens (+ha correspondants) potentiellement intéressants pour une mise en réserve foncière Réserve foncière -Nombre de candidatures du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc -Nb de biens et d'hectares mis en réserve -Evolution des exploitations bénéficiant de la réserve (indicateurs à définir précisément)	Bulletins trimestriels de l'observatoire Vigifoncier

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.5.2 Développer une culture collective du changement

La question d'une communication dans le cadre du plan de luttes algues vertes, revêt des aspects multiples et complexes. Elle renvoie à des représentations ancrées dans le territoire ainsi qu'à l'image qu'il s'est donné de lui-même au fil des précédentes crises.

Il convient de distinguer :

- La couverture médiatique régionale ou nationale qui s'intensifie sur le sujet des algues vertes en période de « marronnier » pour commenter les échouages d'algues vertes ou lorsqu'une décision de justice est prise, comme ce fût notamment le cas en 2021 avec la publication du rapport de la Cour des comptes et du jugement du tribunal administratif de Rennes,
- La « communication interne » du territoire et des acteurs, qui se décline en cibles différentes cibles : la population locale, les agriculteurs, les élus du territoire, les offices de tourisme, les techniciens des bassins-versants… La pluralité des acteurs, l'hétérogénéité de leurs connaissances sur le phénomène, de positionnements et d'intérêts rendent difficile une approche unique. La communication interne mise en place doit prendre en compte ce contexte de représentations sociales plurielles pour y adapter le message et assurer ainsi qu'il soit bien compris,
- La représentation que le territoire se donne de lui-même et qu'il donne en lien avec le phénomène des algues vertes et/ou en lien avec le traitement médiatique afférent.

La prise en considération de ces différents aspects, dans le cadre de « Baie 2027 » conditionne le dimensionnement de l'organisation et des moyens/outils de communication mis en œuvre.

Lors du premier Plan de Lutte Contre les Algues Vertes, le plan de communication initié en 2015 avait pour but de faire face aux situations de crises médiatiques dans un contexte où le territoire subissait une forte pression vécue comme une peur collective ou un fléau sans remède. Les objectifs visés à cette époque étaient notamment :

- D'organiser les acteurs pour communiquer sur le sujet
- Effacer le décalage entre la communication d'alors et la réalité du phénomène
- Démontrer l'engagement des acteurs à lutter contre le phénomène
- Faire reconnaître le travail accompli et les évolutions positives
- Maintenir la mobilisation des acteurs du Plan de Lutte, valoriser la démarche et les actions menées

Si ces différents points sont toujours d'actualité, les moyens mis en œuvre pour y répondre n'ont pas été reconduits au cours de la programmation 2017-2021.Ils ont en effet montré leurs limites politiques notamment des difficultés de coordination avec les élus et les services ainsi qu'une forte exposition des portes-paroles aux critiques médiatiques et publiques. La formation d'élus et de responsables agricoles référents au *média-training* et la mise en place d'une *cellule de communication* éprouvée en période de crise médiatique ainsi que le recrutement d'un cabinet pour *gérer les contacts presse* sont des actions qui n'ont pas répondu à l'enjeu d'améliorer les connaissances du grand public sur la problématique des algues vertes et d'avoir une communication proactive sur les actions et progrès.

La communication régionale et nationale est dorénavant assurée par la Préfecture de Bretagne qui a coconstruit avec les territoires un site internet (algues-vertes.com/) sur lequel les journalistes et le grand public ont accès à un dossier de presse sur la compréhension du phénomène ainsi qu'une déclinaison des enjeux et résultats sur les 8 « baies algues vertes » bretonnes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Face cet écueil, le choix du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc a été de réorienter la communication auprès de quatre cibles principales - les élus, les habitants du territoire, les agriculteurs et les techniciens conseils en charge des accompagnements.

Deux points de vigilances doivent être pris en compte lors de la rédaction des messages :

- Rester humble et pragmatique dans sa communication, de façon à ne pas s'exposer à des démentis fulgurants au lendemain de déclarations trop optimistes,
- Etre ambitieux mais transparent sur les résultats potentiels qui ont été définis sur la base d'un travail scientifique sérieux et documenté en appui d'une organisation territoriale intégrée. La modélisation de la réaction des écosystèmes à l'échelle d'un bassin versant est d'autant plus complexe que le fonctionnement hydrologique répond à des cycles fortement variables par nature.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la multiplicité des acteurs concernés rend ce travail complexe et que les messages et les cibles doivent en permanence être requestionnés au fil des évènements et évolutions qui marquent ce projet de territoire de long terme – Baie 2027 :

- *Comment mobiliser et intéresser la profession agricole aux enjeux, aux moyens d'accompagnement technico-financiers et aux pratiques agro-environnementales portées dans le cadre de la lutte contre les algues vertes ?*
- *Comment rendre plus visibles auprès de la population locale et du grand public les actions portées par la profession agricole pour réduire les impacts écologiques et améliorer la qualité des productions ?*
- *Comment mutualiser des outils de communication et articuler le travail des différents services institutionnels et professionnels pour assurer une diffusion large et cohérente ?*

Malgré tout le travail et les progrès réalisés ces 5 dernières années dans le cadre de la Lutte Contre les Algues Vertes, le territoire continue de subir une forte pression médiatique alimentée entre autre par la publication du rapport d'évaluation de la Cour des comptes et l'injonction du Tribunal administratif de Rennes de renforcer les mesures règlementaires pour limiter les risques fuites en nitrates dans l'environnement sur les baies algues vertes.

La priorité sera de communiquer auprès et avec les structures agrées dans le cadre de Baie 2027 sur les moyens d'accompagnements financiers dont vont pouvoir bénéficier les exploitations agricoles pour répondre aux enjeux environnementaux et faire preuve d'engagement dans le cadre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales : Mesures Agri Environnementales et Climatiques, Paiements pour Services Environnementaux, projets de filières, etc.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COMM-PLAV	COMMUNICATION PLAV – Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Objectifs et enjeux

La priorité est de renforcer la communication auprès des agriculteurs et des structures de conseils sur les moyens techniques (conseils, chantiers collectifs, etc.) et financiers (MAEC, PSE) déployés dans le cadre de la lutte contre les algues vertes afin de mieux gérer les risques de fuites en azote dans l'environnement.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc continuera d'animer une réflexion et de coconstruire des supports de communication à destination de la profession agricole en lien avec les structures de conseils et les services de bassins versants.

Dans le cadre du contrat territorial, l'enjeu est aussi de mieux communiquer auprès des élus communaux sur les efforts engagés dans les exploitations et les moyens mis en œuvre pour prévenir les marées vertes. Ces derniers pourraient jouer un rôle dans le relai des supports d'informations auprès de leurs administrés. En effet, les mesures mises en œuvre dans les exploitations agricoles et les progrès réalisés doivent être valorisés auprès des habitants via une communication plus personnalisée à construire.

A chaque fois que nécessaire, des conférences de presse seront organisées pour informer la population des avancées ou des difficultés rencontrées dans le cadre de la lutte contre les algues vertes.

Jusqu'ici des interventions en milieu scolaire (collèges et lycées) avaient lieu à la demande et en partenariat avec les équipes techniques des structures de bassin versant. Il est souhaité d'être plus proactif, en particulier auprès des lycées agricoles et horticoles du territoire (La Ville Davy, Saint-Ilan), toujours avec les services bassins-versants. Les thèmes abordés porteraient sur les risques de transfert en polluants et pesticides dans le milieu, la connaissance des zones humides et des chemins de l'eau dans le paysage, la lutte contre les algues vertes, la politique et enjeux de l'eau, …

Modalités de l'action

Dès 2022, une **plaquette de présentation** du dispositif PSE devra être créée pour informer au mieux les structures éligibles et servir de support aux structures de conseil. Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc et ses partenaires souhaitent aussi mieux communiquer sur les MAEC.

De nouvelles **pastilles vidéos** seront réalisées pour illustrer les bonnes pratiques et les conseils déployés auprès des exploitations.

La rénovation du **site internet** du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, rendra plus accessible et visible les différents supports créés.

La création d'un **stand d'information** avec des supports (type rollup) expliquant de manière simple et illustrée le processus de développement des algues vertes, le contexte de la baie de Saint-Brieuc, l'organisation des maîtres d'ouvrages et des structures de conseils ainsi que les mesures agro-environnementales préconisées aurait un réel intérêt.Il sera coconstruit et utilisable par les partenaires du Plan de lutte (collectivités, profession agricole,…) lors de salons, de formations ou de journées portes ouvertes dans les exploitations agricoles.

Le maître d'ouvrage s'attachera à maintenir une communication proactive et à consolider ses relations presses en organisant 3 à 4 **conférences de presse** par an**.**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Un partenariat spécifique est à développer avec la Chambre d'agriculture, le GAB, le CEDAPA, et les collectivités maîtres d'ouvrage, déjà habitués à intervenir auprès des lycées agricoles et horticoles du territoire. Il est envisagé d'articuler **un module de formation collectif** pour que les interventions de ces partenaires soient complémentaires et fassent sens autour des actions en lien avec le grand cycle de l'eau. Cette coopération aboutira à la mutualisation **d'outils de sensibilisation** qui permettront d'appréhender la dimension globale du bassin versant de la baie de St-Brieuc. Les partenaires pourront s'appuyer sur les supports créés par les signataires du Contrat territorial.

Conditions

Pour être complets, adaptés à leur cible et bien appropriés, les supports de communication doivent être coconstruits avec leurs principaux utilisateurs : structures de conseil agricole, élus, enseignants, etc.

Par ailleurs, la diffusion de ces supports est un enjeu clé pour atteindre les cibles. Un travail a déjà été réalisé lors de la précédente programmation pour identifier les canaux de diffusion. Des rencontres avec les services de communication de tous les partenaires du PLAV seront renouvelées pour refaire un état des lieux des moyens de diffusion et des supports créés par chacun sur le sujet.

Il s'agira aussi de réactualiser les contacts des journalistes avec les principaux médias qui sont invités aux conférences de presse.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.3 ETP /an
Budget lié aux prestations et autres frais : 240 000 € pour les 6 années du plan

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc	EPCI, Bassins versants, Comité Régional du Tourisme, Offices du tourisme, Ensemble des partenaires agricoles du Plan, Partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et Agence de l'Eau), Communes

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de points presse Nombre de participants aux évènements organisés Nombre d'articles, TV, radio, web, médias sociaux issus de la communication proactive Nombre de contacts avec les journalistes en charge du dossier en PQR ou au national	Outils de communication Revue de presse

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.5.3 Volet curatif – Ramassage des algues vertes

CURA	CURATIF - Ramassage

Objectifs et enjeux

Chaque année, la baie de Saint Brieuc est touchée par des échouages d'algues vertes. Les communes, de par le pouvoir de Police du Maire, sont dans l'obligation de ramasser les algues vertes, cette opération ayant pour but notamment d'éviter les risques sanitaires liés. Les agglomérations de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer assurent ces opérations pour le compte de certaines de leurs communes littorales.

Les moyens pour la collecte, le transport et le traitement sont importants pour permettre de ramasser et de traiter les algues vertes venant à s'échouer et ce, afin d'éviter qu'elles n'entrent en putréfaction.

Les techniques de ramassage alternatives (dans le rideau ou sur l'estran) qui pourraient être envisagées en complément du ramassage des algues échouées sur le haut de plage, ont fait l'objet de nombreux essais en Bretagne ces vingt dernières années.

Actions conduites

1) Organisation et suivi des opérations de ramassage des algues vertes du littoral de SBAA et LTM concerné par les échouages

- Exécution des marchés et notamment la partie ramassage en lien avec les communes concernées et les entreprises
- Organisation quotidienne des opérations de ramassage (lieux d'intervention, priorisation d'intervention)
- Coordination de l'évacuation des algues avec les entreprises de transport et de traitement (logistique)
- Organisation quotidienne, si nécessaire, des opérations d'épandage des algues (relation avec les agriculteurs)
- Suivi régulier des échouages sur les sites impactés
- Veille sur la sécurité des travailleurs et des sites d'intervention

2) Recherche de techniques de collecte des algues vertes, alternatives et complémentaires aux techniques actuelles mises en œuvre en Baie de Saint-Brieuc

- Synthèse des expérimentations sur le sujet (état des lieux)
- Analyse, expertise et évaluation des solutions techniques
- Propositions (spécifications techniques, choix des méthodes et outils de travail...)
- Définition du projet, des différentes étapes, des moyens à utiliser, des intervenants, des types de prestataires...
- Rédaction ou participation à des cahiers des charges (aspects techniques, économiques...)
- Lancement ou participation à des consultations/appels d'offre, étude des propositions, réception et choix des prestataires
- Suivi rigoureux des expérimentations sur site
- Instruction et préparation des dossiers de demande de subventions

3) Assurer le suivi de la mise en œuvre des techniques de ramassage innovantes

- Suivi du projet sur les aspects financiers et techniques
- Veille au bon déroulement de la mission, au respect des plannings
- Pilotage, coordination et suivi du travail effectué par les prestataires
- Assistance et conseil auprès des acteurs du territoire
- Restitution des résultats auprès des acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

- Obtenir les autorisations nécessaires pour pouvoir intervenir sur l'estran avec des techniques de collecte nouvelles et intervenir en préventif pour améliorer l'état des zones à risques de putréfaction
- Soutien administratif et financier important de l'État
- Lien avec la boucle 3 du projet Territoire Econome en Ressources de SBAA, pour la valorisation des algues vertes
- Concertations indispensables avec les différents partenaires, les communes, les usagers, les entreprises, les partenaires

Calendrier et prévisionnel financier

2022-2023: accompagnement des tests et expérimentation de collecte en mer, dans le cadre du marché de la Préfecture de Région. Tests prévus à compter du 15 juillet 2022 et mois suivants. Appui à l'évaluation des dispositifs de collecte en mer et à leur amélioration.

2023 : poursuite des tests et amélioration

2024 : déploiement des collectes en conditions opérationnelles (nombre d'engins de collecte, calendrier d'intervention, équipages)

2025-2027 : poursuite des ramassages, collecte en mer à échelle optimisée pour limiter l'ampleur de la marée verte

Temps :

SBAA : 1 ETP

LTM-SBAA : 0,5 ETP commun pour LTM-SBAA pour le suivi saisonnier des échouages

LTM : 0.2 ETP

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération Lamballe Terre & Mer	Syndicat mixte du Pays de St-Brieuc Chambre d'agriculture 22 pour l'épandage sur parcelles agricoles Réserve naturelle, Natura 2000 CEVA, ARS , DDTM, Préfecture de Région Olmix-SagaTech

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
- Tonnage d'algues vertes ramassées - Tonnage d'algues collectés en mer - Dépenses liées aux ramassages et collecte en mer, transport, traitement des algues vertes - Nombre de fermetures de plages - Résultats du dispositif de surveillance du littoral, pour le sulfure d'hydrogène	Bilan annuel, technique et financier

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.5.4 Connaissance et suivi des milieux humides et du réseau hydrographique : mises à jour et diffusion du référentiel hydrographique, gestion des litiges et suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires

Comme cela était le cas dans le contrat précédent les opérations de mise à jour du référentiel hydrographique (pour être en phase avec la Disposition 8E-1 du SDAGE), le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de mise à jour et de suivi de ces inventaires (diagnostic ponctuels), la gestion des litiges et le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires occasionnées par les projets dérogeant à la règle N°4.

NB : l'accompagnement des pétitionnaires pour l'application de la règle N°4 du SAGE (agriculteurs notamment) pour la recherche de solutions et les diagnostics au cas par cas des situations, en-deçà du seuil de déclaration, dans la mesure où il ne remet pas en cause la description initiale des terrains, reste sous maîtrise d'ouvrages des structures de bassins, en lien avec les fiches actions aménagements des bassins versants. Ce travail ne fait pas l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

4.5.5 Interventions de l'association Terres et Bocages

L'association agit sur un territoire bien plus large que le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc, mais compte de nombreux adhérents sur les bassins du Gouëssant et de la Flora-Islet. Elle intervient en particulier sur les communes de Plémy, Trédaniel, Trébry et Saint-Glen situés sur les secteurs sensibles de l'amont du Gouëssant.

L'association Terres & Bocages, reconnue GIEE en 2015 bénéficie de financements nationaux CASDAR/GIEE et Régionaux AEP et du mécénat, et souhaite continuer le développement de ces actions :

- Entretien qualitatif et formation sylvicole du bocage récent, afin de favoriser la transition de la gestion par la collectivité vers l'agricole en rendant les agriculteurs collectivement autonomes quant à la conduite à long terme des linéaires plantés par les collectivités sur leurs terrains ;
- Entretien et amélioration du bocage plus ancien, hérité, par organisation de chantiers collectifs et valorisation des rémanents en paillage et bois raméal fragmenté (BRF)… ;
- Amélioration et pérennisation du maillage bocager des exploitations par régénération progressive (plantations complémentaires, connexions entre linéaires et… entre exploitations)

En organisant des chantiers participatifs (formation-action) avec les agriculteurs, Terres & bocages développe des modes d'entretien à la fois économe et améliorant ses qualités agroécologiques : pour le paysage, le stockage de carbone, la protection climatique, des sols, de l'eau et la biodiversité.

L'association ne sollicite pas de financement dans le cadre du présent contrat.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6 Protection des milieux aquatiques et actions agricoles hors-PLAV

4.6.1 Ic et Côtiers, Gouët et Anse d'Yffiniac (IGA)

4.6.1.1 Réduire le transfert des phytosanitaires 88
TSFERT-SBAA IGA-TRANSFERTS - Captage Saint-Brieuc Armor Agglomération 89
TSFERT-LAC IGA-TRANSFERTS - Captage Leff Armor Communauté 91
4.6.1.2 Lutte contre les plantes invasives 933
INVA-SBAA IGA-INVASIVES – Saint-Brieuc Armor Agglomération 933
4.6.1.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique 955
BERG-AAPPMA IGA-ZHCE - Restauration berges AAPPMA de Saint-Brieuc Quintin Binic 955
ZHCE-SBAA IGA-ZHCE - Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Saint-Brieuc Armor Agglomération 966
CE-SBAA IGA-ZHCE - Grands ouvrages Saint-Brieuc Armor Agglomération 988
4.6.1.4 Communication, animation et sensibilisation à l'environnement 1000
EEDD-SBAA IGA-JEVI – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Saint-Brieuc Armor Agglomération 1000
EEDD-COM-LAC IGA-JEVI - Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Communes Leff Armor Communauté 1022
EEDD-PUB-LAC IGA-JEVI -Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Grand public Leff Armor Communauté 1044
EEDD-SCO-SBAA IGA-EEDD - Animations scolaires et grand public Saint-Brieuc Armor Agglomération 1066
EEDD-SCO-LAC IGA-EEDD - Animations scolaires Leff Armor Communauté 10808
4.6.1.5 Suivi de la qualité de l'eau 1100
SQE-SBAA IGA-SQE - Suivi de la qualité de l'eau Saint-Brieuc Armor Agglomération 1100

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.1.1 Réduire le transfert des phytosanitaires

TSFERT-SBAA	IGA-TRANSFERTS - Captage Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

Avec ses 3 prises d'eau potable (dont la prise d'eau de St Barthélémy avec une production de 8 millions de m³/an) et 7 captages souterrains, le territoire de SBAA est particulièrement concerné par les enjeux de qualité de l'eau brute destinée à l'eau potable, dont l'enjeu « pesticides ».

Malgré les actions volontaires et mesures réglementaires liées à l'usage des phytosanitaires mises en place depuis la fin des années 90 sur les 3 bassins versants Ic, Gouet, et Anse d'Yffiniac, de nombreuses molécules et métabolites (majoritairement des herbicides) sont fréquemment détectés.

L'évolution de la liste des molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire (avril 2021) amène à des situations de non-conformité sur les prises d'eau superficielles (St Barthélémy et Grand Gué sur le Gouet, Magenta sur l'Urne) et quelques captages souterrains peu profonds. C'est l'ESA-métolachlore (molécule de dégradation du S-métolachlore utilisé en désherbage maïs de pré-levée) qui est responsable de cette non-conformité. La recherche des métabolites et leur classement (pertinence) n'en est qu'au début, d'autres molécules poseront certainement problème à l'avenir.

Le S-métolachlore est une molécule à action racinaire, donc soluble dans l'eau. L'ESA-métolachlore est également très soluble et sa demi-vie n'est pas connue à ce jour. Son mode de transfert se rapprocherait davantage de celui des nitrates (lixiviation) que ceux classiquement identifiés pour les phytosanitaires (érosion, ruissellement, sub-surface). Les actions « classiques » d'aménagement du bassin versant en vue de limiter le ruissellement ont donc peu d'efficacité sur son transfert.

Pour les prises d'eau et captages souterrains non conformes, la collectivité a l'obligation de demander une dérogation (3 ans) précisant les mesures prévues sur le volet curatif et préventif.

Quelques chiffres :
L'amont des prises d'eau de St Barthélémy et de Magenta représente la moitié en SAU de la surface des 3 bassins versants :

- 14 000 ha de SAU dont 4 000 ha de maïs (29 %) contre 28 600 ha de SAU et 8 600 ha de maïs
- 230 exploitations sur 430 ont plus de 2 ha de maïs

Modalités de l'action

Secteur :
1) Amont de la prise d'eau de St Barthélémy.
Bassin versant de 19 370 ha dont 11 700 ha de SAU (surface agricole utile) comprenant 3 150 ha de maïs. 172 exploitations ont plus de 3 ha de maïs sur le bassin versant.

2) Amont de l'Urne (2 300 ha)

3) Captages classés non conformes (Sencie à St-Carreuc et Pré Jaffray à Plerneuf en 2022, liste évolutive), captage prioritaire (Ville Hellio à Plourhan)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions conduites :

- Pour les captages souterrains, l'objectif visé est l'arrêt de l'usage de la molécule par un accompagnement des exploitants au désherbage mécanique (ou autres alternatives) et le recours à l'outil foncier.

- Pour les prises d'eau superficielles, on vise une réduction de l'usage lié aux moyens d'accompagnements que l'on pourra mettre en œuvre pour accompagner les exploitants.

Exemples d'actions possibles :

Information / Sensibilisation des prescripteurs / distributeur.

Suivi des ventes de produits phytosanitaires sur le secteur.

Communication à destination des exploitations agricoles (enjeux et messages techniques)

Actions collectives sur les réductions de l'usage des phytosanitaires.

Appui technique et financier au développement du désherbage mécanique du maïs : chantiers collectifs.

Accompagnements individuels => lien avec le conseil stratégique phyto (obligatoire pour tous les exploitants d'ici fin 2023 par un organisme « séparé de la vente »), lien avec des accompagnements du PLAV (évolution de système, assolement / rotation...).

Conditions

Accompagnement technique des fabricants des produits concernés (Syngenta pour le S-Metalochlore) et accompagnement technique des organismes de conseil agricole.

Calendrier et prévisionnel financier

- 2022 : priorisation / ESA-métolachlore sur le Gouet et les captages souterrains concernés.

Enveloppe prévisionnelle :

0.5 ETP et 120 K€ de prestation par an
960 K€ pour le Contrat

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	ETA / CUMA, Organismes de conseil Fabricants des produits concernés. Syndicat Mixte de la baie de Saint-Brieuc/ CRAB

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Nombre de lettres agricoles Nombre d'hectares avec financement de désherbage mécanique Chiffres des ventes / molécules détectées Niveau d'engagement dans la charte ZSCE et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations Degré de participation aux objectifs territoriaux du contrat	Bilan des surfaces en chantier collectif de désherbage. Lettres agricoles Bilan des ventes par secteur

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

TSFERT-LAC	IGA-TRANSFERTS - Captage Leff Armor Communauté

Objectifs et enjeux

Depuis Avril 2021, les contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine ont évolués intégrant la recherche de nouveaux pesticides et leurs métabolites.
La norme réglementaire de conformité est à 0,1 µg/l pour toute molécule (0,5 µg/l pour la somme des molécules retrouvées dans l'eau). L'Anses définit la pertinence des molécules et le niveau de risque sanitaire des molécules. C'est à partir de cette valeur sanitaire maximale (Vmax) que la consommation de l'eau présente un risque pour la santé.
Pour les métabolites non pertinents, la valeur réglementaire à ne pas dépasser est de 0,9 µg/l.

Pour les ressources en NC1, les collectivités sollicitent une dérogation auprès de l'ARS pour la distribution de l'eau à titre dérogatoire sous 2 volets d'engagement :

- Volet curatif : solution de traitement in situ sur la filière eau de l'unité de potabilisation (hors contrat) ;
- Volet préventif : animations et actions à mettre en œuvre sur les usages dans les secteurs ciblés.

La dérogation est valable 3 ans à compter de la confirmation du dépassement de norme transmis par l'ARS. Une demande de prolongation peut être demandée pour une durée de 3 ans supplémentaires seulement si le plan d'actions est engagé.

Modalités de l'action :
Secteurs ciblés

L'approche par Périmètre de Protection de Captage en eau souterraine ciblé, et plus largement sur les Aires d'Alimentation de Captage une fois celles-ci définies.

Actions conduites :

√ Animation du programme général :

- Actions de rappel réglementaire des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection de captage en eau potable, actions de sensibilisation, formation des exploitants sur les enjeux, les principes d'actions, les interactions avec les pratiques agricoles et les solutions à mettre en place ;
- Etude de définition des aires d'alimentation de captage en vue de la révision des zonages des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection ;
- Suivi et coordination des actions dans le temps / respect de la réglementation.

√ Volet agricole :

- Etude des pressions agricoles des secteurs concernées sur les aires d'alimentation de captages ;
- Actions individuelles et collectives : accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de soutiens financiers aux aménagements nécessaires (MAEC, aides aux investissements et aménagements, bocage, PSE, groupe 30000 écophyto, …), mobilisation du Comité Professionnel Agricole, démonstration de matériels et cultures alternatives ;
- Actions de sensibilisation, information auprès des CUMA/ETA/fournisseurs/coopératives ;

√ Volet non-agricole :

- Actions de rappel réglementaire des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection de captage en eau potable, actions de sensibilisation.
- Suivi et coordination des actions dans le temps / respect de la réglementation.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

√ Volet foncier :

- Droit de préemption :
  - urbain dans les périmètres de captage en l'état ;
  - extension sur l'aire d'alimentation de captage une fois celle-ci définie ;
- Acquisition d'opportunité directe ;
- Cellule foncière du Syndicat Mixte du Pays de St Brieuc : réserve foncière et échange en fonction des opportunités ;
- Suivi des cahiers des charges et conventions d'usages agricoles entre la collectivité et l'usager.

Conditions

Le nombre de situations (et donc le nombre d'exploitations concernées par cette action) dépendra des moyens humains alloués à ce travail par les maîtres d'ouvrages concernés (Leff Armor Communauté – Saint-Brieuc Armor Agglomération – Lamballe Terre et Mer).

Le dimensionnement des objectifs suppose de disposer d'un « état 0 » sur ces secteurs, et donc des données du RPG PAC parcellaire.

Calendrier et prévisionnel financier

Démarrage des travaux au 2nd semestre 2022

Moyens pour un secteur en périmètre de protection en eaux souterraine (5 à 10 exploitants agricoles) par maître d'ouvrage :

- Animation général ETP (agricole, foncier, non-agricole) : Prise en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de la convention (Saint-Brieuc Armor Agglomération – Leff Armor Communauté) dans un 1er temps dans l'attente d'une évolution de la convention liant les deux EPCIs.
- Etudes (hors contrat) : définition aire d'alimentation / pression agricole
- Foncier : réserve d'acquisition 18 000€/an (frais acte inclus)

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
LEFF ARMOR COMMUNAUTE : périmètre de protection en eau potable de Pré-Jaffray, commune de Plerneuf	Maîtres d'ouvrages, services eau potable, environnement pour les volets fonciers et agricoles ; Structures de conseil agricole ; CEDAPA, GAB22, CRAB22 pour le foncier et la coordination technique agricole.

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de PPC/AAC où la démarche est conduite Nombre d'exploitations accompagnées Résultats d'analyses captages en eau souterraines : eaux brutes et eaux distribuées Suivi des évolutions des exploitations accompagnées Nombre d'échanges fonciers réalisés Nombre et surface de parcelles acquises/préemptées Maintien ou levée de la dérogation préfectorale	Cartographie des secteurs accompagnés Liste des exploitations accompagnées

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.1.2 Lutte contre les plantes invasives

INVA-SBAA	IGA-INVASIVES – Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

Sur les 32 communes de Saint Brieuc Armor agglomération, de nombreuses tâches de plantes invasives ont été signalées. Plusieurs espèces sont recensées sur le territoire de l'Agglomération, notamment la Renouée du Japon

Cette plante est très envahissante et se dissémine très facilement si la tache n'est pas traitée rapidement. Elle est très présente en bordure de cours d'eau ou en bord de route. En effet, elle colonise le milieu par multiplication végétative, avec un rhizome pouvant atteindre 30cm de diamètre et un seul morceau de rizhome suffit pour donner une nouvelle plante. Ces morceaux de rhizome sont souvent transporté lors des fauches de bord de route par les engins, ou par l'eau du cours d'eau, ou encore lors de chantiers de construction par les engins ou par l'apport de terre contaminée.

Suite à divers autres chantiers d'éradication de la Renouée du Japon, St Brieuc Armor Agglomération (SBAA), a expérimenté différents process permettant d'éradiquer cette espèce exotique envahissante.

En 2018, SBAA (Service BV et Direction Accompagnement et cadre de Vie - DACV) lance avec l'ADALEA, un chantier d'éradication où participent des « gens de la rue », très éloignés de l'emploi, mais qui ont un grand intérêt pour tout ce qui touche à la nature. L'opération est un succès et le groupe s'étoffe la première année jusqu'à une quinzaine de participant. 2019 et 2020 permettent à ce chantier de monter en gamme avec des financements pour les encadrants d'ADALEA et avec l'achat de petit matériel. Fort de ce chantier qui prend de l'ampleur, SBAA présente la démarche à 6 communes du secteur, et Plérin se montre immédiatement intéressé par un nouveau chantier sur son territoire : Rue des Pêcheurs. Ce nouveau chantier, étoffe la formule précédente, et permet aux « gens de la rue » d'être rémunéré. La rémunération, gérée par Armor Emploi, se fait en liquide avec production d'une fiche de paye, après chaque chantier. Chaque année se termine par une invitation à toutes les collectivités, entreprises ou particuliers, recensés par SBAA comme touchés par la Renouée du Japon, à une présentation in situ du chantier. Les « gens de rues » qui captent savoir et bonnes pratiques tous au long de l'année peuvent alors verbaliser et passer leurs savoirs aux différents invités.

Cette action répond à des Enjeux écologiques, sociaux, et de sécurité routière :
- Éradiquer une tâche de Renouée dangereuse pour la sécurité routière. (Visibilité)
- Éradiquer une tâche qui uniformise un bord de route, une berge de rivière (monospécifique)
- Éradiquer une espèce qui peut se propager en aval via la rivière ou en rive droite sur des parcelles privées (potentiel conflit public/privé)
- Permettre à des personnes très éloignées de l'emploi, de reprendre une activité régulière, et la rémunérer (liquide après chantier et fiche de paye).
- Valoriser leur travail avec une communication large, et les faire verbaliser l'action.
- Communiquer et faire de la sensibilisation auprès d'un maximum de public touché par ce fléau.
- Développer une communication plus large sur la Renouée du Japon (Commune ,Agglomération, Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Modalités de l'action

Secteur :
Taches de Renouée du Bas Gouët pour les chantiers d'éradication en partenariat avec l'ADALEA

Suivi et accompagnement technique des communes pour la gestion des tâches de plantes invasives sur l'ensemble des 32 communes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions conduites :

Suivi SIG de toutes les tâches de plantes invasives signalée par les communes ou relevé sur le terrain est réalisée à l'échelle de l'agglomération. Les technicien peuvent également conseiller les communes dans la gestion de ces tâches.

Chantiers d'éradication menés pendant 4 ans sur certaines tâches du Bas Gouët :

- *Condition de réussite :*

Fatiguer, affaiblir le rhizome (souvent un seul et même interconnecter sur toute la tâche)
Le priver de lumière par un bâchage et la plantation d'espèces concurrentes.

- *Détails :*

- 6 chantiers d'arrachage systématique, avec un maximum de rhizome, sur 1 demi journée, du printemps jusqu'à l'automne pendant 3 ans. (stockage sur site sur et sous bâche)
- En fin de 3ème année, installation d'une bâche géotextile et plantation de bouture de saule en berge. Mise en place de végétation arbustive dense et persistante en bordure de route.
- Arrachage systématique en 4ème, de repousses (trou des plantations dans la bâche et interface avec le bitume de la route)
- Après la 4ème année, Suivi plus léger au gré des chantiers en particulier une surveillance des repousses éventuelles en aval, sur les berges du ruisseau, en bordure de route, et chez les particuliers. Un arrachage systématique de tous nouveaux départ de la Renouée est aussi réalisé sous les plantations.

Conditions :

- Pour un chantier d'arrachage : limité jusqu'à présent au Bas Gouët (zone d'action de l'ADALEA)
- pourra évoluer avec la modification de l'action Territoire Zero Chômeurs Longue Durée

Calendrier et prévisionnel financier

- 2022 & 2023 : Incertitude concernant les modalités du chantiers participatifs
  - Poursuite du chantier de Plérin (Année 3 & 4), Rue des Pêcheurs
  - Projet de nouveau chantier à Trégueux pour 4 ans ?
- 2024 : Recherche d'un nouveau chantier pour remplacer celui de Plérin

Coût : 1 000 €/an

Temps : 0,04 ETP du technicien Rivière

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	- ADALEA - Armor Emploi (Fiche de paye)

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Disparition ou non de la tâche Couche de suivi SIG des plantes invasives	Communication : Point presse annuel pour sensibiliser les élus, riverains et habitants de l'agglomération. Création de fiches espèces pour reconnaître les différentes espèces végétales envahissantes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.1.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique

BERG-AAPPMA	IGA-ZHCE - Restauration berges AAPPMA de Saint-Brieuc Quintin Binic

Objectifs et enjeux

Restauration et/ou entretien de la ripisylve sur l'Ic, le Gouët et l'anse d'Yffiniac, au travers de chantiers associatifs menés par l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques -AAPPMA de Saint-Brieuc Quintin Binic .
L'implication de l'AAPPMA permet de démultiplier les actions sur le territoire

Modalités de l'action

La réalisation de ces actions est opérée sur un milieu vivant accueillant des espèces végétales et animales dont il est tenu compte en termes d'habitats et de cycles de reproduction. Les périodes de travaux et les modes opératoires doivent intégrer ces deux contraintes.
Le choix se porte sur des méthodes douces d'intervention et sur la mise en œuvre d'actions réversibles sauf cas particulier justifié.
Le travail est programmé avec l'ensemble des partenaires habitués à ce type d'intervention, en étroite coopération avec les techniciens du service bassins versants – protection des milieux aquatiques de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Conditions

Inscription dans le contrat territorial

20 000 € / an

Calendrier

20 000 m de berges (10 000 m de cours d'eau) par an

Maître d'ouvrage	Structures partenaires/outils mobilisables
AAPPMA Saint-Brieuc Quintin Binic	Saint-Brieuc Armor Agglomération ASTER

Indicateurs de suivis	Documents produits
Réouverture du milieu Santé de la ripisylve Suivi avant – après travaux	Cartographie des bilans Bilan annuel

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ZHCE-SBAA	IGA-ZHCE - Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

L'objectif est de définir et de mettre en œuvre des actions visant à :

- corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides qui y sont associées,
- restaurer la continuité écologique (hors ouvrages visés QM-1 du PAGD du SAGE)
- restaurer les fonctionnalités des champs d'expansion de crues.

Une attention particulière sera portée sur la préservation les fonctionnalités existantes de ces milieux.

Les actions devront également répondre à l'obtention d'une meilleure connaissance des milieux aquatiques, notamment au travers la mise en œuvre de suivis adaptés.

Enfin, il s'agira de communiquer, auprès des propriétaires/exploitants riverains, sur leurs droits et leurs devoirs quant à la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur notre territoire.

Toutes ces actions visent l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. L'enjeu lié à la préservation/reconquête des zones humides participe également aux enjeux liés à la qualité des eaux, à la satisfaction des usages littoraux et aux inondations.

Modalités de l'action

- Définition d'un programme d'actions, encadré par une DIG et soumis à un porter à connaissance annuel auprès des services de l'Etat ;
- Différents compartiments visés :
  - Berges et ripisylves
  - Hydromophologie
  - Continuité écologique (hors ouvrages visés QM-1 du PAGD du SAGE)
  - Zones humides (suppression de plan d'eau, de remblai)
  - Etudes et suivis
- En lien avec les actions menées dans le cadre de Baie 2027 (fiches actions 4.1 à 4.3)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions conduites

- Réalisation des études préalables à l'élaboration des projets (études spécifiques, assistance à maîtrise d'ouvrage),
- Travaux de restauration hydro-morphologiques (remise de cours d'eau dans leur talweg, suppression de plans d'eau, recharges en granulats),
- Travaux de préservation des berges et du substrat (aménagement de passerelles, gués, dispositifs d'abreuvement du bétail),
- Travaux de suppression d'obstacles à la continuité écologique (effacement de seuils, remplacement / recalage de buses…),
- Travaux d'aménagement d'obstacles (rampes d'enrochement).
- Mise en œuvre, suivi et réception des études et travaux
- Rencontre des propriétaires concernés et recueillir les autorisations,
- Lien avec les entreprises prestataires,
- Montage et suivi des marchés,
- Elaboration, suivi les procédures administratives et réglementaires (DIG, dossiers loi sur l'eau, …)
- Gestion sous SIG des données (travaux réalisés, indicateurs de suivis…)

Conditions

Animation / concertation nécessaire

Accord des propriétaires et exploitants

Disponibilité des techniciens (temps à partager avec l'animation nécessaire à la mise en oeuvre des fiches 4.1 à 4.3)

DIG valide / porter à connaissance DDTM

S'assurer la pérennité de l'action

Calendrier et prévisionnel financier

Temps : estimation de 0,82 ETP techniciens milieux aquatiques

Coût : Montant prévisionnel des travaux : 30 000€ / an
(dépôt d'un dossier de subvention spécifique chaque année).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Partenaires techniques : AELB, CD22 (ASTER), SM BSB, Forum des Marais atlantiques

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
<u>Indicateurs de résultats</u> : Linéaire de ripisylve entretenue / restaurée Nombre d'obstacles supprimés/aménagés Surface de ZH restaurée Linéaire de cours d'eau restauré <u>Indicateurs de moyens</u> (humains et financiers) Montant prévi / réalisé Nombre ETP prévi / réalisé Montant ETP prévi / réalisé	Bilans annuels Supports de communication Suivis

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

CE-SBAA	IGA-ZHCE - Grands ouvrages Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

L'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau repose en grande partie sur des composantes physiques du milieu en termes d'habitat, d'hydrologie et de libre circulation des espèces aquatiques.

Les ouvrages présentant des obstacles majeurs à la continuité écologique, et visés par la disposition QM-1 du PAGD, ont été inventoriés. Ils figurent à l'Annexe 2 du Plan de gestion anguille, qui recense les ouvrages situés en zone d'action prioritaire pour l'amélioration de la libre circulation des anguilles. Le Bas Gouët est également visé par la disposition QM3

La restauration de la continuité écologique et des sédiments est l'un des objectifs qui contribue à l'atteinte du bon état. Elle passe par la suppression ou l'aménagement d'ouvrages.

Modalités de l'action

- ✓ **Bassin versant du Gouët :**

Port du Légué : Projet d'aménagement porté par la Région Bretagne. Des travaux sont prévus à partir de l'été 2022. SBAA apporte une assistance technique à la région

Barrage de Saint Barthélémy : Le SDAEP, Gestionnaire du Barrage à lancé une étude en 2022 afin d'étudier les possibilités d'aménagement pour rétablir la continuité. SBAA apporte une assistance technique au SDAEP

Moulin Dubosc & Grognet (non mentionnés dans le PAGD) : Apres modification de la loi Climat et résillience, les travaux sur le moulin Dubosc pourront être réalisés, ceux sur le moulin Grognet ne semble plus pouvoir lieux avec des fonds publics. Les travaux sur le moulin Dubosc sont prévus à l'été 2022.

Seuil de l'Etang de Robien : Travaux commencés en 2021 qui s'achèveront normalement à l'été 2022

- ✓ **Bassin versant de l'Anse d'Yffiniac :**

Pont SNCF : Appels d'offres lancés en 2019 et 2020 mais infructueux ou à des prix très supérieurs à ceux attendus. SBAA apporte une assistance technique à la SNCF.

Conditions

Travail en partenariat avec les différents gestionnaires des ouvrages (Région, SDAEP, SNCF...)

Calendrier et prévisionnel financier

Travaux sur le seuil de l'étang de Robien et sur le Moulin Dubosc en 2022

Temps : estimation de **0,6 ETP** technicien rivière affecté à la grande continuité pour les 6 ans

Cout : Travaux estimés à **381 000 €** pour la fin des travaux sur le seuil de l'étang de Robien et l'amménagement des 2 moulins Dubosc et Grognet (dans l'éventualité où les travaux sur les moulin Grognet soient de nouveau possibles)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
-SDAEP - Région - SNCF Saint-Brieuc Armor Agglomération	OFB, FD 22 / AAPPMA22, FMA …?

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Les indicateurs proposés : - Accessibilité des linéaires de cours d'eau depuis la mer - Accessibilité des linéaires de cours d'eau en amont des obstacles majeurs (anguilles) - Taux d'étagement	- Etudes actualisées, - porters à connaissances, - dossiers Loi sur l'Eau, - fiches techniques bilan, - compte-rendu des Copils, - localisation sur une carte des ouvrages sur lesquels des actions ont été envisagées - Bilan de la mise en oeuvre des actions de restauration…

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.1.4 Communication, animation et sensibilisation à l'environnement

EEDD-SBAA	IGA-JEVI – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

- ✓ Accompagner les professionnels du territoire (collectivités, professionnels du jardin) vers une démarche « 0 phyto » dans le cadre de la Charte régionale (DEAN) et de la Loi Labbé .

Modalités de l'action :

- ✓ Programmation annuelle
- ✓ Réponse aux sollicitations ponctuelles

Actions conduites :

- ✓ √ Rencontre technique annuelle : Un thème technique abordé pour chaque rencontre. Une partie théorique en salle et une partie démonstration sur le terrain de la commune qui reçoit la rencontre. Elle permet également des échanges d'expériences entre les participants (techniciens et élus) et d'établir des références locales accessibles par chacun.

- ✓ Charte communale d'entretien : Cet outil concrétise l'évolution des pratiques d'entretien des communes vers le "0 phyto" et permet une communication claire.
  - Suivi des Chartes communales. La moitié des communes (16/an) sera rencontrée pour réaliser un bilan des pratiques et faire le point sur les difficultés et les avancées des communes dans le "0 phyto"
  - Signature de la Charte régionale d'entretien des espaces, pour les communes ayant atteint les niveaux 4 ou 5 (« 0 phyto »). Chaque signature sera précédée d'une présentation en commission communale et/ou en conseil municipal

- ✓ Conseils ponctuels vers les communes ou associés (ex établissements scolaires) : avis technique, réunion d'information, montage de dossiers de subvention…En fonction des sollicitations.

Formation sur l'entretien des espaces par le service bassins versants. Coordination des formations (professionnels, élus et agents) organisées par la Région. Le service bassins versants de SBAA devra informer les partenaires, recueillir les inscriptions et les transmettre au formateur.

Conditions

Ré Maintien des financements Région

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
ETP : 0,5 2 700 € de frais par an -

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	Région Bretagne 32 communes de SBAA Bureau d'études Associations Entrepreneurs

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
✓ √ Nombre de communes « 0 phyto » ✓ Nombre d'expertises ponctuelles ✓ Nombre d'informations publiques	Diaporamas Cartographies

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-COM-LAC	**IGA-JEVI - Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Communes Leff Armor Communauté**

Objectifs et enjeux

√ Contribuer au respect de la Loi Labbé pour réduire l'usage des pesticides dans les espaces publics
√ Accompagnement des communes : volets de la charte communale, relais technique, veille réglementaire, lien avec la biodiversité, le plan climat,…
√ Atteinte du niveau 5 de la charte communale à l'horizon 2027 pour toutes les communes du territoire du contrat
√ Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau

Modalités de l'action :

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ET NIVEAUX ATTEINTS AU 31/12/2021

Secteurs ciblés

L'approche par périmètre communal. Prioriser sur les communes ayant atteint au 31/12/2021 les niveaux 1-2-3 de classification de la charte communale.

Actions conduites :

√ Accompagnement et conseils auprès des communes dans l'entretien des espaces publics en lien avec les différents volets de la charte communale pour une gestion durable de l'eau :

- volet « entretien des espaces publics communaux » incluant le zéro phyto et la gestion différenciée des espaces ;
- volet « gestion des milieux », incluant les plantes exotiques envahissantes (sensibilisation, coordination de chantiers d'interventions, formations, base de données SIG, …) ; appropriation par le territoire communal du réseau hydrographique, entretien des talus et fossés / cours d'eau en bord de route …
- volet « gestion durable de l'eau » incluant les économies d'eau, l'utilisation de produits de nettoyage non toxiques, …

√ Réflexion et accompagnement sur les aménagements pour intégrer la gestion des eaux pluviales, la place du végétal, la biodiversité… en lien notamment avec le plan Climat territorial (PCAET)

√ Accompagnement au respect de la Loi Labbé à minima, pour réduire l'usage des pesticides,

√ Veille et coordination territoriales en lien avec la politique de la Région Bretagne (réseau DEAN, formations des agents et élus communaux, subventions sur l'achat de matériel alternatif, réseau des communes DEPHY, …)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

Répondre au besoin d'accompagnement des collectivités par une compétence spécialisée (expertise) / mutualisation des moyens :
√ Echanges dans le cadre de la charte communale,
√ Evaluation et contrôle des engagements,
√ Rencontres avec les élus et les services techniques,
√ Rédaction de rapports,
√ Lien avec les partenaires

Calendrier et prévisionnel financier

Démarrage des travaux au 2nd semestre 2022

Animation :

- Leff Armor Communauté : 0,05 ETP/an
-

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
LEFF ARMOR COMMUNAUTE	Maîtres d'ouvrages, services eau potable, environnement, assainissement FGDON22, FREDON Bretagne Région Bretagne CONSEIL DEPARTEMENTAL COMMUNE

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
√ Niveau atteint pour le 1er volet de la charte communale, √ Nombre d'interventions par communes, √ Indicateurs plantes exotiques envahissantes, √ Nombre de formations, d'agents et d'élus formés √ nombre de communes dans le réseau DEPHY et statut (démonstratives, ressources, adhérentes)	Cartographie des secteurs accompagnés et/ou conseillés Cartographie des niveaux atteints pour le 1er volet de la charte Cartographie de présence des plantes exotiques envahissantes Cartographie des communes DEPHY

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-PUB-LAC	IGA-JEVI -Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Grand public Leff Armor Communauté

Objectifs et enjeux

√ Sensibilisation/information du grand public sur les alternatives aux pesticide et le jardinage au naturel
√ Contribuer au respect de la Loi Labbé pour réduire l'usage des pesticides
√ Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau

Modalités de l'action :

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES

Secteurs ciblés

L'approche par périmètre communal sur l'ensemble du territoire du SAGE Baie de St Brieuc.

Actions conduites :

√ Animer la démarche « Jardiner au Naturel »
- Mettre en place la démarche Jardiner au Naturel : suivi des jardineries et des professionnels du paysage, communication, organisation d'actions de sensibilisation…
- Participer à la mise en place et à la réalisation des actions de sensibilisation au jardinage au naturel pour le grand public

√ Contribuer à l'information des élus locaux et du grand public
- Rédiger des articles,
- Réaliser des supports de communication à destination des élus et agents communaux, des particuliers,
- Participer à l'organisation des événementiels,
- Intervenir auprès des élus, du grand public,
- Intervention/rappel aux particuliers sur zones de traitement non-réglementaires.

Conditions

√ Rencontres de professionnels et de particuliers,

√ Rédaction d'articles (bulletins communaux, …),

√ Réalisation de supports de communication (plaquettes, expositions, …),

√ Organisations d'évènementiels.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier

Démarrage des travaux au 2nd semestre 2022

Animation :

- Leff Armor Communauté : 0,01 ETP/an

Prestation 3 000 €/an

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
LEFF ARMOR COMMUNAUTE	Maîtres d'ouvrages, services Environnement et Eau potable RESEAU JARDINER AU NATUREL : ASSOCIATIONS, JARDINERIES, PROFESSIONNELS DU PAYSAGE, … COMMUNES PARTICULIERS

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
√ Nombre d'évènements réalisés, √ Nombre de professionnels rencontrés et accompagnés, √ Nombre et types de supports réalisés, √ Nombre d'articles réalisés,	Supports de communication réalisés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-SCO-SBAA	IGA-EEDD - Animations scolaires et grand public Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

- ✓ Développer la sensibilisation du grand public et scolaire aux enjeux de protection des milieux aquatiques sur la base des thématiques abordées dans le contrat territorial, à savoir :
  - Le grand cycle de l'eau et la notion de bassin versant,
  - Le bocage,
  - Les cours d'eau et les zones humides,
  - La continuité écologique,
  - Le jardinage au naturel,
  - La nature en ville et à l'école,
  - La biodiversité.
- ✓ Le rappel et/ou l'enseignement des bons gestes vis-à-vis de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- ✓ Valoriser et faire connaître les missions du service

Modalités de l'action :

- ✓ Mise en œuvre des animations scolaires :
  - 75 % par des prestataires spécialisées en éducation à l'environnement
  - 25 % en régie
- ✓ Mise en œuvre de la Communication générale :
  - 100 % régie avec appui du service communication SBAA

Actions conduites :

- ✓ Scolaires :
  - Écoles : Élaboration et coordination du programme d'animations, recherches des prestataires + interventions ponctuelles en régie
  - Programme pédagogique « Bocage » au Lycée Agricole de la Ville Davy (réalisé en régie)
  - Collèges, lycées, universités : intervention à la demande (en régie)
  - Toutes les interventions ont lieu à l'extérieur (milieux naturels, parcellaire agricole ou jardins pédagogiques des écoles).
- ✓ - Grand public :
  - Création de supports de communication (flyers, affiches, panneaux, articles, kit pédagogique…)
  - Élaboration de campagne de communication
  - Participation à des évènements thématiques (fêtes des jardins, Semaine pour les Alternatives aux pesticides, journées du patrimoine …)
  - Réalisations en régie et en collaboration étroite avec le service communication SBAA
- ✓ Professionnels :
  - Organisation de mini-formation aux bons gestes et/ou création de supports de communication

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

✓ Maintien des financements AELB /Région

✓ Maintien de la mise à disposition du site du Moulin Doualan par le propriétaire

✓ Maintien de la participation bénévole des membres de l'association de la Source à la Mer

Calendrier et prévisionnel financier

Prestation :

27 000 €/an - dont Animations Scolaires : 30 demies journées/an = 12 000 €/an

Animation : 0,25 ETP

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	Associations d'éducation à l'environnement (CRIR, Bretagne Vivante, …) Propriétaires des sites d'accueil des animations Service communication SBAA Service prévention et tri des déchets SBAA Collectivités voisines Mallettes pédagogiques Réseaux sociaux /site internet Réseau affichage SBAA

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de classes Nombre d'élèves Nombre de visiteurs Nombre de sollicitations en direct	Flyers Affiches Articles Panneaux Supports Animations réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-SCO-LAC	IGA-EEDD - Animations scolaires Leff Armor Communauté

Objectifs et enjeux

L'objectif est de développer la sensibilisation du public scolaire aux questions de l'environnement sur la base des thématiques abordées dans le contrat territorial, à savoir :

- Le grand cycle de l'eau et la notion de bassin versant,
- Le bocage,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- La continuité écologique,
- Le jardinage au naturel,
- La nature en ville et à l'école,
- La biodiversité.

Il est également demandé aux associations d'élargir la sensibilisation sur les thèmes proposés aux phénomènes du changement climatique, pour faire le lien entre grand cycle de l'eau, biodiversité et climat.

Modalités de l'action :

PRESTATION INTELLECTUELLE, ANIMATIONS SCOLAIRES

Secteurs ciblés

L'approche par territoire communautaire (Maître d'Ouvrage)

Actions conduites :

- Animations en salle et/ou à l'extérieur sur des sites en lien avec la thématique choisie (bord de rivière, zone humide, cour d'école, haie…)
- Utilisation de supports pédagogiques (mallettes thématiques, loupes, épuisettes, photos etc…)
- Dossier pédagogique transmis aux enseignants pour continuer le travail en classe sur le thème vu en animation.

Conditions

Accompagner les écoles et les enseignants autour des thèmes en lien avec l'environnement.

Leur apporter une prestation réalisée par des spécialistes de la pédagogie de l'environnement à partir de laquelle ils pourront développer leur enseignement en classe.

Proposer une forme d'enseignement immersif, en extérieur : principe de l'éducation « à et dans la nature ».

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Calendrier et prévisionnel financier
Leff Armor Communauté : 5 animations proposées à 5 écoles du territoire considéré – 2 000€/ an

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	Associations d'éducation à l'environnement (CRIR, Bretagne Vivante, …) De la Source à la Mer ? Propriétaires des sites d'accueil des animations Mallettes pédagogiques

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de classes Nombre d'élèves Animations réalisées	Supports d'animation

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.1.5 Suivi de la qualité de l'eau

SQE-SBAA	IGA-SQE - Suivi de la qualité de l'eau Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs et enjeux

Le suivi qualité eau 2022-2024 sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Armor Agglomération comprend le suivi de la qualité physico-chimique des rivières sur les bassins versants de l'Ic, du Gouët et l'anse d'Yffiniac. Il est complémentaire d'autres suivis effectués par d'autres partenaires (conseil départemental pour l'Agence de l'Eau notamment).
Les prélèvements sont réalisés en régie, les analyses par le laboratoire Labocéa, dans le cadre d'un marché public pluriannuel.

Modalités de l'action

Le dispositif est susceptible d'évoluer dans le cours de l'année 2022, après avis du SAGE, en fonction des bilans et enseignements des suivis des années passées

Producteurs de données:

- Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)
- Conseil Départemental Côtes d'Armor (CD22)
- Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS)
- Service exploitation-traitement (labo), Direction de l'eau et de l'assainissement SBAA
- Service protection des milieux aquatiques-bassins versants (BV), Direction de l'eau et de l'assainissement SBAA

Paramètres prioritaires :

- Débits : 5 stations de mesures DREAL, SDAEP (Gouët), CD22 (Ic et Urne)
- Nitrates : Bon Etat Ecologique (BEE), Alimentation en Eau Potable (AEP), Algues Vertes (AV)
- Pesticides : BEE, AEP
- Phosphore : BEE, AEP, Eutrophisation
- Bactériologie : AEP, eaux de baignades
- Matière organique : BEE (COD), AEP (COT).

Points de référence :

- BV Ic :
  - Exutoire du Ponto : suivi mensuel CD22 et pesticides pluie BV
  - Ic à la Trappe : suivi eau brute ARS (remplacement du point "Chien noir" fermé en 2006)
  - Moulin Bocage : station hydro, suivi mensuel CD22, pesticides pluie BV
  - Ic aval STEP : suivi mensuel et bimensuel AV (mai-sept) CD22
- BV Gouët
  - Maudouve : station hydro, suivi mensuel CD22, suivi P et pesticides BV
  - Gouët à Saint Julien : station hydro, suivi mensuel CD22 (dont pesticides), suivi P et pesticides complémentaire BV
  - Gouët à Saint Barthélémy : station hydro, suivi mensuel CD22, suivi P BV
  - Déversoir port du Légué : suivi mensuel et bimensuel AV (mai-sept) CD22, suivi STEP laboSBAA.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Bv Anse d'Yffiniac
  - Urne à Magenta prise d'eau : suivi eau brute ARS, suivi renforcé et pesticides BV
  - Urne à Magenta D27 : station hydro, suivi mensuel CD22
  - Filière Urne : suivi mensuel et bimensuel saison AV (mai-sept) CD22, suivi STEP LaboSBAA.

Propositions 2022-2024 :

Etablir un réseau cohérent et pérenne, spécifique aux enjeux du SBV, en indépendance des autres réseaux. Optimiser la chaine de traitement des données des producteurs externes.

Evolution envisagée : Arrêt du point Ponto en pesticide, arrêt des points complémentaires pesticides, passage des points Saint Julien et aval Gouëdic en points bilans.

- ❑ 3 points exutoires : pas de suivi BV. Récupérer les données CD22 et LaboSBAA. L'absence de coordination entre les 2 suivis pour le Gouët et l'Anse d'Yffiniac, permettra d'avoir une fréquence annuelle supérieure à 18 sur ces 2 points. Pour le BV de l'Ic, il n'y aura que les données du CD22.
- ❑ 5 points bilans : pesticides + NO3, MES, Ecoli en pluies mensuels.
  (en option, voir les données des autres producteurs)

Points exutoires :

Moissonnage des données, saisie, traitement (dont conversion des données en format "BEA"), édition des graphiques, calcul des flux, interprétation, rédaction, restitution.

Points bilans :

Les 5 points bilans suivis en protocole pluie seraient : L'Urne à la prise d'eau de Magenta, le Gouëdic à l'aval de la STEP, le Gouët à Saint Julien, la Maudouve à Saint Donan, l'Ic au Moulin Bocage.

Prélèvements, saisie, traitement, interprétation, rédaction, restitution.

Magenta :

Maintien du suivi renforcé (hebdomadaire) en alternance bimensuelle avec l'ARS pour les paramètres nitrates, COT et phosphore total. Arrêt du suivi en 2024.

Projet "P" (fin en 2022) :

Le projet prévu pour une durée de 3 ans (2019-2022), ne sera probablement pas complètement achevé en 2022. En fonction des échanges à venir avec les partenaires techniques (Recherche, AELB, SDAEP), il pourra être prolongé selon un protocole à définir, au travers d'une procédure spécifique (convention hors CT).
Campagnes de prélèvements (calendaires et crues), saisie, traitement des données qualité, récupération, conversion, stockage des données hydro et turbidité, suivi et entretien des stations, interprétation et restitution des données (dont relations avec partenaires techniques).

Conditions

Le suivi se poursuit, à l'heure actuelle, sous l'ancien protocole, dans l'attente de l'avis de la CLE du SAGE.

Calendrier et prévisionnel financier

L'ensemble des prélèvements et analyses réalisés d'après un protocole strict.

Le temps de travail prévisionnel représente en 2022 : 0.60 ETP, puis en 0.35 ETP les 2 années suivantes.

Le montant des analyses représente un total d'environ 22 000 € HT/an en 2022 avec le suivi phosphore puis 17 000 € HT/an les 2 années suivantes

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Agence de l'Eau Loire Bretagne Conseil Départemental 22 ARS SM Baie de Saint-Brieuc

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Evolution de la qualité des eaux	Cartographie des bilans Bilan annuel Arbres des flux

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2 Flora, Islet et Gouëssant

4.6.2.1 Réduire le transfert des phytosanitaires 1144
TSFERT-LTM-BV 114FIG-TRANSFERTS – Bassins versants Lamballe Terre et Mer 1144
TSFERT-LTM-AAC FIG-TRANSFERTS – Captages Lamballe Terre et Mer 1177
4.6.2.2 Lutte contre les plantes invasives 11919
INVA-LTM FIG-INVASIVES –Lamballe Terre et Mer 11919
4.6.2.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique 1211
ZHCE-LTM FIG-ZHCE Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Lamballe Terre et Mer 1211
CE-LTM FIG-ZHCE – Grands ouvrages Lamballe Terre et Mer 1233
FONC-LTM FIG-ZHCE – Acquisitions foncières Lamballe Terre et Mer 1255
4.6.2.4 Communication, animation, sensibilisation à l'environnement 1266
EEDD-COM-LTM FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement JEVI Lamballe Terre et Mer 1266
EEDD-PUB-LTM FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Animations scolaires et grand public Lamballe Terre et Mer 1288
4.6.2.5 Suivi de la qualité de l'eau 1300
SQE-LTM IGA-SQE – Suivi de la qualité de l'eau Lamballe Terre et Mer 1300

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2.1 Réduire le transfert des phytosanitaires

TSFERT-LTM-BV	FIG-TRANSFERTS – Bassins versants Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

L'objectif de cette action est d'accompagner l'ensemble des acteurs agricoles (agriculteurs, ETA, CUMA et prescripteurs) dans l'appropriation des techniques de désherbage mécanique, depuis l'observation des parcelles jusqu'à la prise de décision (préparation de sol, semis, observation de la culture et des adventices, réglage du matériel, prise en compte de la météo, adaptation de l'itinéraire technique de désherbage…). Compte tenu des résultats de qualité de l'eau, l'effort sera porté principalement sur le désherbage mécanique du maïs. Il s'agit également d'accompagner les exploitants volontaires vers le déploiement de techniques culturales ou d'aménagements favorables à la limitation des risques de transferts et à l'accueil de la biodiversité (bandes tampons, bandes fleuries, etc.).

Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel total de 200 exploitations) :

- Exploitations en maïs
- Exploitations sollicitant cet accompagnement

Durée : Cet accompagnement doit intervenir sur 2 ou 3 campagnes.

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement agricole sur les bassins versants Gouëssant, Flora-Islet

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie de la Direction Environnement de Lamballe Terre & Mer.

- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants (Chambre d'Agriculture, Coopératives, GAB, …) seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « Milieux, Haie, Agro, …» de l'exploitation.

Contenus : des actions hiérarchisées seront proposées sur le Chifrouët et la Truite, mais également à l'échelle globale des bassins versants Gouëssant-Islet-Flora visant à introduire une dynamique de suppression, de réduction ou d'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires qui dépassent le cadre réglementaire.

Programme d'actions :

- Campagnes de désherbage : l'action consistera à organiser une rencontre multi-acteurs (agriculteurs, ETA, CUMA et prescripteurs) pour rappeler les fondamentaux du désherbage mécanique et organiser la campagne de désherbage et son suivi. Elle devra être réalisée prioritairement sur les bassins versants pilotes (Chifrouët et Truite) pour accompagner la dynamique en place.
- Suivi individuel des maïsiculteurs : l'action consistera à accompagner une dizaine de producteurs de maïs/an (pour une vingtaine de parcelles) par sous bassin versant (Chifrouët et Truite).
- Démonstration d'outils de désherbage mécanique.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Améliorer les itinéraires techniques et réduire les intrants :

- Accompagner des pratiques agricoles et des aménagements parcellaires favorables à la biodiversité
- Accompagner spécifiquement la mise en place et le suivi de bandes fleuries
- Animer des réseaux de parcelles de références
- Former à la gestion durable des adventices et mettre en place des plateformes de désherbage durable du maïs

Réduire les risques de transfert par l'adaptation des pratiques agricoles et l'aménagement des parcelles :

- Recenser les parcelles de maïs et analyser des risques de transfert
- Mobiliser les partenaires agricoles du territoire (ETA, CUMA, …)
- Organiser des réunions « bouts de champs » et « démonstration »
- Enquêter les pratiques de désherbage du maïs et de prévention des risques de transfert et de restitution
- Enquêter l'installation des Héliosec et mettre en place de nouveaux dispositifs
- Appuyer les projets d'aménagement et de protection des cours d'eau conduits par les techniciens «bocage » et « milieux aquatiques»
- Suivre dans le cadre d'actions expérimentales les zones tampons humides artificielles

Animation et communication :

- Animation des réunions
- Communication auprès des agriculteurs et du grand public (presse, vidéo, article de com., portes-ouvertes, …)

Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées

Calendrier et prévisionnel financier

L'estimation comprend une moyenne de 100 journées d'accompagnement par an (+ prestations désherbage mécanique et reliquats).

Le prévisionnel financier est estimé à de 65 000 €/an (total estimé de 195 000 € sur la période 2022-2024).
Temps d'agent de la collectivité nécessaire : 0.25 ETP en 2022 puis 0,20 ETP/ an, pour un montant moyen de 14 500 € / an (soit **0.22 ETP/an** d'animateur agricole).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu » Chambre d'Agriculture Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Outils complémentaires mobilisés (bandes fleuries, suivi des héliosecs) Meilleure gestion des produits phytosanitaires Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations)	Bilans Supports de communication

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

TSFERT-LTM-AAC	FIG-TRANSFERTS – Captages Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

Le suivi de la qualité des eaux souterraines sur Lamballe Terre & Mer montre une contamination des eaux par les herbicides employés dans les stratégies de désherbage du maïs et principalement le S-Métolachlore. Le but principal de cette action est de réduire, voire supprimer l'utilisation de cette molécule afin qu'elle ne soit plus retrouvée au niveau des captages.

Modalités de l'action

Exploitations visées : Exploitations situées en périmètre de protection rapprochée des captages

Durée : Cet accompagnement doit intervenir sur 2 ou 3 campagnes.

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement agricoles sur les bassins versants Gouëssant, Flora-Islet.

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie de la direction Environnement de Lamballe Terre & Mer.
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants (Chambre d'Agriculture, Coopératives, GAB, …) seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « Milieu, Haie, Agro, …» de l'exploitation.

Contenus : Des actions hiérarchisées seront proposées sur les captages d'eau souterraine visant à introduire une dynamique de suppression, de réduction ou d'optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires qui dépasse le cadre réglementaire. Développer des techniques de désherbage mécanique et/ou des changements de pratiques.

Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures.

Calendrier et prévisionnel financier

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 15-20 exploitants.

1.5 journées d'accompagnement par an/agriculteurs + communication, démonstration, sensibilisation : 20 jours sur 3 ans

Prévisionnel : 35 000 € / an (total estimé de 105 000 € sur la période 2022-2024)

Temps d'agent de la collectivité nécessaire : **0,1 ETP/ an** d'animateur agricole (soit 6 600 € / an).

Maître d'ouvrage	Structures partenaires/outils mobilisables
Lamballe Terre et Mer	Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu », Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Chambre d'Agriculture pour la Coordination Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements…)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre d'exploitations accompagnées Outils complémentaires mobilisés Meilleure gestion des produits phytosanitaires Evolution des pratiques dans les exploitations (au regard des chartes ZSCE individuelles et des indicateurs 'baie 2027' au sein des exploitations	Bilans Supports de communication

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2.2 Lutte contre les plantes invasives

INVA-LTM	FIG-INVASIVES –Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

Sur les 38 communes de Lamballe Terre & Mer (LTM), plusieurs plantes exotiques envahissantes ont été recensées Laurier palme, Herbe de la pampa, Renouées asiatiques, Datura stramoine, Raisin d'Amérique …

Ces plantes peuvent avoir diverses origines et présentent des caractères envahissants ou dangereux pour la santé humaine.

La Renouée du Japon illustre bien le caractère invasif des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Elle se développe rapidement et très durablement sur tous types d'espaces, tout en uniformisant la végétation. En effet, elle se dissémine très vite si la tâche n'est pas traitée dans les plus brefs délais. Sur le territoire, cette plante est majoritairement présente en bordure de cours d'eau ou en bord de route. Elle colonise le milieu par multiplication végétative, avec un rhizome pouvant atteindre 30cm de diamètre. La plante contamine de nouveaux espaces par le transport de fragment de rhizome, lors des fauches de bord de route, par l'eau du cours d'eau, par les engins de chantier lors de construction ou par l'apport de terre contaminée.
Eradiquer les renoués asiatiques nécessitent beaucoup d'énergie avec un résultat rarement satisfaisant. Aussi, il est primordial de limiter l'expansion des stations existantes.

Lors de la réalisation de son atlas de la biodiversité intercommunal, LTM a également découvert une plante préoccupante pour les milieux de sous-bois : Le Laurier palme. Plantés en masse dans les jardins pour son caractère persistant, les sujets non entretenus développent une quantité importante de fruits, ensuite disséminés par les oiseaux.

Quatre plantes dangereuses pour la santé sont également suivies de près par l'agglomération : le Datura stramoine, la Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique et l'Armoisie à feuilles d'Armoise. Ces plantes, encore peu présentes sur le territoire, peuvent encore être maitrisées par une détection précoce de leur présence.

D'autres plantes ont été relevées comme préoccupante, parfois identifiées sur des secteurs précis :

- La Crassule de Helms dans plusieurs plans d'eau sur le Bassin versant du Gouëssant, sur les rives de l'Arguenon,
- La Jussie dans un plan d'eau à Hénansal,
- L'Aster américain, en bordure du site Natura 2000 des Landes de la Poterie,
- L'Herbe de la Pampa dans une zone artisanale de Lamballe-Armor…

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Modalités de l'action

Suivi et accompagnement technique des communes pour la gestion des plantes invasives sur l'ensemble des 38 communes.

Cartographie et suivi SIG des plantes exotiques envahissantes signalées ou relevées sur le territoire de LTM.

Chantiers d'éradication de stations d'EEE. Des opérations d'éradication ou d'affaiblissement de plantes envahissantes sont réalisées sur le territoire en régie, par prestation ou lors de chantier participatif.

Communication sur les EEE : critère d'identification, risque, modalités d'éradication ou de gestion

La communication est réalisée par le biais de flyers, articles sur le site de LTM, dans les bulletins communaux et la presse, réunions auprès des élus communaux, formations des agents communaux…

Conditions :

Calendrier et prévisionnel financier :

Enveloppe prévisionnelle :

Non connue

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	- VivArmor Nature pour les chantiers de bénévoles

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Présence/absence de la station	Flyers sur des plantes exotiques envahissantes Articles pour une diffusion sur différents supports : site internet, réseaux sociaux, bulletins communaux, presse

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2.3 Morphologie des cours d'eau, zones humides liées et continuité écologique

ZHCE-LTM	FIG-ZHCE Hydromorphologie, Zones Humides et Cours d'Eau – Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

L'objectif est de définir et de mettre en œuvre des actions visant à :

- corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides qui y sont associées,
- restaurer la continuité écologique (hors ouvrages visés QM-1 du PAGD du SAGE),
- restaurer les fonctionnalités des champs d'expansion de crues.

Une attention particulière sera portée sur la préservation des fonctionnalités existantes de ces milieux.

Les actions devront également répondre à l'obtention d'une meilleure connaissance des milieux aquatiques, notamment au travers de la mise en œuvre de suivis adaptés.

Enfin, il s'agira de communiquer, auprès des propriétaires/exploitants riverains, sur leurs droits et leurs devoirs quant à la gestion quantitative et qualitative de l'eau du territoire.

Toutes ces actions visent à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. L'enjeu lié à la préservation/reconquête des zones humides participe également aux enjeux liés à la qualité des eaux, à la satisfaction des usages littoraux et aux inondations.

Modalités de l'action

- Définition d'un programme d'actions, encadré par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et soumis à un porter à connaissance annuel auprès des services de l'Etat

- Différents compartiments visés :
  - Berges et ripisylves
  - Hydromorphologie
  - Continuité écologique (hors ouvrages visés QM-1 du PAGD du SAGE)
  - Zones humides (suppression de plans d'eau et de remblais)
  - Etudes et suivis

- En lien avec les actions menées dans le cadre de Baie 2027 (fiches actions 4.1 à 4.3)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions conduites

- Réalisation des études préalables à l'élaboration des projets (études spécifiques, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Travaux de restauration hydro-morphologiques (remise de cours d'eau dans leur talweg, suppression de plans d'eau, recharges en granulats)
- Travaux de préservation des berges et du substrat (aménagement de passerelles, gués, dispositifs d'abreuvement du bétail)
- Travaux de suppression d'obstacles à la continuité écologique (effacement de seuils, remplacement / recalage de buses…)
- Travaux d'aménagement d'obstacles (rampes d'enrochement)
- Mise en œuvre, suivi et réception des études et travaux
- Rencontre avec les propriétaires concernés et recueil des autorisations
- Lien avec les entreprises prestataires
- Montage et suivi des marchés
- Elaboration, suivi des procédures administratives et réglementaires (DIG, dossiers loi sur l'eau, …)
- Gestion sous SIG des données (travaux réalisés, indicateurs de suivis…)

Conditions

Animation / concertation nécessaire

Accord des propriétaires et exploitants (formalisé par la signature d'une convention)

Disponibilité des techniciens (temps à partager avec l'animation nécessaire à la mise en œuvre des fiches 4.1 à 4.3)

DIG valide / porter à connaissance DDTM

Possibilité de réaliser des acquisitions foncières pour la mise en œuvre des travaux (en fonction de l'opportunité) et pour assurer la pérennité de l'action.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps : estimation de 0.83 ETP / an (40 000 €/an) répartis de la façon suivante :

- 0.1 ETP Coordination GEMA (appui technique, financier, administratif…)
- 0.73 ETP Technicien MA

Montant prévisionnel des travaux/prestation : à déterminer annuellement à l'issue de la consultation des entreprises (1er trimestre 2022) (dépôt d'un dossier annuel de subvention spécifique).

Travaux et prestations (études, maîtrise d'œuvre…) estimés à env. 100 000 € / an (moyenne estimée sur la durée du Contrat 2022-2026).

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Partenaires techniques : AELB, CD22 (ASTER), Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc , Forum des Marais atlantiques …

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
<u>Indicateurs de résultats</u> : Linéaire de ripisylve entretenue / restaurée Nombre d'obstacles supprimés/aménagés Surface de ZH restaurée Linéaire de cours d'eau restauré <u>Indicateurs de moyens</u> (humains et financiers) Montant € prévi / réalisé Nombre ETP prévi / réalisé Montant ETP prévi / réalisé	Bilans annuels Supports de communication Suivis

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

CE-LTM	FIG-ZHCE – Grands ouvrages Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

L'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau repose en grande partie sur des composantes physiques du milieu en termes d'habitat, d'hydrologie et de libre circulation des espèces aquatiques.

Les ouvrages présentant des obstacles majeurs à la continuité écologique, et visés par la disposition QM-1 du Plan d'Aménagement et de Gestion des Risques, ont été inventoriés. Ils figurent à l'Annexe 2 du Plan de gestion anguille, qui recense les ouvrages situés en zone d'action prioritaire pour l'amélioration de la libre circulation des anguilles.

La restauration de la continuité écologique et des sédiments est l'un des objectifs qui contribue à l'atteinte du bon état. Elle passe par la suppression ou l'aménagement d'ouvrages.

Modalités de l'action

✓ **Bassin versant du Gouëssant**

Ville Gaudu : Démarrage de l'étude, mise en œuvre des travaux selon le scénario retenu.

✓ **Bassin versant de la Flora**

Actualisation des études et mise en œuvre des aménagements :

Etang de Dahouët (Maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre et Mer) : scénario d'aménagement validé par la commune. Actualisation des études à mener et mise à jour des dossiers de consultation des entreprises. Marché de maitrise d'œuvre à passer. Travaux prévus pour 2022.

Etang et lavoir du Moulin Madeuc : propriétaires à rencontrer pour échanger autour du scénario défini en 2012.

Barrage de la Vallée (Maîtrise d'ouvrage de LTM): actualisation des études ; organisation de la démarche (Copil, etc…)

Conditions

Animation / concertation nécessaire au partage préalable des enjeux, du diagnostic, de la méthode et des objectifs sur les sous-bassins

Accord des propriétaires (Madeuc)

Calendrier et prévisionnel financier

Mise en œuvre des 1ers aménagements sur la Flora en 2022

Temps : estimation de **0.57 ETP / an** (28 200 €/an) affecté à la grande continuité, répartis de la façon suivante :

- 0.1 ETP Coordination GEMA (appui technique, administratif et financier
- 0.5 ETP « technicien Grande continuité » en 2022, puis 0.6 ETP en 2023 et 2024.

Travaux et prestations (études, maîtrise d'œuvre…) estimés à env. 2 350 000 € sur la période du Contrat (2022-2027).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	AELB, Département (ASTER), OFB, FD 22 / AAPPMA22, Forum des Marais atlantiques …
Indicateurs de suivis Les indicateurs proposés : - Accessibilité des linéaires de cours d'eau depuis la mer - Accessibilité des linéaires de cours d'eau en amont des obstacles majeurs (anguilles) Sur les seuls cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'arrêté du 10 juillet 2012 Seulement vis-à-vis des anguilles et des saumons En attribuant une note à chacun des tronçons en amont des obstacles. Cette note est dégradée après chaque obstacle non aménagé illustrant ainsi les handicaps à la migration induits par la succession des ouvrages : plus la note est élevée, plus l'accès au tronçon est difficile.	**Documents produits** Etudes actualisées Porter à connaissances Dossiers Loi sur l'Eau Fiches techniques Bilans Compte-rendu des Copils Cartographie des ouvrages sur lesquels des actions ont été envisagées et bilan de la mise en œuvre des actions de restauration…

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

FONC-LTM	FIG-ZHCE – Acquisitions foncières Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

L'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau repose en grande partie sur des composantes physiques du milieu en termes d'habitat, d'hydrologie et de libre circulation des espèces aquatiques.

Pour faciliter la mise en œuvre des aménagements « milieux aquatiques », et notamment ceux prévus dans le cadre de la fiche action 4.3, il peut être opportun pour Lamballe Terre et Mer d'acquérir du foncier.

L'acquisition foncière ne sera pas un préalable à la mise en œuvre des aménagements sur les milieux aquatiques.

Il s'agit uniquement pouvoir mobiliser ce levier en cas de nécessité pour la réussite d'un projet.

Modalités de l'action

Acquisition d'une emprise foncière nécessaire à la mise en œuvre d'un aménagement (zone tampon humide artificielle par exemple).

Conditions

Comprend les frais éventuels de géomètre et de notaire.

Procédure qui peut être longue dans certains cas.

Le coût d'acquisition doit être en adéquation avec la nature du projet (balance coût / bénéfice)

Calendrier et prévisionnel financier

Mise en œuvre en fonction des opportunités

Coût estimé sur les 3 ans (2022-2024) : 50 000 €

Maître d'ouvrage	Structures partenaires/outils mobilisables
Lamballe Terre et Mer	

Indicateurs de suivis	Documents produits
Montants investis Surfaces acquises	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2.4 Communication, animation, sensibilisation à l'environnement

EEDD-COM-LTM	**FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement JEVI Lamballe Terre et Mer**

Objectifs et enjeux

Enjeu du SAGE : Qualité de l'eau (QE)
Disposition du SAGE QE-16 : Réduire les usages de produits phytosanitaires

Modalités de l'action :

Accompagnement des communes :

❖ **Objectif :**

- Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publiques
- Accueillir la biodiversité dans les espaces verts communaux

❖ **Contenu de l'action :**

- Rencontrer, lors de l'évaluation des chartes de désherbage, les agents et les élus référents des communes ayant rencontré des difficultés à atteindre le 0 phyto ;
- Accompagner les communes dans une gestion plus écologique de leurs espaces verts, et notamment en termes d'accueil de la biodiversité.
- Relayer les formations de la Région Bretagne au niveau local ;
- Proposer des démonstrations de matériel, des conseils et des accompagnements pour les demandes de financements matériels ;
- Accompagner les communes volontaires et motivées dans la réalisation ou la mise à jour de leurs plans de gestion différenciée.

Accompagnement des entreprises

❖ **Objectif :**

- Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires
- Favoriser l'accueil de la biodiversité

❖ **Contenu de l'action**

- Poursuite de l'accompagnement engagé par LT&M auprès des entreprises intéressées dans la gestion différenciée de leurs espaces verts.

Conditions

Calendrier et prévisionnel financier

Démarrage des travaux au 1er semestre 2022

Temps d'animation nécessaire : 0,15 ETP/ an

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Région Bretagne (formation JEVI, subvention matériel) Conseil Départemental : « les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel » Communes de LT&M FREDON Bretagne Maison de la Consommation et de l'Environnement VivArmor Nature

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de communes ayant atteint les niveaux 4 et 5 de la charte d'entretien des espaces communaux Nombre d'agents/élus communaux ayant suivi une formation JEVI dans l'année Nombre d'entreprises accompagnées dans l'année	Diagnostics communaux et propositions Diagnostics et propositions pour les entreprises

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

EEDD-PUB-LTM	**FIG-EEDD – Communication, animation et sensibilisation à l'environnement Animations scolaires et grand public Lamballe Terre et Mer**

Objectifs et enjeux

L'objectif est de développer la sensibilisation du public scolaire et du grand public aux questions de l'environnement sur la base des thématiques abordées dans le contrat territorial, à savoir :

- La biodiversité
- Le bocage
- Les cours d'eau et les zones humides
- La continuité écologique
- Les économies d'eau
- Le jardinage au naturel
- La nature en ville et à l'école
- Le grand cycle de l'eau et la notion de bassin versant

Il s'agit également de communiquer sur les actions réalisées par Lamballe Terre et Mer (LT&M) dans le cadre du Contrat de territoire, via un panel très large de supports pour toucher le public.

Modalités d'actions

Education à l'environnement

❖ **Objectifs**

- Sensibiliser le jeune public à la biodiversité
- Sensibiliser les étudiants en lycée agricole à la préservation et à la gestion du bocage

❖ **Contenu de l'action**

- Animations scolaires assurées par une apprentie en BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) à la Direction Environnement
- Animations proposées à toutes les écoles maternelles et primaires, en lien avec l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal mené par LTM
    - Exemples d'animations : Un refuge pour les chauves-souris ; La haie bocagère, elle grouille de vie ; Lombrics et compagnie ; Pollinisation et abeilles sauvages ; Animation autour des amphibiens sur le site Natura 2000 des Landes de la Poterie …
- Animations sur le paysage et le bocage par les techniciens bocage de LT&M et SBAA auprès des lycéens de la Ville Davy à Quessoy : lecture du paysage, plantation, taille de formation…

Sensibilisation du grand public

❖ **Objectifs**

- Sensibiliser au danger des pesticides auprès de différents utilisateurs et à l'impact sur la qualité de l'eau
- Sensibiliser à la préservation de la biodiversité

❖ **Contenu de l'action**

Dans le cadre de la Semaine Pour les Alternatives Aux Pesticides sur le territoire de LT&M, organisation de plusieurs animations :

- Visites de jardin et de fermes,
- Démonstration de technique de jardinage au naturel, avec de nombreux partenaires,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Organisation d'ateliers de compostage et jardinage au naturel (proposés gratuitement aux habitants du territoire) : ateliers prévus, en lien avec le service prévention des déchets de LT&M et animés par des partenaires présents sur le territoire (Herbarius à Planguenoual en Lamballe-Armor et Olivier Garnier à Plédéliac).

Dans le cadre de l'animation du Document d'Objectifs des Landes de la Poterie (Lamballe-Armor), des visites guidées et des animations sont organisées tout au long de l'année sur le site.

Communication

❖ **Objectifs**

- Informer les acteurs, la population de LT&M
- Faire connaître les actions menées par LT&M dans le cadre du Contrat territorial

❖ **Contenu de l'action**

Elaboration de panneaux pédagogiques, publications de revues, tournage de vidéos, mises à jour du site internet, diffusion de l'information/retour d'expérience via les réseaux sociaux…

Participation à des manifestations sur le territoire avec l'appui d'un stand biodiversité de LT&M

Conditions

Accompagner les écoles et les enseignants autour des thèmes en lien avec l'environnement.

Leur apporter une animation réalisée par des spécialistes de la pédagogie de l'environnement à partir de laquelle ils pourront développer leur enseignement en classe.

Proposer une forme d'enseignement immersif, en extérieur : principe de l'éducation « à et dans la nature ».

Appui d'un(e) apprenti(e) en BTS GPN et d'un(e) volontaire en service civique.

Calendrier et prévisionnel financier

Temps estimé à 0.8 ETP dont :

0.30 ETP (apprenti/e) BST GPN

0.1 ETP d'une chargée de communication

5 000 €/an de prestations

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Lycée de Pommerit (apprentie) SBAA (animation bocage au Lycée de la Ville Davy) Ecoles du territoire de LTM Générations futures organisatrices de la Semaine pour les alternatives aux pesticides à l'échelle nationale Florence Gouley (Herbarius) et Olivier Garnier

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Nombre de classes ayant bénéficié d'une animation Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une animation Nombre de participants aux différents évènements de la SPAP et aux ateliers « jardinage au naturel »	Bilan annuel des animations scolaires Affiche et programme pour la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.6.2.5 Suivi de la qualité de l'eau

SQE-LTM	IGA-SQE – Suivi de la qualité de l'eau Lamballe Terre et Mer

Objectifs et enjeux

Le suivi qualité eau 2022-2024 sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre et Mer comprend le suivi de la qualité physico-chimique des rivières sur les bassins versants du Gouëssant, de la Flora et de l'Islet. Les prélèvements et analyses sont réalisés en prestation par le laboratoire Labocéa, dans le cadre d'un marché public pluriannuel 2022/2024.
Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor réalise par ailleurs d'autres prélèvements sur ces mêmes bassins versants qui font l'objet d'une publication dans le bulletin Inf'eaux22.

Modalités de l'action

- **Les Paramètres analysés** seront suivis sur les 3 années du contrat (2022-2024) :

Le paramètre « nitrates », en lien avec le programme et les actions « Baie 2027 »

❖ **Objectif :**
- Affiner les connaissances sur les cours d'eau et mieux cibler les actions,
- Renseigner le tableau de bord du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

❖ **Contenu de l'action :**
- 24 points de suivi,
- Prélèvements calendaires une fois par mois à pas de temps fixe (dates préétablies par le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor).

Le paramètre « pesticides », en lien avec le contrat territorial « Baie de Saint-Brieuc », et plus particulièrement le « plan pesticides » déployé sur le bassin versant du Gouëssant (dont sous-bassins du Chiffrouët et de La Truite).

❖ **Objectif :**
- Evaluer l'efficacité de l'animation agricole renforcée sur la problématique « pesticides » pendant la campagne maïs (mai à septembre – 5 mois) ;

❖ **Contenu de l'action :**
- 6 points historiques « pesticides » (10 dates),
- 5 points de suivi « pesticides » sur le BV de la Truite (à 5 dates),
- 5 points de suivi « pesticides » sur le BV du Chifrouët (à 5 dates).

Suivi post travaux - Béliard

❖ **Objectif :**
- Poursuivre le suivi engagé préalablement aux travaux de restauration de la zone humide et de la remise à ciel ouvert du ruisseau de Béliard (Morieux), afin d'évaluer l'impact des travaux (réalisés fin 2021) sur la qualité de l'eau (indicateurs de suivis).

❖ **Contenu de l'action :**
- Suivi calendaire nitrates à l'amont et l'aval,
- Suivi calendaire bactériologique (Entérocoques intestinaux et E-Coli) à l'amont et l'aval.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Suivis dans le cadre d'actions expérimentales sur les zones tampons humides artificielles (ZTHA)

- ❖ **Objectif :**
- Sur le sous-bassin versant de l'Hia : identifier les secteurs contributeurs afin de concentrer les moyens d'animations et d'accompagnements techniques sur les zones à enjeux,
- Evaluer l'impact d'un projet d'aménagement de Zone Humide Tampon Artificielle.
- ❖ **Contenu de l'action :**
- Sur le cours d'eau de l'Hia :
  - suivi calendaire (amont/milieu/aval) sur les paramètres nitrates en 6 points,
  - suivi pluie sur les phyto sur 4 points (dont 2 en amont et aval d'un bassin tampon végétalisé existant).
- ZTHA :
  - suivi calendaire nitrates sur 2 points (amont /aval),
  - suivi pluie sur les phyto sur 2 points (amont /aval).

Conditions

Le démarrage des travaux est effectif depuis mars 2022.

Calendrier et prévisionnel financier

L'ensemble des prélèvements et analyses réalisés d'après un protocole strict.

0.15 ETP

Le montant « prélèvements/analyses » représente un total d'environ 37 000 € TTC/an.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Agence de l'Eau Loire Bretagne Conseil Départemental 22 Syndicat Mixte Baie de Saint-Brieuc

Indicateurs de suivis	**Documents produits**
Evolution de la qualité des eaux	Cartographie des bilans Bilan annuel Arbres des flux

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.7 Coordination

COORD-SMB	COORDINATION à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc (PLAV) Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Rôles de cette Coordination

Outre le rôle de coordination de l'ensemble des partenaires, il s'agira de :

- Co-animer, avec les services départementaux de l'Etat, le Comité de la Baie de Saint-Brieuc ; animer les instances techniques associées ; co-animer la commission d'examen des demandes d'aides des agriculteurs.
- Recueillir et traiter les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du projet, de façon à évaluer la cohérence des actions déployées avec les objectifs du projet ainsi que réaliser les bilans à destination du Comité de la Baie de Saint-Brieuc, de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et des instances régionales.
- Présenter lors de réunions du Comité de la Baie de Saint-Brieuc, de la CLE le projet et ses bilans.
- Répondre aux demandes des différents publics (collectivités, profession agricole, scolaires…) d'informations sur le projet, sa mise en œuvre, ses résultats…
- Construire et gérer les outils communs permettant :
  - le suivi administratif des exploitations et de leurs accompagnements afin de faciliter la coordination et favoriser l'efficience des mesures de conseils,
  - une collecte et une gestion des données issues des diagnostics, des indicateurs mesurés dans les exploitations accompagnées, des déclarations de flux d'azote et PAC. Cela dans le but de faciliter la coordination et favoriser l'efficience des accompagnements des exploitations ainsi que de permettre à la coordination globale agricole de pré-instruire les demandes de soutiens (accompagnements techniques, demandes d'aides aux investissements via le PCAEA ou les appels à projets algues vertes…),
  - la production de listes d'invitation ciblées (suivant les thématiques) aux opérations collectives organisées par les différents maîtres d'ouvrage.
- Assurer, en collaboration avec la coordination globale agricole et l'Etat, la mobilisation des techniciens référents des organismes agricoles partenaires (informer les organismes de conseil des règles des dispositifs et de leurs évolutions, organiser des journées techniques sur des solutions innovantes, participer à la sensibilisation agents des organismes partenaires…).
- Pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) :
  - Assurer la construction et la coordination de ce PAEC,
  - Etre le relai entre la DRAAF, autorité de gestion, la DDTM 22, service instructeur, et les acteurs sur la Baie (coordination globale agricole, organismes de conseil, bassins versants) qui accompagnent les exploitants agricoles dans la souscription et le suivi de leurs contrats.
  - S'assurer de l'organisation d'opérations collectives agricoles par les structures en charge de ces actions permettant aux agriculteurs engagés de répondre aux exigences du cahier des charges des MAEC (1/2 journée de réunion collective par an),
  - Produire les attestations de présence à ces journées d'information des agriculteurs engagés comme l'exige le cahier des charges,
  - Définir et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi par les agriculteurs engagés en MAEC des formations exigées par le cahier des charges des MAEC,
  - Récupérer les éléments nécessaires au bilan du PAEC sur le territoire du SAGE et du Projet Baie 2027 de la Baie de Saint-Brieuc.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Pour le dispositif Paiement pour Services Environnementaux (PSE) :
  - Assurer la coordination du déploiement du dispositif auprès des agriculteurs (information des agriculteurs, organisation du travail des techniciens accompagnateurs…).
  - Organiser, en s'appuyant sur la commission d'examen des demandes d'aides des agriculteurs, la sélection des dossiers retenus dans le dispositif
  - Réaliser les engagements des dossiers lors de la 1ère année
  - Animer le dispositif sur les 5 ans.
- Représenter le territoire de la Baie dans les instances techniques et de pilotage régionales.
- Suivre les dispositifs régionaux de soutien des exploitations pour améliorer leur cohérence avec le projet de territoire.
- Travailler à la construction de nouveaux dispositifs de soutiens des exploitations (PSE privés, mobilisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises, dispositifs européens…)
- Accompagner les actions de réflexion collectives déployées auprès des exploitations du territoire.
- Si besoin, proposer des outils et moyens d'harmonisation des interventions des collectivités dont elles se saisissent et le cas échéant, déployer une action commune à l'ensemble du bassin.
- Suivre la mise en place du service agro-environnemental et son fonctionnement.
- Accompagner les travaux de recherche du volet connaissance

Conditions

Calendrier et prévisionnel financier

Cette coordination globale est évaluée à 1,25 ETP par an, soit un coût financier de 600 000 € sur les 6 années du Plan.

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COORD-SBAA	COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Saint-Brieuc Armor Agglomération

Objectifs

➢ **Coordination des différents volets du contrat :**

- Participer à l'élaboration et au suivi du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des thématiques des actions du contrat de bassins versants (BV)
- Garantir l'articulation entre les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le contrat de BV
- Assurer la transversalité entre les thématiques et les prestataires
- Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027

➢ **Gestion administrative et financière :**

- Gestion administrative et financière du programme
- Bilan du travail réalisé
- Définition du prévisionnel de l'année

Actions

- **<u>Coordination générale et coordination des actions (Hors PLAV)</u> :**
  - Gestion financière et administrative des programmes en lien avec la prévention des pollutions de l'eau
  - Suivi de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Baie de Saint Brieuc, participation aux travaux de la Commission Locale de l'Eau
  - Relations avec les partenaires techniques et financiers
  - Participation aux réflexions sur les politiques de l'Agglomération pouvant avoir des conséquences sur les milieux aquatiques
  - Concertation locale à l'échelle des bassins versants
  - Prise en compte des orientations environnementales du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Brieuc
  - Participation de la Communauté d'Agglomération aux dossiers environnementaux des communes (avec création de groupes d'expertise locaux sur les zones humides et les haies, les révisions de PLU, PLUi, Plan Climat Air Energie Territorial, les problématiques environnementales locales, les Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Pluviales)
  - Appui aux communes pour leur engagement dans le suivi des préconisations environnementales (profils de baignade, zones humides, cours d'eau…)
  - Coordination des différentes actions

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Coordination des interventions des différents agents de l'équipe bassins versants, mise en cohérence, suivi, cartographie SIG …
- Veille réglementaire
- Évaluation continue du programme
- Suivi des pollutions
- Coordination des différentes thématiques d'actions
- Rédaction des bilans annuels, demandes de versements de subventions
- Passation et suivi des marchés pour la réalisation des actions

- **Coordination des actions liées au PLAV** :
  - Participer à l'élaboration et au suivi des actions du « plan de lutte contre les algues vertes » du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
  - Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
  - Suivi du volet curatif

Conditions

L'engagement, dans le contrat de territoire et le plan de lutte contre les algues, de tous les partenaires attendus.

Calendrier et prévisionnel financier

Cette coordination est évaluée, pour l'ensemble des bassins versants gérés par SBAA (Ic, Gouët et anse d'Yffiniac) à 3.19 ETP par an, soit un coût financier de 1 276 000 € sur 2022-2027

Les actions portées donneront lieu à des travaux d'aménagements dont les coûts sont estimés dans les fiches (4-1 à 43)

Maître d'ouvrage

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COORD-LTM	COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Lamballe Terre et Mer

Chaque maître d'ouvrage est responsable de la conduite des actions qui lui incombent - décrites dans les fiches ci-après, ainsi que la transmission à la structure de coordination des éléments de suivi de ces actions, et les rapports d'activité annuels. Il met à disposition les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite des actions dont il a la charge.

Objectifs

➢ **Coordination des différents volets du contrat**

- Participer à l'élaboration du futur Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des thématiques des actions du contrat de bassins versants
- Garantir l'articulation entre les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le contrat de BV
- Assurer la transversalité entre les thématiques et les prestataires
- Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer le lien et la cohérence des actions menées au niveau interne à Lamballe Terre et Mer (LT&M), services et territoire : chaine hiérarchique, autres services concernés, élus, animation de la commission « Transition Ecologiques », participation aux assemblées et préparation des décisions/délibérations, etc.)

➢ **Gestion administrative et financière :**

- Gestion administrative et financière du programme
- Rendre compte du travail réalisé
- Prévoir le prévisionnel de l'année

❖ **Contenu de l'action :**

- Gestion administrative et financière du programme de l'année, préparation du budget et suivi comptable des dépenses et recettes réalisées, paiement des factures et encaissement des recettes, préparation et lancement des procédures pour le marché et prestations de service…

Actions

- Coordination des différentes thématiques d'actions
- Rédaction du bilan annuel
- Elaboration des demandes de paiement des subventions
- Passation et suivi des marchés pour la réalisation des actions
- Participation à l'élaboration des actions du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Suivi du volet curatif (ramassage, traitement des algues vertes)
- Secrétariat

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

La réalisation de ces actions se fait selon le plan de financement présenté en annexe, entendu que l'engagement pris par les maîtres d'ouvrages dans le présent contrat reste subordonné à l'ouverture des moyens financiers prévus.

Calendrier et prévisionnel financier

Cette coordination (secrétariat inclus) est évaluée, pour l'ensemble des bassins versants à 1,55 ETP en 2022 puis 1.60 ETP en 2023 et 2023, soit en moyenne **1.58 ETP / an** pour un montant moyen de 91 500 €/an.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Lamballe Terre et Mer	Agence de l'Eau Loire Bretagne Région Bretagne Conseil Départemental 22 Etat Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Partenaires Agricoles : Chambre d'Agriculture, Coopératives, ETA/CUMA,….

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COORD-LAC	COORDINATION à l'échelle du bassin versant (hors-PLAV) Leff Armor Communauté

Chaque maître d'ouvrage est responsable de la conduite des actions qui lui incombent - décrites dans les fiches ci-après, ainsi que la transmission à la structure de coordination des éléments de suivi de ces actions, et les rapports d'activité annuels. Il met à disposition les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite des actions dont il a la charge.

Objectifs

➢ **Coordination des différents volets du contrat**

- Participer à l'élaboration du futur Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des thématiques des actions du contrat de bassins versants
- Garantir l'articulation entre les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le contrat de BV
- Assurer la transversalité entre les thématiques et les prestataires
- Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer le lien et la cohérence des actions menées vis-à-vis de la politique de Leff Armor Communauté : chaine hiérarchique, autres services concernés, élus, animation de la commission « Environnement », participation aux assemblées et préparation des décisions/délibérations, etc.), suivi de la convention de mise en œuvre du contrat territorial avec St Brieuc Armor Agglomération, réunions programmations et bilans, etc

➢ **Gestion administrative et financière :**

- Gestion administrative et financière du programme
- Rendre compte du travail réalisé
- Prévoir le prévisionnel de l'année

❖ **Contenu de l'action :**

- Gestion administrative et financière du programme de l'année, préparation du budget et suivi comptable des dépenses et recettes réalisées, paiement des factures et encaissement des recettes, préparation et lancement des procédures pour le marché et prestations de service…

Actions

- Coordination des différentes thématiques d'actions
- Rédaction du bilan annuel
- Elaboration des demandes de paiement des subventions
- Passation et suivi des marchés pour la réalisation des actions
- Participation à l'élaboration des actions du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Assurer le suivi technique et financier des actions portées dans le cadre du Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022/2027
- Secrétariat

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Conditions

La réalisation de ces actions se fait selon le plan de financement présenté en annexe, entendu que l'engagement pris par les maîtres d'ouvrages dans le présent contrat reste subordonné à l'ouverture des moyens financiers prévus.

Calendrier et prévisionnel financier

Cette coordination est évaluée, pour l'ensemble des bassins versants à 0,2 ETP par an, soit un coût financier de 16 000€ / an en moyenne.

Maître d'ouvrage	**Structures partenaires/outils mobilisables**
Leff Armor Communauté	Agence de l'Eau Loire Bretagne Région Bretagne Conseil Départemental 22 Etat Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc Partenaires Agricoles : Chambre d'Agriculture, Coopératives, ETA/CUMA,….

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

COORD-CRAB	COORDINATION globale agricole Chambre d'Agriculture de Bretagne

Rôles de cette coordination

Le contrat territorial de la baie de Saint-Brieuc (projet Baie 2027) se caractérise par des objectifs ambitieux définis en collaboration avec les instituts techniques et les différents acteurs du territoire. Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne a fait le choix de porter une mission de coordination en vue d'assurer un déploiement cohérent des protocoles d'actions agricoles. Cette organisation permet des gains d'échelle, une mutualisation de l'information et une transversalité entre structures.

a) Coordination technique

Il y a un nombre important de structures et de conseillers susceptibles d'intervenir auprès des agriculteurs du territoire. Il est en ce sens important d'assurer une cohérence des protocoles d'actions sur la baie en lien avec les enjeux agro-environnementaux de chaque bassin versant. Une mission de coordination technique est ainsi prévue pour une gestion optimale des interventions.

Construction/coordination d'outils:

- Outils de déploiement et de suivi des actions collectives, individuelles et des chantiers collectifs,
- Observatoire agro-climatique pouvant servir de base à l'analyse d'autres dispositifs du projet baie 2027,
- Outils de communication et d'information à destination des exploitants agricoles,
- Outils de déploiement et de suivi de dispositifs innovants et incitatifs au développement de pratiques agro-écologiques et de systèmes à basses fuites d'azote,
- Optimisation des outils via la centralisation des remarques des techniciens les utilisant.

Observatoire agro-climatique :

- Coordination d'un observatoire agro-climatique à l'échelle de la baie de Saint-Brieuc en capacité d'analyser les conditions pédo-climatiques de l'année. L'objectif est qu'il puisse servir de base à l'analyse de l'absorption de l'azote par les plantes ; permettre le déclenchement d'alertes agronomiques aux exploitants du territoire ; et constituer une base d'appui aux réseaux de suivi de parcelles (ex : suivi pousse de l'herbe en lien avec les différentes structures partenaires sur le territoire).

Suivi des demandes et des réalisations des accompagnements individuels (dans le cadre du contrat territorial et en concertation avec les organismes de conseils, le syndicat mixte et les EPCI)

- Informer l'ensemble des structures sur les types et les modalités d'aide et d'accompagnements individuels,
- Confirmer aux prescripteurs l'appartenance d'agriculteurs au PLAV et répondre aux diverses interrogations,
- Informer les exploitants de leur appartenance au PLAV et de l'identité des prescripteurs agréés pouvant les accompagner,
- Réaliser de réunions d'informations techniques, y compris avec des déplacements dans les structures concernées ou sur le terrain,
- Informer sur la procédure de dépôt des demandes d'accompagnements (modalité d'instruction, dates clefs, engagements et remontés d'indicateurs),
- Assurer la bonne transmission des données entre les différents intervenants du PLAV et centraliser les diverses problématiques rencontrées,
- Centraliser des demandes d'accompagnements et des suivis réalisés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Animation de la commission chargée d'examiner les demandes d'aides des agriculteurs:
Assurer avec le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, organiser les commissions et informer les organismes de conseil du rétro planning imposé par la commission de baie.

- pour les demandes d'accompagnements individuels : Centralisation des demandes d'accompagnement suite aux remontées des organismes de conseils et autres structures intervenants dans le programme, édition des fiches d'accompagnement, pré-instruction des dossiers, retour vers les organismes prescripteurs des avis et remarques techniques de la commission baie.
- pour les demandes d'investissements : centralisation des demandes de subvention, pré-instruction, préparation et présentation des dossiers aux membres de la commission investissement, retour vers les organismes prescripteurs. Relations avec les services instructeurs pour fluidifier la gestion administrative des demandes.

Animation d'un groupe de technicien : à définir selon le cahier des charges du conseil en baie algues vertes

Réalisation de bilan et synthèse relatifs au programme d'action déployé

Se coordonner avec les bassins versants, le syndicat mixte, les financeurs et l'administration :

- Faire le lien avec l'administration pour ce qui concerne les outils de financement et le suivi des dispositifs d'aides.
- Participer à ce titre aux réunions avec les bassins versants, les prescripteurs, les financeurs, sur l'avancement et les engagements pris par les agriculteurs, avec des points d'étape.

b) Coordination avec les acteurs du plan

L'année 2022 se caractérise par le maintien d'une dynamique d'actions terrain en parallèle de la construction du nouveau programme de lutte contre les algues vertes (en lien avec les préconisations issues de l'évaluation du cahier territorial conduite par la Cour des comptes et de l'évaluation à mi-parcours de la société SCE Aménagement & Environnement). Cela implique un temps de coordination à la consultation et au travail avec les différents acteurs du projet baie 2027. Dans ce cadre la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne s'attache à favoriser les échanges et les concertations entre partenaires pour le déploiement d'un programme d'actions pluridisciplinaires pertinent. Une coordination des actions communes à plusieurs bassins versants est aussi nécessaire.

La coordination de comités professionnels agricole de la baie de st Brieuc :

Lieu d'échange et de concertation entre acteurs de l'agriculture, les comités professionnels agricoles (CPA) ont pour but de dresser le bilan des actions passées, informer, échanger et être force de propositions pour la mise en place d'actions en phase avec les enjeux environnementaux du territoire et le contexte technico-économique des exploitations. Le CPA de la baie de St-Brieuc traitera des problématiques plurispécifiques à l'échelle du bassin (azote, phyto, phosphore …).

Coordination avec les porteurs de projets :

La validation des actions collectives agricoles sera du ressort du comité de la baie de St Brieuc.
Néanmoins, pour assurer la planification des actions et la mise en œuvre collective du programme d'action, une coordination constante devra être effectuée avec le Syndicat de la Baie de St-Brieuc, les porteurs de projets de bassins versants et les autres maitres d'ouvrages du contrat territorial. La gestion de plusieurs aspects du plan se fera en effet à l'échelle de la baie (financements, validation des programmes thématiques, orientations et interactions entres actions, construction d'outils).

Afin d'assurer un déploiement cohérent des actions, relayer les informations nécessaires au bon déroulement du projet et définir les priorités en termes d'actions, la Chambre d'Agriculture se coordonnera sur le plan opérationnel avec les structures de bassins versants et les autres organismes impliqués dans le programme de lutte (ex : actions en lien avec le tamponnement des flux, lien entre les différentes interventions individuels).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Coordination avec les prescripteurs :

Une animation dédiée aux représentants des structures de conseils est nécessaire pour assurer le relais de l'information auprès des exploitants du territoire. Aussi, des échanges collectifs et/ou bilatéraux réguliers permettront de définir la stratégie à court/moyen terme et contribuer à la réussite du programme (communication sur les objectifs du plan, soutien des actions engagées, appui,…). L'organisation de journées thématiques entres prescripteurs, relatives aux enjeux du contrat territorial, permettront de mobiliser les équipes des diverses structures partenaires, partager les contraintes technico-économiques auxquels sont confrontés les exploitants et déployer une approche partagée des modes d'interventions sur la baie de Saint-Brieuc.

Coordination des programmes d'actions techniques en maîtrise d'ouvrage:

Une coordination à ce niveau est nécessaire afin d'avoir une meilleure coordination des différentes actions du Plan mais aussi de prioriser et gérer au mieux l'ensemble des activités, harmoniser les modes d'intervention des conseillers, favoriser le lien entre les différentes actions en maîtrise d'ouvrage. Un lien sera également établi avec les autres actions du plan afin d'assurer une bonne synergie entre ces dernières.

Relation avec les financeurs :

La Chambre d'agriculture assure la gestion administrative et financière des actions sous sa maitrise d'ouvrage. Ainsi pour préparer et assurer le suivi des demandes de financement et des autres procédures administratives, des échanges sont assurés avec les organismes financeurs

Bilan et programmation :

La Chambre d'Agriculture participera aux bilans et à la programmation des actions pour les différentes thématiques à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc. Elle rédigera un bilan synthétique des actions engagées, cela via une analyse objective soulignant les points forts, les limites et perspectives à donner.

Conditions

Réussir à coordonner un nombre important d'acteurs avec des positionnements potentiellement divergents

Disponibilité des techniciens des différentes structures partenaires.

Calendrier et prévisionnel financier

1,4 ETP/an soit un budget annuel de 147 000 € (882 000 € sur la durée du plan 2022-2027).

Maître d'ouvrage

Chambre d'agriculture de Bretagne

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.8 Assainissement collectif

4.8.1 Saint-Brieuc Armor Agglomération

Depuis, la prise de compétence au 1er janvier 2019 par Saint-Brieuc Armor Agglomération il a été décidé :

- une évolution des tarifs et une convergence qui sera effective au 1er janvier 2023
- un PPI élaboré sur 10 ans (2019/2028) en considérant environ 118 000 000 € d'investissements sur le budget de l'eau et 125 000 000 € sur le budget de l'assainissement.

En conséquence, une moyenne de 10 à 12 000 000 euros seront engagés chaque année en faveur de la politique assainissement sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Depuis 2019, ont été réalisées :

- création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Donan (800 EH)
- création d'une nouvelle station d'épuration à Lantic (1 920 EH)
- création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Quay-Portrieux (1 920 EH)
- création d'un bassin tampon de 4000 m³ en aval du réseau unitaire de Saint-Brieuc

Les travaux prévus sur la durée du contrat sont détaillés ci-dessous :

Le Schéma directeur eaux usées et zonage assainissement mobilisera 300 000 € sur le périmètre de l'agglomération.'

Ic et Côtiers	Masse d'eau	Nature travaux	Montants prévus (en K€)
Plourhan	Ruisseau d'Etables / fond de baie	Travaux fiabilisation traitement	90
		Etude incidence STEP	40
		Nouvelle STEP + travaux réseaux	3 000
Binic	Ic / Fond de baie	Sécurisation PR Kerannic	50

Anse d'Yffiniac	Masse d'eau	Nature travaux	Montants prévus (en K€)
Saint Carreuc	Urne	Réseaux	50
		Nouvelle STEP	2 246
		Langueux secteur Douvenant/Vau Hello : création bâche	2 528
Yffiniac	Urne / fond de baie	Plédran : travaux réduction eaux claires parasites	580
		Hillion : travaux réduction eaux claires parasites (secteur Pont de Cré)	350

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Gouët	Masse d'eau	Nature travaux	Montants prévus (en K€)
Saint-Brieuc	Gouët aval / fond de baie	Secteur unitaire : bassin tampon	2 045
		Travaux mise en séparatif (*enveloppe schéma directeur 2019, à affiner avec nouveau schéma)	8 000
		Secteur Gouëdic : sécurisation transfert effluents vers STEP	Étude faisabilité
		Fiabilisation diagnostic permanent / équipement métrologique	220
		Plérin secteur Nouëlles / préservation qualité eaux baignade et recul trait côté	730
		Travaux STEP Légué : désinfection + amalioration traitement physico-chimique	6 000
Plérin Sépulcre	Gouët aval / fond de baie	Effacement des 2 STEP et raccordement sur le système de Saint-Brieuc	1 100
Trémuson Les Mines	Gouët aval / fond de baie		
Ploeuc L'Hermitage	Gouet amont / St Barthélémy	Etude incidence STEP Pont Aiguillon	20
		Travaux réseaux / réduction eaux claires parasites	400
		Nouvelle STEP ou réhabilitation STEP existante ?	3 000
Quintin		Etude incidence STEP	60
		Travaux sécurisation STEP	100
		Travaux STEP suite à l'étude d'incidence	
		Raccordement du Foeil à la STEP de Quintin	700
		Réhabilitation collecteur amenée STEP	300

4.8.2 Lamballe Terre et Mer

L'enjeu sur le territoire de Lamballe Terre et Mer est de poursuivre les travaux sur les stations afin de diminuer encore le flux d'azote généré vers la baie, quel qu'en soit la forme (organique ou inorganique).

Il s'agit également de poursuivre les efforts visant à mesurer (métrologie) et limiter les rejets liés aux événements pluvieux et aux débordements de postes et via les by-pass.

Les travaux prévus sont détaillés ci-dessous :

Gouessant	Masse d'eau	Travaux prévus
Résolution des problèmes de surcharge des communes de Coëtmieux et Morieux	Gouëssant aval / Fond de baie	Projet boue activée 2800 EH pour Morieux et Coëtmieux, travaux prévus pour 2017-2018 (fait 2021)
Projet boues activées 1 100 EH en remplacement de la lagune de Bréhand	Gouëssant aval / fond de baie	Travaux en cours, mise en service fin 2022
St Aaron bourg et St Glen	Gouëssant amont/aval/Fond de baie	Traitement tertiaire de type déphosphatation et aération sur les lagunes existantes, travaux St Aaron réalisés en 2021, St Glen en cours, mise en service courant 2022
Maroué, Landéhen, et Meslin	Gouëssant aval / fond de baie	traitement commun avec Meslin prévu, travaux prévus en 2024

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Trégomar, St Rieul	Gouëssant amont/ aval / fond de baie	Nouvelle station d'épuration commune boue activées. Travaux prévus en en 2024 - 2025
Trégenestre	Gouëssant aval	Etude en cours
Trédaniel et Moncontour	Evron/fond de baie	Nouvelle station d'épuration commune boue activées, travaux prévus en en 2024 - 2025 ; Travaux de mise en séparatif des réseaux prévus 2023 - 2025
Quessoy l'Hopital	Evron, Gouessant aval	Etude d'incidence en cours,
St-Trimoël	Gouëssant amont/aval	zone infiltration réalisée en 2020 pour 0 rejet en étiage
Tramain		Projet nouvelle station filtres plantés de roseaux, travaux en 2023

Flora, Islet et côtiers	**Masse d'eau**	**Travaux prévus**
La Bouillie (900 EH) – La verdure	Islet	Nouvelle station d'épuration boue activées commune avec Hénansal ; travaux en 2023, rejet dans le frémur vers la baie de la Fresnaye
Val André (21 000 EH)	Saint-Brieuc - large	Programme de réhabilitation des réseaux secteur de Dahouet ; travaux prévus 2022 - 2024

4.8.3 Dinan Agglomération

Côtiers Fréhel	**Masse d'eau**	**Travaux prévus**
Fréhel	Côtiers Fréhel	Extension des réseaux, Installation et rénovation de postes de relevage (1 350 000 €)

4.8.4 Assainissement non collectif

Eléments à venir

4.9 Volets bactériologie

4.9.1 Profils de baignade

Les profils de baignade sont réalisés sous la responsabilité des maires. **Saint-Brieuc Armor Agglomération** et sa direction de l'eau accompagnent techniquement les communes dans cette démarche car une bonne part des pollutions proviennent de dysfonctionnement relevant de la compétence de l'agglomération (assainissement, gestion des eaux pluviales…)

Comme pour Saint-Brieuc Armor Agglomération, **Lamballe Terre et Mer** raccompagne techniquement ses communes littorales, qui restent maîtres d'ouvrage et responsable de la réalisation des profils de baignade.

Dinan Agglomération est également en appui technique des communes de Fréhel et de Plévenon dans l'actualisation des profils de baignade et le suivi des pollutions.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.9.2 Profils conchylicoles

Un profil conchylicole a été produit et présenté au bureau de la CLE du 5 juillet 2019. Il a fait l'objet d'une présentation à la commission mer et littoral du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc le 13 novembre 2019.

Ce travail a identifié que pour la plupart des sites, des travaux (notamment d'assainissement) avaient été réalisés ou étaient en cours et devraient générer des évolutions favorables à terme. Il pointait aussi des possibilités de flux bactériens générés par des petits fleuves côtiers qui ne faisaient pas l'objet de suivis comme l'absence de suivis sanitaires des coquillages de sites de pêche à pied fréquentés (îlot Saint-Michel à Erquy, falaise et plage des godelins à Binic-Etables sur Mer, sites de Tournemine et Barillet à Plérin). Enfin, il préconisait le suivi des sites suivants :

- Evolution des flux à l'exutoire du Gouëssant suite au devenir de la retenue de Pont-Rolland et aux travaux sur les lagunes de Morieux ;
- Evolution des flux à l'exutoire de l'Islet suite à l'arasement de Montafilan (a priori sans impact étant donné l'abattement au sein de la lagune et le panache de diffusion en mer) ;
- De nouveaux résultats seront disponibles à partir de la mise en place d'un suivi des sites coquillers à Saint-Quay-Portrieux (Grève de Fonteny, la Piscine) imposés par l'arrêté d'autorisation de la nouvelle STEU du 19 mars 2019 ;
- Un suivi estival à l'exutoire du Pommorio débouchant sur la plage et le site du Palus à Plouha/Tréveneuc est mis en place par Leff Armor Communauté à titre exploratoire en 2019.

Une actualisation de ce profil conchylicole sera menée par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc en 2024 afin de disposer d'un nouvel état des lieux avant la révision à mi-parcours du présent contrat. Ce travail ne figure pas dans les travaux budgétés. Un accompagnement financier annuel sera sollicité dans le cadre des soutiens aux études.

5 Suivi /évaluation

5.1 Bilans annuels et rapports d'activités

Un **bilan technique et financier** doit être présenté annuellement par chacun des maîtres d'ouvrage, au Comité de la Baie de Saint-Brieuc, Comité de Pilotage du présent Contrat. L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Chaque maître d'ouvrage du présent Contrat transmet au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc assurant la coordination du contrat et la co-gouvernance du Comité de la Baie de Saint-Brieuc son

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

rapport d'activité annuel au moins un mois avant la date de réunion du Comité consacrée au bilan annuel. Cette réunion du Comité de la Baie de Saint-Brieuc-se tient au cours du premier semestre de chaque année civile du Contrat.

A la suite de cette réunion, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc transmet aux partenaires financiers le **bilan annuel technique et financier** relatif à la mise en œuvre du Contrat. Il est composé des rapports d'activités de chaque maître d'ouvrage et de la décision du Comité de la Baie de Saint-Brieuc.

Ces bilans techniques et financiers sont également présentés à la CLE pour avis.

5.2 Suivi de l'atteinte des objectifs

Le suivi des **indicateurs de résultats** (état des masses d'eau, évolution des paramètres de qualité des eaux et des milieux, satisfaction des usages et bilan des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE et du projet 'baie 2020' et du SDAGE) est réalisé annuellement dans le cadre du Tableau de bord du SAGE. Ce suivi mobilise le réseau de points de prélèvement présenté dans la carte ci-dessous. Les fréquences, modalités… sont détaillés dans les fiches SQE-LTM et SQE-SBAA.

Ce dernier est enrichi depuis le bilan de l'année 2017 des indicateurs complémentaires de 'baie 2027' détaillés au chapitre 1.3 du projet 'baie 2027', Tome 2. Il sera complété des nouveaux indicateurs du projet 'baie 2027' et de ceux de l'arrêté ZSCE.

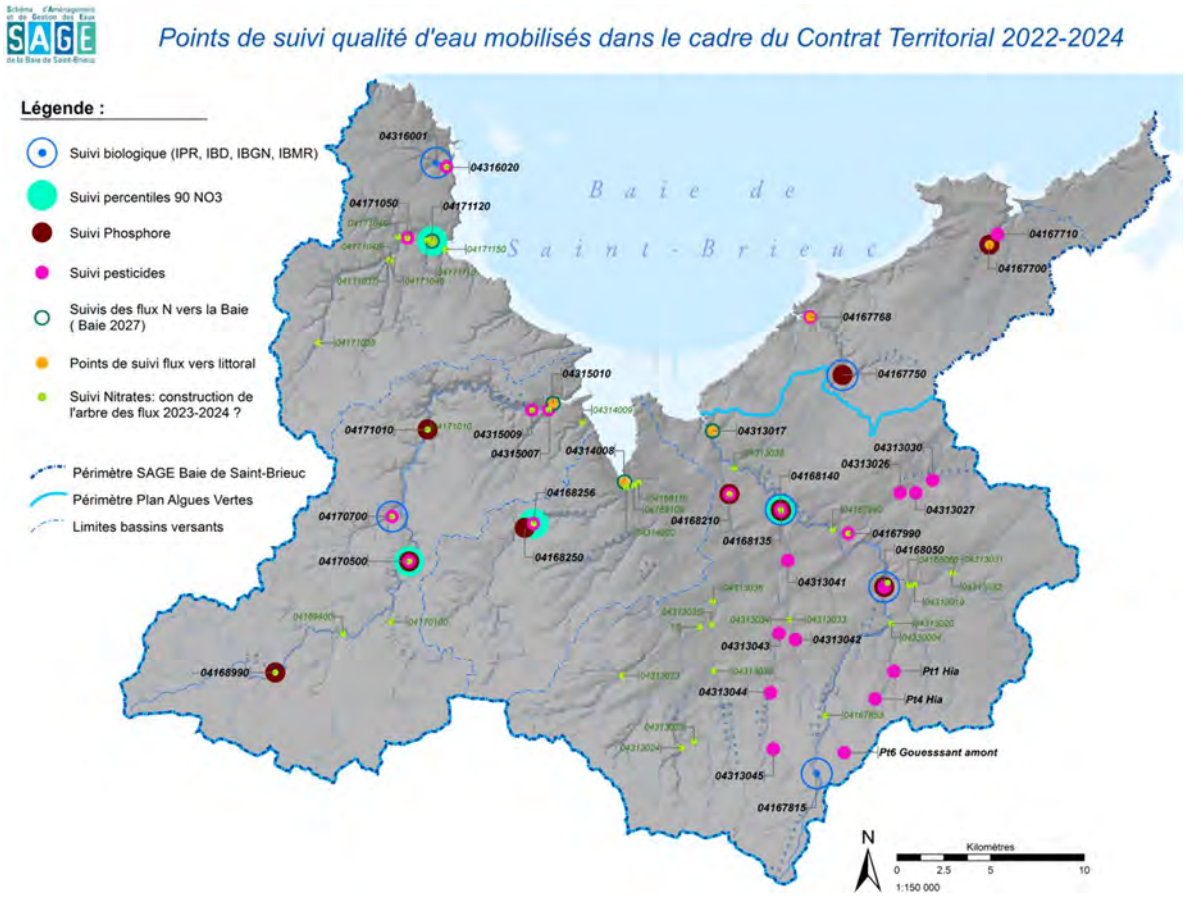

Carte 8 : Réseau de points de suivi de la qualité des eaux prévu pour l'évaluation du Contrat baie de Saint-Brieuc 2022-2024– Cf. Annexe 5

La disponibilité des données nécessaire ne permet pas d'établir ce tableau de bord de l'année N avant la fin du 3ème trimestre de l'année N+1. L'ensemble des opérateurs des réseaux de suivi mobilisés et

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

des maîtres d'ouvrage concernés transmettent au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc les données nécessaires à l'établissement de ce tableau de bord au moins trois semaines avant la date de la CLE d'octobre consacrée à son approbation.

Pour les bassins du Gouëssant, de la Flora et de l'Islet, l'ensemble du suivi sera poursuivi en préservant des points de suivi nitrates permettant de mieux suivre l'évolution des sous-bassins identifiés comme particulièrement contributifs. Ce réseau comprend 24 points de suivis (cf fiche 11-1)

Des suivis à l'échelle des sous-bassins versant seront réalisés afin d'actualiser l'arbre des flux sur l'ensemble du périmètre du SAGE sur la campagne 2026-2027.

Des suivis complémentaires (16 au total) sont également prévus afin d'accompagner le déploiement des actions spécifique 'pesticides' sur le Gouëssant. Cf fiche 11-1).

5.3 Evaluation

L'évaluation du contrat sera dictée par la révision à mi-parcours en 2024 et le bilan de la mise en œuvre de l'arrêté ZSCE en 2025.

Ces évaluations doivent permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau contrat :
- D'analyser l'adéquation, la disponibilité et la stabilité des moyens et dispositifs mis à disposition par les partenaires financiers au cours du Contrat, mises en perspective avec les conditions requises pour sa mise en œuvre (adaptation des MAEC, soutien à l'investissement des exploitants et des filières, déploiement des actions du volet économique, recherche de nouveaux soutiens innovants.

Il est fort probable qu'une nouvelle évaluation de la Cour des comptes ait lieu à l'avenir. Il faudrait que les process d'évaluation du contrat territorial et de l'arrêté ZSCE s'articulent au mieux avec celle-ci pour éviter de multiplier les évaluations.

Les modalités d'évaluation de la ZSCE devront être connues dès que possible pour déterminer l'évaluation globale du présent contrat.

Le dispositif de suivi et les indicateurs associés qui sont à mobiliser pour les tableaux de bord-bilans annuels et l'évaluation de fin de contrat, seront alors à repréciser.

6 Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

6.1 Maîtres d'ouvrage :

Chaque maître d'ouvrage est responsable de la conduite des actions qui lui incombent décrites dans le chapitre 4 ainsi que de la transmission à la structure de coordination des éléments de suivi de ces

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

actions, et les rapports d'activité annuels dans les conditions décrites au chapitre 5. Il met à disposition les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite des actions dont il a la charge.

La réalisation de ces actions dépendra du plan de financement qui sera annexé au Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc, étant entendu leur mise en oeuvre reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers sollicités.

Il participe, sous l'égide du Comité de la Baie de Saint-Brieuc et dans le cadre de la CLE, à l'évaluation du présent Contrat.

Saint-Brieuc Armor Agglomération sur **l'Ic et les côtiers,le Gouët et l'Anse d'Yffiniac**,

Lamballe Terre & Mer sur le **Gouëssant, la Flora et lslet et les côtiers**,

Sont chargés, en sus des actions décrites au chapitre 4, de l'animation du contrat et du pilotage de l'opération sur ces territoires, et en particulier de la coordination des interventions des différents partenaires auprès des acteurs visés par le présent contrat. Cette coordination vise à assurer une bonne transversalité et l'intégration dans ces interventions de l'ensemble des enjeux (azote dans le cadre du projet baie 2027, phosphore, pesticides, milieux, …), ainsi que tout particulièrement la bonne collaboration entre techniciens 'milieux' et techniciens de l'accompagnement agricole.

Ils participent au déploiement de tout dispositif de soutien mobilisé au cours du contrat pour soutenir les engagements des exploitants (Cf. chapitre 4.2 du projet 'baie 2027') selon les modalités précisées pour chacun des dispositifs.

Réalisent les bilans techniques et financiers annuels ainsi que la transmission des indicateurs de suivi prévus dans les fiches action du chapitre 4.

La **Chambre d'agriculture** est chargée des missions décrites dans le chapitre 4. Ces actions concernent l'animation des chantiers collectifs, la formation des techniciens agricoles, le système d'information agri-environnemental, l'animation des échanges parcellaires et les démarches prospectives associées.

Elle organise et anime le comité professionnel mis en place à l'échelle de la baie pour suivre la mise en œuvre du projet. Elle interviendra également en tant que structure d'accompagnement technique dans le cadre de l'appel à candidature régional pour l'accompagnement des exploitants agricoles du périmètre du plan de lutte en baie de Saint-Brieuc.

Elle réalise les bilans techniques et financiers annuels ainsi que la transmission des indicateurs de suivi prévus dans les fiches action correspondantes dans les conditions décrites au chapitre 5.

Le **Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,** est chargé des missions décrites dans le chapitre 4 et en particulier la coordination globale du projet à l'échelle de la baie.

Il assure l'animation des instances de coordination et de pilotage du présent Contrat avec M ; le Préfet des Côtes d'Armor (Comité de la Baie de Saint-Brieuc et groupes techniques liés).

Il compile les bilans techniques et financiers annuels et assure la transmission des indicateurs de suivi prévus dans les fiches action correspondantes dans les conditions décrites à l'article 5.

Il transmet aux partenaires financiers, à l'issue des instances de pilotage, les éléments du suivi du Contrat (bilan annuel technique et financier, bilan-tableau de bord de suivi), dans les conditions

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

prévues au chapitre 5. Il rend compte à la CLE de l'avancement de la mise en œuvre du Contrat Territorial et de l'arrêté ZSCE.

6.2 Organisation de l'exercice des compétences et des interventions en matière de politique de l'eau sur le territoire

6.2.1 Petit cycle de l'eau

Carte 9 : Organisation des compétences territoriales en matière d'alimentation en eau potable et mode de gestion- Septembre 2021

Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce sur l'intégralité de son territoire une compétence eau globale en matière de « petit cycle de l'eau », intégrant l'alimentation en eau potable, l'assainissement individuel et collectif ainsi que la gestion des eaux pluviales depuis le 1er janvier 2019. Saint-Brieuc Armor Agglomération va finaliser d'ici la fin du contrat à l'échelle de toutes ses communes la définition de :

- son schéma directeur assainissement sera finalisé fin 2024,
- son schéma directeur eau potable et défense incendie sera finalisé fin 2023
- son schéma directeur eaux pluviales débutera fin 2022 et sera finalisé fin 2023.

Lamballe Terre & Mer exerce la compétence assainissement collectif et non collectif sur l'intégralité de son territoire ainsi que la compétence alimentation en eau potable sur 22 de ses communes (cf. Carte 9).

Leff Armor Communauté exerce également une compétence « eau » globale depuis le 1er janvier 2020.

Dinan Agglomération exerçait auparavant la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire, ainsi que l'assainissement collectif et l'adduction d'eau potable sur 26 de ses communes. Elle a également pris la compétence « eau » globale sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Carte 10 : Organisation des compétences territoriales en matière d'assainissement collectif et mode de gestion – Septembre 2021.

6.2.2 Grand cycle de l'eau

Saint-Brieuc Armor Agglomération a vu son territoire d'intervention en matière de grand cycle de l'eau évoluer au cours du contrat précédent pour inclure les communes situées sur le bassin de l'Ic pour lesquelles les actions étaient auparavant mises en œuvre par le Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat. Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera par convention le portage des actions relatives aux volets agricole, milieux aquatiques et communication sur la partie du bassin de l'Ic appartenant à **Leff Armor Communauté** (Plélo, Plouvara, Plerneuf et Trégomeur). Leff Armor Communauté portera le reste des actions sur ce périmètre.

Lamballe Terre & Mer, à cheval sur 4 SAGE intervient en matière de grand cycle de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Le **Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc**, assurant à ce jour la mise en œuvre du SAGE, assure également la coordination des actions à l'échelle de ce périmètre et peut, si les EPCI le souhaitent, se voir confier des opérations d'intérêt commun pour le compte des EPCI. Selon ses statuts, le syndicat mixte est compétent sur le périmètre hydrographique de la Baie de Saint-Brieuc, pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision, sur ce même périmètre, du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc. Il élabore, suit et assure la coordination globale des programmes permettant la mise en œuvre du SAGE et la lutte contre les algues vertes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Carte 11 : Territoire des EPCI compétentes en matière de GEMAPI au premier janvier 2020 recouvrant le périmètre du SAGE baie de Saint-Brieuc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

				AELB								Conseil régional								Etat				
Maitre d'ouvrage - détail des actions	**Typologie action**	**Dépenses retenues 2022-2024**		**aides 2022**	**aides 2023**	**aides 2024**	**dépenses 22 retenues**	**dépenses 23 retenues**	**dépenses 24 retenues**	**taux AELB**	**AELB aides 22 - 24**	**taux crb**	**aides 22 - 24**	**aides 2022**	**aides 2023**	**aides 2024**	**dépenses 22 retenues**	**dépenses 23 retenues**	**dépenses 24 retenues**	**Taux Etat**	**Aide 22-24**	**Aide 22-CD 22**	**Commentaires**	
Syndicat Mixte baie de St Brieuc																								
Animation coordination du projet	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	370500	370500	74 100	74 100	74 100	123500	123500	123500	60 %	222 300	20 %	74100	24700	24700	24700	123500	123500	123500			0 %	0	
PSE - animation suivi administratif	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	90000	90000	15 000	15 000	15 000	30 000	30 000	30 000	50 %	45 000	20 %	18000	6000	6000	6000	30000	30000	30000		-	10 %	9 000	CRB- Animation globale PSE
Communication	Communication	103500	103500							0 %		60 %	62100	20700	20700	20700	34500	34500	34500		-			
Animation foncier	Foncier / animation	87000	87000							0%		80 %	85200	28400	28400	28400	35500	35500	35500		-			
Volet filières	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	196500	196500							0%		80 %	157200	36400	84400	36400	45500	105500	45500		-			
												Total	**396600**	116200	164200	116200	269000	329000	269000		-			
SBAA (Saint Brieuc Armor Agglomération)																								
Animation coordination du projet	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	175500	175500	35 100	35 100	35 100	58 500	58 500	58 500	60 %	105 300	20 %	35100	11700	11700	11700	58500	58500	58500		-			
Animation agricole	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	210000	210000	42 000	42 000	42 000	70000	70000	70000	60 %	126 000	20 %	42000	14000	14000	14000	70000	70000	70000		-	0 %	0	CRB - Conseil ind PLAV + Diagnostics, DPR2 non éligibles pour le CRB, ligne qui fera l'objet d'une instruction annuelle selon les modalité CRB
Action agricoles collectives sur le volet	Hors PLAV	109296	109296	18 216	18 216	18 216	36432	36432	36432	50 %	54 648	0 %	-	-	-	-					-	20 %	21 859	
Conseil agricoles sur le volet phytosanitaires	Hors PLAV	194280	194280	32 380	32 380	32 380	64760	64760	64760	50 %	97 140	20 %	38856	12952	12952	12952	64760	64760	64760		-	10 %	19 428	
Conseil ceintures de bas fond	Conseil individuel agricole	324000	0	54 000	54 000	54 000	108000	108000	108000	50 %	162 000	0 %	-	-	-	-	108000	108000	108000	50 %	162000			
Travaux ceintures de bas fond	Travaux milieux aquatiques et aménagements	300000	0	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000	100 000	50 %	150 000	0 %	-	-	-	-	100000	100000	100000			30 %	45 000	Modalités milieux aquatiques
Suivi de la qualité de l'eau	Suivi de la qualité de l'eau	66000	0	11 000	11 000	11 000	22 000	22 000	22 000	50 %	33 000	0 %	-	-	-	-	22000	22000	22000			30 %	19 800	
Etudes milieux aquatiques	Etudes et évaluations locales	60000	0	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	50 %	30 000	0 %	-	-	-	-	20000	20000	20000			20 %	12 000	Modalités milieux aquatiques
Travaux milieux		45337					0			0 %	0											30 %	13 601	
Communication	Hors PLAV	126000										20 %	25200	8400	8400	8400	42000	42000	42000				0	
Chartes communales - phyto non agricole	Hors PLAV	35100	35100									20 %	7020	2340	2340	2340	11700	11700	11700			20 %	19 620	
												Total	148176	49392	49392	49392	443260	443260	443260					

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

				AELB								Conseil régional								Etat				
Maitre d'ouvrage - détail des actions	**Typologie action**	**Dépenses retenues 2022-2024**		**aides 2022**	**aides 2023**	**aides 2024**	**dépenses 22 retenues**	**dépenses 23 retenues**	**dépenses 24 retenues**	**taux AELB**	**AELB aides 22 - 24**	**taux crb**	**aides 22 - 24**	**aides 2022**	**aides 2023**	**aides 2024**	**dépenses 22 retenues**	**dépenses 23 retenues**	**dépenses 24 retenues**	**Taux Etat**	**Aide 22-24**	**Taux CD 22**	**Aide 22-CD 22**	**Commentaires**
LTM (Lamballe Terre et Mer)																								
Animation coordination du projet	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	74700	74700	14 940	14 940	14 940	24900	24900	24900	60 %	44 820	20 %	14940	4980	4980	4980	24900	24900	24900					
Animation agricole volet phytosanitaire	Hors PLAV	90900	90900	18 180	18 180	18 180	30300	30300	30300	60 %	54 540	20 %	18180	6060	6060	6060	30300	30300	30300			0 %		CRB - Conseil ind PLAV + Diagnostics, DPR2 non éligibles pour le CRB, ligne qui fera l'objet d'une instruction annuelle selon les modalité CRB
Conseil agricole Phyto	Hors PLAV	240000	240000	40 000	40 000	40 000	80000	80000	80000	50 %	120 000	0 %	-	-	-	-	80000	80000	80000			20 %	48 000	
Actions collectives phytos (captages)	Hors PLAV	60000	60000	10 000	10 000	10 000	20000	20000	20000	50 %	30 000	20 %	12000	4000	4000	4000	20000	20000	20000			10 %	6 000	
Animation agricole ZSCE/PSE/MAEC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	151200	151200	30 240	30 240	30 240	50400	50400	50400	60 %	90 720	0 %	-	-	-	-						20 %	30 240	
Conseil ceintures de bas fond - espace stratégique ZSCE / PSE / MAEC	Conseil individuel agricole	277200	277200	46 200	46 200	46 200	92400	92400	92400	50 %	138 600	0 %	-	-	-	-				50 %	138600			
Travaux CBF	Travaux milieux aquatiques et aménagements	300000	300000	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000	100 000	50 %	150 000	0 %	-	-	-	-	100000	100000	100000			30 %	45 000	Modalités Milieux aquatiques - hors Breizh bocage
Communication	Hors PLAV	107187		0	0	0					0	20 %	21437	7146	7146	7146	35729	35729	35729					
Phyto non agricoles	Hors PLAV	20598										20 %	4120	1373	1373	1373	6866	6866	6866			20 %	4 240	
Suivi de la qualité de l'eau	Suivi de la qualité de l'eau	111000	111000	18 500	18 500	18 500	37000	37000	37000	50 %	55 500	0 %	-	-	-	-	37000	37000	37000			30 %	33 300	
Technicien milieux aquatiques	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	162900	162900	32 580	32 580	32 580	54 300	54 300	54 300	60 %	97 740	20 %	32580	10860	10860	10860	54300	54300	54300			0 %	0	
Travaux milieux aquatiques	Travaux milieux aquatiques et aménagements	300000	300000	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000	100 000	50 %	150 000	0 %	-	-	-	-	100000	100000	100000			30 %	90 000	
												Total	103257	34419	34419	34419	489095	489095	489095					
LAC (Leff Armor Communauté)																								
Animation agricole captages prioritaires	Hors PLAV	48000	48000	9 600	9 600	9 600	16000	16000	16000	60 %	28 800	0 %	-	-	-	-	16000	16000	16000			10 %	4 800	
Actions collectives agricoles Phyto, érosion,	Hors PLAV	162000	162000	27 000	27 000	27 000	54 000	54 000	54 000	50 %	81 000	20 %	32400	10800	10800	10800	54000	54000	54000			10 %	16 200	
												Total	32400	10800	10800	10800	70000	70000	70000					
Chambre d'agriculture																								
Animation agricole + Actions collectives agricoles	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	285600	285600	81 600	81 600	81 600	136000	136000	136000	60 %	171 360	10 %	28560	13600	13600	13600	136000	136000	136000			10 %	28 560	
	Animation collective agricole	529200	529200	88 200	88 200	88 200	176400	176400	176400	50 %	264 600	20 %	105840	35280	35280	35280	176400	176400	176400			10 %	52 920	
Animation Foncier	Foncier / animation	102000										80 %	81600	27200	27200	27200	34000	34000	34000				0	Sera a mettre ajour en fonction de la stratégie CRB
Actions collectives agricoles	Animation collective agricole	48000	48000	8 000	8 000	8 000	16000	16000	16000	50 %	24 000	20 %	9600	3200	3200	3200	16000	16000	16000			10 %	4 800	
												Total	225600	79280	79280	79280	362400	362400	362400					

Maquette Baie de Saint Brieuc 2022-2024

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

				AELB								Conseil régional								Etat				
Maitre d'ouvrage - détail des actions	Typologie action	Dépenses retenues 2022-2024		aides 2022	aides 2023	aides 2024	dépenses 22 retenues	dépenses 23 retenues	dépenses 24 retenues	taux AELB	AELB aides 22 - 24	taux crb	aides 22 - 24	aides 2022	aides 2023	aides 2024	dépenses 22 retenues	dépenses 23 retenues	dépenses 24 retenues	Taux Etat	Aide 22-24	CD 22	Aide 22-24	Commentaires
CEDAPA																								
Actions collectives agricoles	Animation collective agricole	105000	105000	17 500	17 500	17 500	35000	35000	35000	50 %	52 500	20 %	21000	7000	7000	7000	35000	35000	35000			10 %	10 500	
Actions collectives (couts directs)	Animation collective agricole	10500	10500	1 750	1 750	1 750	3 500	3 500	3 500	50 %	5 250	20 %	2100	700	700	700	3500	3500	3500			10 %	1 050	
												Total	23100	7700	7700	7700	38500	38500	38500					
GAB																								
Actions collectives agricoles	Animation collective agricole	105000	105000	17 500	17 500	17 500	35000	35000	35000	50 %	52 500	20 %	21000	7000	7000	7000	35000	35000	35000			10 %	10 500	
Actions collectives (coûts directs)	Animation collective agricole	10500	10500	1 750	1 750	1 750	3 500	3 500	3 500	50 %	5 250	20 %	2100	700	700	700	3500	3500	3500			10 %	1 050	
			0									Total	23100	7700	7700	7700	38500	38500	38500					
SEGRAFO																								
Animation - conseils	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	90000		18 000	18 000	18 000	30 000	30 000	30 000	60 %	54 000	0 %	-	-	-	-	30000	30000	30000				0	
Actions collectives	Animation collective agricole	22500		3 750	3 750	3 750	7 500	7 500	7 500	50 %	11 250	0 %	-	-	-	-	7500	7500	7500				0	
Prescripteurs																								
Diagnostics ZSCE		975000		122 500	280 000	280 000	175 000	400 000	400 000	70 %	682 500	0 %	-	-	-	-	175000	400000	400000	30 %	292500		32 400	
Conseils ZSCE		1950000		225 000	375 000	375 000	450 000	750 000	750 000	50 %	975 000	0 %	-	-	-	-	450000	750000	750000	50 %	975000			
													aides 22 - 24	aides 2022	aides 2023	aides 2024	dépenses 22	dépenses 23	dépenses 24					Autofinancement
total		**8 831 998**		**1 274 586**	**1 582 086**	**1 582 086**	**2 360 392**	**2 885 392**	**2 885 392**		**4 365 318**	TOTAL	952 233	305491	353491	305491	1710755	1770755	1710755		1 568 100		**579 868**	1 366 479
TOTAL PLAV		7 175 737					8 131 176					TOTAL PLAV	760 440	241560	289560	241560	1295100	1355100	1295100		1568100			
TOTAL HORS PLAV		1 656 261										TOTAL HORS PLAV	191 793	63931	63931	63931	515655	515655	515655					

Total hors CRAB-GAB	488640	146880	194880	146880	855700	915700	855700
CRAB-GAB-CEDAPA	271800	94680	94680	94680	439400	439400	439400

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Plan de Lutte contre les Algues Vertes Baies de la Lieue de Grève et du Douron

Feuille de route et stratégie « Accompagner tous les agriculteurs vers une agriculture plus durable »

CONTRAT TERRITORIAL

2022-2024

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

INTRODUCTION 4

I. Présentation des territoires 4

1. Rappels 4

a. Quelques chiffres clés 4

b. Une situation géographique favorable à la prolifération des algues vertes 7

2. Contexte régional du PLAV 3 8

a. Le rapport de la Cour des Comptes 8

b. Le rapport du Sénat 9

c. Le jugement du Tribunal Administratif sur les nitrates 9

3. Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron 10

a. Un taux d'engagement des exploitants agricoles élevé 10

b. Des concentrations en nitrates dans les cours d'eau à la baisse 11

c. Des volumes de ramassage d'algues vertes en nette diminution 13

II. Vers un nouveau programme PLAV3 14

1. Une volonté de co-construction et la synergie des deux baies 15

2. Les objectifs du PLAV 3 16

3. La présentation de la gouvernance et de l'organisation des acteurs 19

4. La définition des instances de gouvernance 21

5. L'articulation du contrat territorial avec les mesures de la ZSCE 24

III. Les prérequis et les plans d'action des territoires 28

1. Les pré-requis 28

2. Les plans d'actions des territoires 29

a. La ZSCE 30

b. Le volet agricole (mesures agro-environnementales) 30

c. Les actions milieux aquatiques (renaturation des milieux) 33

d. Le volet foncier 34

e. La valorisation des circuits courts 35

f. Les actions transversales 37

3. La synthèse des éléments financiers et du temps d'animation 39

CONCLUSION & PERSPECTIVES 43

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AVANT-PROPOS

En préambule, les porteurs de projet souhaitent énoncer un certain nombre de pré-requis au réengagement du portage du prochain Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes.

Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté bénéficient d'une forte antériorité sur la problématique des marées vertes, puisqu'elles étaient déjà engagées en 2002 dans le programme d'action Prolittoral. D'ailleurs, les conclusions de l'évaluation de la Cour des comptes, publiées en 2021, soulignent les **résultats positifs obtenus sur les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec, et encouragent à poursuivre dans cette dynamique.** C'est pourquoi le présent programme d'actions s'inscrit dans la **continuité des programmes précédents** avec une volonté de maintenir les actions qui ont fait leurs preuves. À ce titre, les deux EPCI sont particulièrement attachés au dispositif de la **boucle vertueuse**.

Une relation de confiance s'est instaurée au fil des années entre les porteurs de projet, les agriculteurs et les structures de conseils agricoles. Il est donc important de **maintenir cette confiance** si nous voulons atteindre collectivement les objectifs ambitieux de réduction des marées vertes.

C'est notamment grâce à cette relation de confiance que les agriculteurs ont massivement adhéré (en moyenne 70 % des exploitations des deux territoires) aux actions proposées dans dans le cadre des deux premiers plans de lutte contre la prolifération des algues vertes. Morlaix Communauté et Lannion - Trégor Communauté seront particulièrement attentives au **maintien d'un taux d'adhésion élevé** dans le présent contrat.

Par ailleurs, le dispositif des **Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)** constitue pour les baies algues vertes une nouveauté réglementaire avec laquelle elles doivent composer. Il réinterroge nécessairement le rôle des porteurs de projets locaux et l'articulation entre le volet réglementaire et les actions inscrites dans les contrats territoriaux.

Il est également primordial pour les porteurs de projet PLAV, de **disposer d'objectifs et d'indicateurs pertinents et partagés**. Pour cela, les deux EPCI souhaitent être accompagnés par les partenaires scientifiques du PLAV.

Enfin, Lannion - Trégor Communauté et Morlaix Communauté réitèrent l'importance qu'ils portent au fait d'appréhender la problématique de façon globale en intégrant l'ensemble des moyens permettant d'atteindre les objectifs ambitieux que se fixent les deux EPCI. **L'implication des filières et le volet foncier en particulier doivent être considérés comme des leviers essentiels, sur lesquels l'ensemble des acteurs du PLAV doivent agir.**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter les projets de territoire "Plan de Lutte contre les Algues Vertes" (PLAV3) 2022-2024 de Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté, toutes deux structures porteuses des programmes d'action, respectivement sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron. Sont ainsi présentées la stratégie et la feuille de route associée pour les 3 années à venir.

Le PLAV 3 s'inscrit dans un contexte singulier, marqué par un tournant réglementaire, avec en mars 2022, l'adoption d'un projet d'arrêté "Zones Soumises à Contraintes Environnementales". Après enquête publique, l'arrêté ZSCE unique pour les baies de la Lieue de Grève et du Douron, sera signé par les préfets des départements des Côtes d'Armor et du Finistère en fin d'été 2022.

I. PRESENTATION DES TERRITOIRES

1. RAPPELS

A. QUELQUES CHIFFRES CLES

	Bassin versant du Douron	Bassins versants de la Lieue de Grève
Porteur de projet	**Morlaix Communauté**	**Lannion – Trégor Communauté**
SAGE	**Léon - Trégor**	**Baie de Lannion**
Nombre d'habitants Densité de population	**6 500** **60 hab/km²**	**13 500** **70 hab./km²**
Nombre de communes	**8 communes** **(+ 2 dans les Côtes d'Armor)**	**12 communes** **(dont 1 dans le Finistère)**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Cours d'eau	**2** Douron et Dourmeur	**5** Yar, Roscoat, Kerdu, Quinquis et Traou Bigot
Linéaire de cours d'eau	**150 km**	**195 km**
Classement DCE	**Médiocre** Les masses d'eau littorale Baie de Lannion FRGC10 état médiocre l'état des lieux du SDAGE LB 2022-2027. Cependant les masses d'eau de surface (cours d'eau) sont classées en bon état (Yar, Roscoat et Kerdu, Douron).	
Concentration moyenne en nitrates sur la campagne hydrologique 2020-2021	**22,7 mg/litre**	**21,5 mg/litre** **(moyenne des 5 cours d'eau)**
Quantile 90 sur la campagne hydrologique 2020-2021	**28,6 mg/litre**	**26,8 mg/l**
Nombre d'exploitations (RPG2019) ayant plus de 3ha sur le bassin versant	**157 exploitations**	**139 exploitations**
Orientation principale des exploitations		**90% avec un atelier bovin dont 72 % en production laitière**
Nombre d'exploitations engagées en plan algues vertes au 31/12/2021	**91 exploitations** soit 58 % des exploitations* soit 72 % de la SAU	**102 exploitations** Soit 74 % des exploitations Soit 83 % de la SAU engageable
Surface totale	**110 km²**	**128 km²**
SAU (ha)	**6070**	**6290**
Pression azotée totale sur la campagne 2018 (déclarations de flux d'azote 2018) moyenne**	**159 kg N/ha** (contre 169 kgN/ha pour les exploit non signataires)	**155 kg N/ha** (contre 164 kg N/ha pour les exploit non signataires).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Balance Globale Azotée (BGA)**	**17 kg N/ha**	*NC*
Couverture hivernale efficace des sols en hiver** (en %)	**74 % (2018)**	**77 %**
Surface en herbe	**50 %**	**54 %**
Surface en zone humide	**5,27 %**	**15,6 %**
Surface engagée en MAEC SPE	**1091 ha** soit 17 % de la SAU	**2201 ha**
Nombre d'exploitations engagées en CAB/MAB		10 exploitations engagées
Nombre d'exploitations certifiées agriculture biologique	**12 exploitations** certifiées AB soit 7,6 % des exploitations	**27 exploitations** AB avec au moins 1 ha sur la Lieue de Grève soit 16 % de la SAU (<1000 ha)
Quantité d'algues ramassées en 2021	**1 335 m^3**	**12 525 m3** **18 287 m3 d'algues évacuées après égouttage en moyenne** **depuis 10 ans**

* dont 21 engagées avec la LDG

** chiffre concernant les exploitations signataires des chartes de territoires

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

B. UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE FAVORABLE A LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES

Le Douron et la Lieue de Grève se situent sur la limite départementale entre le Finistère et les Côtes d'Armor sur les côtes de la Manche. Ces deux bassins versants limitrophes se jettent dans la masse d'eau littorale FRGC10 constituée de la baie de la Lieue de Grève et de l'anse de Locquirec.

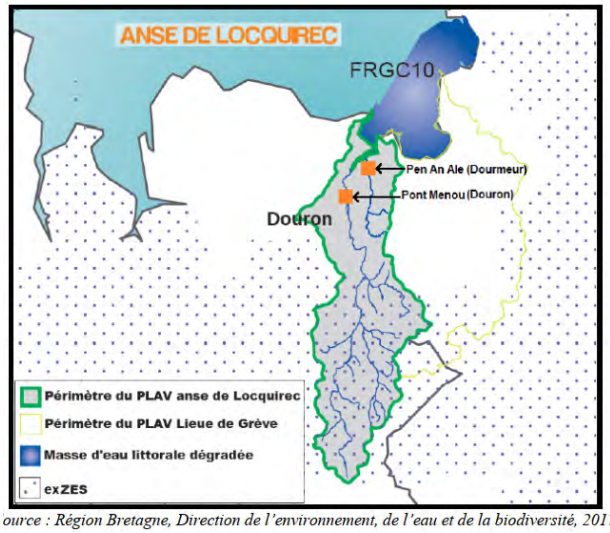

ource : Région Bretagne, Direction de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité, 2017

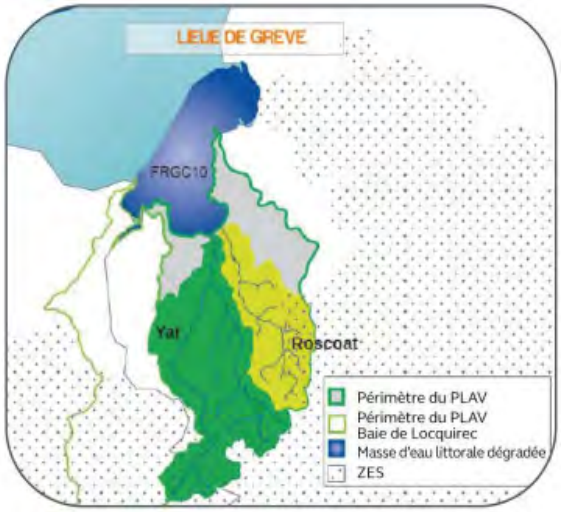

Carte de localisation des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Une trentaine d'exploitations sont situées à cheval sur les deux bassins versants. Les bassins versants exercent une influence croisée l'un sur l'autre : **le Douron apporte 30 % des flux d'azote sur la Lieue de Grève**[1].

A l'échelle des bassins versants de la Lieue de Grève les cours d'eau Yar et Roscoat apportent 85% des flux d'azote. Les deux BV relèvent toutefois de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) différents : Léon-Trégor pour le bassin de l'anse de Locquirec et Baie de Lannion pour celui de la Lieue de Grève.

2. CONTEXTE REGIONAL DU PLAV 3

Suite aux deux précédents Plans de Lutte contre les Algues Vertes menés sur le territoire (2011-2015 puis 2017-2021), la rédaction de ce nouveau PLAV 2022-2027 se fait dans un contexte très particulier, en raison de plusieurs événements, tous intervenus au cours de l'année 2021.

A. LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Il s'agit d'un rapport thématique portant sur l'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne. L'enquête a duré 2 ans entre sa notification en 2019 et la publication officielle du rapport le 2 juillet 2021. Elle a été conduite par une formation inter juridictions associant la deuxième chambre de la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

Le rapport de la Cour des Comptes se compose de 3 documents :

- un document global pour les 8 baies ;

- une synthèse de ce document ;

- un « Cahier territorial » par baie (dans le cas présent : « Cahier territorial n°3 - Baie de la Lieue de Grève » et « Cahier territorial n°4 – Baie du Douron »).

Ce dernier document est riche d'enseignements et de recommandations qu'il convient de prendre en considération dans l'élaboration de ce nouveau programme d'action.

[1] Source : Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

B. LE RAPPORT DU SENAT

Le Sénateur Bernard Delcros, dans son rapport intitulé « Algues vertes en Bretagne : de la nécessité d'une ambition plus forte », remis le 26 mai 2021 au nom de la commission des finances du Sénat, constate que: « Les avancées obtenues au terme de 20 ans d'actions mises en œuvre, bien que réelles, demeurent très largement insuffisantes »[2]. Selon ce rapport, les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux : « les taux de nitrates dans les eaux bretonnes, responsables de la prolifération des algues, ont certes baissé mais restent encore nettement supérieurs aux objectifs. »[3]

C. LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUR LES NITRATES

Le 4 juin 2021, le Tribunal Administratif (TA) de Rennes a ordonné au Préfet de Bretagne de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre les algues vertes. Ce jugement fait suite à une plainte de l'association **Eau et Rivières de Bretagne**, qui estime que la réglementation en vigueur n'est pas assez contraignante dans les « baies algues vertes ».

Le TA de Rennes a ainsi condamné l'Etat à revoir le plan de lutte contre les nitrates d'origine agricole (PAR) et ordonné au Préfet de région de renforcer le 6e programme d'action « par toute mesure de maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles dans les bassins versants situés en amont des sites littoraux concernés par les échouages d'algues vertes »[4] dans un délai de 4 mois. De plus, des mesures réglementaires contraignantes, consistant en la mise en œuvre de « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) doivent désormais être mises en place. L'arrêté modifiant le PAR 6 a été signé le 18 novembre 2021.

Le rapport du Sénat précise aussi que « Ce plan quinquennal de lutte contre les algues vertes doit être amélioré et renforcé. Ses **financements ne sont pas assez ciblés sur les incitations au développement de pratiques agricoles vertueuses.** Il est donc indispensable de mettre en place **un plan de troisième génération plus ambitieux**, pour mieux

[2] http://www.senat.fr/presse/cp20210526a.html

[3] *Ibid*

[4] http://rennes.tribunal-administratif.fr/Actualites/Selection-de-decisions-du-tribunal-administratif-de-Rennes-Acces-aux-jugements/Lutte-contre-la-pollution-des-eaux-par-les-nitrates

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

accompagner les agriculteurs vers cette nécessaire transition et impliquer la filière agroalimentaire ».

Enfin, ces différents rapports d'expert permettent également **une évaluation fine de la situation**, dont il convient de tenir compte pour l'élaboration de ce nouveau plan.

3. CONTEXTE SUR LES TERRITOIRES DE LA LIEUE DE GREVE ET DU DOURON

D'après les derniers chiffres enregistrés, les indicateurs du programme qui se termine tendent à démontrer que les actions menées vont dans le bon sens et mènent aux résultats escomptés.

A. UN TAUX D'ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES ELEVE

En 2021, en moyenne presque 80% de la SAU du Douron et de la Lieue de Grève est engagée dans le PLAV, soit environ 64,5% des agriculteurs (cf détails des engagements dans le tableau ci-dessous). Il s'agit d'un des taux d'engagement les plus élevés des 8 baies.

Surfaces engagées dans le PLAV	
Lieue de Grève	5418 Ha soit 83 % de la SAU **74 % des exploitations**
Douron	3855 ha soit 72 % de la SAU **58 % des exploitations**

Selon la Cour des comptes, ces résultats ont été atteints grâce au travail de concertation mené de longue date sur le territoire :

"Le bassin versant de la Lieue de Grève a déployé dès le début des années 2000 des actions afin de réduire l'empreinte agricole sur la qualité de l'eau (…). Ce projet cohérent autour des changements de système, bien que plus exigeant pour les exploitations engagées, a suscité une adhésion forte qui n'a, contrairement aux autres bassins algues vertes, pas connu d'affaiblissement entre les deux Plav. Le taux d'engagement élevé des agriculteurs – de l'ordre de 80 % de la SAU depuis le début des années 2000 – est un facteur d'efficacité important des actions conduites…" « La continuité des actions au-delà du PLAV

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

en cours est d'autant plus souhaitable que le projet repose sur des changements de système s'inscrivant dans le temps long » "

Dans le nouveau programme, le rapport de la Cour des comptes exhorte donc les gestionnaires et acteurs à préserver cette dynamique en s'inscrivant dans **« la continuité »** des actions menées.

B. DES CONCENTRATIONS EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU A LA BAISSE

Alors qu'au niveau des 8 baies, la Cour des comptes a relevé l'atteinte d'un seuil, voire d'une stagnation, on remarque que les taux de nitrates ont continué de diminuer sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron, même si cette baisse est de plus en plus modérée. Sur l'année 2020-2021, les taux sont les suivants :

	Q90 (en mg/l)	**Concentration moyenne (en mg/l)**
Douron 2020-2021	**28,6**	**22,7**
Lieue de Grève 2020-2021 (moyenne des 5 cours d'eau)	**26,8**	**21,5**

Figure 3: Concentrations en nitrates dans les 2 baies du Douron et de la Lieue de Grève en 2020-2021

Cependant, ces chiffres généraux cachent des disparités importantes entre les cours d'eau (cf. page 15), qu'il convient de garder à l'esprit. Cette hétérogénéité invite à poursuivre et à approfondir les partenariats scientifiques et à réfléchir en termes de concentration et de flux par cours d'eau plus qu'en termes de taux moyen sur les bassins versants comme le recommande le rapport du Sénat :

"Le centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a souligné à plusieurs reprises que le taux de nitrate dans les cours d'eau et les eaux souterraines est un paramètre pertinent à suivre, à condition de l'adapter au contexte du cours d'eau, de la masse d'eau côtière dans laquelle se jette le cours d'eau et du bassin versant." (Rapport du Sénat)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Comme l'a montré l'étude MORAQUI, le temps de résidence moyen des nitrates dans la nappe est plus long que ce qui était pressenti, puisqu'il varie, pour le Douron, entre 10 et 40 ans. L'effet des actions menées sur les bassins versants ne peut être constaté que sur un temps long. Cependant **la concentration en azote d'un cours d'eau est tout de même la résultante complexe d'effets à court terme et d'effets à plus long terme**. Il est donc important de garder ces résultats en mémoire pour fixer les objectifs de qualité de l'eau et les actions à retenir dans les programmes.

Transcrit sous forme de graphique, l'hétérogénéité des cours d'eau apparaît clairement :

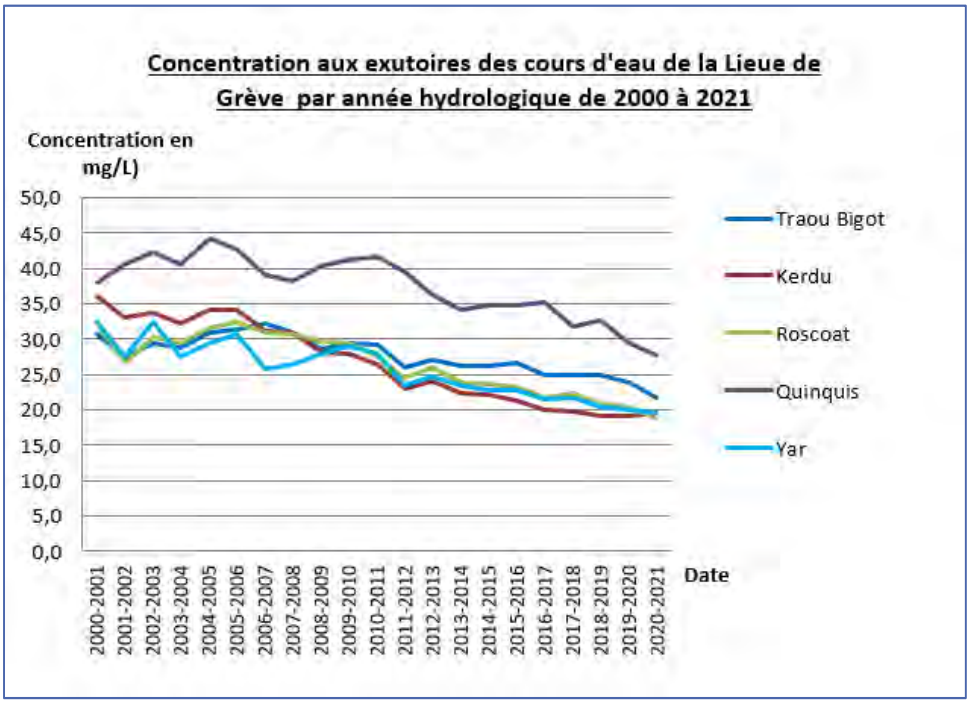

Figure 4: Concentrations moyennes aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

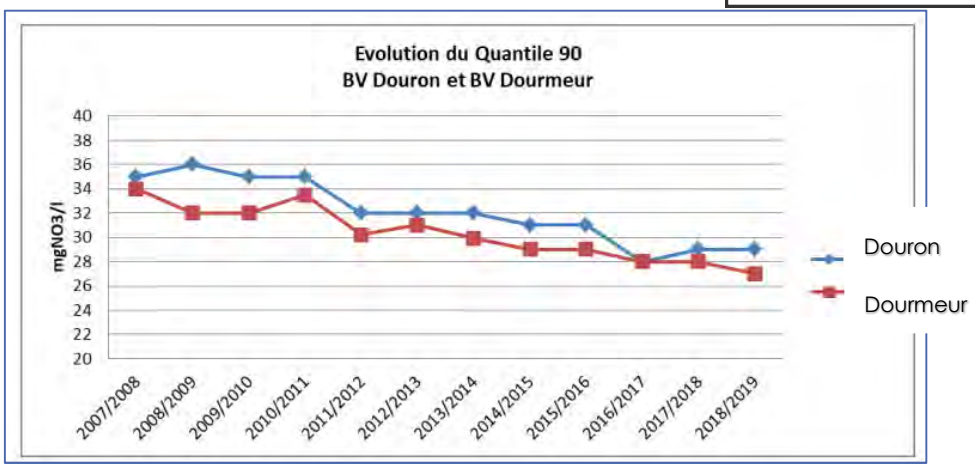

Figure 5 : Evolution du Quantile 90 des BV du Douron et du Dourmeur

C. DES VOLUMES DE RAMASSAGE D'ALGUES VERTES EN NETTE DIMINUTION

Si le volume d'algues ramassées est un indicateur peu pertinent sur le pas de temps d'un PLAV en raison de sa forte dépendance aux conditions météorologiques, il demeure intéressant de mentionner que sur une décennie, la tendance moyenne indique également une baisse significative :

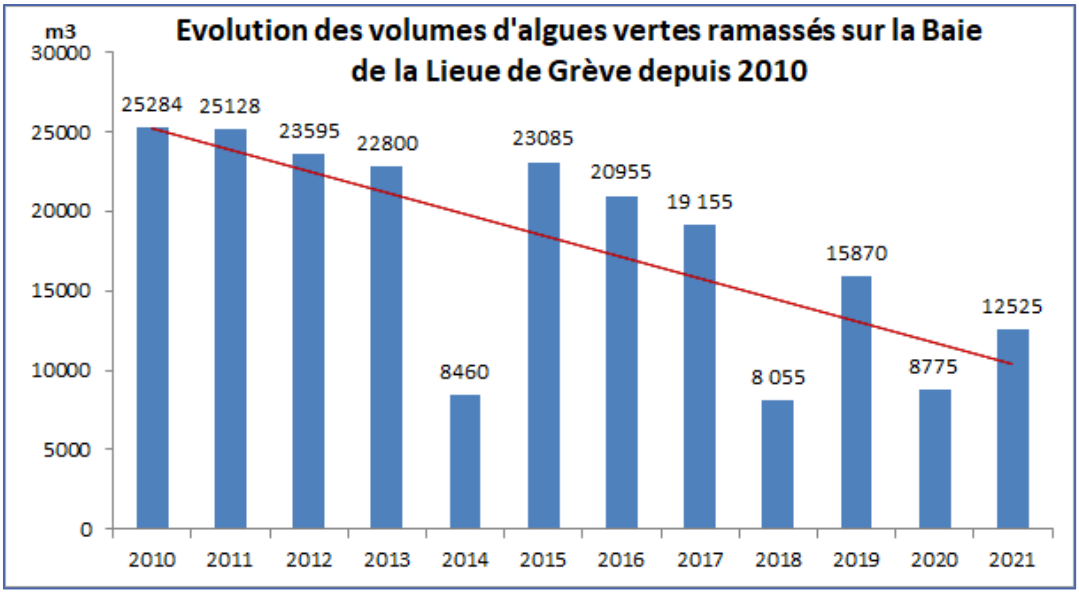

Figure 6: Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur la Baie de la Lieue de Grève depuis 2010

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

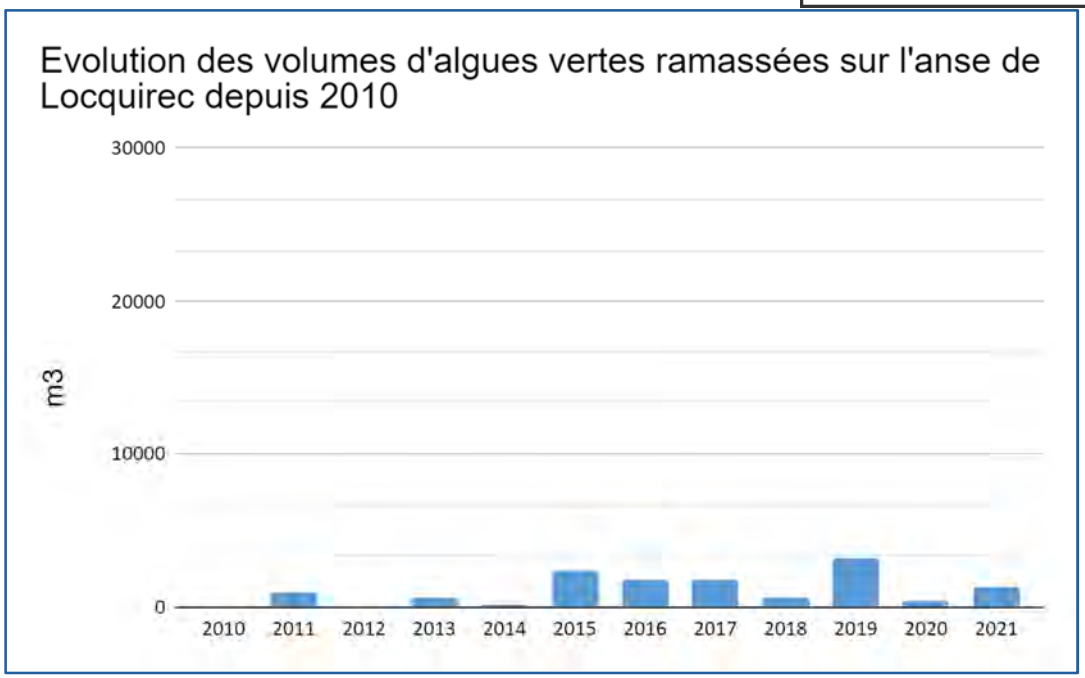

Figure 7: Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur l'anse de Locquirec depuis 2010

Les graphiques ci-dessus montrent que la situation est très fluctuante d'une année sur l'autre (en fonction des conditions hydrologiques et météorologiques). La même tendance est globalement observée concernant les surfaces d'échouage évaluées chaque année par le CEVA.

Néanmoins, sur la Lieue de Grève, le volume d'algues ramassées est passé sous les 10 000 m3 en 2018 et 2020 alors qu'il était autour des 25 000 m3 en 2010. On relève par ailleurs, depuis quelques années, un raccourcissement de la période de ramassage (démarrage plus tardif des échouages), ce qui tend à confirmer la tendance à la baisse.

Sur l'anse de Locquirec, une tendance à la hausse est observée à partir de 2015 mais les volumes ramassés sont beaucoup plus faibles. Les volumes les plus importants ont été ramassés en 2019.

II. VERS UN NOUVEAU PROGRAMME PLAV3

Le programme d'actions présenté ci-dessous reste un prévisionnel. A ce stade, les modalités et les taux de financement des actions par les partenaires financiers du PLAV (Etat, AELB, Départements 29 et 22, Région Bretagne) ne sont pas encore partagés. De plus, les modalités de mise en œuvre de l'arrêté ZSCE ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce document. Enfin, les deux EPCI ont déposé un projet commun d'expérimentation d'un PSE algues vertes dans le cadre d'un appel à projet de l'AELB, la sélection des dossiers n'a pas encore été effectuée. Une fois l'ensemble des éléments

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

transmis, les porteurs de projets se réservent le droit de réévaluer leurs capacités à mettre en œuvre les actions décrites ci-après.

1. UNE VOLONTE DE CO-CONSTRUCTION ET LA SYNERGIE DES DEUX BAIES

Dans ce contexte régional et local singulier, la concertation a, plus que jamais, été nécessaire. Depuis septembre 2021, début des phases de réflexion sur la construction du nouveau contrat territorial, plusieurs temps d'échange clef se sont ainsi tenus entre les divers acteurs : Etat, Financeurs, EPCI, Représentants des Commission Locale de l'Eau des SAGE, acteurs agricoles.

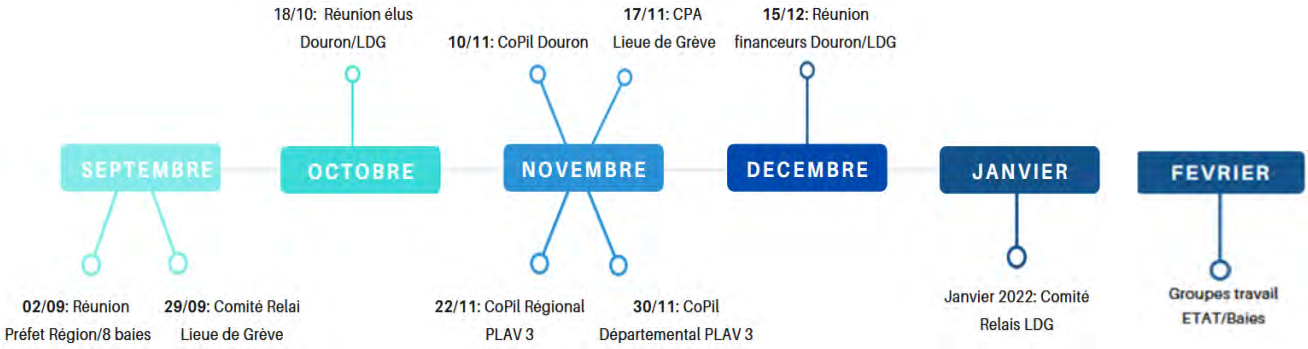

Ces temps forts ont par ailleurs acté la volonté de synergie entre les baies du Douron et de la Lieue de Grève, qui représente le premier grand changement dans le socle de base du PLAV 3.

En effet, la période du PLAV 2 a permis aux deux EPCI de réaliser des échanges stratégiques et techniques réguliers sur un certain nombre de projets qui nécessitaient un regard croisé. Lors de la construction du PLAV 3, il est apparu essentiel pour les deux porteurs de projet de rédiger un contrat territorial ambitieux, avec un objectif commun dont l'atteinte sera conditionnée par la mise en œuvre d'actions cohérentes et harmonisées sur les deux territoires. Cette synergie renforcée se matérialisera par des échanges politiques et techniques plus réguliers ou encore par la promotion d'actions communes (portes-ouvertes, démonstrations, expérimentations, formations...). L'outil « Boucle Vertueuse» qui, jusque-là coexistait sur les deux baies avec des spécificités territoriales, sera redéfini avec les services de l'Etat (DDTM22-29) pour en faire un nouvel outil commun intégrant les enjeux de la ZSCE. **Chaque EPCI souhaite néanmoins conserver la liberté de mettre en œuvre le contrat territorial selon sa propre structuration administrative et financière, c'est pourquoi**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

les EPCI ont fait le choix de présenter un projet de contrat qui se décline en 2 plans de financements distincts.

2. LES OBJECTIFS DU PLAV 3

La disposition 10A-1 du SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne indique que :

> En outre, pour les cours d'eau contribuant au déclassement des masses d'eau côtières au titre des marées vertes figurant sur la carte n°2 ci-après pour lesquels les estimations de l'objectif de réduction des flux d'azote nécessaire se situent à des valeurs d'au moins -30 % voire jusqu'à -60 % selon les baies, l'objectif à fixer par le Sage tient compte de l'écart entre la situation actuelle et l'objectif de bon état.
>
> En regard de l'expérience acquise par les premiers programmes d'action déjà mis en œuvre dans le cadre du plan gouvernemental algues vertes, et de la baisse effective des concentrations de nitrates depuis le début des années 2000, cet objectif est maintenu à au moins 30 %, (en référence aux concentrations moyennes annuelles des années 2010 à 2012 et en tenant compte de l'hydrologie).
>
> Pour ces cas, les programmes existants de réduction des flux d'azote sont à réviser à leur achèvement, sinon il revient au préfet de les arrêter. Dans l'attente de leurs révisions, les décisions des pouvoirs publics sont compatibles avec une efficacité globale de -30 %.

Afin de réduire significativement les marées vertes, il est donc nécessaire de poursuivre la diminution des concentrations en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau.

- Lannion-Trégor Communauté :

  Le SAGE Baie de Lannion a fixé un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes pour 2027, soit une division par deux de la biomasse algale échouée sur la baie. Pour y parvenir, la Commission Locale de l'Eau a fixé un objectif commun à atteindre en 2021de concentration moyenne annuelle de 20 mg/l dans les 5 cours d'eau se jetant dans la baie (objectif atteint pour 3 des 5 cours d'eau) et des objectifs de réduction des flux annuels de matières azotées pondérés par l'hydraulicité pour chacun des cours d'eau (cf tableau page 81 du SAGE).

- Morlaix Communauté :

Les objectifs fixés pour le Douron dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Léon-Trégor, approuvé le 26 août 2019, sont les suivants :

o Atteindre l'objectif de 20 mg/l en 2027 pour le Douron

o Atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau côtières en 2027, (en cohérence avec la disposition 10A-1 du SDAGE).

Et les objectifs fixés pour 2021 par la CLE sont les suivants :

o Pour le Douron : 25 mg/l.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Cependant, il faut noter, comme l'indique le tableau de suivi ci-dessous (baie lieue de Grève), que la concentration moyenne en nitrates des cours d'eau présente des disparités importantes par cours d'eau :

Evolution des concentrations moyenne de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011										
	Traou Bigot		Kerdu		Roscoat		Quinquis		Yar	
Année hydrologique	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90
2010/2011	29,3	32,0	26,5	30,9	27,6	31,0	41,6	46,0	27,9	34,0
2011/2012	26,0	31,0	23,1	27,0	24,5	30,0	39,6	44,2	23,5	30,0
2012/2013	27,1	32,0	24,2	29,0	26,0	31,0	36,2	44,0	24,8	33,0
2013/2014	26,2	31,0	22,3	27,0	24,0	28,2	34,0	41,0	23,4	31,0
2014/2015	26,1	32,0	22,2	27,0	23,7	29,0	34,9	41,0	22,7	31,0
2015/2016	26,6	32,0	21,2	25,4	23,2	27,3	34,8	40,0	22,8	29,6
2016/2017	25,0	29,0	20,0	23,0	21,7	25,0	35,3	40,0	21,5	27,9
2017/2018	24,9	29,4	19,8	25,0	22,4	27,0	31,8	38,0	21,7	29,4
2018/2019	25,0	28,0	19,1	23,0	20,8	24,6	32,6	37,0	20,4	27,6
2019/2020	23,9	31,2	19,1	25,0	20,3	25,2	29,3	36,0	19,9	28,0
2020-2021	21,7	27,0	19,5	23,6	18,8	22,0	27,8	35,0	19,6	26,0

Evolution des concentrations moyennes sur le Douron (DN.H et DN.N) et le Dourmeur (DN.L3).

Année hydrologique	DN H Coat ar Ponthou	DN N Vieux Châtel	DN L3 Dourmeur
2001/2002	33,7	28,9	27,7
2002/2003	36,9	31,9	30
2003/2004	31,7	31,2	27,8
2004/2005	33,6	32,1	29,5
2005/2006	35,6	33,8	31,9
2006/2007	32,2	32,9	31,4
2007/2008	31,8	29,3	29,2
2008/2009	31	32,5	27,9
2009/2010	27	29,3	31,6
2010/2011	30	29,1	28,8
2011/2012	26,3	27,6	25,3
2012/2013	27,4	27,9	26,2
2013/2014	26,4	25,9	24,2
2014/2015	24,9	25,8	23,2
2015/2016	26,9	25,7	23,2
2016/2017	25,7	24,2	23,4
2017/2018	25,9	24,5	22,9
2018/2019	26	22,5	21,4
2019/2020	24,6	23,3	21,7

Dans ce contexte, fixer un objectif unique pour l'ensemble des cours d'eau ne paraît pas nécessairement pertinent. Le fait de moyenner la concentration en nitrates de plusieurs cours d'eau ayant des contributions différentes en termes de flux soulève des questions d'ordre méthodologiques.

Afin de suivre au mieux les évolutions de la qualité de l'eau sur leurs territoires, les deux baies s'engagent à suivre les indicateurs suivants :

- les flux printaniers (selon une période qui reste à définir) ;
- les concentrations moyenne en nitrates (mg/l) ;
- la concentration en quantile 90.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La projection exponentielle de la concentration en nitrates aux exutoires des 5 cours d'eau de la Lieue de Grève, tend aussi à démontrer que pour les cours d'eau du Quinquis et du Traou Bigot l'atteinte des 15 mg/l à l'horizon de 2027 est peu réaliste. Il est rappelé que ces deux cours d'eau apportent moins de 10 % du flux d'azote total dans la baie de la Lieue de Grève.

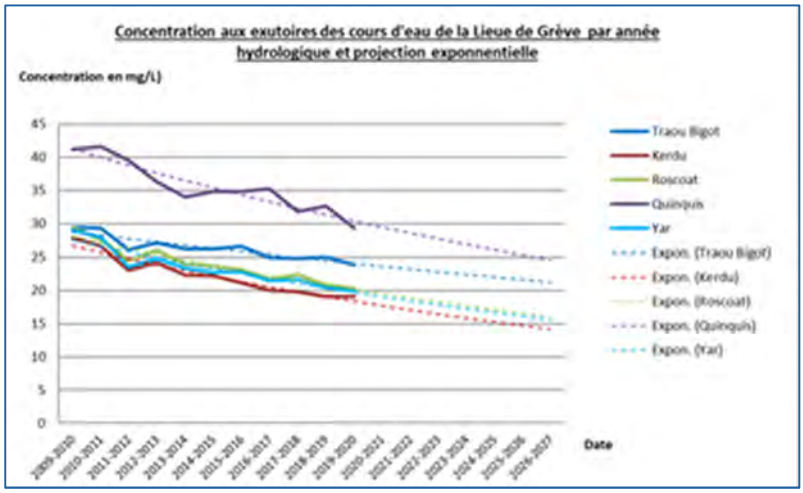

Cours d'eau BVLG	Projections exponentielles 2027 concentration NO3- en mg/l
Quinquis	24
Traou Bigot	21.1
Roscoat	16
Yar	15.7
Kerdu	14

Avant d'établir de nouveaux objectifs plus précis, les porteurs de projet souhaitent, que dans la période du contrat 2022-2024, une modélisation (type Mars-Ulve 3D) soit réalisée par les partenaires scientifiques afin d'estimer les objectifs d'abattements de flux d'azote nécessaires à la réduction significative des biomasses d'algues vertes, permettant ainsi de fixer des objectifs efficients et réalistes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3. LA PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION DES ACTEURS

Présentation des porteurs de projet :

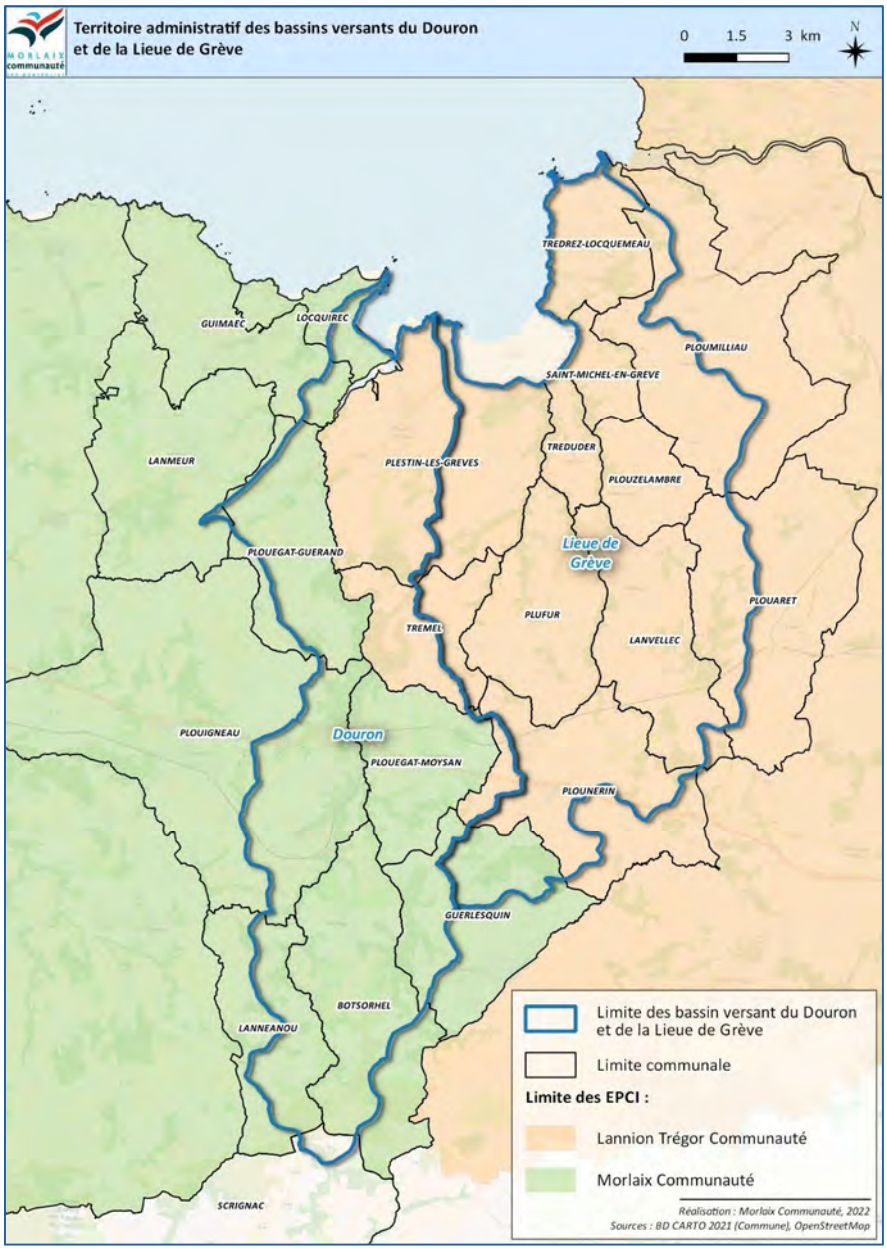

La gouvernance des programme d'action est assurée par deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : Lannion - Trégor Communauté et Morlaix Communauté. 11 communes du territoire de Lannion - Trégor Communauté et 8 communes du territoire de Morlaix Communauté sont concernées par les actions du plan algues vertes Douron - Lieue de Grève et de la ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les bassins versants de la Lieue de Grève se situent sur le territoire du SAGE Baie de Lannion tandis que le bassin versant du Douron se situe sur le territoire du SAGE Léon - Trégor.

Ce projet est co-porté politiquement par Lannion - Trégor Communauté et Morlaix Communauté, sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'actions sur son territoire.

EPCI	Communes
Lannion - Trégor Communauté Bassins versants de la Lieue de Grève	Plestin-les-Grèves
	Trémel
	Plounérin
	Plufur
	Lanvellec
	Tréduder
	Saint Michel-en-Grèves
	Ploumilliau
	Trédrez-Locquémeau
	Plouzélambre
	Plouaret
	Guerlesquin (29)
Morlaix Communauté	Locquirec
	Guimaëc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Bassin versant du Douron	Plouégat-Guerrand
	Plouigneau
	Plouégat-Moysan
	Botsorhel
	Lannéanou
	Guerlesquin

4. LA DEFINITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Depuis le premier PLAV, chaque EPCI a développé son propre mode de gouvernance des programmes d'actions. Ces instances vont à priori perdurer lors du contrat 2022-2024. Cependant, il faut souligner que l'élaboration du contrat territorial 2022 - 2024 Douron - Lieue de Grève a nécessité la mise en place d'une nouvelle comitologie associant les deux collectivités maîtres d'ouvrage et permettant ainsi le dialogue et la co-élaboration des plans d'actions. Au regard de la richesse des instances qui sont aujourd'hui dédiées au pilotage de mise en œuvre du projet de territoire et du dialogue étroit entre les deux collectivités, il semblerait opportun de se réinterroger en 2022 sur l'articulation des différentes comitologies.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Lannion - Trégor Communauté :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Comité professionnel agricole (CPA)	- Agriculteurs	Consultation des agriculteurs pour faire remonter les attentes du territoire	Chambre agriculture
Comité relais Lieue de Grève	- Agriculteurs - Elus LTC - Elus Chambre agriculture	-Cellule faisant le lien direct avec le CPA et le COPIL -Joue le rôle de cellule foncière se réunit tous les 2 mois	Lannion-Trégor Communauté
COPIL Lieue de Grève	- Elus des communes	Se réunit 2 fois par an	Lannion-Trégor Communauté
Comité des financeurs	- Partenaires financiers - Elus de la Chambre d'agriculture - Elus LTC	Se réunit 1 fois par an en fin d'année	Lannion-Trégor Communauté
Commission Environnement Climat	-Elus LTC -Représentants du conseil de développement	Se réunit en amont de chaque conseil communautaire : env.6/an	Lannion-Trégor Communauté
CLE Baie de Lannion	-44 membres répartis au sein de trois collèges (élus, usagers et Etat)	- Validation des contrats territoriaux -Définit les orientations à l'échelle du SAGE	Lannion-Trégor Communauté en tant que structure porteuse du SAGE Baie de Lannion

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Morlaix Communauté :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Groupe Anse de Locquirec	- Agriculteurs - Elus Morlaix Communauté - Elus Chambre agriculture - ETA/CUMA - Fédération de pêche - Associations environnementales	- Consultatif *Se réunit 1 à 2 fois par an*	Morlaix Communauté
COPIL service GEMAPI	- Partenaires techniques - Partenaires financiers - EPCI voisins - SAGE Léon Trégor	- Validation des orientations du programme d'actions *Se réunit 1 fois par an*	Morlaix Communauté
Commission Eau	Instance interne à Morlaix Communauté composée d'élus communautaires qui se réunit en amont des Conseils de Communauté. *Elle comprend des agriculteurs et élus de la Chambre d'agriculture.*	- Consultatif Se réunit 6 fois par an	Morlaix Communauté
CLE Léon Trégor	- 26 membres réunis en 3 collèges , élus, usagers, services de l'Etat	- Validation des contrats territoriaux - Comporte 2 baies algues vertes : Horn et Douron	PETR du Pays de Morlaix en tant que structure porteuse du SAGE Léon Trégor

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Instances de dialogue entre les deux collectivités porteuses des PLAV :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Commission Inter-SAGE Baie de Lannion et Léon Trégor	- 26 membres du SAGE Léon-Trégor - 44 membres du SAGE Baie de Lannion - Structures coordinatrices du plan	- Présentation du contrat territorial Douron - Lieue de Grève - Valorisation des démarches et des actions en cours (boucle vertueuse, outils de communication, etc.) - Lieu de partage des connaissances et des retours d'expériences	PETR Pays de Morlaix en tant que structure porteuse du SAGE Léon Trégor SAGE Baie de Lannion
COPIL Douron - Lieue de Grève	- VP environnement MxCo -VP ENV. LTC Président de BV BVLG	- définition de stratégies autour des actions communes (ex Boucle Vertueuse, com…)	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité technique	-Coordinateurs des PLAV -Animateurs agricoles ou autres thématiques	- coordination et développement technique des actions	Lannion-Trégor Communauté en tant que structure porteuse du SAGE Baie de LAnnion

5. L'ARTICULATION DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LES MESURES DE LA ZSCE

Le prochain PLAV sera articulé autour d'un axe réglementaire dit Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) arrêté par le Préfet, et un plan d'actions volontaires coordonné par les collectivités porteuses des projets de territoires.

Des dispositifs communs ou spécifiques viennent compléter les outils qui seront mobilisables par les agriculteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La ZSCE constitue une nouvelle typologie de mesures agricoles sur les baies algues vertes. Ces mesures viennent compléter les actions portées par les contrats territoriaux et les mesures réglementaires définies dans la Directive nitrate (PAR6 modifié et futur PAR7).

La mise en œuvre de la ZSCE s'effectue en deux phases de trois ans chacune : une première phase contractuelle de 2022 à 2024, puis une seconde phase réglementaire de 2025 à 2027. Le pilotage de la ZSCE relève exclusivement des services de l'Etat, le contrat territorial porté par les collectivités s'inscrit dans un objectif de complémentarité des actions. Au vu de ce nouveau contexte, il est utile de rappeler les rôles de chacun de manière à garantir une lisibilité et une cohérence des actions sur le territoire. Le tableau ci-après présente le contour des missions de chacun : Etat, collectivités et structures de conseils agricoles.

RÔLE DES SERVICES DE L'ETAT	RÔLE DES COLLECTIVITÉS	RÔLE DES ORGANISMES DE CONSEILS
Mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié **+ volet curatif**	**Animation et mise en œuvre des contrats territoriaux** **+ volet curatif**	**Accompagnement des agriculteurs**
Les services de l'État définissent globalement les modalités de la ZSCE, assurent les contrôles et les remontées d'information des exploitations (indicateurs de suivi)	Les collectivités assurent l'accompagnement des agriculteurs par l'animation et le développement des actions relevant de leur maîtrise d'ouvrage sur leur territoire, avec l'appui des organismes de conseils	Les organismes de conseil assurent l'accompagnement des exploitants et définissent un plan d'actions pertinent pour répondre aux objectifs ZSCE et du projet de territoire porté par les collectivités
Écrivent l'arrêté ZSCE en concertation avec les acteurs locaux Pour chacun des volets de la ZSCE, l'État fixe des objectifs et définit les conditions de mise en œuvre. Il décrit notamment les moyens disponibles, les mesures de substitution et les indicateurs d'évaluation.	Elaborent le contrat de territoire dont elles définissent les objectifs, les moyens techniques et financiers Coordonnent la mise en œuvre des actions du contrat territorial et en assurent le suivi global.	Les organismes de conseil font l'objet d'un agrément auprès de la DRAAF S'approprient les objectifs définis dans le projet de territoire et la ZSCE pour apporter un conseil agréé en cohérence avec l'ambition collective de la baie Il remonte à l'Etat et la baie l'information des exploitants qui les ont sollicités pour la mise en œuvre du conseil.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

L'Etat assure l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre des ZSCE et du PAR6 modifié (Informations générales et notifications individuelles/ Il présente aux agriculteurs du territoire les structures de conseil pouvant les accompagner dans l'atteinte de leur objectif Il organise les réunions à mettre en œuvre, par baie ou zones, en lien, avec les collectivités et organismes de conseils.	Les collectivités assurent l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre du projet de territoire Elles participent aux réunions organisées par l'Etat, ce qui permettra d'exposer l'articulation entre le dispositif ZSCE et le projet de la baie Sur sollicitation des agriculteurs, les collectivités les accompagnent également dans leur démarche visant à répondre aux objectifs de la ZSCE.	Les organismes de conseils relaient en second niveau l'information globale aux agriculteurs concernant l'existence des dispositifs ZSCE et du projet de territoire. Ils participent aux réunions organisées par l'Etat, en exposant leur possibilité d'offre de service en termes de conseils agréés.
L'Etat analyse et valide les chartes individuelles des exploitants	Sont destinataires des chartes individuelles validées par l'État et les analysent au regard du projet de territoire pour identifier des leviers d'actions complémentaires Par les actions dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, elles accompagnent les agriculteurs dans l'accomplissement de leur charte, en leur proposant des actions d'animation collective, de conseils individuels, de formation, d'accompagnement financier (MAEC, PSE, aide aux investissements, chantiers collectifs, Boucle Vertueuse…)	Les organismes de conseils définissent avec les agriculteurs les plans d'actions individuels pour répondre aux objectifs ZSCE et définissent des leviers pertinents pour y arriver (MAEC, conseil, etc.). L'exploitant reste responsable de la mise en œuvre de ce plan d'action et de sa communication auprès de l'État
L'Etat suit le niveau d'engagement et relance les exploitants non engagés dans la ZSCE Vérifient l'atteinte des objectifs ZSCE, sur la base du tableau de suivi, renseigné par les indicateurs fournis par les exploitants avec l'aide éventuelle des structures de conseil agréées (après accord de l'exploitant)	Suivent les objectifs du contrat territorial sur la base d'indicateurs propres. Bénéficient des résultats des données collectées par les services de l'État. Remontent les données concernant les niveaux d'engagement collectifs aux services de l'Etat	Les organismes de conseils « référent agricole du plan d'action » peuvent faire remonter les indicateurs des exploitants, si ces derniers les sollicitent
<u>Volet agronomique, gestion de prairies et couverture des sols :</u> L'Etat définit les niveaux de conseils agronomiques attendus Il cible les exploitations prioritaires Il organise et finance avec l'AELB la campagne, de reliquats (RPA, RDD pour maïs, céréales et herbe) et propose une priorisation annuelle des exploitations qui feront l'objet d'analyses de reliquats post-absorption au regard de critères de risque	<u>Volet agronomique gestion de prairies et couverture des sols :</u> Les collectivités dialoguent avec les services de l'Etat sur la stratégie d'identification des exploitations prioritaires Elles accompagnent les conseillers et exploitants, à leur demande, pour identifier les leviers pertinents pour des évolutions de systèmes, ou la mise à disposition d'éléments d'expérimentation ou de réseau local (animation agricole collective du BV)	<u>Volet agronomique gestion de prairies et couverture des sols :</u> Les organismes de conseil prennent connaissance des reliquats réalisés sur les exploitations suivies et réalisent des conseils agronomiques cohérents, en adéquation avec les prescriptions de la cellule agronomique de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	Les collectivités accompagnent les agriculteurs vers des mesures de réduction des fuites et de transition agro-écologique. Les collectivités mettent en œuvre une animation foncière permettant aux exploitations de développer leur surface en herbe (accessibilité), ou de faciliter l'usage d'azote organique. <u>Volet espaces stratégiques :</u> Les collectivités accompagnent les exploitations impactées par la remise en herbe des zones humides (MAEC, actions foncières…)	
Financent le volet curatif et la recherche de procédés innovants de collecte et ramassage des algues vertes	Assurent le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le schéma ci-dessous expose plus particulièrement le processus de mise en œuvre de la ZSCE :

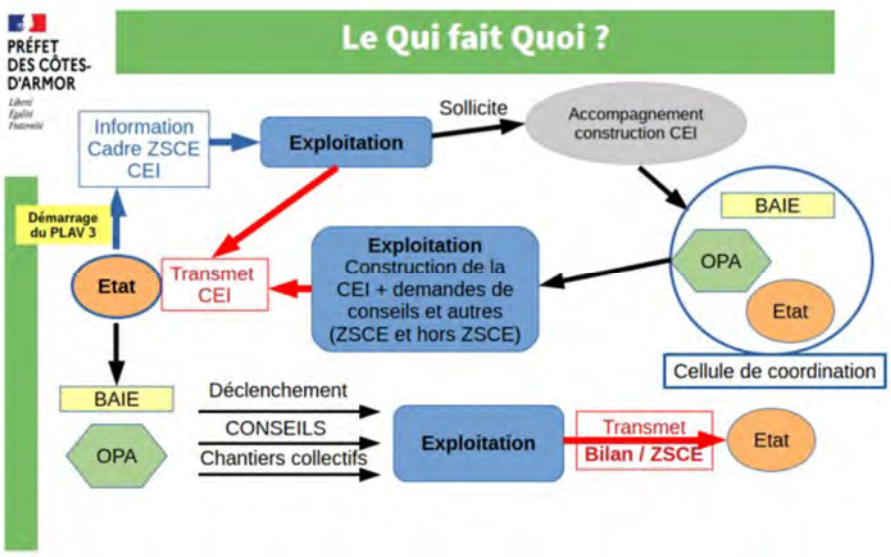

CEI = contrat d'engagement individuel

Figure 1 : Parcours schématique d'une exploitation dans le cadre de la ZSCE et du rôle des structures accompagnatrices (Etat, baies, organismes professionnels agricoles)

III. LES PREREQUIS ET LES PLANS D'ACTION DES TERRITOIRES

La concertation locale entre les acteurs des 2 baies, les recommandations des rapports cités précédemment (Cour des Comptes et Sénat), ainsi que le nouveau cadre d'action lié au PAR 6 modifié et à la mise en œuvre de la ZSCE, ont permis de définir 5 prérequis permettant de construire les nouveaux programmes d'action.

1. LES PRE-REQUIS

1. **S'inscrire dans la continuité / maintenir ce qui fonctionne**

2. **Préserver la relation de confiance et la collaboration entre les porteurs de projet et la profession agricole**

3. **Maintenir la mobilisation élevée (à plus de 70 %) des agriculteurs engagés et ne pas pénaliser les agriculteurs engagés**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4. **Clarifier le rôle de chacun : Etat/contrôle et collectivités/ mise en œuvre des programmes contractuels**

5. **Adopter une approche intégrée (exemples : implication des filières, stratégie foncière)**

Ces prérequis ont guidé les deux collectivités lors de la construction des plans d'actions. Ainsi les programmes proposés se déclinent en 7 volets thématiques :

2. LES PLANS D'ACTIONS DES TERRITOIRES

1	ZSCE
2	Agricole (mesures agro-environnementales)
3	Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
5	Actions Foncières
6	Valorisation des produits locaux
7	Transversal PLAV

Ci-après sont décrits de manière synthétique chaque volet thématique avec des spécificités propres à l'EPCI concerné.

Afin de faciliter la lecture du document, les stratégies et actions communes sont présentées au début de chaque item sur fond gris. Les éléments spécifiques à chaque porteur de projet sont ensuite déclinés pour chaque EPCI.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

A. LA ZSCE

Les deux EPCI souhaitent maintenir un dialogue étroit avec les services de l'Etat qui sont en charge de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE. A ce titre, ils souhaitent rester des interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat lors des phases stratégiques du déploiement de la ZSCE.

Ce nouveau volet thématique comprend notamment : la participation aux COPIL ZSCE, aux comités de suivi, aux réunions d'information des agriculteurs, aux réunions avec les conseillers agréés, aux échanges sur le ciblage des exploitations, à la phase de bilan fin 2024.

- **Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette)**

			Suivi mise en œuvre ZSCE	0,06	ETP	3279 €	5683 €	8963 €
PLAV	MO	ZSCE	En Régie : coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	0,06	ETP	3279 €		
PLAV	MO	ZSCE	Prestation accompagnement suivi mise en œuvre ZSCE : Coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	10	JOURS		5683 €	

- **Morlaix Communauté (extrait maquette)**

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
MO	ZSCE	0.06	ETP	3531 €	7254 €	10785 €	TTC
MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - en régie	0.06	ETP	3531 €		3531 €	TTC
MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - prestatation	10	Nb jours		7254 €	7254 €	TTC

B. LE VOLET AGRICOLE (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES)

Conformément au principe de maintien des actions qui fonctionnent, pour les deux collectivités, les accompagnements individuels et collectifs seront prolongés dans la lignée de ce qui était mené sur le PLAV2.

Accompagnements individuels : il s'agit des accompagnements sous la forme d'un conseil individuel (technico-économique, gestion de l'herbe, MAEC…)

Les deux collectivités souhaitent proposer à un organisme de conseil agricole d'assurer la nouvelle mission de coordonner l'ensemble des conseils individuels (ZSCE et hors ZSCE) sur les deux baies. Ainsi, cette structure sera positionnée en tant que référent pour l'ensemble des organismes de conseils. Sa mission consistera à assurer :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- un tableau de suivi de la réalisation des conseils et diagnostics effectués par les différents organismes,

- l'orientation des demandes des agriculteurs,

- la centralisation de l'ensemble des données et des indicateurs Boucle Vertueuse pour que la collectivité puisse calculer les points gagnés par les agriculteurs,

- la réalisation de points d'étape réguliers avec les deux collectivités maître d'ouvrage et la transmission de l'ensemble des données recueillies.

Selon le sondage réalisé par la Cour des Comptes auprès des exploitations des bassins versants algues vertes 94% des répondants ont jugé les actions individuelles "utiles".

Accompagnements collectifs: ces accompagnements prennent la forme de groupes techniques, de formations, de portes-ouvertes, d'expérimentations, d'échanges entre pairs…

Conformément au principe de maintenir la mobilisation des agriculteurs déjà engagés et dans l'objectif d'encourager l'engagement des agriculteurs dans les outils retenus comme indicateurs de moyens dans l'arrêté ZSCE, le temps d'animation (en régie et en prestation) sera augmenté sur les outils financiers individuels mobilisables par les agriculteurs : Paiements pour Services Environnementaux (PSE), MAEC, Chantiers Collectifs et Boucle Vertueuse.

- **La "Boucle Vertueuse", un dispositif qui a beaucoup évolué depuis sa création en 2014…**

Créée en 2014 dans le bassin versant de l'anse de Locquirec lors du premier plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) et étendue à la Lieue de Grève en 2018, la « boucle vertueuse » permet de récompenser les progrès accomplis par les agriculteurs dans la réalisation des objectifs définis dans les chartes d'engagement individuel. En fonction des résultats obtenus, des points sont accumulés par les exploitants, qui leur permettent de financer des prestations innovantes et d'intérêts agro-environnementales.

Les prestations sont réalisées par des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) situées sur les territoires, et permettent d'accéder à des matériels et techniques dont les agriculteurs ne disposent généralement pas (fertilisation de précision, entretien mécanique des clôtures…). L'accès à ces travaux représente pour l'agriculteur, en plus d'une reconnaissance de leur contribution effective à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire, une incitation économique ou un allègement du temps de travail les encourageant à aller plus loin.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les points attribués à un agriculteur varient selon l'avancement de la mise en œuvre de son projet d'engagement individuel, en particulier en fonction des éléments suivants :

- le coefficient de couverture efficace du sol en hiver,
- la part d'herbe dans la surface agricole utile (SAU) - pour les élevages de ruminants,
- la diversité des cultures dans l'assolement - pour les autres exploitations,
- la pression azotée totale,
- la pression azotée minérale,
- l'implication dans le plan d'actions algues vertes,
- la réalisation d'échanges fonciers.

En 2021, le dispositif a continué d'évoluer avec la mise en place de **chéquiers « Boucle vertueuse »** dans l'optique d'alléger la gestion du dispositif pour les collectivités et les ETA/CUMA, de matérialiser les points acquis par les agriculteurs et de responsabiliser ces derniers dans la gestion de leurs points.

Pour les deux territoires il est indéniable que le dispositif de la « boucle vertueuse » a permis **une réelle implication des agriculteurs dans la lutte contre la prolifération des algues vertes.**

La Boucle vertueuse un dispositif qui doit continuer à évoluer

Une enquête réalisée auprès de 150 agriculteurs du Douron et de la Lieue de Grève en novembre 2021 a permis de confirmer l'intérêt des agriculteurs pour ce dispositif. Elle a aussi permis de conclure à la nécessité d'**élargir le catalogue des prestations de la boucle** de façon à ce que l'outil coïncide mieux à la diversité des systèmes de production et afin d'amplifier son impact sur la réduction des fuites d'azote dans le milieu.

L'arrivée de l'axe réglementaire dit Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) a initié une relecture nécessaire de l'outil Boucle Vertueuse. Les premiers échanges entre les deux EPCI et les services de l'Etat ont permis d'appréhender deux axes importants d'évolution.

Le premier axe d'évolution consistera à **rendre compatible le dispositif avec le nouveau cadre de la ZSCE**. Il faudra s'assurer que les pratiques des exploitants agricoles qui peuvent bénéficier de la boucle vertueuse sont en adéquation avec les ambitions du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. Cela nécessite donc de réétudier la grille d'indicateurs utilisée pour le calcul des points Boucle Vertueuse et de définir des seuils compatibles avec la ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le deuxième axe d'évolution est l'**élargissement du catalogue des prestations** dans l'optique d'amplifier le déploiement du dispositif sur le territoire et de toucher ainsi plus d'agriculteurs. Cela nécessite d'identifier des prestations avec un intérêt agro-environnemental et suffisamment incitatives pour que les agriculteurs s'orientent vers des pratiques plus vertueuses d'un point de vue environnemental.

- **Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :**

			Agricole (mesures agro-environnementales)	0,76	ETP	38581	273478	312059	
PLAV	MO	Col •Evol5/6 •Mob3•Mob2• Cour1• Exp2-6	Animation collective agricole CRAB/GAB/CEDAPA	214	Nb jours		118128		TTC
PLAV	Mo	Col	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	0,60	ETP	30574			TTC
PLAV	HORS MO	Mob1•Mob2	Diagnostics et suivis individuels des exploitations - HORS M.O (100 EA)	55,0	Nbre jours		25000		TTC
PLAV	MO	EXP2 à 6	Analyses agricoles	10,0	Nb d'analyses		1000		TTC
PLAV	HORS MO	Evol1-5	Accompagnement individuel des exploitations - conseils techniques en	20 = 2 jours	Nombre de conseils		20000		TTC
PLAV	HORS MO	Mob2	Actions innovantes - prestations boucle vertueuse + Chantiers Collectifs				100000		TTC
PLAV	MO	PSE	Régie : Expérimentation PSE	0,16	ETP	8007			TTC
PLAV	MO	PSE	Prestation : Expérimentation PSE	17	Nbre jours		9350		TTC

- **Morlaix Communauté (extrait maquette) :**

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Agricole	**0.76**	**ETP**	**105686 €**	**243963 €**	**349649 €**	**TTC**
MO	Animation collective agricole CRAB/CEDAPA/GAB29	98	Nb jours		64000 €	64000 €	TTC
MO	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	0.60	ETP	28074 €		28074 €	TTC
MO	Analyses agricoles	9.0	Nb d'analyses		644 €	644 €	TTC
Hors MO	Accompagnement individuel des exploitations – conseils techniques en prestation	20	Nombre de conseils		20000 €	20000 €	TTC
MO	Suivi des conseils techniques individuels par le référent prestataire des conseils	15	Nb de jours		10530 €	10530 €	TTC
Hors MO	Diagnostics individuels – en régie	36	Nombre de diagnostics	27000 €		27000 €	TTC
Hors MO	Suivis individuels – en régie	72	Nombre de suivis	36000 €		36000 €	TTC
Hors MO	Actions innovantes – prestations boucle vertueuse	800	ha		100000 €	100000 €	TTC
MO	Actions innovantes - boucle vertueuse - animation en prestation	53	Nb jours		36855 €	36855 €	TTC
MO	PSE Douron - Lieue de Grève - en régie	0.16	ETP	7 564.16 €		7564 €	TTC
MO	PSE Douron - Lieue de Grève - prestation	17	Nb de jours		11934 €	11934 €	TTC
	MAEC	0.1	ETP	**2320 €**		2320 €	TTC
	PCAEA, 411a	0.1	ETP	**4728 €**		4728 €	TTC

C. LES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES (RENATURATION DES MILIEUX)

Les actions milieux aquatiques tiendront compte des résultats des diagnostics de la qualité de l'eau à très haute résolution sur les deux bassins versants du Quinquis et du Douron amont.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Pour la renaturation des espaces, un travail sera également réalisé sur la préservation des milieux aquatiques, en continuité des actions menées en ce sens sur le PLAV 2. Un accompagnement sera également maintenu pour l'action du PLAV 2 (Hydro1-3) concernant l'animation des MAE ZH, de l'entretien des ZH avec gyrobroyeur.

En parallèle du Plan algues vertes, un programme d'action visant au rétablissement de la continuité écologique a été élaboré et est en cours de discussion avec les partenaires financiers.

			Milieux Aquatiques (renaturation du milieu)	**0,60**	**ETP**	**21705 l**	**78500 l**	**100205 l**	
HORS PLAV	MO		Continuité Animation	0,5	ETP	17188 l			TTC
HORS PLAV	MO		Continuité travaux	4	obstacles /travaux		78500 l		TTC
PLAV	MO	HYDRO1-3	Animation ZH / MAE / Gyrobrogeur	0,10	ETP	4517 l			TTC

- **Morlaix Communauté :**

Le temps d'animation zones humides sur Morlaix Communauté comprend à la fois la participation à la réflexion sur le ciblage de zones à enjeux stratégiques, notamment en lien avec le diagnostic très haute fréquence, et du temps d'animation des mesures agro-environnementales et climatiques sur les zones humides.

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	**0.11**	**ETP**	**5622 €**	**0 €**	**5622 €**	**TTC**
MO	Animation ZH dont 0,01 ETP animation MAEC ZH	0.10	ETP	5158 €		5158 €	TTC
MO	Diagnostic d'exploitation - en régie	0.01	ETP	464 €		464 €	TTC

D. LE VOLET FONCIER

Le levier foncier ouvre des perspectives très intéressantes et efficaces pour le développement du pâturage et des surfaces en herbe (regroupement parcellaire) ainsi que pour la renaturation de l'espace. Pour ce faire, les collectivités doivent être en mesure de constituer des réserves foncières, ce qui pose encore des difficultés car elles ont peu de marge manœuvre avec les outils existants.

Cela a notamment été souligné par la Cour des Comptes (orientation n°4) : " Les résultats du PLAV en matière foncière, plutôt positifs en comparaison de ceux obtenus dans les autres bassins versants, sont toutefois en deçà des ambitions élevées du plan"

Le Douron ayant une expertise et une expérience inspirantes, la synergie d'action avec la Lieue de Grève pourra être un axe intéressant à développer. Les collectivités de Morlaix Communauté et de Lannion-Trégor Communauté pourront travailler de concert sur des thématiques essentielles : veille foncière, animation d'échanges... **Dans ce cadre,**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

un pré-requis serait le renouvellement de la convention entre la SAFER et la Région et la révision du SDREA.

Enfin, plus largement, dans un contexte où 50% des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, un enjeu de taille se présente sur la question des échanges et transmissions parcellaires.

Pour les deux collectivités, l'animation des échanges fonciers entre agriculteurs comprend : (i) du temps d'animation en régie afin d'assurer la veille foncière et repérer les opportunités de mise en réserve, la participation aux réunions avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, l'animation de la commission foncière ; (ii) du temps d'animation en prestation pour l'animation des échanges avec les agriculteurs (temps d'échanges individuels et collectifs), la formalisation des projets bocagers qui découlent des échanges parcellaires et la finalisation des dossiers d'échanges parcellaires (réglages des soultes, etc…).

- **Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :**

PLAV		FONC1-3	Actions Foncières	0,15	ETP	5977 €	30350 €	36327 €	
PLAV	MO		Suivi des actions foncieres	0,15	ETP	5977 €			TTC
PLAV	MO		Animation Foncière – prestation	50	jours		27600 €		TTC
PLAV	MO		Convention foncière SAFER				2750 €		TTC

- **Morlaix Communauté (extrait maquette) :**

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Foncier	0.1	ETP	6215 €	45288 €	51503 €	TTC
MO	Animation cellule foncier – en régie	0.1	ETP	6215 €		6215 €	TTC
MO	Animation cellule foncier – prestation	40	Nbl jours		30888 €	30888 €	TTC
MO	Convention foncière SAFER		ha		3400 €	3400 €	TTC
MO	Frais d'actes notariés		ha		5000 €	5000 €	TTC
MO	Acquisition foncier	10	ha		0 €	0 €	TTC

E. LA VALORISATION DES CIRCUITS COURTS

La concertation locale (comités relais, CPA, questionnaire 'Boucle vertueuse'…) a souligné l'importance de faire du lien entre les différents projets de territoire des EPCI. Le nouveau programme d'action PLAV devra notamment intégrer la dynamique de Projet Alimentaire Territorial (PAT), de manière à aborder les actions agricoles sous un angle pluriel, pour répondre aux enjeux d'un système complexe. Cet item est important, car les modes de consommation orientent les modes de production des exploitants. Il est important pour les collectivités de maintenir sur les territoires des exploitations à taille "humaine" et de soutenir des exploitations historiques fortement liées aux conditions pédoclimatiques. Les élevages extensifs bovin/lait pourtant souvent décriés (bien-être animal, changement climatique), permettent pourtant de maintenir un pourcentage important de surfaces en prairies et du bocage. Si ces exploitations venaient à disparaître,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

au profit d'autres types de cultures, on pourrait craindre des répercussions négatives sur notre environnement et de fait sur la qualité de l'eau.

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Depuis 2016, le projet « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » a développé des actions pour augmenter la part de produits locaux, de produits sous signe de qualité dans les restaurants collectifs publiques du territoire en lien avec les communes (en respectant les objectifs nationaux – loi EGAlim) et favoriser le développement des filières agricoles locales en lien avec des pratiques environnementales vertueuses. Cela a abouti à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) (labellisé en novembre 2021) dont les objectifs sont les suivants :

- Développer une agriculture durable qui subvienne aux besoins alimentaires locaux
- Rendre accessible à tous une offre en produits locaux de qualité et en encourageant la consommation : le « Bien manger local pour tous ».

De plus, afin d'accompagner les agriculteurs du territoire vers des filières à forte valeur ajoutée, plus respectueuses de l'environnement, Lannion-Trégor Communauté a fait le choix de construire un nouvel abattoir communautaire ouvert en novembre 2021.

Avec ce nouvel outil, Lannion-Trégor Communauté souhaite accompagner les filières locales en valorisant les produits agricoles locaux, en appuyant la structuration des producteurs, en augmentant la part de produits locaux dans la commande publique et en mobilisant les consommateurs.

Il semble donc important que le PLAV puisse continuer d'accompagner ces actions d'animation en régie.

Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :

PLAV	MO	VAL1-3	Valorisation des produits	0,2	ETP	7970 €		7970 €

- **Morlaix Communauté :**

Jusqu'à présent, cette thématique était peu développée sur le territoire de Morlaix Communauté mais suite à l'obtention de financements pour une étude de préfiguration d'un projet alimentaire de territoire (PAT), cette thématique commence à émerger. Du temps d'animation en régie est prévu en 2022 pour réfléchir aux actions qui pourront être menées dans les années ultérieures répondant aux enjeux du plan algues vertes.

Morlaix Communauté (extrait maquette) :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Valorisation des produits	0.05	ETP	2935 €	0 €	2935 €	TTC
MO	Suivi du projet alimentaire de territoire	0.05	ETP	2935 €		2935 €	TTC

F. LES ACTIONS TRANSVERSALES

Pour les deux territoires : cet item correspond à la coordination globale de l'ensemble des actions du PLAV, qui comprend :

- l'animation des gouvernances PLAV,
- les échanges techniques et politiques Lieue de Grève / Douron qui permettront de travailler en synergie,
- l'élaboration et des programmes pluriannuels et annuels,
- le suivi administratif et financier (subventions, marchés…)
- les bilans techniques et financiers annuels
- la coordination et le suivi de la mise en œuvre des différents volets du programme,
- la participation aux diverses instances et groupes de travail,
- la promotion du programme auprès des acteurs locaux,
- les relations avec les autres porteurs de projets locaux,
- la coordination et le suivi des prestataires

D'autres actions transversales viendront parfaire le programme avec notamment **un axe sur la qualité de l'eau.** L'ambition est ici d'utiliser **l'outil de diagnostic à très haute résolution** « Trancender» sur le bassin versant du Quinquis, et le Douron amont où la qualité de l'eau est la moins bonne.

Les deux collectivités souhaitent par ailleurs renforcer l'axe de la communication afin de valoriser et promouvoir les efforts réalisés par les agriculteurs

Comme mentionné, 83% de la SAU est engagée dans le PLAV et près de 16% de la SAU certifiée en agriculture biologique. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans une implication importante des exploitants agricoles. Pourtant, ces derniers ont encore le sentiment d'être pointés du doigt et de continuer à porter la responsabilité d'une minorité qui ne joue pas le jeu, voire qui continue d'avoir des pratiques néfastes pour

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

l'environnement sans être inquiétés. L'appel au respect du réglementaire (en adéquation avec l'orientation n°5 du rapport de la Cour des Comptes) a été entendu et va se traduire par la mise en œuvre de la ZSCE par les services de l'Etat, garants du respect des Lois. Mais dans un contexte sensible et à l'heure du numérique et des réseaux sociaux, l'information juste et équilibrée est précieuse. Ainsi les deux collectivités souhaitent s'associer afin de développer un certain nombre d'outils permettant de mettre en lumière les actions engagées dans le cadre des PLAV. Concrètement, cet axe pourra se traduire par des actions telles que par exemple une exposition photographique itinérante de portraits d'agriculteurs), des vidéos de mise en lumière des actions agricoles engagées dans le PLAV, etc…

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Le temps de gouvernance et coordination générale du programme est partagé entre la cheffe de service Politiques de l'eau, la coordinatrice des bassins versants de la Lieue de Grève, un technicien SIG et une partie du temps d'un agent administratif : soit 1.29 ETP.

Le nombre de prélèvements concernant la qualité des cours d'eau a été réévalué par rapport au PLAV 2 (légère diminution en lien avec l'objectif de l'analyse à haute résolution du Quinquis).

Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :

			Transversal PLAV	**1,6**	**ETP**	**82761 €**	**40270 €**	**123031 €**	
PLAV	MO	Coord1	Pilotage PLAV	1,29	ETP	64837 €			TTC
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	0,15	ETP	7493 €			TTC
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	286	Nbre de prlvmt annuels		6000 €		TTC
PLAV	MO	Coord 2	Animation du diag Trancendeur	0,05	ETP	2606 €			
PLAV	MO	Coord 2	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	20	km linéaire CE		14520 €		TTC
PLAV	MO	Coord 3	Communication – animation	0,10	ETP	7825 €			TTC
PLAV	MO	Coord 3	Communication – prestation	10 Flash + vidéos + chéquiers + Evènement	Nombre de parutions		19750 €		TTC

- **Morlaix Communauté :**

Le temps de gouvernance et coordination générale du programme est partagé entre la cheffe de service GEMAPI, le responsable de la cellule agricole et bocage et coordinateur du plan algues vertes Douron, le technicien SIG et une partie du temps des agents de la cellule administrative.

En plus du suivi classique de la qualité de l'eau, il est prévu de réaliser un diagnostic très haute fréquence sur le secteur Douron Amont dans l'optique d'identifier des zones à enjeu sur lesquelles seront menées des actions visant à augmenter le pouvoir épurateur du milieu.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Transversal PLAV	**1.5**	**ETP**	**78294 €**	**32650 €**	**110944 €**	**TTC**
MO	Pilotage PLAV	1.17	ETP	59617 €		59617 €	TTC
MO	Suivi de la qualité de l'eau	0.11	ETP	5763 €		5763 €	TTC
MO	Suivi de la qualité de l'eau	11	Nbr points de mesure		4650 €	4650 €	TTC
	Animation du diagnostic à très haute résolution	0.05	ETP	2935 €		2935 €	TTC
MO	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	24	km linéaire CE		20000 €	20000 €	TTC
MO	Communication – animation	0.15	ETP	9979 €		9979 €	TTC
MO	Communication – prestation	2	Nombre de parutions		8000 €	8000 €	TTC

3. LA SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS ET DU TEMPS D'ANIMATION

- **Lannion-Trégor Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à **1 043 598 € TTC (soit 357 866 € annuel)** pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.

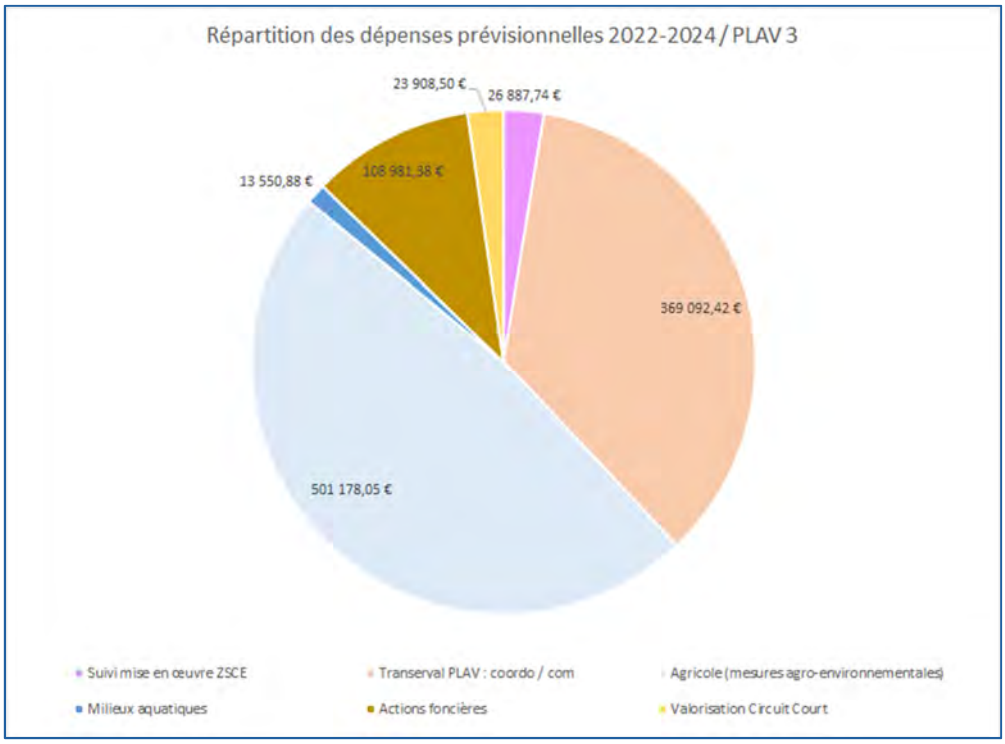

Le temps d'animation dédié uniquement au PLAV s'élève à 2,86 ETP répartis sur 10 agents distincts.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Pour avoir une vision globale de l'ensemble des actions menées sur le BV, il est intéressant de prendre en considération les 0.65 ETP pour l'aménagement de l'espace (Breizh Bocage), 0.5 ETP pour les actions continuité, et 1.17 ETP pour le ramassage et l'épandage des algues vertes, on arrive alors à 5,71 ETP au total.

Il est rappelé que le contrat territorial inclut les modalités de financement des dépenses liées à la gestion des algues vertes (ramassage, transport et traitement) dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à Lannion-Trégor Communauté par les communes de la Lieue de Grève.

Le nombre total de jours de prestation est de 274 jours répartis sur les volets ZSCE, Agricole et Foncier. Actuellement, l'animation collective agricole est partagée entre 3 prestataires : **la Chambre d'Agriculture, le Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Bio (GAB).**

Volet d'action PLAV / Lannion-Trégor Communauté	EN RÉGIE (en ETP)	EN PRESTATION (en jours) Actuellement CRAB, GAB, CEDAPA
ZSCE	0.06	10
Transversal PLAV (coordo, com, qualité de l'eau)	1.6	
Agricole (avec PSE)	0,76	214
Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	0,1	
Foncier	0,15	50
Valorisation des produits	0,2	
TOTAL PLAV (MO LTC)	2,86	274
Aménagement espace (HORS PLAV)	0,65	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Ramassage, épandage Algues vertes (HORS PLAV)	**1.17**	
Milieux aquatiques – Continuité	**0.5**	
TOTAL actions BVLG : PLAV + BB + VOLET CURATIF	***5.71***	

- **Morlaix Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à **1 031 130€ TTC** pour le Douron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.

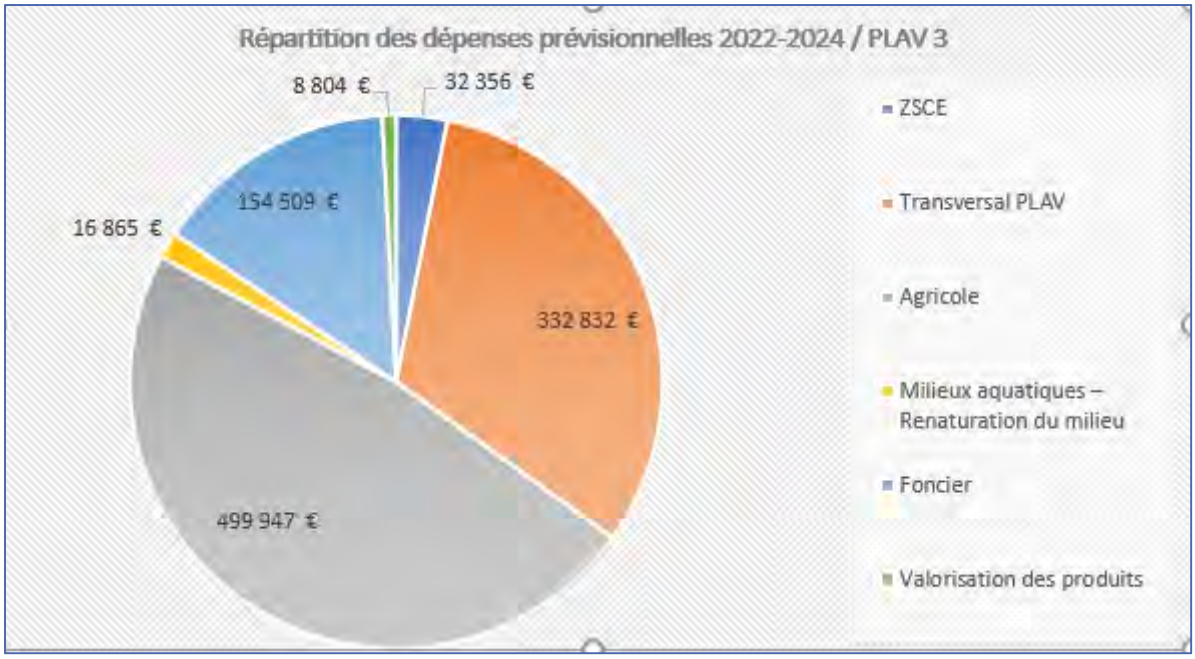

Moyens humains en régie :

Le temps d'animation dédié au PLAV s'élève à 2,87 ETP avec le programme Breizh Bocage et 2,50 ETP sans le programme Breizh Bocage et fait intervenir 14 agents.

Moyens humains en prestation (Morlaix Communauté)

Le nombre total de jours de prestation est de 233 jours partagé entre le volet ZSCE, agricole et foncier. L'animation collective agricole est partagée entre 3 prestataires : le CEDAPA, la CRAB et le GAB29.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Volet d'action PLAV / Morlaix Collectivité	EN RÉGIE (en ETP)	EN PRESTATION (CRAB, GAB, CEDAPA) (en jours)
ZSCE	0.06	10
Transversal PLAV	1.5	
Agricole (avec PSE)	0,81	173
Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	0,11	
Aménagement espace	0,32	
Foncier	0,11	40
Valorisation des produits	0,05	
TOTAL PLAV (MO Morlaix Communauté)	2,50	223
TOTAL PLAV + BB + VOLET CURATIF + PAEC	2,87	
TOTAL PLAV (Toutes MO)	2,50	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Ce projet est co-porté politiquement par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté, sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'actions sur son territoire. Cette volonté de synergie nécessitera sans doute, à court terme, de matérialiser cette ambition par une gouvernance partagée clarifiée. La première année du contrat permettra de réinterroger le mode de fonctionnement des gouvernances des deux PLAV, dans l'objectif de faciliter les circuits décisionnels, assurer le partage des informations et gagner en efficacité.

Les collectivités réitèrent leur engagement à porter des projets de territoire ambitieux au plus près des acteurs de terrain, et à rester innovants afin d'atteindre en 2027 l'objectif de réduction significative des marées vertes. Pour exemple, les deux baies ont déjà démontré leur capacité à faire évoluer l'outil Boucle Vertueuse depuis sa création en 2014. Il est d'ores et déjà prévu, dès 2022, avec les services de l'Etat, de continuer à adapter cet outil afin de la rendre encore plus efficient et mobilisant pour les agriculteurs du territoire.

Enfin, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté réaffirment l'importance d'intégrer pleinement dans les politiques publiques les enjeux de l'évolution du foncier agricole. Il paraît tout aussi essentiel de trouver les voies d'une mobilisation collective des filières. C'est pourquoi les collectivités seront donc très attentives à l'évolution du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), actuellement en cours de révision, et à la mise en œuvre des chartes de filières en cours de négociation.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PROJET DE TERRITOIRE

Année 2022 à reporter pour 2023 et 2024

BV LIEUE DE GREVE

Plan Lutte contre les algues vertes (PLAV)/ Hors PLAV	MO ou Hors MO	Code de l'action PLAV BVLG	Depenses et niveau cible de l'action							Plan de financement prévisionnel																		
										Subvention Etat pour Plan algues vertes ou PAPI inondation/submersion marine				Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne				Subvention Conseil départemental des Côtes d'Armor				Subvention Conseil régional de Bretagne			Porteur de projet LTC/ MO/PLAV	
			Nature des opérations	TYPOLOGIE Action PLAV	Indicateur quantitatif (linéaire en km de cours d'eau ou surface ZH en ha ou nbr de conseils individuels, ha acquis, ou linéaire bocager...)		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)	Ref dossier d'aide de l'Etat	Dépense prévisionnelle prise en compte	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle	Référence décision d'aide de l'AELB	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Référence arrêté attributif aide CD22	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux maximal (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Taux résiduel (%)	Montant à financer (€)
					Valeur	Unité																						
			Suivi mise en œuvre ZSCE		**0,06**	**ETP**	**3279 €**	**5683 €**	**8963 €**																			
PLAV	MO	ZSCE	En Régie : coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	0,06	ETP	**3279 €**									3279 €	60 %	1968 €		3 279,2	20 %	656 €	3279 €	0 %	0 €	**20 %**	656 €
PLAV	MO	ZSCE	Prestation accompagnement suivi mise en oeuvre ZSCE : Coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	Animation collective agricole	10	JOURS		**5683 €**								**5683 €**	50 %	**2842 €**		5 683,3	10 %	568 €	5683 €	20 %	1137 €	**20 %**	1137 €
			Transversal PLAV		**1,6**	**ETP**	**82761 €**	**40270 €**	**123031 €**																			
PLAV	MO	Coord1	Pilotage PLAV	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	1,29	ETP	**64837 €**			TTC						64837 €	60 %	38902 €		68099 €	20 %	13 620 €		0 %		**20 %**	12967 €
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	Suivi de la qualité de l'eau	0,15	ETP	**7493 €**			TTC						7493 €	60 %	4496 €		7493 €	30 %	2 248 €				**10 %**	749 €
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	Suivi de la qualité de l'eau	286	Nbre de prlvmt annuels		**6000 €**		TTC						6000 €	50 %	3000 €		6000 €	30 %	1 800 €				**20 %**	1200 €
PLAV	MO	Coord 2	Animation du diag Trancendeur	Etudes et évaluations locales	0,05	ETP	**2606 €**									2606 €	60 %	1564 €		2 605,9	30 %	782 €	0 €	0 %	0 €	**10 %**	261 €
PLAV	MO	Coord 2	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	Suivi de la qualité de l'eau	20	km linéaire CE		**14520 €**		TTC						14520 €	50 %	7260 €		14520 €	30 %	4 356 €				**20 %**	2904 €
PLAV	MO	Coord 3	Communication – animation	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	0,10	ETP	**7825 €**			TTC						7825 €	60 %	4695 €					7825 €	20 %	1565 €	**20 %**	1565 €
PLAV	MO	Coord 3	Communication – prestation	Communication	10 Flash + vidéos + chéquiers + Evènement	Nombre de parutions		**19750 €**		TTC													19750 €	60 %	11850 €	**40 %**	7900 €
			Agricole (mesures agro-environnementales)		**0,76**	**ETP**	**38581 €**	**273478 €**	**312059 €**																			
PLAV	MO	Col +Evol5/6 +Mob3+Mob2+ Couv1+ Exp2-6	Animation collective agricole CRAB/GAB/CEDAPA	Animation collective agricole	214	Nb jours		**118128 €**		**TTC**						118128 €	50 %	59064 €		118 128,0	20 %	23 626 €	118128 €	10 %	11813 €	**40 %**	47251 €
PLAV	Mo	Col	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	0,60	ETP	**30574 €**			**TTC**						30574 €	50 %	15287 €		30 573,9	10 %	3 057 €	30574 €	20 %	6115 €	**30 %**	9172 €
PLAV	HORS MO	Mob1+Mob2	Diagnostics et suivis individuels des exploitations – HORS M.O (100 EA)	Diagnostics	55,0	Nbre jours		**25000 €**		**TTC**		25000 €	30 %	7500 €	[redacted]	25000 €	70 %	17500 €	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	**30 %**	0 €
PLAV	MO	EXP2 à 6	Analyses agricoles	Diagnostics	10,0	Nb d'analyses		**1000 €**		**TTC**		1000 €	30 %	300 €		1000 €	70 %	700 €		[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	0 %	0 €	**30 %**	0 €
PLAV	HORS MO	Evol1-5	Accompagnement individuel des exploitations – conseils techniques en prestation	Conseil individuel agricole	20 x 2 jours	Nombre de conseils		**20000 €**		**TTC**		20000 €	50 %	10000 €	[redacted]	20000 €	50 %	10000 €	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	**50 %**	0 €
PLAV	HORS MO	Mob2	Actions innovantes – prestations boucle vertueuse + Chantiers Collectifs	Chantiers collectifs + boucle vertueuse				**100000 €**		**TTC**		100000 €	100 %	100000 €	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	**100 %**	0 €
PLAV	MO	PSE	Régie : Expérimentation PSE	Aides directes aux agris (PSE, MAEC, investissements...)	0,16	ETP	**8007 €**			**TTC**						0 €	60 %	0 €					0 €	0 %	0 €	**40 %**	3203 €
PLAV	MO	PSE	Prestation : Expérimentation PSE	Aides directes aux agris (PSE, MAEC, investissements...)	17	Nbre jours		**9350 €**		**TTC**						0 €	50 %	0 €							0 €	**50 %**	4675 €
			Milieux Aquatiques (renaturation du milieu)		**0,60**	**ETP**	**21705 €**	**78500 €**	**100205 €**						**0 €**													
HORS PLAV	MO		Continuité Animation	Hors PLAV	0,5	ETP	**17188 €**			TTC						17188 €	60 %	10313 €				0 €	17188 €	20 %	3438 €	**20 %**	3438 €
HORS PLAV	MO		Continuité travaux	Travaux milieux aquatiques et aménagements	4	obstacles /travaux		**78500 €**		TTC						78500 €	50 %	39250 €		78 500,0	30 %	23 550 €	78500 €	0 %	0 €	**20 %**	15700 €
PLAV	MO	HYDRO1-3	Animation ZH / MAE / Gyrobroyeur	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	0,10	ETP	**4517 €**			TTC						4517 €	60 %	2710 €		4517 €	20 %	903 €	4 517,0	0 %	0,0	**20 %**	903 €
			Aménagement espace (renaturation du milieu)		**0,65**	**ETP**	**24934 €**	**65770 €**	**90704 €**						**0 €**				**0 €**							
HORS PLAV	MO		Breizhbocage animation	Breizh Bocage	0,65	ETP	**24934 €**			**TTC**		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	[redacted]	[redacted]		**20 %**	0 €
HORS PLAV	MO		Breizhbocage travaux	Breizh Bocage		ml		**62270 €**		**TTC**		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	[redacted]	[redacted]		**20 %**	0 €
HORS PLAV	MO		Travaux HORS Breizh Bocage	A définir		ha		**3500 €**		**TTC**		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	0 €	[redacted]	[redacted]		**100 %**	0 €
PLAV		FONC1-3	**Actions Foncières**		**0,15**	**ETP**	**5977 €**	**30350 €**	**36327 €**								0 %					0 %					
PLAV	MO		Suivi des actions foncieres	Foncier / animation	0,15	ETP	**5977 €**			**TTC**						5977 €	60 %	3586 €				0 %	0 €	0 %	0 €	**80 %**	4782 €
PLAV	MO		Animation Foncière – prestation	Foncier / animation	50	jours		**27600 €**		**TTC**												0 %	0 €	0 %	27600 €	80 %	22080 €	**20 %**	5520 €
PLAV	MO		Convention foncière SAFER	Foncier / animation				**2750 €**		**TTC**												0 %	0 €		2750 €	80 %	2200 €	**20 %**	550 €
PLAV	MO	VAL1-3	**Valorisation des produits**	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	**0,2**	**ETP**	**7970 €**		**7970 €**								0 %					0 %	0 €		7970 €	80 %	6376 €	**20 %**	1594 €
HORS PLAV	MO		**Ramassage algues vertes (à ajuster selon volumes réellement ramassés). 100 % dépenses ramassage/transport et 50% traitement pris en charge. Part LTC sans participation Agriculteurs et Morlaix Co**	**Ramassage**	**20000 1,7**	**m3 ETP**		**550000 €**	**550000 €**	**TTC**		**550000 €**	92 %	506000 €						0 €		0 €	0 €		0 €	**8 %**	19000 €
			TOTAL ACTIONS BVLG PLAV + BB + CONTI+ Ramassage AV		*5,71*		*185 206,99 €*	*1 044 051,33 €*	*1 229 258,32 €*			696 000,00 €		623 800,00 €		413 127,37 €		223 135,90 €		339 399,72 €		75 166,15 €	329 743,66 €		67 767,79 €		145 126,69 €
			TOTAL PLAV (TOUTES MO)				143 084,99 €	349 781,33 €	492 866,32 €																		
			TOTAL PLAV (MO LTC)		**2,86**	**ETP**	143 084,99 €	204 781,33 €	**347 866,32 €**				**0 %**				**50 %**	**173 573,10 €**			**22 %**	**75 166 €**		**18 %**	**64 330,19 €**	**31 %**	**106 989,09 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PROJET DE TERRITOIRE
Année 2022-2024

Bassin versant du Douron
Morlaix Communauté

Objectifs Plan breton pour l'eau (cf dernier onglet)			Plan Lutte contre les algues vertes (PLAV)/ Hors PLAV		Depenses et niveau cible de l'action						code PLAV	Plan de financement prévisionnel																	
												Subvention Etat pour Plan algues vertes ou PAPI inondation/submersion marine			Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne				Subvention Conseil départemental du Finistère					Subvention Conseil régional de Bretagne				Porteur de projet Morlaix Communauté	
Stratégique	Intermédiaire	Opérationnel		MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif (linéaire en km de cours d'eau ou surface ZH en ha ou nbr de conseils individuels, ha acquis, ou linéaire bocager...) Valeur	Unité	Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)		Dépense prévisionnelle prise en compte	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle	Référence décision d'aide de l'AELB	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Référence arrêté attributif aide CD29	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux maximal (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Dépense prévisionnelle prise en compte (€)	Taux (%)	Montant subvention prévisionnelle (€)	Taux résiduel (%)	Montant à financer (€)
			PLAV	**MO**	**ZSCE**	**0,06**	**ETP**	**10594 €**	**21762 €**	**32356 €**	**TTC**						**32356 €**		**19414 €**					**32356 €**		**6471 €**		**6471 €**
			PLAV	MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - en régie	0,06	ETP	10594 €	0 €	10594 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					10594 €	60 %	6356 €					10594 €	20 %	2119 €	**20 %**	2119 €
			PLAV	MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - prestatation	10	Nb jours		21762 €	21762 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					21762 €	60 %	13057 €					21762 €	20 %	4352 €	**20 %**	4352 €
			PLAV		**Transversal PLAV**	**1,5**	**ETP**	**234882 €**	**97950 €**	**332832 €**	**TTC**					**0 €**	**278895 €**		**152931 €**		**31239 €**		**6248 €**	**232789 €**		**68133 €**		**71119 €**
OS 1	**OI 1.2**	**OO 1.2.2**	**PLAV**	**MO**	Pilotage PLAV	1,17	ETP	178852 €	0 €	178852 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					178852 €	60 %	107311 €					178852 €	20 %	35770 €	**20 %**	35770 €
		OO 1.3.1	**PLAV**	**MO**	Suivi de la qualité de l'eau	0,11	ETP	17289 €	0 €	17289 €	TTC	Suivi de la qualité de l'eau					17289 €	50 %	8644 €		17289 €	20 %	3458 €				**30 %**	5187 €
OS 1	**OI 1.3**	**OO 1.3.1**	**PLAV**	**MO**	Suivi de la qualité de l'eau	11	Nbr points de mesure	0	13950 €	13950 €	TTC	Suivi de la qualité de l'eau					13950 €	50 %	6975 €		13950 €	20 %	2790 €				**30 %**	4185 €
OS 1	**OI 1.3**	**OO 1.3.2**	**PLAV**		Animation du diagnostic à très haute résolution	0,05	ETP	8804 €	0 €	8804 €	TTC	Animation collective agricole					8804 €	50 %	0 €		0,0	0 %	0,0	0 €	0 %	0 €	**50 %**	4402 €
				MO	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	24	km linéaire CE	0	60000 €	60000 €	TTC	Etudes et évaluations locales	60000 €	50 %	30000 €		60000 €	50 %	30000 €		0,0	0 %	0 €				**0 %**	0 €
			PLAV	**MO**	Communication – animation	0,15	ETP	29937 €	0 €	29937 €	TTC	Communication												29937 €	60 %	17962 €	**40 %**	11975 €
OS1			**PLAV**	**MO**	Communication – prestation	2	Nombre de parutions	0	24000 €	24000 €	TTC	Communication												24000 €	60 %	14400 €	**40 %**	9600 €
			PLAV		**Agricole**	**0,76**	**ETP**	**295916 €**	**710828 €**	**1006744 €**	**TTC**		**561461 €**		**409266 €**		**567250 €**		**292047 €**					**397318 €**		**110773 €**		**131466 €**
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**MO**	Animation collective agricole CRAB/CEDAPA/GAB29	98	Nb jours	0	192000 €	192000 €	TTC	Animation collective agricole					192000 €	50 %	96000 €					192000 €	30 %	57600 €	**20 %**	38400 €
		OO 2.1.3	**PLAV**	**MO**	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	0,60	ETP	84223 €	0 €	84223 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					84223 €	60 %	50534 €					84223 €	20 %	16845 €	**20 %**	16845 €
		OO 2.1.3	**PLAV**		Diagnostics et suivis individuels des exploitations – en régie			0 €	0 €	0 €	TTC	Diagnostics	0 €	30 %	0 €		0 €	70 %	0 €					0 €		0 €	**0 %**	0 €
		OO 2.1.3	**PLAV**	**MO**	Analyses agricoles	9,0	Nb d'analyses	0	1931 €	1931 €	TTC	Conseil individuel agricole	1931 €	50 %	966 €		1931 €	50 %	966 €								**0 %**	0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**Hors MO**	Accompagnement individuel des exploitations – conseils techniques en prestation	20	Nombre de conseils	0	60000 €	60000 €	TTC	Conseil individuel agricole	60000 €	50 %	30000 €		60000 €	50 %	30000 €								**0 %**	0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**MO**	Suivi des conseils techniques individuels par le référent prestataire des conseils	5	Nb de jours	0	10530 €	10530 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	10530 €	0 %	0 €		10530 €	50 %	5265 €					10530 €	30 %	3159 €	**20 %**	2106 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**MO**	Etude expérimentale MORAQUI	1	Nombre d'étude	0 €	0 €	0 €		Etudes et évaluations locales	0 €		0 €												**100 %**	0 €
			PLAV	**Hors MO**	Diagnostics individuels – en régie	36	Nombre de diagnostics	81000 €	0 €	81000 €	TTC	Diagnostics	81000 €	30 %	24300 €		0 €	50 %	0 €								**20 %**	16200 €
			PLAV	**Hors MO**	Suivis individuels – en régie	72	Nombre de suivis	108000 €	0 €	108000 €	TTC	Conseil individuel agricole	108000 €	50 %	54000 €		108000 €	50 %	54000 €								**0 %**	0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**Hors MO**	Actions innovantes – prestations boucle vertueuse	800	ha	0	300000 €	300000 €	TTC	Chantiers collectifs + boucle vertueuse	300000 €	100 %	300000 €												**0 %**	0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**	**PLAV**	**MO**	Actions innovantes - boucle vertueuse - animation en prestation	53	Nb jours	0	110565 €	110565 €	TTC	Animation collective agricole					110565 €	50 %	55283 €					110565 €	30 %	33170 €	**20 %**	22113 €
			PLAV	**MO**	PSE Douron - Lieue de Grève - en régie	0,16	ETP	22 692,48 €	0 €	22692 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					0 €	60 %	0 €					0 €	20 %	0 €	**20 %**	0 €
			PLAV	**MO**	PSE Douron - Lieue de Grève - prestation	17	Nb de jours	0	35802 €	35802 €	TTC	Animation collective agricole	0 €				0 €	0 %	0 €					0 €	0 %	0 €	**100 %**	35802 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**			MAEC	0	ha	**0 €**					0 €		0 €		0 €		0 €					0 €		0 €		0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**			PCAEA_411a	0		**0 €**					0 €		0 €		0 €		0 €					0 €		0 €		0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.3**			Autres, à définir	0		**0 €**					0 €		0 €		0 €		0 €					0 €		0 €		0 €
					Phyto non agri			**0 €**								**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**					**0 €**		**0 €**		**0 €**
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.4**			**Etude diag et plan de gestion**			**0 €**											0 €					0 €		0 €		0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.4**			**Acquisition matériel**			**0 €**											0 €					0 €		0 €		0 €
OS 2	**OI 2.1**	**OO 2.1.4**			Autres, à définir			**0 €**									0 €		0 €					0 €		0 €		0 €
			PLAV		**Milieux aquatiques – Renaturation du milieu**	**0,11**	**ETP**	**16865 €**	**0 €**	**16865 €**	**TTC**	**0 €**				**0 €**	**16865 €**		**10258 €**		**15473 €**		**3095 €**					**3095 €**
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.1**			**Travaux restauration CE**	0	km linéaire CE	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.2**			**Petits travaux continuité CE (longitudinale)**	0	Nbr d'obstacles	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.1**			**Travaux entretien CE hors invasives**	0	km linéaire CE	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.1**			**Travaux invasives**	43	km linéaire CE	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**				**Animation CE**	0,0	ETP										0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	82635 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.2**			**Travaux continuité CE, ouvrages prioritaires liste 2** (transversa	1	Nbr d'obstacles	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 1.1**	**OI 1.1.3**			**Etudes CE (préciser objet)**												0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	61000 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.3**	**PLAV**		**Restauration ZH**	0	ha		**0 €**		**TTC**						0 €	60 %	0 €		0 €		0 €			0 €	**40 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.3**	**PLAV**		**Entretien ZH**	0	ha		**0 €**		**TTC**						0 €	60 %	0 €		0 €		0 €			0 €	**40 %**	0 €
OS 2					**Acquisition foncière CE**	0	ha	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2			**PLAV**		**Acquisition foncière ZH**	0	ha	**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €			0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.3**	**PLAV**	**MO**	Animation ZH dont 0,01 ETP animation MAEC ZH	0,10	ETP	15473 €	0 €	15473 €	TTC	Coordination générale et animation de mesures spécifiques					15473 €	60 %	9284 €		15473 €	20 %	3095 €				**20 %**	3095 €
OS 3	**OI 2.3**	**OO 2.2.4**	**PLAV**	**MO**	Diagnostic d'exploitation - en régie	0,01	ETP	1392 €	0 €	1392 €	TTC	Diagnostics	1392 €	30 %	418 €		1392 €	70 %	974 €		0 €		0 €				**0 %**	0 €
OS 2	**OI 1.2**	**OO 2.2.3**			**Communication CE**			**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 1.2**	**OO 2.2.3**	**PLAV**		**Communication ZH**			**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	**100 %**	0 €
OS 2	**OI 2.2**	**OO 2.2.3**	**PLAV**		**Etudes ZH (préciser objet)**			**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	**100 %**	25000 €
					Autres, à définir			**0 €**									0 €		0 €		0 €		0 €	0 €		0 €	**100 %**	0 €
			Hors PLAV		**Aménagement espace**	**0,32**	**ETP**	**171630 €**	**89100 €**	**260730 €**	**TTC**	**0 €**															**0 €**	**260730 €**
OS 2			**Hors PLAV**	**MO**	Breizhbocage animation	0,32	ETP	171630 €	0 €	171630 €	TTC	Breizh Bocage															**100 %**	171630 €
OS 2			**Hors PLAV**	**MO**	Breizhbocage travaux		ml	0	78000 €	*78000 €*	TTC	Breizh Bocage															**100 %**	78000 €
OS 2			**Hors PLAV**	**MO**	Breizhbocage autre travaux		ha	0	11100 €	*11100 €*	TTC	Breizh Bocage															**100 %**	11100 €
					Foncier	**0,1**	**ETP**	**18645 €**	**117864 €**	**136509 €**	**TTC**										**136509 €**		**10500 €**	**121509 €**		**41609 €**		**93400 €**
OS 2			**PLAV**	**MO**	Animation cellule foncier – en régie	0,1	ETP	18645 €	0 €	18645 €	TTC	Foncier / animation									18645 €	0 %	0 €	18645 €	80 %	14916 €	**20 %**	3729 €
OS 2			**PLAV**	**MO**	Animation cellule foncier – prestation	40	NB jours	0	92664 €	92664 €	TTC	Foncier / animation									92664 €	0 %	0 €	92664 €	20 %	18533 €	**80 %**	74131 €
OS 2			**PLAV**	**MO**	Convention foncière SAFER		ha	0	10200 €	10200 €	TTC	Foncier / échanges amiables (frais géomètres,									10200 €	0 %	0 €	10200 €	80 %	8160 €	**20 %**	2040 €
OS 2			**PLAV**	**MO**	Frais d'actes notariés		ha	0	15000 €	*15000 €*	TTC	Foncier / échanges amiables (frais géomètres,									15000 €	70 %	10500 €			0 €	**30 %**	4500 €
OS 2			**PLAV**	**MO**	Acquisition foncier	10	ha	0 €	0 €	0 €	TTC	Foncier / échanges amiables (frais géomètres,															**100 %**	0 €
			Volet curatif							**18000 €**																	
OS 2			**Hors PLAV**	**MO**	Traitement des algues vertes (épandage) -prestation LTC	2000	m3	0	18000 €	18000 €	TTC	Curatif	18000 €	50 %	9000 €												**50 %**	9000 €
			PLAV		**Valorisation des produits**	**0,05**	**ETP**	**8804 €**	**0 €**	**8804 €**	**TTC**														**8804 €**		**7043 €**		**1761 €**
			PLAV	**MO**	Suivi du projet alimentaire de territoire	0,05	ETP	8804 €	0 €	8804 €	TTC	énérale et animation de mesures spécifiques															**20 %**	1761 €
			PLAV		**Projet agro-environnemental et climatique**	**0,05**	**ETP**	6960 €	0 €	6960 €	TTC																	6960 €
			PLAV	**MO**	Animation du PAEC (MAEC SPE et AV)	0,05	ETP	6960 €	0 €	6960 €	TTC	énérale et animation de mesures spécifiques					6960 €	60 %	4176 €					6960 €	20 %	1392 €	**20 %**	6960 €
					TOTAL PLAV + BB + VOLET CURATIF + PAEC	**2,87**	**ETP**	**764296 €**	**1037504 €**	**1801800 €**	**TTC**		**561461 €**		**409266 €**		**895365 €**		**474649 €**		**183221 €**		**19842 €**	**792777 €**		**234030 €**		**575001 €**
					TOTAL PLAV (Toutes MO)	**2,50**	**ETP**	**563014 €**	**912602 €**	**1475616 €**	**TTC**		**561461 €**	**73 %**	**409266 €**		**895365 €**	**53 %**	**474649 €**		**183221 €**	**11 %**	**19842 €**	**792777 €**	**30 %**	**234030 €**	**21 %**	**307312 €**
					TOTAL PLAV (MO Morlaix Communauté)	**2,50**	**ETP**	**563014 €**	**552602 €**	**1115616 €**	**TTC**		**201461 €**	**100 %**	**201461 €**		**895365 €**	**53 %**	**474649 €**		**183221 €**	**11 %**	**19842 €**	**792777 €**	**30 %**	**234030 €**	**27 %**	**298312 €**
					(1) si la TVA est récupérée, c'est un montant HT									18,1%				42,5%				1,8%			21,0%			

SIGNATURE DU VICE-PRESIDENT

PIECES A JOINDRE

Délibération de la collectivité approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel et autorisant la sollicitation des subventions

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Préambule : Gouvernance

Le SMH est d'abord un syndicat de production d'eau qui couvre 19 communes et 3 EPCI pour 41000habitants.

Sur une partie de son territoire, le SMH exerce des **missions de lutte contre les pollutions diffuses** dans le cadre de programmes pluriannuels « contrats territoriaux ». Ces programmes visent l'amélioration de la qualité des eaux au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ils relèvent pour partie de la compétence GEMA et pour partie hors GEMAPi. Les EPCI HLC et CCPL ayant transféré la compétence GEMA au SMH sur son territoire d'action BV depuis le 01/01/2021.

Pour mémoire, sur le territoire de l'Horn Guillec Kerallé et rx côtiers, les compétences distribution d'eau sont à ce jour restées entre les mains des communes et syndicats de distribution d'eau et assainissement. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau s'apprête à prendre cette compétence en 2024, Haut Léon Communauté envisage quant à lui de procéder à ce transfert à l'échéance fixée par la réglementation, à savoir 2026.

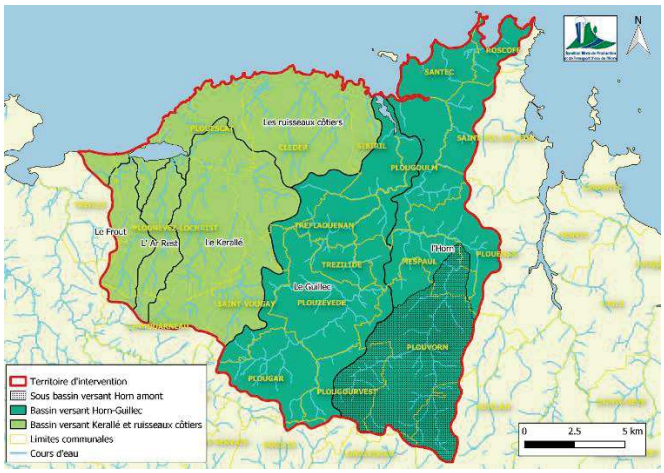

territoire BV Horn guillec Kerallé et rx côtiers – Horn amont/ territoire PLAV et hors PLAV

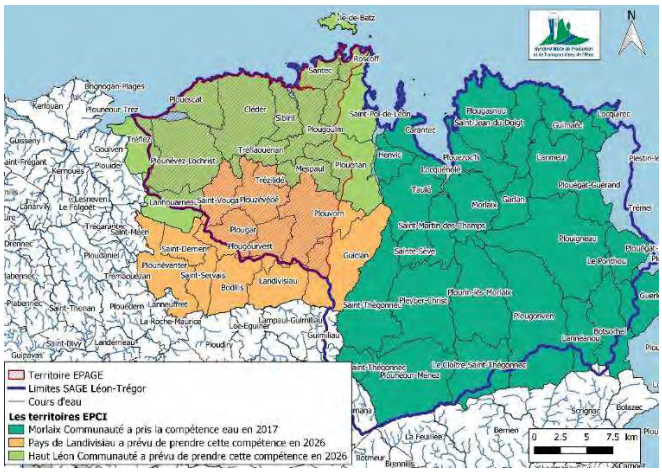

territoire BV Horn Guillec Kerallé et rx côtiers - EPCI concernés

A noter : le SMH dont le périmètre couvre 3 EPCI n'est pas concerné par la loi NOTRe, aussi, selon la réglementation en vigueur, la compétence production et transport d'eau n'a pas vocation à être transférée aux EPCI.

1. Territoire et enjeux

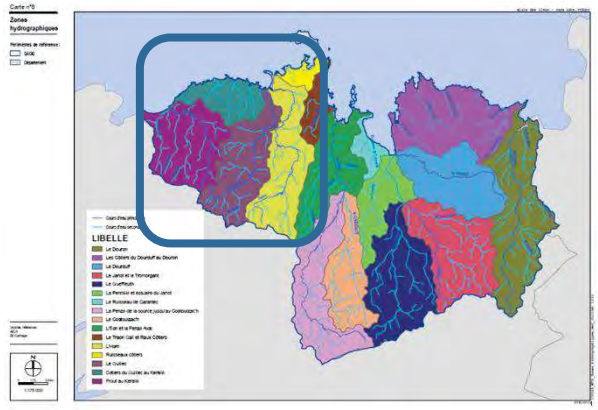

Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers (partie ouest du SAGE LT)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

L'état des lieux 2019 pour le SDAGE 2022 – 2027 identifie les masses d'eau cours d'eau et souterraine comme étant en risque de non atteinte du bon état en 2027 pour les pesticides et/ou les nitrates :

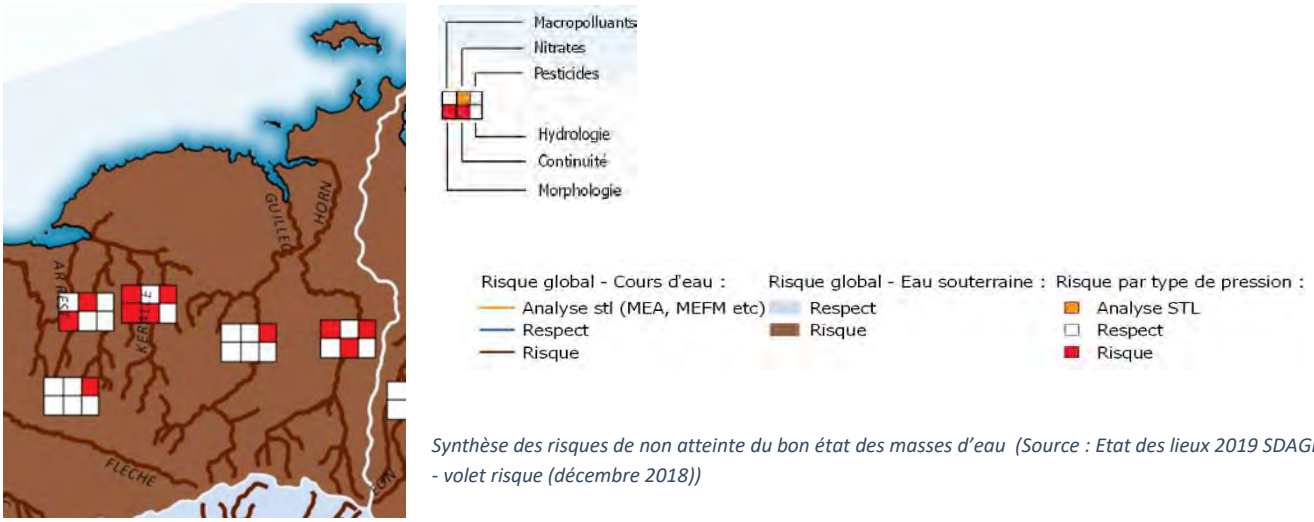

Synthèse des risques de non atteinte du bon état des masses d'eau (Source : Etat des lieux 2019 SDAGE - volet risque (décembre 2018))

		OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL	CAUSES DU RISQUE	ETAT ACTUEL	PARAMETRES DECLASSANTS
Masses d'eau cours d'eau	FRGR0057 l'Horn	2027	Nitrates / Pesticides / Hydrologie / Obstacles à l'écoulement	Moyen	IBD*, IPR*, Phosphore Total Mauvais état : Nitrites, Nitrates
	FRGR0058 Le Guillec	2027	Nitrates / Pesticides / Hydrologie	Moyen	IBD, COD*, Nitrites, Nitrates
	FRGR1456 Le Kérallé	2027	Macropolluants ponctuels / Nitrates / Pesticides / Obstacles à l'écoulement	Moyen	Polluants non synthétiques, COD, Nitrates
	FRGR2237 L'Ar Rest	2027	Nitrates / Pesticides / Morphologie / Hydrologie	Moyen	IPR, orthophosphates, Ammonium, Nitrates, COD, Phosphore Total, Nitrites
	FRGR0059 La Flèche (Le Frout)	2027	Nitrates / Pesticides / Morphologie / Obstacles à l'écoulement		IBD, Nitrates COD
Masses d'eau côtières et de transition	FRGC12 Léon Trégor Large (eaux côtières)	2027	Eutrophisation ulves > nitrates	Moyen	Macroalgues, ulves
Masses d'eau souterraines	FRG001 Le Léon **(**eaux souterraines**)**	2027	Nitrates / Pesticides / Etat chimique	Médiocre	Nitrates / Pesticides

*IBD : Indice Biologique Diatomées
*IPR : Indice Peuplement Rivières
*COD : Carbone Organique Dissous

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2. Problématiques du territoire

Problématiques liées à la DCE : Nitrates : une nette amélioration malgré des t… 50mg/l.

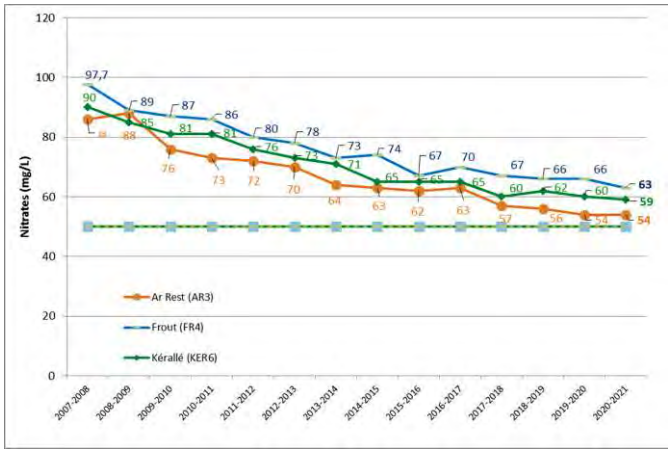

Evolution des concentrations en NO3 (Q90) sur le Kérallé, l'Ar Rest et le Frout 2007 – 2021

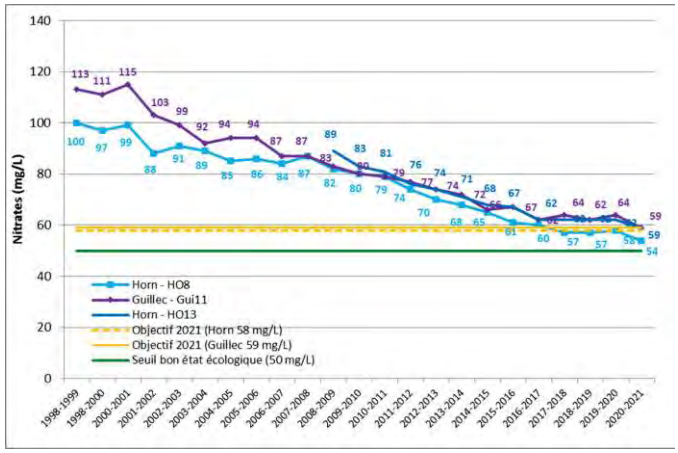

Evolution des concentrations en NO3 (Q90) sur l'Horn et le Guillec 1998 2021

En particulier, du fait des cultures légumières, l'usage des produits phytosanitaires est fréquent et varié avec des risques de ruissellement vers les cours d'eaux pendant les épisodes pluvieux après épandage. Certaines cultures sont particulièrement à risque, car elles nécessitent la mise en place d'un paillage plastique, accentuant les phénomènes de ruissellement.

Cours d'eau	***Frout***	***Ar Rest***	***Kérallé***	***Guillec***	***Horn (point CORPEP)***
Pourcentage de prélèvement> 0,5 µg/L	***83%***	***100%***	***100%***	***86%***	95%
% de pvts avec au moins 1 mol > 0.1 µg/l	***100%***	***100%***	***100%***	***93%***	***100%***
Concentration cumulée maximale par prélèvement (µg/L)	***4,28***	***2,57***	***4,42***	***4,31***	***5.622***

Distribution des concentrations cumulées de pesticides et concentrations maximales 2020 – 2021 et 2019/2020 pour le point CORPEP

Le secteur légumier du haut Léon est identifié comme secteur prioritaire à très prioritaire vis-à-vis de cet enjeu érosion des sols, et présente également des enjeux forts sur la morphologie et la continuité écologiques des cours d'eaux.

Problématiques liées à l'approvisionnement en eau potable :

La prise d'eau suspendue de l'Horn compte parmi les captages prioritaires, identifiés par le SDAGE. L'actuelle prise d'eau du Coat Toulzach présente un **déficit structure**l. Une solidarité existe à l'échelle du Pays de Morlaix, mais reste insuffisante et les problèmes de tension sur la ressource en période d'étiage demeurent. La **réouverture de la prise d'eau de l'Horn est identifiée comme un enjeu crucial par le SAGE Léon Trégor**, l'amplification de la baisse des **nitrates dans l'Horn apparait prioritaire**, En parallèle, une r**éflexion sur la préparation du dossier périmètre de protection de la prise d'eau de Horn** est à prévoir, incluant une stratégie sur le foncier (zones humides / terres arables).et à très court terme, des solutions de **sécurisation de l'AEP (stockage hivernal d'eau brute**) sont à l'étude. Ce faisant, la pression de prélèvement sur le Coat Toulzach pourrait être allégée.

3. Objectifs face aux enjeux

Ciblage géographique de la stratégie territoriale :

Le PAOT 2016 - 2018 du Finistère identifie l'érosion, les nitrates et l'eutrophisation comme priorités très hautes pour les masses d'eau Horn Guillec Kerallé et rx côtiers.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Compte tenu de ce ciblage et de la problématique AEP précédemment exposée, il semble logique de cibler préférentiellement les efforts liés à la problématique nitrates sur l'Horn amont. L'actuel programme d'action et la ZSCE sont construits en ce sens.

Ce ciblage ne doit pas avoir pour conséquence de délaisser les autres masses d'eau du territoire et les autres problématiques. Ainsi les volets « érosion », « phyto », « nitrates » et « continuité écologique » continueront à être menés de front. L'ampleur des actions menées devra être ajustée aux moyens humains mis en place pour faire face à ces problématiques.

Une stratégie relative à la question du foncier dans les périmètres de protection sera proposée.

	Enjeux	Objectifs (lien //stratégie SAGE)	Moyens
Horn amont	Nitrates	Accélérer le retour au-dessous de 50mg/L sur l'Horn amont,	PSE Horn amont,
	Périmètres protection		Réflexion phasage feuille de route
	Foncier		Stratégie foncière SMH
Horn Guillec Kerallé et rx côtiers	Nitrates	Poursuivre la diminution des nitrates dans les cours d'eaux, diminution des flux contributeurs aux phénomènes de développement des algues vertes	CT PLAV et hors PLAV
	Phytos		CT hors PLAV
	Erosion		CT hors PLAV et Breizh Bocage
	Continuité écologique		CTMA

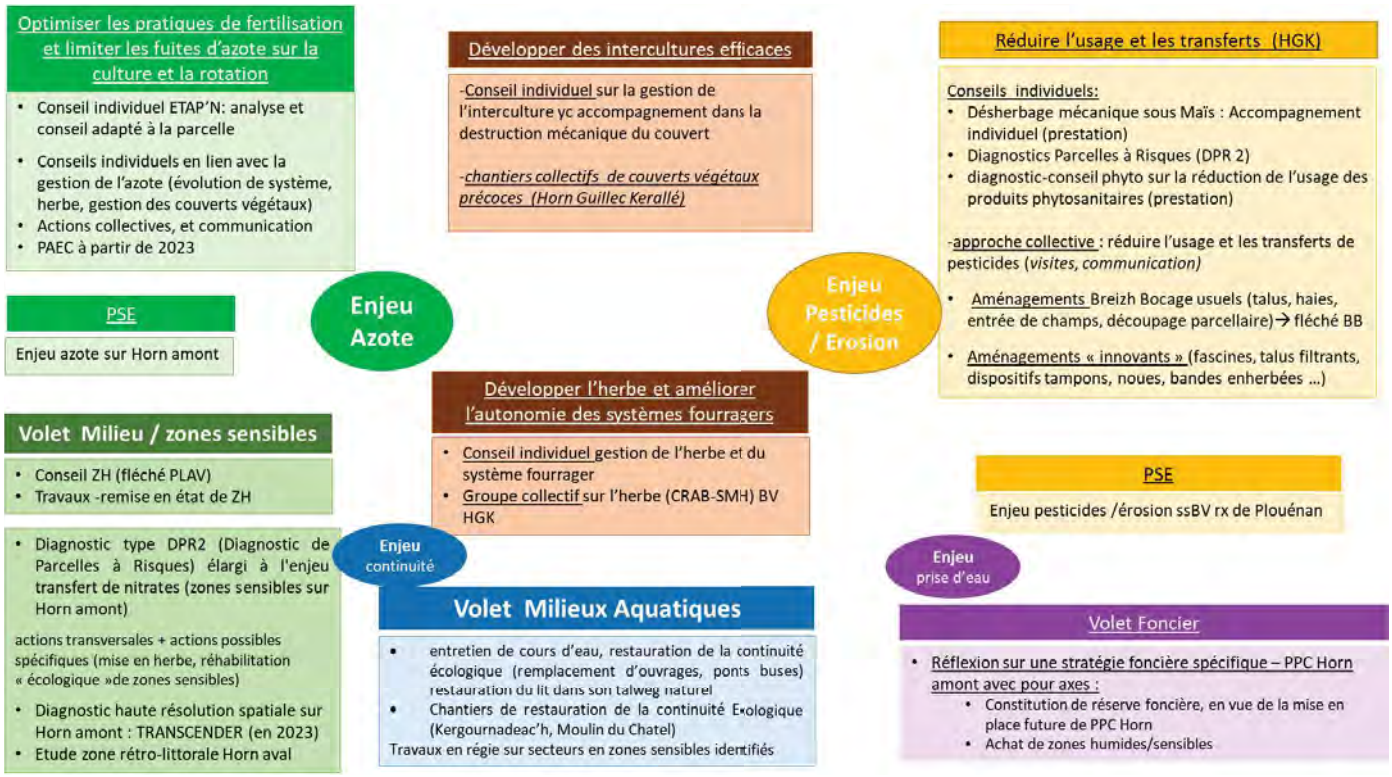

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4. Les acteurs

Les principaux acteurs concernés sont :

Le **Syndicat Mixte de l'Horn** pour son rôle de producteur d'eau et porteur de programmes BV sur l'Horn Guillec Kerallé et rx côtiers. Il couvre financièrement le reste à charge des opérations BV sur le prix de l'eau, des conventions de partenariat financier sont signées avec les collectivités extérieures couvertes par le territoire BV.

Un lien avec les **distributeurs d'eau** existe pour les sensibiliser aux économies d'eau et à l'importance d'optimiser les rendements de réseau. Cette action est complémentaire du projet de stockage d'eau brute.

Les **EPCI** sont impliqués sur le volet GEMA s'agissant d'une compétence transférée au SMH sur son territoire d'action BV, mais dont l'assise financière reste basée sur la taxe GEMAPi, prélevée par les EPCI.

Plus généralement un porté à connaissance des nouveaux programmes CT PLAV, PSE, ZSCE, CT hors PLAV sera opéré avec HLC et la CCPL, compte tenu des interactions réelles entre ces programmes et leurs compétences notamment en termes d'aménagement et d'économie agricole.

Le **SAGE** pour son rôle transversal intégrateur des problématiques et des enjeux de son territoire.

Du point de vue technique la CRAB en tant qu'organisme consulaire est et restera pleinement impliquée dans la déclinaison des actions envisagées, les Organismes de Producteurs seront par ailleurs mobilisés pour des actions ciblées. Les prestations d'accompagnement technique dans le cadre des actions portées par le SMH sont et resteront soumises à cahiers des charges spécifiques et à mise en concurrence dans le cadre de marchés publics.

5. Conditions de réussite

Information, partage de connaissance en termes d'enjeux et d'objectifs à atteindre, avec les acteurs concernés directement ou indirectement.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La stratégie territoriale se déclinera ainsi du point de vue opérationnel :

1. Plan d'actions sur 6 ans

Le rapport de la cour des comptes et l'évaluation par la commission des finances du Sénat des programmes de lutte contre la prolifération des algues vertes (AV), ont incité l'Etat à **reconduire et amplifier la politique de lutte contre les AV.**

- L'Etat :
  - En novembre 2021, a fait évoluer la réglementation : PAR 6 bis (programme d'Action Régional Directive Nitrates) sur les 8 baies à AV.
  - 2022 : travail de concertation locale Etat / Baies/ Chambre d'Agriculture : > mise en place de dispositifs ZSCE sur les 8 baies AV : Zones Soumises à Contraintes Environnementales.
- LE SMH:
  - Préparation d'un nouveau contrat territorial unique 2022/2027, priorité aux actions sur Horn amont en vue du retour à la conformité de la prise d'eau et sa réouverture.
  - Nouvelles actions proposées.

PROGRAMME PROPOSE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL du SMH

	Volets du contrat	
CONTRAT 2022/ 2027	**PLAV** y compris postes régie + travaux ZH **2.6 +** **1 ETP** Renfort nécessaire L'équipe BV : nouvelles actions PSE, diagnostic zones sensibles.	• **ETAP' Azote : analyse d'azote du sol et conseils** (objectif : 260 exploitants), Outil Etap'N (hébergement, maintenance, développement) • **Conseils individuels** en lien avec les enjeux Azote (évolution de système, herbe, gestion des couverts végétaux) • **Chantiers collectifs** de semis de couverts végétaux précoces • **Animation collective agricole** • Suivi qualité de l'eau • Conseils, études et travaux zones humides ***NOUVEAU :*** • **PSE (Paiement pour Services Environnementaux) Horn amont** – mobilisation + suivi individuel • Diagnostic type (Diagnostic de Parcelles à Risques) **DPR2 élargi à l'enjeu transfert de nitrates** (zones sensibles sur Horn amont) • Diagnostic haute résolution spatiale sur Horn amont : **TRANSCENDER** (en 2023)
	Hors PLAV y compris postes régie + travaux ZH **0.9 ETP**	• Actions similaires // Horn Guillec : Etap'N (objectif : 70 exploitants) • ***NOUVEAU* : PSE légumes** – suivi des 12 exploitants • **Désherbage mécanique sous Maïs** : Accompagnement individuel • **DPR2** (Diagnostic de Parcelles à Risques) et diagnostics forces et faiblesses phytos • Aménagements alternatifs • Convention FDGDON lutte contre les rongeurs aquatiques

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	Volet Milieu Aquatique y compris postes régie TK et travaux **3 ETP**	• Travaux d'entretien de cours d'eau, de re[illegible]ion de la continuité écologique (remplacement d'ouvrages, ponts buses[illegible] naturel • Mise en œuvre et suivi des chantiers de restauration de la continuité Ecologique (Kergournadeac'h, Moulin du Chatel) • Travaux en régie sur secteurs en zones sensibles identifiés

CHIFFRAGE FINANCIER correspondant sur la période 2022/2024

	Volets du contrat	2022	2023	2024
CONTRAT 2022/ 2024	PLAV (y compris postes régie et travaux ZH)	358 300 €TTC	378 800 €TTC	343 800 €TTC
	Hors PLAV (y compris postes régie et travaux ZH)	195 833 €TTC	205 200 €TTC	205 200 €TTC
	Volet Milieu Aquatique (y compris postes régie TK et travaux)	189 500 €TTC	180 000 €TTC	192 000 €TTC
	MONTANT TOTAL Contrat 2022-2024	743 633 €TTC	764 000 €TTC	741 000 €TTC
		2 248 633€ TTC		

Détail dans tableau annexé.

Financement escompté : 50 à 60% de AELB, et 20% en complément CRB ou CD29.

2. Gouvernance

Le SMH est un syndicat producteur d'eau qui a fait évoluer ses statuts pour porter les programmes de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins versants de l'Horn Guillec Kerallé et ruisseaux côtiers, de la source à l'estuaire. Son territoire d'actions couvre la partie ouest du SAGE Léon Trégor. Ses ressources financières, provenant de la vente d'eau, couvrent les sommes restantes à charge du porteur de projet sur les actions relevant du PLAV, et du programme hors PLAV (et de façon générale les actions hors GEMAPI).

La compétence GEMA a été transférée au SMH sur son territoire d'actions BV, ainsi les actions relevant du volet Milieu Aquatique et ZH dans le cadre du présent contrat territorial unique sont in fine financées par la taxe GEMAPi des EPCI concernés.

Comitologie

Les actions proposées- ainsi que leur mise en œuvre opérationnelle sont discutées lors de réunions locales réunissant élus et agriculteurs référents, la fréquence de ces réunions s'adapte aux besoins.

Présentations régulières des dossiers en cours ou prévus à la CLE, le lien se créée entre la CLE et les structures porteuses, avec des échanges techniques et politiques réguliers et une recherche de cohérence entre les feuilles de routes respectives.

Un bilan des actions menées est dressé chaque fin d'année à l'occasion d'un COPIL multithématique. Ce COPIL est constitué d'élus, de financeurs, d'agriculteurs référents, d'associations d'usagers et d'acteurs économiques locaux.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La mise en œuvre du programme d'action volontaire de la ZSCE à venir sera également rapportée à ce COPIL. Par ailleurs un comité technique de suivi composé notamment de la DDTM29, du SMH, de la CRAB, des associations référents de la baie s'assurera de la mise en œuvre des mesures du programme d'action volontaire (ZSCE en cours de rédaction).

3. Moyens humains : Mission animation dimensionnement - objectifs

Le programme d'action du SMH comporte un volet PLAV et un volet Hors PLAV. Le Programme d'action du SMH est une des composantes du PLAV et s'articule avec les autres composantes : ZSCE, les dispositifs spécifiques (chantiers collectifs, accompagnements individuels, dispositifs de droit commun comme les MAEC et le PCAEA).

Les moyens internalisés

En interne, les moyens concernant les actions agricoles et milieux (zones humides et bocage) sont de 4 ETP (hors coordination et équipe rivière). Une embauche pour 1 ETP supplémentaire est prévue au courant de l'année 2022 afin de travailler sur la mise en œuvre du PSE azote sur le territoire de l'Horn amont. Le tableau ci-dessous détaille la répartition de ces ETP en fonction des différentes actions prévues en interne.

	Actions	ETP PLAV	ETP Hors PLAV	temps total estimé (ETP)	TOTAL
Actions existantes se poursuivant dans le nouveau contrat 2022-2024	Coordination	0,9	0,1	1	**2,85**
	ETAP'N: animation du dispositif	0,5	0,1	0,6	
	Animation collectif (yc marché prestataires, gpe herbe, PAEC, ZSCE)	0,4	0,1	0,5	
	Chantiers collectifs de semis de couverts précoces	0,25	0,05	0,3	
	Bilan dont analyse des résultats ETAP'N, construction programme…	0,15	0,05	0,2	
	Cotech, copil réunions…	0,1	0,05	0,15	
	Autres (conseil individuel PLAV et hors PLAV)…	0,05	0,05	0,1	
Actions nouvelles du nouveau contrat 2022-2024	PSE légumes (animation, instruction des dossiers)	0	0,1	0,1	**1,15**
	PSE Horn amont 1ere année (promotion dispositif com, trajectoire et contractualisation des EA, campagne RDD 2022)	0,65	0	0,65	
	diag zones sensibles (hyp max 2 jours/EA + travail sur la méthodo)	0,4	0	0,4	
Actions milieux	tech bocage1 Horn Guillec (pris en charge par le programme Breizh bocage)	0,75	0	0,75	**2**
	tech bocage 2 Kerallé (pris en charge par le programme Breizh bocage)	0	0,75	0,75	
	tech ZH (dédrainage, suivi travaux, conseils ZH, étude horn aval…)	0,5	0	0,5	
CTMA	Technicien rivières			1	**3**
	Agents (travaux en régie sur cours d'eau, déploiement prévu sur réhabilitation zones sensibles/ZH)			2	

Les moyens externalisés

Une partie des actions sera effectuée en prestation, notamment l'ensemble des actions de conseil individuel agricoles qui est délégué à des structures de conseil prestataires comme la Chambre d'Agriculture. Le tableau ci-dessous détaille les missions en prestation du futur contrat sur une année.

		Montant prévu par action	tarif jour supposé	équivalent en jours de prestation
Volet PLAV	Développement du logiciel ETAP'N : amélioration de l'outil ETAP'N, module vde suivi du conseil Etap'N… etc --> à partir de 2022	10000	500	20
	Animation collective PLAV : équilibre de la fertilisation, couverture des sols, agronomie…	31000	702	44
	Appui au montage du PSE Horn amont	10000	702	14
	Etude des freins au changement (CRAB, Morlaix co, INRA…)	9500	702	14
	Animation du groupe herbe	7200	702	10
	Conseil individuel azote PLAV (gestion de l'azote, de l'herbe, interculture…) estimation à affiner	15000	500	30
	Conseil ETAP'N PLAV via la CRAB	30000	500	60
	Analyse ETAP'N (marché prestataire type Capinov)	44000		

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	Connaissance: diagnostic Transcender (à partir de 2023)	40000		133 jours
	TOTAL 2022			

Volet Hors PLAV	Animation collective sur les phytos : PSE légumes, désherbage mécanique, animation définie tous les ans en fonction des propositions et des besoins du territoire (échange avec les prestataires). Animation cadrée par un marché d'animation agricole	15000	702	21
	Diagnostic individuel phyto : DPR2 et diagnostic forces et faiblesse phyto : retour chez les exploitants déjà suivies	11200	504	22
	Conseil ETAP'N CRAB Kerallé	9000	504	17.5
	Analyses ETAP'N Kerallé	13000	65	
	Accompagnement individuel au désherbage mécanique	21600	600	36
	Suivi technique des EA engagés dans le PSE légumes	10800	504	18
	Conseil individuel en lien avec les enjeux azote (évolution du système, herbe, gestion des couverts végétaux…)	6500	504	12.8
	TOTAL 2022			**127 jours**

Au moment de la rédaction de la feuille de route du contrat du Syndicat Mixte de l'Horn, l**'arrêté ZSCE n'est pas finalisé**. Les actions techniques ont été en partie discutées et il reste à préciser des éléments du contenu de l'arrêté (prise en compte d'ETAP'N, couverture des sols, ceinture de bas fond… etc). Le rôle de chaque structure (Etat, collectivité, Chambre d'Agriculture et organismes de conseil) vis-à-vis de la ZSCE reste aussi à définir, les échanges devraient se dérouler prochainement.

En fonction des discussions sur le rôle du SMH dans la ZSCE, le SMH garde la possibilité de prévoir une nouvelle embauche ou de passer par une prestation extérieure.

Détail des missions d'animation du contrat

Volet agricole

1. Action ETAP'N

4 personnes au SMH travaillent sur l'action ETAP'N pour une estimation de 0.6 ETP par an prévue dans le cadre du contrat.

Objectif et modalités de l'action

L'objectif de l'action est un pilotage optimisé de la fertilisation par rapport aux grilles GREN et un meilleur ajustement des apports. Cet outil répond à la diversité des cultures du territoires et va permettre en fonction de son positionnement de répondre à différentes questions de l'exploitant.

ETAP'N à l'implantation de la culture : ajuster la fertilisation en connaissant le taux d'azote dans le sol à un moment donné

ETAP'N en cours de culture : ajuster les réapports

ETAP'N en fin de culture : faire le bilan de la gestion de la culture

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les différentes missions ETAP'N réparties au sein de l'équipe du SMH : Planification des appels hebdomadaires, appels des exploitants, gestion avec le laboratoire et le préleveur, intégration des résultats d'analyses et des feuilles de prélèvement, récupération pratiques de fertilisation, point avec les conseillers CRAB en fonction des analyses problématiques, analyse de données afin d'effectuer le bilan annuel ETAP'N…

Vers de nouvelles grilles GREN légumes : Depuis 2013, l'action ETAP'N a permis d'engranger une quantité de donnée importante concernant les taux d'azote dans le sol et les pratiques des producteurs. L'ensemble de ces données a permis de proposer des correctifs aux grilles actuelles GREN. Le travail devrait être présenté prochainement au GREN et aboutir à une modification des grilles légumes bretonnes pour une application espérée en 2023 (intégration dans les PPF, cahier de fertilisation etc…).

Récupération des indicateurs

Dans le cadre de la nouvelle programmation PLAV : un travail sera mené pour augmenter le taux de récupération des indicateurs ETAP'N.

L'arrêté ZSCE devrait préciser pour les EA l'obligation de remonter les indicateurs de fertilisation des parcelles analysées via ETAP'N. L'équipe du SMH va étudier les possibilités pour augmenter le pourcentage de récupération des indicateurs sans augmenter le temps dédié à l'action. Les pistes à étudier afin que les exploitants remontent de manière simple leurs données de fertilisation, pourraient passer par un google form ou encore le développement de l'application ETAP'N.

Suivi des exploitants

Objectif : 100% de recueil d'indicateur

- 260 agriculteurs suivis (à partir de 2023) sur le territoire Horn Guillec sur 349 exploitations > 3 ha sur le PLAV (d'après le RPG 2021)
- 70 agriculteurs suivis (à partir de 2023) sur le territoire. Kerallé et ruisseaux côtiers sur 154 exploitations > 3 ha sur le territoire Kerallé et ruisseaux côtiers (d'après le RPG 2021)

Un travail est à mener au Syndicat Mixte de l'Horn pour construire un dispositif de suivi des analyses par exploitant (travail Excel avant de le reporter sur l'outil ETAP'N).

Le lien de l'action ETAP'N avec la ZSCE à venir est toujours en construction fin mars. A priori les agriculteurs non suivis par ETAP'N devront s'y engager avant le 31/12/2022 (pour une mise en œuvre en 2023). Ceux qui sont engagées dans l'action ETAP'N auront une obligation de retour des données ETAP'N pour un calcul de l'indicateur. Une discussion est en cours concernant les agriculteurs qui ne suivent pas le conseil ETAP'N.

2. Chantiers collectifs de semis de couvert

En 2022, 4 personnes au SMH travaillent sur l'action de chantier collectif pour une estimation de 0.3 ETP par an. C'est une action démarrée en 2017 qui se poursuit en 2022, elle est portée par la DRAAF sur le secteur PLAV Horn Guillec et par le SMH sur le secteur du Kerallé.

L'objectif de l'action est de maintenir la dynamique par rapport aux années précédentes c'est-à-dire sur le territoire Horn Guillec Kerallé, un objectif de 100 exploitations adhérentes au dispositif pour 1080 ha semés précocement.

OBJECTIF 2022	Nombre d'agriculteurs	Surfaces (ha)
Horn Guillec	90	900
Kerallé et ruisseaux côtiers	25	180

Modalité de travail 2022 :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Avril : communication auprès des exploitants concernant les modalités de l'action
- Avril-Mai : inscription des exploitants auprès du SMH et validation [illegible] des ETA
- Fin mai : Appui à la rédaction des dossiers de subvention avec les ETA du territoire
- Juillet au 10 octobre : Semis des couverts par les ETA et rencontre de tous les exploitants ayant semés par les techniciens du SMH ou de la CRAB
- Avant le 20 octobre : finalisation des dossiers de paiement avec les ETA (récupération des différentes pièces : certificat de semis, factures de prestation…)

Le pic de travail concernant cette action se situe en septembre et octobre, au moment de rencontrer l'ensemble des exploitants participant à l'action pour valider leurs surfaces et leurs parcelles puis d'appuyer les ETA pour la réalisation des dossiers de paiements.

3. Animation collective sur la thématique azote

Une partie de l'animation collective sera menée en prestation. Le lancement d'un marché public concernant l'animation agricole est prévu courant 2022. L'objectif du marché est d'accompagner les exploitations vers des systèmes basses fuites d'azote. Le contenu du marché sera fonction des autres actions prévues dans le contrat (PSE Horn amont, ETAP'N…)

Thématique azote

- Appui au PSE azote Horn amont (incluant un travail de démarchage individuel et collectif) : en prestation
- Démonstration, animation et communication autour des pratiques innovantes en terme de systèmes à basses fuites d'azote (couverture des sols, épandage de précision, APM…). Animation en prestation à définir avec le titulaire du marché d'animation
- Groupe herbe en partie en prestation
- Etude : Etude des freins aux changements (en partenariat avec la CRAB et l'INRA)
- Animation du PAEC (en interne et prestation)

4. Animation collective phyto/ érosion

Le lancement d'un marché public concernant l'animation agricole est prévu courant 2022. Un lot concernera la thématique réduction de l'usage et des transferts de produits phytosanitaires.

Thématique phyto/ érosion

- Appui au PSE légumes (en prestation)
- Démonstration, animation et communication concernant des techniques permettant de réduire l'usage et les transferts de produits phytosanitaires (en prestation)
- Animation en lien avec le PSE légumes (en prestation)

5. PSE Horn amont

Voir dossier déposé au 28/02/2022.

En attente de la validation du dossier.

Un objectif : de 45 exploitations engagées dans le dispositif en 2022

Somme à engager : entre 982 195 € et 1 188 782 € pour 5 ans en fonction du scénario

6. Les conseils individuels PLAV Horn Guillec

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

L'équipe sera chargée d'animer le dispositif « DRAAF », de conseil (gestion de l'azote , herbe, interculture) et travailler avec les prestataires de conseil individuels afin que les conseils soit le plus uniforme possible auprès des exploitants agricoles du territoire. Les exploitants prioriser dans le cadre de la ZSCE Horn Guillec pourront se tourner vers le SMH pour bénéficier d'un conseil avec un des prestataires agréés.

Objectif : 30 jours de conseils PLAV /an (hors conseil ETAP'N) soit une dizaine de producteurs suivis par an

7. Les conseils individuels Hors PLAV

L'équipe se chargera de l'animation du dispositif de conseil proposé dans le cadre du programme d'action. Se reporter au tableau financier des actions. Les principales actions du contrat concernent :

- Accompagnement individuel pour le développement du désherbage mécanique du maïs chez les exploitants. Cet accompagnement individuel en prestation nous permettra de suivre finement entre 6 et 10 exploitations afin de leur permettre d'avoir le suivi et les conseils nécessaires pour se passer d'herbicide sur les cultures de maïs.
- Accompagnement individuel des exploitations engagés dans le PSE légumes

8. Diagnostic des zones sensibles

Le diagnostic des zones sensibles est en lien avec le PSE azote prévue sur le **territoire de l'Horn amont**. Les zones sensibles ciblées sont les zones présentant un intérêt fort sur les nitrates. Il s'agit à la fois de zones où les excès de fertilisation atteignent rapidement le cours d'eau mais aussi de zones ayant un fort potentiel dénitrifiant et une capacité à capter les flux d'azote importante. Ces zones sensibles seront cartographiées grâce à un diagnostic terrain. Ce diagnostic sera en partie réalisé par la personne nouvellement embauchée pour travailler sur le PSE Horn amont.

Avril-juin 2022 : Etablissement et validation de la méthodologie (avis des différents partenaires : CRAB, FMA, AELB…)

Automne 2022 : démarrage des diagnostics des zones sensibles chez les EA engagés dans le PSE.

9. Volet milieu : bocage

Concernant le programme bocage, les techniciens mettent en œuvre le programme Breizh bocage jusqu'à fin 2022 sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte de l'Horn (en attente des arbitrages concernant le futur programme). La stratégie bocagère du territoire vise principalement les ceintures de zones humides.
Le rôle des techniciens bocage devrait évoluer avec le lancement de la ZSCE, un article est prévu afin que les agriculteurs mettent en place les ceintures de bas fond dans les 3 ans volontaires de la ZSCE. Dans ce cadre une réflexion est en cours pour réorienter de manière ponctuelle la technicienne bocage du Kerallé sur le territoire PLAV Horn Guillec afin d'absorber la surcharge d'activité lié à la ZSCE.

Les actions des techniciens bocages se découpent ainsi :

-Animation du programme Breizh bocage (accompagnement des exploitants agricoles dans la réalisation de leurs aménagements : talus, haies, haie sur talus)

-Diagnostic exhaustif des ceintures de bas fond existantes et à créer sur l'Horn Guillec (avant le printemps 2022)

-Aménagements alternatifs (talus filtrants, fascines, noues)

-Accompagnement des exploitations agricoles du PSE légumes dans la réalisation des aménagements permettant de réduire le risque de ruissellement sur les parcelles à risques fort

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

-Suivi des projets bocage dans le cadre des échanges fonciers

10. Volet milieu : zones humides

Se reporter à l'avant-projet détaillé pour les actions zones humides. Les actions se découpent ainsi :

- Conseils Zones humides (Gestion et remise en herbe des parcelles en cultures, etc.… en lien avec la ZSCE et le PSE horn amont en attente de validation)
- Travaux de préservation et de restauration des ZH (dé-drainage et déconnexion des drains, déremblaiement, prospection terrain… en lien avec le diagnostic transcender prévu en 2023)
- Etude sur la restauration de la ZH rétro-littorale sur l'Horn aval (en vue d'améliorer le potentiel dénitrifiant de la zone rétro littorale)
- Actions de sensibilisation et de communication tous publics (agriculteurs, scolaires, communes…)

11. Mesures spécifiques aux serristes

Suite aux échanges concernant la ZSCE entre les différents partenaires SMH, DDTM, CRAB, agriculteurs référents, agence de l'eau, un article spécifique est prévu dans la ZSCE Horn Guillec à venir. Il est demandé dans cet article que l'ensemble des sites de production (production sous serres notamment : légumes hors sol) situés dans la baie algues vertes Horn Guillec mettent en place avant la fin de la période contractuelle (2025) une solution de stockage et de valorisation des effluents garantissant une absence totale de rejet dans le milieu naturel.

Une réunion prochaine est prévue pour définir une action coordonnée à l'échelle du SAGE Leon Tregor. Un diagnostic de chaque serre de légumes hors sol (tomates, fraises…) pourrait avoir lieu afin de connaitre les systèmes d'épuration existants et la gestion des eaux de purges de chaque système de recyclage.

12. Connaissance : Le diagnostic Haute résolution spatiale sur l'Horn amont (Transcender)

Ce diagnostic permettra de remonter le cours d'eau avec une sonde à nitrates fiable sur un linéaire total de 54 km de l'Horn amont avec un minimum de 650 points de mesures réalisés (1 points tous les 100m). Il mesurera également les secteurs de confluence et les éventuels rejets. L'objectif est la localisation des sous BVs les plus fortement émetteurs afin de prioriser les actions nitrates sur le BV mais aussi de localiser les sources ponctuelles et les arrivées d'eau souterraines chargées en nitrates. Cette localisation fine des zones d'abattement et d'émission pourra permettre ensuite au SMH de localiser les aménagements de zones tampons le plus judicieusement pour permettre un abattement d'azote maximal.

13. Connaissance : Modélisation Mars Ulves/ TNT2

Proposée par les services de l'Etat, l'INRAE et le bureau d'étude Scheme, la mise à jour de la modélisation sera réalisée sur la baie de l'Horn Guillec de manière à fixer les trajectoires plausibles de qualité de l'eau et leur impact sur les proliférations algales. Cette étude nous permettra de connaitre les concentrations à atteindre pour limiter les algues vertes dans la baie du Dossen. La date de démarrage de l'action n'est pas connue.

4. Suivi

Les indicateurs suivis et récupérés par le Syndicat Mixte de l'Horn ou les prestataires sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Actions	Indicateurs de suivi	Fréquence
ETAP'N	-Nombre d'analyses par culture et par mois -Nombre d'exploitants dans l'action -% de conseil suivi par culture (Culture peuvent évoluer selon les années) -% d'ETAP'N suivi par exploitant (à +10uN // au conseil CRAB) -% d'ETAP'N respectant le maximum GREN -Pour chaque exploitant /an : calcul d'un % respect du maximum GREN -Pour chaque exploitant/an Calcul d'un % de respect du conseil CRAB	
Chantier collectif de semis de couvert	-Nombre d'exploitant participant à l'action (données par territoire) -Surface semées en fonction des dates butoirs (7/08 ; 22/08 ; 10/10) -Nombre d'ETA/ CUMA participant à l'action	annuel
PSE Horn amont	Valeurs des indicateurs : -Engagement financier par exploitant -Nombre d'exploitants engagées dans le PSE Horn amont -% de couverture efficace des sols hivernale de la SAU et évolution -Remise en herbe de zones sensibles (ha) -Gestion raisonnée des zones sensibles (ha) -Niveau individuel des reliquats d'azote début drainage	annuel
Conseils individuels Horn Guillec	-nombre, thématiques des conseils individuels effectués, prestataire, nombre de jours,	Annuel
Diagnostic des zones sensibles	-cartographie des « zones sensibles » des EA engagés dans le PSE Horn amont -surface en Zones Sensibles par exploitant détaillant les surfaces en zones sensibles en herbe et cultivées	2023
Groupe Herbe	-Nombre de RDV dans l'année -Nombre de participants aux RDV -thématiques des rendez vous	Annuel
Animation collective	-thématiques abordés -nombre de jours par thématique collective -nombre de participants -détails et résultats de chaque démonstration, étude collective engagée	Annuel
Conseils individuels Kerallé et ruisseaux côtiers	-nombre, thématiques des conseils individuels effectués, prestataire, nombre de jours,	Annuel
Aménagements innovants	Nombre, type et linéaire des aménagements alternatifs créés	Annuel
PSE légumes	-Engagement financier par exploitant Valeur des indicateurs annuels : -Surface en zéro herbicide en transition et en maintien -Surface de parcelle à risque fort aménagé -Surface avec atténuation de l'érosion intra-parcellaire	Annuel
Diagnostic Transcender		

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

territoire		territoire	Détail des actions prévues	MO	Montant prévisionnel				Typologie de l'action	AELB					Région					Conseil départemental du Finistère					Etat				
					2022	2023	2024	total 2022-2024		Taux	22	23	24	total 2022-2024	Taux	22	23	24	total 2022-2024	Taux	2022	2023	2024	total 2022-2024	Taux	22	23	24	total 2022-2024
HG	0,9	HG	œuvre la politique du SMH. Coordination de l'équipe	Régie SMH (Salaires + Charges + frais fct)	67000	67000	67000	201000	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	60 %	40200	40200	40200	120600	20 %	13400	13400	13400	40200					x	0 %	-	-	-	-
Hors PLAV	0,1	Hors PLAV			8000	8000	8000	24000	Hors PLAV	60 %	4800	4800	4800	14400	20 %	1600	1600	1600	4800					x	0 %	-	-	-	-
HG	0,7	HG	1 ETP mise en œuvre des actions agricoles sur le territoire du SMH (animation collective, ETAP'N, chantiers collectifs de couverts végétaux, PSE légumes, actions phyto…)		40000	40000	40000	120000	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	60 %	24000	24000	24000	72000	20 %	8000	8000	8000	24000					x	0 %	-	-	-	-
Hors PLAV	0,3	Hors PLAV			19000	19000	19000	57000	Hors PLAV	60 %	11400	11400	11400	34200	20 %	3800	3800	3800	11400					x	0 %	-	-	-	-
HG	1	HG	Animation PSE		22500	22500	22500	67500	Diagnostics	70 %	15750	15750	15750	47250	0 %	-	-	-	-					x	30 %	6750	6750	6750	20250
			Mise en place et animation du PSE horn amont, , , suivi du diagnostic transcender, appui ponctuel sur les autres actions agricoles (etap'n, chantiers collectifs…)		22500	22500	22500	67500	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	50 %	11250	11250	11250	33750	30 %	6750	6750	6750	20250										
Hors PLAV	0,25	Hors PLAV	1/4 d'ETP (poste technicien bocage Horn Guilliec) avec 1/4 de son temps en appui sur les actions agricoles (appels ETAP'N, chantier de couverts,		11600	15000	15000	41600	Hors PLAV	60 %	6960	9000	9000	24960	20 %	2320	3000	3000	8320					x	0 %	-	-	-	-
Hors PLAV	0,25	Hors PLAV	1/4 de son temps appui sur les actions agricoles (appel et saisie analyses ETAP'N)		11500	15000	15000	41500	Hors PLAV	60 %	6900	9000	9000	24900	20 %	2300	3000	3000	8300					x	0 %	-	-	-	-
HG	0,5	HG	1 ETP, poste pour moitié Zones Humides (conseil, travaux en ZH) et moitié agricole (animation du groupe herbe, appui aux actions PSE, ETAP'N,		23500	23500	23500	70500	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	60 %	14100	14100	14100	42300	20 %	4700	4700	4700	14100					x	0 %	-	-	-	-
HG	0,5	HG	1 ETP, poste pour moitié Zones Humides (conseil, travaux en ZH) et moitié agricole (animation du groupe herbe, appui aux actions PSE, ETAP'N, chantiers collectifs de couverts)		23500	23500	23500	70500	Coordination générale et animation de mesures spécifiques	60 %	14100	14100	14100	42300	0 %	-	-	-	-	20 %	4700	4700	4700	14100	0 %	-	-	-	-
BB	0,75	BB	Technicien bocage (HG)		29002	29002	29002	87006	Breizh Bocage	60 %	17401	17401	17401	52204		-	-	-	-	Voir quel financeur sera ciblé via Breizh bocage				-	0 %	-	-	-	-
BB	0,75	BB	Technicien bocage (K)		27929	27929	27929	83787	Breizh Bocage	60 %	16757	16757	16757	50272		-	-	-	-	Voir quel financeur sera ciblé via Breizh bocage				-	0 %	-	-	-	-
VMA	1	VMA	Technicien VMA		47500	50000	50000	147500	Hors PLAV	60 %	28500	30000	30000	88500	0 %	-	-	-	-	20 %	9500	10000	10000	29500	0 %	-	-	-	-
VMA	1	VMA	agent cours d'eau		30000	30000	30000	90000	Hors PLAV	60 %	18000	18000	18000	54000	0 %	-	-	-	-	20 %	6000	6000	6000	18000	0 %	-	-	-	-
VMA	1	VMA	agent cours d'eau		30000	30000	30000	90000	Hors PLAV	60 %	18000	18000	18000	54000	0 %	-	-	-	-	20 %	6000	6000	6000	18000	0 %	-	-	-	-
					413531	422931	422931	1259393			-	-	-	-		-	-	-	-					-		-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

territoire		territoire	Détail des actions prévues	MO	Montant prévisionnel				Typologie de l'action	AELB					Région					Conseil départemental du Finistère					Etat				
								-			-	-	-	-		-	-	-	-					-		-	-	-	-
HG	PLAV	HG	ETAP'N: Analyse d'azote du sol. suivi similaire au précédent programme soit un objectif de 260 exploitants avec 3 analyses par an (en moyenne et en fonction de l'intérêt de suivre l'exploitant notamment s'il est considéré en marge de progrès ou avec des cultures à risques de fuites plus importantes). Evolution des modalités avec davantage de suivi de parcelles, limitation des analyses sur céréales (à l'appréciation du technicien selon les problématiques, ex: successions céréales dérobées ou céréales-céréales) Estimation d'une analyse de reliquat à 65 € TTC avec un objectif de 769 analyses prévues Estimation de 1 h d'animation interne par ETAP'N	SMH prestation	**40000**	40000	40000	120000	Diagnostics	70 %	28000	28000	28000	84000	0 %	-	-	-	-					-	30 %	12000	12000	12000	36000
HG	PLAV	HG	déjections épandues afin d'ajuster la quantité à épandre (accessible à tous) 1 analyse / an /exploitation maximum (si demande >, nbre fonction de l'appréciation du technicien et	SMH prestation	**4000**	4000	4000	12000	Diagnostics	70 %	2800	2800	2800	8400	0 %	-	-	-	-					-	30 %	1200	1200	1200	3600
HG	PLAV	HG	Poursuite du conseil ETAP'N, harmonisation du conseil CRAB, consignes des conseils ETAP'N à mettre à jour. Maintien d'un temps de 0,25 jours	CRAB via CDC régional				-	Conseil individuel agricole	50 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	problématique. Acquisition d'un nitracheck et formation à son utilisation (chiffrage sur ligne animation collective)	SMH interne				-	Conseil individuel agricole	50 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	aux analyses de l'exploitant (si accès accordé par l'exploitant) Possibilité d'intégrer les analyses d'azotes d'autres structures dans l'outil informatique (y C les analyses DDTM des contrôles en distinguant bien la source de données) Développer un module de suivi du conseil basé sur le respect du conseil ETAP'N par culture, et le détail	SMH prestation		10000	5000	15000	Animation collective agricole	50 %	-	5000	2500	7500	30 %	-	3000	1500	4500					-	0 %				
HGK	PLAV	HGK	Hebergement et nom de domaine du logiciel ETAP'N	SMH prestation	**1600**	1600	1600	4800	Animation collective agricole	50 %	800	800	800	2400	30 %	480	480	480	1440					-	0 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	Résolution des anomalies bloquantes, importantes et mineures	SMH prestation	**1000**	1000	1000	3000	Animation collective agricole	50 %	500	500	500	1500	30 %	300	300	300	900					-	0 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	idem PLAV 2, lien avec l'arrêté ZSCE? Rôle du SMH?	Prestataires via CDC régional				-	Conseil individuel agricole	50 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	idem PLAV 2. quelles modalités à partir de 2023?	Prestataires via CDC régional				-	Conseil individuel agricole	50 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	aux contexte agricole du SMH?) A partir de 2023	SMH interne et prestation		-	-	-	Animation collective agricole	50 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	Diagnostic des serres hors sol et accompagnements pépiniéristes	SMH via prestation	-	-	-	-	Diagnostics	70 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	30 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	Diagnostic type DPR2 élargi à l'enjeu transfert de nitrates vers la nappe. Etablir une méthodologie partagée (financeurs, CRAB , SMH) du diagnostic au préalable.	SMH interne				-	Diagnostics	70 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	30 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	couverts (développement d'une appli à l'échelle régionale pour déclarer les semis de ses couverts précoces? Et ainsi faciliter le travail des baies et des ETA?)	DRAAF				-	Chantiers collectifs + boucle vertueuse		-	-	-	-		-	-	-	-					-	100 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	fertilisation, couverture des sols, agronomie, toute thématique en lien avec l'azote...). Le coût englobe les frais directs et la communication agricole. Marché subséquent ainsi le contenu de l'animation	SMH prestation	**31000**	31000	31000	93000	Animation collective agricole	50 %	15500	15500	15500	46500	30 %	9300	9300	9300	27900					-	0 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	appui au montage **PSE horn amont**	SMH prestation	**10000**	-	-	10000	Animation collective agricole	50 %	5000	-	-	5000	30 %	3000	-	-	3000					-	0 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	mobilisation autour du PSE Horn Amont : sensibilisation et "recrutement" des exploitants, rencontres individuelles, définition des trajectoires	SMH interne ou prestation?				-	Conseil individuel agricole	50 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	50 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	Suivi individuel des exploitants engagés dans le **PSE Horn Amont**. Interne ou prestation? Montant à définir en fonction du dossier PSE à déposer au 28/02/2021	interne ou prestation?	**10000**	10000	10000	30000	Conseil individuel agricole	50 %	5000	5000	5000	15000	0 %	-	-	-	-					-	50 %	5000	5000	5000	15000
HGK	PLAV	HGK	système légumier en partenariat avec la CRAB et Morlaix Communauté cofinanceur. Accompagnement et encadrement du stagiaire, appui recherche et bilan par Vianney Estorgues (CRAB). TOTAL estimé à 20jours en prestation et partage des coûts entre Morlaix Co et SMH en fonction du nombre de producteurs enquêtés	SMH prestation	**9500**	-	-	9500	Animation collective agricole	50 %	4750	-	-	4750	30 %	2850	-	-	2850					-	0 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	partenariat avec des prestataires (CRAB , pâtursens,GAB29...). Objectif de maintenir l'élevage herbager sur le territoire. Estimation de 12 jours	SMH	**7200**	7200	7200	21600	Animation collective agricole	50 %	3600	3600	3600	10800	30 %	2160	2160	2160	6480					-	0 %	-	-	-	-
HGK	PLAV	HGK	développement de matériel spécifique permettant de démultiplier les pratiques vertueuses (barbutteuse? Matériel de semis sous couverts...etc)		-	-	10000	10000	Animation collective agricole	0 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	protection	prestation?	-	-	-	-		60 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	mise en place d'une stratégie foncière spécifique sur l'Horn amont vis-à-vis du futur périmètre de protection (pouvant inclure acquisition de 2H ou autres terres)	SMH prestation ou via MO CRAB?		-	-	-	Foncier / animation	60 %	-	-	-	-		-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
Horn amont	PLAV	Horn amont	l'eau sur le BV de l'Horn Amont (NO3-, COD, %O2, CE, T°) représentant tout le réseau hydrographique et des profils pour tous les Cours d'eau > 500m. Total de 54 km de cours d'eau prospecté	SMH		40000	-	40000	Etudes et évaluations locales	50 %	-	20000	-	20000	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	Marché Labo : prélevement, analyses et interprétations (Horn Guillec et Keralié)	SMH prestation	**10000**	10000	10000	30000	Suivi de la qualité de l'eau	50 %	5000	5000	5000	15000	0 %	-	-	-	-	20 %	2000	2000	2000	6000	0 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	Travaux de restauration de Zones humides (déconnexion de drains dans un bassin tampon, défraînage...) travail hors zones humides possible?	SMH	**25000**	25000	25000	75000	Travaux milieux aquatiques et aménagements	50 %	12500	12500	12500	37500	0 %	-	-	-	-	30 %	7500	7500	7500	22500	0 %	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

territoire		territoire	Détail des actions prévues	MO	Montant prévisionnel				Typologie de l'action	AELB					Région					Conseil départemental du Finistère					Etat				
HG	PLAV	HG	Etude concernant la restauration de la zone rétrolittorale de l'Horn aval afin d'abattre du nitrates	SMH prestation	**11970**	-	-	11970	Travaux milieux aquatiques et aménagements	50 %	5985	-	-	5985	30 %	3591	-	-	3591	30 %	3591			3591	0 %	-	-	-	-
HG	PLAV	HG	Action en MO CRAB : Animation, échange fonciers dans un objectif d'optimisation des pratiques agricoles et de gain azoté	MO CRAB	39800	39800	39800	119400	Foncier / animation	0 %	-	-	-	-	20 %	7960	7960	7960	23880	38 %	10526	8511	8511	27548	0 %	-	-	-	-
HGK	VMA	HGK	sur Horn Guillec Keralié - travaux VMA (Montants TTC)		**72000**	60000	72000	204000	Hors PLAV	50 %	36000	30000	36000	102000		-	-	-	-	10 %	7200	6000	7200	20400		-	-	-	-
HGK	VMA	HGK	sur Horn Guillec Keralié - Travaux régie en tête de bassin versants (Zh, CE) (Montants TTC)		**10000**	10000	10000	30000	Hors PLAV	50 %	5000	5000	5000	15000		-	-	-	-	20 %	2000	2000	2000	6000		-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

territoire		territoire	Détail des actions prévues	MO	Montant prévisionnel				Typologie de l'action	AELB					Région					Conseil départemental du Finistère					Etat				
K	Hors PLAV	K	avec 3 analyses par an (coût analyse estimée à 65e TTC) soit 210 analyses sur ce territoire	SMH prestation	12000	12000	12000	36000	Hors PLAV	70 %	8400	8400	8400	25200	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	idem Horn Guillec 12 analyses / an sur le secteur Kerallé	SMH prestation	1000	1000	1000	3000	Hors PLAV	70 %	700	700	700	2100	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	Poursuite du conseil ETAP'N, harmonisation du conseil CRAB, consignes des conseils ETAP'N à mettre à jour. Maintien d'un temps de 0,25 jours CRAB pour 3 conseils soit environ 17,5 jours de prestation prévu (hypothèse d'un coût CRAB à 504 € TTC	SMH prestation	9000	9000	9000	27000	Hors PLAV	50 %	4500	4500	4500	13500	20 %	1800	1800	1800	5400					-	0 %	-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	idem précédent contrat territorial. Un objectif de 3 conseil/ an 2 jours à 504 € TTC max (plafond agence)	SMH prestation via devis ou marché	4500	4500	4500	13500	Hors PLAV	50 %	2250	2250	2250	6750	20 %	900	900	900	2700					-	0 %	-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	Poursuivre la promotion du désherbage mécanique en mais. Accompagnement individuel des exploitations souhaitant tester le désherbage mécanique du Mais. 12 exploitations suivies à 3jours maximum par exploitation (cout plafond agence de 504e TTC + 288€ TTC soit un montant max de 1800€ TTC/ exploitation). L'action sera effectuée en prestation et incluera l'accompagnement individuel de l'exploitant et la prestation de semis par une entreprise du territoire (ETA ou CUMA?). Prestataire: à définir via le futur marché (CRAB ou GAB)	SMH	21600	21600	21600	64800	Hors PLAV	50 %	10800	10800	10800	32400	20 %	4320	4320	4320	12960					-		-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	idem précédent contrat territorial. Un objectif de 3 conseil "interculture" et 3 conseil "gestion de l'herbe" par an 2 jours à 504 € TTC max / conseil(plafond agence)	SMH prestation via devis ou marché	6500	6500	6500	19500	Hors PLAV	50 %	3250	3250	3250	9750	20 %	1300	1300	1300	3900					-	0 %	-	-	-	-
BV plouénan	Hors PLAV	BV plouénan	SOUS BV PLOUENAN - Suivi technique individuel des producteurs engagés dans le **PSE légumes** (1 jour / exploitation pour 12 exploitations engagées dans le PSE légumes)	SMH prestation	10800	10800	10800	32400	Hors PLAV	50 %	5400	5400	5400	16200	20 %	2160	2160	2160	6480					-	0 %	-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	modalités identiques au secteur Horn Guillec (augmentation de l'enveloppe de 100 ha sur le secteur Kerallé et ruisseaux côtiers) Environ 200 ha	SMH	10000	10000	10000	30000	Hors PLAV	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	Retour chez les exploitations conseillés en 2020 afin de suivre l'évolution des pratiques (0,5jours/exploitation) + 2 nouvelles exploitations suivies /an	SMH prestation	4000	4000	4000	12000	Hors PLAV	70 %	2800	2800	2800	8400	20 %	800	800	800	2400					-		-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	réalisation de DPR2 en prestation: 2-3 DPR2 en 2022 en lien avec le PSE légumes + 1-2 DPR2 en plus en fonction des demandes sur le territoire. Hypothèse DPR2 à 3jours et à 600€ /jour	SMH	7200	3600	3600	14400	Hors PLAV	70 %	5040	2520	2520	10080	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	animation collective phyto incluant l'animation collective autour du PSE "légumes": Animation collective: redéfinie tous les ans dans le cadre du marché subséquent à venir (2022-2024). Animation PSE légumes: temps annuel collectif pour partager et capitaliser les actions avec les producteurs + focus sur une thématique particulière tous les ans (exemple: la gestion du Rumex en artichauts). Invitation de tous les producteurs SMH? -acquisition de référence avec un sujet tous les ans, animation en prestation (exemple désherbage thermique, intérêt du paillage plastique en salades???...)	SMH prestation	15000	21000	21000	57000	Hors PLAV	50 %	7500	10500	10500	28500	20 %	3000	4200	4200	11400					-	0 %	-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	aménagements innovants: dispositifs annexés hors breizh bocage avec un objectifs de limitation de l'érosion (noues, pièges à sédiments, fascines...)	SMH prestation	6000	6000	6000	18000	Hors PLAV	50 %	3000	3000	3000	9000	20 %	1200	1200	1200	3600					-		-	-	-	-
HGK	Hors PLAV -BB	HGK	sur Horn Guillec Kerallé - travaux BB suivis à part (Montants TTC inscrits pour mémoire)	prestation	128267	130000	130000	388267	Hors PLAV	50 %	64133	65000	65000	194133		-	-	-	-					-		-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	Support de communication grand public et prestation	SMH prestation	5000	5000	5000	15000	Hors PLAV	0 %	-	-	-	-	20 %	1000	1000	1000	3000					-		-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	Marché Labo : prélevement, analyses et interprétations (Kerallé)	SMH prestation	23000	23000	23000	69000	Hors PLAV	50 %	11500	11500	11500	34500	0 %	-	-	-	-	20 %	4600	4600	4600	13800		-	-	-	-	-
K	Hors PLAV	K	Travaux de restauration de Zones humides (déconnexion de drains dans un bassin tampon, défrainage...) travail hors zones humides possible?	SMH	5000	5000	5000	15000	Hors PLAV	50 %	2500	2500	2500	7500	0 %	-	-	-	-	30 %	1500	1500	1500	4500		-	-	-	-	-
HGK	Hors PLAV	HGK	lutte contrer les rongeurs aquatiques k9	SMH	5133	5200	5200	15533	Hors PLAV	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-	-					-	0 %	-	-	-	-
			sous total PLAV (y compris postes regie et W ZH)	PLAV	337770	356300	321300	1202270			197585	206850	184350	588785		62491	56050	54550	173091		28317	22711	22711	73739		24950	24950	24950	74850
			sous TOTAL Hors PLAV (y compris postes régie et W ZH)	**Hors PLAV**	195833	205200	205200	606233			97700	102320	102320	302340		26500	29080	29080	84660		6100	6100	6100	18300	-	-	-	-	-
			ss TOTAL BB (TK et W) Kerallé		76670	77329	77329	231328			41128	41457	41457	124043	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
			ss TOTAL BB (TK et W) Horn guillec		108527	109602	109602	327731			57164	57701	57701	172566	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
			sous TOTAL VMA (TK et W)	Milieux aquatiques	189500	180000	192000	561500			105500	101000	107000	313500	-	-	-	-	-		30700	30000	31200	91900	-	-	-	-	-
			TOTAL Contrat 2022-2024		908301	928431	905431	2929063		-	499077	509329	492829	1501234	-	88991	85130	83630	257751		65117	58811	60011	183939	-	24950	24950	24950	74850
					-	-	-	-																					
					723103	741500	718500	2183103												3643103	6544706	12370912	22558721	41474339					

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

- NOTE -

Stratégie territoriale et feuille de route (2022 – 2027)

Bassins versants Quillimadec – Alanan

Septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire est composé de 2 bassins versants recensés dans le SDAGE, dont l'exutoire correspond à la baie de Guissény :

- le cours d'eau Quillimadec s'étend sur 22 km (cours d'eau principal) et sur un réseau hydrographique (cours d'eau principal + chevelu) de 140 km. Celui-ci prend ses sources sur la commune de Plounéventer,
- le cours d'eau Alanan s'étend sur 5.6 km (cours d'eau principal) et sur un réseau hydrographique (cours d'eau principal + chevelu) de 29 km. Il prend ses sources sur la commune de Guissény.

Le territoire des bassins versants Quillimadec - Alanan représenté sur la carte ci-dessous, couvre 9762 ha dont 6502 ha de SAU :

Carte 1 : Limite hydrologique des bassins versants Quillimadec – Alanan (source CLCL)

Un inventaire, réalisé sur le bassin versant en 2011, a estimé à 1291 ha en zones humides sur le BV avec :

- 16 ha en culture (1.3%) donc présentes sur SAU,
- 822 ha ne prairies (64%) donc présentes sur la SAU,
- 399 ha en bois (31%) : en grande partie hors SAU sauf certains bois pâturés,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- 53 ha (jardin, plan eau, landes et habitats littoraux) 4.1% : hors SAU,

soit en 838 ha de SAU en Zones humides soit 13 % de la SAU de 6502 ha.

1.2. ETAT DES LIEUX DES USAGES

1.2.1. La population des communes

La population des communes concernées par le bassin versant est de 35 149 habitants au total (16 231 habitants si on proratise en fonction de la surface de chaque commune dans le bassin versant).

La Communauté de Lesneven Côte des Légendes a dénombré un certain nombre d'assainissement classées « non acceptables » sur le territoire (rejets d'eau usées ou un dispositif d'assainissement incomplet). Les apports d'azote au milieu par les installations ANC ont été estimés à **6 T N/an dans le diagnostic** de territoire mené dans le cadre de la charte de territoire 2013-2015.

1.2.2. L'agriculture

La SAU est cultivée par **237 exploitations ayant au moins une parcelle avec cette répartition :**

- 79 exploitations ayant moins de 10 ha utilisent 5 % de la SAU
- 158 exploitations ayant plus de 10 ha valorisent 95 % SAU

L'herbe y occupe 34 % (prairies temporaires et prairies permanentes) de la SAU du territoire.

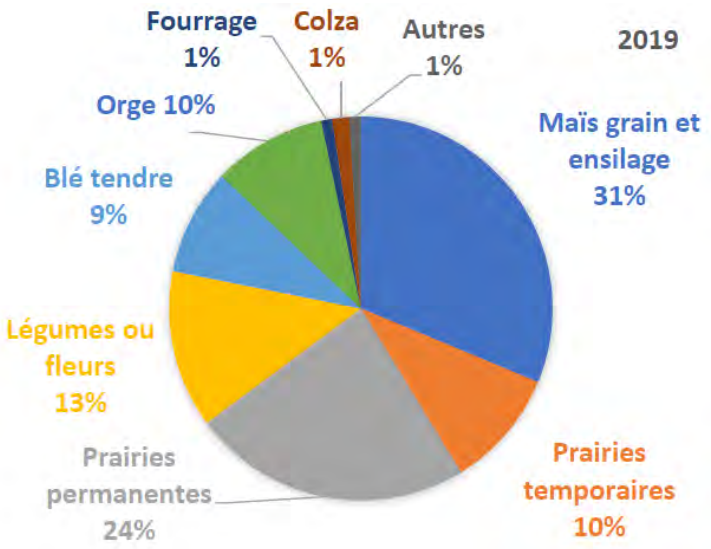

Graphique 1 : assolement 2019 sur les BV Quillimadec – Alanan (RPG 2019)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La typologie des 158 exploitations ayant plus de 10 ha se répartie comme suit :

Typologie des exploitations	Nombre d'exploitations	en %
bovin viande	8	4%
bovin lait	93	68%
hors-sol et grande culture	25	13%
orientation légumière	32	16%

L'élevage bovin (lait et viande) valorise 72% de la SAU de ce territoire.

1.2.3. Usages de la ressource en eau (rivière et littoral)

Alimentation en Eau Potable : Il n'y a pas de prise d'eau potable en rivière sur les rivières Quillimadec et Alanan. Il existe un périmètre de captage souterrain à Lannuchen sur la commune du Folgoët.

La pêche : la pêche maritime de loisirs est pratiquée par des plaisanciers. Les principales techniques de pêches sont :

- la pêche à la ligne et au filet : bar, maquereau, lieu, seiche
- la pêche au casier : crustacées.

L'AAPPMA du Pays des Abers-Côtes des Légendes regroupe 1002 adhérents. Le Quillimadec est une rivière de 1ère catégorie piscicole avec pour espèces dominantes la truite et le saumon. Nous n'avons pas de données sur la pêche à pied dans l'estuaire du Quillimadec.

Le nautisme : Le port du Curnic regroupe 90 mouillages.

1.2.4. Stations d'épuration

3 stations d'épuration collectives sont présentes sur le territoire du bassin versant :

- Lesneven (13 500 EH)
- Plouider (1850 EH)
- Guissény-Kerlouan (6000 EH)

Les flux rejetés par ces 3 stations d'épuration sont de **4.2 T N/an** (données 2008).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

1.2.5. Industries

Sur le bassin versant algues vertes, on dénombre 2 industries dont 1 raccordée à la station d'épuration de Lesneven (d'après les données « redevance » de l'Agence de l'eau) :

Etablissement - raison sociale	Activité	Commune	Devenir des effluents industriels
SARL PISCICULTURE DE LESCOAT	Pisciculture, aquaculture	LESNEVEN	Rejet dans le Quillimadec sans véritable traitement : léger filtrage. Des normes de rejets à respecter ont été fixées.
ABATTOIR INTERCOMMUNAL	Production de viandes de boucherie	LESNEVEN	Raccordement à la station d'épuration de Lesneven Þ rejet dans le Quillimadec

Tableau 1 : devenir des effluents industriels des établissements présents sur le territoire (source : AELB, 2007)

Ainsi, seule la pisciculture a un rejet direct au milieu. L'apport en azote est de 9 kg N/j soit **3,2 T N/an**.

Ainsi en comptabilisant les apports liés à l'ANC, aux rejets directs des stations d'épuration et aux rejets industriels, on obtient une pression de 1.4 kg N/ha de bassin versant soit 5.75 % du flux observé en 2015-2016 (237 t N à l'exutoire soit 24.3 kg/ha de BVAV).

1.3. ETAT DES LIEUX DE LA MASSE D'EAU AU REGARD DES OBJECTIFS DU SDAGE 2022 - 2027

	Code ME	Libellé ME	Objectif de retour au bon état chimique du SDAGE	Objectif de retour au bon état écologique du SDAGE	Objectif de retour au bon état général du SDAGE	Risque amenant à report délai	Etat actuel écologique 2019 (basé sur moyenne 2015-17)	Eta chimique	Paramètre(s) déclassant(s) pour la qualité actuelle (état année 2018)
ME cours d'eau	FRGR0060	Le Quillimadec	non défini dans le SDAGE 2016-2021 2021 envisagé dans le projet SDAGE 2022-2027	2021 dans le SDAGE 2016-2021 2027 dans le projet SDAGE 2022-2027	2021 dans le SDAGE 2016-2021 2027 dans le SDAGE 2022-2027	Pesticides, macropolluants ponctuels ou diffus	Moyen	bon	COD, IBD
	Code ME	**Libellé ME**	**Bon état chimique**	**Bon état écologique**	**Bon état global**	**Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027**	**Etat actuel écologique 2012-2017**	**Etat chimique**	**Paramètres déclassants**
ME côtières	FRGC12	Le Léon Trégor Large	Atteint depuis 2015	2027 dans le sdage 2016-2021 Objectif 2027 moins strict dans le projet 2022-2027 (contrainte faisabilité technique)	Objectif 2027 moins strict dans le projet 2022-2027 (contrainte faisabilité technique)	ulves	Moyen	inconnu	Nitrates, ulves

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	Code ME	Libellé ME	Bon état quantitatif	Bon état qualitatif	Bon état global	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027	Etat actuel qualitatif 2012-2017	Etat quantitatif 2012-17	Paramètres déclassants
ME souter-raine	FRGG001	Le Léon	2015	2027	2027	Nitrates, Phytosanitaires	Mauvais	Bon	Nitrates, Phytosanitaires

Tableau 2 : Enjeux par masses d'eau d'après le SDAGE Loire – Bretagne 2016 – 2021

Le projet de SDAGE 2022-2027 demande une baisse des flux d'azote pondéré par l'hydraulicité de 30 % par rapport à la période 2010 – 2012 sur le Quillimadec. Cet objectif n'est pas encore atteint comme le montre l'évolution des concentrations ci-dessous.

Année hydrologique	Moyenne (mg N03/l)	Quantile 90 (mg N03/l)	Flux d'azote pondéré par l'hydraulicité (en tonnes N)	Objectifs
2007-08 (point Kérozet, CCPLCL)	49,0	62	314	
2008-09 (point Kerozet, CCPLCL)*	50,8	61,5	329	
2009-10 (point Kerozet, CCPLCL)*	45,9	56,6	307	
2010-2011 (point Kerozet, CCPLCL)*	48,2	57	323	
2011-2012 (point Kerozet, CCPLCL)*	42,0	53	280	
2012-2013 (point Kerozet, CCPLCL)*	42,9	52	**280**	
2013-2014 (point Kerozet, CCPLCL)*	40,71	49	**251**	
2014-2015 (point Kerozet CCPLCL)*	37.6	45	**253**	
2015-2016 (point Kerozet CCPLCL)*	37	45	237	
2016-2017 (point Kérozet CCPLCL)*	36.2	42	242	
2017-2018 (point Kérozet CCPLCL)*	36.05	41	**237**	
2018-2019 (point Kérozet CCPLCL)*	35.94	43	**237**	
2019-2020 (point Kérozet CCPLCL)*	35	43	**232**	
2020-2021 (point Kérozet CCPLCL)*	34.56	41	**225**	
Moyenne 93-1997	61,8	77,6	431	
Moyenne 99-2003	55,8	68,8	364	
Moyenne 2010-12	**45.4**	**55.5**	**303**	
Moyenne 16-2020	36.04	42.8	240	
Moyenne 19-2021	**35.1**	**42.3**	**231**	
Moyenne 2014/moyenne 2007	- 19 % (100 % de l'objectif)			Objectif du contrat de BV 2009-2013 : -15 % entre 2007 et 2013
Flux 2016-2020 pondérés par l'hydraulicité/flux 99-2003 pondérés par l'hydraulicité	**- 34 % (113 % de l'objectif minimum)**			**Objectif SDAGE 16-17 au minimum -30 % /moyenne 99-03**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Flux 201-2020 pondérés par l'hydraulicité/flux 2010-2012 pondérés par l'hydraulicité	-23.8 % (73 % objectif minimum)	Objectif SDAGE 22-2 au minimum -30 % /moyenne 10-12
Quantile 90 2014-2015/ Quantile 90 2007-2008	*- 17 mg/l (106 % de l'objectif)*	*Objectif Charte territoire « algues vertes » ↳ passage d'un Quantile 90 de référence (année 2007-2008) de 62mg/l à un Quantile 90 de 46 mg/l, soit – 16 mg/l*
Quantile 90 2020-21/Quantile 90 2014-2015	*-4 mg/l (57 % de l'objectif)*	*Objectif Projet de territoire « algues vertes » : passage d'un Quantile 90 de référence (2014-2015) de 45 mg/l à un quantile 90 de 38 mg/l, soit - 7 mg/l*

Tableau 3 : Résultats et objectifs à atteindre concernant les flux d'azotes pondérés par l'hydraulicité sur le Quillimadec (source : CLCL)

1.4. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

Sur les territoires du Quillimadec - Alanan, l'enjeu marées vertes lié au paramètre nitrates est prépondérant, il guide les programmes d'actions depuis plusieurs années. Cependant, il est intéressant de ne pas oublier que d'autres enjeux coexistent et peuvent nourrir la réflexion quant aux actions à mettre en place :

Nitrates et marée verte

Les nitrates étant très solubles dans l'eau, ils sont soumis au lessivage, c'est-à-dire qu'ils sont entraînés à travers le sol par les eaux pluviales vers la nappe d'eau souterraine. Ils circulent ensuite lentement dans la nappe jusqu'à rejoindre un cours d'eau après 10 à 30 ans.

Les marées vertes sont dues à une eutrophisation des eaux littorales et se produisent dans des milieux particulièrement sensibles que représentent certaines baies semi-fermées bretonnes. Le phosphore étant déjà présent de manière importante dans les sédiments marins, l'unique façon de lutter contre ce phénomène est de limiter la croissance des algues vertes en réduisant drastiquement les apports terrigènes de nitrates par les cours d'eau. La modélisation du CEVA réalisée en 2010, mentionne un objectif de concentration de 10-15 mg/l pour atténuer suffisamment la marée verte.

La matière organique (et le phosphore lié)

Le Quillimadec est marqué par une pollution sur l'indicateur COD (Carbone organique Dissous), en lien avec l'érosion importante des terres constatée lors des pluies.

La qualité de l'eau bactériologique

Trois plages de la baie de Tresseny, où arrive le Quillimadec, sont fermées de part une mauvaise qualité de l'eau bactériologique. Les apports sont essentiellement originaires du Quillimadec et ont diverses origines : assainissement collectif et non collectif mais aussi transfert, sur sièges d'exploitation et dans les parcelles agricoles, de bactéries via le réseau de fossés vers le cours d'eau par ruissellement. Le maillage bocager, la couverture des sols, la gestion des pâtures sont donc là aussi des leviers importants pour résoudre cette pollution bactériologique.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les produits phytosanitaires

La masse d'eau souterraine Bas-Léon et des captages d'eau potable souterrains sont marqués par de la pollution par les phytosanitaires.

La biodiversité

Outre les milieux naturels remarquables présents (zones Natura 2000 du Curnic et de Goulven) et l'ensemble de la zone littorale propriété du Conservatoire du littoral, la biodiversité ordinaire est un enjeu important, sachant que 60 % des quantités d'insectes et 30 % des oiseaux ont disparu en Europe en 30 ans. Cette biodiversité ordinaire est favorisée par le maillage bocager et des zones humides qui font office à la fois de corridors et de réservoirs de biodiversité. Elle est aussi favorisée par la variété des assolements, des couverts multi-espèces, la présence d'herbe dans les assolements.

1.5. ENJEUX AGRICOLES

1.5.1. Une régression des surfaces en herbe

La production majoritaire est la production laitière qui valorise environ 70 % de la SAU si l'on prend les exploitations spécialisées en lait et les exploitations mixtes (production laitière accompagnée d'une autre production).

Depuis la fin des quotas laitiers en 2015, les producteurs de lait ont eu l'opportunité de produire un peu plus de lait sans modifier leur surface. Des reprises d'exploitations laitières dans le cadre de l'installation, pas toujours structurantes, conduisent à des systèmes laitiers plus intensifs. Depuis la mise en place de la PAC 2015-2020, le respect du verdissement et donc de la diversité des assolements a amené les exploitations lait spécialisées à introduire une 3ème culture, la céréale réduisant la surface fourragère. Pour toutes ces raisons, sur ce territoire agricole très dynamique, les systèmes laitiers ont eu tendance à s'intensifier.

Dans le système laitier de la « ferme laitière » du BV, la part moyenne du maïs ensilage dans la SFP (40%) est plus élevée que la moyenne départementale du Finistère (36%). Cette caractéristique du système fourrager du BV Quillimadec associée à des parcellaires peu structurants n'ont pas permis aux producteurs de lait de ce territoire de solliciter des MAEC systèmes 12-18 ou 28 % de maïs/SFP dans la dernière programmation PAC 2015-2020. Les objectifs d'évolution de ces MAEC sont difficilement atteignables.

Pourtant, des démarches d'échanges de propriété ont eu lieu mais leur nombre est restreint. Ces échanges n'impactent pas toujours la surface accessible aux vaches laitières et de façon suffisante pour envisager une évolution du système fourrager avec du pâturage important. Sur un territoire où la pression foncière est forte, les achats de terre sont onéreux obligeant à dégager une forte rentabilité à l'hectare.

1.5.2. Renouvellement des générations

Dans les 5-10 ans à venir, la démographie des producteurs de lait va conduire à un renouvellement de la moitié des exploitations voire au transfert de foncier valorisé par des bovins vers d'autres

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

productions. La crainte est de voir disparaître beaucoup de surfaces fourragères surtout des surfaces en herbe au profit de cultures (pommes de terre de sélection, grandes cultures).

1.5.3. Une fertilisation qui reste à améliorer

Territoire à vocation d'élevage, les producteurs disposent de matières organiques fertilisantes (fumier et lisier) intéressantes. Bien utilisées, elles conduisent à limiter les achats d'engrais minéral. Cependant, l'analyse des DFA a montré que la pression azotée après avoir baissé depuis 2000, ré-augmente depuis 2015.

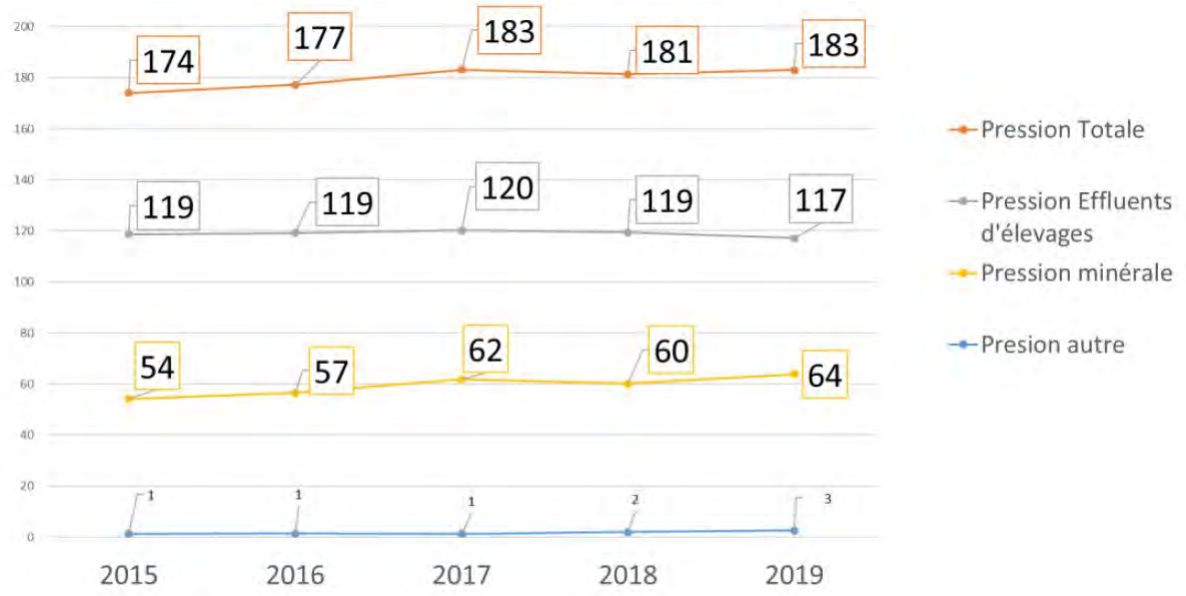

Graphique 2 : Evolution des pressions azotées (analyse des données DFA) sur le bassin versant du Quillimadec de 2015 à 2019 (source : CLCL)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2. Stratégie territoriale

2.1. MASSES D'EAU PRIORITAIRES

Les actions présentées dans le cadre du projet de territoire du Quillimadec - Alanan seront proposées à l'ensemble des agriculteurs du territoire, avec pour la plupart des actions un ciblage vers les exploitants ayant plus de 10 ha en BVAV, qui représentent 95 % de la SAU du BV.

Les zones de bas-fonds seront ciblées pour la création de ceintures de bas-fond dans le cadre des aménagements bocagers.

2.2. DEMARCHE GENERALE

Le dernier Plan de Lutte Algues Vertes s'est clôturé avec un bilan mitigé, car les résultats sont loin des objectifs à atteindre sur les 8 baies Algues Vertes. Pour y répondre, de nouveaux textes réglementaires sont en cours d'élaboration et vont donner au programme 2022-2027 un contexte tout à fait singulier. La mise en place d'un arrêté préfectoral Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) sur chacune des baies, via la modification du Programme d'Action Régionale (PAR6) de la Directive Nitrates se fera avec des objectifs de résultats pour chaque exploitation de plus de 3 ha sur le BV. Dans ce cadre, la répartition des rôles des services de l'état, de la collectivité et des organismes de conseil pour le territoire des bassins versants du Quillimadec - Alanan est présentée en **annexe 1**.

Pour accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place des mesures de la ZSCE, il est prévu de rencontrer ceux ayant plus 10 ha sur le bassin versant algues vertes lors d'une visite bocage (financée par le programme bocage). Elle permettra de faire des propositions d'aménagements sur les ceintures de bas-fonds en lien avec les zones humides. De plus, cette visite permettra de présenter brièvement l'ensemble des outils PLAV (chantier collectif, Etap'N, prestation PLAV…) (document récapitulatif disponible en **annexe 2**).

En complément, l'ensemble des dispositifs financiers et de conseils proposés dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Algues Vertes seront présentés aux exploitants agricoles du territoire. Cela se fera à l'occasion de relances téléphoniques, de courriers, d'interventions lors des actions collectives. De plus, un ciblage des exploitants pourra se faire en fonction des données transmises par les services de l'Etat (résultat des analyses RDD, UGB/JPP…) et en lien avec les mesures ZSCE.

Dans ce cadre, un **appui technique** sera proposé aux exploitants agricoles via les **accompagnements individuels** du marché régionalisé, en fonction de leur besoin et des marges de progrès identifiées. De plus, un nouvel outil financier sera proposé sur le territoire : le **Paiement pour Services Environnementaux** (PSE). Il répondra aux enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il va concerner en particulier les exploitations laitières (spécialisées ou non). Il s'agit là d'un réel outil pour accompagner les efforts réalisés via une rémunération annuelle.

Des **actions de vulgarisation** diffuseront quant à elles les innovations et les leviers pour limiter les fuites d'azote, basés sur les 4 socles cités ci-dessus. Ces moments d'échanges sont importants pour avancer ensemble, croiser les pratiques et in fine faire évoluer les systèmes.

L'action foncière, levier incontournable pour regrouper le parcellaire et mieux valoriser les effluents, sera poursuivie. La commission agricole foncière du Bassin Versant continuera ses actions sous la

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

responsabilité de la cellule foncière, instance locale de concertation à l'échelle de l'EPCI, co-présidée par la Chambre d'Agriculture et la communauté de communes.

Pour accompagner toutes ces actions, le **volet aménagement du territoire** est également important et sera mise en place à travers l'action bocage, avec une priorisation de l'action dans les 2-3 prochaines années sur les ceintures de bas-fonds.

Pour relever le défi de la réduction des algues vertes, il est nécessaire que **l'ensemble des acteurs du territoire prennent en compte les enjeux « nitrates » dans leur politique d'accompagnement des exploitants agricoles**. Cela pourra se faire via :

- la valorisation des produits (en lien avec la politique des coopératives locales),
- l'orientation des subventions agricoles (PAC, PACAEA…),
- l'accompagnement technique mené par les prescripteurs.

Pour y parvenir, il est prévu des temps d'échanges entre le porteur de projet, les coopératives locales en lien avec la politique de valorisation de la production et l'Etat en lien avec la politique agricole (réglementation environnement, subventions PAC, PCAEA...).

Il est également prévu des échanges réguliers avec les prescripteurs locaux et les ETA/Cuma. Ils seront ainsi les relais sur le terrain, lors de leurs contacts avec les exploitants, des différentes actions proposées dans le cadre de ce nouveau projet de territoire PLAV.

La Chambre d'Agriculture est directement partie prenante car elle est maître d'ouvrage de l'action sur le foncier.

Le Syndicat des Eaux du Bas Léon poursuivra un programme d'actions mutualisées à l'échelle du SAGE incluant des diagnostics de sièges d'exploitation pour repérer les risques de pollutions ponctuelles, la vulgarisation de techniques de réduction des phytosanitaires et la gestion des milieux aquatiques.

Il est également important que la recherche agronomique se poursuive pour affiner les références de fertilisation, de couverture des sols et les connaissances sur les fuites d'azote.

2.3. ACTIONS ET OBJECTIFS PAR ENJEUX

Le programme d'actions proposé dans la feuille de route consiste à satisfaire les objectifs du SDAGE et du SAGE du Bas-Léon, ainsi qu'à mettre en œuvre le programme de mesures. Par conséquent, il s'agit donc de rétablir l'état des masses d'eau vis-à-vis des paramètres déclassants.

Paramètre déclassant	Lien avec les actions du projet de territoire
COD	Les actions de couvert végétal et de reconstitution du bocage mais aussi indirectement les actions de vulgarisation ou d'expérimentation limiteront les transferts de matière organique aux cours d'eau.
Nitrates et ulves	Les actions du projet de territoire ont un objectif de réduction des fuites d'azote et donc aboutiront à une baisse des teneurs en nitrates dans l'eau.
Phosphore total	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Orthophosphate	Les actions de couvert végétal et de reconstitution du bocage, de raisonnement de la fertilisation mais aussi indirectement les actions de vulgarisation ou d'expérimentation limiteront les transferts de matière organique et donc de phosphore aux cours d'eau.
IBD (indice Diatomées)	Les diatomées sont des algues brunes microscopiques qui réagissent vite à une pollution donc qui sont un bon indicateur de la qualité biologique. L'IBD traduit plus particulièrement le niveau de pollution organique et trophique (nutriments : azote, phosphore). Il est également susceptible d'être impacté par la contamination par des toxiques (micropolluants minéraux ou synthétiques). Les actions du projet de territoire (couverture du sol, fertilisation, gestion herbe, bocage) auront toutes un impact sur les transferts de nutriments (azote et phosphore) et donc un impact sur l'IBD. De plus, une action milieu aquatique, par le volet « renaturation-épuration par le milieu », sera mise en place sur le Quillimadec. Un programme de restauration et d'entretien de cours d'eau (VMA) est mené sur le Quillimadec via une convention de délégation au Syndicat des Eaux du Bas Léon de la compétence GEMA sur le territoire de la CLCL sur la période 2020-2025.

Tableau 4 : Impact des actions sur la reconquête de la qualité de l'eau sur les paramètres actuellement déclassants

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3. Feuille de route

3.1. TYPES D'ACTIONS IDENTIFIEES

Le programme d'actions proposé dans le projet de territoire 2022-2027 comprendra les grands axes d'actions ci-dessous :

- **le suivi des engagements des exploitants agricoles dans le cadre de la ZSCE** (souscription à une MAEC ou à un PSE, participation aux chantiers collectifs de semis de couverts, mise en place d'un plan d'action et son suivi dans le cadre des prestations PLAV),
- des **conseils techniques individuels** sur les thématiques impactantes et des études de diagnostic de l'efficacité du système de production ou d'évolution de système (prestation PLAV),
- l'**animation d'aides financières** : aide à l'implantation des couverts précocement, aide PSE (Paiement pour Services Environnementaux), aide MAE (Mesures Agri-Environnementales), analyses de déjections et d'azote dans le sol, chantiers collectifs de couverture précoce…
- des **actions de vulgarisation** agronomique, légumes et systèmes fourragers,
- la **poursuite d'action de création de bocage** notamment à la jonction versant-zones humides (création de ceinture de bas-fonds),
- la **poursuite des actions de gestion des milieux aquatiques** (GEMA) avec des restaurations de zones humides, en lien avec le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL),
- la **poursuite de diagnostic de sièges d'exploitation** pour limiter les pollutions par fuites d'eaux souillées (action SEBL),
- la **poursuite d'une action d'amélioration du foncier**,
- le **ramassage des algues vertes**.

Le programme d'actions s'organisera en lien avec la mise en place de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale, avec en premier lieu, une phase volontaire de 3 ans, où est attendu un engagement fort dans les évolutions de pratiques et les outils proposés par le porteur de projet du programme :

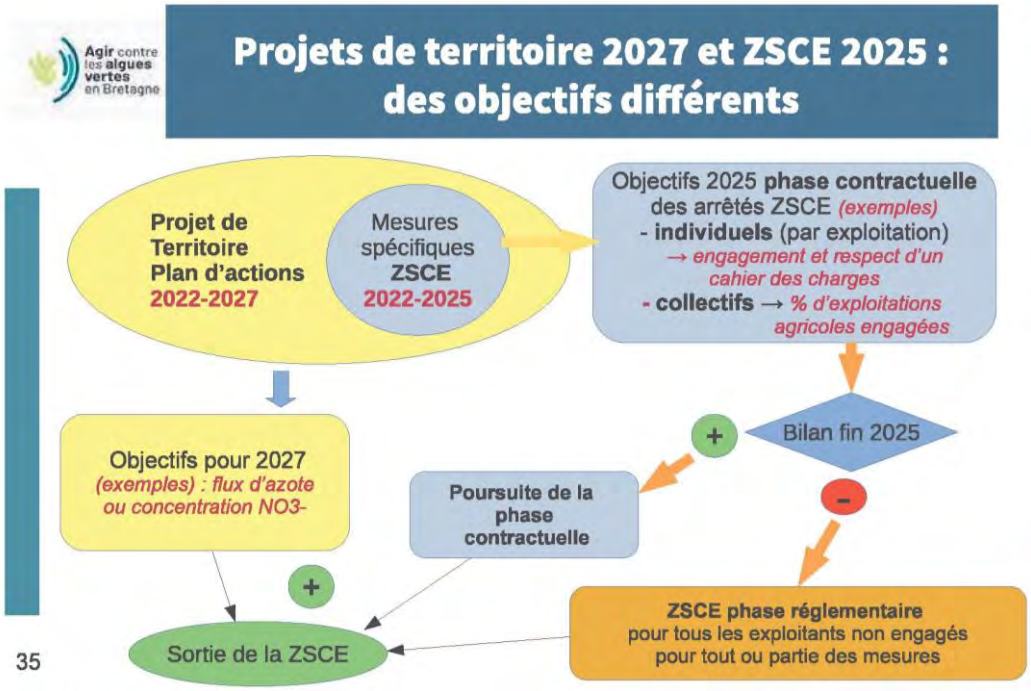

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Cette phase volontaire peut être renouvelée une fois ou passer en réglementaire courant 2025 chez les exploitants non engagés.

Le projet de territoire 2022-2027 sera donc marqué par la recherche d'un engagement volontaire individuel des exploitants soit dans le PSE, soit dans une MAE, soit dans une prestation PLAV afin de mettre en place un plan d'action (en lien avec la mesure fertilisation ou gestion du pâturage de la ZSCE notamment).

Les actions seront donc de 2 ordres :

ACTIONS INDIVIDUELLES : il sera recherché l'engagement de 90 % des exploitations ayant plus de 10 ha sur le BV dans une démarche de progrès qui se matérialisera soit :

- **par la souscription d'un PSE (souscription nécessaire avant octobre 2022)**

Dans ce cas de figure, l'exploitant sera suivi tous les ans afin de l'accompagner dans sa trajectoire d'évolution envisagé à la souscription du PSE. Il pourra bénéficier de certaines outils de conseils PLAV (conseil gestion de l'herbe, conseil N...), de certaines aides financières mais ne pourra avoir accès aux chantiers collectifs.

- **par la souscription d'une MAEC (Eau, Algues Vertes, et Herbivores),**
- **par la souscription d'une prestation PLAV et la mise en place du plan d'action proposé en cas de marge de progrès identifiée sur les thématiques fertilisation et gestion du pâturage,**
- **par la rencontre bocage** (financé par le programme bocage) pour affiner la localisation la plus adéquate possible des ceintures de bas-fonds en lien avec la configuration du terrain. De plus, l'ensemble des outils PLAV leur seront présentés afin de les inscrire dans les différents dispositifs disponibles.

Pour rappel, les outils PLAV ciblent les thématiques ci-dessous :

- la précision de la fertilisation (en lien avec la fiche 1 du plan d'action ci-dessous),
- l'efficacité des couvertures de sols (en lien avec la fiche 5 du plan d'action ci-dessous),
- l'efficacité des systèmes fourragers laitiers (en lien avec la fiche 6 du plan d'action ci-dessous),
- la maximisation de l'épuration par le milieu (avec un lien avec les fiches 9-10 : restauration des zones humides et aménagements bocagers, fiche 9 et 10).

ACTIONS COLLECTIVES via la vulgarisation collective qui comprendra des actions de formation, de rencontres « bout de champ », d'expérimentation, de communication écrite… Ces actions permettront à la fois d'améliorer les connaissances, mais aussi et surtout de créer une dynamique d'émulation collective et de transfert de savoir-faire entre exploitants.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.2. PLAN D'ACTIONS

Intitulé de l'action	Action prioritaire	Contenu de l'action proposée pour 2022-2027
Gestion des cultures et de la fertilisation		
Fiche 1 : Accompagner les exploitants vers plus de précision dans la fertilisation	oui	**. Accompagnement individuel des exploitants :** 1. Animation interne collective autour de la phase volontaire ZSCE et des outils PLAV permettant d'accompagner l'exploitant : réunion d'information, courrier suivi, relance téléphonique. NB : il y aura des visites dans le cadre d'un programme Bocage (hors PLAV) chez les exploitants, avec comme entrée la thématique bocage en lien avec les ZH et les ceintures de bas-fonds (mesure renaturation de la ZSCE). 2. Via des outils : 3 reliquats/exploitation légumière - Dispositif Etap'N et CONSEIL AZOTE PLAV **(objectif Etap'N = 90 analyses chez 30 exploitations légumières)** 3. Via des aides financières : MAE Eau et via PSE **(objectif = 15 MAE Eau ou Algues Vertes)** 4. Via le rapprochement des terres du siège d'exploitation dans le cadre de l'action foncière (fiche 11) 5. Via les aides aux investissement PCAEA (couverture de fosse, ...) **. Accompagnement collectif :** 6. Une campagne d'analyse d'azote dans le sol permettant d'aider les exploitants dans la compréhension du fonctionnement de leur sol en lien avec l'outil Sol'aid **(objectif = 40 analyses/an)** 7. Démonstration collective d'épandage
Fiche 3 : Vulgariser les techniques limitant les fuites		**Les actions vers les agriculteurs** . Mettre en place un programme de vulgarisation sur la thématique agronomique, rotations des cultures, couverts végétaux, gestion de l'herbe (cf onglet vulgarisation agricole 22-24) Ce programme sera co-construit tous les ans avec les agriculteurs relais, la CLCL. **Les actions vers les intervenants auprès des agriculteurs** **Prescripteurs :** . Les informer et associer à toutes les actions organisées par le bassin versant, . Proposer des réunions d'échange annuelles ou des formations. Thématiques : GREN, techniques limitant les fuites d'azote (couverture du sol...) **CUMA – ETA :** . Echanges sur les actions qu'ils peuvent mettre en place lors de leurs interventions telles que la mise en place de bandes double densité, les analyses de déjections avant épandage, les épandages précoces de fumier, les semis précoces de couverts après céréales, les semis sous couvert de maïs, . Echanges sur les nouveaux matériels favorisant une bonne maîtrise de la fertilisation et sur les aides possibles, …
Gestion des intercultures et des rotations		
Fiche 5 : Améliorer l'efficience des couverts en aidant à leur mise en place précoce	oui	**Agir sur l'efficience du couvert de diverses façons :** **1-Par la mise en place d'aide financière à la pratique (chantiers collectifs de semis de couverts)** **.** Aide au couvert végétal sous maïs (aide à la prestation avec coordination du chantier) **(objectif = 500 ha RGI sous maïs/an)**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

		. Aide à la mise en place précoce des couverts après céréales **(objectif = 600 ha de couverts après récolte/an)** **(Objectif = 92 agriculteurs/an, en prenant pour hypothèse 10 % de refus et 20 % d'exploitants faisant seuls la couverture précoce)** *A noter : 30 exploitants en PSE ne pourront souscrire aux chantiers collectifs.* . Aide dans le cadre des PSE et MAE eau **2- Par des conseils spécialisés à la gestion de l'interculture et des dérobées (budgétés en fiche 6)** **3- Par l'équipement des exploitants** Outil : aide au matériel
Recherche de la double performance économique et environnementale dans les systèmes de production		
Fiche 6 : Accompagner les éleveurs laitiers dans l'optimisation de leur système économiquement et environnementalement	oui	**. Par des aides financières :** MAE Herbivore **(objectif = 5 MAE Herbivore)** et PSE **(objectif = 30 souscriptions au PSE)** . **Par des conseils spécialisés** - proposition de diagnostics technico-économique : bouteille de lait - accompagnement technique à l'évolution de système ou à un projet structurant - accompagnement technique à la gestion de l'herbe - accompagnement Gestion interculture et des dérobées . **Par de la vulgarisation autour des systèmes herbagers** (portes ouvertes ou rencontres terrain autour de l'herbe, animation d'un groupe herbe, formations) . **Par des aides aux investissements et à des techniques spécifiques** - Aides aux investissements de matériel de gestion de l'herbe . **Par des interventions dans les écoles sur les systèmes herbagers** . **Par une association aux démarches de qualification environnementale des acteurs économiques :** démarche non OGM, pâturage + d'Even... **. Via un travail sur le foncier pour améliorer la surface accessible aux vaches laitières (cf fiche 11)**
Fiche 7 : Accompagner les exploitants à l'agriculture biologique		. Réunion d'information . Etude individuelle Pass Bio . Portes ouvertes dans des exploitations bio
Fiche 8 : Aide aux investissements	oui	Poursuite du dispositif actuel d'aides aux investissement nécessaires : . à une fertilisation de précision (matériel d'épandage et de pesées sur fourche) . au développement de l'herbe (matériel, chemins, boviduc, adduction d'eau, …), pompes à museaux,
Gestion du milieu		
Fiche 9 : Bocage	oui	Réalisation de ceintures de bas-fonds le long des zones humides + réalisation d'aménagement dans le cadre du volet Milieu du PSE **(objectif = 15 km de linéaire bocager/an sur le bassin versant)**
Fiche 10 : Réhabilitation de zones humides		. Actions de re-connecter le cours d'eau et la zone humide (remise du cours d'eau dans son talweg) dans le cadre d'un VMA **(Objectifs sur la période 2022-2025 du programme VMA = 6 opérations de**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

		reméandrage/remise talweg programmés soit 1.8 km **+ rétablissement de la continuité sur 20 obstacles)** . Reconstitution de zones humides en lieu et place de l'étang du Pont . Dans le PSE, remise en herbe de zone humide effective et de zone de nappe proche au sens DPR2 . Via la mesure renaturation de la ZSCE : recherche d'un engagement volontaire à une remise en herbe des zones humides effectives et installation de ceintures de protection entre la zone cultivée et la zone humide . Via des aides financières : MAE création de prairies
Fiche 11 : Améliorer le foncier des exploitants	oui	. Animation poussée à l'échelle de 2 communes volontaires pour lancer une analyse sur l'éclatement du parcellaire (accompagnée ou non d'une réflexion sur la transmission). Ce genre d'analyse permet de mettre autour d'une table tous les exploitants et d'engager la discussion sur les échanges de terre . Animation des échanges amiables émergeant sur d'autres communes du bassin versant . Co-animation de réunions sur le BV Quillimadec-Alanan par la CRAB et la CLCL comme envisagé dans la feuille de route du foncier - favoriser les échanges amiables de terre sur le territoire du bassin versant - solliciter, en cas d'opportunité, l'outil de réserve foncière pour faciliter les échanges amiables de terre sur le territoire
	oui	Co-animation de réunions au sujet de l'action foncière sur du BV Quillimadec-Alanan par la CRAB et la CLCL
		Echanges amiables
		Réserve foncière
Actions diverses		
Fiche 12 : Ramassage algues vertes		Animer le ramassage et l'épandage des algues vertes
Fiche 13 : Suivi qualité eau		Réaliser les prélèvements et analyser les résultats de qualité de l'eau
Fiche 15 : Réhabilitation des ANC		Réhabilitation des assainissements non collectifs
Fiche 16 : Communication vers le grand public		**Objectifs :** . montrer les efforts accomplis par les agriculteurs dans la réduction des fuites et les communes dans le ramassage . montrer la part de responsabilité de chacun dans la dégradation de la qualité de l'eau : les agriculteurs ne sont pas les seuls responsables **Organisation :** . interventions auprès des scolaires . site internet . articles de presse ou dans les bulletins municipaux
Fiche 17 : Coordination du programme		. Coordination directe (bilan, programmation + participations aux réunions, suivi financier, suivi SEBL, formation + documentation, travail données DFA, travail données qualité eau, actions diverses de coordination) . Contacts : prescripteurs et ETA/CUMA

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS ET COÛTS ASSOCIES

Contrat de territoire algues vertes Quillimadec-Alanan période 2022-2024			Bénéficiaires de l'aide	Contenu du contrat de territoire algues vertes 2022-2024	Montant de l'assiette éligible			Financeurs					auto financement	% autofinan-cement	Part autofinancement :				
Actions (hors PDRB)						par an en moyenne	Plafond	Etat	CRB	AELB	CD22	CD 29			CLCL	...	SEBL	CRAB	agriculteurs
	1	Coordination générale (plafond 80 000 €/an)	structures porteuses (SP)	Temps de coordination générale (gestion des contrats, chartes, évaluations, bilans, lien avec la coordination régionale, etc) et frais généraux liés Cartographies/SIG/BDD Prestations (expertises), défraiements	**238 935,00 €**	79 645,00 €	**240 000 €**		47 787,00 €	143 361,00 €			47 787,00 €	0,20	**47 787,00 €**				
Actions mises en œuvre dans les projets de territoire	3	Animation et travaux "milieux aquatiques"	SEBL	Temps d'animation et coordination MA (grande CE) et ZH (animation de groupes d'acteurs, temps de coordination pour le suivi d'études et projets) Travaux MA et ZH	**Budget SEBL**														
	4	Ramassage préventif	SP		**- €**	- €							- €		- €				
	5	Vulgarisation agricole (plafond 70 000 €/an)	SP	Vulgarisation agricole	**194 640,00 €**	64 880,00 €	**210 000 €**		58 392,00 €	97 320,00 €			38 928,00 €	0,20	**38 928,00 €**				
	5 bis	Etap'N - analyses	SP	campagne d'analyses reliquat - Etap'N	**15 004,44 €**	5 001,48 €				7 502,22 €			7 502,22 €	0,50	**7 502,22 €**				
	6	Animation agricole (plafond 80 000 €/an)	SP	Animation collective agricole interne	**96 475,00 €**	32 158,33 €	**240 000 €**		19 295,00 €	57 885,00 €			19 295,00 €	0,20	**19 295,00 €**				
	7	Diagnostic - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur associée au projet/suivi PSE (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	**52 500,00 €**	17 500,00 €		15 750,00 €		36 750,00 €			- €	-	- €				
	7bis	Conseil individuel agricole - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur y compris les analyses de sols/déjections etc qui s'adossent à un conseil individuel, qu'il porte sur une dimension agronomique, économique ou foncière (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	**346 250,00 €**	17 500,00 €		173 125,00 €		173 125,00 €									
	8	Etudes, Evaluation	SP	Etudes spécifiques locales, Analyses spécifiques en prestation															
	9	Communication	SP	Communication dédiée au plav hors communication GP au niveau local (hors mediatraining etc qui s'inscrivent dans la stratégie de communication au niveau régional), communication agricole et/ou thématique (réunions d'information, sites, lettres agricoles et autres supports papier,...)	**- €**	- €							- €		- €				
	10	Suivi de la qualité de l'eau	SEBL	Analyses et coordination des données	**14 978,08 €**	4 992,69 €				7 489,04 €		2 995,62 €	4 493,42 €	0,30			**4 493,42 €**		
	11	Foncier / animation	CRAB	Temps d'animation de la cellule locale et de la stratégie, animation des échanges amiables, convention de veille	**75 000,00 €**	25 000,00 €			15 000,00 €			35 250,00 €	24 750,00 €	0,33				**24 750,00 €**	
	12	Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires,etc)	SP,acteurs économiques	Frais de notaires etc liés aux échanges amiables	**26 400,00 €**	8 800,00 €						18 480,00 €	7 920,00 €	0,30					**7 920,00 €**
	13	Acquisition foncière	SP, SAFER,Con. Littoral	Coûts d'acquisition et de portage	**31 950,00 €**	10 650,00 €							31 950,00 €	1,00	- €	**31 950,00 €**			
	14	Valorisation des produits	acteurs économiques	Temps d'animation pour le développement de filières ; Investissements/équipements nécessaires pour les partenaires économiques	**- €**	- €							- €		- €				
	15	Actions innovantes : chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs	ETA, CUMA	Prestations réalisées par les ETA et CUMA pour les semis + Autres actions innovantes : adossements et dispositifs nouveaux en cours d'étude	**167 000,00 €**	55 666,67 €		167 000,00 €					- €	-	- €				
Accompagnement Régional	16	Animation mutualisée	ensemble des baies	Temps d'animation porté au niveau "interbaies" pour le volet Economie (émergence de filières) et le volet Innovation	**- €**	- €							- €		- €				
	17	Etudes, Expérimentation	SP, acteurs scientifiques	Projets du volet APC (certains projets de l'AMI eau, projets émergents suite au travail du CRESEB, éventuellement projet de l'AAP PEI,...)	**- €**	- €							- €		- €				
				TOTAL Contrat de territoire algues vertes	**1 259 132,52 €**			**355 875,00 €**	**140 474,00 €**	**523 432,26 €**	**- €**	**56 725,62 €**	**182 625,64 €**		**113 512,22 €**	**31 950,00 €**	**4 493,42 €**	**24 750,00 €**	**7 920,00 €**
				en %				*28%*	*11%*	*42%*	*0%*	*5%*	*15%*		*9%*	*3%*	*0%*	*2%*	*1%*
				en moyenne par an				*59 312,50 €*	*23 412,33 €*	*87 238,71 €*	*- €*	*9 454,27 €*	*30 437,61 €*		*18 918,70 €*	*5 325,00 €*	*748,90 €*	*4 125,00 €*	*1 320,00 €*

Actions PDRB			Bénéficiaires de l'aide	Contenu	Montant de l'assiette éligible	Financeurs				
						Etat	CRB	AELB	CD22	CD 29
Dispositif Bocage	19	Animation	SP		**105 000,00 €**					
	20	Travaux	Collectivités		**250 000,00 €**					
PCAEA	21	411a	Exploitants	Aide aux investissements matériels agrienvironnementaux	**246 000,00 €**					
MAEC	22	MAEC	Exploitants	toutes mesures agrienvironnementales : système, engagements unitaires herbe...	**360 000,00 €**					
PSE		PSE	Exploitants		**360 000,00 €**					83 332,00 €
Pass bio	23				**13 500,00 €**					
				TOTAL PDRB	**1 334 500,00 €**					
				TOTAL Contrat de territoire algues vertes + PDRB	**2 593 632,52 €**					**140 057,62 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.4. GOUVERNANCE

3.4.1. Présentation du pilotage et des modalités d'organisation

Voici les modalités de pilotage du présent contrat de territoire :

Le porteur de projet (CLCL) est chargé :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- de rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

Le maitre d'ouvrage de l'action foncière (CRAB) est chargé de :

- assurer le pilotage de l'action foncière, la co-animation de la concertation sur le bassin versant,
- suivre et évaluer l'avancement de l'action foncière.

3.4.2. Instances de concertation et d'évaluation

Le comité de pilotage

Présidé par le vice-président à l'environnement de la CLCL, le Comité de pilotage rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés : les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les communes, les agriculteurs, l'ensemble des prescripteurs agricoles, les organismes économiques impliqués dans l'organisation de filières et/ou dans la distribution de produits, les associations. Sa composition est détaillée en **annexe 3**.

Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie d'actions,
- valider le contenu du contrat,
- valider les éventuels avenants,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le Sage du Bas Léon, la CLE est également représentée au comité de pilotage, avec une voix consultative.

Les commissions thématiques

Elles participent aux réflexions techniques, sont forces de proposition, suivent la mise en œuvre des projets et jouent un rôle moteur pour la mobilisation des acteurs locaux.

Les commissions thématiques suivantes sont mises en place sur le bassin versant :

- la commission « agriculteurs référents » composée d'agriculteurs représentatifs des productions présentes sur le bassin versant et de la Chambre d'Agriculture,
- la commission « agricole foncière du bassin versant » : co-présidée par un élu de la CLCL et de la Chambre d'agriculture de Bretagne, sa mission est de favoriser les échanges parcellaires sur le

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

territoire du bassin versant du Quillimadec - Alanan. Elle se réunira au moins une fois par an, et travaille sous la responsabilité de la cellule foncière du territoire, grande instance, chargée de suivre l'ensemble des actions en lien avec le foncier sur la CLCL (actions allant au-delà de la simple action foncière menée sur le bassin versant du Quillimadec Alanan),

- le groupe de référents communaux Foncier avec comme rôle la veille foncière dans le but d'identifier du foncier potentiellement disponible pour mise en réserve : identifier les potentiels cédants, sans repreneur, en vue de les informer des démarches portées par la collectivité de mise en réserve de foncier pour répondre aux enjeux fonciers du territoire.

3.5. MISSIONS D'ANIMATION

L'animateur - coordinateur (CLCL) a pour mission de :

- élaborer puis animer le programme d'actions,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques éventuellement,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat,
- représenter le porteur de projet localement,
- assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
- assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- co-organiser et co-animer les commissions thématiques,
- planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs),
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.

L'animateur agricole & bocage (CLCL) a pour mission de :

- assurer la mise en œuvre des actions « bocage » et « agricoles » prévues dans le contrat,
- assurer les visites bocage (financé par le programme bocage) et la présentation des outils PLAV,
- assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
- préparer et animer la commission thématique sur le bocage,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « bocage » et « agricole » afin d'alimenter les différents bilans.

L'animateur « action foncière » (CRAB), a pour mission de :

- animer à l'échelle de communes volontaires pour lancer une étude sur l'éclatement du parcellaire (accompagnée ou non d'une réflexion sur la transmission),

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- co-préparer et co-animer la commission foncière locale du BV Quillimadec – Alanan et le groupe de référents communaux fonciers, avec la CLCL, et faire le lien avec la cellule foncière, instance de concertation politique à l'échelle de l'EPCI,
- assurer le suivi administratif et financier en lien avec les partenaires,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions afin d'alimenter les différents bilans.

3.6. MOYENS HUMAINS

Afin de mettre en place l'ensemble de ces actions, les moyens humains s'élèvent à **5.45 à 6.55 ETP** et sont répartis de la manière suivante :

Moyens humains internes

- 1.08 ETP : pour la coordination générale (suivi administratif et financier, élaboration des bilans, programmation, suivi de la qualité de l'eau, ramassage des algues vertes…),
- 0.76 ETP : pour l'animation agricole collective des outils PLAV (chantiers collectifs, prestation PLAV…),
- 0.46 ETP : pour le suivi administratif PSE,
- 0.5 ETP : sur un programme bocage à part (Breizh bocage).

Moyens humains externes

- 0.5 à 1.6 ETP conseil conseillers spécialisés pour la mise en place des conseils PLAV : herbe, azote, diagnostic… (temps variable selon l'année),
- 0.25 ETP foncier à la Chambre d'Agriculture,
- 0.5 ETP vulgarisation agricole en prestation externe.

En complément, le Syndicat des Eaux du Bas Léon mène des actions dans le cadre du :

- programme milieux aquatiques Quillimadec : 0,4 ETP,
- volets mutualisés à l'échelle du SAGE : 0,8 ETP coordination + 0,85 ETP actions agricoles + 0,37 actions non agricoles +0,47 ETP communication + 0,37 ETP Biodiversité = 2,8 ETP pour un territoire couvrant 3 EPCI soit en moyenne 1 ETP/EPCI.

Moyens humains	CLCL : coordinateur et complément	CLCL technicien agricole	SEBL	CA foncier	CA vulg	Presta 2022	Presta 2023	Presta 2024	Presta 2025	Presta 2026	Presta 2027	cadre financement
coordination et communcation	191											coordination générale CLCL
ramassage des algues vertes	30											coordination générale CLCL
animation interne pour chantiers couverts végétaux		60										aimation agricole interne CLCL
animation interne pour coordination prestations PLAV		35										aimation agricole interne CLCL
animation interne agricole collective		60										aimation agricole interne CLCL
PSE	95											coordination générale CLCL
SEBL : actions zones humides, biodiv, communes-particuliers, vulgarisation agricole			205									SAGE
SEBL action cours d'eau			82									VMA
vulgarisation agro					54							Marché CLCL-prestataire, animation collective (plafond 70000 €/an)
vulgarisation école					12							
vulgarisation lait-bio					24							

Moyens humains	CLCL : coordinateur et complément	CLCL technicien agricole	SEBL	CA foncier	CA vulg	Presta 2022	Presta 2023	Presta 2024	Presta 2025	Presta 2026	Presta 2027	cadre financement
diag- projet + suivi entrée PSE sur 5 ans : 30 *1,5 puis un suivi 1 j tous les ans						45	30	30	30	30	30	Prestation PLAV diag agro-envi
diag-suivi bouteille lait : 1 j puis 0,5 j en N+1 sur les pistes d'évolution							30	15				Prestation PLAV acc système partie 1 (1 j) puis acc système partie 2 (0,5 j 2 fois en 3 ans)
20 approndissements suite à bouteille lait sur thèmes autre que gestion herbe								10	10			Prestation PLAV ac technique gestion herbe partie 2
conseil herbe découlant des contacts : 45 conseils sur 6 ans							40	50	15	20	10	Prestation PLAV ac technique gestion herbe partie 2 : 2 j année 1, 1 j année 2
conseil spécifique seuil critique							40	20	20			Prestation à définir
14 conseils système + 18 étude projet structurant sur 5 ans : 3 en 2022, 10 en 2023, 9 en 2024, 5 en 2025 et 5 en2026						9	30	27	15	15		Prestation PLAV étude projet structurant ou étude évol système 3j/exploit
conseil interculture découlent des contacts : 25 conseils sur 6 ans							12	12	6	4,5	3	Prestation PLAV interculture 1,5 j/agri
conseil N découlant des contacts : 75 conseils sur 2023-2026						30	195	150	150		40	Prestation PLAV acc technique gestion N partie 2 : 2 j année 1, 1 j année 2
Etap'N : 30 exploitations *0,25 j						7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
échange de propriété, réserve foncière				50								
TOTAL	**316**	**155**	**287**	**50**	**90**	**91,5**	**384,5**	**321,5**	**253,5**	**77**	**90,5**	

												total 22-27
Prestations plav au global						**91,5**	**384,5**	**321,5**	**253,5**	**77,0**	**90,5**	**1218,5**
dont Prestation plav conseil N et etap'N						*37,5*	*202,5*	*157,5*	*157,5*	*7,5*	*47,5*	***610,0***
dont diag projt PSE						*45*	*30*	*30*	*30*	*30*	*30*	**195,0**
dont Prestation plav sans conseil azote et etap'N et sans diag-projet PSE						*9,0*	*152,0*	*134,0*	*66,0*	*39,5*	*13,0*	***413,5***

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.7. SUIVI ET EVALUATION

Un bilan sera présenté chaque année au comité de pilotage assorti des perspectives pour l'année suivante. L'établissement de ce **bilan annuel** doit permettre :

- de faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- de vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire,
- de favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- d'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- de justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet et accepté par l'ensemble des financeurs formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Sur la période 2022 – 2027, le **contrat sera évalué en troisième et en dernière année**. Ces bilans évaluatifs de mi-parcours et de fin de contrat seront présentés au comité de pilotage, à la CLE du Sage, le cas échéant. Ils permettront :

- de questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés,
- d'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation),
- d'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions,
- de sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation,
- d'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations.

Afin d'évaluer le programme d'actions, des indicateurs de suivi sont identifiés pour cela :

INDICATEURS		**OBJECTIFS 2027**
ENVIRONNEMENTAUX	flux d'azote pondéré par l'hydraulicité	baisse des flux de 30 % par rapport à la période 2010 – 2012 (SDAGE 2022-2027)
AGRONOMIQUE		. baisse de la pression totale de 10 kg/ha entre 2022 et 2027 . mise en place d'une couverture précoce sur 80 % des surfaces (cf indicateur ZSCE) . respect du seuil critique par 100 % des exploitants concernés . 100 % des zones humides en herbe et protégées par une ceinture de bas-fonds (cf indicateur ZSCE)
ENGAGEMENT AGRICULTEURS	% agriculteurs engagés : • PSE • MAE • Diagnostic engagement « j'économise de l'azote et j'agis pour le bassin versant »	90% d'agriculteurs engagés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Répartition des rôles des services de l'état, de la collectivité et des organismes de conseil dans le cadre de la mise en place et du suivi de la ZSCE pour le territoire des bassins versants du Quillimadec – Alanan

ANNEXE 2 : Document rassemblant l'ensemble des outils PLAV à disposition des exploitants agricoles, sur lesquels ils peuvent s'engager

ANNEXE 3 : Composition du Comité de Pilotage

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ANNEXE 1 : Répartition des rôles des services de l'état, de la collectivité et des organismes de conseil dans le cadre de la mise en place et le suivi de la ZSCE pour le territoire des bassins versants du Quillimadec – Alanan

RÔLE DES SERVICES DE L'ÉTAT **mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié** **volet curatif**	**RÔLE DE LA COLLECTIVITE** **mise en œuvre des contrats territoriaux** **volets curatif et préventif**	**RÔLE DES ORGANISMES DE CONSEIL** **accompagne les agriculteurs**
Les services de l'État définissent globalement les modalités de la ZSCE, assurent les contrôles et les remontées d'information des exploitations (indicateurs de suivi).	La collectivité assure l'accompagnement des agriculteurs et l'animation des actions sur le territoire, avec l'appui des structures de conseil agricole.	Les organismes de conseil agréés dans le dispositif PLAV assurent l'accompagnement des exploitants et définissent un plan d'actions pertinent, dans le cadre du conseil agronomique, pour répondre aux objectifs ZSCE et du projet de territoire de la baie.
Écrivent l'arrêté ZSCE en concertation avec les acteurs locaux.	**Élabore le contrat de territoire** dont ils définissent les objectifs.	S'approprient les objectifs définis dans le projet de territoire pour apporter un conseil en cohérence.
Pour chacun des volets de la ZSCE, l'État fixe des objectifs et définit les conditions de mise en œuvre. Il décrit notamment les moyens disponibles, les mesures de substitution et les indicateurs d'évaluation.	**Coordonne la mise en œuvre des contrats territoriaux** dans toutes leurs composantes.	
Assurent l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre des ZSCE (informations générales et notifications individuelles) et leur présentent les structures de conseil pouvant les accompagner dans l'atteinte de leur objectif. Réunions d'information à mettre en œuvre + courriers d'information.	**Propose aux agriculteurs une visite bocage** (financé par le programme bocage) **avec présentation des outils PLAV à disposition des exploitants agricoles** (conseils techniques + dispositifs financiers). Les exploitants s'engageant dans un PSE auront accès aux mêmes outils d'accompagnement que les autres (sauf MAE et chantiers collectifs) et disposeront d'un suivi annuel sur leurs évolutions de pratiques. En parallèle, la collectivité met en place : - une animation agricole pour communiquer sur les outils du PLAV (via relance téléphonique, suivi, courrier…), - une animation collective via les actions de vulgarisation agricole (formation, groupe d'échange, RDV bout de champ) pour un effet d'émulation et aussi pour expérimenter des techniques,	Les organismes de conseil mettent en œuvre les conseils proposés à la suite des rencontres et des relances faites par le technicien agricole & bocage de la CLCL. Ces conseils permettront d'accompagner les exploitants dans leurs évolutions de pratiques dans le cadre du suivi des PSE et des mesures identifiées dans la ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	- une animation foncière pour stimuler les échanges amiables.	
Volet fertilisation : **. Définissent les niveaux de conseil agronomiques attendus.** . **Organisent et financent avec l'AELB la campagne de reliquats RPA)** et proposent une priorisation annuelle des exploitations qui feront l'objet de RPA au regard de critères de risque. . Envoie un courrier proposant un conseil sur 3 ans avec mise en place d'un plan d'action aux agriculteurs ressortant comme au-dessus du seuil fixé, en précisant les organismes de conseils agréés pouvant l'accompagner. . Contrôle du résultat attendu à la fin de la phase volontaire : - engagement dans un conseil et mise en place du plan d'action, - « retour à la normale » de l'analyse dans le cadre des campagnes de reliquats.	. Accompagne les exploitants la sollicitant vers un **conseil gestion de la fertilisation** (prestation PLAV), en cas de reliquat azoté élevé dans le cadre des campagnes de reliquats. . Relaie aux exploitants, dans le cadre des rencontres bocage et de l'animation agricole, l'importance de la **mise en place d'un plan d'action** quand cela leur a été proposé par courrier par la DDTM et suit administrativement la mise en œuvre du conseils PLAV.	Les organismes de conseil proposent aux agriculteurs qui les ont sollicités **un plan d'action cohérent à mettre en œuvre sur la durée de la phase volontaire**. Les organismes de conseil peuvent faire remonter les indicateurs des exploitants, si ces derniers les sollicitent. La transmission des indicateurs est de la responsabilité des exploitants.
Volet gestion du pâturage et retournement de prairie Contrôle du respect du « seuil critique » : - Indicateur calculé dans le cahier de fertilisation, - Et transmis lors de la déclaration de flux.	. Accompagne les exploitants la sollicitant vers un **conseil gestion de l'herbe,** permettant une amélioration de l'indicateur UGBJPP en cas de dépassement du seuil. **.** Relaie les leviers mis en avant dans la ZSCE quant au retournement de prairies aux exploitants.	Les organismes de conseil mettent en œuvre les conseils proposés à la suite des rencontres, des relances faites par le technicien agricole & bocage de la CLCL ou dans le cadre du suivi des PSE, afin d'accompagner au mieux les exploitants dans leurs évolutions de pratiques.
Volet gestion de la couverture des sols . Finance les chantiers collectifs de couverts végétaux. Contrôle du résultat attendu à la fin de la phase volontaire : . Indicateur calculé dans le cahier de fertilisation, et transmis lors de la déclaration de flux.	La collectivité : - **propose aux exploitants dans le cadre de l'animation des outils PLAV** de s'engager sur une couverture précoce via les chantiers collectifs de semis de couverts et relaie les objectifs de la phase ZSCE volontaire, - **anime les chantiers collectifs** de semis de couverts végétaux, - oriente les exploitants la sollicitant vers un **accompagnement gestion de l'interculture** à l'automne.	Les organismes de conseil mettent en œuvre les conseils proposés à la suite des rencontres, des relances faites par le technicien agricole & bocage de la CLCL ou dans le cadre du suivi des PSE, afin d'accompagner au mieux les exploitants dans leurs évolutions de pratiques.
Volet renaturation des espaces stratégiques : L'État fixe des objectifs de : - remise en herbe des zones humides effectives cultivées,	La collectivité : - accompagne les exploitants qui sollicitent le **programme Bocage** pour implanter une ceinture de bas-fonds et de	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- mise en place de ceintures de bas-fonds. Contrôle du résultat attendu à la fin de la phase volontaire : - sur la base du RPG pour suivre la remise en herbe des ZHE, - sur la base des attestations de conformité transmise par la collectivité et d'une couche SIG énumérant les zones humides protégées par une ceinture de bas-fonds chez l'ensemble des agriculteurs ayant reçu cette attestation. Sur la base d'une étude menée par un bureau d'étude, l'état définira, sur les exploitations non engagées en phase volontaire, les ceintures de bas-fonds à exiger dans un arrêté individuel réglementaire.	s'engager sur une optimisation de l'épuration de l'azote via des zones humides enherbées, - rédige à la demande des exploitants une attestation de conformité avec les résultats attendus en fin de phase volontaire sur ce socle (et fournit à l'état une couche correspondante aux zones humides protégées par des ceintures de bas-fonds chez les exploitants ayant demandé cette attestation).	
. Anime un comité de suivi de la mise en place des engagements de la phase volontaire, . contrôle l'application des engagements exigées dans les arrêté individuel ZSCE en phase réglementaire.	Fait un bilan annuel des évolutions de pratiques sur le territoire obtenues dans le cadre des actions du contrat de territoire.	
Fournissent à la collectivité les données utiles à l'animation du contrat de territoire qui sont de sa responsabilité : - déclaration de flux, - RPG, - …		
Comités opérationnels à prévoir pour l'animation et la coordination des organismes de conseils (co-pilotage Etat – Baie). Les organismes de conseil s'engagent dans le cadre de l'agrément à participer aux réunions d'échange sur la mise en œuvre des conseils.		
Vérifient l'atteinte des objectifs ZSCE, sur la base du tableau de suivi.	**Suivent les objectifs du contrat territorial** sur la base d'indicateurs propres. Bénéficient des résultats des données collectées par les services de l'État.	
Contrôlent les exploitations et définissent celles qui passeront en volet réglementaire ZSCE en 2025.		
Assurent la mise en œuvre du PAR 6 modifié, notamment : - l'**organisation des campagnes de mesures de RPA** et leur mobilisation pour le déclenchement des plans d'actions,		

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- la réalisation des **pré-diagnostics et diagnostics-conseils** sur les ouvrages de stockage des effluents d'élevage, - la **notification des décisions** de remise en état en cas de diagnostics de fuites.		
Financent le volet curatif et la recherche de procédés innovants de collecte et ramassage des algues vertes	**Assurent le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes**	

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ANNEXE 2 : document rassemblant l'ensemble des outils PLAV à disposition des exploitants agricoles

Plan de Lutte Contre les Algues Vertes : OUTILS DISPONIBLES

❑ *pour une couverture efficace des sols*

Surface en couverture précoce (<22/08) / surface concernée par une interculture longue et courte
2022 : .....% Objectif 2023 : .....% Et indicateur ZSCE : respect : OUI NON

Outils d'accompagnement
. Chantier collectif
. PSE
. MAE eau
. Réalisation par soi-même sans aide
. Conseil réflexion rotation-interculture

❑ *pour augmenter l'efficacité de mon système fourrager (appui par conseillé spécialisé)*

Respect seuil critique : ..... Date retournement pâture : ..... Ferti année pré retournement > 15/07 : ....

Outils d'accompagnement :
. PSE
. MAE Herbivore
. Bouteille de lait + suivi des pistes d'évolution

Au besoin possibilité de
. Conseil sur la gestion des fourrages sur 2 ans
. Conseil autre (accessibilité, gestion génisses, UGBJPP). Préciser : ....
. Etude en cas de réflexion sur un projet-évolution dans son système
. Aides aux investissements (matériel gestion herbe). Préciser : .....
. Réflexion sur les échanges de jouissance et propriété
. Conseil pose passerelles et gestion des cours d'eau (entretien, pose buses)

❑ *pour optimiser ma fertilisation (conseil par un conseiller spécialisé)*

Evolution pression N tot DFA entre 2015 et 2019 : ..... Pression Min/ha 22 : ....., Pression org/ha 22 : ...

Outils d'accompagnement :
. Conseil N : réflexion sur les économies de minéral possibles, ...
. MAE Algues vertes
. Aide aux investissements matériel, stockage déjections
. Analyse de déjections
. Analyse APM
. Démo épandage lisier/céréales, fumier ou lisier/prairies
. Etap'N en légumes
. Réflexion sur les échanges de jouissance et propriété
. Réflexion Projet structurant

❑ *pour optimiser l'épuration de l'azote via des zones humides enherbées entourées de ceintures de bas-fonds*

Ceintures de bas fond :
. par moi-même à la jonction des zones humides/parcellaire
. via le programme Bocage

Remise en herbe Zones humides :
. par moi-même
. via MAE création de prairies

❑ *pour faire le point sur les risques de fuites ponctuelles sur mon site d'exploitation*

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ANNEXE 3 : Composition du Comité de Pilotage

Représentation	Civilité	Nom	Fonction/organisme
Structure porteuse et SAGE	Madame	Claudie BALCON	Présidente de la CLCL - Maire deLesneven (CLCL)
	Monsieur	René PAUGAM	Vice président en charge de l'environnement
	Madame	Marguerite LAMOUR	Présidente du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon
	Madame	Marguerite LAMOUR	Présidente de la CLE du SAGE du Bas-Léon
	Monsieur	Christophe BELE	Vice-président de la CLCL commission TEE et Vice-Présidente de la CLE du SAGE du Bas-Léon
Maires des collectivités de la CLCL	Monsieur	Yves ILIOU	Maire de GOULVEN
	Monsieur	Raphaël RAPIN	Maire de Guissény
	Monsieur	Christian COLLIOU	Maire de Kerlouan
	Monsieur	Xavier FRANQUES	Maire de LANARVILY
	Madame	Claudie BALCON	Maire de LESNEVEN
	Monsieur	Pierre GUIZIOU	Maire de Ploudaniel
	Monsieur	Pascal GOULAOUIC	Maire de PLOUNEOUR BRIGNOGAN PLAGES
	Madame	Cécile GALLIOU	Maire de SAINT FREGANT
	Monsieur	Louis BEAUGENDRE	Maire de SAINT MEEN
	Madame	Jean-Louis PHELEP	Maire de TREGARANTEC
Collectivités hors CLCL concernées par le BV du Quillimadec-Alanan	Monsieur	Yannig ROBIN	Maire de Plouguerneau
	Monsieur	Philippe HERAUD	Maire de PLOUNEVENTER
	Monsieur	Hervé LIEGEOIS	Maire de TREMAOUEZAN
Commission environnement CLCL	Monsieur	Christophe BÈLE	KERNOUÉS
	Monsieur	David CHOPIN	LANARVILY
	Monsieur	Pascal CORNIC	LESNEVEN
	Monsieur	Guy GOUEZ	KERNILIS
	Monsieur	Eric GUÉZÉNOC	KERLOUAN
	Monsieur	Pierre GUIZIOU	Maire de PLOUDANIEL
	Monsieur	Jean-Jacques LE BRAS	GOULVEN
	Monsieur	Joël PASCOËT	GUISSENY
	Monsieur	René PAUGAM	Maire PLOUIDER
	Monsieur	Prosper QUELLEC	LESNEVEN
	Monsieur	Dominique RANCE	PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES
	Monsieur	Patrick ROUDAUT	LE FOLGOËT
	Monsieur	Jean-Yves ROUDAUT	SAINT-MEEN
	Madame	Agnès SALAUN	SAINT-FREGANT
	Monsieur	Stéphane SIMON	PLOUIDER
	Monsieur	Michel TANNE	PLOUDANIEL
	Monsieur	YannTOUDIC	TREGARANTEC
CLCL		Le directeur technique	Communauté Lesneven Côte des Légendes
	Madame	Emmanuelle LE GAD	Animatrice PSE - CLCL
	Madame	Anaïs VANNIEUWENHUYSE	Animatrice - Bassin versant du Quillimadec - CLCL
	Monsieur	Nicolas TREGUER	Technicien agricole et bocage - CLCL
Chambres consulaires	Monsieur	Bernard SIMON	Chambre d'Agriculture du Finistère
	Monsieur	Le Président	Chambre d'Agriculture du Finistère
	Monsieur	Michel Inizan	Agriculteur référent
	Monsieur	Julien CABON	Agriculteur référent
	Madame	Joelle PERON	Chambre d'Agriculture du Finistère
	Monsieur	Jean-Max LE FILLEUL	Chambre d'Agriculture du Finistère
	Monsieur	Nicole THORAVAL	Chambre de Commerce et d'Industrie
	Monsieur	le Directeur	Chambre de métiers et de l'artisanat du Finisitère
Agriculteurs du territoire	Monsieur	Georges Guezennoc	Agriculteur sur la commune de Kerlouan
	Monsieur	Lyvinnec Loïc	Agriculteur sur la commune de Kerlouan
	Monsieur	Xavier ROUDAUT	Agriculteur sur la commune de Saint-Méen
	Monsieur	Laurent THOMIN	Agriculteur sur la commune de Plouider
	Monsieur	Le Gall Jean-René	Agriculteur sur la commune de Trégarantec
Coopératives - Prescripteurs - Industrie Agro-Alimentaire	Monsieur	le Président	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29)
	Monsieur	le Président	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère (CIVAM 29)
	Monsieur	le Directeur	Laïta - Bassin 29
	Monsieur	le Directeur	Société Industrielle Laitière du Léon (SILL)
	Monsieur	le Directeur	SICA
	Monsieur	René LE GUEN	Bretagne Conseil Elevage Ouest
	Monsieur	le Directeur	EUREDEN
	Madame	Sabrina KEREBEL	CER
	Monsieur	Jean-Yves POULIQUEN	COGEDIS
	Monsieur	Le Président	EVEN AGRI
	Monsieur	Le Président	EVEN
	Monsieur	Jean-René PENNORS	EVEN-AGRI
	Monsieur	POTIN	FLOC'H APPRO
	Monsieur	Le Directeur	CORRE APPRO S.A.
	Monsieur	Le Directeur	Ets LE GALL
	Monsieur	Le Président	AVELTIS
	Monsieur	Le Président	COFIPORC
	Monsieur	Le Président	PORELIA
	Monsieur	Le Président	Coopérative PRESTOR
Défense de l'environnement et des consommateurs	Monsieur	Jean-Yves PIRIOU	Eau et rivières de Bretagne
	Monsieur	le Président - Mr Deniel	Association pour la Défense du Domaine Public Maritime de Guissény
	Monsieur	Michel MERCERON	UFC - Que Choisir
	Monsieur	Christian JONCOUR	Environnement et Patrimoine
	Monsieur	Luc Dreves	Environnement & Patrimoine
	Monsieur	Yves CHAIGNEAU	Le Prédident, AAPPMA du Pays des Abers Côtes des Légendes
Tourisme	Monsieur	le Directeur	Office du tourisme - CLCL
	Monsieur	Pierre BESCOND	Huites de Prat Ar Mor
	Monsieur	Pascal CHARRETEUR	SRC (Section régionael conchyliculture)
Serices de l'état et financeurs	Monsieur	le Directeur	Mission Inter-régionale de l'Eau
	Madame	Françoise FRANCK	DDTM29
	Monsieur	le Préfet du Finistère ou le Sous-Préfet de Brest	Préfecture du Finistère
	Monsieur	Etienne GUILLET	Préfecture des Côtes d'Armor
	Monsieur	Pierre Prod'homme	Agence de l'eau Loire-Bretagne
	Madame	LEBEGUEC Maelig	
	Madame	PINI Valentin Murielle	
	Madame	Pauline HERBERT	DREAL
	Monsieur	Mélanie OZENNE	Chargé de mission - Direction de l'Environnement - Service de l'Eau
	Madame	Lenaig SAOUT	Référente technique
	Madame	Sandrine ALARY	Référente technique
Scientifiques	Monsieur	le Directeur	Institut National de Recherche Agronomique (INRA)
	Monsieur	Sylvain BALLU	Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)
	Monsieur	le Directeur	Institut Francais de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) Direction de l'Environnement Littoral
Autres	Monsieur	le Directeur	Agrival
	Monsieur	le Directeur	Agrimer
	Madame	Mélanie BARIC	Animatrice du SAGE
	Monsieur	Yann Gouez	Animateur Breizh bocage
	Monsieur	LONCLE	Animateur Natura 2000
			Association de Langazel
	Monsieur	le Président	Association des Amis & Riverains du Bassin-versant Quillimadec

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Contrat de territoire algues vertes Quillimadec-Alanan période 2022-2024			Bénéficiaires de l'aide	Contenu du contrat de territoire algues vertes 2022-2024	Montant de l'assiette éligible			Financeurs					auto financement	% autofinancement					
Actions (hors PDRB)						par an en moyenne	Plafond	Etat	CRB	AELB	CD22	CD 29			CLCL	...	SEBL	CRAB	agriculteurs
	1	Coordination générale (plafond 80 000 €/an)	structures porteuses (SP)	Temps de coordination générale (gestion des contrats, chartes, évaluations, bilans, lien avec la coordination régionale, etc) et frais généraux liés Cartographies/SIG/BDD Prestations (expertises), défraiements	**238 935,00 €**	79 645,00 €	**240 000 €**		47 787,00 €	143 361,00 €			47 787,00 €						
Actions mises en œuvre dans les projets de territoire	3	Animation et travaux "milieux aquatiques"	SEBL	Temps d'animation et coordination MA (grande CE) et ZH (animation de groupes d'acteurs, temps de coordination pour le suivi d'études et projets) Travaux MA et ZH	**Budget SEBL**														
	4	Ramassage préventif	SP		**- €**	- €							- €		**- €**				
	5	Vulgarisation agricole (plafond 70 000 €/an)	SP	Vulgarisation agricole	**194 640,00 €**	64 880,00 €	**210 000 €**		58 392,00 €	97 320,00 €			38 928,00 €	0,20	**38 928,00 €**				
	5 bis	Etap'N - analyses	SP	campagne d'analyses reliquat - Etap'N	**15 004,44 €**	5 001,48 €				7 502,22 €			7 502,22 €	0,50	**7 502,22 €**				
	6	Animation agricole (plafond 80 000 €/an)	SP	Animation collective agricole interne	**96 475,00 €**	32 158,33 €	**240 000 €**		19 295,00 €	57 885,00 €			19 295,00 €	0,20	**19 295,00 €**				
	7	Diagnostic - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur associée au projet/suivi PSE (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	**52 500,00 €**	17 500,00 €		15 750,00 €		36 750,00 €			- €	-	**- €**				
	7bis	Conseil individuel agricole - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur y compris les analyses de sols/déjections etc qui s'adossent à un conseil individuel, qu'il porte sur une dimension agronomique, économique ou foncière (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	**346 250,00 €**	17 500,00 €		173 125,00 €		173 125,00 €									
	8	Etudes, Evaluation	SP	Etudes spécifiques locales, Analyses spécifiques en prestation															
	9	Communication	SP	Communication dédiée au plav hors communication GP au niveau local (hors mediatraining etc qui s'inscrivent dans la stratégie de communication au niveau régional), communication agricole et/ou thématique (réunions d'information, sites, lettres agricoles et autres supports papier,...)	**- €**	- €							- €		**- €**				
	10	Suivi de la qualité de l'eau	SEBL	Analyses et coordination des données	**14 978,08 €**	4 992,69 €				7 489,04 €		2 995,62 €	4 493,42 €	0,30			**4 493,42 €**		
	11	Foncier / animation	CRAB	Temps d'animation de la cellule locale et de la stratégie, animation des échanges amiables, convention de veille	**75 000,00 €**	25 000,00 €			15 000,00 €			35 250,00 €	24 750,00 €	0,33				**24 750,00 €**	
	12	Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires,etc)	SP,acteurs économiques	Frais de notaires etc liés aux échanges amiables	**26 400,00 €**	8 800,00 €						18 480,00 €	7 920,00 €	0,30					**7 920,00 €**
	13	Acquisition foncière	SP, SAFER,Con. Littoral	Coûts d'acquisition et de portage	**31 950,00 €**	10 650,00 €							31 950,00 €	1,00	**- €**	**31 950,00 €**			
	14	Valorisation des produits	acteurs économiques	Temps d'animation pour le développement de filières ; Investissements/équipements nécessaires pour les partenaires économiques	**- €**	- €							- €		**- €**				
	15	Actions innovantes: chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs	ETA, CUMA	Prestations réalisées par les ETA et CUMA pour les semis + Autres actions innovantes : adossements et dispositifs nouveaux en cours d'étude	**167 000,00 €**	55 666,67 €		167 000,00 €					- €	-	**- €**				
Accompagnement Régional	16	Animation mutualisée	ensemble des baies	Temps d'animation porté au niveau "interbaies" pour le volet Economie (émergence de filières) et le volet Innovation	**- €**	- €							- €		**- €**				
	17	Etudes, Expérimentation	SP, acteurs scientifiques	Projets du volet APC (certains projets de l'AMI eau, projets émergents suite au travail du CRESEB, éventuellement projet de l'AAP PEI,....)	**- €**	- €							- €		**- €**				
				TOTAL Contrat de territoire algues vertes	**1 259 132,52 €**			**355 875,00 €**	**140 474,00 €**	**523 432,26 €**	**- €**	**56 725,62 €**	**182 625,64 €**		**113 512,22 €**	**31 950,00 €**	**4 493,42 €**	**24 750,00 €**	**7 920,00 €**
				en %				*28%*	*11%*	*42%*	*0%*	*5%*	*15%*		*9%*	*3%*	*0%*	*2%*	*1%*
				en moyenne par an				*59 312,50 €*	*23 412,33 €*	*87 238,71 €*	*- €*	*9 454,27 €*	*30 437,61 €*		*18 918,70 €*	*5 325,00 €*	*748,90 €*	*4 125,00 €*	*1 320,00 €*

Actions PDRB			Bénéficiaires de l'aide	Contenu	Montant de l'assiette éligible	Financeurs				
						Etat	CRB	AELB	CD22	CD 29
Dispositif Bocage	19	Animation	SP		**105 000,00 €**					
	20	Travaux	Collectivités		**250 000,00 €**					
PCAEA	21	411a	Exploitants	Aide aux investissements matériels agrienvironnementaux	**246 000,00 €**					
MAEC	22	MAEC	Exploitants	toutes mesures agrienvironnementales : système, engagements unitaires herbe...	**360 000,00 €**					
PSE		PSE	Exploitants		**360 000,00 €**					83 332,00 €
Pass bio	23				**13 500,00 €**					
				TOTAL PDRB	**1 334 500,00 €**					
				TOTAL Contrat de territoire algues vertes + PDRB	**2 593 632,52 €**					**140 057,62 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

epab
ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

L'eau, notre bien commun
ENSEMBLE, POUR UNE GESTION DURABLE
DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA
BAIE DE DOUARNENEZ

VERS UN NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE DES BASSINS VERSANTS DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

2022-2027

Note de présentation du projet

Version 2
Dépôt 31 mai 2022 auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Avec le soutien financier de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
agence de l'eau Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr

Région BRETAGNE

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Sommaire

PREAMBULE 4
1- CONTEXTE 5
2- LE PORTEUR DE PROJET ET LES caracteristiques du territoire 6
2.1- L'EPAB 6
2.2- Principales caractéristiques du territoire de la baie de Douarnenez 6
3- LES enjeux du territoire 7
4- LES OBJECTIFS du territoire EN REPONSE AU DECLASSEMENT « EUTROPHISATION » DE LA BAIE DE DOUARNENEZ 8
5- LA SITUATION DU TERRITOIRE AU REGARD DE L'ENJEU MAREES VERTES 9
5.1- Etat de la biomasse algale en baie de Douarnenez 9
5.2- Etat de la qualité des 8 cours d'eau principaux de la baie 10
5.3- Etat de la mobilisation des agriculteurs sur le contrat 2017-2021 10
5.4- Etat des connaissances sur la réactivité des milieux aux évolutions de pratiques 10
6- la strategie de l'epab – AMBITION DU NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027 11
6.1- STRATEGIE POLITIQUE 11
6.2- STRATEGIE OPERATIONNELLE 12
7- la declinaison d'une nouvelle feuille de route pour la lutte contre les maréees vertes en baie de douarnenez 14
7.1- Le périmètre algues vertes 14
7.2- Les objectifs 15
7.3- Les bases du plan global d'actions prioritaires sur 6 ans 15
7.4- Volet agricole et foncier 16
7.4.1- Les paiements pour services environnementaux, PSE 16
7.4.2- L'accompagnement agricole 19
7.4.3- Le foncier 22
7.4.4- La valorisation économique des produits agricoles locaux 23
7.4.5- Les milieux aquatiques 25
7.4.6- Le volet connaissances 28
7.4.7- Le volet transversal coordination – communication - réseaux d'acteurs 31
7.4.8- Le volet assainissement 32
7.4.9- Le volet curatif 32
8- La gouvernance DU CONTRAT DE TERRITOIRE et son organisation 33
9- Les moyens mis en œuvre et les modalités de réalisation des actions 34
9.1- La stratégie générale du programme d'actions sur les volets agricoles et milieux aquatiques 34

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

9.2- Les moyens humains 35
9.3- Moyens financiers à mobiliser 36
9.4- Processus de suivi et d'évaluation 37
10- articulation entre contrat de territoire et arrête zsce 38
10.1- La mobilisation des différents dispositifs 38
10.2- L'approche de l'EPAB 38
10.2- Répartition des rôles 39
ANNEXES 44
A1- Courrier CRAB – volet foncier – 3 décembre 2021 44
A2- Note sur la mobilisation de l'outil TRANSCENDER 44
A3- Détail de la décomposition du temps des moyens humains de l'EPAB 44
A4- Maquette financière prévisionnelle 44

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

PREAMBULE

L'élaboration du présent projet de contrat de territoire pour les bassins versants de la baie de Douarnenez s'est réalisée sur un temps très court, l'EPAB s'étant mobilisé, entre-autres, sur la phase d'élaboration de la ZSCE, sa nouvelle candidature PSE et la validation de sa stratégie « zones humides et infrastructures paysagères ». De fait, le projet nécessitera des amendements et de nouvelles concertations avec les acteurs pour le conforter. L'EPAB engagera des réunions avec les différents acteurs et partenaires d'ici l'été.

Afin de débuter les échanges sur la suite du PLAV2, deux ateliers de concertation ont été organisés par l'EPAB les 20 septembre et 4 octobre 2021, avec les acteurs locaux : agriculteurs, prescripteurs agricoles, CRAB, acteurs du foncier, associations, les membres de la CLE, les partenaires institutionnels du plan, et les élus du comité syndical de l'EPAB, en présence de deux sociologues et du CRESEB. Ces réunions ont permis à tous les acteurs de s'exprimer, de partager leurs vécus et expériences sur le territoire algues vertes et de proposer des projets et pistes pour poursuivre des actions partagées contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau. Des constats, des idées et des besoins ont émergé.

Les éléments déterminants cités pour mener l'action permettant une baisse des concentrations en nitrates dans les cours d'eau sont :

- l'accompagnement technique individuel, en faisant le lien avec l'économie de l'exploitation
- les groupes d'échanges entre agriculteurs
- la progression des techniques agricoles, le développement de nouvelles filières
- les aides publiques, comme leviers pour activer les marges de manœuvre
- les travaux de restauration des zones humides
- l'amélioration du foncier et de sa gestion, les échanges parcellaires
- l'implication de tous les acteurs, dont les filières
- la valorisation économique des produits agricoles locaux
- les structures paysagères (bocage, …)
- l'approfondissement des connaissances scientifiques

Le contexte agricole interroge sur l'avenir du territoire : réduction des effectifs animaux et disparition progressive de l'élevage, la non garantie du prix pour les agriculteurs, la faible installation des jeunes, voire même leur départ également.

Pour continuer d'avancer ensemble et de contribuer à l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau, les acteurs ont souligné l'importance de la communication, de la reconnaissance et du lien entre les acteurs. Les mots-clés associés sont : COMPREHENSION, RESPECT, BIEN-ETRE DANS SON TRAVAIL ET SUR SON TERRITOIRE, PEDAGOGIE, TRANSPARENCE.

Le projet proposé tente d'intégrer au mieux les différents éléments. L'EPAB souhaite que l'approche sociologique et la communication soient considérées, mobilisées et appuyées, sans quoi, il sera difficile de garantir au projet de se développer et de mobiliser les acteurs dans cette nouvelle phase du plan de lutte contre les algues vertes. Mobiliser les sciences sociales appliquées pour recréer du lien entre les acteurs sur le territoire est essentiel. Les niveaux de concentrations en nitrates à atteindre sont ambitieux. Les valeurs actuelles prouvent les

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

évolutions engagées par le monde agricole. Atteindre les objectifs 2027 demande un travail partagé et soutenu, en finesse.

1- CONTEXTE

Le contrat de territoire 2017-2021 de la baie de Douarnenez (PLAV2) visait à atteindre un objectif de qualité d'eau, en s'appuyant sur les points suivants :

- Respecter l'unicité fonctionnelle de la baie, sans prioriser des bassins versants.
- Accentuer le lien logique entre les actions individuelles et collectives, et veiller à créer une complémentarité entre ces deux méthodes d'accompagnements qui seront proposés aux agriculteurs du territoire.
- Mettre en avant et s'appuyer sur la transversalité des différentes actions sur le territoire.
- Adopter une approche intégrée des exploitations et faire le lien entre les différents volets du plan de lutte contre les algues vertes (milieux naturels- bocage -agricole).
- Travailler sur la valorisation économique des produits agricoles.
- S'appuyer sur les actions en lien avec le foncier comme outil facilitateur pour atteindre les objectifs du plan algues vertes avec la stratégie foncière de l'EPAB et les échanges parcellaires portés par la Chambre d'agriculture.

Le travail mené au cours de ces 5 dernières années a permis d'atteindre les objectifs fixés pour 2021 de restauration de la qualité de l'eau. De nouveaux outils ont émergé, tels que les paiements pour services environnementaux (PSE), dont l'EPAB et les agriculteurs se sont saisis. Des difficultés ont émergé dans la mise en œuvre de l'accord-cadre agricole multi-attributaires. Le volet foncier a stagné par l'absence de soutien effectif de certains acteurs et de la volonté à le porter et le mettre en oeuvre sur le territoire, en dépit de l'engagement et de la forte mobilisation des élus de l'EPAB.

L'évaluation portée par la cour des comptes en 2020-2021 a permis de mettre en lumière un certain nombre de dysfonctionnements et d'insuffisances dans la mise en œuvre des programmes algues vertes. L'EPAB souhaite que les recommandations de la cour des comptes soient considérées, afin de permettre un travail adéquat et serein, avec les différentes parties, sur le long terme.

L'Etat, suite au jugement du tribunal administratif de Rennes, est dans l'obligation de mettre en place une procédure de zone soumise à contrainte environnementale, sur les 8 baies algues vertes. Le PAR6 a été modifié en intégrant cette ZSCE. Ce nouveau cadre réglementaire ne doit, ni venir « étouffer » le travail de fond mené par le territoire, ni démobiliser les agriculteurs.

Au regard de ces constats, et en perspective de l'atteinte des objectifs d'ici l'échéance 2027, le nouveau projet de territoire intègre cette volonté de conduire un projet partagé, accompagnant la transition agro-écologique du territoire de la baie de Douarnenez, en :

- mobilisant les différentes parties, avec l'implication opérationnelle de la chambre d'agriculture du Finistère et des prescripteurs agricoles,
- renforçant l'animation et l'accompagnement des agriculteurs par l'EPAB, dans la mise en œuvre du programme de mesures de la ZSCE
- s'appuyant sur une approche globale des systèmes et des écosystèmes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

2- LE PORTEUR DE PROJET ET LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

2.1- L'EPAB

Le syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez, EPAB, labellisé EPTB le 8 mars 2014, a été créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011.
Installé depuis le 8 juin 2012, le comité syndical assure la mise en œuvre des compétences transférées par les EPCI et communes membres de l'EPAB. Ces compétences, précisées dans les statuts de l'EPAB, sont définies par les items de l'article L211-7 du code de l'environnement, dont la **GEMA(PI) et la lutte contre les pollutions (item 6)**.

Le fondement de l'intervention de l'EPAB repose sur une cohérence hydrographique et non administrative.

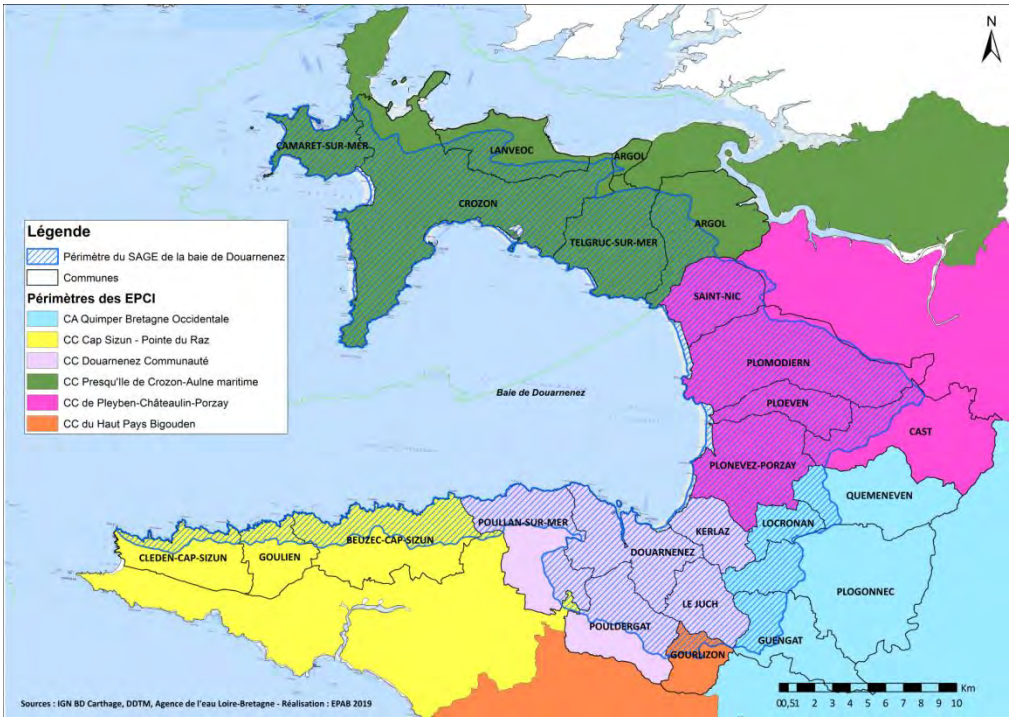

Le périmètre d'intervention de l'EPAB correspond à celui de SAGE de la baie de Douarnenez. L'EPAB est également la structure porteuse du SAGE.

2.2- Principales caractéristiques du territoire de la baie de Douarnenez

- 23 communes – 6 EPCI
- 383 km² surface (6% du Finistère)
- 148 km littoral (12% du linéaire côtier finistérien)
- Plus de 50 bassins versants
- 395 kms de cours d'eau
- 73% d'espaces agricoles
- Forte vocation touristique

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3- LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le SAGE de la baie de Douarnenez, approuvé en décembre 2017, cible 7 enjeux, précisés ci-après. **Les enjeux 3 et 4 s'intéressent à la lutte contre les marées vertes, du fait du déclassement de la masse d'eau « baie de Douarnenez », par la DCE, repris dans le SDAGE Loire-Bretagne, avec un objectif de bon état reporté à 2027.**

ENJEU 1 : Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage

ENJEU 2 : Dimension socio-économique
Dont concilier les activités économiques avec la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques

ENJEU 3 : Interface terre-mer
- **Composante « eutrophisation macro-algale (marées vertes) »**
  - **Maintenir un territoire à basses fuites d'azote**
  - **Poursuivre l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau côtière de la baie de Douarnenez, défini à partir de l'indicateur EQR, avec deux étapes :**
    - **Atteindre le bon état en 2027,**
    - **Passer de l'état médiocre à l'état moyen à l'horizon 2021.**
- Composante « bactériologie », avec des objectifs sur les eaux de baignade, la conchyliculture et pêche à pied professionnelle, ainsi que la pêche à pied récréative
- Composante « proliférations phytoplanctoniques et phycotoxines »
- Composante « autres atteintes à la qualité des eaux littorales »

ENJEU 4 : Gestion qualitative des ressources en eau
- **Composante « qualité de l'eau vis-à-vis de l'azote »**
  - **Maintenir un territoire à basses fuites d'azote**
  - **Répondre à l'objectif fixé pour l'eutrophisation macro-algale (conformité de l'indicateur EQR vis-à-vis du seuil de bon état au sens de la DCE)**
  - **Objectifs de réduction des flux d'azote précisés dans l'enjeu « interface terre-mer : eutrophisation macro-algale**
  - Maintenir le bon état qualitatif des masses d'eau souterraines et viser une concentration moyenne maximale en nitrates de 35 mg/l dans les aires d'alimentation des captages prioritaires en 2021
- Composante « qualité de l'eau vis-à-vis du phosphore »
- Composante « qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires »
- Composante « qualité de l'eau vis-à-vis des autres micropolluants »

ENJEU 5 : Qualité des milieux naturels
Composante « continuité écologique des cours d'eau »
Composante « qualité hydromorphologique des cours d'eau »
Composante « zones humides et autres sites remarquables »
Composante « le maillage bocager »

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ENJEU 6 : Gestion quantitative des ressources en eau
Composante « gestion des risques d'inondation par submersion marine et d'érosion du trait de côte »
Composante « gestion des risques d'inondation par ruissellement et débordement de cours d'eau »
Composante « sécurisation de l'alimentation en eau potable »

4- LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE EN REPONSE AU DECLASSEMENT « EUTROPHISATION » DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Le SAGE a fixé un objectif à atteindre en 2027, au regard de la connaissance scientifique disponible :

- **Viser le bon état en 2027 de la masse d'eau « baie de Douarnenez »**

Ainsi, une traduction locale de cet objectif de qualité de l'eau a été actée dans le SAGE, défini au regard des modélisations Mars-ulves réalisées par le CEVA-IFREMER. Pour un objectif d'abattement de moitié de la biomasse par rapport à celle constatée en 2005, il est visé :

- **Une concentration de 15 mg/l de nitrates en moyenne par cours d'eau sur mai-septembre, d'ici 2027, pour 21 cours d'eau concernés.**

Correspondant à cet objectif de 15 mg/l et pour un ensemble de 21 cours d'eau, l'objectif en flux total pondéré est de 500 TN en 2027. Le flux pondéré associé à ce chiffre pour la période mai-septembre est de 70 TN. Ainsi, l'objectif du prochain contrat de territoire à échéance 2027 correspondra à celui du SAGE de la baie de Douarnenez :

- **Atteindre 68 TN en 2026-2027 par rapport à la période de référence 2014-2015.**

Année	2014-2015	2020-2021	2026-2027	Réduction envisagée
Flux total pondéré reconstitué (TN/an)	713	610 ± 30	506	-29%
Flux mai-sept pondéré reconstitué (TN)	105	87 ± 4	68	-35%

(extrait du SAGE de la baie de Douarnenez – PAGD)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

5- LA SITUATION DU TERRITOIRE AU REGARD DE L'ENJEU MAREES VERTES

5.1- Etat de la biomasse algale en baie de Douarnenez

Extrait présentation du CEVA en CLE du 13 décembre 2021

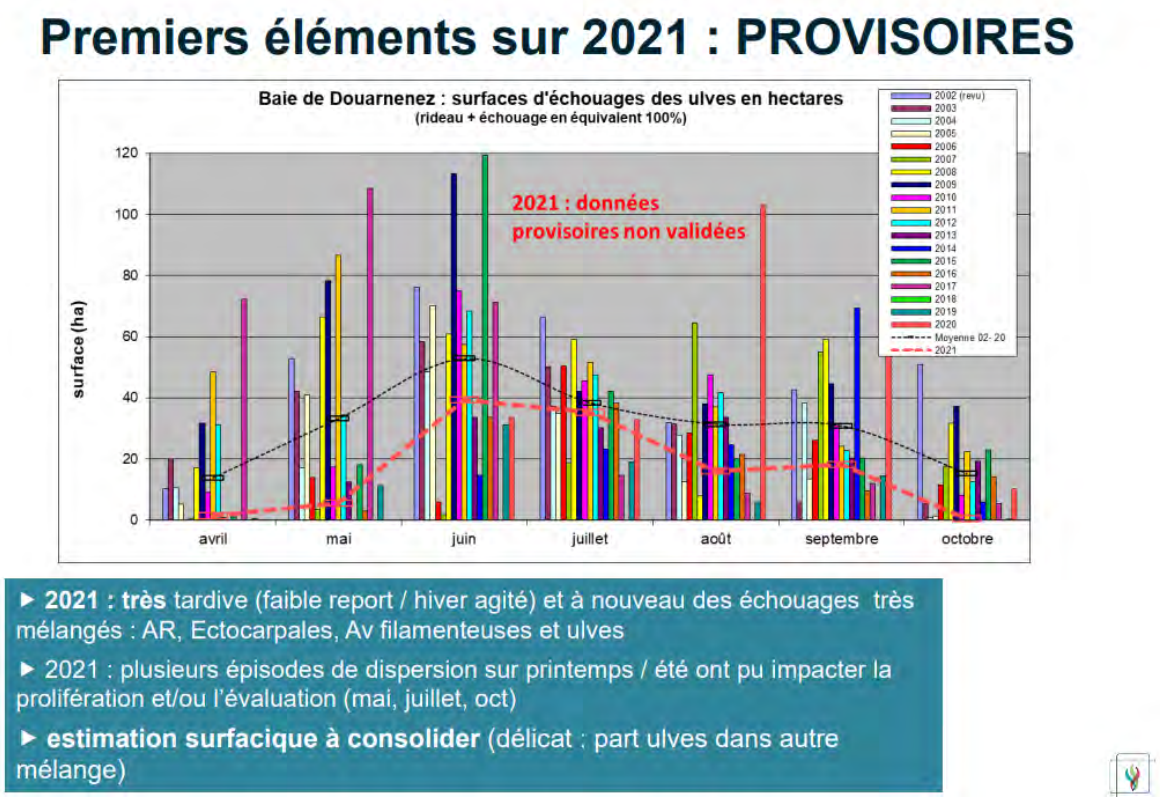

On constate de fortes variabilités mensuelles, avec un démarrage en général précoce (avril 2009, 2011, 2012, 2017), suivi d'un maximum en juin, puis diminution, sauf années particulières (2002, 2007, 2008, 2014, 2020). Les irrégularités sont en partie liées à un fonctionnement plage + infralittoral (conditions d'échouage).
On note de fortes variabilités inter annuelles, encore plus pour le niveau en fin de saison et pour le démarrage de la prolifération, à mettre en lien avec le phénomène de reconduction, les paramètres météo et les flux N.
A partir de 2016, on constate l'apparition de nouvelles algues brunes et rouges, venant concurrencées l'ulve.
2018 a constitué la première année pour laquelle une absence de prolifération d'Ulves a été constatée. Cette absence a été comblée par le développement d'autres algues, telles que falkenbergia et d'algues filamenteuses (ectocarpales et cladophora).

Le développement de ces autres algues au détriment des ulves se constate depuis 2018. Cela reflète une concurrence au regard du niveau trophique azoté, qui s'est amoindri ces dernières années, mettant en « difficulté » l'ulve. Cette nouvelle tendance reste à surveiller dans les années à venir.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

5.2- Etat de la qualité des 8 cours d'eau principaux de la baie

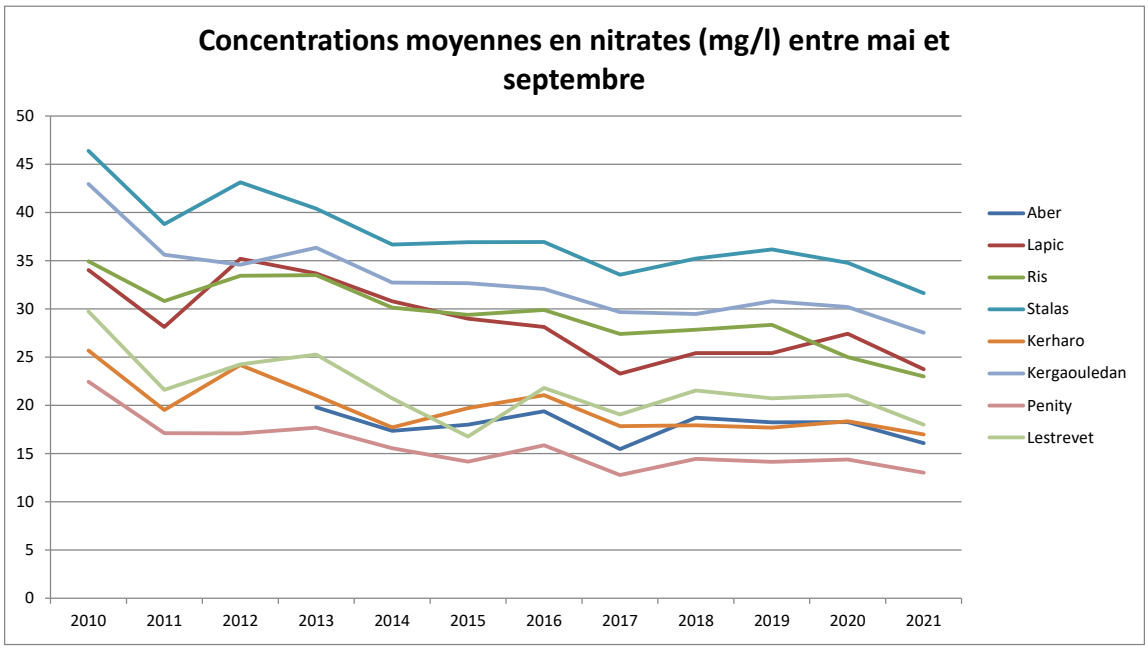

5.3- Etat de la mobilisation des agriculteurs sur le contrat 2017-2021

L'objectif de mobilisation était de 50% des agriculteurs au cours des 5 ans.

Au 31.12.2021, 240 exploitations agricoles différentes ont participé à au moins une action (chantier collectif, accompagnement individuel ou animation collective), ce qui porte à :

- **68 % des agriculteurs mobilisés depuis 2018**,
- **représentant 68% de la SAU du BVAV (soit 18 754 ha), quelle que soit l'action proposée.**

5.4- Etat des connaissances sur la réactivité des milieux aux évolutions de pratiques

90 à 95 % des nitrates qui se retrouvent en rivière transitent d'abord par la nappe. L'action de limitation des transferts vers les cours d'eau doit donc porter sur tout le versant pour limiter le transfert vertical, ainsi qu'en bas de versant lorsque le toit de la nappe se rapproche des horizons superficiels (CRESEB, 2014).
La répartition des temps de résidence de l'eau qui s'écoule en rivière montre que 10 à 20 % de cette eau correspond à un temps de résidence de 1 an, 40 à 60 % à un temps de 20 ans et 20 à 30 % à un temps de 20 à plus de 100 ans. Les concentrations dans la rivière résultent donc à la fois des chemins de surface et sub-surface de la nappe qui reflètent les pratiques récentes et les efforts engagés, mais aussi des pratiques plus anciennes "enregistrées" plus en profondeur et qui influencent encore aujourd'hui les concentrations.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La dynamique de diminution des concentrations en nitrates à la suite de changements de pratiques se déroule sur du long terme, 5 à 20 ans sont nécessaires pour percevoir la moitié de l'effet d'un changement de pratique (Aquilina et al., 2021).

Puisque la moitié de l'effet d'un changement de pratique est perceptible seulement au bout de 5 à 20 années, il est nécessaire que les changements demandés soient pertinents et significatifs.

Cela implique un effort d'accompagnement important des agriculteurs concernés pour engager la transition vers des systèmes de production encore plus vertueux vis-à-vis des fuites d'azote. Cela est d'autant plus nécessaire en territoire algues vertes que le contexte économique agricole est très dégradé. **Les contextes particuliers aux baies algues vertes imposent des exigences très fortes et très au-dessus de ce qui est demandé aux agriculteurs en dehors de ces territoires. Les moyens et les outils mobilisés doivent donc être corrélés et à la hauteur de ce niveau d'exigence supérieur.**

6- LA STRATEGIE DE L'EPAB – AMBITION DU NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027

L'azote étant principalement d'origine agricole, la réduction des fuites d'azote dans les cours d'eau doit se faire à travers des modifications de pratiques agricoles et des évolutions de systèmes agricoles vers des systèmes plus autonomes et plus économes en intrants. Le renforcement du volet sur les milieux aquatiques continuera d'appuyer l'atteinte des objectifs de restauration de la qualité de l'eau et leur maintien.

6.1- STRATEGIE POLITIQUE

Pour aboutir dans cet objectif, l'EPAB considère qu'il est nécessaire de :

- S'inscrire dans le long terme
- Bénéficier des mutations en cours, récolter les fruits du travail accompli depuis les 1ers programmes
- Prendre en compte d'autres enjeux, d'autres portes d'entrées, favoriser l'innovation et la dimension de projet, l'économie des exploitations
- Disposer des moyens d'évaluer, de questionner les dispositifs et les faire évoluer, sans quoi les actions ne pourront pas être mises en place.

Les constats suite aux ateliers de concertation avec les acteurs locaux (évoqués en préambule) soulignent le besoin de :

- travailler avec un autre angle d'approche pour des relations plus constructives entre monde agricole et monde non agricole
- caractériser les interactions, qui va au-delà de la simple communication
- trouver un espace pour la parole et l'action stable, au regard du réglementaire qui se met en place et qui est descendant
- diversifier et disposer de repères sur les finalités de l'action : « on l'a fait pour le territoire » et non parce qu' « on nous l'a demandé et imposé ».

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

En tant que porteur de projet, l'EPAB souhaite rappeler la complexité à mettre en œuvre des actions, le relationnel aux agriculteurs à conforter, la défiance entre les acteurs, … Cette réalité du terrain doit être considérée, et un travail doit être mené sur le sujet, en s'appuyant notamment sur les sciences sociales, pour avancer.

Au regard de ces éléments, l'EPAB souhaite mener une réflexion approfondie sur sa stratégie politique pour répondre de façon adéquate aux attentes du territoire, aux jeux d'acteurs, … pour espérer atteindre les résultats sur la qualité de l'eau notamment.

En supra, la réussite du plan algues vertes est conditionnée à un besoin de cohérence des politiques publiques avec les objectifs des baies algues vertes. Sans des stratégies convergentes des différentes politiques publiques, agricoles et environnementales, l'agriculteur ne sera pas en capacité de comprendre ce qui est attendu de lui.

L'EPAB est dans une démarche basée sur le volontariat pour intervenir auprès des agriculteurs, sans casquette réglementaire sur le terrain. Notre objectif est de pouvoir échanger de façon constructive avec les exploitants pour avancer et de poursuivre le prochain contrat selon cette modalité.

6.2- STRATEGIE OPERATIONNELLE

4 grands axes opérationnels complémentaires sont proposés dans le nouveau contrat de territoire :

► TRAVAILLER SUR LA REDUCTION DE LA PRESSION AZOTEE

- Viser une approche sur le niveau de fuite d'azote global, avec le contrôle des niveaux de pressions azotées, reposant sur la réalisation d'un bilan apparent annuel.
- Réflexion sur la disponibilité de l'azote. En raréfiant la disponibilité de l'azote (càd en limitant le bilan apparent), on oblige les exploitants à limiter les fuites et à optimiser la fertilisation. A l'exploitant de mettre en place les moyens efficaces pour limiter les pertes d'azote s'il veut produire autant.
- Donner une valeur économique à l'azote pour limiter les pertes et inciter l'agriculteur à évoluer dans ses pratiques

► TRAVAILLER SUR LE CHEMIN DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT, POUR LE RALENTIR ET RETENIR LES CONTAMINANTS

- Apporter des solutions techniques, qui ont du sens et qui sont cohérentes pour le territoire
- Poursuivre des objectifs convergents, avec des solutions qui répondent à plusieurs enjeux du territoire
- Déployer la stratégie d'intervention sur les zones humides et les infrastructures agro-écologiques, élaborée en 2021, validée en 2022, en cohérence avec l'engagement fort de l'EPAB sur ce volet depuis le 1er PLAV

► TRAVAILLER SUR LE TRANSVERSAL

- Poursuivre l'acquisition de données sur la connaissance de la qualité de l'eau
- Fédérer l'ensemble de la population – agriculteurs – associations dans le projet (approche réseaux d'acteurs – sciences sociales)
- Activer la solidarité territoriale, nécessaire autour et pour un bien commun qu'est l'eau et sa qualité

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- Porter et partager un projet local commun, dans lequel chacun assume ses responsabilités clairement identifiées, en fonction des compétences qui sont les siennes

► ACCOMPAGNER LE DISPOSITIF ZSCE ALGUES VERTES

- Participer au comité de suivi piloté par la DDTM29 et remonter les indicateurs dont disposent l'EPAB
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures contractuelles de la ZSCE qui les concernent

Concernant l'approche et les moyens pratiques à mobiliser dans le contrat de territoire :

- Rechercher une performance agronomique avec peu de fuites d'azote, ce qui suppose :
  - Un travail individuel auprès de tous les exploitants volontaires
  - Des dispositifs d'accompagnements financiers
  - Une dynamique de groupes avec des partages d'expériences lors d'animations collectives
- Intervenir de manière globale sur le continuum des zones humides, et valoriser leurs capacités épuratoires
- Considérer les structures paysagères comme un levier secondaire sur leur impact sur l'azote, contribuant à d'autres enjeux (phytosanitaires, bactériologie, biodiversité, …).

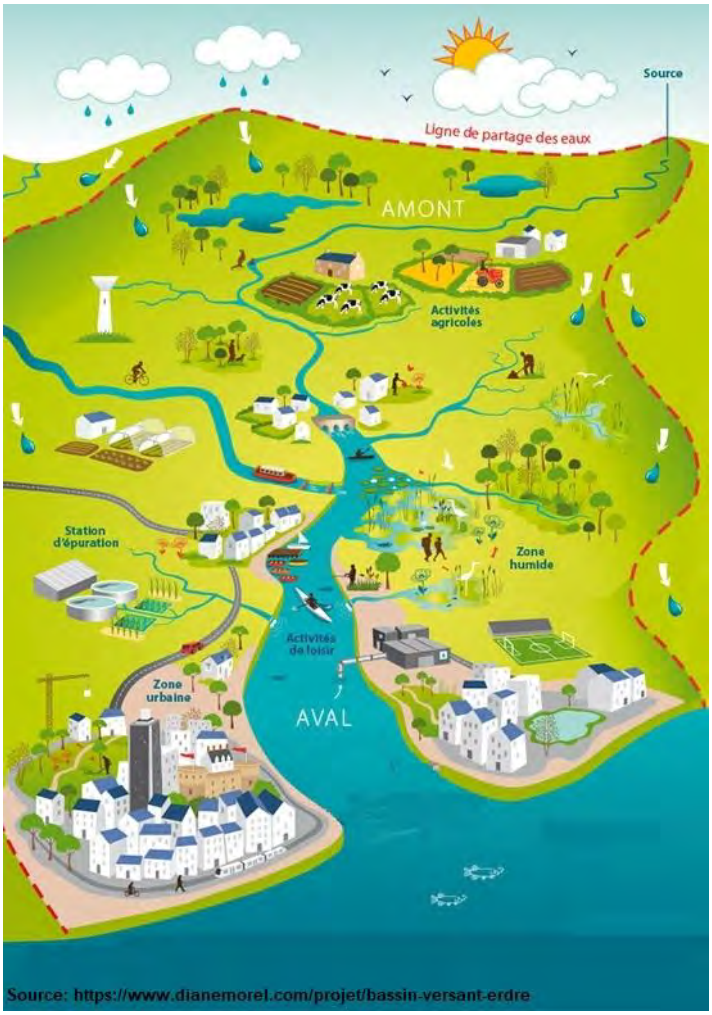

Mobiliser et faire interagir les acteurs d'un territoire pour restaurer la qualité de l'eau

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7- LA DECLINAISON D'UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA LUTTE CONTRE LES MAREEES VERTES EN BAIE DE DOUARNENEZ

7.1- Le périmètre algues vertes

Le périmètre du territoire concerné par le plan gouvernemental algues vertes couvre 282 km² et concerne 21 bassins versants, dont 8 sont recensés dans le SDAGE Loire-Bretagne : *Aber, Lestrevet, Kerharo, Lapic, Ris, Pénity, Stalas, Kergaoulédan.*

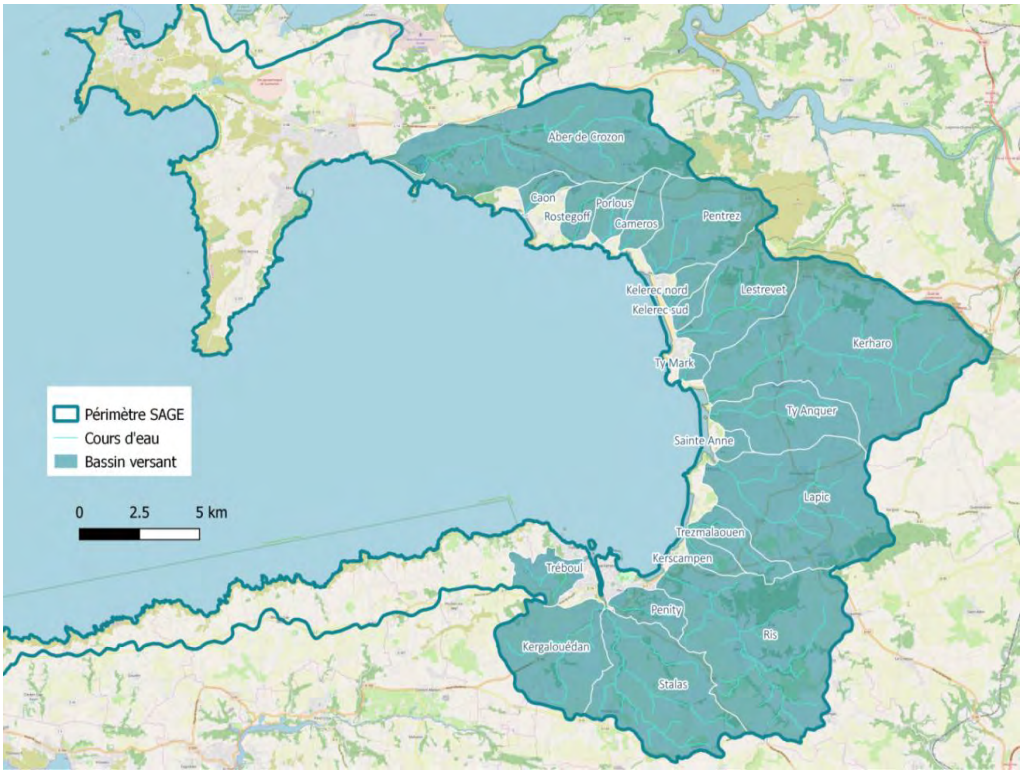

A noter : le bassin versant du Kergaoulédan est concerné par un périmètre de captage prioritaire, déclassé au titre du paramètre nitrates. Un travail avec le producteur d'eau sera engagé dès 2022 sur ce périmètre.

Le périmètre du contrat de territoire concerne :

- 354 exploitations agricoles ayant 3 ha ou leur siège sur le périmètre
- 16 887 ha de SAU sur le BV pour une SAU cumulée des exploitations de 27 764 ha (61% de la SAU est en moyenne sur le périmètre du PLAV)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.2- Les objectifs

L'objectif de résultat reste inchangé par rapport au précédent contrat, en conformité avec l'objectif fixé par le SAGE de la baie de Douarnenez, ciblant un résultat de qualité de l'eau sur les nitrates – période mai-septembre – concentrations moyenne et flux pondérés par l'hydraulicité.

L'objectif de mobilisation se traduit par le fait de :

- mettre les acteurs en situation de chercher et de mettre en œuvre des solutions qui répondent aux objectifs environnementaux du territoire. Chacun doit s'exprimer et apporter sa contribution, à son échelle.
- responsabiliser l'agriculteur via des indicateurs pertinents, pour lui permettre d'activer en bonne intelligence les leviers nécessaires sur son exploitation, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau.

7.3- Les bases du plan global d'actions prioritaires sur 6 ans

Les bases du plan d'actions sur les 6 ans sont les suivantes :

- **Renforcer l'approche individuelle auprès des agriculteurs :**
  - au moyen d'outils ciblés et plus globaux de diagnostics (DPR2 – infrastructures agro-écologiques – suivis hautes fréquences – bilan apparent…)
  - proposant des trajectoires d'améliorations planifiées et accompagnées (dispositif d'accompagnements individuels, PSE…)
- **Accompagner individuellement** (technique et financement)
- **Dynamiser les échanges collectifs,** s'appuyant sur les groupes composés des agriculteurs impliqués individuellement dans les outils, partager les expériences et poursuivre les évolutions engagées
- **Mobiliser une approche globale pour la mise en œuvre de la stratégie zones humides**
- **Assurer de la veille technique et scientifique pour mieux accompagner les agriculteurs et les élus**
- **Suivre le résultat** (réalisation des objectifs, mesure de l'impact environnemental)
- **Développer la communication et s'appuyer sur les sciences sociales**
- **Disposer d'un panel de leviers facilitateurs pour avancer sur les projets et leur donner une ouverture (pour créer un contexte économique favorable), avec les agriculteurs**, incluant : le foncier, la valorisation économique des produits agricoles, les filières liées aux nouvelles cultures, la filière bois à développer, la mobilisation d'une approche par le patrimoine naturel/culturel (cf appel à projets de la Région), …

Comme pour les précédents contrats, différents volets thématiques vont être activés :

- Volet agricole et foncier
- Volet milieux aquatiques
- Volet connaissances
- Volet transversal coordination – communication - réseaux d'acteurs
- Volet assainissement
- Volet curatif

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4- Volet agricole et foncier

7.4.1- Les paiements pour services environnementaux, PSE

Du fait des marées vertes, la baie de Douarnenez est une zone à « handicap environnemental ». La réglementation déjà complexe n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs du PLAV. Il est donc légitime que les efforts supplémentaires de la part des agriculteurs soient volontaires et payés, et non pas réglementaires.

Le PSE est un outil expérimental innovant, qui permet de rémunérer les actions environnementales engagées ou à engager, en fonction de service environnemental rendu par les exploitations agricoles. Cet outil permet une réponse adaptée à la problématique du territoire.
Depuis 2020, l'EPAB a accompagné un groupe d'agriculteurs du territoire, afin de construire ensemble un projet de PSE expérimental sur le bassin versant du Ris, dans le cadre de l'appel à initiatives mené par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce dossier a été retenu et est en phase de mise en œuvre. **Le PSE du Ris concerne 15 agriculteurs**.

Dans le cadre du nouvel appel à projets 2022, l'EPAB a déposé une nouvelle candidature, ciblant les bassins versants caractérisés par la DDTM29 comme prioritaires dans l'arrêté du PAR6 modifié (Kergaoulédan, Stalas, Kerscampen, Trezmalaouen, Lapic, Sainte Anne et Ty Anquer).

Initialement, l'objectif de 60 exploitations (*exploitations qui ont au moins 10 ha dans les bassins versants prioritaires, et au moins 50 % de leur surface dans ces mêmes bassins versants*) en PSE 2022 permettait de couvrir plus de 80 % de la surface des bassins versants ciblés avec un dispositif PSE ou MAEC. En réduisant à 15-20 exploitations suite à la sélection du dossier, ce taux va diminuer, car les MAEC ne seront pas forcément sollicitées à la même hauteur que le PSE.

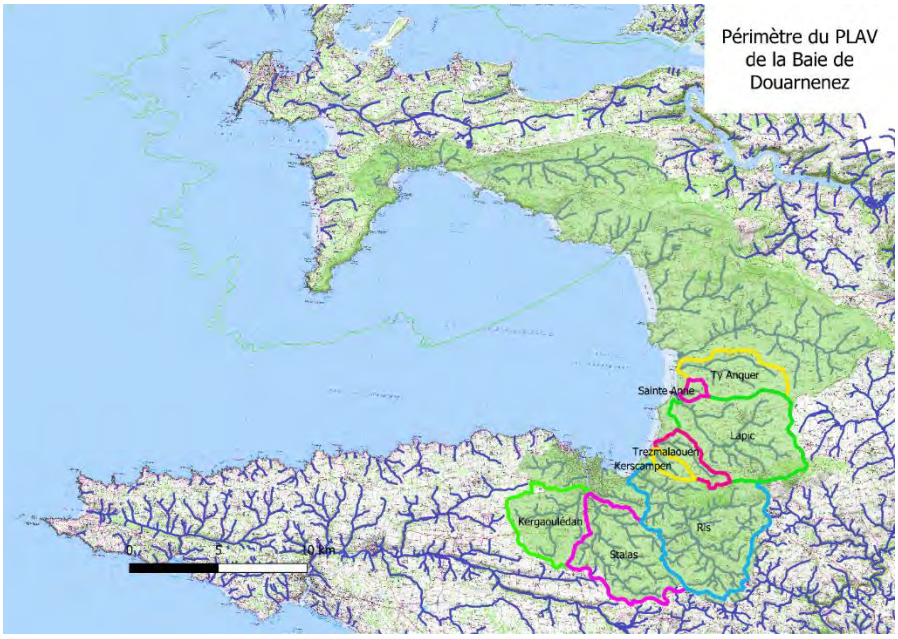

Le périmètre du contrat de territoire et les bassins versants prioritaires retenus pour le projet PSE 2022

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le montant de la rémunération des PSE du territoire est déterminé selon 4 indicateurs :
- Présence de ceinture de bas-fond (CBF) en bordure des cours d'eau et des zones humides
- Pourcentage de parcelles à risque modéré de transfert de polluants (DPR2)
- Qualité des couverts hivernaux et Reliquat d'azote Début Drainage (RDD)
- Quantité d'azote minéral utilisée par hectare

La sélection des dossiers a été statuée par le conseil d'administration de l'AELB le 18 mai 2022, avec l'octroi au territoire de la baie de Douarnenez, d'une enveloppe de 900 000 euros (AELB + Etat) pour le PSE 2022. 3,5 millions d'euros avaient été visés pour le nouveau projet, associés à un potentiel de 60 exploitants à engager. De ce fait, la nouvelle enveloppe devrait permettre d'engager entre 15 et 20 agriculteurs. Le ciblage reste à définir au regard du périmètre déposé initialement.

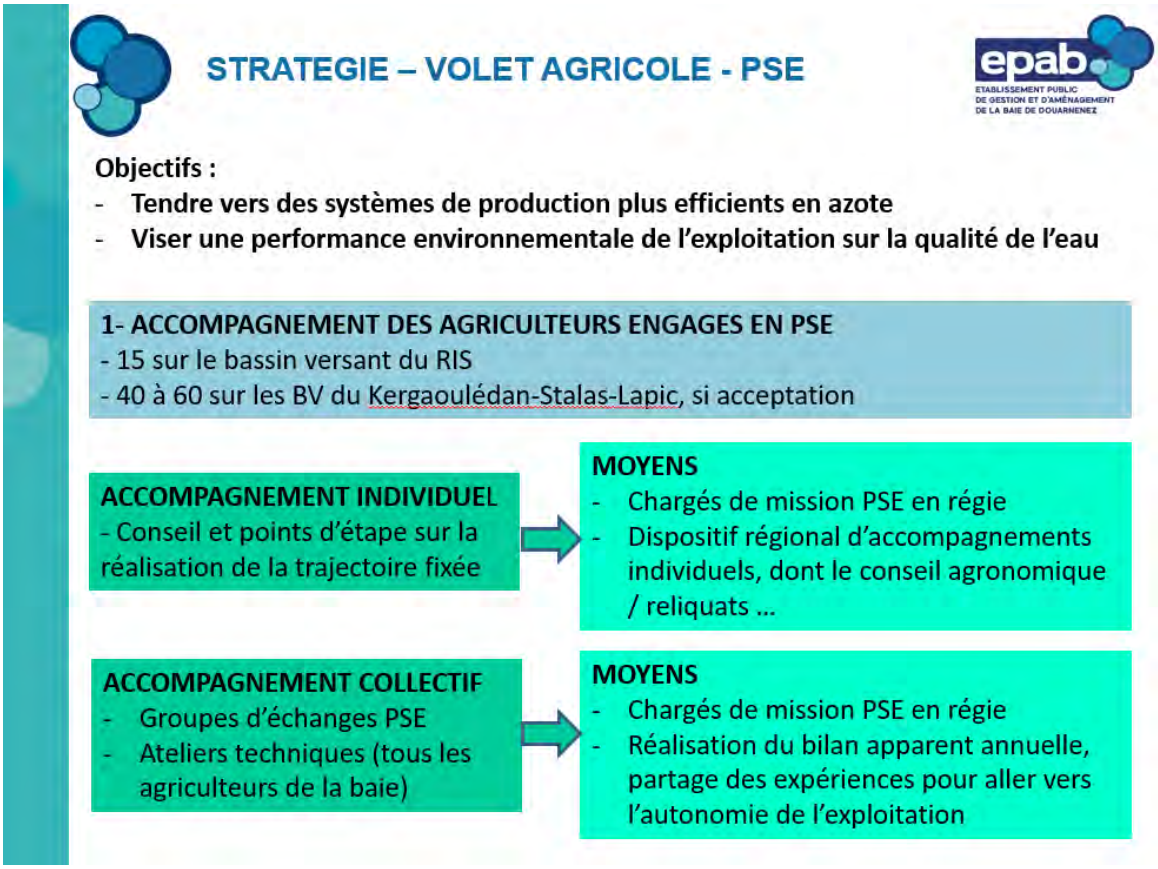

L'EPAB place l'animation des PSE et l'accompagnement auprès des agriculteurs engagés au cœur de son action et du nouveau contrat de territoire, en soutien également aux mesures de la ZSCE pour les agriculteurs concernés, afin que les objectifs visés puissent aboutir.

Au-delà de l'accompagnement technique nécessaire auprès de l'exploitant engagé en PSE pour l'amener à l'atteinte de sa trajectoire, les techniciens en charge assureront des accompagnements individuels et collectifs, qui seront valorisés auprès des agriculteurs concernés par les mesures de la ZSCE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Ainsi, l'action menée va s'appuyer sur :

- **De l'animation des groupes d'agriculteurs engagés en PSE**
- **Des accompagnements individuels,** dont certains ouvrant sur des diagnostics complémentaires (bilan apparent, bilan fourrager, risques de fuites par rapport à l'assolement, analyses pédologiques sol-AID, …), en appui de la ZSCE également
- **Des accompagnements individuels ouvrant sur des approches collectives** (techniques agricoles, fertilisation, zones humides, couverts végétaux, filière bois, , …), qui prendront forme par la mise en place de groupes de travail et des ateliers techniques en appui de la ZSCE
- **De l'évaluation et de la communication**
- **De la veille sur le déploiement des outils** : sentinel-2, méthode MERCI pour les couverts végétaux, …

Concernant l'animation de groupe, un des fils conducteurs initial sera l'utilisation du bilan apparent. Le bilan apparent, relativement simple, permet de donner rapidement une idée assez précise du potentiel polluant apparent d'une exploitation agricole donnée. Connaissant l'importance de son excédent d'azote, l'agriculteur est amené inévitablement à s'interroger sur son exploitation (techniques de fertilisation adaptée, système de culture pratiqué, gestion des surfaces fourragères, maîtrise de l'alimentation animale, couverture des sols …).
Ainsi, les problèmes environnementaux sont présentés sous une forme positive « ce que l'on peut gagner à résoudre tel problème », sur un plan économique, mais aussi sur le plan environnemental et fonctionnel de l'exploitation.
Un travail de groupe sur les pistes d'amélioration du bilan permettra la recherche de solutions et de motiver les agriculteurs à évoluer sans les culpabiliser. Le calcul annuel de l'indicateur permettra de suivre l'exploitation et de mesurer l'impact des mesures entreprises et de réorienter les axes de travail pour l'année suivante.

Ce travail sur l'azote permettra d'accompagner la mesure agronomique liée à la fertilisation de la ZSCE, avec l'élaboration d'un plan de gestion et son suivi, pour les agriculteurs engagés en PSE.

L'accompagnement pour la mise en place de ceintures de bas fonds, en appui également au programme de mesures ZSCE, sera réalisé en régie. Les agents de l'EPAB sont formés l'utilisation de la méthode DPR2. Ils sont en mesure d'évaluer l'existence de ceintures de bas-fond ou les besoins de création ou restauration.

Au regard de la nouvelle enveloppe PSE 2022 accordée au territoire, un temps humain sera affecté à la mise en œuvre du dispositif d'ici la fin d'année 2022 et l'accompagnement de l'agriculteur sur les 5 ans du PSE (0.6 ETP).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4.2- L'accompagnement agricole

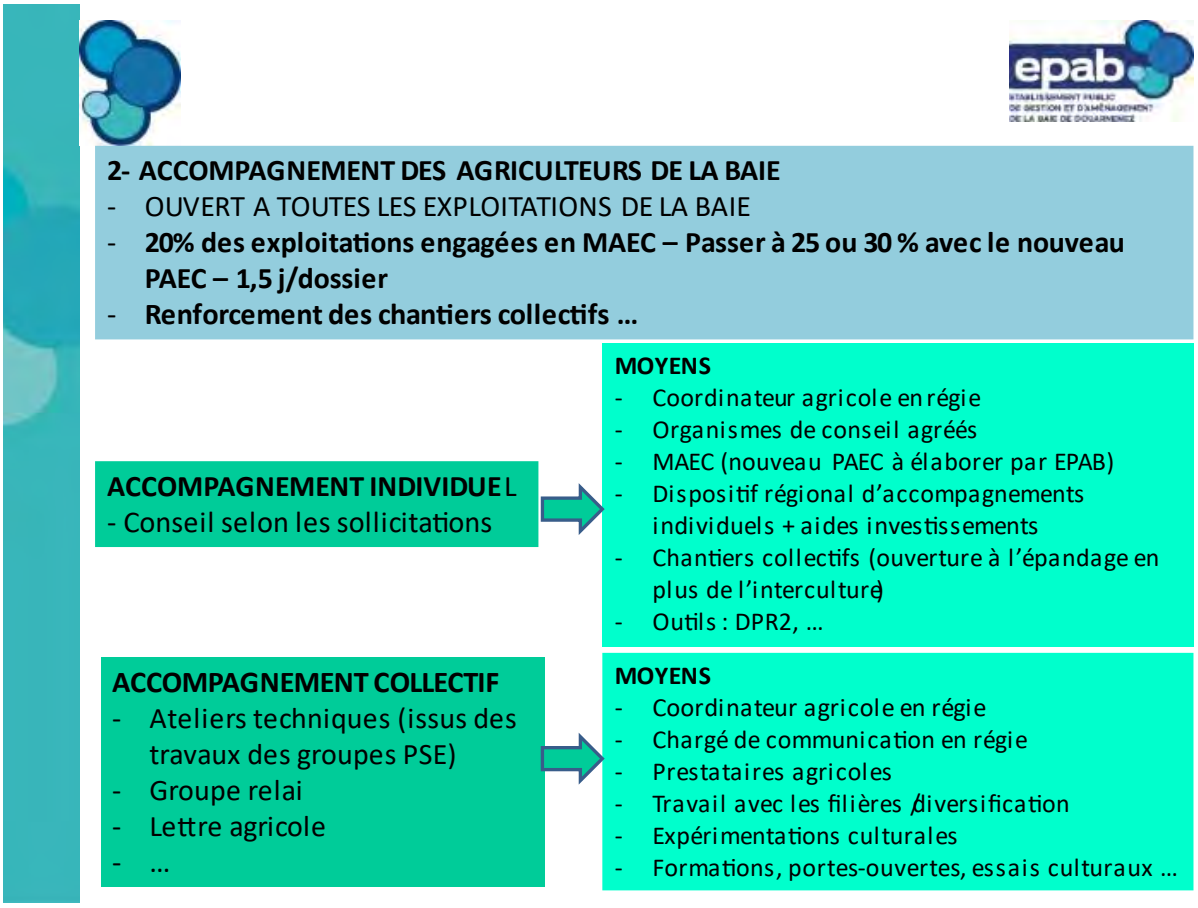

En continuité avec le précédent contrat et en accompagnement du programme de mesures de la ZSCE, l'EPAB poursuivra la coordination et le déploiement d'actions d'accompagnements individuels et collectifs. Un coordinateur agricole en régie aura en charge ces missions. Les organismes de conseil agréés seront mobilisés par les exploitants agricoles pour les conseils individuels.

Ce temps d'animation sera renforcé, du fait notamment du nouveau PAEC qui va émerger pour 2023 et la possibilité d'ouvrir les chantiers collectifs à l'épandage. **0.3 ETP seront dédiés à l'animation des MAEC auprès des agriculteurs.**

7.4.2.1- ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Les actions collectives cibleront des thèmes techniques permettant aux agriculteurs de mettre en œuvre des techniques limitant les fuites d'azote, appuyant ainsi la mise en œuvre des mesures de la ZSCE. Les thèmes cibleront :

- La gestion et la réduction des fuites d'azote, avec le bilan apparent notamment
- Les couverts végétaux,
- La gestion de la fertilisation des prairies
- La gestion du pâturage,
- L'entretien et la gestion des zones tampons…

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Etant donné que tous les agriculteurs du périmètre du plan algues vertes seront concernés par l'application de la ZSCE, ces actions collectives seront proposées à tous. Les propositions de thèmes seront discutées au sein du groupe relai. Les actions seront confiées à des prestataires compétents dans les thèmes ciblés, en respect du code de la commande publique. Le coordinateur agricole de l'EPAB aura en charge le pilotage et le suivi global des actions collectives. Les structures agricoles pourront, si elles le souhaitent, assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.

7.4.2.2- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement individuel sera accessible pour toutes les exploitations du territoire. Toutefois, les moyens humains mobilisés le seront en priorité pour les agriculteurs concernés par la mise en place du programme de mesures ZSCE.

L'EPAB mobilisera les prescripteurs agréés pour engager ce travail auprès des agriculteurs concernés par les mesures de la ZSCE, suite à la liste établie et fournie par la DDTM29.

L'EPAB organisera en amont des réunions d'information à destination des agriculteurs, en co-animation avec les prescripteurs agréés, pour présenter les accompagnements mobilisables pour engager les mesures ZSCE. Un bulletin d'information spécifique sera proposé.

Le dernier projet de cahier des charges transmis par la DRAAF propose les accompagnements suivants :

1- Diagnostics agro environnemental
2- Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation
3- Optimisation environnementale liée à un projet structurant
4- Accompagnement agronomique à la gestion de l'azote
5- Accompagnement technique à la gestion de l'herbe
6- Accompagnement technique à la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes
7- Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne

L'accompagnement permettant la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental, intégrant l'état 0 de la ZSCE et la réflexion pour l'engagement dans une MAEC sera particulièrement mobilisé pour lancer le programme de mesures ZSCE. Ce diagnostic peut être également une actualisation d'un précédent diagnostic.

Les données issues des diagnostics précédents réalisés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage assurée par la chambre d'agriculture du Finistère via la convention cadre du PLAV1 seront à fournir par la CA29 au prescripteur agréé avec l'accord de l'agriculteur.

Pour l'ensemble des accompagnements individuels proposés dans le cahier des charges régional, le coordinateur agricole de l'EPAB organisera des temps de rencontres et d'échanges avec les techniciens locaux agréés, afin de présenter le contexte local, les objectifs, échanger et s'accorder sur le contenu du cahier des charges, puis de discuter sur la réalisation des accompagnements, les points forts et les points faibles, les éventuels freins à la mise en œuvre des conseils apportés par les agriculteurs, …, afin de trouver collectivement des propositions pour maintenir la dynamique et l'engagement des agriculteurs dans leurs

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

transitions agro-écologiques et l'atteinte des objectifs de l'arrêté ZSCE. Le coordinateur de l'EPAB aura en charge la validation des accompagnements individuels, comme sur le précédent contrat.

MESURES ZSCE	**CIBLES THEORIQUES**	**Nbre jours / an**	**MOYENS**
Etat 0	210 exploitations (60% des exploitations)	= 1.5 j/diag * 210 EA = 315 jours	Prescripteurs agréés
Mesure fertilisation ZSCE	90 à 141 exploitations (source ddtm29)	120 EA * 2 j /an = 240 jours	Prescripteurs agréés + EPAB, en particulier pour les agris en PSE *
Mesure surpâturage ZSCE	74 exploitations (source DDTM29)	74 EA * 1.5 j / an = 111 jours	Prescripteurs agréés
Mesure intercultures	70 exploitations (?)	70 EA * 0.5 j/an = 35 jours	Prescripteurs agréés
Mesure remise en herbe des ZHE	147 ha pour 172 exploitations (source EPAB)	= 1 j/EA * 172 = 172 j	EPAB
Mesure zones tampons / CBF	110 EA (30%)	= 3 j/EA * 110 = 330 j	EPAB
Mesure changement de système - MAEC	110 EA (PAEC)	= 2j * 110 EA = 220 j	Prescripteurs agréés EPAB (à préciser selon les cahiers des charges)
Mesures MAEC localisées	107 EA (PAEC)	= 2j* 107 = 214 j	
TOTAL THEORIQUE		**1637 jours**	

** Pour les agriculteurs engagés en PSE et concernés par la mesure fertilisation, l'EPAB assurera l'accompagnement et l'élaboration d'un plan d'actions avec l'agriculteur.*

Le nombre de jours à consacrer à l'accompagnement individuel reste à affiner, en fonction de la liste définitive des agriculteurs qui seront concernés par les mesures de la ZSCE et des agriculteurs qui souhaiteront s'engager dans une MAEC. Certains accompagnements pourront également approcher le traitement de différentes mesures, ce qui évitera de cumuler les temps d'intervention des différents types de diagnostics. Au regard du chiffrage, il est essentiel que l'ensemble des prescripteurs puisse s'engager dans le dispositif d'accompagnements individuels. L'EPAB optimisera au mieux ses moyens en conséquence pour accompagner les agriculteurs. Sur les mesures renaturation de la ZSCE, il semble nécessaire d'envisager 1 ETP supplémentaire.

L'EPAB assurera le renseignement du tableau de bord des accompagnements individuels réalisés et le présentera en comité de suivi ZSCE.

Les accompagnements individuels liés aux mesures renaturation seront principalement assurés par l'EPAB. Ils sont précisés dans le § 7451.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4.3- Le foncier

L'EPAB s'est engagé sur le foncier depuis le PLAV1, en validant une stratégie foncière en 2016, puis en déclinant progressivement les actions proposées. Les actions sur le foncier menées par l'EPAB visent, entre-autres, à :

- Faciliter le regroupement parcellaire
- Accompagner les actions de restauration des zones humides et des cours d'eau
- Faciliter le développement du bocage au sein de parcelles à risque de ruissellements par la maîtrise foncière
- Mettre en place une concertation auprès des cédants
- Faciliter la mise à disposition du foncier pour des installations progressives

Une cellule foncière a été mise en place. Les difficultés rencontrées dans le portage du foncier par l'EPAB, l'absence de soutien et l'inertie de certains acteurs interrogent les élus de l'EPAB.

Toutefois, en cohérence avec les recommandations de la cour des comptes, l'EPAB considère que le foncier est un levier essentiel à poursuivre pour permettre aux exploitants agricoles de progresser dans leurs trajectoires concourant à la réalisation des objectifs de restauration de la qualité de l'eau, ainsi que pour une gestion durable des espaces stratégiques. De ce fait, les modalités de poursuite de l'engagement de l'EPAB sur le volet foncier seront à affiner au regard de prochains échanges en COTECH local et avec le groupe relai. Les moyens à mobiliser seront à actualiser selon les nouveaux objectifs visés.

Un besoin d'animation pour des échanges fonciers sur la commune de Saint Nic a été identifié. Suite à des réunions au cours desquelles l'EPAB s'engage dans le déploiement du programme Breizh bocage, la commune reste dans l'attente d'un retour de la CRAB pour débuter ce travail.

Par courrier en date du 3 décembre 2021, la chambre d'agriculture du Finistère a précisé sa posture sur le foncier (cf annexe).

Ces éléments soulignent la nécessité de nouvelles discussions sur le rôle et l'engagement de chaque acteur du foncier sur la baie de Douarnenez. Les élus de l'EPAB souhaitent connaître les objectifs des élus politiques sur le foncier (Région, Département, …), et s'entretenir avec eux sur les perspectives envisageables.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Objectifs :

- **Optimiser le parcellaire des exploitations**
- **Favoriser la transmission et l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire**
- **Emettre des préconisations environnementales sur le devenir des parcelles**
- **Appuyer les différents volets du CT pour la mise en œuvre de projets durables (agricole, valo éco, milieux naturels, …)**

Stratégie foncière de l'EPAB (2016)

Révision du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et du plan pluriannuel d'activité de la SAFER

MOYENS

- Animateur agricole en régie (0,10 ETP pour démarrer en 2022, à définir pour la suite)
- Déploiement de la stratégiefoncière de l'EPAB
- Mobilisation des acteurs fonciers
- Cellule foncière
- Echanges amiables (dispositif départemental)
- Veille sur les mouvements de parcelles et leurs devenirs, en lien avec la CDOA
- Etude prospective sur la situation foncière du territoire, la transmission, l'installation
- Veillefoncière
- Mise en réserve foncière *(si nouvelle convention Région-SAFER)*

7.4.4- La valorisation économique des produits agricoles locaux

La valorisation économique des produits agricoles locaux constitue l'une des actions structurantes du programme d'actions agricoles du plan algues vertes. La mise en lien des acteurs du territoire sur cette thématique et la structuration d'un réseau, constituent des actions essentielles au développement des filières de proximité et au renforcement de l'autonomie alimentaire locale.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Objectifs :

- Favoriser des systèmes de production à basses fuites d'azote
- Développer la résilience du territoire pour son autonomie alimentaire locale avec la valorisation les produits agricoles locaux
- Poursuivre la mise en lien des acteurs et l'approche logistique

APPUI A LA STRUCTURATION LOCALE A L'ECHELLE DE LA BAIE

MOYENS

- Animateur en régie 0,3 ETP
- Groupe cuisiniers – élus – agris
- Mise en lien des PAT en cours (CCPCAM– DZCO)
- Mobilisation pour un PAT sur la CCPCP
- Prestations pour développer et maintenir le lien entre les acteurs, les former, .. (MAB, …)
- Mise en réseau des acteurs
- Approche filières
- Réflexion sur les labels agricoles

VERS UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE

MOYENS

Etude de quantification de l'offre et la demande locale, pour définir un plan d'actions durable à mettre en œuvre auprès des agriculteurs et des consommateurs

Ce volet est couplé à la poursuite de l'animation des **thématiques de l'innovation agronomique** : émergence de filières bas intrants avec un cycle de vie vertueux pour l'environnement : légumineuses (consommation animale, humaine), filière textile (lin, chanvre), protéagineux en porc, céréale de printemps, voire même filière orge brassicole [exemple de la malterie à Scaër] …

Ce volet permet de travailler sur de nouveaux concepts (nouvelles rotations, nouveaux produits, …) et de faciliter le développement de nouvelles filières ou démarches certifiées (labels, …) utiles à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire.

Ce volet est transversal, mobilisant les différents acteurs vivant sur un territoire, créant du lien quotidien au sein de la population, dont les agriculteurs du plan algues vertes, et impliquant les EPCI membres de l'EPAB via les plans alimentaires territoriaux (PAT) et les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des EPCI. A noter, ce volet s'inscrit en synergie avec les PAT, sans doublons.

L'EPAB renforce l'animation de ce volet dans le prochain contrat de territoire, en s'appuyant sur l'expertise de prestataires et en travaillant étroitement avec les EPCI et communes du territoire.

Ce volet valorisation économique des produits locaux est développé depuis le 1er plan algues vertes, qui avait souligné la nécessité de soutenir économiquement l'engagement des agriculteurs dans la transition agro-écologique.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le renforcement de cette action sur le nouveau projet s'inscrit dans cette nécessité de :

- soutenir opérationnellement le lien entre économie et environnement sur les territoires algues vertes
- accompagner la transition agro-écologique sur la baie, contribuant à l'atteinte des objectifs de restauration de la qualité de l'eau
- développer les débouchés économiques locaux pour les agriculteurs du territoire en transition engagés dans le contrat de territoire et dans la ZSCE, ainsi que les futurs installés, en s'appuyant sur le levier de la restauration collective
- accompagner les différents acteurs : EPCI, petites communes rurales qui doivent par exemple se regrouper sur des outils partagés pour leur restauration collective, producteurs locaux, structures de restauration collective…

Le développement des surfaces agricoles labellisées (AB, HVE, …) sera soutenu par ce volet, ainsi que l'augmentation de la part des produits issus des exploitations agricoles labellisées dans la restauration collective.

7.4.5- Les milieux aquatiques

7.4.5.1- La mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides et les infrastructures agro-écologiques élaborée en 2021

A partir de janvier 2021, l'EPAB a lancé une étude de priorisation des actions de restauration des zones humides (EPAB, 2021). Cette stratégie a été finalisée et validée en comité syndical du 11 mars 2022. Son objectif vise à proposer une vision globale de l'action portée par l'EPAB sur les zones humides. Elle intègre à la fois les opérations préalables aux travaux, la réalisation des travaux, le suivi de leurs impacts sur les milieux, l'acquisition foncière, la gestion des sites restaurés et la communication.
Les propositions de travaux de restauration des fonctions hydrauliques des zones humides résultent de constats d'altérations hydromorphologiques des cours d'eau et de la présence de fossés ou de drains. Ces propositions sont en accords avec les recommandations de la DCE (CRESEB, 2020) : « en zone humide de fond de vallée, il est préconisé de reconnecter les zones humides aux cours d'eau par reméandrage et élévation du niveau de base, ce qui correspond aux actions de restauration hydromorphologiques préconisés par la DCE ».
L'EPAB, en lien avec ses partenaires, a élaboré un projet de stratégie de restauration des zones humides, qui cible prioritairement les 3 masses d'eau (Lapic, Stalas et Ris). **Sur la période 2022-2024, les actions retenues concernent 14 sites dans les 3 masses d'eau prioritaires pour les nitrates.** Les travaux de restauration ont été quantifiés et cartographiés pour chaque site. **L'estimation du montant des travaux sur 14 sites pour restaurer 80 hectares de zones humides et 23 km de talus de ceinture de bas-fond est évalué à 2 562 000 euros TTC**.
Ce travail a été porté par l'EPAB bien en amont de l'émergence du projet de ZSCE.
La réalisation de ces travaux de restauration des zones humides est soumise à leur déclaration d'intérêt générale (article L 211-7 du code de l'environnement) et à l'obtention des accords préalables des propriétaires et locataires des terrains. Dans le prolongement des démarches déployées depuis le 1er PLAV, l'EPAB animera la concertation auprès des propriétaires, engagera des négociations foncières amiables (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et initiera toutes les actions jugées pertinentes pour permettre l'atteinte des objectifs de restauration des zones humides.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le financement des travaux, dont le solde à charge de l'EPAB, sera soumis à des discussions, pour définir la capacité de chacun à intervenir dans un tel projet.

L'EPAB travaillera également en étroite collaboration avec le Département du Finistère et le conservatoire du littoral, au regard de leurs champs de compétences respectifs et des zones d'intervention définies dans leurs stratégies. Pour l'année 2022, des échanges ont d'ores et déjà été engagés entre l'EPAB et le CD29 autour de l'opportunité d'étendre une zone d'acquisition foncière départementale « espaces naturels sensibles » sur la vallée du Ris, pour répondre à divers enjeux de ce territoire. Ce type de démarche se déroule sur le long terme et l'EPAB appuiera cette démarche et apportera sa connaissance fine de ce territoire.

Les travaux de restauration des zones humides constituent une mesure d'accompagnement des efforts consentis dans le domaine agricole. La limitation des transferts passe en priorité par la réduction de la pression azotée. Les milieux naturels assureront un ralentissement et une interception des écoulements d'autant plus efficaces que les flux d'eau et de nitrate auront été régulés en amont.

Les différentes mesures du volet renaturation de l'arrêté ZSCE permettront de contribuer à l'interception et au ralentissement des transferts de polluants. L'EPAB portera une animation dédiée à ce volet, elle permet notamment de :

1) Identifier précisément des parcelles culturales ciblées par chaque mesure (données transmise par la DDTM29). Comme évoqué lors des discussions pour l'élaboration de l'arrêté ZSCE, une étude préalable doit être menée pour identifier les parcelles du territoire qui seront examinées. Il a été proposé que son portage soit réalisé dans le cadre du groupement de commande Etat/Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'EPAB participera au suivi de cette étude et apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à cibler au mieux les parcelles à examiner pour la mise en place de cette mesure.
2) Elaborer et valider avec la DDTM29 les procédures de concertation, de conduite et de restitution des accompagnements des mesures renaturation de la ZSCE,
3) Conduire et assurer le suivi des accompagnements auprès des agriculteurs :
    a. examiner les parcelles au regard des mesures concernées,
    b. produire un bilan de visite pour chaque exploitation et dresser la liste des mesures proposées pour répondre aux demandes de l'arrêté,
    c. accompagner l'agriculteur dans la réalisation des préconisations retenues,
    d. réévaluer annuellement le bilan des réalisations pour chaque exploitation.
4) Constituer et alimenter un tableau de suivi de la mise en œuvre des mesures.

La réalisation de ces accompagnements permet d'engager le dialogue avec différents agriculteurs. A cette occasion, les agents de l'EPAB les informeront des nouvelles MAEC disponibles pour le territoire et des engagements qui pourraient les concerner et/ou les intéresser. Ce sera également une opportunité de proposer des opérations de restauration de zones humides en déclinaison de la stratégie validée en 2022 ou d'identifier de nouveaux sites potentiels de restauration.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

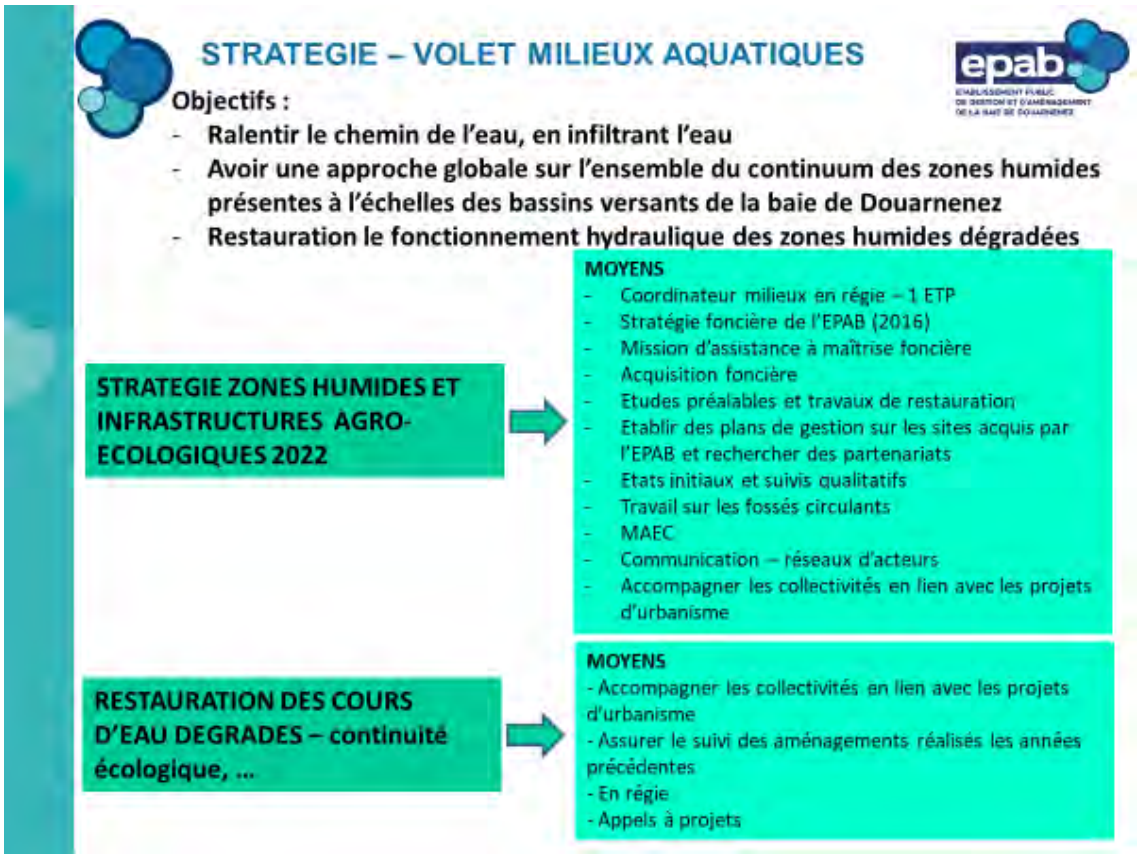

7.4.5.2- Le renforcement du volet bocage et agro-foresterie

L'EPAB s'est engagé dans le programme Breizh bocage dès 2012 et poursuit son accompagnement auprès des exploitants agricoles sur le territoire. La dynamique de restauration du bocage s'intensifie. Afin de renforcer la mise en œuvre de ce volet, l'EPAB a recruté un nouveau technicien bocage depuis début février 2022.

Les PSE mis en œuvre sur le territoire de la baie de Douarnenez mobilisent la méthode DPR2 et la restauration de ceinture de bas-fonds. Ils vont permettre d'accentuer les réalisations dans des zones stratégiques à enjeu pour la préservation de la qualité de l'eau.
Les 2 agents en charge du bocage et de l'agro-foresterie sont formés à l'utilisation de la méthode DPR2, leur agrément est en cours de validation.

Dès que les modalités de mise en œuvre de l'arrêté ZSCE auront été fixées, les techniciens bocage et le coordinateur milieux naturels de l'EPAB conduiront l'animation selon l'organisation évoquée précédemment (voir § 7.4.5.1)

Les moyens humains et financiers seront ciblés en priorité sur l'accompagnement des PSE et de la ZSCE. Les travaux bocagers hors protection des zones humides et cours d'eau, plus en amont sur les bassins versants, seront réalisés sous réserve de moyens suffisants disponibles.

L'EPAB s'ouvre également sur l'agro-foresterie, au regard de projets locaux émergents.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La protection et la gestion durable du bocage reste une priorité à renforcer avec les EPCI et les communes du territoire.

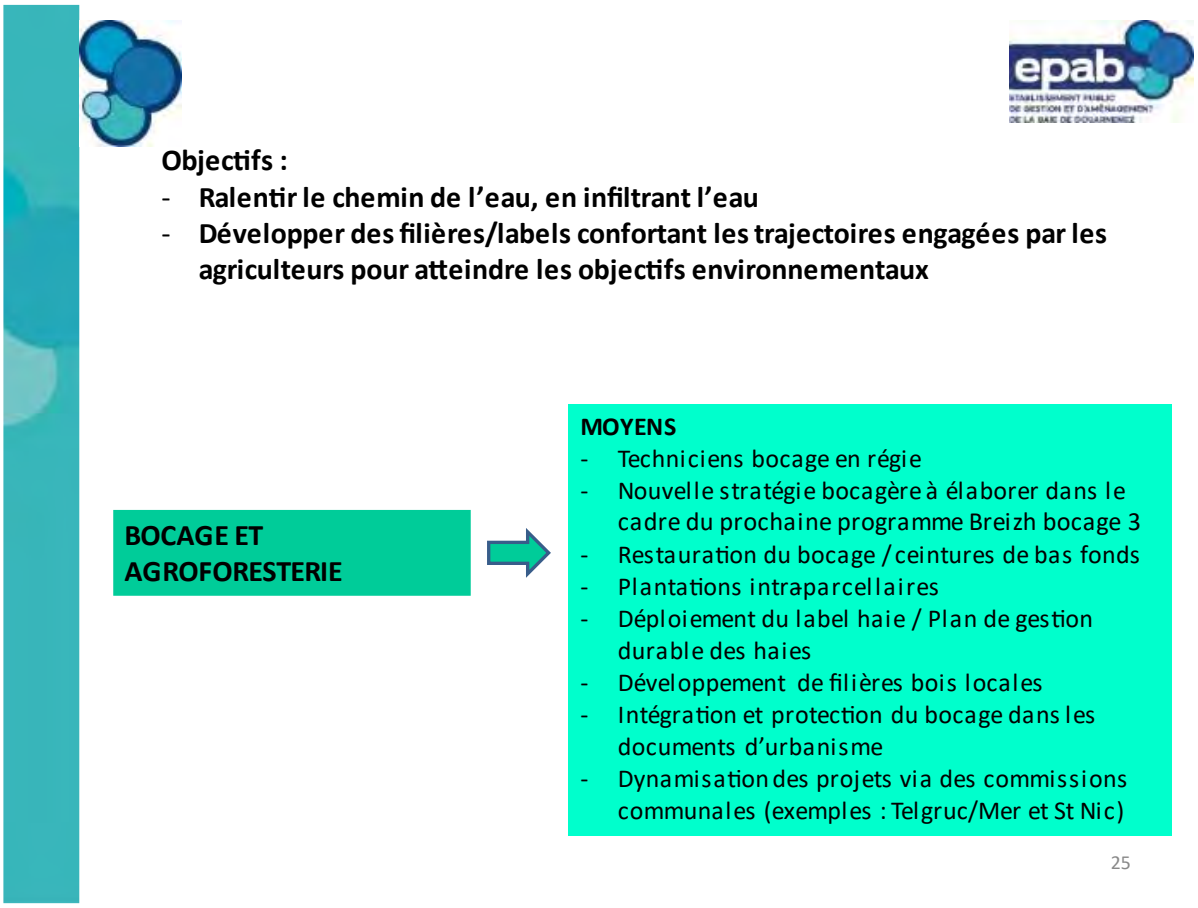

7.4.6- Le volet connaissances

Le volet connaissance sert de fondement à l'évaluation de la politique publique menée dans le cadre du plan gouvernemental algues vertes. Il est résumé dans le schéma ci-après.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

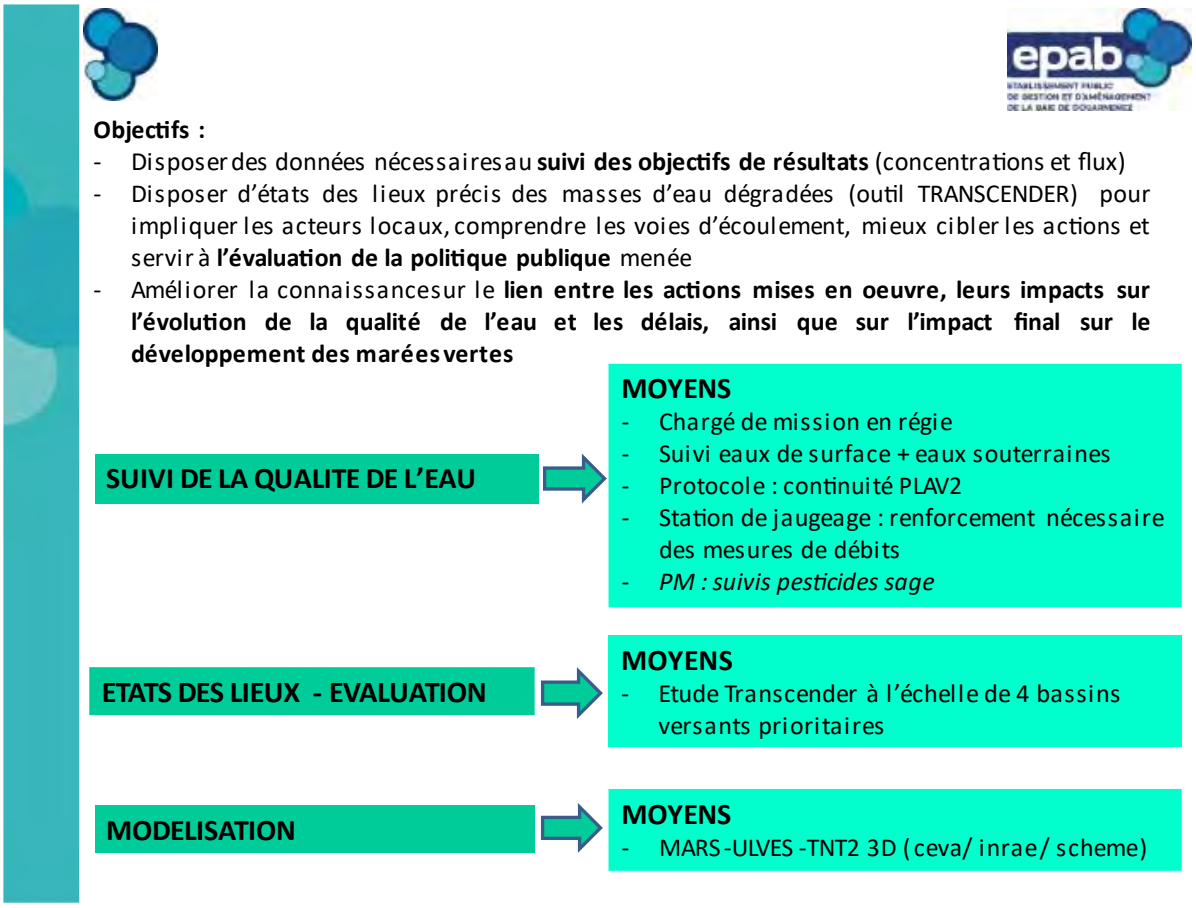

7.4.6.1- Le suivi de la qualité de l'eau

Afin de juger de l'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE de la baie de Douarnenez, sur les enjeux liés aux marées vertes, la réalisation d'un suivi de la qualité de l'eau et des milieux est nécessaire.

L'EPAB poursuivra le protocole de suivi mis en place dans le contrat précédent, avec la réalisation des prélèvements en régie. Les analyses chimiques sont réalisées par un laboratoire accrédité. Le suivi concerne les eaux de surface et souterraines.

Un renforcement du temps d'animation pour sécuriser les données de débit, les calculs des flux et leur interprétation est nécessaire en régie. Des mesures de débits doivent être réalisées en période de hautes eaux pour sécuriser la fiabilité de la courbe de tarage, et devront se faire par un prestataire ou par la mobilisation des services de la DREAL.

Concernant la station de jaugeage située sur le Kerharo, le seuil naturel est soumis à des évolutions temporelles qui nécessitent finalement des suivis et des mesures terrain de débit plus régulières. Pour garantir la fiabilité de la courbe de tarage issue de ces données, il est souhaitable d'envisager la mise en place d'un seuil artificiel, comme cela a été fait initialement sur le Ris. Les modalités techniques seront à discuter avec la DREAL.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4.6.2- Les diagnostics à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau

Un appel à projets régional de recherche a été lancé en 2017, sur la thématique « Eutrophisation en baies algues vertes : produire des connaissances opérationnelles pour décider et agir en Bretagne ». Le projet DEMAIN (Diagnostic très haute résolution des zones d'Émission et d'Abattement du Nitrate dans les bassins versants algues vertes) – INRA/Jean CAUSSE – Bureau études TRANSCENDER a été testé sur le territoire, puis conforté depuis sur d'autres zones d'études en Bretagne.

Caractéristiques de l'outil :

- Mesure de la qualité des cours l'eau à haute résolution spatiale, avec un système de mesure portable, pour un suivi longitudinal de la qualité des eaux de petits cours d'eau de l'amont à l'aval
- Paramètres : nitrates, carbone organique dissous (COD), température, conductivité électrique, % oxygène

Objectifs :

► Compréhension des voies d'écoulement sur le bassin versant
► Etat des lieux précis de la qualité de l'eau sur le bassin versant, qui servira à l'évaluation de la politique publique également
► Vulgarisation de connaissances pour accompagner la mise en œuvre de plans d'actions
► Appuyer la stratégie zones humides et l'identification des sites potentiels pour l'aménagement de zones tampons
► Appuyer le ciblage des exploitations à accompagner en priorité, le cas échéant

Une note détaillée sur la mise en œuvre de l'outil est proposée en annexe.

Au regard des coûts associés et de la différence d'approche méthodologique, l'EPAB n'engagera pas de suivis hautes fréquences tels qu'envisagés initialement pour réserver les crédits sur les actions opérationnelles.

Des prélèvements ciblés seront réalisées en interne avec analyses par un laboratoire agréé (exemple des campagnes de mesures de NO3 par sous-BV menées en 2014-2015), en fonction de la connaissance acquise au fur et à mesure de la réalisation de certains accompagnements auprès des agriculteurs. Une enveloppe annuelle pour la réalisation de ces analyses sera proposée dans le prévisionnel financier, incluant l'achat d'une sonde conductivité et petits matériels de terrain.
En complément, une campagne initiale « sous bassin versant » par masse d'eau entre 2023 et 2024 sera réalisée, puis renouvelée entre 2026 et 2027.

7.4.6.3- Modélisation

L'approfondissement des connaissances s'appuiera sur les modélisations, dont la réalisation MARS-ULVES-TNT2 3D (ceva/ inrae / scheme).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4.7- Le volet transversal coordination – communication - réseaux d'acteurs

Comme évoqué en préambule et au regard des échanges qui ont eu lieu lors des concertations avec les acteurs locaux, il est nécessaire de travailler avec les acteurs du territoire, avec d'autres angles d'approches pour des relations plus constructives entre acteurs. Pour viser des gains sur la qualité de l'eau, il faut viser des champs d'actions transverser, mobilisant les agriculteurs, mais pas tous seuls. La caractérisation des interactions entre acteurs va au-delà des actions de communication. C'est pour cela que l'EPAB souhaite se saisir des sciences sociales pour accompagner les évolutions sur son territoire.

Cette action est nouvelle. L'EPAB mobilisera du temps en régie pour évoluer dans cette approche, avec 0.7 ETP dédiés. L'agent sera mobilisé également sur le volet valorisation économique des produits pour 0.3 ETP, appuyant cette démarche réseau d'acteurs.

La Région vient de lancer un appel à projets, concernant l'élaboration d'un atlas socio-culturel. L'EPAB candidatera pour au moins un cours d'eau de son territoire, permettant d'activer cette approche globale et de réseau d'acteurs sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.4.8- Le volet assainissement

Objectifs :

- **Enjeu azote limité**
- **Enjeu bactériologie / zones d'eaux de baignade**
- **Disposer d'un observatoire de la part de l'assainissement dans la contribution azotée aux exutoires et sur la qualité des ouvrages et leur gestion par les collectivités et communiquer**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF →

MOYENS
- EPCI – COMMUNES
- Amélioration – création STEP
- Travaux sur les réseaux de collecte
- Rapport annuel
- Bilan données avec SEA et MO

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF →

MOYENS
- EPCI – COMMUNES : SPANC
- Contrôles et travaux
- Opérations groupées de réhabilitation selon les zones à enjeux
- Rapport annuel
- Bilan données avec SEA et MO

7.4.9- Le volet curatif

Objectifs :

- **Veiller à la salubrité publique, respecter les directives sanitaires**

RAMASSAGE CURATIF SUR LES PLAGES →

MOYENS
- COMMUNES
- Prestations de ramassage

TRAITEMENT DES ALGUES VERTES ECHOUEES COLLECTEES →

MOYENS
- EPCI
- Prestations
- Devenir du compost – filières de valorisation locale à renforcer …

RAMASSAGE EXPERIMENTAL (en mer, en préventif, …) →

MOYENS
- Etat
- Tests souhaités localement ?

32

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

8- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET SON ORGANISATION

CLE
Pilotage de la planification globale, mise en cohérence des enjeux du territoire et des maîtrises d'ouvrage mobilisés sur l'opérationnel

COMITE DE PILOTAGE LOCAL ALGUES VERTES - COPIL
Co-présidence : Etienne Guillet, Sous-Préfet - Expert de haut niveau, Président de la CLE et Président de l'EPAB
Membres : CLE + comité syndical de l'EPAB + partenaires financeurs + prescripteurs agricoles s'étant engagés dans le portage des actions de la ZSCE
Rôle : Instance de validation stratégique et financière. Lieu de partage des connaissances et des retours d'expériences. Validation finale des programmations pluri-annuelles et annuelles, sur la base des propositions du COPIL TECH.

COMITE DE PILOTAGE TECHNIQUE ALGUES VERTES – COPIL TECH
Co-présidence : Etienne Guillet, Sous-Préfet - Expert de haut niveau et Président de l'EPAB
Membres : CRAB, prescripteurs, filières, agriculteurs référents, partenaires financeurs, associations environnementales et de consommateurs, scientifiques, EPAB...
Rôle : Instance de concertation, d'échanges, de construction, de proposition des programmes opérationnels, en cohérence avec les objectifs du SAGE. Suivi de l'avancement et de la mise en œuvre du projet de territoire et du programme de mesures ZSCE. Prise en compte des propositions et observations transmises par le groupe relai.

GROUPE RELAI
Pilotage : EPAB
Membres : Agriculteurs du territoire de la baie, CRAB, prescripteurs/organisme de conseils, filières, scientifiques, EPAB
Rôle : Instance de concertation opérationnelle avec le monde agricole, force de propositions pour le COPIL technique. Echanges sur les actions et les orientations thématiques à proposer, …

COMITE DE SUIVI ZSCE
Pilotage : DDTM29
Membres : DDTM29, CA29, prescripteurs, EPAB, …
Rôle : suivi de la mise en œuvre des mesures de la ZSCE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

9- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE ET LES MODALITES DE REALISATION DES ACTIONS

9.1- La stratégie générale du programme d'actions sur les volets agricoles et milieux aquatiques

Objectifs :

- **Tendre vers des systèmes de production plus efficients en azote**
- **Viser une performance environnementale de l'exploitation sur la qualité de l'eau**
- **Ralentir les écoulements et protéger le chemin de l'eau**
- **Approche globale de l'exploitation (réponse à plusieurs enjeux : bactério, phyto, érosion)**

Le programme d'actions sera le support pour les acteurs du territoire à :

- Aménager leur exploitation pour limiter les fuites de contaminants
- Bénéficier de soutiens techniques individuels et collectifs
- S'engager dans des dispositifs rémunérés
- Activer les leviers nécessaires, tels que le foncier, la valorisation économique des produits locaux, …
- S'insérer dans les dynamiques de groupes mises en place et échanger ainsi avec d'autres agriculteurs pour avancer
- Répondre aux objectifs du programme de mesures ZSCE

Les moyens et outils ciblés pour contribuer à des évolutions de pratiques concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau sont les suivants :

REDUCTION DE LA PRESSION AZOTEE	REDUCTION DES FUITES D'AZOTE	AGRONOMIE FERTILISATION OPTIMISEE	RALENTISSEMENT DE L'EAU DENITRIFICATION
Bilan apparent	Couverture des sols	Connaissance des sols et de sa minéralisation	Restauration hydraulique des zones humides non fonctionnelles / gestion /acquisition
Observatoire des données agricoles / pression Norg + Nmin, effectifs animaux …	Adaptation des fertilisants	Adaptation des rotations / nouvelles filières végétales bas intrants et valorisation économique des productions	Talus et haie, création et entretien / filière bois – label haie
	Création d'une filière azote organique	Choix des fertilisants	Fossés et réseaux circulants
	Adaptation des rotations	Outils Sol-AID, bilan fourrager …	Bande enherbée
	Remise en herbe des ZH effectives	RPA - RDD	Ceintures de bas fonds
	Gestion de l'herbe / surpâturage, parcelles parking, pâturage en zones sensibles …		

2

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La mise en place de ces actions s'appuiera sur des cadres d'intervention variés :

- Des diagnostics et des accompagnements avec conseils, en mobilisant le dispositif régional d'accompagnements individuels (DRAAF)
- L'animation du PAEC
- L'animation des PSE
- La stratégie zones humides et infrastructures agro-écologiques
- Les actions agricoles collectives, dont les groupes techniques et des essais – démonstrations – formations – visites d'exploitations …
- Les chantiers collectifs de semis de couverts
- Les aides à l'investissement
- Le programme Breizh bocage

Le PAR6modifié et le projet d'arrêté ZSCE fixent des prescriptions, que l'accompagnement de l'EPAB et des prescripteurs mobilisés, à travers les actions collectives et individuelles, soutiendront. Ces éléments sont rappelés dans le tableau ci-après :

Dispositif	Indicateurs	Prescriptions
PAR6 modifié	Reliquat post absorption	Seuil d'alerte à respecter et mesures correctives à mettre en place
	Couverture végétalisée permanente le long des cours d'eau	Largeur d'au moins 10 mètres Au plus tard le 31/12/2022
	Suppression des situations de surpâturages	Seuil à respecter (nbre UGB.JPP/ha/an)
Projet arrêté ZSCE baie de Douarnenez *	Mesures relatives à la fertilisation (reliquats azotés)	Mise en place d'un plan d'actions
	Mesures relatives à la couverture végétale hivernale	Maximum de 25 jours de sol nu entret le 15 juillet et le 28 février
	Mesures relatives à la gestion du pâturage	Accompagnement individuel si dépassement du seuil
	Mesures relatives aux prairies	
	Mesures relatives à la préservation des zones humides effectives	Remise en herbe des zones humides effectives cultivées Protection des zones humides et cours d'eau par des zones tampons

A noter : l'arrêté ZSCE est en cours de finalisation et sera soumis à consultation d'ici l'été 2022

9.2- Les moyens humains

La décomposition des temps de moyens humains de l'EPAB sont précisés en annexe. Le prévisionnel des moyens humains seront à consolider, en fonction des besoins d'accompagnement sur le socle renaturation de la ZSCE en particulier.

Une optimisation des moyens humains internes sera faite, en particulier pour la réalisation des DPR2 pour les nouvelles exploitations agricoles qui s'engageront dans le PSE2022.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le résumé de la ventilation des postes par grande thématique est précisé dans le schéma ci-après.

Coordinateur agricole - CT	1
Coordination technique et administrative du volet agricole	
Foncier	
Animation dispositifs régionaux PLAV	
Accompagnement programme mesures ZSCE	

Techniciens agro-environnement - ZSCE - CT - PSE	1,85
Accompagnement CBF PSE + ZSCE + CT	0,25
Accompagnement agronomie/renaturation - PSE + ZSCE + CT	0,60
Accompagnement renaturation ZSCE après diagnostic global	1,00

PSE	1,20
Animation PSE Ris	0,60
Animation PSE 2022	0,60

Coordinateur milieux naturels	1
Technicien milieux naturels	1

Coordination prospective - CT - communication	1
Communication - socio - réseau d'acteurs	0,40
Valorisation économique	0,30
Communication - SAGE	*0,30*

CHARGE DE MISSION EAU	1,00
- volet SAGE	0,20
- volet CT	0,80

Secrétariat-comptabilité-RH	1
CT	0,65
SAGE	*0,3*
PSE administratif : RIS + 2022	0,05

BREIZH BOCAGE	1,55
Technicien	0,8
Technicien	0,75

INTERREG - Prévention de la pollution plastique	2,33
Coordinatrice	1
Assistante technique	1
Animateur saisonnier	0,33

Coordination SAGE	1

3

Ainsi, l'animation agricole, incluant les PSE, mobilisera 3,05 ETP. Le volet milieux naturels mobilisera 2 ETP + 1 ETP dédié ZSCE socle renaturation (à confirmer).

Les moyens mobilisables en régie par la CRAB et les organismes de conseil pour accompagner le programme de mesures et les actions collectives ne sont pas connus. Une estimation du nombre de jours pour les accompagnements individuels proposée au § 7.4.2 montre un besoin fort de moyens humains pour accompagner les agriculteurs ciblés dans la ZSCE.
Une réunion de COPIL TECH programmée en juin 2022 permettra d'échanger sur ce sujet.

9.3- Moyens financiers à mobiliser

Le détail de la maquette financière est présenté en annexe. Les taux de financement ne sont pas renseignés.

En fonction des discussions à venir sur l'éligibilité des actions, des assiettes éligibles, du montant à charge de l'EPAB, de la capacité financière des EPCI membres de l'EPAB à travers leur cotisation annuelle …, les éléments de cette maquette financière vont être ajustés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Le montant proposé n'intègre pas les dépenses portées par les autres acteurs.

BAIE DE DOUARNENEZ					Montant total annuel des dépenses
Actions (hors PDRB)			Bénéficiaires de l'aide	Contenu	TOTAL 6 ANS
	1	Coordination générale	structures porteuses (SP)	Temps de coordination générale (gestion des contrats, chartes, évaluations, bilans, lien avec la coordination régionale, etc) et frais généraux liés Cartographies/SIG/BDD Prestations (expertises), défraiements	228 850 €
Actions mises en œuvre dans les projets de territoire	2	Animation et travaux "milieux aquatiques"	SP	Temps d'animation et coordination MA (grande CE) et ZH (animation de groupes d'acteurs, temps de coordination pour le suivi d'études et projets) Travaux MA et ZH	2 338 614 €
	3	Animation collective agricole	CRAB, prescripteurs	Temps d'animation en interne SP, réunions et formations (type CPA, etc), essais et démonstrations en interne SP, plateformes d'expérimentations, temps d'animation pour les chantiers collectifs,	1 009 800 €
	4	Conseil individuel agricole	CRAB, prescripteurs	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur y compris les analyses de sols/déjections etc qui s'adossent à un conseil individuel, qu'il porte sur une dimension agronomique, économique ou foncière (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	
	5	Etudes, Evaluation	SP	Etudes spécifiques locales, Analyses spécifiques en prestation	46 000 €
	6	Communication	SP	Communication dédiée au plav hors communication GP au niveau local (hors mediatraining etc qui s'inscrivent dans la stratégie de communication au niveau régional), communication agricole et/ou thématique (réunions d'information, sites, lettres agricoles et autres supports papier,...)	191 667 €
	7	Suivi de la qualité de l'eau	SP	Analyses et coordination des données	298 730 €
	8	Foncier / animation		Temps d'animation de la cellule locale et de la stratégie, animation des échanges amiables, convention de veille	170 000 €
			EPAB	- coordinateur agricole et foncier - cf ligne animation agricole	
			EPAB - prestataire	- Etude prospective sur la transmission	15 000 €
			EPAB - prestataire	- prestations pour la mise en œuvre d'actions de la stratégie foncière	60 000 €
			EPAB - prestataire	- Mission d'assistance à acquisition foncière de zones humides (Prestation - marché en cours de consultation)	95 000 €
	9	Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires,etc)	SP,acteurs économiques	Frais de notaires etc liés aux échanges amiables	- €
	10	Acquisition foncière	SP, SAFER,Con. Littoral	Coûts d'acquisition et de portage	96 000 €
	11	Valorisation des produits	acteurs économiques	Temps d'animation pour le développement de filières ; Investissements/équipements nécessaires pour les partenaires économiques	199 375 €
	12	Chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs + boucle vertueuse	ETA, CUMA	Prestations réalisées par les ETA et CUMA pour les semis + Autres actions innovantes : adossements et dispositifs nouveaux en cours d'étude	- €
				chiffrage non connu	
* à vérifier				TOTAL	4 579 036 €

Estimation des dépenses prévisionnelles sur 6 ans

9.4- Processus de suivi et d'évaluation

Ces éléments restent à définir.

Un bilan d'activités annuel sera proposé et discuté dans les comités de pilotage, pour s'assurer de l'avancement des actions et décider des ajustements nécessaires sur la programmation N+1.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

10- ARTICULATION ENTRE CONTRAT DE TERRITOIRE ET ARRETE ZSCE

10.1- La mobilisation des différents dispositifs

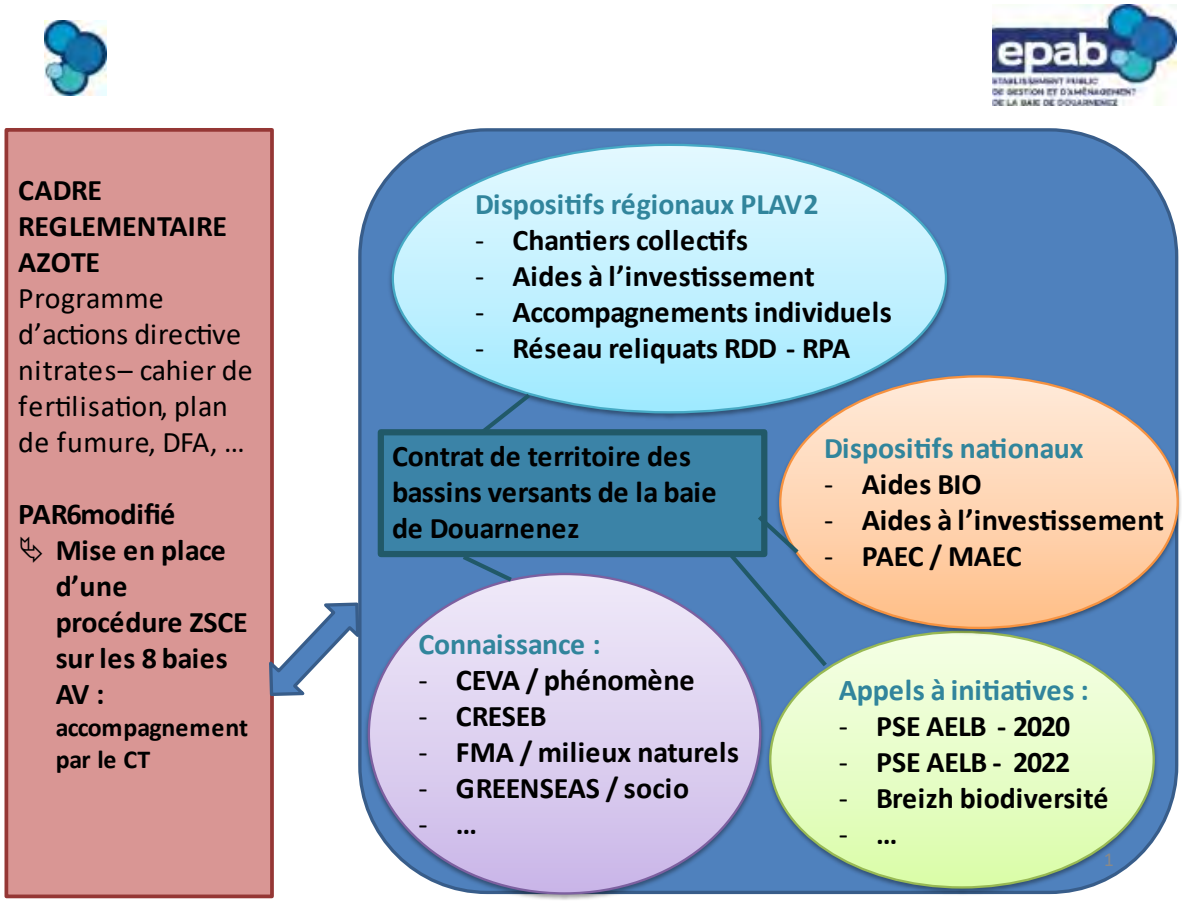

L'ensemble des dispositifs déployés dans le contrat de territoire soutiendra le programme de mesures de la ZSCE.

10.2- L'approche de l'EPAB

L'EPAB a souligné son attachement à pouvoir conserver un volet contractuel basé sur le volontariat permanent et non intégré au programme de mesures de la ZSCE.

Les élus et les services de l'EPAB ont participé aux réunions de travail pilotées par la DDTM29 sur l'élaboration du programme de mesures ZSCE. L'EPAB a demandé à ce que le travail soit concerté avec des représentants locaux de la profession agricole. L'EPAB a ainsi invité les agriculteurs du territoire à se mobiliser pour constituer un panel d'agriculteurs et

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

suivre les réunions de travail. Une 10aine d'agriculteurs se sont mobilisés pour les deux dernières réunions (17.01.2022 et 02.03.2022).

L'EPAB a souhaité que le contenu du programme de mesures ne soit pas trop dense pour une bonne appropriation par les agriculteurs, en ciblant une mesure pour chacun des deux axes définis dans le PAR6 modifié.

Sur les mesures proposées, hors renaturation, l'EPAB a laissé l'expertise aux services de l'Etat et de la CRAB.

10.2- Répartition des rôles

Afin de préciser la répartition des rôles et l'articulation ZSCE – contrat de territoire, un tableau a été renseigné, sur la base du modèle proposé par l'AELB et la DDTM22.

L'EPAB assure un rôle d'accompagnement de la ZSCE, en s'appuyant sur le contrat de territoire et les différents dispositifs existants. L'Etat assure le pilotage de la ZSCE.

PLAV 2022-2027 – rôle et intervention des acteurs – articulation CT et ZSCE

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ROLES DES SERVICES DE L'ÉTAT	ROLES DE L'EPAB ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	RÔLES DES ORGANISMES DE CONSEIL
Mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié **Volet curatif du PLAV**	**EPAB : Animation du volet prévention, avec l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de territoire (CT)** **Communes et EPCI : en charge le volet curatif du PLAV**	**Accompagnement des agriculteurs**
ARTICULATION DES COMPETENCES DES ACTEURS DANS LES DISPOSITIFS ZSCE ET CONTRAT DE TERRITOIRE		
Les services de l'État définissent les modalités de la ZSCE, assurent sa mise en œuvre, dont les contrôles et les remontées d'information des exploitations (indicateurs de suivi)	**L'EPAB assure l'animation des actions du CT sur le territoire, dont l'accompagnement des agriculteurs, par la mise en œuvre des actions du CT relevant de ses compétences, avec l'appui de l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés par le PLAV.**	**Les organismes de conseil volontaires assurent l'accompagnement des exploitants et définissent un plan d'actions pertinent pour répondre aux objectifs ZSCE porté par l'Etat et aux objectifs du projet de territoire de la baie.**
L'Etat écrit l'arrêté ZSCE en concertation avec les acteurs locaux Pour chacun des socles de la ZSCE, l'État fixe des objectifs et définit les conditions de mise en œuvre. Il décrit notamment les moyens disponibles, les mesures de substitution et les indicateurs d'évaluation.	L'EPAB élabore le projet de contrat de territoire 2022-2027. L'EPAB définit les objectifs, le programme d'actions, les moyens techniques, humains et financiers associés. L'EPAB coordonne la mise en œuvre des actions du contrat de territoire selon ses compétences, et assure un suivi global du CT.	Les organismes de conseil s'approprient les objectifs définis dans le PAR6modifié, dans l'arrêté ZSCE et dans le projet de territoire, en lien avec le SAGE de la baie de Douarnenez, pour apporter un conseil en cohérence.
L'Etat assure l'information des agriculteurs concernant la mise en oeuvre des ZSCE, issues du PAR6 modifié (informations générales et notifications individuelles). Il leur présente les structures de conseil pouvant les accompagner dans l'atteinte de leur objectif. Il élabore et transmet les courriers et plaquettes d'information. Il organise les réunions d'information sur les baies.	L'EPAB communique auprès des agriculteurs sur le déploiement du nouveau contrat de territoire et les actions proposées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAB. L'EPAB anime le groupe relai et concerte régulièrement les acteurs locaux, dont les organismes de conseil, au sein du COTECH local.	Les organismes de conseil relaient l'information globale auprès de leurs adhérents, concernant le dispositif ZSCE et le projet de territoire.
	L'EPAB accompagne les agriculteurs vers des mesures de réduction des fuites d'azote et de transition agro-écologique, dans le cadre des actions proposées dans le	Les organismes de conseil volontaires font l'objet d'un agrément auprès de la DRAAF. Ils précisent leurs possibilités d'offres de service en terme de conseils agréés, lors des réunions organisées

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	contrat de territoire. Sur sollicitation des agriculteurs, l'EPAB les accompagne dans leur démarche visant à répondre aux objectifs de la ZSCE. Exemples : - volet agronomique : l'EPAB diffuse l'information nécessaire (plaquette d'information de l'Etat) pour la réalisation des conseils agronomiques réalisés par les organismes de conseil agréés - volet remise en herbe des zones humides effectives : l'EPAB sollicite les partenaires pour la mise en œuvre une animation foncière pour les exploitations les plus impactées par la remise en herbe des zones humides	par l'Etat et par l'EPAB. Ils remontent auprès de l'Etat l'information des exploitants qui les ont sollicités pour la mise en œuvre de conseils.
Les services de l'Etat analysent et valident les chartes individuelles* des exploitants.	L'EPAB est destinataire des chartes individuelles validées par l'État. L'EPAB prend connaissance des chartes et propose les ressources du CT sous sa maîtrise d'ouvrage aux agriculteurs, selon les besoins.	Sur sollicitation des agriculteurs, les organismes de conseils réalisent les plans d'actions pour répondre aux objectifs ZSCE et définissent les leviers pertinents pour y arriver (MAEC, conseil, etc.). L'exploitant reste responsable de la mise en œuvre de ce plan d'action et de sa communication auprès de l'État.
Les services de l'Etat suivent le niveau d'engagement et relancent les exploitants non engagés dans la ZSCE	Dans le cadre du programme d'actions du CT, l'EPAB propose aux agriculteurs des actions volontaires d'animation collective, de conseil individuel, de formation, d'accompagnement financier (MAEC, PSE, aide aux investissements, chantiers collectifs, …), sur des thématiques agricoles et milieux aquatiques. L'EPAB pilote le PAEC et les PSE pour lesquels sa candidature a été retenu. L'EPAB remonte l'avancement du CT sur la baie aux services de l'Etat et à la coordination régionale.	Les organismes de conseils transmettent à l'Etat la liste des exploitants engagés auprès de leur organisme et informent s'il y a des difficultés d'accompagnement de certaines exploitations en comité technique de suivi. Les organismes de conseils assurent la réalisation de conseils, pré-diagnostics, diagnostics, accompagnements, … dans le cadre de la contractualisation de MAE
L'Etat organise et gère le comité de suivi du programme de mesures ZSCE	L'EPAB participe au comité de suivi. Il informe de l'évolution des résultats sur la qualité de l'eau.	Les organismes de conseil participent et transmettent les éléments nécessaires au renseignement du tableau de bord, le cas échéant
L'Etat vérifie l'atteinte des objectifs ZSCE, sur la base	L'EPAB suit les objectifs du contrat de territoire sur la	Les organismes de conseil « référent agricole du plan d'action »

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

du tableau de suivi, renseigné par les indicateurs fournis par les référents* et les structures de conseil agréées (après accord de l'exploitant)	base d'indicateurs propres. Il transmet les indicateurs utiles au tableau de bord de suivi de la ZSCE dont il dispose. Il bénéficie des résultats des données collectées par les services de l'État.	peuvent faire remonter les indicateurs des exploitants, si ces derniers les sollicitent.
L'Etat contrôle les exploitations, notamment celles qui passeront en volet réglementaire ZSCE en 2025	-	
L'Etat définit les exploitations qui feront l'objet d'analyses de reliquats post-absorption au regard de critères de risque définis par les services de l'Etat et organise la mise en œuvre du conseil agronomique auprès des agriculteurs concernés.	L'EPAB accompagne les agriculteurs vers des mesures de réduction des fuites et de transition agro-écologique, telles que proposées dans le contrat de territoire.	Les organismes de conseil prennent connaissance des reliquats réalisés sur les exploitations suivies pour la mise en œuvre des conseils agronomiques adaptés auprès de leurs adhérents.
L'Etat définit les modalités des mesures relatives à la couverture végétale et met en oeuvre son suivi.		
L'Etat définit les modalités des mesures relatives à la gestion du pâturage et au retournement des prairies de plus de 5 ans, et met en oeuvre son suivi.		
L'Etat définit les modalités des mesures relatives à la préservation des zones humides effectives et met en œuvre son suivi	L'EPAB pourrait appuyer la mise en œuvre de la mesure, en fonction des réponses apportées par l'Etat sur ses modalités, et en fonction de la prise en charge des moyens humains supplémentaires nécessaires.	
MISE EN ŒUVRE DU PAR6 modifié et du futur PAR7		
L'Etat assure la communication auprès des agriculteurs des obligations liées à la mise en œuvre du PAR 6 modifié, notamment : - l'**organisation et le financement des campagnes de mesures de RPA** et leur mobilisation pour le déclenchement de l'établissement des plans d'actions pour les agriculteurs ayant des RPA dépassant le seuil d'alerte - la réalisation des **pré-diagnostics et diagnostics** pour le contrôle des ouvrages de stockage des effluents d'élevage	L'EPAB prend connaissance du plan d'action et du bilan des actions, tel que l'Etat l'a prévu dans le PAR6modifié.	Les organismes de conseil intègrent les obligations réglementaires dans leurs accompagnements auprès de leurs adhérents/clients. Les organismes, à la demande des agriculteurs, peuvent réaliser le bilan des actions entreprises faisant état des résultats obtenus. Les organismes, à la demande des agriculteurs, peuvent calculer le seuil critique UGB.JPP/ha/an, et accompagner les agriculteurs pour améliorer ce seuil.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

- la **notification des décisions** de remise en état en cas de diagnostics de fuites - la **mise en œuvre des bandes enherbées ou boisées de 10 mètres** le long des cours d'eau. - le **respect du seuil critique UGB.JPP/ha/an**		
L'Etat informe l'ensemble des acteurs du territoire, et en particulier les agriculteurs, des mesures imposées par le prochain PAR7		Les organismes de conseil intègrent les obligations réglementaires dans leurs accompagnements auprès de leurs adhérents/clients.
GESTION DU VOLET CURATIF DU PLAN ALGUES VERTES		
Financent partiellement le volet curatif et la recherche de procédés innovants de collecte et ramassage des algues vertes	Les communes assurent le ramassage, le transport des algues vertes échouées collectées vers les plates-formes de traitement des algues vertes gérées par les EPCI.	NC

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ANNEXES

A1- Courrier CRAB – volet foncier – 3 décembre 2021

A2- Note sur la mobilisation de l'outil TRANSCENDER

A3- Détail de la décomposition du temps des moyens humains de l'EPAB

A4- Maquette financière prévisionnelle

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE FINISTÈRE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

Madame La Directrice de l'EPAB
Etablissement public de gestion et d'aménagement de la Baie de Douarnenez
Le Pavillon – La Clarté
29100 KERLAZ

QUIMPER, le 3 décembre 2021

Objet : **Volet foncier BVAV**
Dossier suivi par :
Véronique TALEB
02 98 41 33 11
veronique.taleb@bretagne.chambagri.fr

Madame la directrice,

Depuis 2017, la Chambre d'agriculture porte en tant que Maître d'ouvrage une partie du volet foncier (animation des échanges parcellaires) sur le Bassin Versant Algues Vertes de la baie de Douarnenez.

Par ce courrier, nous tenons à vous informer que nous ne poursuivrons pas cet engagement au-delà du 31 décembre 2021.

Suite au retrait de nos services sur les actions collectives depuis 2019, nous estimons en effet que que les conditions ne sont pas réunies pour travailler de façon satisfaisante sur ce territoire.

Nous restons cependant bien présents dans le suivi du déploiement des actions AV sur ce territoire et en particulier sur l'écriture de l'arrêté ZSCE et sa mise en oeuvre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier MANCEAU
Délégué départemental
Chambre d'agriculture du Finistère

Adresse de correspondance :
24, route de Cuzon
CS 26032
29322 Quimper Cedex

02 98 52 49 49
accueil29@bretagne.chambagri.fr

Copie : Conseil régional, Conseil départemental du Finistère, DDTM 29

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ	**REALISATION D'UNE ETUDE TRANSCENDER** Note de réponse
Rédaction : Alida Boishus – sagebaiedouarnenez@epab.fr / 0647380221	Date 28 janvier 2022

Au regard des échanges mail sur l'aboutissement de la demande de subventions 2022 concernant la réalisation d'une prestation avec l'entreprise Transcender sur le bassin versant du Ris, vous trouvez ci-après les éléments de réponse et questionnements, suite aux questions posées par l'AELB.

1- Ajout dans le protocole de l'analyse NH4 +

L'intégration de la recherche du NH4+ dans le protocole a été discutée. Les éléments techniques dont nous disposons nous ont amené à ne pas inclure ce paramètre dans la demande de devis, du fait que :

- **Une limite de quantification à 1 mg/l non adaptée (appareil Transcender)**

La limite de quantification (LQ) de l'ammonium sur le terrain est de 1 mg/L, ce qui fait que les valeurs mesurées sont très souvent en dessous de cette LQ *(A titre d'illustration, au regard des études menées sur les territoire, sur 543 points de mesures sur le Haut Couesnon, seulement 20 sont > LQ ; Sur 242 points de mesures sur le Saint Cado, aucun > LQ).*
↳ Il n'existe pas de matériel terrain à l'heure actuelle capable de mesurer en dessous de cette LQ in situ. Le gain en information est donc peu important par rapport à l'effort de calibration et d'entretien important que demande le matériel.
↳ L'ammonium est généralement rapidement transformé dans la rivière (la mesure est donc peu reproductible et est dépendante de la distance à la source), et sa présence n'indique pas exclusivement la présence d'une pollution ponctuelle.

- **D'autres paramètres suivis plus fiables permettent de détecter les pollutions ponctuelles**

➔ **L'analyse conjointe du COD, du taux d'oxygène et de la conductivité électrique permettent généralement de conclure sur l'existence d'une pollution ponctuelle, sans le NH4**
(voir extrait pages 18 et 19 du rapport du projet DEMAiN financé dans le cadre du PLAV ci-après. La publication scientifique associée : « Dupas, R., Causse, J., Jaffrezic, A., Aquilina, L., & Durand, P. (2021). Flowpath controls on high-spatial-resolution water-chemistry profiles in headwater streams. Hydrological Processes, 35(6), e14247. https://doi. org/10.1002/hyp.14247 » reprend cette analyse).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Extrait du rapport – projet DEMAIN – pages 18 et 19

2.4. Variations brusques liées à des objets visibles : source ponctuelle et plan d'eau

La Figure 12 présente un zoom du profil de concentration de Douarnenez 1, déjà présenté en Figure 11, entre 500m et 1500m de l'exutoire. On observe un saut des concentrations en nitrate d'environ 2 mg/l, accompagné d'une élévation des concentrations en COD et ammonium, suivi d'une baisse progressive des trois concentrations. Plusieurs éléments indiquent une source ponctuelle :
- La variation soudaine en nitrate, mais qui a elle seule ne suffit pas à conclure à la présence d'une source ponctuelle, puisqu'une arrivée localisée d'eau souterraine chargée en nitrate pourrait avoir le même effet.
- L'augmentation conjointe du nitrate et du COD, alors que ces deux paramètres ont généralement des variations opposées (Figure 6) dans le cas de transferts diffus.
- L'allure du spectre TRANSCENDER qui indique une matière organique dissoute de nature différente à cet endroit (non montré). 19
- La présence d'ammonium.

La mesure de l'ammonium confirme l'interprétation mais elle n'est pas indispensable puisque d'autres covariables suffisent à conclure. Dans le cas précis de cette source ponctuelle, la proximité à la fois d'un corps de ferme et d'une parcelle pâturée potentiellement « parking » ne nous a pas permis de trancher entre une origine liée à un rejet ou à une forte concentration d'animaux. »

- **Des valeurs de concentrations aux exutoires inférieures à 1 mg/l**

A titre de comparaison, des suivis ammonium réalisés aux exutoires des cours d'eau principaux de la baie, en 2019-2020, par l'EPAB. Le constat est que toutes les valeurs présentées sont inférieures à 1 mg/l.

La LQ du laboratoire est de 0.05 mg/l sur l'ammonium. Sur 86 analyses réalisées, moins de 40% des analyses ont abouti à une valeur quantifiable.

Extrait du rapport : Flux d'azote organique et total en baie de Douarnenez – 2019-2020

Paramètre	Limite de quantification	Unité de mesure
Ammonium	0.05	mg(NH4)/L
Azote Kjeldahl	0.5	mg(N)/L
Nitrites	0.01	mg(NO2)/L
Nitrates	0.5	mg(NO3)/L

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Tableau 6 : résultats des analyses réalisées sur l'ion ammonium

Date	Aber	Lapic	Ris	Stalas	Kerharo	Kergaouledan	Penity	Lestrevet
03/07/2019					0.1		0.06	
13/08/2019					0.12			
14/10/2019		0.26	0.09	0.06	0.08	0.06	0.08	
15/10/2019	0.07							0.07
14/11/2019	0.05	0.07		0.06	0.07			
12/12/2019		0.25		0.15	0.07			
04/02/2020	0.14	0.13		0.09			0.07	
03/03/2020	0.08	0.09	0.07	0.12	0.07	0.06	0.1	0.06
21/04/2020				0.06	0.13		0.31	
26/05/2020							0.05	
moyenne	0.09	0.16	0.08	0.09	0.09	0.06	0.11	0.07
min	0.05	0.07	0.07	0.06	0.07	0.06	0.05	0.06
max	0.14	0.26	0.09	0.15	0.13	0.06	0.31	0.07

Au regard de ces éléments techniques, il ne nous semble pas opportun d'inclure la mesure NH4 lors de l'étude Transcender.
Il est préférable d'envisager une analyse laboratoire au regard des conclusions issues de la prospection terrain, si la nécessité de confirmer une source ponctuelle s'avère nécessaire.

2- Demande de ciblage géographique *(« mesures au regard de l'arborescence du réseau hydrographique et non avec des pas de distances fixes »)*

Les résultats des études sur le Haut Couesnon et la Rosaie montrent l'intérêt de faire des mesures sur tout le réseau hydrologique, et en particulier celle de la Rosaie, pour lequel les mesures réalisées permettent d'aboutir aux zones à prioriser au sein des sous-bassins versants.

L'EPAB a réalisé en 2014 des campagnes d'analyse des flux de nitrates pour huit bassins versants. Ils ont été scindés en sous-bassins versants unitaires pour lesquels les teneurs en nitrates et le débit ont été mesurés. Les analyses des teneurs en nitrates ont été faites en laboratoire.
Ce travail a montré des disparités importantes dans la répartition des flux d'azote mais n'a pas été suffisamment fin pour identifier des sources ponctuelles de pollution. Des avis d'expert ont été sollicités pour accompagner l'interprétation des résultats. Mais celle-ci est restée limitée, au regard du contexte de pollutions diffuses dans lequel nous évoluons.
La comparaison de l'approche menée par l'EPAB en 2014 avec l'étude réalisée sur le haut Couesnon en 2021 montre qu'il serait utile et pertinent de pouvoir mener l'analyse sur un pas de distance plus resserré.

La proposition faite par l'entreprise Transcender va bien dans ce sens. Elle permet d'avancer avec des pas de distances fixes et d'examiner de façon homogène le réseau hydrographique. Elle permet aussi la réalisation de mesures complémentaires au moment de l'identification d'une confluence, d'un réseau de fossés ou des drains au fur et à mesure de l'avancement sur le terrain.

Il faut noter que le territoire ne dispose pas d'inventaires des drains et fossés, ce qui ne permet donc pas de cibler des secteurs prioritaires sur ce critère.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

La pollution azotée que l'on cherche à matérialiser est diffuse. Elle résulte à minima des pratiques actuelles. Elle correspond surtout à la résultante d'une situation héritée de 10 à 20 ans de pratiques agricoles.
L'objectif poursuivit par ce projet est d'identifier des portions du territoire dans lesquelles la pression azotée est la plus forte sans présumer a priori de son origine.

Dans un objectif de démarche intégrée, l'EPAB souhaite que l'ensemble du bassin versant ciblé par l'étude soit parcouru, pour disposer de toutes les informations sur son état. Les pollutions ponctuelles peuvent exister. Il faut avoir conscience qu'actuellement, pour aboutir dans la réduction des fuites d'azote vers le milieu, il faut travailler dans une approche globale de pollution diffuse.
Les bassins versants du territoire sont de tailles globalement modestes et permettent de les considérer dans leur globalité.

3- Choix du Ris

Le choix du Ris se justifie sur la base de différents éléments d'appréciation, dont :

1- L'importance de sa participation relative au flux de mai-septembre (35%) et sa valeur de concentration en nitrate de 23 mg/l, au regard des 15 mg/l.

Cours d'eau	Concentration annuelle 2020-2021	Concentration mai-septembre 2020-2021	Participation relative - flux annuel – base 8 CE - 2019-2020	Participation relative - flux mai-septembre – base 8 CE - 2019-2020
Ris	**26**	**23**	**21.4 %**	**35.2 %**
Kergoualédan	25	28	7.5 %	11.6 %
Lapic	26	24	20.5 %	10.3 %
Kerharo	19	17	20.9 %	9.9 %

2- La nécessaire évaluation de la politique de l'eau conduite sur le territoire, au regard de l'engagement des agriculteurs ce bassin versant dans des dispositifs d'évolution de pratiques : 15 PSE, MAEC, de la réalisation des DPR2bactério, PAR6 modifié, ZSCE…
Il est important de disposer de la connaissance de la qualité de l'eau au démarrage de l'engagement des agriculteurs, et de pouvoir refaire cette évaluation d'ici 5-6 ans, pour démontrer l'impact des évolutions de pratiques mises en œuvre (et donc des outils mobilisés) sur les résultats de la qualité de l'eau.

3- L'appui à la décision par rapport aux projets de travaux sur les zones humides
Les résultats de la qualité de l'eau qui seront issus de l'étude transcender permettront d'être couplés aux ciblages d'actions, dont la restauration de zones humides. Ainsi, ils appuieront la vérification de la pertinence des choix de sites de ZH à restaurer et aussi d'identifier des sous BV sur lesquels faire porter les efforts de concertation et d'accompagnement (ex restaurations d'infrastructures agro-écologiques).

4- La pédagogie et la connaissance

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Au regard des différentes actions portées sur le bassin versant du Ris, les résultats de l'étude Transcender seront une base de discussion utile et valorisables pour accompagner les plans d'actions mis en place avec les agriculteurs.

L'EPAB confirme son choix de réaliser l'étude Transcender sur le bassin versant du Ris, qui permettra d'acquérir de la connaissance pour conforter le travail sur le terrain, accompagner au mieux les agriculteurs dans leurs décisions d'évolution au regard des différents programmes proposés et permettre une évaluation des politiques publiques liées à l'eau menées sur ce territoire

4- Période de réalisation de la mission / délai d'instruction de la demande de subvention

Il est prévu que la mission terrain puisse être réalisée entre mars et avril, en période de hautes eaux, et en début de saison marées vertes.

La faisabilité de la signature d'un devis de mission pour cette période semble être compromise, du fait que l'accord de subvention de l'AELB n'interviendra pas avant juillet 2022. L'EPAB ne pourra s'engager seule dans l'étude, si ses partenaires ne lui apportent pas de garanties dans l'accord de subvention.

5- Rendu de la prestation (notes de terrain, analyses des données, mise en relation et diagnostic, cartographie, PPT – le rapport formalisé me semble plus accessoire et chronophage).

La technicienne en charge du suivi de la qualité de l'eau finalise son contrat au 28 février 2022. La demande de subvention 2022 cible le suivi de la qualité de l'eau de base, c'est-à-dire le suivi des nitrates aux exutoires, les mesures de débits et calculs de flux associés, le suivi des molécules phytosanitaires. Du temps est également affecté pour suivre l'étude Transcender.
Il n'est nullement envisagé que le travail d'interprétation des données soit traité en régie. Cela relève de la prestation et de l'expertise de Transcender, vu que les outils ont été développés par Transcender pour traiter, analyser et restituer rapidement les données acquises. L'expérience de l'étude menée en 2014 a aussi montré la nécessite de s'appuyer sur une expertise extérieure. Celle-ci profite d'un retour d'expérience beaucoup plus large que celui dont peut faire état un agent de l'EPAB.

Concernant les rendus, le rapport d'étude proposé prévoit, entre autres :

- Les chiffres clés de la mission de terrain (conditions, nombre de points de mesures, points d'attention, …)
- Localisation des points de mesures, avec la base de données complète SIG des mesures de qualité de l'eau et commentaires associés
- L'analyse des résultats avec l'identification des secteurs prioritaires pour la réalisation d'actions …
- Des photos des points de mesures

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Il semble difficile d'exploiter des notes de terrain d'une autre personne. Le rapport formalisé compile l'ensemble des données, leur traitement, leur analyse et leur interprétation. Disposer de données brutes non traitées à traiter par une autre personne serait contre-productif.

6- Consultation / ciblage équipement portatif

L'EPAB a consulté l'entreprise Transcender pour bénéficier de la technologie qu'il a mise en place et validée dans le cadre du projet DEMAIN (co-financé par l'AELB, l'Etat et la Région Bretagne). Jean Causse a consolidé son approche terrain, en intégrant le réseau de fossés notamment. Son expertise s'est renforcée avec les études engagées sur le Haut Couesnon et d'autres territoires.

L'EPAB souhaite bénéficier de l'expertise et de la technologie développée par Transcender. Passer par un laboratoire réalisant uniquement des prélèvements pour analyse n'est pas ce qui est attendu. L'EPAB ne dispose pas de technicien en régie capable de réaliser ce travail.

7- Retour au regard de l'utilisation des sondes exprimée dans le mail commun (« *Les travaux peuvent également être réalisés en régie. L'EPAB a montré que le recours à une sonde a un intérêt au-delà d'un certain nombre de mesures).* »

En 2021, l'EPAB a mené une étude sur le bassin versant du Stalas, en collaboration avec la DDTM29. Elle a permis d'analyser l'intérêt de l'utilisation de sondes de terrain pour suivre les teneurs en nitrates. Deux matériels (Hach et Aquaread) ont été testés et ont montré un manque de fiabilité notoire par rapport aux analyses de laboratoire. L'étude a conclu que l'utilisation des sondes présente les inconvénients notables suivants :
- Mauvaise fiabilité dans le temps, difficilement détectable lors des mesures
- Imprécision de la mesure par rapport au laboratoire, qui lui est accrédité, ce qui légitime le résultat pour son exploitation et sa valorisation auprès des autres acteurs
- Etalonnage et tests de répétabilité à réaliser (très chronophage)

Le calcul d'un nombre d'analyses à partir duquel l'utilisation d'une sonde pourrait s'avérer intéressant est à manipuler avec précaution, car tous les coûts n'ont pas été intégrés (dont le temps humain, qui représente un poste de dépenses non négligeable). De ce fait, la valeur de 270 analyses est sous-estimée.

Extrait du diaporama présenté lors de la réunion de restitution de l'étude sur le Stalas (13 janvier 2022)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

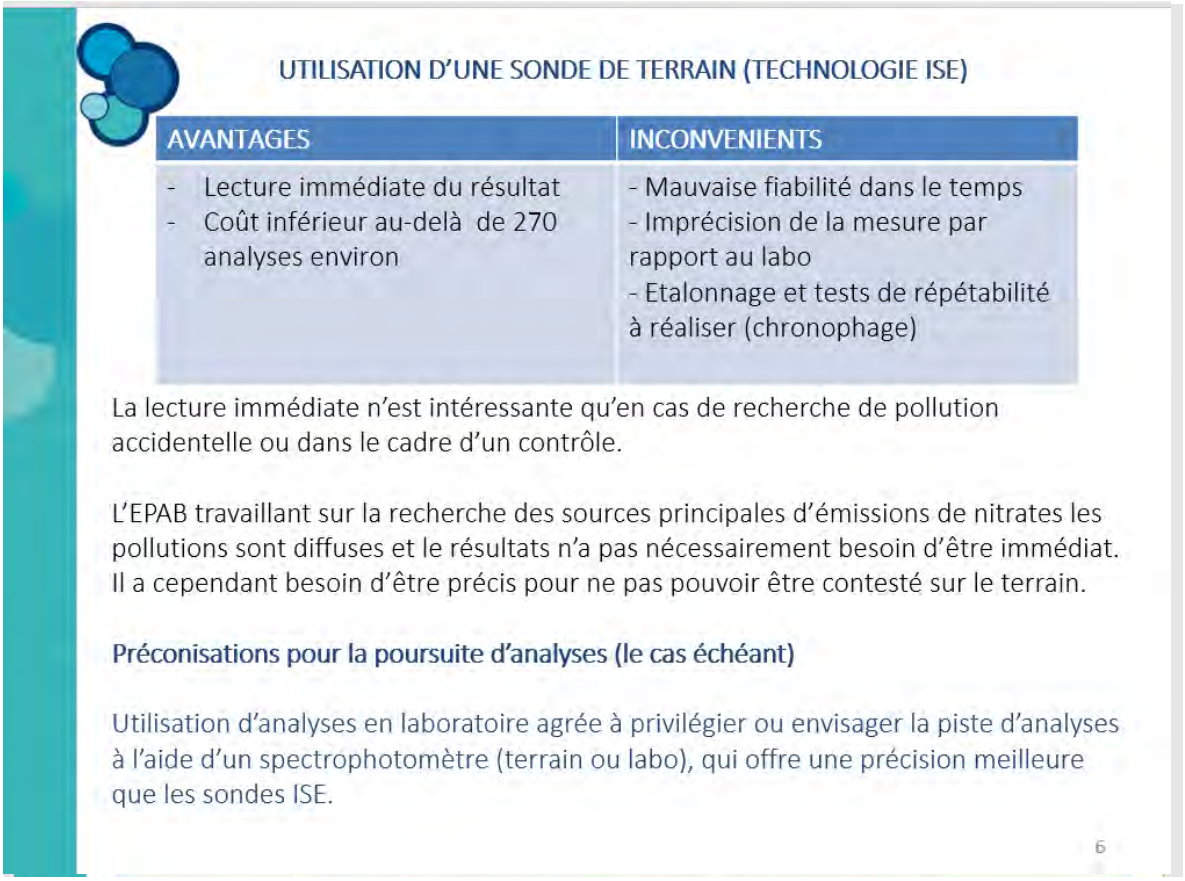

UTILISATION D'UNE SONDE DE TERRAIN (TECHNOLOGIE ISE)

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Lecture immédiate du résultat - Coût inférieur au-delà de 270 analyses environ	- Mauvaise fiabilité dans le temps - Imprécision de la mesure par rapport au labo - Etalonnage et tests de répétabilité à réaliser (chronophage)

La lecture immédiate n'est intéressante qu'en cas de recherche de pollution accidentelle ou dans le cadre d'un contrôle.

L'EPAB travaillant sur la recherche des sources principales d'émissions de nitrates les pollutions sont diffuses et le résultats n'a pas nécessairement besoin d'être immédiat. Il a cependant besoin d'être précis pour ne pas pouvoir être contesté sur le terrain.

Préconisations pour la poursuite d'analyses (le cas échéant)

Utilisation d'analyses en laboratoire agrée à privilégier ou envisager la piste d'analyses à l'aide d'un spectrophotomètre (terrain ou labo), qui offre une précision meilleure que les sondes ISE.

6

Au regard de cette expérience, l'EPAB souhaite poursuivre les analyses en laboratoire agréé, plutôt que de risquer des analyses non fiables avec une sonde, qui demande du temps et qui est un résultat contestable, ce qui n'est pas rentable.

8- Questionnements sur le modèle de CCTP transmis

Le titre indique « identification de zones contributrices, de drains et de ruissellements préférentiels ».
Question :

- Les drains sont difficiles à mesurer en conditions hydrologiques stables : ils ne coulent pas ou très peu.
- Quelle est l'attente de l'AELB : un recensement de la présence physique des drains ou une caractérisation de leur rejet ?
- Quelle est la définition d'un ruissellement préférentiel ?

Sur le contexte, vous indiquez « nécessité de s'interroger sur des contaminations ponctuelles en N sur les secteurs algues vertes ».
Question :

- Pourriez-vous être plus explicite ?
- Il nous semble que nous sommes arrivés aujourd'hui plus à une approche liée aux pollutions diffuses plutôt que sur des contaminations ponctuelles. L'objet des prospections est en 1er lieu de mieux cerner ces pollutions diffuses. Des pollutions

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

ponctuelles peuvent demeurer, mais on peut espérer que la réglementation actuelle a permis ou est en train de supprimer ces pollutions.

2.1- Généralités / La prestation est découpée en deux phases, afin de prioriser progressivement les zones prioritaires azote.
Question :
L'étude Transcender permet de prioriser les zones à postériori, et non en amont de l'étude. C'est bien cette démarche qui a été conduite sur le Haut Couesnon par exemple. Rechercher une priorisation trop fine de sous-bassins versants pour réaliser l'étude peut être contre-productif, car les sous-bassins versants sont interdépendants, et on risque de passer à côté d'informations nécessaires sur l'état des milieux. Le ciblage des actions à mettre en œuvre au regard des zones prospectées sera facilité par l'identification préalable des secteurs chargés et/ou présentant des points noirs avérés sur l'ensemble du bassin versant, permettant alors une priorisation argumentée des actions à entreprendre.

2.1- Généralités / lors d'une mesure sur un site identifié, le prestataire veillera à être accompagné du technicien suivi qualité de l'eau ou zone humide de la collectivité
Question :
Quelle est la demande ? faut-il que le technicien de la collectivité soit en permanence présent sur toute la prospection terrain visée par l'étude ? cela peut représenter un temps humain, et donc un coût, important. Il ne semble pas opportun de l'imposer. Les échanges et le suivi de la prestation devraient permettre un partage de la connaissance acquise par chacun.

2.2- Détermination des secteurs les plus contributifs / des secteurs prioritaires seront ciblés et feront l'objet d'une lecture de photographies aériennes
Question :
L'exploitation de photographies aériennes ne permettra pas de prioriser des zones. Ce sont bien les mesures terrain et l'analyse terrain du contexte qui permettra de savoir ce qui se passe, et de prioriser les actions en conséquence.

2.3- Affiner le ciblage des sources de contamination ponctuelles des eaux de surface par les nitrates
Question :
Pourquoi cette approche très ciblée des contaminations ponctuelles ? Les contaminations d'origine diffuses sont majoritaires dans la problématique azote que nous traitons aujourd'hui. Quelle est votre définition d'une contamination ponctuelle ?

3.1- Rapport intermédiaire
Question
Vous évoquez une fin de phase 1 avec un rapport pour le 1er juillet 2022. Cela signifie que la prospection concrète aura lieu en mars 2023 ? On perd un an sur les 3 ans de volontariat qu'il nous reste pour guider les actions …

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Pour les moyens humains, cf fichier excel

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

BAIE DE DOUARNENEZ			Bénéficiaires de l'aide	Contenu	Volume ETP correspondant (1 ETP = 210 jours/an)	Montant total annuel des dépenses
Actions (hors PDRB)						TOTAL 6 ANS
	1	**Coordination générale**	**structures porteuses (SP)**	**Temps de coordination générale (gestion des contrats, chartes, évaluations, bilans, lien avec la coordination régionale, etc) et frais généraux liés Cartographies/SIG/BDD Prestations (expertises), défraiements**		**228 850 €**
			EPAB	*- PM - coordinateur SAGE*		
			EPAB	- secrétariat/comptabilité/RH + frais de structure	**0,65**	**213 850 €**
			EPAB - prestataire	- Structuration des bases de données SIG de l'EPAB et rédaction d'un guide de procédure		**15 000 €**
	2	**Animation et travaux "milieux aquatiques"**	**SP**	**Temps d'animation et coordination MA (grande CE) et ZH (animation de groupes d'acteurs, temps de coordination pour le suivi d'études et projets) Travaux MA et ZH**		**2 338 614 €**
			EPAB	- coordinateur milieux naturels + frais de structure	**1,00**	**401 000 €**
			EPAB	- Technicien milieux naturels + frais structure	**1,00**	**240 000 €**
			EPAB	- Technicien accompagnement socle renaturation ZSCE	**1,00**	**240 000 €**
			EPAB - prestataire	- Etudes préalables aux travaux (topo, AVP, détail estimatif, DCE, etc.)		**48 000 €**
			EPAB - prestataire	- travaux de restauration des ZH - Kerru - Ry - Créac'h Levern - 2022 - 8 ha		**141 000 €**
			EPAB - prestataire	- travaux de restauration des zones humides 2023-2027 (cf. stratégie)		**903 614 €**
			EPAB - prestataire	- Travaux de restauration de talus de ceinture de bas-fond		**330 000 €**
			EPAB - prestataire	- Gestion des sites acquis et restaurés (maintien des fonctionnalités)		**35 000 €**
	3	**Animation collective agricole**	**CRAB, prescripteurs**	**Temps d'animation en interne SP, réunions et formations (type CPA, etc), essais et démonstrations en interne SP, plateformes d'expérimentations, temps d'animation pour les chantiers collectifs,**		**1 009 800 €**
				- Coordinateur agricole et foncier	**1,00**	**330 000 €**
				- Essai semis de céréales de printemps dans prairies vivantes (suite 2021)		**- €**
				- Essai et démonstration de semis sous couvert + visite essai en janv 2023		**6 000 €**
				- Journée porte-ouverte : démo de matériels - présentation des leviers pur pérenniser les prairies - 2023		**6 000 €**
				- Réunions, formations, essais, démonstrations - "ateliers techniques"		**75 000 €**
				- Animateur PSE Ris + frais de structure	**0,60**	**211 500 €**
				- Animateur PSE 2022	**0,60**	**178 800 €**
				- Animateur - accompagnement sur les infrastructures agro-écologiques + frais de structures - ZSCE - CT - PSE	**0,25**	**66 000 €**
				- Accompagnements - techniciens agro-environnement - ZSCE - CT - PSE	**0,60**	**136 500 €**
	4	**Conseil individuel agricole**	**CRAB, prescripteurs**	**ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur y compris les analyses de sols/déjections etc qui s'adossent à un conseil individuel, qu'il porte sur une dimension agronomique, économique ou foncière (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)**		
				dispositif régional à mobiliser : accompagnements individuels		
				20 DPR2 pour candidature PSE 2022 - à intégrer temps régie	***0,39***	***20 971 €***
	5	**Etudes, Evaluation**	**SP**	**Etudes spécifiques locales, Analyses spécifiques en prestation**		**46 000 €**
				- Etude stratégique sur la politique de l'EPAB avec les acteurs, à mener pour aboutir dans ses objectifs de reconquête de la qualité de l'eau sur son territoire		**15 000 €**
				- Diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau : RIS - 80 kms - ANNULATION		**- €**
				- Diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau : Lapic - 34 kms - ANNULATION		**- €**
				- Diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau : Kergaoulédan - ANNULATION		**- €**
				- Etats initiaux et suivis floristiques des sites de travaux ZH		**31 000 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

	6	**Communication**	**SP**	**Communication dédiée au plav hors communication GP au niveau local (hors mediatraining etc qui s'inscrivent dans la stratégie de communication au niveau régional), communication agricole et/ou thématique (réunions d'information, sites, lettres agricoles et autres supports papier,...)**		**191 667 €**
			EPAB - prestataire	- Refonte du site web et maintenance		**25 000 €**
			EPAB	- Conception et réalisation d'outils et supports de communication générale et agricole, frais de mise sous pli et d'affranchissements		**42 000 €**
			EPAB	- Coordinateur prospective - réseau - communication générale + agricole (salaire + frais de structure)	**0,40**	**124 667 €**
	7	**Suivi de la qualité de l'eau**	**SP**	**Analyses et coordination des données**		**298 730 €**
			EPAB	- chargé de mission eau - PAV sans partie SAGE	**0,80**	**240 000 €**
			EPAB - DREAL - prestataire	- construction d'un seuil à la station de jaugeage du Kerharo		**15 000 €**
			EPAB - DREAL - prestataire	- mesures de débit en hautes eaux - prestataire		**6 000 €**
			EPAB	- acquisition sonde conductivité et autres petits équipements de mesures		**4 000 €**
			EPAB - prestataire - laboratoire	- suivi nitrates - eaux de surface - réseau de base (8 CE/21 CE : 1 an sur 2)		**14 422 €**
			EPAB - prestataire - laboratoire	- suivi renforcé Stalas vras 7 et 10, Porlous - nitrates en 2022, puis autres ciblages années suivantes, pour des SBV prioritaires - 2 campagnes amont-aval		**4 073 €**
			EPAB - prestataire - laboratoire	- suivi eaux souterraines - nitrates		**435 €**
			EPAB - prestataire - laboratoire	- suivi nitrates amont/aval des sites ZH à restaurer et restaurés		**14 800 €**
			EPAB - prestataire - laboratoire	*- PM : suivi phytosanitaires dans le SAGE*		***42 750 €***
	8	**Foncier / animation**		**Temps d'animation de la cellule locale et de la stratégie, animation des échanges amiables, convention de veille**		**170 000 €**
			EPAB	- coordinateur agricole et foncier - cf ligne animation agricole	-	
			EPAB - prestataire	- Etude prospective sur la transmission		**15 000 €**
			EPAB - prestataire	- prestations pour la mise en œuvre d'actions de la stratégie foncière		**60 000 €**
			EPAB - prestataire	- Mission d'assistance à acquisition foncière de zones humides (Prestation - marché en cours de consultation)		**95 000 €**
	9	**Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires,etc)**	**SP,acteurs économiques**	**Frais de notaires etc liés aux échanges amiables**		**- €**
	10	**Acquisition foncière**	**SP, SAFER,Con. Littoral**	**Coûts d'acquisition et de portage**		**96 000 €**
			EPAB	- Acquisition foncière de zones humides et frais associés (honoraires notaires et bornages)		**96 000 €**
	11	**Valorisation des produits**	**acteurs économiques**	**Temps d'animation pour le développement de filières ; Investissements/équipements nécessaires pour les partenaires économiques**		**199 375 €**
			EPAB	- Coordinateur prospection - réseau - valo éco	**0,30**	**89 375 €**
			EPAB - prestataire	- Etude autonomie alimentaire locale : quantification de l'offre et la demande locale, pour un plan d'actions à mettre en œuvre auprès des agriculteurs et des consommateurs		**20 000 €**
				- Prestatations - accompagnement cuisiniers - élus - agris		**90 000 €**
	12	**Chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs + boucle vertueuse**	**ETA, CUMA**	**Prestations réalisées par les ETA et CUMA pour les semis + Autres actions innovantes : adossements et dispositifs nouveaux en cours d'étude**		**- €**
				chiffrage non connu		
* à vérifier				**TOTAL**	**8,20**	**4 579 036 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

BAIE DE DOUARNENEZ					Montant total annuel des dépenses prévisionnelles, en euros TTC				Contributions AELB		Contributions CRB		Conseil départemental du Finistère		Contributions Etat		Contribution EPAB	
Actions (hors PDRB)			Bénéficiaires de l'aide	Contenu	2022	2023	2024	TOTAL 3 ANS	Taux AELB	total Aide 2022-2024	Taux CRB	total Aide 2022-2024	Taux	total Aide 2022-2024	Taux Etat	total Aide 2022-2024	taux sur 3 ans	TOTAL 3 ans
	1	Coordination générale	structures porteuses (SP)	Temps de coordination générale (gestion des contrats, chartes, évaluations, bilans, lien avec la coordination régionale, etc) et frais généraux liés Cartographies/SIG/BDD Prestations (expertises), défraiements	42 000 €	59 500 €	59 500 €	161 000 €		87 900 €		32 300 €				- €	25,3%	40 800 €
	2	Animation et travaux "milieux aquatiques"	SP	Temps d'animation et coordination MA (grande CE) et ZH (animation de groupes d'acteurs, temps de coordination pour le suivi d'études et projets) Travaux MA et ZH	196 500 €	211 500 €	286 500 €	694 500 €		312 350 €				139 500 €		74 250 €	24,2%	168 400 €
	3	Animation collective agricole	CRAB, prescripteurs, SP	Temps d'animation en interne SP, réunions et formations (type CPA, etc), essais et démonstrations en interne SP, plateformes d'expérimentations, temps d'animation pour les chantiers collectifs,	175 400 €	178 400 €	178 400 €	532 200 €		300 960 €		64 200 €				108 840 €	10,9%	58 200 €
	4	Conseil individuel agricole	CRAB, prescripteurs, SP	ensemble des actions consistant en un conseil, diagnostic, accompagnement individuel auprès de l'agriculteur y compris les analyses de sols/déjections etc qui s'adossent à un conseil individuel, qu'il porte sur une dimension agronomique, économique ou foncière (recenser tous les conseils individuels dispensés au titre du régime cadre notifié)	295 985 €	295 985 €	- €	591 971 €		300 180 €						291 791 €	0%	- €
	5	Etudes, Evaluation	SP	Etudes spécifiques locales, Analyses spécifiques en prestation	19 800 €	6 000 €	8 000 €	33 800 €		9 400 €				5 640 €		- €	55,5%	18 760 €
	6	Communication	SP	Communication dédiée au plav hors communication GP au niveau local (hors mediatraining etc qui s'inscrivent dans la stratégie de communication au niveau régional), communication agricole et/ou thématique (réunions d'information, sites, lettres agricoles et autres supports papier,...)	13 000 €	18 500 €	18 500 €	50 000 €				30 000 €					40%	20 000 €
	7	Suivi de la qualité de l'eau	SP	Analyses et coordination des données	29 455 €	46 565 €	30 770 €	106 790 €		60 895 €				13 858 €			30%	32 037 €
	8	Foncier / animation		Temps d'animation de la cellule locale et de la stratégie, animation des échanges amiables, convention de veille	20 000 €	37 500 €	37 500 €	95 000 €		37 500 €				28 500 €			20,0%	19 000 €
	9	Foncier / échanges amiables (frais géomètres, notaires,etc)	SP,acteurs économiques	Frais de notaires etc liés aux échanges amiables	- €	- €	- €	- €										
	10	Acquisition foncière	SP, SAFER,Con. Littoral	Coûts d'acquisition et de portage	- €	24 000 €	24 000 €	48 000 €		24 000 €				14 400 €			20,0%	9 600 €
	11	Valorisation des produits	acteurs économiques, SP	Temps d'animation pour le développement de filières ; Investissements/équipements nécessaires pour les partenaires économiques	19 583 €	46 000 €	26 000 €	91 583 €				57 267 €				- €	37%	34 317 €
	12	Chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs + boucle vertueuse	ETA, CUMA	Prestations réalisées par les ETA et CUMA pour les semis + Autres actions innovantes : adossements et dispositifs nouveaux en cours d'étude	- €	- €	- €											
				TOTAL	811 724 €	923 950 €	669 170 €	2 404 844 €	47%	1 133 185 €	8%	183 767 €	8%	201 898 €	20%	474 881 €	16,7%	401 114 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

SAGE Sud Cornouaille

CCA GGLOMÉRATION CONCARNEAU CORNOUAILLE

Pays Fouesnantais Communauté de Communes

Contrat de Territoire algues vertes de la Baie de La Forêt

Plan d'actions 2022-2027

Avec le soutien financier de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public du ministère chargé du développement durable

agence de l'eau Loire-Bretagne

Région BRETAGNE

Finistère Penn-ar-Bed

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Table des matières

Glossaire 3
Préambule 4
Axe 1 : Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt 5
I. Introduction 6
II. Contexte général 7
Historique de la politique de lutte contre les algues vertes 7
Les chiffres clés du territoire de Baie de la Forêt 7
III. La stratégie du PLAV3 8
3.1 Les objectifs de qualité 8
3.2 Les objectifs agricoles 10
3.3 Les ambitions du PLAV de la Baie de la Forêt 11
3.3.1 Bilan du PLAV2 2019-2021 11
3.3.2 Stratégie du PLAV3 2022-2027 11
IV. Le programme d'actions 12
4.1 Les actions agricoles 13
4.1.1 L'accompagnement individuel 13
4.1.2 L'accompagnement collectif 14
4.2 La renaturation des espaces sensibles 15
4.3 Le suivi qualité des eaux 16
4.4 L'animation et le suivi du programme 17
4.5 Le volet curatif 18
V. Pilotage et modalités de concertation 19
5.1 Maîtrise d'ouvrage 19
5.2 Gouvernance 19
VI. Evaluation 19
VII. Maquette financière 20
7.1 Moyens humains mobilisés 20
7.2 Moyens financiers 21
Axe 2 : Reconquérir le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat 22
I. Eléments de contexte 23
II. Contenu de l'action 23
Calendrier d'interventions : 23
Moyens humains et budget associé : 23
Annexes 24
Annexe 1 – Carte des objectifs de qualité fixés à l'échéance 2021 aux exutoires de cours d'eau 24

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 2 – Evolution des échouages d'algues vertes sur la Baie de la F... 25

Annexe 3 – Leviers agronomiques et outils mobilisables pour atteindre les objectifs du PLAV3..... 26

Annexe 4 – Renaturation des espaces sensibles/ protection des chemins de l'eau : carte des sous bassins prioritaires 27

Annexe 5 – Suivi qualité des eaux : Carte de localisation des stations de mesure 28

Annexe 6 – Répartition des missions entre Etat / collectivités dans le cadre de la phase contractuelle de la ZSCE..... 29

Annexe 6 – Estimation des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions 30

Annexe 7– Budget prévisionnel détaillé (hors MAQ) 31

Annexe 8 – Carte des travaux programmés sur le bassin versant du Dour Ruat 32

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Glossaire

AB : Agriculture Biologique

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

BVAV : Bassin Versant Algues Vertes

CCA : Concarneau Cornouaille Agglomération

CCPF : Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DFA : Déclaration des Flux d'Azote

DN : Directive Nitrates

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EA : exploitations agricoles

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETP : Equivalent Temps Plein

HVE : Haute Valeur Environnementale

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MO : Maîtrise d'ouvrage

MIRE : Mission Interservice Régional de l'Eau

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PLAV : Plan de Lutte contre les Algues Vertes

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

RPA : Reliquat Post Absorption

RDD : Reliquat Début Drainage

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAMO : Surface Amendée en Matières Organiques

SAU : Surface Agricole utile

SPE : Surface Potentiellement Epandable

SRDEA : Schéma Régional Directeur des Exploitations Agricoles

UGB : Unité de Gros Bétail

ZH : Zones humides

ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Préambule

Le présent Contrat constitue la **déclinaison opérationnelle du SAGE Sud Cornouaille** afin de mettre en application concrètement les dispositions du SAGE. Il porte sur les 2objectifs suivants :

- **Axe 1 : Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt**
- **Axe 2 : Atteindre le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat**

Il est défini sur la période 2022-2024 et intègre notamment le Contrat territorial de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt.

A noter : En complément des actions inscrites au présent Contrat, d'autres actions sont également mises en œuvre sur le territoire. Elles font l'objet d'une demande annuelle auprès des partenaires financiers.

- Animation et coordination du SAGE Sud Cornouaille
- Mise en œuvre des profils de vulnérabilité conchylicole
- Programme d'entretien et de restauration des milieux aquatiques
- Elaboration et mise en œuvre du programme Breizh Bocage (à partir de 2023)
- Elaboration et mise en œuvre de Projet Agro-Environnemental et Climatique (en cours de définition)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Axe 1 : Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

I. Introduction

La Baie de la Forêt fait partie des **8 baies algues vertes en Bretagne** sur lesquelles les échouages importants d'algues vertes de type Ulva posent des problèmes sanitaires et environnementaux. Pour faire face à ce phénomène, **Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) sont engagées depuis 1999** dans des actions de lutte préventives et curatives en Baie de la Forêt.

Forts des résultats encourageants obtenus dans le cadre des précédents plans depuis 2011 (baisse des teneurs en nitrates et baisse notable en 2020/2021 des échouages d'algues vertes) et encouragés par de nouveaux outils financiers incitatifs aux changements (Paiements pour Services Environnementaux, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques EAU), les deux intercommunalités souhaitent poursuivre le travail engagé **et s'investir dans un 3ème programme d'actions sur la période 2022-2027**.

Ce projet de territoire s'inscrit :

- **Dans la continuité des actions engagées** dans le cadre des deux précédents plans de lutte contre les algues vertes (PLAV1 et PLAV2) ;
- **En accord avec les préconisations formulées par la Cour des comptes** dans le cadre de l'évaluation de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes menée en 2020/2021 ;
- **En articulation avec le dispositif de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)** piloté par l'Etat en cours de mise en place.

Ce projet a par ailleurs fait l'objet de nombreux échanges depuis le 2ème trimestre 2021 avec les partenaires de la coordination régionale du PLAV et la profession agricole locale.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

II. Contexte général

Historique de la politique de lutte contre les algues vertes

- **2010** : lancement du plan gouvernemental de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne
- **2012-2017** : mise en œuvre du **1er plan algues vertes (PLAV1)** sur la Baie de la Forêt
- **2016** : extension du périmètre à l'ensemble des cours d'eau alimentant la Baie de la Forêt
- **2017** : changement de maîtrise d'ouvrage => CCA assure désormais le portage du plan algues vertes
- **2018-2021** : mise en œuvre du **2ème plan algues vertes (PLAV2)** + mise en place d'un **plan de contrôle réglementaire porté par l'Etat** sur deux sous bassins versants prioritaires
- **2021 :** candidature retenue pour **expérimenter le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux** PSE1 (engagement de 13 agriculteurs /650 000 € sur 5 ans)
- **2022** : **candidature à l'appel à projet PSE2** (15 agriculteurs pour une enveloppe de 700 000 € / 5 ans) + mise en place d'une **Zone Soumise à Contraintes Environnementales** (ZSCE) avec une 1ere phase contractuelle de 3 ans (en projet)

Les chiffres clés du territoire de Baie de la Forêt

→ Superficie du bassin versant : **15 000 ha**

→ Collectivités concernées : **8 communes** (Fouesnant, La Forêt Fouesnant, Saint Evarzec, Pleuven, Saint Yvi, Melgven, Concarneau, Trégunc), **2 communautés engagées** (CCA, CCPF)

→ Bassins versants : 6 rivières (Minaouet, Moros, Saint Jean, Saint Laurent, Penalen, Pen ar Steir)

→ Surface Agricole Utile : **7 317 ha**

→ Nombre d'exploitations agricoles (siège et/ou > 3 ha de parcellaires) : **152 exploitations agricoles**

→ SAU moyenne : **48 ha**

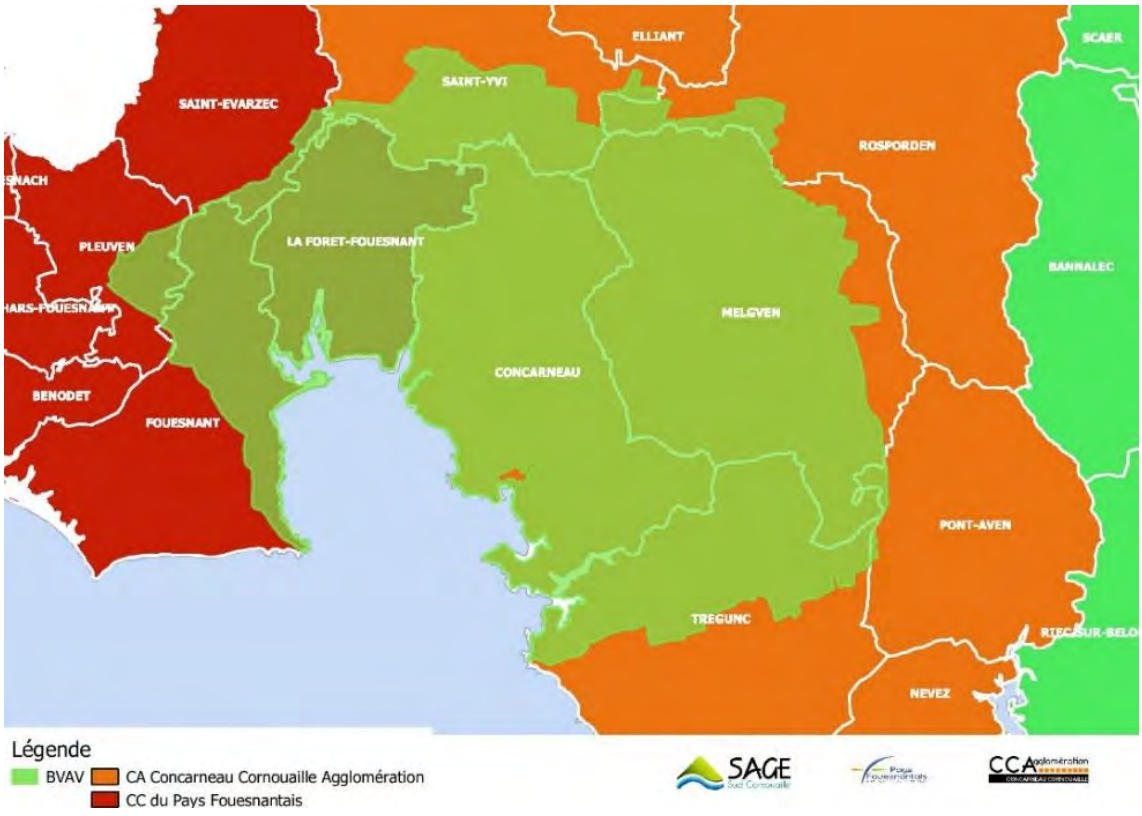

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

III. La stratégie du PLAV3

3.1 Les objectifs de qualité

Les objectifs ont été définis en cohérence avec ceux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027 et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille.

Sur la baie de la Forêt, les objectifs de qualité sont basés sur les teneurs en nitrates relevées à l'exutoire des cours d'eau contributeurs et calculées selon les règles nationales de la DCE (via le quantile 90 ou Q90) :

Evolution des teneurs en nitrates entre 2017 et 2021 et écarts à l'objectif 2021

Exutoire	Evolution des teneurs en nitrates				Baisse entre 2010/2020	Ecart à l'objectif 2021	Atteinte de l'objectif	Objectifs 2015 / PLAV1	Objectifs 2021 / PLAV2 Arrêté par le SAGE Sud Co	Objectif 2027 Fixé par le SDAGE 2022-2027
	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021				↘ 30% par rapport à 2008/2009	↘ 30% par rapport à 2013/2014	↘ 30% par rapport à 2010/2012
Moros	30	32	32	30,5	12,3	4,5	Non	**33,8**	**26**	**29**
St Laurent	34	34	33,7	31	15	4	Non	**35,4**	**27**	**31**
St Jean	29,6	31	30	27	15,6	2	Non	**32,4**	**25**	**29**
Minaouet	27,6	29	29,9	24	10,6	2	Non	**26,1**	**22**	**23**
Bot Conan	16	11,1	8,74	8,62	7,18			Pas d'objectif	Pas d'objectif	
Cap Coz	9,54	9,7	11	9,25	1,85			Pas d'objectif	Pas d'objectif	
Pontérec	22	21	22	19,5	8,8	1,5	Non	Pas d'objectif	**18**	**20**
Penalen	16,6	12,7	13,7	13	2	0	Oui	Pas d'objectif	**13**	
Pen ar Ster	24	23	23	22	4			Pas d'objectif	Pas d'objectif	
Stang	21,6	21	21,7	19,5	11,5	1,5	Non	Pas d'objectif	**18**	**20**

La carte présentant les objectifs de concentration pour chacun des cours d'eau est jointe en Annexe 1.

Evolution des teneurs en nitrates entre 2010 et 2021

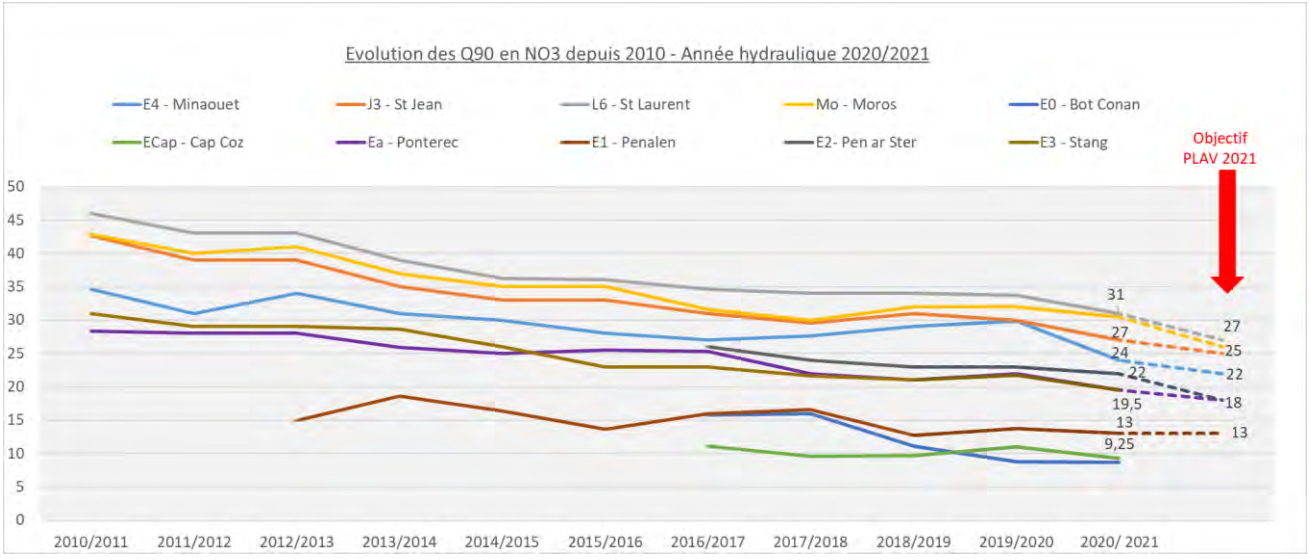

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Les objectifs proposés dans le cadre du Contrat 2022-2027

Dans son évaluation, la Cour des comptes recommande de ne pas fixer des objectifs de qualité avec des échéances trop rapprochées pour la crédibilité de l'action publique. Elle recommande en outre d'actualiser les modélisations de l'INRAE/CEVA afin de déterminer les seuils de concentrations en nitrates qui permettraient de diminuer les échouages d'algues vertes jusqu'à un niveau acceptable.

Afin de fixer **des objectifs de qualité ambitieux, atteignables et adaptés** au contexte de la Baie de la Forêt, il est proposé :

→ **De décaler les objectifs de qualité fixés pour fin 2021 à l'échéance fin 2024** – 1ère échéance du futur Contrat algues vertes

→ **De pouvoir disposer de données scientifiques robustes pour déterminer les objectifs de qualité à l'échéance de 2027** et notamment d'attendre les résultats des travaux de modélisation engagés par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) et le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA) (dont les résultats sont attendus pour 2023

Zoom sur l'évolution des ramassages d'algues vertes sur la baie de la Forêt

Pour la 2ème année consécutive, les ramassages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt sont faibles. L'usine de Kerambris n'a réceptionné que 284 tonnes d'algues vertes en 2021 et 1 200 tonnes en 2020 (contre 7 000 tonnes ramassées en 2017 et 2019).

L'évolution du tonnage d'algues vertes ramassées depuis 2009 est présentée ci-après (Annexe 2) :

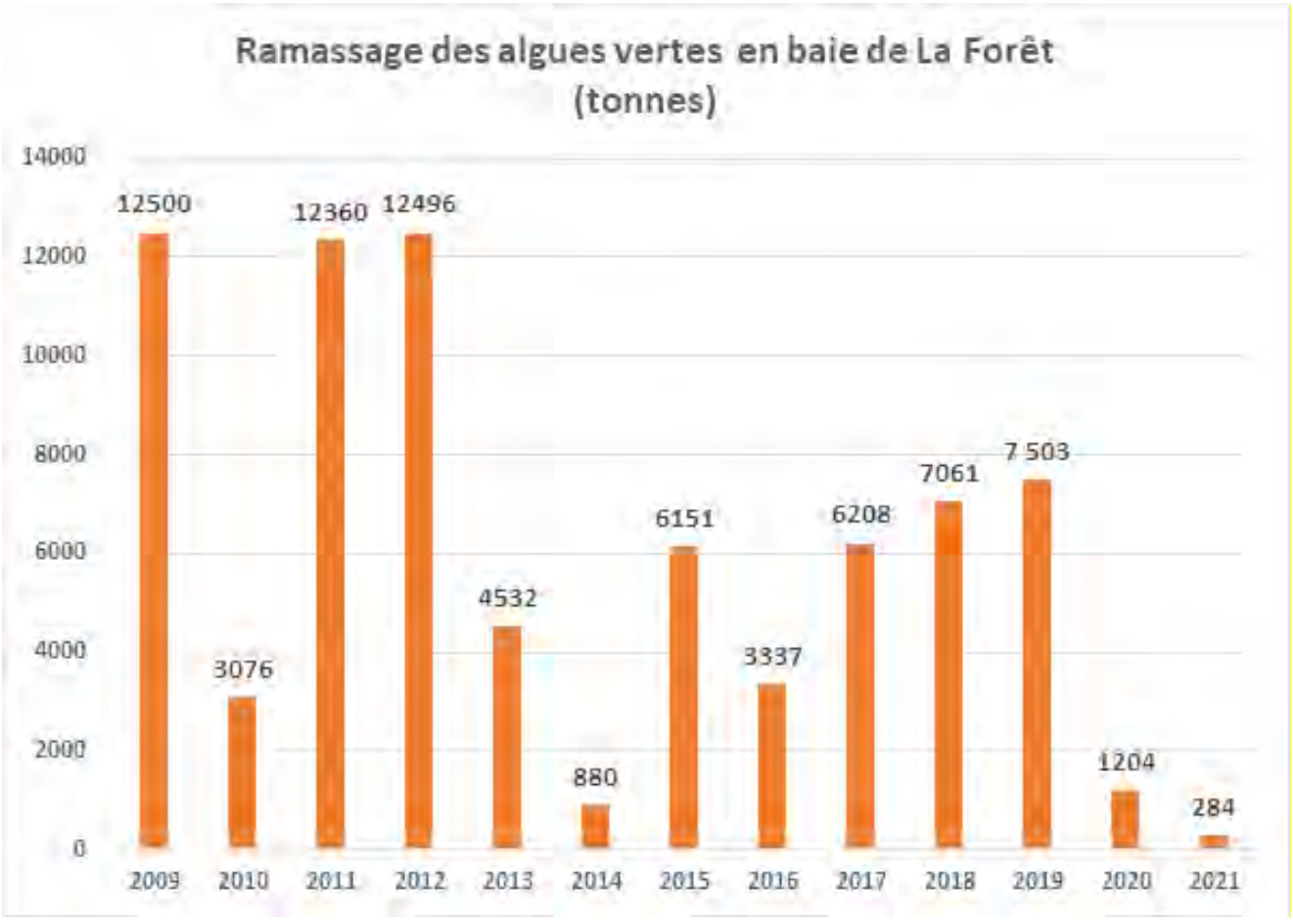

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.2 Les objectifs agricoles

Pour rappel, les facteurs de prolifération annuelle restent non maitrisables comme la configuration géographique, la météo de l'hiver précédent plus ou moins dispersif des algues et la météo de l'année (ensoleillement), les vents qui peuvent pousser ou non les algues de la baie vers les côtes.

Le seul levier disponible pour espérer maîtriser les proliférations algales est de réduire les teneurs en nitrates dont 90% des flux sont d'origine agricole.

Dispositifs	Indicateurs	Objectifs
PLAV2 / SAGE Sud Cornouaille	SAMO / SPE	45% pour les exploitations bovines 60% pour les autres exploitations
	Part de la SAU labélisée	20% (AB ou HVE)
	Produits issus des EA labellisés dans la restauration collective	40% (AB ou HVE)
Paiements pour Services Environnementaux	Surface en bande enherbée	% des surfaces en bandes enherbées au-delà des 10 mètres réglementaires et au-delà de 5% de SIE
	Couverture annuelle des sols	Seuil min : 85%
	Part de l'herbe	Herbivore :60% Ruminants mixtes: 30% GC: 12% Mono : 10%
	Réduction azote minérale	Seuil min : 60kg/ha
	Reliquat début drainage	Seuil min : 80 uN/ha
PAR6bis	Bandes enherbées	10m
	Surpâturage	Seuil : 900 UGB.JPP / ha / an
	Reliquat Post Absorption	Seuil d'alerte : 80 kg/ha
ZSCE Baie de la Forêt	Mesures agronomiques	Adhésion à un conseil en cas de dépassement des reliquats
	Couverts végétaux	Sur la période à risque (15/07 à 28/02), moins de 25 jours de sols nus
	Renaturation de l'espace	100% de zones humides cultivées remises en herbe (19,8ha)
	Gestion de l'herbe	Respect des seuils GREN UGB JPP au niveau du troupeau laitier et/ou du troupeau vaches laitières

A noter : les indicateurs de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale ne sont pas arrêtés au moment de la rédaction du présent projet de Contrat algues vertes

Les leviers agronomiques et outils mobilisables pour atteindre ces objectifs sont détaillés en Annexe 3.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

3.3 Les ambitions du PLAV de la Baie de la Forêt

3.3.1 Bilan du PLAV2 2019-2021

Le bilan du second plan algues vertes est issu de l'évaluation menée par la Cour des comptes et celle portée par la Préfecture de Région à mi-parcours. Les principaux enseignements peuvent être résumés ainsi :

Bilan de la dynamique et de l'avancée des actions

- Une charte signée tardivement (fin 2018) et marquée par un changement de structure :
  → La phase opérationnelle a débuté au 2ème semestre 2019. **La mise en œuvre du PLAV2 n'a porté que sur 2 campagnes culturales.**
- Une volonté de mettre l'accent sur la réglementation et de cibler l'action sur les sous BV les plus contributeurs via le plan de contrôle réglementaire
  → **Manque de synergie entre le volet réglementaire et le contractuel** : à l'issue des contrôles, peu d'agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement / fertilisation
- Des **difficultés à mobiliser les agriculteurs** autour des outils (conseils individuels, animation collective, …) malgré de nombreuses tentatives (prestation Trame, Groupe de concertation agricole)
- **Manque de leviers contractuels** pour généraliser les changements de pratiques (le dispositif de la « boucle vertueuse » n'ayant pas abouti)
  → Une opportunité tardive liée à la mise en place fin 2021 des PSE
- **Des volets foncier (sous maîtrise d'ouvrage de la CRAB) et économique qui n'ont pas abouti**

Bilan des objectifs de résultats et des indicateurs de suivi

- **Objectifs de qualité non atteints fin 2021** : écarts de 2 à 4 mg/l sur les principaux cours d'eau
- **Baisse notable des échouages d'algues vertes** : 1 200 T en 2020, 284 T en 2021 contre 7 000 T en moyenne entre 2017 et 2019)
- **Une pression azotée totale par ha de SAU plutôt basse mais en légère hausse récente notamment sur l'azote minérale**

3.3.2 Stratégie du PLAV3 2022-2027

Au regard de ces éléments de bilan, il est proposé d'ajuster la stratégie générale autour des 5 axes suivants :

1/ Disposer d'une gouvernance clarifiée et moins centralisée
→ Pilotage départemental pour plus de proximité complémentaire du pilotage régional

2/Renforcer la synergie contractuel / réglementaire
→ Implication des collectivités dans le cadre de la phase contractuelle de la ZSCE

3/ Poursuivre et développer les actions engagées
→ Renforcer l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs
→ Arrêt du volet foncier agricole et du volet économie et filières considérant qu'ils relèvent d'autres acteurs (de la Région Bretagne s'agissant des filières économiques, de la SAFER pour le volet foncier) ou d'autres outils (du Plan Alimentaire Territorial PAT pour les circuits courts et du SRDEA pour le foncier agricole)

4/ Accompagner financièrement les évolutions de pratiques agricoles :
→ Expérimenter et étendre le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux
→ Contractualiser les nouvelles MAEC Eau à partir de 2023

5/ Intégrer un volet milieux au Contrat algues vertes
→ Restaurer/ protéger les zones sensibles aux fuites d'azote (chemins de l'eau, zones humides cultivées)
→ Rétablir la fonctionnalité du maillage bocager
→ Rétablir le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat (hors enjeu algues vertes)

Cette stratégie a été validée collectivement lors de la Commission algues vertes du SAGE Sud Cornouaille du 21/10/2021.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

IV. Le programme d'actions

Afin de répondre aux objectifs, ce nouveau plan d'actions est structuré autour de **6 axes de travail déclinés en une vingtaine d'actions** :

AXE 1 : ACTIONS AGRICOLES	Accompagnement individuel	1/ Diagnostics agricoles
		2/ Conseils renforcés « gestion de l'azote »
		3/ Conseils techniques agricoles
		4/ Paiements pour Services Environnementaux
		5/ Projet Agro-environnemental et Climatique
	Accompagnement collectif	6/ Groupe gestion de l'herbe
		7/ Accompagnement pour une gestion de l'azote plus économe
		8/ Accompagnement au développement des pratiques de couverture efficace des sols
		9/ Groupe / projet de diversification
		10/ Gestion de l'azote (régie)
		11/ Chantiers collectifs de semis précoces
AXE 2 : RENATURATION DES ESPACES SENSIBLES	12/Préservation des zones humides	
	13/Protection des chemins de l'eau	
	14/Entretien et gestion du bocage	
	15/ Acquisition foncière des zones stratégiques littorales (sous MO du Conservatoire du littoral)	
AXE 3 : SUIVI QUALITE DES EAUX	16/Suivi aux exutoires pour évaluer l'efficacité du programme	
	17/Suivi à haute résolution pour cibler les actions	
AXE 4 : ANIMATION DU PROGRAMME	18/Coordination générale	
	19/Coordination agricole	
	20/Communication	
AXE 5 : VOLET CURATIF	21/ Ramassage des algues vertes (sous MO des communes)	
	22/ Traitement et valorisation des algues vertes (sous MO de la CCPF)	
AXE 6 : TRAVAUX SUR LE DOUR RUAT (hors PLAV)	23/Suppression des plans d'eau	
	25/Travaux sur la morphologie des cours d'eau	

Le détail des actions est présenté ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.1 Les actions agricoles

Le contrat de progrès s'applique sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, dans la continuité du second plan algues vertes, certaines actions agricoles sont **ciblées prioritairement sur les deux sous bassins versants les plus contributeurs en azote, les sous BV du Lesnevard amont et du Moros amont**.

4.1.1 L'accompagnement individuel

Objectifs : Adapter plus finement les systèmes agricoles

Contenu de l'action :

Axes de travail	*Objectifs*	*Modalités d'interventions*	*Public cible*
1/ Diagnostics agricoles	Identifier les marges de progrès de chaque exploitation	Conseils individuels sous MO de la DRAAF Suivi / coordination du BVAV	Exploitations non diagnostiquées (ou besoin de réactualisation) : **Cibles : 30 sans diag + 40 diag de plus de 10 ans = 70 exploitations**
2/ Conseils renforcés « gestion de l'azote »	Proposer un conseil gestion de l'azote en cas de dépassement des reliquats	Mesures de RPA dans les exploitations à risques + Conseils renforcés = MO de la DRAAF Suivi de l'exploitant par BVAV	Exploitations ayant des RDD/RPA élevés **Cibles: 50 exploitations sur 3 ans (2022-2024)**
3/ Conseils techniques agricoles	Accompagner techniquement les évolutions de pratiques et/ou changements de systèmes	Conseils individuels sous MO de la DRAAF Suivi / coordination du BVAV	Agriculteurs volontaires + EA non engagées **Cibles : 50 exploitations agricoles**
4/ Paiements pour Services Environnementaux	Accompagner financièrement les évolutions de pratiques	Mise en place des PSE sur les 2 BV prioritaires Candidature en cours / AAP spécifique BVAV	13 EA /2022-2026 15 EA /2023-2027 **Cibles : 28 exploitations agricoles**
5/ Projet Agro-environnementale et Climatique		Elaboration d'un PAEC sur le BVAV (2ème semestre 2022) Promotion et contractualisation des MAEC à partir de 2023	Toutes les exploitations du BVAV **Cibles : 30% de la SAU**

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges : **0.4 ETP** (conseils individuels) + **0.6 ETP** (suivi PSE) + **0.2 ETP** (suivi MAEC)

→ Prestations : évaluation PSE (en année 5 et 6)

→ Aides aux agriculteurs : **1 350 000 € sur 5 ans** (PSE1+PSE2), **60 000 €/ an** (conseils individuels)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.1.2 L'accompagnement collectif

Objectifs : Maintenir une dynamique de groupe et favoriser la mise en réseau des agriculteurs **(**formations, référentiel local, démonstrations, mise en place de parcelle « test », …)

Modalités d'interventions :

La mise en œuvre des actions agricoles collectives (pour les actions n°6 à 9) s'opérera par le biais de consultations émises par CCA.

Contenu de l'action

Axes de travail	*Objectifs*	*Modalités d'interventions*	*Public ciblé*
6/ Groupe gestion de l'herbe (prestation)	Aller vers des systèmes plus herbager. Prolonger la vie des prairies et gagner en autonomie alimentaire	Essais, expérimentations, démonstrations, fiches techniques, portes ouvertes, groupes techniques	Eleveurs **Cibles : 10 exploitations agricoles**
7/ Accompagnement à une gestion de l'azote plus économe (prestation)	Optimiser la fertilisation azotée Réduire la pression azotée minérale		EA du territoire + enseignement agricole **Cibles : 10-20 exploitations agricoles / an**
8/ Accompagnement au développement des pratiques de couverture efficace des sols (prestation)	Optimiser la couverture efficace des sols « pièges à nitrates »		EA du territoire + enseignement agricole **Cibles : 10-20 exploitations agricoles / an**
9/ Groupe diversification de l'assolement (prestation)	Eviter les successions à risque Choisir son assolement Développer des cultures à bas intrants	Formations et tables ronde Visites d'Exploitations agricoles	EA du territoire **Cibles : 10-20 exploitations agricoles / an**
10/ Gestion de l'azote (régie)	Proposer des démonstrations, des analyses pour optimiser les pratiques de fertilisation	Analyses d'effluents, démonstrations de matériels de précision en partenariat avec les ETA / CUMA du territoire	EA du territoire **Cibles : 20 exploitations agricoles / an**
11/ Semis de couverts en chantiers collectifs	Populariser l'implantation de couverts végétaux le plus tôt possible	MO DRAFF / Suivi BVAV → Financement des ETA et des CUMA pour aller semer chez les agriculteurs intéressés	Tout le BVAV

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges : **0.25 ETP** (suivi animation collective) + **0.3 ETP** (suivi chantiers collectifs)

→ Prestations : **4 000 € /an** (groupe herbe), **10 000 € /an** (animation sur la gestion économe de l'azote), **10 000 € /an** (animation sur la couverture efficace des sols), **2 000 € /an** (groupe diversification / assolement), **7 000 € /an** (analyse effluents, démonstration de matériels, …)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.2 La renaturation des espaces sensibles

Le PLAV2 ne disposant pas d'historique d'actions (priorité donnée aux actions agricoles), la mise en œuvre d'un volet « milieux » nécessitera en amont une actualisation des données disponibles (inventaires bocagers et cours d'eau) ainsi que la définition d'une stratégie d'interventions.

Il convient également de rappeler que, sur le territoire de la Baie de la Forêt, le bocage est dense et relativement bien préservé (densité de 98 ml /ha contre 88 ml en Finistère et 66 ml en Bretagne). L'enjeu porte donc davantage sur l'optimisation des fonctionnalités du bocage (discontinuité du bocage / présence de brèches/ remise en état des haies) et les pratiques d'entretien plus que sur la création de nouveaux linéaires bocagers.

Modalités d'interventions

Axes de travail	*Objectifs*	*Modalités d'interventions*	*Public ciblé*
12/ Préservation des zones humides effectives	**Accompagner la remise en herbe des zones humides cultivées**	Accompagner l'agriculteur dans la remise en herbe via notamment la MAEC biodiversité	**Cibles : 45 exploitants concernés pour 19.8 ha**
13/ Protection des chemins de l'eau	**Mettre en place des zones tampons efficaces** sur les zones à enjeux (bandes enherbées, ceintures de bas fond, …)	Réaliser les diagnostics de parcelles à risques et accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre des aménagements préconisés	**Zones en priorité forte** (voir carte de priorisation en Annexe 4) **Cibles : 37 exploitations concernées**
14/ Entretien et gestion du bocage	**Optimiser le maillage bocager** → Création de linéaires bocagers et notamment de ceintures de bas fond → Promotion des techniques d'entretien durable du bocage	Candidature et mise en œuvre d'un programme Breizh Bocage sur le territoire (à partir de 2023) Suivi des travaux bocagers Promotion / contractualisation de la MAEC linéaires	Tout le BVAV
15/ Acquisition foncière des zones littorales stratégiques	**Acquisition foncière des zones humides de bas fonds en zone littorale** – sur le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral	Sous maitrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral	En cours de définition avec l'AELB

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges : **0.4 ETP** (suivi du programme bocager – à partir de 2023/ dès le lancement du programme Breizh Bocage n°3) + **0.1 ETP** (accompagnement mise en herbe ZH cultivées)

→ Prestations : **80 000 €/ an sur le bocage** (Obj : 8 km/an de linéaires à créer + entretiens) + **33 300 €/ an** (diagnostics de parcelles à risque)

→ Acquisition foncière par le Conservatoire du Littoral : **230 000 €**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.3 Le suivi qualité des eaux

Dans le cadre de la prolongation du PLAV2, le suivi qualité des eaux sera renforcé et s'articulera autour des 2 axes suivants :

Axes de travail	*Objectifs*	*Modalités d'interventions*
16/ Suivis de qualité des eaux et des flux aux exutoires	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et évaluer l'atteinte des objectifs du PLAV	→ Suivi des 10 stations exutoires (dites bilans) selon une fréquence de 2 prélèvements par mois : nitrates, ortho phosphates et phosphore total → Suivi de 6 stations « sous bassins versant » (issues d'une expertise menée sur le petit chevelu dans le cadre du PLAV1) : 1 prélèvement par mois → Traitement et exploitations des données – calcul de flux → Bancarisation des données sous BEA en lien avec la DREAL Bretagne → Rédaction d'un bilan annuel et restitution auprès des partenaires et Commission algues vertes La carte des stations de suivi figure en Annexe 5.
17/ Suivi à haute résolution spatiale	Cibler les actions Identifier les sous BV contributeurs et les zones à enjeux Identifier les sources de contaminations ponctuelles et les zones de résurgence chargées en nitrates	**Phase 1 : détermination du ou des secteurs les + contributifs (1er semestre 2022)** Suivi aux exutoires des sous BV pendant 4-6 mois → Prélèvement d'eau (en régie) +analyses par laboratoire agréé → Exploitation des données et croisement avec les secteurs / chemins de l'eau => choix des secteurs prioritaires **Choix des secteurs prioritaires (automne / fin 2022)** → Réunion avec les partenaires de la coordination régionale pour présenter les résultats de la phase 1 **Phase 2 : détermination des sources de pollutions sur le ou les secteurs les plus contributifs (retenus dans la phase 1)** → Suivi à haute fréquence sur les sous BV prioritaires Protocole : suivi du réseau hydrographique (100m + à chaque affluent) + analyse des exutoires, fossés, drains, ..

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges : **0.10 ETP** technicien rivières + **0.3 ETP** agents cours d'eau (en 2022, puis 0.15 ETP à partir de 2023)

→ Prestations : **25 000 €** (analyse d'eau exutoires et points sensibles + suivi à haute résolution spatiale)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.4 L'animation et le suivi du programme

L'expérience des deux précédents plans algues vertes a montré l'investissement important consacré à la **coordination du programme** tant au niveau local, auprès des élus et agriculteurs du territoire, qu'au niveau régional, en lien avec les partenaires de la coordination régionale.

Axes de travail	*Objectifs et contenu de l'action*
18/ Coordination générale	**Coordonner l'ensemble des actions du Contrat** → Assurer la concertation avec les acteurs locaux et animer les instances associées (Commission AV) → Assurer la gestion administrative et financière et le suivi des demandes de subvention → Assurer l'interface avec les partenaires de la coordination régionale (participer aux réunions)
19/ Coordination agricole	**Coordonner l'ensemble des actions agricoles** → Assurer la concertation avec la profession agricole (Groupe de Concertation Agricole) → Assurer le lien avec l'Etat dans le cadre de la mise en place de la ZSCE (Comité de suivi, Suivi du tableau de bord ZSCE, …) → Assurer la veille foncière pour inciter aux échanges amiables → Assurer le relai dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial afin de faire remonter les attentes et besoins des agriculteurs et diffuser de l'information auprès des agriculteurs → Rédiger et suivre les marchés dans le cadre de l'animation collective + Suivi des prestataires
20/ Communication	**Informer et communiquer auprès des acteurs locaux et des agriculteurs** → Informer les élus et acteurs du territoire de l'avancée des actions du PLAV (4 lettres agricoles / an, E-mailing et sms réguliers auprès des agriculteurs => veille technique et réglementaire, …) → Valoriser l'engagement des agriculteurs et communiquer sur les changements de pratiques (vidéos : essais / démonstrations) → Informer les agriculteurs du territoire des évolutions réglementaires, des avancées techniques des aides financières mobilisables => plaquettes d'informations sur des sujets spécifiques (PSE, MAEC)

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges : **0.2 ETP** coordinatrice SAGE + **0.6 ETP** coordinatrice agricole + **0.1 ETP** Communication

→ Prestations : **4 000 €/an** (lettres agricoles + vidéos + plaquettes) + **8 760 €/an** (adhésion Vigifoncier CCA/CCPF)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

4.5 Le volet curatif

La baie de la Forêt est concernée chaque année par des échouages irréguliers d'algues vertes. Ces échouages se concentrent principalement sur les communes de Fouesnant, La Forêt Fouesnant et secondairement Concarneau. La gestion des marées vertes consiste en leur ramassage et en leur valorisation par compostage avec des déchets végétaux.

Au-delà des enjeux sanitaires, la rapidité et l'efficacité du ramassage constitue l'un des facteurs pour limiter les proliférations d'algues vertes (en diminuant l'ampleur du stock résiduel).

Axes de travail	*Objectifs et contenu de l'action*
21/ Ramassage des algues vertes	**Sous maîtrise d'ouvrage des communes** Les algues vertes, une fois échouées, deviennent de la responsabilité des communes. Elles se doivent de ramasser les algues dans les 24 heures, à défaut de quoi le maire doit fermer la plage afin d'éviter tout risque de dégagement d'hydrogène sulfuré (H2S). Les services techniques des communes de Fouesnant, de La Forêt Fouesnant et de Concarneau assurent un ramassage régulier pour éviter au maximum les risques sanitaires et pour ne pas impacter sur l'activité touristique.
22/ Traitement et valorisation des algues vertes	**Sous maîtrise d'ouvrage de la CCPF** Depuis 2013, la CCPF assure le traitement et la valorisation des algues échouées grâce à la construction d'une usine de compostage sur le site de Kerambris à Fouesnant. Celle-ci est opérationnelle depuis juillet 2013. La capacité de traitement autorisée par arrêté préfectoral est de 20 000 tonnes par an. Une fois composté, le produit est valorisé par épandage agricole.

Budget associé :

Pour mémoire dans la maquette financière

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

V. Pilotage et modalités de concertation

5.1 Maîtrise d'ouvrage

Concarneau Cornouaille Agglomération, en partenariat étroit avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, assurera la maîtrise de l'ensemble des actions contractuelles proposées dans le présent Contrat, y compris le portage des actions agricoles. La mise en œuvre des actions agricoles collectives s'opérera par le biais d'appels d'offres émis par CCA.

L'Etat assurera la coordination du dispositif de Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) dont l'arrêté préfectoral doit être signé à l'été 2022.

5.2 Gouvernance

CCA s'appuiera sur trois instances pour mener à bien le programme d'actions PLAV :

Instances	*Rôle*	*Composition*	*Fréquence*
Commission algues vertes	Lieu de pilotage et de coordination du Contrat de territoire	Porteurs de projets (CCA/CCPF), services de l'État (MIRE, DDTM 29, DRAAF), partenaires financiers (AELB, CD29, CRBZH), représentants agricoles (CRAB + organismes de conseils agricoles agréés + agriculteurs référents issus du GCA) et associations de protection de l'environnement	2 à 3 réunions / an
Comité de suivi	Suivi de la mise en œuvre des mesures de la ZCSE	Porteurs de projets (CCA/CCPF), services de l'État (DDTM), Chambre d'Agriculture	2 à 3 réunions / an
Groupe de Concertation Agricole	Echanger sur les actions proposées et orienter le choix des actions collectives	Ouvert à tout agriculteur qui souhaite s'engager pendant toute la durée du programme. Les organismes de conseils agricoles pourront être associés en tant que de besoin	2 à 3 réunions / an

VI. Evaluation

Le suivi et l'évaluation du Contrat seront menés selon 3 approches complémentaires :

- **Par le biais d'un bilan d'activités annuel**
  CCA réalisera chaque année un bilan annuel d'activités assorti des perspectives de travail pour l'année suivante. Celui-ci sera présenté pour validation auprès des membres de la Commission algues vertes.
- **Par le biais d'une évaluation à mi-parcours**
  Un bilan mi-parcours sera réalisé à l'échéance des 3 ans de la phase contractuelle de la ZCSE pour en évaluer les résultats. Cette évaluation sera portée par l'Etat et conditionnera la bascule vers la phase réglementaire de la ZSCE, après décision du Préfet du Finistère.
- **Par le biais d'une évaluation de fin de Contrat**
  Evaluation à réaliser en fin de Contrat (modalités à définir / régional ou local)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

VII. Maquette financière

7.1 Moyens humains mobilisés

Pour rappel, dans le cadre des précédents plans, les collectivités disposaient des moyens humains suivants :

- 3.6 ETP en moyenne par an pour assurer le portage du 1er plan algues vertes
- 2.25 ETP dans le cadre du 2ème plan algues vertes

Pour mener à bien ce nouveau plan d'actions et accompagner la mise en place de la ZSCE, les moyens humains sont estimés à **4.1 ETP**. Le détail des moyens humains à mobiliser ainsi que la répartition des rôles Etat / collectivités dans le cadre de la phase contractuelle de la ZSCE figurent en Annexe 6.

Afin d'attribuer les 1.8 ETP supplémentaires, il est proposé :

- **D'optimiser les moyens humains internes à CCA et confier le suivi du programme bocager** (Breizh Bocage) au technicien milieux aquatiques à partir de 2023 (0.4 ETP)
- D'**externaliser la réalisation des diagnostics de parcelles à risque autour des chemins de l'eau** (équivalent à 0.4 ETP)
- De **recruter 1 ETP supplémentaire** en appui des actions agricoles liées à la mise en place de la ZSCE (recrutement d'un poste contractuel à partir de 2023 sur une durée de 2-3 ans)

Répartition des missions

	Mission	Total ETP
Coordinatrice du SAGE	Coordination du programme, Interlocuteur des élus et de la coordination régionale Gestion administrative et financière	0,2
Coordinatrice agricole	Coordination des actions agricoles, Lien avec l'Etat sur la ZSCE, interlocuteur des agriculteurs et des structures agricoles Référent accompagnement individuel : suivi conseils individuels ilotage du PSE et PAEC en lien avec les techniciens agricoles	1
Technicien agricole	Référent PSE : conseils agro auprès des agriculteurs engagées, mises en paiement, Référents chantiers collectifs : suivi des ETA/CUMA et des agriculteurs Aides à l'investissement : appui aux porteurs de projets	0,8
A recruter – Technicien agro-environnement	Recrutement temporaire de 2-à3 ans dans le cadre de la phase contractuelle de la ZSCE Suivi des conseils individuels : en appui de la coordinatrice agricole Suivi des animations collectives : participations aux animations terrain + organisation de démonstration en régie Remise en herbe ZH et protection des chemins de l'eau : suivi et accompagnement des agriculteurs concernés Référent MAEC : promotion et contractualisation des MAEC Référent qualité des eaux : supervise le suivi qualité de l'eau + suivi prestation à haute résolution	1
Technicien milieux aquatiques	Référent bocage : animation et mise en œuvre du programme Breizh Bocage	0,4
Agent cours d'eau	Terrain qualité des eaux : prélèvements d'eau aux exutoires des BV + prospection points sensibles	0,3
Prestation	Protection des chemins de l'eau	0.4
Total PLAV3		**4.1**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

7.2 Moyens financiers

Le budget prévisionnel du plan d'actions (hors MAEC, aides à l'investissement et volet curatif) est estimé à **1 170 680 €** sur la période 2022-2024 réparti comme suit :

- **940 680 € sous maîtrise d'ouvrage des collectivités**
- **230 000 € pour l'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral**

A noter que ce montant n'intègre pas les aides directes ou indirectes attribuées aux agriculteurs via les chantiers collectifs semis précoces, les conseils individuels et les Paiements pour Services Environnementaux, les MAEC ainsi que le volet curatif.

Compte tenu des financements mobilisables (81% de subventions), le reste à charge est estimé à environ 19% réparti comme suit :

- 106 806 € pour CCA soit environ une participation de 35 602 € par an
- 61 790 € pour la CCPF soit environ une participation de 20 596, 96 € par an
- 10 000 € autres maîtrise d'ouvrage

Le détail des dépenses est joint en Annexe 7.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Axe 2 : Reconquérir le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

I. Eléments de contexte

Le bassin versant du Dour Ruat, situé sur la commune de Tregunc, est la **seule masse d'eau de surface déclassée au titre de la DCE**. Dans le cadre d'une étude menée en 2017, la présence de nombreux plans d'eau implantés sur cours d'eau ainsi que des altérations morphologiques observées sur ce bassin versant ont été identifiés comme les principaux facteurs d'altération à l'origine de ce déclassement.

En partenariat étroit avec les services de l'Etat et l'AELB, CCA a engagé une **opération groupée d'effacement de plans d'eau** avec l'accord des 6 propriétaires concernés (prise en charge du coût des travaux à 100% dans le cadre du plan de reprise de l'AELB). En complément, CCA mènera des **travaux de restauration morphologique des cours d'eau**. Ces travaux d'aménagement seront menés sur la période 2022-2024.

Dans le cadre du réseau de surveillance DCE géré par l'AELB, un nouvel Indice Poisson Rivières est prévu en 2025 et permettra d'évaluer l'évolution de l'état de la masse d'eau à l'issue des travaux.

II. Contenu de l'action

- Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux de suppression des plans d'eau implantés sur cours d'eau
  → travaux financés dans le cadre du plan de relance de l'AELB, sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires
- Restauration hydromorphologique du lit mineur sur la base des préconisations issues de l'étude de 2017 réalisée par Hydroconcept (MO CCA)
- Communication / valorisation des travaux réalisés (drones)
- Suivi / coordination des travaux

Calendrier d'interventions :

Calendrier	*2022*	*2023*	*2024*
23/ Suppression des plans d'eau	2 plans d'eau de Kerminaouet 1 plan d'eau de Kersalaun 1 plan d'eau de Beg Roz Ruat 1 plan d'eau de Kervrac'h	2 plans d'eau de Kervec 1 plan d'eau de Kermadoué	
24/ Travaux de restauration du lit mineur	Contact avec les propriétaires & proposition de travaux - Rédaction des dossiers Loi sur l'eau Travaux sur le site 5 – Reméandrage	Contact avec les propriétaires & proposition de travaux - Rédaction des dossiers loi sur l'eau Recharge, reméandrage ou remise en fond de vallée sur les sites 1, 2 et 3.	Contact avec les propriétaires & proposition de travaux - Rédaction des dossiers loi sur l'eau Recharge, reméandrage ou remise en fond de vallée, création d'u nouveau lit sur les sites 6, 7, 8 et 9.

Les travaux sont localisés sur la carte présentée en Annexe 8.

Moyens humains et budget associé :

→ Salaires et charges / 3 ans : **0.15 ETP** technicien rivières + **0.1 ETP** agents cours d'eau

→ Prestations : **60 000 € sur 3 ans (2022-2024) + 6 000 € en communication (vidéos drones)**

→ Travaux de suppression des plans d'eau = **335 157 € entre 2022-2023** (hors Contrat de territoire – plan de relance AELB)

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexes

Annexe 1 – Carte des objectifs de qualité fixés à l'échéance 2021 aux exutoires de cours d'eau

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 2 – Evolution des échouages d'algues vertes sur la Baie de la Forêt

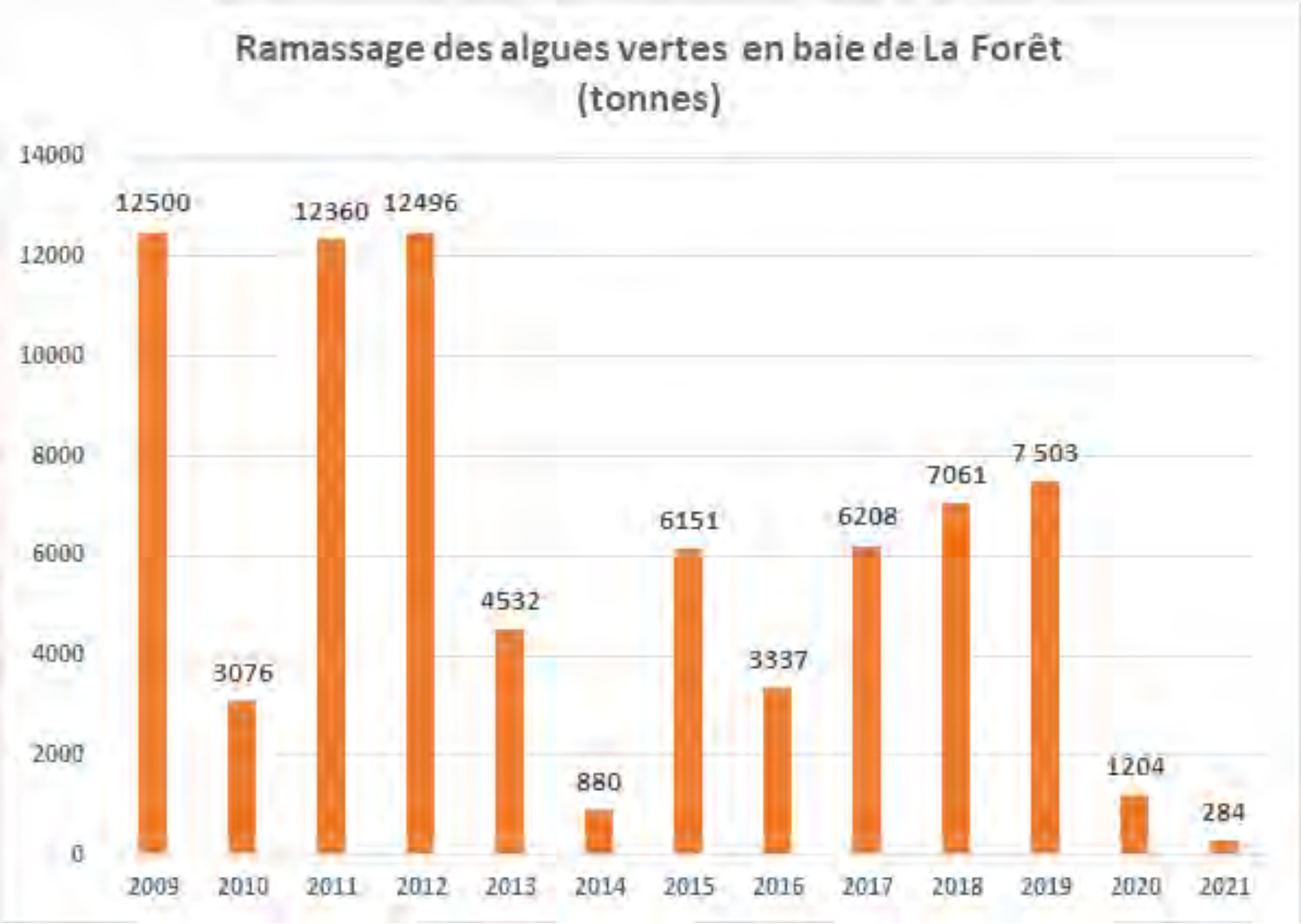

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 3 – Leviers agronomiques et outils mobilisables pour atteindre les objectifs du PLAV3

Objectifs	*Nature de l'action*	*Outils mobilisables*	*Indicateurs de moyens / de résultats*
Optimiser la couverture des sols	Semis précoces après céréales	Chantiers collectifs + minimis PSE, MAEC Animation collective (ferme de références)	Surfaces et agriculteurs engagés dans les chantiers collectifs
	Semis de couvert sous mais (RGI)		
	Semis après légumes		
	Sur-semis de prairies	Animation collective (fermes de références)	Retournement de prairie
	Eviter les rotations à risque	Animation collective (groupe Diversification des cultures)	Succession maïs/maïs ou RPA
Optimiser la fertilisation azotée	Respecter l'équilibre de la fertilisation	Conseil individuel / gestion de l'azote (RDD/RPA) Animation collective (gestion de l'azote) PSE / MAEC	Nbre de conseil ind gestion N Résultats analyse RDD , RPA
	Réduire la pression azotée minérale		DFA N min
	Promouvoir l'utilisation d'outils d'aide à la décision (reliquats, OAD, …)		
Accompagner les évolutions de pratiques et changement de systèmes	Accompagner le développement des systèmes herbagers	Conseil individuel Animation collective / groupe herbe MAEC	Nbre d'EA / groupe herbe Nb de conseils gestion de l'herbe
	Accompagner les projets agro-écologiques	Conseil individuel MAEC ou Pass Bio	Nbre de MAEC / Pass Bio
	Accompagner les projets de diversification	Animation collective	Nbre d'exploitation engagée
Réduire les transferts d'azote **Restaurer les zones sensibles aux fuites d'azote**	Protéger les chemins de l'eau (cours d'eau et fossés)	PSE	DPR2 et souscription au programme
	Restaurer et entretenir le bocage	Breizh Bocage MAEC linéaire	Linéaires de bocage créés, MAEC linéaires contractualisés

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 4 – Renaturation des espaces sensibles/ protection des chemins de l'eau : carte des sous bassins prioritaires

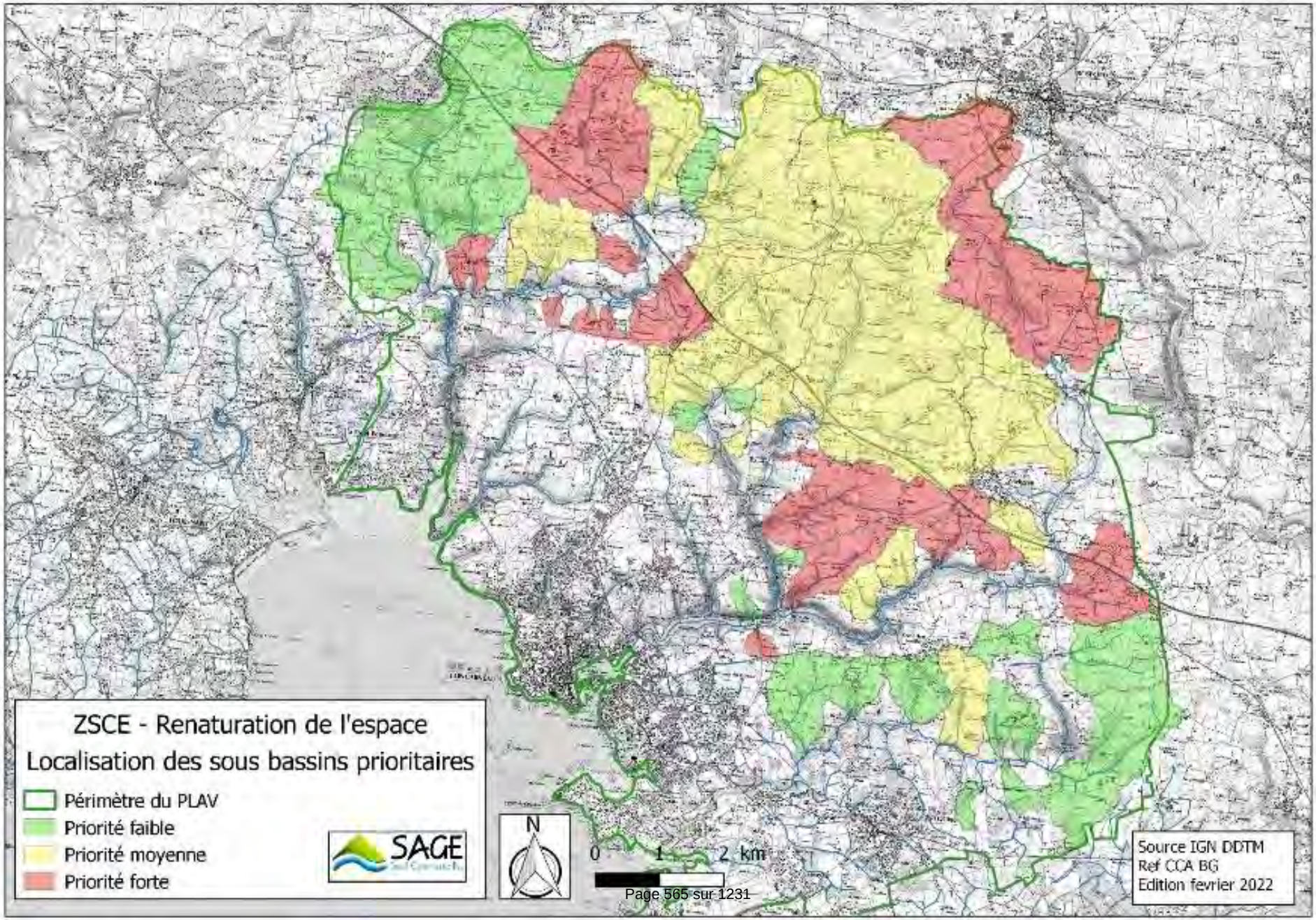

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 5 – Suivi qualité des eaux : Carte de localisation des stations de mesure

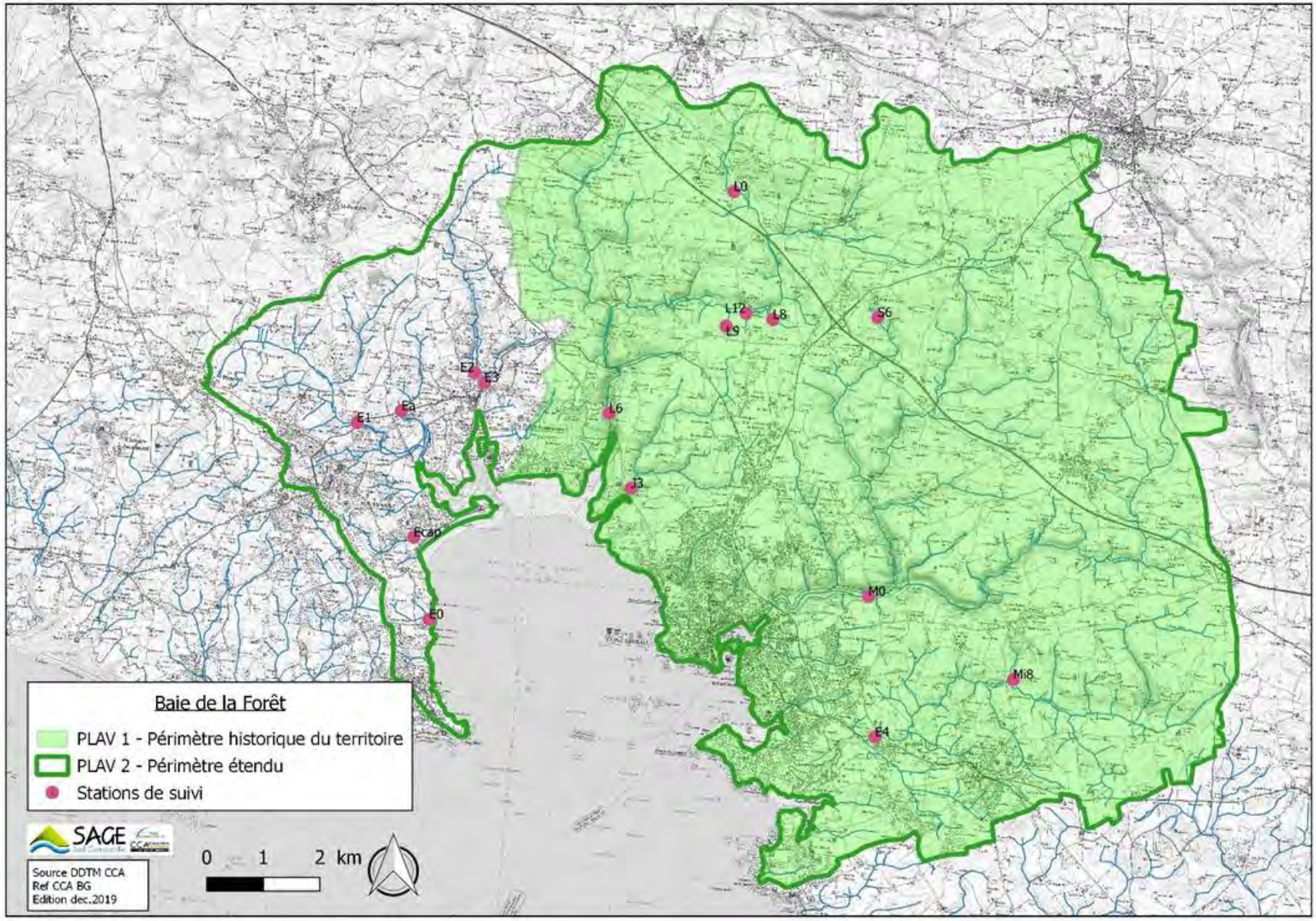

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 6 – Répartition des missions entre Etat / collectivités dans le cadre de la phase contractuelle de la ZSCE

Attente retour DDTM

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 6 – Estimation des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions

Volets	*Missions*		*Nombre ETP PLAV2*	*Nombre ETP PLAV3*
AXE 1 : ACTIONS AGRICOLES	**Accompagnement individuel**	Suivi diagnostic + mise en œuvre conseils azote + autres conseils tech	0,25	0,4
	PSE1	Suivi des 13 EA engagés 2022-2027	0,3	0,2
	PSE2	Suivi des 25 EA potentiels du PSE2		0,4
	MAEC	Elaboration PAEC + promo/contractualisation MAEC	0,05	0,2
	Aides à l'investissement	Appui aux porteurs de projet	0,1	0,1
	Animation collective	Suivi prestation / accompagnement collectif + démonstration en régie	0,2	0,25
	Couverts végétaux	Chantiers collectifs	0,2	0,3
AXE 2 : RENATURATION DES ESPACES SENSIBLES	**Protection des chemins de l'eau**	Diagnostic parcelles à risque + suivi des aménagements		0,45
	Remise en herbe ZH	Suivi exploitants et des aménagements		0,1
	Bocage	Candidature et mise en œuvre Breizh Bocage		0,4
	Acquisition foncière	Sous MO du Conservatoire du littoral		
AXE 3 : SUIVI QUALITE DES EAUX	**Suivi qualité de l'eau**	Supervise le suivi QE, exploitation des données, bilan annuel	0,1	0,1
		Suivi aux exutoires : Prélèvement d'eau	0,15	0,15
		Suivi à haute résolution spatiale		0,15
AXE 4 : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME	**Coordination générale**	Coordination du programme, lien coordination régionale, gestion administrative et financière	0,2	0,2
	Coordination agricole	Coordination actions agricoles, suivi marchés / prestataires, animation agricole	0,4	0,4
	Communication	Lettre agricole, e-mailing, vidéos	0,1	0,1
	Volet foncier	Veille foncière + suivi CRAB + GT foncier	0,1	
	Contrôle Etat	Lien plan de contrôle de l'Etat	0,1	
	Lien ZSCE	Comité de suivi + tableau de bord + indicateurs		0,2
AXE 5 : VOLET CURATIF	**Ramassage AV**	Sous MO des communes		
	Traitement et valorisation AV	Sous MO de la CCPF		
TOTAL PLAV3			**2,25**	**4,1**
NON POURVU				**1,85**
AXE 6 : DOUR RUAT (HORS PLAV)	**Morphologie des cours d'eau**	Suivi travaux morphologie		0,1
	Travaux sur plans d'eau + com'	Coordination des travaux + suivi com'		0,15
TOTAL DOUR RUAT				**0,25**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 7– Budget prévisionnel détaillé

Budget prévisionnel 2022- 2024			Dépenses		Recettes						Autofinancement					
									Total subventions		Total autofinancement		Reste à charge			
Axes de travail	*Intitulé de l'action*	*Maître d'ouvrage*	*Coût 2022*	*Coût total 2022-2024*	*AELB*	*Région*	*Département*	*Etat*	*Taux*	*Montant*	*Taux*	*Montant*	*CCA*	*CCPF*	*Clés de répartition*	*Autres MO*
AXE 1 : ACTIONS AGRICOLES	Accompagnement individuel (conseils techniques + suivi PSE/MAEC, ...)	CCA	26 700,00 €	151 900,00 €	91 140,00 €	30 380,00 €	- €	- €	80%	121 520,00 €	20%	30 380,00 €	15 190,00 €	15 190,00 €	50% CCPF/50%CCA	- €
	Accompagnement collectif (formations/démo + suivi chantiers collectifs)	CCA	53 700,00 €	170 300,00 €	85 150,00 €	51 090,00 €	- €	- €	80%	136 240,00 €	20%	34 060,00 €	25 885,60 €	8 174,40 €	136 240,00 €	- €
AXE 2 : RENATURATION DES ESPACES SENSIBLES	Bocage (animation + travaux)	CCA	- €	194 800,00 €	- €	- €	- €	155 840,00 €	80%	155 840,00 €	20%	38 960,00 €	29 609,60 €	9 350,40 €	24% CCPF/ 76%CCA	- €
	Remise en herbe ZH + protection chemins de l'eau	CCA	6 900,00 €	107 300,00 €	69 730,00 €	- €	- €	22 050,00 €	86%	91 780,00 €	14%	15 520,00 €	4 195,20 €	1 324,80 €	24% CCPF/ 76%CCA	10 000,00 €
	Acquisition foncière sur zones stratégiques littorales	Conservatoire du littoral	- €	230 000,00 €	115 000,00 €	- €	- €	- €	50%	115 000,00 €	50%	115 000,00 €	- €	- €		115 000,00 €
AXE 3 : SUIVI QUALITE DES EAUX	Régie : prélèvement + exploitation / rapport annuel + suivi haute résolution	CCA	16 000,00 €	48 000,00 €	28 800,00 €	- €	9 600,00 €	- €	80%	38 400,00 €	20%	9 600,00 €	5 376,00 €	4 224,00 €	44%CCPF/56 %CCA	- €
	Prestation : analyse exutoires + points sensibles	CCA	10 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	70%	21 000,00 €	30%	9 000,00 €	5 040,00 €	3 960,00 €		- €
	Prestation : suivi à haute résolution	CCA	15 000,00 €	45 000,00 €	22 500,00 €	- €	- €	22 500,00 €	100%	45 000,00 €	0%	- €	- €	- €		- €
AXE 4 : ANIMATION DU PROGRAMME	Coordination générale	CCA	16 700,00 €	50 100,00 €	30 060,00 €	10 020,00 €	- €	- €	80%	40 080,00 €	20%	10 020,00 €	5 010,00 €	5 010,00 €	50% CCPF/50%CCA (sauf foncier)	- €
	Coordination agricole + lien ZSCE + com	CCA	47 760,00 €	143 280,00 €	63 000,00 €	49 224,00 €	- €	- €	78%	112 224,00 €	22%	31 056,00 €	16 500,00 €	14 556,00 €		- €
AXE 5 : VOLET CURATIF	Ramassage des algues vertes	Communes	Pour mémoire													
	Traitement et valorisation des algues vertes	CCPF														
AXE 6 : DOUR RUAT	Suivi travaux plans d'eau + morpho + com'	CCA	28 100,00 €	101 800,00 €	53 820,00 €	- €	20 360,00 €	- €	73%	74 180,00 €	27%	27 620,00 €	27 620,00 €	- €	100% CCA	- €
																- €
Aides directes ou indirectes aux agriculteurs	PSE 1+2	CCA														
	MAEC	ETAT														
	Chantiers collectifs	ETAT														
	Conseils individuels	ETAT														
	Aides à l'investissement	ETAT														
TOTAUX PLAV3 (hors aides directes aux			192 760	**940 680**	405 380	140 714	15 600	200 390	81%	**762 084**	19%	**178 596**	106 806	61 790	136 240	10 000
TOTAL PLAV3/ Acquisition Conservatoire du			0	**230 000**	115 000	0	0	0	50%	**115 000**	50%	**115 000**	0	0	0	115 000
TOTAL Dour Ruat			28 100	**101 800**	53 820	0	20 360	0	73%	**74 180**	27%	**27 620**	27 620	0		0

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Annexe 8 – Carte des travaux programmés sur le bassin versant du Dour Ruat

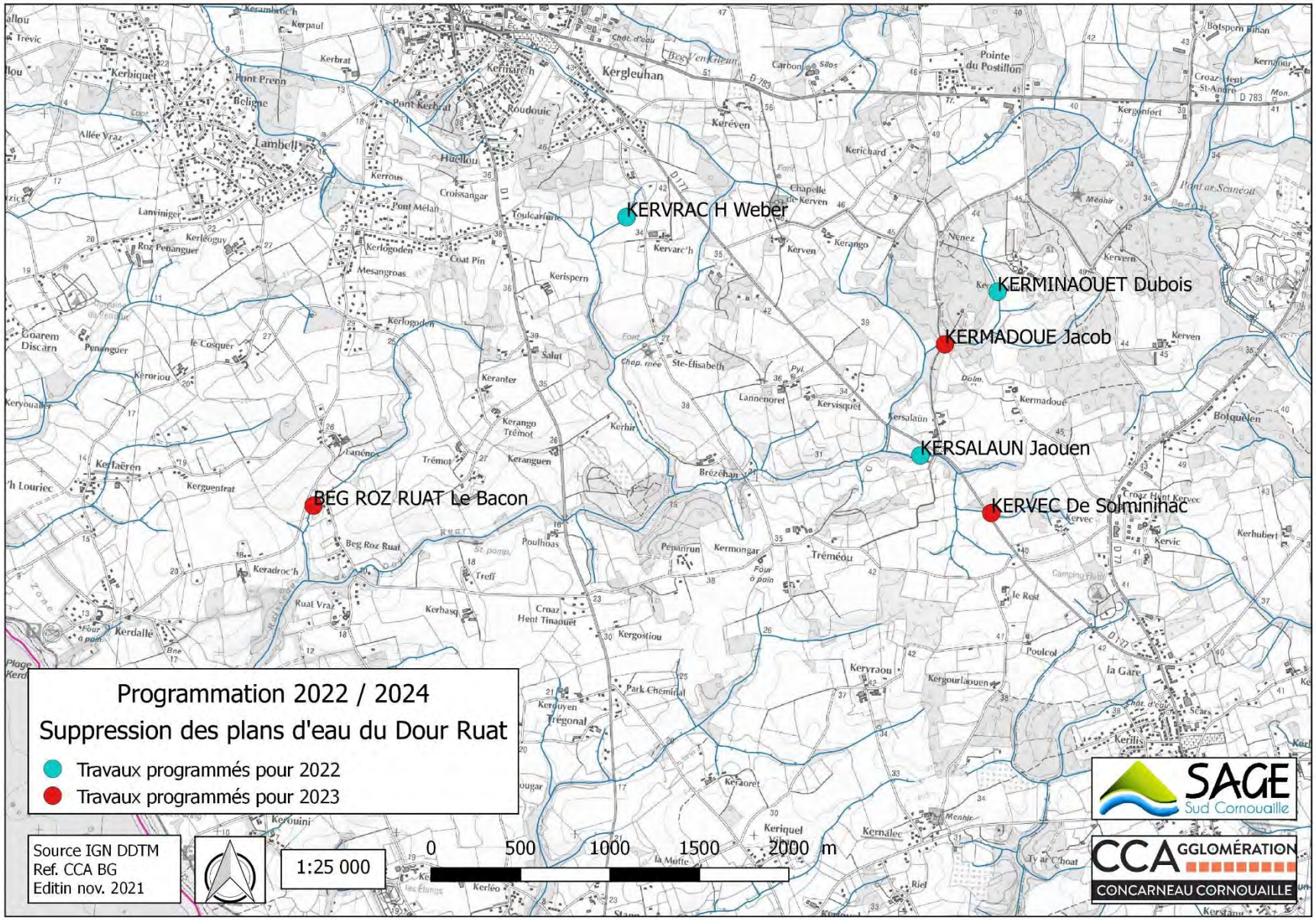

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

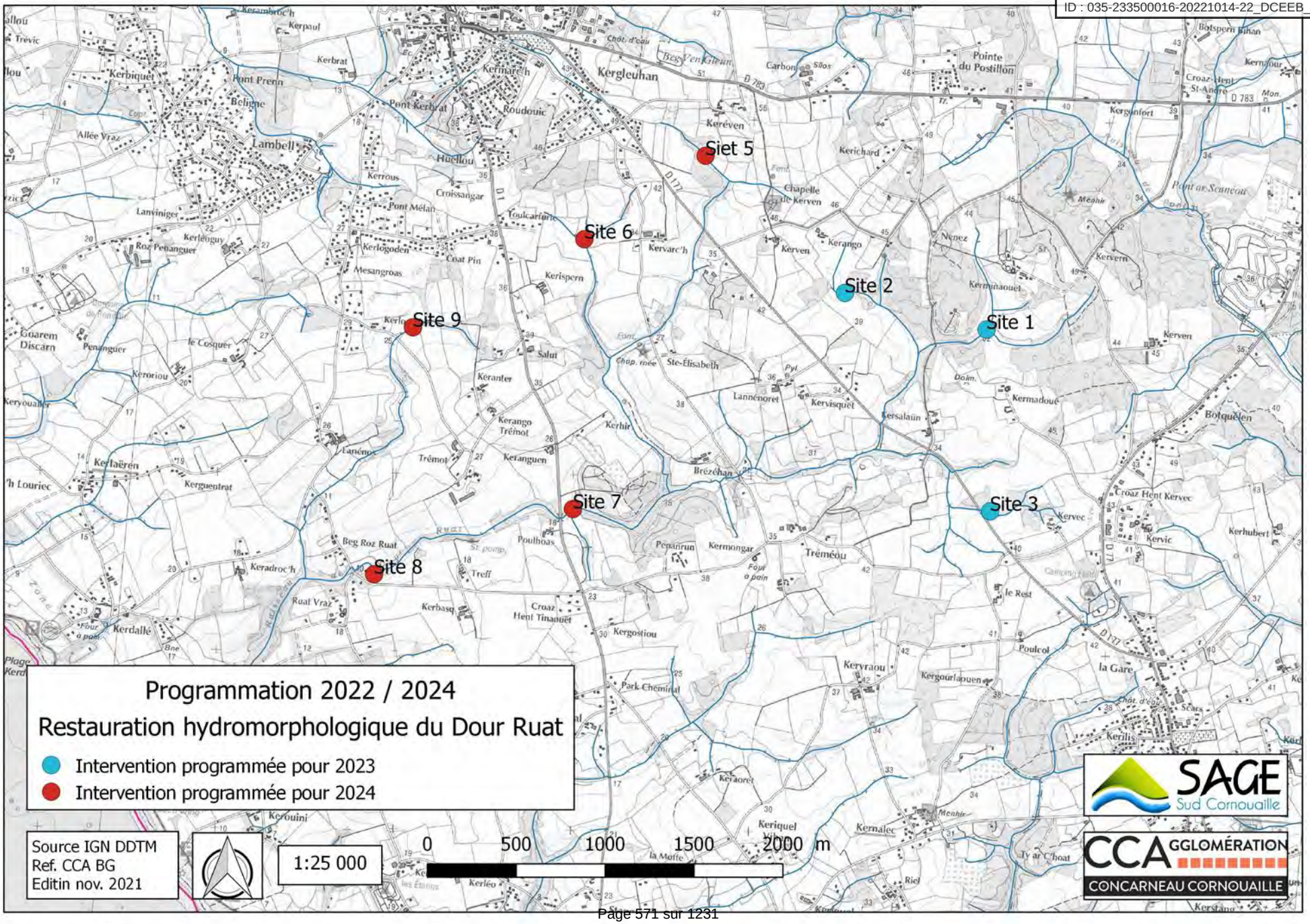

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20221014-22_DCEEB_03B-DE

Budget prévisionnel 2022- 2024			Dépenses		Recettes						Autofinancement					
									Total subventions		Total autofinancement		Reste à charge			
Axes de travail	*Intitulé de l'action*	*Maître d'ouvrage*	*Coût 2022*	*Coût total 2022-2024*	*AELB*	*Région*	*Département*	*Etat*	*Taux*	*Montant*	*Taux*	*Montant*	*CCA*	*CCPF*	*Clés de répartition*	*Autres MO*
AXE 1 : ACTIONS AGRICOLES	Accompagnement individuel (conseils techniques + suivi PSE/MAEC, ...)	CCA	26 700,00 €	151 900,00 €	91 140,00 €	30 380,00 €	- €	- €	80%	121 520,00 €	20%	30 380,00 €	15 190,00 €	15 190,00 €	50% CCPF/50%CCA	- €
	Accompagnement collectif (formations/démo + suivi chantiers collectifs)	CCA	53 700,00 €	170 300,00 €	85 150,00 €	51 090,00 €	- €	- €	80%	136 240,00 €	20%	34 060,00 €	25 885,60 €	8 174,40 €	136 240,00 €	- €
AXE 2 : RENATURATION DES ESPACES SENSIBLES	Bocage (animation + travaux)	CCA	- €	194 800,00 €	- €	- €	- €	155 840,00 €	80%	155 840,00 €	20%	38 960,00 €	29 609,60 €	9 350,40 €	24% CCPF/ 76%CCA	- €
	Remise en herbe ZH + protection chemins de l'eau	CCA	6 900,00 €	107 300,00 €	69 730,00 €	- €	- €	22 050,00 €	86%	91 780,00 €	14%	15 520,00 €	4 195,20 €	1 324,80 €	24% CCPF/ 76%CCA	10 000,00 €
	Acquisition foncière sur zones stratégiques littorales	Conservatoire du littoral	- €	230 000,00 €	115 000,00 €	- €	- €	- €	50%	115 000,00 €	50%	115 000,00 €	- €	- €		115 000,00 €
AXE 3 : SUIVI QUALITE DES EAUX	Régie : prélèvement + exploitation / rapport annuel + suivi haute résolution	CCA	16 000,00 €	48 000,00 €	28 800,00 €	- €	9 600,00 €	- €	80%	38 400,00 €	20%	9 600,00 €	5 376,00 €	4 224,00 €	44%CCPF/56% CCA	- €
	Prestation : analyse exutoires + points sensibles	CCA	10 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	70%	21 000,00 €	30%	9 000,00 €	5 040,00 €	3 960,00 €		- €
	Prestation : suivi à haute résolution	CCA	15 000,00 €	45 000,00 €	22 500,00 €	- €	- €	22 500,00 €	100%	45 000,00 €	0%	- €	- €	- €		- €
AXE 4 : ANIMATION DU PROGRAMME	Coordination générale	CCA	16 700,00 €	50 100,00 €	30 060,00 €	10 020,00 €	- €	- €	80%	40 080,00 €	20%	10 020,00 €	5 010,00 €	5 010,00 €	50% CCPF/50%CCA (sauf foncier)	- €
	Coordination agricole + lien ZSCE + com	CCA	47 760,00 €	143 280,00 €	63 000,00 €	49 224,00 €	- €	- €	78%	112 224,00 €	22%	31 056,00 €	16 500,00 €	14 556,00 €		- €
AXE 5 : VOLET CURATIF	Ramassage des algues vertes	Communes	Pour mémoire													
	Traitement et valorisation des algues vertes	CCPF														
AXE 6 : DOUR RUAT	Suivi travaux plans d'eau + morpho + com'	CCA	28 100,00 €	101 800,00 €	53 820,00 €	- €	20 360,00 €	- €	73%	74 180,00 €	27%	27 620,00 €	27 620,00 €	- €	100% CCA	- €
																- €
Aides directes ou indirectes aux agriculteurs	PSE 1+2	CCA														
	MAEC	ETAT														
	Chantiers collectifs	ETAT														
	Conseils individuels	ETAT														
	Aides à l'investissement	ETAT														
TOTAUX PLAV3 (hors aides directes aux			192 760	**940 680**	405 380	140 714	15 600	200 390	81%	**762 084**	19%	**178 596**	106 806	61 790	136 240	10 000
TOTAL PLAV3/ Acquisition Conservatoire du			0	**230 000**	115 000	0	0	0	50%	**115 000**	50%	**115 000**	0	0	0	115 000
TOTAL Dour Ruat			28 100	**101 800**	53 820	0	20 360	0	73%	**74 180**	27%	**27 620**	27 620	0		0